UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04051 0950

JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

LETTRES

DE

S. VINCENT DE PAUL

VIII 11

IMPRIMÉ PAR PILLET ET DUMOULIN
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5, A PARIS

LETTRES

DE

S. VINCENT DE PAUL

FONDATEUR

DES PRÊTRES DE LA MISSION

ET

DES FILLES DE LA CHARITÉ

ÉDITION PUBLIÉE

PAR UN PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

TOME DEUXIÈME : 1655 A 1660

PARIS

LIBRAIRIE DE D. DUMOULIN ET Cie

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

1882

Tous droits réservés

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

AVEC PERMISSION DES SUPÉRIEURS

LETTRES

DE

S. VINCENT DE PAUL

---

278. — A M. PHILIPPE LE VACHER[1],

PRÊTRE DE LA MISSION, A ALGER.

Il le loue de l'union qui règne entre les missionnaires. — Il exalte l'excellence du ministère qui leur est confié, et les exhorte à se préparer à la souffrance.

(1655).

Monsieur,

J'ai appris la liaison et l'intime charité qui est entre vous[2]; j'en ai plusieurs fois béni Dieu, et je l'en bénirai autant de fois que la pensée m'en viendra, tant mon âme est touchée de reconnaissance d'un si grand bien, qui réjouit le cœur de Dieu même; d'autant que de cette union il en fera réussir une infinité de bons effets, pour l'avancement de sa gloire et pour le salut d'un grand nombre d'âmes. Au nom de Dieu, Messieurs, faites de votre côté tout ce qui se pourra pour la rendre et plus ferme et plus cordiale jusque dans l'éternité; vous souvenant de la maxime des Romains, que par l'union et le conseil on vient à bout de tout. Oui, l'union entre vous fera réussir l'œuvre de Dieu, et rien ne la pourra détruire

1. M. Philippe Le Vacher, né à Écouen, diocèse de Paris, le 23 mars 1622; reçu à Paris le 5 octobre 1643. Il mourut à Alger le 5 août 1679, à l'âge de cinquante-neuf ans. Son ministère fut aussi laborieux que fécond, pendant les vingt-neuf ans qu'il travailla en Afrique. — Voir *Mémoires de la Congrégation*, tome II, p. 157.

2. Entre M. Le Vacher et le frère Barreau, consul.

que la désunion. Cette œuvre est l'exercice de charité le plus relevé qui soit sur la terre, quoique le moins recherché. O Dieu! Messieurs, que n'avons-nous un peu plus de vues sur l'excellence des emplois catholiques pour estimer infiniment notre bonheur, et pour correspondre aux devoirs de cette condition ; il ne faudrait que dix ou douze missionnaires ainsi éclairés pour faire des fruits incroyables dans l'Église. J'ai vu l'assaut que la chair et le sang vous ont livré; il fallait bien que cela arrivât; l'esprit malin n'avait garde de vous laisser sans combat : béni soit Dieu de ce que vous êtes demeurés fermes à vous raidir contre ces attaques. Le ciel et la terre regardent avec plaisir le partage heureux qui vous est échu, d'honorer par votre emploi cette charité incompréhensible par laquelle Notre-Seigneur est descendu sur la terre pour nous secourir et assister dans notre esclavage. Je pense qu'il n'y a aucun ange ni aucun saint dans le ciel qui ne vous envie ce bonheur, autant que l'état de leur gloire le peut permettre ; et quoique je sois le plus abominable de tous les pécheurs, je vous avoue néanmoins que, s'il m'était permis, je vous l'enverais moi-même. Humiliez-vous beaucoup et vous préparez à souffrir des Turcs, des Juifs et des faux frères ; ils vous pourront faire de la peine, mais je vous prie de ne vous en pas étonner; car ils ne vous feront point d'autre mal que celui que Notre-Seigneur voudra qu'il vous soit fait, et celui qui vous viendra de sa part ne sera que pour vous faire mériter quelques spéciales faveurs dont il a dessein de vous honorer. Vous savez que la grâce de notre rédemption se doit attribuer aux mérites de sa passion, et que plus les affaires de Dieu sont traversées, plus heureusement aussi réussissent-elles, pourvu que notre résignation et notre confiance ne viennent point à défaillir. Rarement fait-on aucun bien sans peine; le diable est trop subtil, et le monde trop corrompu pour ne pas s'efforcer d'étouffer une

telle bonne œuvre en son berceau. Mais courage, Monsieur! c'est Dieu même qui vous a établi au lieu et en l'emploi où vous êtes; ayant sa gloire pour votre but, que pouvez-vous craindre ou plutôt que ne devez-vous pas espérer?

---

279. — A M. LE GOUVERNEUR

DU COMTÉ DE FOIX[1].

Il le prie, de la part de l'évêque de Pamiers, d'aider ce prélat dans la répression de certains abus.

(1655).

Monsieur,

Je vous fais ici un renouvellement des offres de mon obéissance, avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de l'avoir agréable, ensemble la très humble prière que je vous fais de considérer Mgr l'évêque de Pamiers[2] comme l'un des plus zélés évêques pour la gloire de Dieu que je connaisse dans le royaume. Il a su l'honneur que vous me faites de m'avouer pour votre serviteur, et m'a témoigné souhaiter beaucoup que je vous fasse savoir qu'il vous estime et affectionne au-delà de tout ce que je vous en pourrais dire, et qu'il désire avoir intelligence avec vous, Monsieur, pour les choses qui regardent le service de Dieu dans son diocèse, qui fait partie de votre gouvernement; et quoique je l'aie assuré qu'il n'a pas besoin de médiateur pour ce regard, et que d'un autre côté il ait l'esprit plus ecclésiastique que je ne le pourrais dire, je ne laisse pas pourtant de vous prier d'avoir pour agréable le désir de mondit seigneur. L'expérience, en effet, nous apprend que, tandis que les évêques et les gouverneurs ont vécu en bonne intelligence, le règne de Jésus-Christ s'est établi puissamment dans les âmes, et que, si cela n'est pas, les affaires du bon Dieu ne

1. M. le comte de Trois-Villes.
2. François-Étienne de Caulet, 1644-1680.

vont pas bien. Il a un différend avec quelques ecclésiastiques de son diocèse, avec un, entre les autres, appuyé de quelques personnes de condition qui favorisent l'impunité de ses scandales. Ce serait une chose digne de votre incomparable piété, Monsieur, si vous avez agréable de lui faire dire de votre part qu'il se soumette aux ordres de son prélat, et qu'il vive en sorte que mondit seigneur ne soit pas obligé par sa conscience d'agir contre lui. Et peut-être, Monsieur, que Dieu bénira votre entremise, non seulement à l'égard de cet ecclésiastique, mais aussi de beaucoup d'autres qui sont quasi en même état.

C'est ainsi, Monsieur (il me semble), que cela va se faire, et déjà j'en rends grâces à Dieu, et vous supplie, Monsieur, de me regarder comme la personne du monde sur laquelle vous avez le plus un pouvoir absolu, et s'il y a quelque chose, honorez-moi de vos commandements. Je prierai Notre-Seigneur cependant qu'il vous bénisse de plus en plus, qui suis, en son amour, etc.

---

280. — A M. LE PELLETIER.

Il s'excuse d'avoir oublié sa recommandation pour l'admission d'une pauvre femme à l'hôpital, et prie qu'on l'envoie comme surnuméraire, parce qu'il n'y a aucune place vacante.

(1655).

Monsieur,

Je rougis de honte de ce qu'il y a deux ans que vous avez commandé qu'on reçût une pauvre vieille femme dans le petit hôpital du Nom-de-Jésus : je suis si misérable que je l'ai oublié ; je vous en demande pardon, et cela très humblement et avec toute l'affection que je le puis ; la place qui vaque à présent est par la mort d'un homme que M. l'abbé Brisacier y avait mis, au sujet d'une fondation qu'un de messieurs ses frères avait faite de l'entretien de six personnes pauvres, et

que mondit sieur l'abbé avait eu pensée de faire dans ce petit hôpital ; mais le fondateur d'icelui ne l'a pas trouvé bon et m'a commandé de nous défaire de ces personnes-là ; et j'ai charge de lui en donner avis et de lui dire qu'il retire les trois autres pauvres qui restent. Selon cela, il ne reste pas de place ; mais je vous prie, avec toutes les affections de mon cœur, de ne laisser pas de nous envoyer cette bonne femme ; et n'importe de dire qu'elle sera surnuméraire : il vaquera bientôt une place, nous la lui donnerons, et cela de bon cœur. Je vous supplie donc, Monsieur, de l'envoyer au plus tôt, et de croire que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte mère, Monsieur, votre, etc.

---

281. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION.

Il le félicite d'avoir résisté à la tentation de quitter sa vocation.

2 janvier 1655.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de celle qu'il vous a faite et à vous de résister aux tentations qui vous ont voulu arracher des bras de votre chère vocation et vous ramener dans le siècle, et le prie qu'il vous confirme de plus en plus dans la promesse que vous avez faite à Notre-Seigneur de vivre et mourir en icelle. O Seigneur Dieu ! il ne faut pas se jouer de promettre des choses à Dieu et lui manquer de parole. Selon cela, Monsieur, je vous prie, tenez ferme à marcher dans la vocation où vous êtes appelé ; rappelez tous les bons sentiments que Notre-Seigneur vous y a donnés. La vie n'est pas longue : on en voit bientôt le bout, et le jugement de Dieu est formidable à ceux qui partent de cette vie, desquels il est dit : Ils n'ont pas rempli leurs obligations ; c'est pourquoi le Seigneur les a mis au nombre de ceux qui commettent l'iniquité.....

282. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il énumère les raisons que l'on a de faire les vœux dans la Compagnie, et réfute les objections qu'on oppose.

19 février 1655.

Monsieur,

Je vous ai écrit, par mes deux dernières, mes pensées au sujet de celle que vous m'avez écrite, et M. Duport[1] à M. d'Horgny, à l'égard de l'affermissement de notre petite Compagnie et de l'ouverture que vous avez faite à Mgr le cardinal Durazzo. Maintenant je vous en écris un peu plus au long, afin que vous en fassiez l'usage convenable. Or j'ai pensé que, pour procéder en ceci avec quelque ordre, il fallait mettre en question : quel usage semble le meilleur, ou celui que vous proposez, qui est que le corps de la Compagnie ne fasse point des vœux, et qu'il n'y en ait que quelques-uns qui soient destinés aux principales charges ? ou bien s'il est à propos d'en demeurer à l'usage de la Compagnie, qui est que tous se lient à Notre-Seigneur par les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et stabilité (indispensables, si ce n'est par le Pape ou par le Général de la Compagnie), et d'en poursuivre l'approbation en cour de Rome ? Or voici quelques raisons pour lesquelles la Compagnie fait ces vœux simples ; et puis nous parlerons de celles que vous, Monsieur, et M. Duport, alléguez pour autoriser votre opinion, auxquelles je répondrai à la fin.

La première est que ceux que la Providence a appelés des premiers dans une Compagnie naissante tâchent (pour l'ordinaire) de la mettre en l'état le plus agréable à Dieu qu'il se peut. Or est-il vrai que l'état le plus agréable à Dieu est celui

1. Nicolas Duport, né à Soissons le 22 mars 1619; reçu à Paris le 5 mai 1648.

de la perfection que Notre-Seigneur a embrassée sur la terre et qu'il a fait embrasser aux apôtres, qui consiste entre autres moyens à vivre en pauvreté, chasteté, obéissance et stabilité dans sa vocation. Selon cela, il semble que la Compagnie a bien fait de faire les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et stabilité, non quelques-uns seulement, mais chacun de la Compagnie.

La deuxième est que les personnes qui se sont données à Dieu en cette manière, travaillent bien plus fidèlement à l'acquisition des vertus qui tendent à la perfection de leur vocation, à cause de la promesse qu'ils en ont faite à Dieu par les vœux, que ceux qui ne tendent point à ce bienheureux état de vie que Notre-Seigneur a embrassé ; et que selon cela, la Congrégation de la Mission travaillera plus efficacement par les vœux à son avancement spirituel, que si elle n'en faisait pas.

La troisième est que Dieu a voulu affermir les personnes de chaque état en leur vocation, par des promesses expresses ou tacites qu'elles font à Dieu, de vivre et de mourir en cet état : les Juifs, par la circoncision qui les obligeait de vivre et mourir en la religion qu'ils professaient, sous peine de la vie ; les chrétiens, par le baptême, qui les oblige de mourir plutôt que d'y renoncer ; les prêtres, par les promesses de chasteté et d'obéissance qu'ils font ; et les religieux, par trois vœux, savoir de pauvreté, chasteté et d'obéissance ; les personnes mariées, par un sacrement qui les oblige à demeurer toujours en cet état, sans en pouvoir sortir que par la mort. Ce qui étant ainsi, n'est-il pas juste que la Congrégation de la Mission ait quelque lien qui attache les missionnaires à leur vocation pour toujours ?

La quatrième est que la sagesse de Dieu en use de la sorte et qu'elle a inspiré cet usage à l'Église, à cause de la légèreté de l'esprit humain, qui est si grande qu'il ne demeure jamais

en même état : *Nunquam in eodem statu permanet.* Ce qu'il veut cette année, il ne le voudra point la suivante, non pas même peut-être demain, surtout quand il s'agit de s'appliquer à des choses rudes et difficiles, comme sont les exercices de la Mission : aller prêcher et catéchiser de village en village, principalement en hiver, où l'on est mal couché et mal nourri, et où l'on a toujours à traiter avec le peuple grossier, avec des peines indicibles. Ceux que nous avons envoyés aux îles Hébrides sont contraints d'y vivre de pain d'avoine. En Barbarie, l'on est sujet aux avanies, et aux Indes on a beaucoup à souffrir en d'autres manières.

La cinquième est que cette pratique a été proposée par le Supérieur général dans deux congrégations [1] qu'il a tenues pour cela, composées des principaux supérieurs de ladite Compagnie, dans lesquelles la chose ayant été proposée, il fut résolu, à la pluralité des voix, qu'on ferait lesdits vœux simples, sous le bon plaisir de Mgr l'archevêque de Paris, auquel le Pape avait renvoyé le pouvoir d'approuver les règles que ferait le Général, pour le bon gouvernement de ladite Compagnie.

La sixième, c'est une maxime des saints, qu'une chose d'importance qui regarde la gloire de Dieu et le bien de l'Église, ayant été faite ensuite de beaucoup de prières et de conseils pris à cet effet, il faut croire que c'est la volonté de Dieu que la chose se fasse, et qu'on doit regarder comme tentations diaboliques les propositions qu'on fait contraires à cette résolution ; et c'est par cette maxime que Clément VIII se défit de la tentation qu'il avait, qu'il serait damné pour avoir réconcilié à l'Église et rendu possesseur du royaume de

1. La première assemblée eut lieu le 13 octobre 1642 : elle comptait onze missionnaires; la seconde eut lieu le 1er juillet 1651, et se composait de quatorze missionnaires. Voir *Circulaires des supérieurs généraux*, tome I, p. 1 et 8.

France Henri IV, qui, étant huguenot, s'était fait catholique et était retombé pour la deuxième fois dans l'hérésie. Ce saint pontife, en un songe qu'il eut, s'imagina qu'il était appelé au jugement de Dieu, et que là il lui fut reproché d'avoir donné à garder les brebis au loup, en obligeant les peuples de France à obéir au roi, qu'ils n'eussent reconnu tel autrement. Mais un cardinal, en qui il avait grande confiance et à qui il communiqua sa peine, le pacifia par la règle susdite. Or est-il que les prêtres de la Mission ont fait beaucoup de prières à cet effet; après quoi, ils proposèrent leur pensée à Mgr l'archevêque de Paris, qui dit d'abord qu'il avait pensé souvent qu'il était impossible de conserver cette Compagnie comme il la voyait, sans un lien intérieur et perpétuel; que néanmoins il y penserait et examinerait la chose, ce qu'il fit pendant cinq ou six ans, et l'approuva enfin l'an 1641, et désira l'approuver derechef (*Auctoritate Apostolica* pour la seconde fois), l'an 1653, peu de temps avant sa mort; et dans deux assemblées des principaux supérieurs, que la Compagnie a tenues en divers temps, elle a approuvé et confirmé cette pratique.

La septième et dernière raison est que, l'usage de ces vœux simples étant dans la Compagnie depuis treize ans ou environ, il n'y a point d'apparence de le changer sur la simple pensée d'une ou deux personnes de ladite Compagnie. Et puis, comment le pourrait-on faire, la chose étant approuvée par deux fois par le prélat, les inférieurs ne pouvant changer ce que le supérieur a approuvé, que par autorité du Saint-Siège? et il faudrait faire un étrange bouleversement dans la Compagnie.

Voilà quelques raisons en faveur de l'état présent de nos vœux, qui font voir que c'est un ouvrage de Dieu et qu'il s'y faut tenir.

Contre cela, on allègue, pour première raison de ce chan-

gement, qu'il faut remettre la Compagnie comme elle était au commencement, sans des vœux. Je réponds que la Congrégation n'a été que deux ou trois ans sans faire des vœux, pendant qu'elle n'était composée que de trois ou quatre personnes seulement; mais qu'à la troisième ou quatrième année, qu'elle fut composée de cinq ou six personnes, elle fit des vœux simples, sans réserve au Pape et au Général, et cela sans permission, laquelle on n'a demandé, avec la réserve au Général, que douze ou treize ans après cet usage : ce qui fait voir l'attrait intérieur qu'elle avait à se donner à Dieu par des vœux.

La seconde raison est qu'on allègue que la Compagnie deviendrait une religion, les vœux étant approuvés du Pape, selon Lessius (lib. 2 : *De justitia et jure*, *cap. 41 de statu religioso*), qui dit, parlant des vœux simples : *Non est necessarium ad essentiam status religionis ut vota ista sint solemnia.* A quoi l'on répond premièrement, que, si cela était ainsi, cette partie de la Compagnie qui ferait les vœux comme on le propose serait donc religieuse : ce qui serait le même inconvénient. Deuxièmement, on répond qu'une compagnie devient religieuse quand l'Église approuve ses vœux simples à l'effet que la compagnie dans laquelle ils se font soit censée une religion, comme les paroles suivantes de l'auteur le font voir : *Sufficit,* dit-il, *ut ab Ecclesia in eum finem acceptentur*, et ajoute ensuite l'exemple des premiers vœux simples des pères Jésuites, que l'Église approuve, en sorte qu'ils aient l'efficace des vœux de religion. Or est-il que tant s'en faut que la Compagnie désire que ses vœux soient de cette nature, qu'au contraire elle déclare par l'acte d'approbation de monseigneur l'archevêque de Paris, qu'encore qu'elle fasse ces vœux simples de pauvreté, chasteté, d'obéissance et de stabilité, elle n'entend pas pour cela être censée une religion, mais au contraire être toujours du corps du clergé.

Selon cela, cette seconde objection paraît manifestement nulle. Ce que dit Layman [1] se doit entendre de la même sorte. Pour Azorius [2], il ne dit rien de cela; au moins on n'a rien trouvé, après avoir parcouru toutes ces matières.

La troisième. De dire que la Compagnie sera plus agréable aux prélats sans ces vœux : Je réponds premièrement que nosseigneurs les prélats n'auraient donc pas agréable cette partie de la Compagnie qui ferait les vœux : ce qui serait tomber dans l'inconvénient qu'on veut éviter. Deuxièmement, ils ne se mettent point en peine si nous faisons des vœux ou non, pourvu qu'il plaise à Dieu que nous vivions dans l'observance de nos règles, que nous travaillions au salut du pauvre peuple des champs et à servir utilement l'état ecclésiastique par les exercices des ordinands et par les séminaires dont ils nous donnent la direction; car quelles raisons auront-ils, cela étant, de nous moins affectionner à cause de nos vœux simples, puisqu'ils se sont obligés eux-mêmes, en la réception des ordres, à l'obéissance et à la chasteté ? Et pour ce qui est de la pauvreté, l'Église ordonnant qu'après avoir reçu le vivre et le vêtement ils doivent donner le surplus aux pauvres, n'est-ce pas être obligés à la pauvreté ? Et puis, notre vœu d'obéissance ne nous oblige-t-il pas à leur obéir, comme le serviteur de l'Évangile à son maître, dans nos emplois ? Pourquoi donc allègue-t-on que nosseigneurs les prélats nous en aimeront moins ?

La quatrième, que les prêtres qui feront les vœux et seront employés aux principaux offices de la Compagnie, la feront avancer à la perfection sans les vœux. Je réponds que c'est

1. Paul Layman, S. J., Allemand. Théologien remarquable par la valeur des raisons qu'il allègue, la perspicacité de sa doctrine, et digne sans contredit de figurer parmi les grands docteurs de la théologie morale. Il mourut en 1635.

2. Jean Azor, S. J., Espagnol, digne pour sa sagesse, sa science et le poids de ses raisons, d'un noble rang parmi les théologiens. Il est mort en 1663.

une question si cela sera, et qu'il y a bien plus d'apparence qu'ils avanceront incomparablement plus ayant fait les vœux qu'autrement, puisque l'observance des mêmes vœux est un avançement continuel à l'acquisition des vertus qui mènent à la perfection, à laquelle doivent tendre tous les missionnaires.

J'ajoute enfin à ce que j'ai dit, que je ne sache point en l'Église de Dieu aucune congrégation qui en use de la sorte, si ce n'est les filles de la Madeleine de cette ville, où, de six ou sept vingts qu'elles sont, il y en a environ trente qui font les vœux de religion, et les autres sont en simple congrégation, à dessein que celles-là dirigent un jour celles-ci. Or l'expérience fait voir que cet usage nuit plus qu'il ne profite à ces pauvres créatures, parce que les premières sont des suffisantes, méprisent les autres et se rendent insupportables, et les secondes ont en telle aversion les autres qu'à la moindre faute qu'elles font, elles murmurent, crient contre elles ; et les premières, qui n'ont pas assez de vertu pour supporter les effets de cette aversion, crient d'un autre côté, et c'est ce qui les tient toujours dans un continuel grabuge et fait un divorce dans leur maison. Et si ce n'étaient les filles de Sainte-Marie qui les dirigent et qui font ce qu'elles peuvent pour modérer toutes choses, il y a longtemps que cette maison serait renversée. C'est pourquoi l'on n'admet plus de ces pauvres filles aux vœux que le moins qu'on peut, à dessein de les ôter tout à fait peu à peu.

On dira peut-être contre cela, que les pères Jésuites en usent ainsi, quelques-uns d'entre eux étant profès, et les autres non : à quoi l'on réplique que le cas n'est pas semblable, tous étant religieux et faisant des vœux, quoique différents.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai pensé vous devoir dire sur le sujet de la proposition que vous m'avez faite, de faire

changer d'état à la Compagnie, et dont vous avez parlé à monseigneur le cardinal, à ce que vous vous établissiez de plus en plus dans les sentiments de cette sainte pratique, et éclaircissiez Son Éminence des difficultés que votre proposition lui aura pu mettre dans l'esprit, en mettant ceci (que je vous écris) en italien, et que vous lui fassiez savoir les sentiments que Dieu vous donnera sur cela, vous suppliant, au surplus, de penser devant Dieu si les aversions que quelques-uns ont aux vœux ne viennent pas du côté de la nature qui réclame toujours la liberté. Je vous embrasse cependant avec toutes les tendresses de mon cœur, et je suis votre, etc.

---

283. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il le charge de quelques commissions. — Il lui annonce le retour à Paris de M. Berthe, éloigné de Rome par ordre du roi. — Il raconte le martyre d'un jeune homme qui, après avoir apostasié à Alger, a noblement réparé sa faute.

Paris, 19 mars 1655.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de celle qu'il vous a faite, par monsieur l'ancien official, de ce bénéfice d'un prix si considérable, et le prie qu'il fasse la grâce à la Compagnie de répondre à l'attente qu'a ce bon serviteur de Dieu qu'elle servira dignement Notre-Seigneur en ce pays-là. Quand la chose sera en état d'être sue, je lui ferai une lettre de remerciement, si vous le jugez convenable ; et je vous supplie, Monsieur, de diriger toutes vos dévotions à Notre-Seigneur, à ce qu'il ne permette pas que votre famille se rende indigne de ce bien-là et de tous les autres qu'elle reçoit journellement.

Je ne sais que vous dire de M. Zelazewski et de ses conduites, sinon que je prie Dieu qu'il soit lui-même sa direction et

son directeur ; je serai consolé de l'assistance que vous donnerez à madame sa mère.

Je rends grâces à Dieu de ce que vous avez donné le baptême à cette bonne juive et de la conversion de ces deux luthériens.

Je vous prie de renouveler les offres de mon obéissance à M. de Fleury, à l'occasion, et de l'assurer que j'ai mon cœur tout plein de reconnaissance pour toutes les obligations que nous lui avons, et de remercier le révérend père Roze du souvenir dont il m'honore et l'assurer de mon obéissance.

Assurez notre chère sœur Marguerite que je n'ai jamais retenu aucune des lettres qu'elle écrit à Mlle Le Gras, et que je les lui envoie tout aussitôt que je les ai reçues. Je la salue, elle et nos sœurs, avec toutes les affections de mon cœur, en celui de Notre-Seigneur.

Je vous supplie, Monsieur, de remercier Mlle de Villars de l'honneur qu'elle me fait de se ressouvenir de moi, et de l'assurer de mon obéissance.

J'attendrai votre billet touchant les propositions que vous avez à nous faire, et y ferai réponse au plus tôt.

Je pense vous avoir écrit que M. Berthe est revenu en France par l'ordre du roi, à cause qu'il a reçu dans la Mission Mgr le cardinal de Retz par commandement exprès du pape, avant même que le roi lui eût fait défense de communiquer avec Son Éminence, et que nous l'attendons ici dans huit ou dix jours; voilà, Monsieur, ce que je vous puis dire pour le présent.

Par la miséricorde de Dieu, la Compagnie travaille bien partout et avec bénédiction, même en Barbarie, où l'on est si exact dans le sacrement de pénitence que l'on fait faire restitution, jusqu'à un sol, aux pauvres esclaves des torts qu'ils se sont faits les uns aux autres.

M. Le Vacher me mande d'Alger qu'un jeune chrétien de

vingt et un à vingt-deux ans, Majorquin de nation, s'étant fait Turc, il en eut un si grand remords ensuite qu'il alla trouver le Pacha, foula son turban à ses pieds, en détestation de Mahomet et de sa religion, et en protestation qu'il était chrétien et qu'il n'y avait point de vraie religion que celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ce qu'ayant fait, il fut brûlé trois jours après, montrant une constance admirable, et protestant continuellement que la religion chrétienne était la vraie religion, et Jésus-Christ Notre-Seigneur le vrai Fils du Dieu vivant, et Mahomet un trompeur. Ce qui est admirable et digne de consoler les âmes qui craignent la mort, c'est que ce pauvre garçon disait, quelques jours avant, à ses compagnons en leur parlant de sa résolution, qu'il craignait la mort, mais qu'il avait une certaine confiance dans l'esprit qui lui faisait espérer la force du martyre, et leur alléguait que Notre-Seigneur avait craint la mort, et quand ce vint à la souffrir, qu'il le fit divinement. Dieu nous fasse la grâce, Monsieur, d'augmenter en nous la foi et l'espérance en lui dans les occasions de mourir pour son service.

Je me donne l'honneur d'écrire à la reine; je pensais lui dire ce que je vous écris de ce bienheureux martyr, mais je n'en ai pas le temps ; vous le lui direz, s'il vous plaît, et ferez mes excuses à M. de Fleury de ce que je n'ai pu avoir encore l'honneur de lui écrire. Je demeure, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

284. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MARSEILLE.

Il témoigne le désir de se décharger des consulats de Tunis et d'Alger.

16 avril 1655.

Monsieur,

Je suis en la même pensée que vous, touchant le dey de Tunis, qu'il fera quelque avanie, comme il a déjà fait à monsieur le consul de deux cent soixante-dix piastres, et que ce serait le meilleur de remettre les deux consulats entre les mains de personnes qui en pourraient faire leur profit; et cela n'empêchera pas que les prêtres ne fassent ce qu'ils pourront pour l'assistance des pauvres esclaves. Je pense qu'il n'y aura pas de danger que vous vous informiez secrètement s'il y aurait quelque marchand de Marseille qui voulût prendre lesdits consulats, et en rendre certaine somme par an aux prêtres de la Mission qui seront de delà. Si vous avez quelque ami particulier auquel vous puissiez confier cette proposition sous le sceau du secret, vous le ferez, s'il vous plaît, n'étant pas expédient que la chose se divulgue, et me manderez ce que vous en aurez trouvé.

---

285. — A M. DE CHANDENIER,

ABBÉ DE MOUTIERS-SAINT-JEAN.

Il lui envoie plusieurs pièces importantes. — Connaissant ses dispositions, il rejette les ouvertures qu'on lui fait de nommer l'abbé de Chandenier à un évêché. — Il lui donne des nouvelles.

Paris, 27 avril 1655.

Monsieur,

Voici enfin le brevet et les lettres pour Rome que vous avez désirés pour vous dépouiller, et le tout en la forme qu'il faut. Je me suis donné l'honneur de vous écrire que je devais voir Monseigneur le cardinal par son ordre, et que

je doutais s'il me ferait l'honneur de me parler d'évêché pour vous, Monsieur; mais ce n'était pas cela; si Son Éminence l'eût fait, je lui aurais dit ce que je vous ai mandé : il n'en a pas été besoin. Il y a apparence que la raison de me voir était pour me faire un acte de bonté, ensuite du commandement que le roi a fait à nos missionnaires français de Rome, de s'en revenir en France, parce qu'ils avaient reçu en leur maison le cardinal de Retz, en sorte qu'il ne reste point à Rome que quatre prêtres missionnaires italiens; mais il a plu à la bonté de Sa Majesté de me permettre d'y renvoyer M. Jolly, qui va partir dans deux heures. S'il vous plaît de l'employer pour votre service, Dieu sait de quel cœur il le fera.

On me parle souvent d'évêché pour vous, Monsieur; mais je dis à tous ceux qui m'en parlent la difficulté que vous faites d'y entendre, parce que la vocation de Dieu ne vous y paraît pas nette; et je ne vois personne qui n'en reste édifié, sinon un, qui ne peut digérer que vous n'entendiez pas à celui de Die [1] en Dauphiné.

Je n'ai point eu l'honneur de voir mademoiselle votre sœur, et je vous avoue que je ne la vis pas pour n'avoir de réponse agréable à donner du côté de monsieur votre frère; celle de Sainte-Marie se porte bien, Dieu merci.

Notre chétive famille est toujours de même : nous avons maintenant M. Berthe ici; Dieu a disposé de M. Thibaut, supérieur de Saint-Méen; c'était un des hommes du monde, au dire de monseigneur de Saint-Malo, qui prosait le plus utilement; on nous dit merveille du reste de ses vertus. Et M. Leblanc [2], Hibernois, que nous avions envoyé aux îles

1. Die, en Dauphiné : cet évêché avait été depuis 1276 réuni à celui de Valence, et à cette époque il était question de le séparer. La séparation n'eut lieu qu'en 1687, et Mgr Arnaud de Martmorin en devint titulaire.

2. Voir lettre n° 1014.

Hébrides, a été fait prisonnier en Écosse avec un jésuite et un autre prêtre, qui courent risque d'être pendus pour la religion chrétienne, si Dieu n'en dispose autrement.

Nous avons vu M. le Flogni, qui nous a bien consolés par le récit de toutes vos conduites et de celles de M. de Lanmosen : dont je rends grâces à Dieu, et le prie qu'il justifie vos chères âmes à tous deux, et par vous celles du peuple qui vous sont commises.

Le départ de M. Jolly me presse de conclure et de vous faire un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle, ensemble avec M. de Lanmosen. Je vous supplie, Monsieur, de l'avoir agréable et de demander à Dieu miséricorde pour le plus abominable et détestable pécheur du monde, qui est, en Notre-Seigneur, etc.

---

286. — A Mgr LE MARQUIS DE PIANEZZE,

CHEF DU CONSEIL DE S. A. ROYALE DE SAVOIE.

Il ne peut accepter la clause introduite dans le traité de fondation, que six missionnaires soient employés à prêcher et confesser dans la ville de Turin.

4 mai 1655.

Monseigneur,

J'ai un autre déplaisir au sujet de notre établissement dans Turin : c'est, Monseigneur, que n'ayant pas bien fait réflexion aux premières propositions de ce qu'on désire de nous (comme j'ai fait depuis lorsque j'ai vu les conditions du traité que le supérieur de la Mission d'Annecy m'a envoyées, par lesquelles il est porté que nous donnerons six prêtres qui prêcheront et confesseront dans la ville), j'ai manqué à vous faire savoir, Monseigneur, que cette obligation de prêcher et confesser dans la ville est toute contraire à notre Institut; car nous nous sommes entièrement dédiés au service des pauvres gens de la campagne et à procurer

l'avancement spirituel de l'état ecclésiastique; et pour n'être pas divertis de ces emplois par ces autres-là qui attachent dans les villes, nous avons pour règle expresse de ne point prêcher ni confesser dans celles où il y aura évêché ou présidial, si ce n'est les ordinands et les autres ecclésiastiques ou séculiers qui feront les exercices spirituels dans nos maisons, d'autant qu'en ces villes considérables il se trouve ordinairement quantité de bons prédicateurs et de confesseurs, et qu'à la campagne il y en a fort peu. Je vous demande pardon, Monseigneur, de ne vous avoir pas plus tôt informé de ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire : je n'y avais pas pensé. Nous serons toujours disposés à rendre service au diocèse de Turin en la manière que notre règlement le permet : d'aller instruire les peuples des champs, entendre leurs confessions générales, les réconcilier entre eux, terminer leurs différends et mettre ordre que les pauvres soient assistés en leurs maladies, pour le corps et pour l'âme, par l'établissement de la confrérie de la Charité. Voilà, Monseigneur, nos exercices dans les missions; et après que cela est fait dans un village, nous passons à un autre pour en faire autant, le tout aux dépens de la fondation; car nous nous sommes donnés à Dieu pour servir gratuitement le pauvre peuple. Une partie de nos prêtres est employée à cela pendant que les autres sont appliqués dans la ville à la direction du séminaire, des ordinands et des exercitants, s'il y en a; et ceux-ci vont en mission à leur tour pour donner moyen aux autres de se venir recueillir à la maison, où ils font aussi ce que ceux-là y faisaient. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'avoir agréable que nous en usions de la sorte, et de le faire agréer à ceux qui nous font avec vous l'honneur de nous appeler. J'attendrai, s'il vous plaît, celui de vos commandements pour apprendre vos intentions et tâcher de les exécuter, etc.

287. — A M. BLATIRON,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Il l'encourage à poursuivre l'approbation des vœux, malgré toutes les oppositions qu'il rencontre.

9 juillet 1655.

Monsieur,

A ce que je vois, les difficultés continuent toujours; mais il ne se peut faire autrement, puisque vous avez en tête un tel cardinal et un tel grand corps; cela n'empêchera pas, quand même ils m'auraient arraché les yeux, que je ne les estime et les chérisse aussi tendrement que les enfants leur père : *putant enim obsequium præstare Christo.* Je souhaite et je prie Notre-Seigneur que chacun de notre Congrégation en fasse de même. Ne laissez pas, Monsieur, de solliciter notre affaire, dans la confiance que c'est le bon plaisir de Dieu, qui permet quelquefois qu'il arrive des contradictions entre les saints et les anges mêmes, ne manifestant pas les mêmes choses aux uns et aux autres. Le succès de semblables poursuites se donne souvent à la patience et à la vigilance qu'on y exerce. Les pères Jésuites ont mis plus de vingt ans à la sollicitation de leur affermissement sous Grégoire XV. Les œuvres de Dieu ont leur moment : sa providence les fait pour lors, et non plus tôt ni plus tard. Le Fils de Dieu voyait la perte des âmes, et néanmoins il ne prévient point l'heure qui était ordonnée pour sa venue. Attendons patiemment; mais agissons et (par manière de dire) hâtons-nous lentement en la négociation d'une des plus grandes affaires que la Congrégation aura jamais, etc.

288. — A M. CHIROYE,

SUPÉRIEUR, A LUÇON.

Il l'engage à résigner une cure entre les mains de son évêque.

1er août 1655.

Monsieur,

Or sus, Monsieur, puisque vous reconnaissez que c'est le meilleur pour la Compagnie de n'avoir point de cures, et que c'est contre l'usage que les particuliers en aient, que ne faites-vous donc ce que tant de fois je vous ai prié de faire, qui est de remettre celle que vous tenez entre les mains de monseigneur l'évêque ?

La raison de conscience que vous m'opposez est un scrupule sans fondement ; car, quand il arriverait que mondit seigneur pourvoirait mal ce bénéfice, ce que je ne crois pas, qui vous a dit que vous en seriez responsable devant Dieu ? Cela ne peut être ; au contraire, vous le seriez si vous veniez à le résigner à un homme qui ne s'acquitterait pas de son devoir. Vous seriez alors coupable de ce mauvais choix, et peut-être des fautes qu'il ferait ensuite ; outre qu'il y a justice de remettre une cure que vous ne pouvez tenir au pouvoir de celui qui vous l'a donnée, surtout quand cela se peut sans danger, comme vous le pouvez, ne vous étant pas loisible de juger mal de votre évêque, ni de dire sans témérité qu'il donnera un mauvais pasteur à cette paroisse, si vous-même ne le lui donnez, d'autant que vous ne savez pas comment il en usera. S'il ne s'est pas trompé quand il vous a choisi, vous devez estimer qu'il ne se trompera pas non plus dans le choix qu'il fera d'un autre. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de la lui remettre au plus tôt, purement et simplement, pour en pourvoir telle personne capable qu'il lui plaira de choisir, etc.

289. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION.

Il l'exhorte à une grande soumission à la volonté de Dieu.

1er août 1655.

Monsieur,

Comme votre âme m'est chère, tout ce qui me vient de votre part me console; c'est l'effet que j'ai senti de votre lettre, quoique j'en aie senti en même temps un autre tout contraire par la part que je prends à tout ce qui vous touche, à savoir beaucoup de peine de celle que vous souffrez.

Sur quoi je vous dirai, Monsieur, qu'il y a apparence que Notre-Seigneur a permis le sujet qui la cause pour mettre votre patience à l'épreuve, et j'espère que vous en ferez l'usage qu'il demande; car vous pouvez lui rendre un grand honneur en vous soumettant amoureusement à sa conduite et vous résignant au changement de votre emploi pour ne vouloir que ce qu'il veut. Pour le moins, devez-vous étouffer les saillies de votre propre volonté dans ces sentiments de la nature émue, afin de ne la pas suivre dans le trouble où elle est, crainte d'irriter le mal au lieu de le guérir, suivant en cela les médecins qui ne donnent point de médecines aux malades durant qu'ils ont la fièvre.

Si néanmoins, Monsieur, après que vous aurez résisté quelque temps à ce désir que vous avez de changer de demeure et non pas d'occupation, et que vous aurez beaucoup prié Dieu pour cela, vous voyez que votre peine pourrait à la fin prévaloir sur vos forces, mandez-le-moi : nous tâcherons de vous tirer de ce danger en vous mettant dans un état de paix, lequel je vous souhaite de tout mon cœur, sachant bien que, sans la tranquillité de l'esprit, il est difficile de réussir dans aucun exercice; mais comme elle dépend principalement de Dieu et de notre indifférence, il faut aussi

établir ces deux principes en nous et la chercher dans ces deux sources. C'est ce que je vous prie de faire, étant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

290. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Les bruits de guerre entre la Suède et la Pologne l'ont porté à faire des démarches près de l'ambassadeur de France en Pologne pour protéger les missionnaires, et à contremander un départ de missionnaires et de Filles de la Charité. — Il fait des vœux pour la persévérance de la première postulante. — Il exprime sa reconnaissance pour M. de Fleury. — Il annonce un départ pour Madagascar.

Paris, 27 août 1655.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres et vous en recevrez deux de moi par cet ordinaire. Vous ne me dites rien de la fâcheuse nouvelle que nous avons ici que les Suédois ont fait plusieurs irruptions en Pologne, dont j'ai ressenti une très grande affliction. Nous prions Dieu céans et je le fais prier partout qu'il ait agréable de détourner l'orage et de prendre en sa protection spéciale le roi, la reine et leurs États. On nous a dit que leurs députés sont retournés vers le roi de Suède; plaise à Dieu qu'ils en rapportent une paix, mais une paix qui soit telle que Dieu seul la peut donner. Cette espérance a un peu diminué notre douleur, et l'incertitude des événements nous a fait penser à écrire à l'ambassadeur de France en Suède, afin qu'il s'emploie vers ledit roi de Suède pour donner protection aux religieuses de Sainte-Marie, aux filles de la Charité, et aux prêtres de la Mission de Varsovie, si besoin est. Il faut espérer que Dieu ne permettra pas que son armée en approche; mais la crainte nous a suggéré cette précaution; elle nous a aussi obligés d'écrire en diligence à Rouen pour faire revenir M. Berthe avec les frères et les filles de la Charité qui s'en allaient vous trouver, et qui partirent d'ici la semaine passée. Il y a apparence que ma lettre les a trouvés

partis, parce que je n'en ai appris aucune nouvelle depuis leur départ.

Dieu donne la persévérance, s'il lui plaît, à cette bonne fille que la reine a mise comme la première plante parmi les sœurs de la Charité, pour être du corps, et qu'il veuille, par sa grâce, les multiplier de delà, et les remplir de la vertu dont elles portent le nom !

Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il reçoive en sa gloire l'âme de cette bonne dame qui vous a donné le patronage de Sainte-Croix ; qu'il sanctifie de plus en plus le bon M. de Fleury ; qu'il ait agréable les biens qu'il fait et accomplisse ses saintes intentions partout et en toutes choses. Je suis plein de ces souhaits pour lui, dans l'impuissance où je suis de lui manifester autrement ma reconnaissance, étant si inutile à son service. Vous pouvez pourtant l'assurer de mon obéissance, autant de fois que vous en aurez l'occasion.

Voilà trois ou quatre vaisseaux qui s'en vont à Madagascar ; M. le maréchal de la Meilleraie, qui les y envoie, me demande deux prêtres, et veut qu'ils soient à Nantes le 4 septembre. Le temps est bien court et nos ouvriers trop éloignés pour satisfaire à son ordre ; nous ferons néanmoins ce que nous pourrons. Nous avons céans quatre enfants nègres venus de ce pays-là.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, de vous et de votre chère famille que je salue cordialement, etc.

---

291. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il le félicite de la charité avec laquelle il vient en aide aux missionnaires de Rome.

1er septembre 1655.

Monsieur,

Je ne puis que je ne vous dise derechef que je suis fort édifié de la bonté que vous avez de vous incommoder en

envoyant deux de vos prêtres à Rome, pour donner moyen à M. Jolly de donner satisfaction à tant de grands prélats et cardinaux qui ont dévotion d'employer la Compagnie en leur diocèse. Oh! s'il plaisait à Dieu de donner cet esprit de support et d'accommodement à chaque particulier, que cela apporterait une grande union et un grand avantage à tout le corps, parce que nous regarderions les intérêts des autres comme les nôtres propres, et, le fort soutenant le faible, tout en irait mieux, etc.

---

292. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il exprime sa douleur de la guerre que la Suède fait à la Pologne, et sa confiance qu'il ne sera fait aucun mal aux missionnaires. — Il annonce l'envoi de missionnaires à Madagascar.

Paris, 3 septembre 1655.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du dernier ordinaire, et une augmentation de douleur pour l'affliction où se trouve la Pologne et surtout le roi et la reine; je vous avoue qu'elle m'est des plus sensibles qui me soit jamais arrivée, tant à cause de leur intérêt que pour celui de l'Église qui souffre en cette partie. C'est pourquoi nous prions ici et faisons prier partout, afin que Dieu protège ce royaume-là, et bénisse, s'il lui plaît, les armes et les intentions de Leurs Majestés. J'ai une particulière confiance qu'il le fera, et que, quand même la ville de Varsovie serait prise, et les missionnaires avec elle, il ne vous sera fait aucun mal; car, outre que vous avez été recommandés à M. N., agent pour la France auprès du roi de Suède, pour vous mettre sous sa protection, nous savons que son prédécesseur faisant la guerre en Allemagne n'a jamais fait de mal aux prêtres. Courage donc, Monsieur! ne vous inquiétez pas; ce que le bon Dieu garde est bien gardé. Nous

continuerons de vous offrir à lui d'une manière spéciale, et vous devez vous y confier beaucoup ; car il ne permet cela que pour avoir sujet de vous défendre, et sans cela il aurait raison de vous abandonner à la puissance des hommes.

Nous avons fait revenir M. Berthe, les frères et les sœurs, lorsqu'ils étaient sur le point de s'embarquer, et nous avons fait partir en même temps quatre prêtres de divers endroits pour se rendre à Nantes, où il y a quatre vaisseaux prêts à lever l'ancre pour Madagascar; or ces quatre prêtres missionnaires ne se mettront pas tous dedans, mais seulement deux, qui arriveront les premiers, si tant est qu'ils y soient à temps; et en cas que tous y arrivent assez tôt, M. Dufour et M. Feydin feront le voyage, et les autres s'en reviendront, à savoir, M. Gignol et M. de Belleville [1].

Nous avons céans quatre petits nègres que nous élevons dans l'esprit du christianisme pour servir un jour d'exemple à leurs compatriotes. Que savons-nous si Dieu, irrité des désordres des propres enfants de son Église, n'a pas dessein de la transférer parmi les infidèles ? Son saint nom soit béni et sa sainte volonté accomplie en nous tous ! Je suis, en son amour, etc.

---

293. — A M. CHARRIN,

DE LYON.

Il lui donne les raisons qui s'opposaient à l'acceptation d'une fondation qu'il voulait faire.

10 septembre 1655.

Monsieur,

Je me donne l'honneur de vous écrire la présente pour vous remercier derechef des bonnes volontés que le bon Dieu vous a données pour notre petite Compagnie, qui en est très

1. M. Mathurin de Belleville, né à Brix, diocèse de Coutances, en 1624; reçu à Paris le 1er mai 1654. Il mourut en mer le 18 janvier 1656.

indigne, et néanmoins, Monsieur, très reconnaissante. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre récompense du bien que vous nous offrez et de la gloire que vous lui voulez procurer. Nous serons obligés de l'en prier toute notre vie, quand bien même votre intention ne s'accomplirait pas au sujet de notre établissement. Comme j'en vois quelques difficultés de notre côté, je vous supplie très humblement, Monsieur, d'avoir agréable que je vous les représente, pour réponse aux propositions que vous m'avez envoyées.

La première est que nous sommes trop pauvres pour faire subsister de delà les prêtres que vous demandez, d'ici au temps où ils doivent jouir de votre donation.

Secondement, Monsieur, cette fondation n'est pas suffisante pour nourrir six prêtres, lors même qu'ils en seront possesseurs : nous avons expérience qu'il faut au moins mille livres pour trois personnes; et tout ce qu'on pourrait faire avec mille deux cents serait d'entretenir trois prêtres avec un frère ou serviteur; on dépense la moitié plus à la campagne où l'on fait la mission que dans la maison.

Enfin, Monsieur, il n'y a point d'ecclésiastique qui voulût entrer en notre Congrégation si on lui disait qu'il ne pourrait jamais dire la sainte messe ni pour lui, ni pour ses parents et amis, ni pour autre intention que ce soit que pour un défunt seulement, ainsi que vous y voulez obliger ceux qu'on vous donnerait. Nous ne pouvons donc pas, Monsieur, les y soumettre, si ce n'est trois ou quatre fois la semaine chacun au plus; et puis l'Église ne permet pas qu'on dise des messes de *Requiem* certains jours, comme les dimanches et les fêtes principales. Selon cela, Monsieur, j'espère que votre bonté nous excusera; ou si c'est le dessein de Dieu que le vôtre s'exécute, qu'il vous fera agréer les conditions que nous avons exposées et que nous pouvons accomplir : ce que nous attendons avec patience, en continuant de prier Dieu qu'il vous

conserve et sanctifie de plus en plus, et qu'il nous donne les occasions de vous servir, particulièrement à moi qui suis plein d'estime et de révérence pour votre personne, et qui suis, etc.

---

294. — A M. N...,

PRÊTRE SORTI DE LA CONGRÉGATION.

Il lui dit que, craignant qu'il ne soit pas plus fidèle à de nouvelles obligations qu'aux premières, il a donné la cure qu'il sollicite à un bon prêtre qui remplira ses devoirs exactement.

22 septembre 1655.

Monsieur,

J'ai conféré la cure que vous m'avez demandée à un bon prêtre résolu de résider et de bien faire. J'eusse été bien aise de vous servir, après vous avoir vu faire une oblation de vos biens et un sacrifice de vous-même à Dieu pour le salut du pauvre peuple, si, en révoquant une si sainte action, comme vous avez fait, vous ne m'aviez donné sujet de craindre que peut-être vous ne seriez pas plus fidèle à Dieu dans une nouvelle obligation que vous avez été en celle-là.

De dire que vous êtes sorti d'avec nous avec dessein de mieux servir les âmes, qui le croira? puisque vous trouviez en notre Compagnie l'occasion de former de bons ecclésiastiques et de bons curés, et de travailler aux missions pour l'assistance des pauvres gens de la campagne.

Je ne laisse pas d'avoir estime et affection pour vous, sachant qu'au reste vous avez le cœur bon et bien intentionné, etc.

---

295. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il exprime sa douleur de la guerre; il prie et fait prier pour le triomphe des armées de Pologne. — Il désire que les missionnaires soient soumis au bon plaisir de Dieu et le servent selon les circonstances. — Il demande qu'on renvoie de la Compagnie un missionnaire, s'il refuse de se soumettre à la règle. — Il se réjouit de l'admission d'un prêtre polonais.

Paris, 24 septembre 1655.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 24 août. Je vous ai accompagné, avec toute la bande, de mes douleurs et de mes souhaits à Cracovie. L'affliction croît en moi à mesure que j'apprends les progrès des ennemis; mais, malgré cela, je n'éprouve aucune diminution dans l'espérance que Dieu me donne que tôt ou tard les choses se rétabliront. Nous prions incessamment pour cela et faisons prier partout, afin qu'il plaise à Dieu de rendre les armes du roi victorieuses, et de prendre lui-même la défense et la conduite de ce royaume pour le bien de l'Église, qui se trouve fort intéressée dans cette guerre.

Cependant je prie aussi qu'en quelque part que la Compagnie se trouve, il lui fasse la grâce de se soumettre avec amour aux divers événements de sa conduite, et de lui rendre les petits services qu'elle pourra, autant que les lieux et les commodités le pourront permettre. Je l'espère bien de votre zèle et de votre courage, et de la fidélité de toute la famille. Témoignez toujours à la reine nos peines sensibles pour l'état présent des affaires, et les prières que nous faisons pour le roi, pour elle et pour leurs États.

J'ai enfin pensé que c'est trop supporter les libertés de M. Zelazewski, qui pourraient par la suite être beaucoup nuisibles à la Compagnie. Il est donc temps d'y remédier, ou en le priant de se retirer entièrement, en sorte qu'on n'ait plus de communications avec lui, ou, s'il lui reste quelque affection pour sa vocation, de tirer promesse de lui qu'il

vivra désormais en vrai missionnaire dans l'observance et la soumission qu'il doit. Je vous prie, Monsieur, de savoir quelle est sa disposition, et selon cela d'agir en la manière susdite. Vous le traiterez avec respect et douceur, même avec témoignage d'affection, mais aussi avec fermeté, lui disant ce qu'il est expédient de lui dire en cette extrémité.

Je rends grâces à Dieu d'avoir donné à la Compagnie un nouveau prêtre polonais qui a les bonnes qualités que vous me mandez. Dieu lui fasse la grâce de persévérer, et à vous tous de vivre de telle sorte que la bonne odeur de votre vie et de vos emplois en attire plusieurs autres pour l'avancement de notre sainte religion; car c'est pour cela, comme je crois, que sa providence vous a appelés de delà.

J'écris à Rome que vous avez reçu les indulgences, et je présente à M. Jolly les sentiments de reconnaissance que vous en avez. Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur, et vous donne les forces nécessaires dans l'agitation présente. Je suis, en son amour, etc.

---

296. — A M. THOMAS,

PRÊTRE D'ANGOULÊME.

Il énumère les raisons qui le forcent à refuser la cure qu'il lui offrait.

25 septembre 1655.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre avec le respect que je dois au mérite de votre personne, avec une très sensible reconnaissance des bontés que vous exercez envers nous en toute occasion et présentement par les offres que vous nous faites, dont nous sommes très indignes et dont je vous remercie très humblement. Sur quoi je vous dirai, Monsieur, ce que j'ai déjà dit à M. de Blampignon, que nous avons pour maxime de ne nous introduire jamais en un lieu, si nosseigneurs les prélats

ne nous y appellent; et que tout ce que nous avons et les établissements où nous sommes, nous sont venus par cette voie. Or, tant s'en faut que nous soyons ainsi appelés à Angoulême : monseigneur l'évêque s'est expliqué au contraire.

Une seconde raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter le bien que vous nous voulez faire, Monsieur, est que les cures nous embarrassent trop; nous n'en avons encore pris qu'à vive force, et sommes comme résolus de n'en plus prendre. Les deux ou trois que nous avons n'ont servi qu'à nous faire connaître l'empêchement qu'elles apportent à nos fonctions, et combien il est expédient que nous ayons tous l'obligation d'aller de village en village pour l'instruction et le salut des peuples, sans nous attacher aux villes ni à certaines paroisses qui ne peuvent manquer d'ouvriers : il serait à craindre qu'avec le temps les nôtres ne se tinssent aux cures. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de nous excuser. Je suis, en Notre-Seigneur, etc.

---

297. — A M. DE BEAUMONT,

PRÊTRE DE LA MISSION,

A RICHELIEU, ET DIRECTEUR DU SÉMINAIRE INTERNE.

Il lui dit que c'est uniquement par la patience et la longanimité qu'il parviendra à former les séminaristes à la mortification. — Il lui trace la conduite à tenir à l'égard de la duchesse d'Orléans.

3 octobre 1655.

Monsieur,

Sur ce que vous vous êtes proposé de bien travailler à mortifier le propre jugement et la propre volonté de vos séminaristes, je vous dirai, Monsieur, que cela ne se peut pas faire tout d'un coup, mais peu à peu avec douceur et patience. La mortification, non plus que les autres vertus, ne s'acquiert que par les actes réitérés, et encore moins celles de cette espèce qui est la plus difficile. Il faut donc se contenter d'y mener vos gens pas à pas, sans prétendre y arriver de longtemps,

parce qu'il y a bien du chemin à faire, si ce n'est quand il plaît à Dieu de dispenser des voies ordinaires.

Oui, Monsieur, je suis d'avis que votre maison rende ses devoirs à Mlle d'Orléans quand elle sera à Champigny, que deux prêtres y aillent (ce sera assez, vous et un autre), et que vous lui disiez avec grand respect et modestie : Mademoiselle, nous sommes deux prêtres de la mission de Richelieu qui avons reçu l'ordre de M. Vincent de venir faire la révérence à Votre Altesse, de lui offrir nos très humbles services et nos prières. C'est ce que nous faisons, Mademoiselle, avec tout le respect et la soumission que nous devons à Votre Altesse. Si elle vous parle, il la faudra écouter sans l'interrompre, et selon les demandes qu'elle vous fera, lui faire vos réponses, etc.

---

298. — A M. CHRESTIEN,

SUPÉRIEUR, A LA ROSE.

Il l'engage à se soumettre à la volonté de Dieu, qui lui impose le fardeau de la supériorité, et aussi à ne pas redouter la chaire, où il réussira en observant la méthode de la Compagnie.

3 octobre 1655.

Monsieur,

Je ne doute pas que votre humilité ne vous fasse fuir les charges et porter avec peine la supériorité que vous exercez; mais je sais aussi la soumission que vous avez au bon plaisir de Dieu, qui vous impose ce fardeau, et qui fait que je vous prie de sa part de le porter quelque temps. J'espère qu'il bénira votre conduite à La Rose, comme il a fait ailleurs, et je l'en prie de tout mon cœur. Vous ne devez point appréhender la difficulté de la langue; Notre-Seigneur vous la rendra bientôt aisée et familière, pourvu que vous y fassiez attention. Et quant aux actions publiques, prêchez hardiment : je suis assuré qu'en observant notre méthode, vous le

ferez fort bien et utilement; vous avez vocation pour cela, et de la part de Dieu et du côté de monseigneur d'Agen. Il reste à vous animer de zèle et à vous confier en la grâce de Dieu, en qui je suis, etc.

---

299. — A M. LANGLOIS,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINTES.

Il l'engage à ne pas se laisser décourager par les difficultés qu'il rencontre dans la conduite du séminaire.

10 octobre 1655.

Monsieur,

J'ai reçu une grande joie de votre lettre, encore que vous me l'ayez écrite dans un sentiment de peine, parce que j'y vois la candeur de votre esprit et quelque chose de Dieu qui se plaît à vous exercer. Ceux qui vous ont donné la pensée que vous n'êtes pas propre pour la conduite du séminaire ne vous connaissent pas comme je vous connais; et pour avoir vu quelques séminaristes peu disposés à profiter de vos leçons, il ne s'ensuit pas que les autres ne vous estiment et ne s'avancent sous votre direction. Il y a certaines personnes si mal faites, que, quand elles auraient un saint Thomas pour les élever, il n'empêcherait pas qu'elles ne fissent voir ce qu'elles sont. Je vous prie de ne pas vous étonner de l'indiscrétion de quelques-uns; comme tout change, Dieu vous ôtera ces esprits fâcheux et vous en donnera d'autres plus dociles et plus affectionnés à leur profession, qui feront bon usage de vos bons exemples et de vos instructions. Continuez, s'il vous plaît, à les leur donner, pour le moins jusqu'à l'arrivée du visiteur, à qui vous direz tout; et alors, s'il trouve à propos de vous décharger de cet emploi, nous vous en donnerons un autre. Dieu merci, nos occupations sont diverses, et je ne manque pas de désir de vous donner toute satisfaction, etc.

300. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il espère le triomphe des armes de Pologne, et fait prier à cet effet. — Il l'excite à la confiance, lui demande de ses nouvelles et lui donne celles de la Compagnie.

Paris, 15 octobre 1655.

Monsieur,

Voici trois semaines passées que je n'ai point reçu vos lettres. Je ne laisse point de vous continuer les miennes par tous les ordinaires, afin qu'il ne tienne pas à moi que vous ne soyez consolé de nos nouvelles, et si Dieu permet qu'elles vous soient rendues, que vous soyez assuré de nos prières pour le roi, la reine, le royaume, votre personne et votre famille. Nous entendons divers bruits qui nous tiennent entre la crainte et l'espérance. Pour moi, quand je pense à la piété de Leurs Majestés et aux prières que toute l'Église fait à Dieu de prendre en sa protection leurs États et la religion, je ne puis douter que cela n'advienne, et quelque chose que l'on dise, j'espère, contre l'espérance même, que la justice de leurs armes prévaudra contre la force et l'iniquité de leurs adversaires. C'est à cette fin que j'ai recommandé ce matin à la Compagnie de renouveler ses prières et redoubler ses mortifications; à quoi il semble qu'elle se porte d'elle-même, tant le sujet en est important et tant elle s'y sent obligée par les bienfaits de la reine. Je vous prie d'assurer de cela Sa Majesté et de la continuation de nos prières et de nos obéissances.

Mon Dieu, Monsieur, que je serai en peine jusqu'à ce que je reçoive de vos lettres par lesquelles j'apprenne l'état des affaires de la Compagnie! Je vous plains, certes, sachant que votre cœur charitable ne souffre pas seulement sa propre peine, mais encore celle des autres. Plaise à Dieu de vous fortifier dans ces accablements, de vous illuminer en vos doutes et de vous faire arriver heureusement au point où la

Providence veut conduire votre petite barque. Confiez-vous fort en sa conduite, et excitez vos gens à cette confiance dans les agitations présentes; la tempête cessera et le calme sera plus grand et plus agréable que jamais.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. La Compagnie va toujours son petit train, et chacun se porte bien, excepté M. Legros, qui, en faisant les visites de nos maisons de Gascogne, est tombé malade à Montauban, et n'est pas sans danger. Priez pour nous, s'il vous plaît. Je vous dirai d'autres nouvelles quand j'aurai plus d'assurance que mes lettres vous sont rendues. Je suis, à la vie et à la mort, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. Depuis la présente écrite, on nous annonce que le roi a pris le roi de Suède et l'a fait prisonnier, et ce bruit est répandu dans Paris. Oh! Monsieur, que je prie Dieu de tout mon cœur qu'il bénisse de plus en plus le roi, la reine et leur royaume!

---

301. — A M. LE MARQUIS DE PIANEZZE,

PREMIER MINISTRE DES ÉTATS DE SAVOIE.

Il annonce l'envoi de quatre missionnaires, et insiste pour qu'ils ne soient employés qu'aux fonctions de l'Institut. — Il lui recommande les missionnaires.

19 octobre 1655.

Monseigneur,

Selon votre ordre, nous vous envoyons quatre de nos prêtres. Ils sont tels, qu'avec la grâce de Dieu, ils pourront rendre quelque petit service à Notre-Seigneur, à l'égard du pauvre peuple de la campagne et de l'état ecclésiastique; mais pour le faire utilement, il importe, Monseigneur, que, conformément à nos règles et à notre usage, ils ne prêchent ni ne confessent dans la ville de Turin, ni en d'autres villes épiscopales, si ce n'est les ordinands, les exercitants et les séminaristes, quand il y aura un séminaire ecclésiastique;

et surtout, Monseigneur, qu'ils ne soient point employés à l'assistance des religieuses; car ce seraient là des empêchements comme essentiels à évangéliser les pauvres gens de la campagne dans l'esprit de Notre-Seigneur.

Vous trouverez beaucoup de défauts en ces pauvres missionnaires; je vous supplie très humbiement, Monseigneur, de les supporter, de les avertir de leurs manquements et de les corriger comme un bon père ses enfants; je vous transfère le pouvoir que Notre-Seigneur m'a donné pour cela. Plût à Dieu que je fusse en lieu de me prévaloir de l'avantage qu'ils auront de vous approcher, Monseigneur, et de profiter des paroles de vie éternelle qui sortent de votre bouche, et de tant de bons exemples que votre vie donne à tout le monde! j'en espérerais quelque secours pour amender la mienne, et en devenir à meilleur titre votre serviteur.

---

302. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MARSEILLE.

Il ne permet pas à un missionnaire de se rendre dans sa famille pour raison de santé, et lui offre de se rendre à Notre-Dame de la Rose.

21 octobre 1655.

Monsieur,

Je loue Dieu de la bonne disposition de votre famille, et de la vôtre en particulier.

M. Beaudoin [1] m'a écrit que sa santé dépérit à Marseille, et me demande d'aller passer six mois en son pays pour se remettre, comme si dans le reste du royaume il n'y avait pas un lieu propre pour sa santé. Les rois tombant malades dans leurs États n'en vont pas chercher d'autres pour se guérir, ni les évêques ne quittent pas leurs diocèses, ni les curés

1. M. Daniel Beaudoin, né à Montrelez, diocèse de Nantes, en 1632; reçu à Paris le 7 octobre 1651.

leurs paroisses pour changer d'air, encore que celui de leur naissance leur fût peut-être meilleur. Je ne puis donc consentir qu'il aille en Auvergne, puisque nous n'y avons point de maisons. S'il veut aller à Notre-Dame-de-la-Rose, diocèse d'Agen, à la bonne heure, qu'il s'y en aille. M. Chrestien, qui en est le supérieur, le recevra volontiers, parce que je lui en écrirai; et je vous prie de lui donner l'argent qu'il faudra pour ce voyage, si tant est qu'il l'entreprenne.

Je suis dans les remèdes, pour une petite incommodité; sans cela je lui écrirais; faites-lui mes excuses, et assurez-le que je le chéris tendrement, et que je souhaite qu'il pratique la leçon de Notre-Seigneur : *Qui amat animam suam perdet eam, et qui odit inveniet eam.*

---

303. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il lui annonce la réception du bref confirmant les vœux et réglant la question de dépendance à l'égard des évêques.

22 octobre 1655.

Monsieur,

A propos des vœux, il a donc plu à Dieu et à notre Saint-Père le Pape d'approuver ceux que nous faisons; j'en ai reçu le bref, et nous l'avons offert à Notre-Seigneur comme un ouvrage de sa main. M. Jolly vous en doit envoyer une copie authentique, laquelle je vous prie de présenter à Mgr le cardinal Durazzo, comme un effet de ses prières et de ses recommandations.

Quant à la dépendance des évêques, je vous puis assurer que je n'ai aucunement contribué à lui faire donner l'explication portée par ledit bref; je n'en ai écrit ni parlé de près ni de loin; cela s'est fait par ces messieurs que le Pape a députés, qui ont jugé convenable de la coucher dans le sens qu'elle est. Or vous savez que la volonté de Dieu ne peut

être mieux connue dans les événements que quand ils arrivent sans nous, ou autrement que nous les demandions. Toujours il est vrai que nosseigneurs les évêques ont un pouvoir absolu sur toutes nos fonctions extérieures et aussi sur les séminaires, les ordinations et les missions, etc.

---

304. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui annonce la réception du bref portant l'approbation des vœux de la Compagnie.

22 octobre 1655.

Monsieur,

Nous avons reçu le bref portant l'approbation de nos vœux : grâces à Dieu ! C'est à lui que nous en avons la principale obligation, étant vrai que, sans une spéciale conduite de sa part, il nous eût été impossible de surmonter les difficultés. C'est lui qui, de sa grâce, a disposé nosseigneurs les cardinaux, les docteurs et les autres qui ont contribué au succès de cette affaire, et le Pape même, à nous favoriser dans ce dessein pour l'affermissement de la Compagnie. C'est lui aussi, Monsieur, qui vous a choisi pour être le promoteur et comme l'âme de cette poursuite ; il vous en a donné ici les mouvements, et il a béni de delà votre conduite d'une manière en quelque façon admirable, ayant même surpassé notre espérance. Que sa divine bonté en soit donc à jamais glorifiée ! Qu'elle soit votre récompense des peines que vous avez prises, et qu'elle-même vous fasse connaître la reconnaissance que j'en ai !

Je vous remercie de ce que vous me mandez touchant la dépendance des évêques ; nous nous en tiendrons à cela, puisque la volonté de Dieu nous est connue par ce bref. Je mande à M. Blatiron que l'explication de cette dépendance, au sens qu'elle est couchée, a été faite par ces messieurs les

docteurs à nosseigneurs les députés, sans que j'en aie écrit ni parlé ; c'est pour lui ôter la difficulté qu'il y trouve, dans la pensée qu'il a que cela vient de nous, et que nosseigneurs les évêques en seront choqués. J'estime aussi qu'ils n'auront pas sujet de l'être, ayant, comme ils ont, un pouvoir absolu sur toutes nos fonctions extérieures, etc.

---

305. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il fait l'historique de la question des vœux dans la Compagnie, et dit en quels sentiments de joie a été accueilli le bref qui les confirme. — On a résolu de ne pas acquérir une propriété à Rome, à cause de la cure qui y est annexée.

29 octobre 1655.

Monsieur,

Nous avons proposé le bref de notre Saint-Père à la famille de céans, tant aux prêtres qu'aux clercs et frères coadjuteurs, auxquels je fis entendre comment il a plu à Dieu de donner à la Compagnie, dès le commencement, le désir de se mettre dans l'état le plus parfait qu'elle pourrait sans entrer en celui de religion ; qu'à cet effet, nous avons fait des vœux pour nous unir plus étroitement à Notre-Seigneur et à son Église, et le supérieur de la Compagnie à ses membres, et les membres au chef ; que ce fut la deuxième ou troisième année ; que ces vœux étaient simples, et que nous les renouvelâmes deux ou trois ans de suite ; qu'enfin nous en avions fait une règle qui avait été approuvée par Mgr l'archevêque de Paris, et que nous les fîmes ensuite ensemble ; mais qu'à peine eûmes-nous fait cela, le murmure commença par quelques-uns de la Compagnie, qui se répandit au dehors : ce qui nous donna sujet d'assembler les principaux docteurs de Paris ; et leur ayant proposé si nous avions pu faire ce que nous avions fait, ils furent d'avis de l'affirmative. Ensuite de quoi nous fîmes une assemblée ici des principaux supérieurs

et de quelques anciens de la Compagnie, et entre autres choses nous y traitâmes du même sujet; et ayant été de l'avis des docteurs, ils estimèrent que nous devions continuer nonobstant les difficultés qui s'y rencontraient au dedans et au dehors.

Mais comme l'esprit malin, qui contredit toujours les œuvres de Dieu, ne se rend qu'à l'extrémité, les mêmes difficultés continuèrent et augmentèrent : ce qui nous obligea derechef de voir les mêmes docteurs, et de savoir s'ils étaient dans les mêmes sentiments ensuite des difficultés qu'on faisait de nouveau ; et persévérant dans leurs premières opinions, ils nous les donnèrent par écrit ; et trois jésuites des plus considérables signèrent aussi les mêmes avis : ce qui n'eut pourtant pas la force d'arrêter les esprits.

Nous fîmes une seconde assemblée des principaux supérieurs de la Compagnie, entre lesquels étaient ceux de Rome et de Gênes et les anciens de la même Compagnie, lesquels furent d'avis, comme la première fois, qu'il fallait continuer. Mais la contradiction ne cessant pas pour cela, nous nous sommes trouvés obligés recourir à l'oracle de la volonté de Dieu, qui nous avait donné un bref par lequel il confirme nos dits vœux, en la manière que nous les avons faits.

Ayant dit ces choses à la communauté assemblée, nous lui avons ensuite fait faire lecture dudit bref en latin et en français, et je leur demandai à tous s'ils avaient agréable de le recevoir et de s'y soumettre ? lesquels déclarèrent tout haut qu'ils le voulaient bien, et qu'ils en rendaient grâces à Dieu et à notre Saint-Père. Après quoi, ils en ont tous signé un acte qui contient à peu près ce que je viens de dire et la copie du bref. Et le tout a été reconnu par deux notaires.

Nous avons agité avec nos prêtres anciens qui sont allés à Rome par deux diverses fois, l'achat de Saint-Jean-Mercatelli, et plusieurs d'entre eux ont fait l'oraison sur ce sujet, savoir s'il est à propos d'entendre à traiter de cette maison :

enfin la résolution est allée à l'exclusion, à cause de la cure qui y est attachée, et qu'en la desservant, ce serait un acte formellement contraire à notre règle qui nous éloigne d'un tel emploi dans les villes ; et cela dans Rome, ce qui servirait de prétexte à l'avenir d'en faire de même partout, et de se contenter de cet emploi seulement, laissant celui d'aller chercher les pauvres âmes pécheresses à la campagne. L'esprit italien, à ce qu'on dit, n'aime pas tant la fatigue : ce qui serait un grand dommage et un sujet de perversion de l'esprit que Notre-Seigneur a mis dans la Compagnie. Demeurons-en donc là, Monsieur, s'ils vous plaît, et honorons avec patience l'état du Fils de Dieu qui ne voulut point avoir un lieu à lui pour y reposer sa tête, jusqu'à ce qu'il lui plaise nous tirer lui-même de cet état, etc.

---

306. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il le remercie des prières qu'il fait pour la propagation de la Compagnie. — Utilité de cette dévotion.

12 novembre 1655.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu des dévotions extraordinaires que vous vous êtes proposé de faire pour demander à Dieu, par le bienheureux saint Joseph, la propagation de la Compagnie. Je prie sa divine bonté qu'elle les ait agréables. J'ai été plus de vingt ans que je n'ai osé demander cela à Dieu, estimant que, la Congrégation étant son ouvrage, il fallait laisser à sa providence seule le soin de sa conservation et de son accroissement ; mais à force de penser à la recommandation qui nous est faite dans l'Évangile, de lui demander qu'il envoie des ouvriers à sa moisson, je suis demeuré convaincu de l'importance et de l'utilité de cette dévotion. Je suis, etc.

307. — A M. COGLÉE,

SUPÉRIEUR, A SEDAN.

Il le détourne de la pensée de faire un jour de retraite tous les vendredis, et lui dit de se confier à Notre-Seigneur par rapport à son emploi.

13 novembre 1655.

Monsieur,

Ce n'est point mon avis que les vendredis vous quittiez le soin des affaires et de la famille pour ne vaquer qu'à votre intérieur. Vous pouvez néanmoins, en ces jours-là, vous tenir plus récolligé dans les affaires et plus uni à Dieu dans vos actions ordinaires. Il est difficile que les supérieurs, qui ont charge d'âmes, puissent faire ces fréquentes retraites que vous proposez.

Quant à l'incapacité que vous croyez être en vous pour l'emploi que vous exercez, souvenez-vous, Monsieur, que Notre-Seigneur a de la suffisance assez pour vous et pour tous les humbles ; et demandez-lui qu'il ait assez de miséricorde pour moi, etc.

---

308. — A M. CHIROYE,

SUPÉRIEUR, A LUÇON.

Il lui demande de remettre une cure aux mains de l'évêque, qui n'aurait pas pour agréable qu'on la confiât à quelqu'un qui ne serait pas de la Compagnie.

14 novembre 1655.

Monsieur,

Votre lettre me fait juger qu'il n'est pas expédient que vous remettiez la cure à M. Rasine pour les deux conséquences que je tire de votre raisonnement. La première est que Mgr l'évêque ne l'aurait pas agréable, s'il savait que ce prêtre n'est pas de la Compagnie ; et nous devons bien nous garder de faire aucune chose, non seulement qui le puisse fâcher, mais qui soit contre son intention, parce que nous ferions contre la volonté de Dieu. La seconde est la simulation où

vous tomberiez, indigne d'un chrétien, en faisant passer M. Rasine pour missionnaire, comme un moyen de le faire agréer à mondit seigneur. Ce serait une grande faute contre la simplicité de laquelle nous faisons profession, et un déguisement bien éloigné de l'usage des premiers chrétiens, desquels Pline le Jeune rapporte qu'ils avaient coutume de ne rien faire en cachette ni d'user d'équivoque. Il ne faut donc point penser que je consente à cette feintise. Selon cela, Monsieur, je reviens à mon premier avis, qui est que vous remettiez la cure purement et simplement entre les mains de mondit seigneur. C'est lui qui vous l'a donnée, déchargez-vous-en sur lui; c'est la plus sûre voie pour n'être aucunement responsable devant Dieu, si celui qui vous succédera ne fait pas son devoir, etc.

---

309. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il ne doit pas s'attrister de ses tentations, mais se confier en Dieu.

19 novembre 1655.

Monsieur,

Il n'y a personne sur la terre, pour sainte qu'elle soit, qui n'ait quelque inclination au mal : c'est l'exercice des bonnes âmes et un sujet de mérites. Peut-être que saint Paul ne fut jamais tant enclin au péché que lorsque Dieu le toucha pour sa conversion, ni plus agréable aux yeux de Notre-Seigneur qu'au fort des tentations qu'il souffrit depuis. Cela étant, Monsieur, vous ne devez pas vous étonner si vous avez de pareilles pentes; elles servent à vous humilier et à vous faire craindre ; mais vous le devez faire d'une si bonne façon que vous soyez aussi excité à vous confier davantage en Dieu ; car sa grâce vous suffit pour vaincre les assauts de la nature rebelle. Je le prie qu'il vous fortifie en cela et en tous vos travaux, dans lesquels j'appréhende le trop, etc.

310. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il se réjouit du bon accueil fait aux missionnaires, et dit en quel esprit de simplicité et d'humilité ils doivent commencer leurs missions. — Il donne des nouvelles de Pologne.

Paris, 26 novembre 1655.

Monsieur,

J'ai reçu votre première lettre de Turin, et du bon Dieu une grande consolation de vous y avoir heureusement conduits et si bénignement reçus, par la bonté de Mgr votre fondateur et celles de Mgr l'archevêque et Mgr le nonce. Je l'en remercie de tout mon cœur : il vous a voulu prévenir de ses grâces pour vous disposer à d'autres plus grandes, et cet accueil gracieux de la part des hommes est un effet de l'attente qu'ils ont sur la Compagnie. J'espère qu'elle se donnera de bonne sorte à Dieu pour correspondre à ses desseins.

Je vois bien que vous auriez besoin d'un autre prêtre qui parlât l'italien à la place de M. Jean-Baptiste Taone, qui, pour des raisons considérables, ne viendra pas travailler avec vous ; et c'est ce qui nous a obligé de vous rendre M. Dheaume, qui est parti de Lyon pour Turin le 18 de ce mois.

De vous dire comment vous ferez, je m'y trouve empêché, sinon que vous commenciez par quelque petite mission qui ne requière pas grand appareil ; mais pour cela, Monsieur, il vous faut avoir l'amour de votre abjection : vous pourrez faire l'action du matin, et M. Ennery le catéchisme. Cela vous semblera fâcheux de commencer si chétivement ; car, pour vous mettre dans l'estime, il faudrait, ce semble, un peu paraître par une mission entière et splendide, qui étalât d'abord les fruits de l'esprit de la Compagnie. Dieu nous garde d'entrer dans ce désir ; celui qui convient à notre pauvreté et à l'esprit du christianisme, c'est de fuir ces ostentations pour nous cacher, c'est de chercher le mépris et la

confusion, comme Jésus-Christ a fait, et alors, ayant cette ressemblance avec lui, il travaillera avec vous.

Feu Mgr de Genève entendait bien cela. La première fois qu'il prêcha à Paris, le dernier voyage qu'il y fit, on courut à son sermon de toutes les parts de la ville ; la cour y était, et tout ce qui pouvait rendre l'auditoire digne d'un si célèbre prédicateur. Chacun s'attendait à un discours selon la force de son génie, par lequel il avait coutume de ravir tout le monde ; mais que fit ce grand homme de Dieu ? il récita simplement la vie de saint Martin, à dessein de se confondre devant tant de personnes illustres, qui eussent fait enfler le courage à un autre. Il fut le premier à profiter de sa prédication par cet acte héroïque d'humilité.

Il nous raconta cela bientôt après, à Mme de Chantal et à moi, et il nous disait : « Oh ! que j'ai bien humilié nos sœurs, qui s'attendaient que je dirais merveilles en si bonne compagnie ! Une telle, qui s'y est trouvée, parlait d'une demoiselle prétendante, qui fut depuis religieuse, qui disait pendant que je prêchais : Voyez un peu ce maroufle et ce montagnard, comme il prêche bassement ! il fallait bien venir de si loin pour nous dire ce qu'il dit, et exercer la patience de tant de monde. »

Voilà, Monsieur, comme les saints ont réprimé la nature qui aime l'éclat et la réputation ; et c'est ainsi que nous devons faire, préférant les emplois bas aux apparents, et l'abjection à l'honneur. J'espère, certes, que vous jetterez les fondements de cette sainte pratique avec ceux de l'établissement, pour faire que l'édifice soit bâti sur le roc, et non pas sur le sable mouvant ; Mgr le marquis entendra bien ce procédé.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà que l'arrivée de MM. Guillot, Durand, Esveillard et Simon, qui reviennent de Pologne. Ils ont laissé M. Ozenne avec la reine en Silésie et MM. Desdames et Duperroy à Varsovie, où ils ont tenu

bon, nonobstant que les Suédois en soient les maîtres. Écrivez-moi, s'il vous plaît, l'état des choses de delà qui vous regardent, et ayez soin de votre santé ; la mienne commence à se rétablir et moi à me lever. J'embrasse votre petite et chère famille avec toutes les tendresses de mon cœur, et je suis, en Notre-Seigneur, etc.

---

311. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il indique la somme nécessaire pour une fondation. — Il l'engage à commencer petitement les missions, et le blâme d'avoir demandé des lettres de recommandation.

Paris, 10 décembre 1655.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 27 novembre, qui m'a appris l'arrivée de M. Dheaume, dont je loue Dieu ; je veux croire que le repos l'aura guéri de ses fatigues.

Je loue Dieu de ce que vous avez déjà travaillé à rendre votre logement propre à vos exercices, et de ce qu'en parlant à M. le président Belletra de votre fondation, vous vous en êtes remis à Mgr le marquis de Pianezze. Vous leur pouvez néanmoins faire entendre, dans l'occasion, qu'en France il faut mille livres par an pour deux prêtres et un frère qui vont en mission, et il n'en faut guère moins pour ceux qui demeurent à la maison. Je ne sais pas si les vivres sont à meilleur compte de delà qu'ici.

M. Blatiron ne pourra pas, comme je pense, vous prêter l'ouvrier que vous lui avez demandé, et, en ce cas, vous ne pourrez pas faire une mission qui éclate ; aussi est-il plus convenable que vous entriez en cet exercice par l'humiliation. Commencez par peu, et aimez beaucoup votre abjection ; c'est l'esprit de Notre-Seigneur ; c'est ainsi qu'il a fait, et c'est là le moyen d'attirer ses grâces.

Et à propos de cela, je suis marri que vous ayez fait demander à Mgr le cardinal de Gênes une lettre pour vous recommander, et vous prie d'avoir agréable que je vous dise que les missionnaires doivent tendre à demeurer bas et inconnus, et non pas à paraître et à se faire estimer. La réputation leur peut nuire, non seulement en leur donnant sujet de s'évanouir, mais en ce que, si elle met les fruits de leurs emplois à six degrés, on s'attendra qu'il seront à douze, et, voyant que les effets ne correspondent pas à l'attente, on en perd la bonne opinion, et Dieu permet que cela arrive, surtout quand on cherche cette réputation : car qui s'exalte sera humilié. Mon Dieu, Monsieur, que je vous souhaite le contraire, et que je prie Dieu de bon cœur qu'il nous fasse à tous la grâce d'aimer la confusion et l'opprobre, en la vue de Notre-Seigneur et de nos misères! Nous ne méritons que cela, car s'il se fait quelque bien dans les missions, c'est lui qui le fait, et il n'a pas besoin de notre réputation pour toucher les cœurs et les convertir. Je salue votre petite famille bien cordialement, et je suis de toutes les tendresses de mon âme, en Notre-Seigneur, etc.

---

312. — A M. FOUQUET,

PROCUREUR GÉNÉRAL.

Il le remercie de la protection qu'il lui offre pour la défense de quelques intérêts.

15 décembre 1655.

Monseigneur,

Mme la présidente Fouquet, votre mère, m'ayant fait l'honneur de me mander la grâce que votre bonté nous désire faire de nous protéger dans les intérêts que nous avons communs avec l'Hôtel-Dieu de Paris, à l'égard des aides d'Angers et de Melun, il est bien juste, Monseigneur, que je vous en remercie (et c'est ce que je fais avec toute l'humilité et la

reconnaissance qui me sont possibles), et que je prie Dieu qu'il sanctifie votre âme et bénisse votre famille, comme il a sanctifié celle du patriarche Joseph, ce grand intendant des finances d'Égypte. Je serais allé vous rendre ce devoir en personne sans une indisposition qui m'empêche de sortir; cependant je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre, etc.

---

313. — A. M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il doit se confier à Notre-Seigneur, qui se servira de lui pour faire le bien en la charge où il est établi. — Il indique la conduite à tenir à l'égard des offrandes faites par les évêques, les ordinands et les exercitants. — Il rappelle que l'acte d'acceptation du bref a été signé par la communauté, en présence de notaire.

17 décembre 1655.

Monsieur,

Je n'ai pas attendu jusqu'à présent à faire réflexion aux qualités de votre esprit, et je ne me suis pas contenté de les considérer à part moi; mais avant de vous charger de la conduite de la maison, je vous ai proposé aux plus anciens de la Compagnie qui vous connaissent bien, et qui ont trouvé assez de grâces en votre personne pour cette charge-là, ou plutôt ils ont espéré que Notre-Seigneur, qui possède abondamment toutes les vertus, suppléerait à celles qui vous manquent. Et en effet, elles ne sont pas en lui pour lui seul, mais pour ceux qu'il emploie à ses desseins et qui ont toute leur confiance en son secours; et comme vous vous confiez entièrement en sa bonté, vous devez souffrir qu'elle continue à faire son œuvre par vous. Quand on est résolu à se donner à Dieu sans réserve, les intérêts temporels se doivent accommoder à ce dessein.

Je proposerai à notre première assemblée s'il est expédient de prendre ou de refuser le viatique des évêques qui nous emploieront en leurs diocèses, quand ils le voudront donner;

cependant je suis d'avis que l'on soit fort retenu à ne rien recevoir d'eux, si ce n'est qu'ils le désirent absolument, ainsi qu'a fait Mgr le cardinal dataire.

C'est autre chose pour les exercitants et les ordinands; on peut suivre ce que vous en avez trouvé par écrit, et selon cela accepter ce qu'ils présentent comme une aumône qu'ils nous font, quoique j'estime que le meilleur serait de ne rien prendre pour leur faire la charité tout entière, si nos incommodités nous le permettaient.

Nous avons fait et signé l'acte d'acceptation du bref tous ensemble, le séminaire excepté. L'acte ainsi fait et signé, nous avons fait entrer le notaire devant lequel nous l'avons reconnu, dont il a fait une déclaration au bas, que nous avons aussi tous signée. Je vous dis ceci pour répondre au doute que vous avez, si le notaire était présent à cette acceptation, etc.

---

314. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il lui donne des nouvelles de sa santé. — Il regrette que M. Martin ait demandé au cardinal-archevêque de Gênes des lettres de recommandation. — La mission de Turin doit avoir l'humilité pour base.

Paris, 17 décembre 1655.

Monsieur,

Je n'ai rien à vous dire de nouveau, parce que je n'ai pas reçu de vos lettres depuis ma dernière. M. Guillot, qui a été dangereusement malade, se porte mieux, grâce à Dieu, et moi suis toujours au lit ou sur une chaise, ou plutôt sur deux, à cause de la douleur que j'ai aux jambes, qui m'oblige à les tenir tout le jour appuyées et quasi aussi haut que ma tête; hors cela, je me porte bien.

M. Roux ne vous a pas encore envoyé le paquet de livres que nous lui avons délivré pour vous. Il attend l'occasion de les mettre dans un ballot d'ami, afin que la voiture vous en

coûte moins. M. Alméras dit que le règlement des filles de la Charité y est dedans, et moi je vous assure que notre sacristain fait dire tous les jours les deux cents messes que vous avez désiré que nous ajoutions aux mille déjà célébrées.

Je n'ai pas trouvé bon que M. Martin vous ait demandé une lettre de Mgr le cardinal à Mgr l'archevêque de Turin pour se faire recommander, et lui en ai dit ma pensée, qui est que l'humilité est la porte par laquelle il doit entrer dans les exercices de cette nouvelle fondation, et non par celle de la réputation recherchée, qui est souvent nuisible, surtout quand le succès des emplois ne correspond pas à l'estime que le premier bruit en a fait concevoir. C'est dans la même vue que je l'ai prié de faire quelque petite mission lui seul avec M. Ennery, pour le détourner d'en faire une qui éclate, pour laquelle il vous a demandé M. Richard, duquel je sais que vous ne pouvez vous passer, ni des autres ouvriers que vous avez. Cet établissement fera du progrès comme les autres, s'il est fondé sur l'amour de sa propre abjection. Plaise à Dieu de nous le donner et de vous bénir de plus en plus, en votre personne et en vos conduites. Je salue la petite famille, et je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

315. — A M. RIVET,

SUPÉRIEUR, A SAINTES.

Il l'exhorte à la confiance en Dieu, qui le soutiendra dans la charge qu'il remplit. — Il l'engage à ne pas négliger de s'occuper du séminaire pour ne songer qu'aux missions.

Paris, 19 décembre 1655.

Monsieur,

Il y a déjà bien du temps que j'ai reçu réponse de vous, et je suis encore plein de la consolation qu'elle m'a procurée, pour les dispositions que vous avez de vous-même, qui sont très nécessaires à votre position, que Dieu vous a donnée en

l'absence de M. Gautier. Je suis reconnaissant à sa divine bonté des lumières qu'elle vous départ, et la supplie d'accomplir en vous ses desseins éternels.

Mais vous savez, Monsieur, que cette défiance de vos propres forces doit être le fondement de la confiance que vous devez avoir en Dieu, sans laquelle nous nous trouvons souvent pires que nous ne pensions être ; et avec celle-ci on fait beaucoup, ou plutôt Dieu fait lui-même ce qu'il prétend de nous. N'arrêtez donc plus votre vue à ce que vous êtes, mais regardez Notre-Seigneur auprès de vous et dans vous, prêt à mettre la main à l'œuvre, sitôt que vous aurez recours à lui, et vous verrez que tout ira bien. Pensez-vous que, puisque l'ordre de sa providence vous a établi en cette charge, il ne vous donne pas aussi les grâces convenables pour la bien faire, si, pour son amour, vous l'entreprenez courageusement ? N'en doutez point, Monsieur, non plus que de la sincère affection que mon cœur a pour le vôtre, qui est telle que je ne puis vous l'exprimer. Dieu vous la fasse connaître, s'il lui plaît, et veuille vous remplir de plus en plus de son esprit, pour le répandre par vous dans les âmes que vous conduisez, et pour la plus grande sanctification de la vôtre.

Je rends grâces à Dieu de ce que M. Langlois [1] a pris la charge du séminaire ; j'espère que cette bonne œuvre, au lieu de tomber, se relèvera. Vous ne le devez pas négliger pour faire votre capital des missions seulement ; l'un et l'autre sont également importants, et vous y avez une égale obligation, j'entends toute la famille qui a été fondée pour tous les deux. Je vous prie, Monsieur, de les prendre également à cœur, et de coopérer aux progrès du séminaire avec le directeur, aussi bien qu'à la continuation des missions avec le peu de secours que vous avez.

1. M. Louis Langlois, né à Paris le 6 janvier 1616, ordonné prêtre à la mi-carême 1640 ; reçu au séminaire interne le 15 juin 1644.

Ne pourriez-vous pas trouver quelques bons curés ou d'autres prêtres pour vous aider? Essayez d'en attirer quelques-uns; que si vous manquez de ce côté-là, le bon Dieu ne vous manquera pas : il sera votre premier et votre second, et bénira votre travail. Ne vous y empressez pas, et au lieu d'un mois, mettez-y six semaines pour les grosses missions, telle qu'est celle où vous avez été engagé. M. N. se rendra, par l'usage, capable de vous soulager. Nous avons expérience dans la Compagnie qu'en divers endroits et en divers temps, deux prêtres ont entrepris et achevé heureusement des missions aussi grosses, ou même plus grosses que celle-là.

J'embrasse en esprit toute la famille, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

316. — A M. DE CHANDENIER,

ABBÉ DE TOURNUS.

Il lui annonce l'envoi des bulles qui confèrent à son frère l'abbaye de Moustier-Saint-Jean, et lui adresse ses félicitations.

Paris, 28 décembre 1655.

Monsieur,

Je ne vous importunerais pas de cette lettre, si celle que j'ai reçue de Rome ne m'y obligeait, pour vous dire que M. Jolly vous a adressé les bulles par la voie que vous lui avez marquée; et ainsi, Monsieur, j'estime que vous les avez à présent reçues, dont je rends grâces à Dieu ; mais ce qui me console davantage, c'est de ce que notre Saint-Père le Pape n'oblige pas monsieur l'abbé de Moustier-Saint-Jean de se faire prêtre : en quoi, certes, Monsieur, il y a de la conduite de Dieu, qui seul donne aux affaires les succès qu'il juge convenables. Qu'il en soit à jamais glorifié ! je ne puis assez vous en exprimer ma joie.

Depuis la dernière que je me suis donné l'honneur de

vous écrire, je n'ai pas ouï parler de la difficulté arrivée sur le sujet du prieuré de Chandenier, sinon que vendredi au soir, mademoiselle votre sœur envoya céans un paquet pour vous, Monsieur, afin d'être mis dans le mien, ou porté seul à la poste par le même garçon, en cas que déjà ma dépêche y eût été envoyée, comme il arriva, parce que le mardi auparavant je fis cette affaire; et cela je ne l'ai su que présentement qu'on vient de me le dire, car si j'en avais été averti pour lors, je n'eusse pas manqué de recevoir ledit paquet et de l'accompagner d'une de mes lettres.

Je n'ai rien à vous dire de nouveau, Monsieur, qui puisse ajouter quelque chose à la consolation qu'il plaît à Dieu de vous donner. Je prie sa divine bonté qu'elle continue d'en remplir votre cœur et celui de M. l'abbé, votre frère, de qui je suis et de vous particulièrement, à la vie et à la, mort en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

317. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il l'engage à conserver sa santé pour l'employer aux besoins du prochain.

31 décembre 1655.

Monsieur,

Je suis dans une continuelle appréhension que vos grands travaux, épuisant peu à peu vos forces, vous accablent à la fin, en sorte que vous ne puissiez plus vous relever. C'est pourquoi, Monsieur, évitez, je vous prie, que cet inconvénient arrive. Je sais bien qu'en quelque état que vous soyez, vous serez content, parce que vous ne voulez que la volonté de Dieu, et que vous savez que ceux-là sont bien heureux qui se consument tôt ou tard pour le service d'un si bon maître. Cela est bon pour votre intérêt, mais il ne s'ajuste pas aux besoins du prochain. La moisson est grande, il y a peu d'ou-

vriers ; vous savez même qu'il y a grande difficulté d'en former de bons, et qu'entre les sujets qui se présentent, peu sont propres et disposés à le devenir jamais, etc.

---

318. — A M. LE MARQUIS DE CHANDENIER[1].

Il annonce qu'il a écrit à ses frères, les abbés de Chandenier, leur exposant le pour et le contre au sujet d'un prieuré, mais sans incliner pour aucun parti.

4 janvier 1656.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire au sujet du prieuré de Chandenier, et du rencontre de la proposition que Mlle de Chandenier et Mme de Lamoignon vous faisaient pour M. Aubry, et de la pensée que vous, Monsieur, aviez pour celui que vous proposez, et avec la déférence que vous rendiez à mondit sieur de Lamoignon pour cela. Or, Monsieur, je vous dirai que j'ai envoyé votre lettre à messieurs vos frères et leur ai écrit sans leur rien dire pour les incliner d'un côté ni d'autre, estimant qu'il n'appartient pas à un pauvre prêtre comme moi de porter son jugement sur une affaire dans laquelle se rencontrent tant de circonstances considérables, et qu'il me suffisait de proposer la chose et d'en demeurer là ; et c'est, Monsieur, ce que j'ai fait. Or vous verrez, par celles qu'ils écrivent à Mlle de Chandenier, la résolution qu'ils ont prise de donner la chose à celui que devant Dieu ils jugent le plus capable ; et je ne doute pas que la manière indifférente avec laquelle vous traitez cette affaire avec M. de Lamoignon ne leur ait fait croire que vous n'improuviez pas leurs procédés. Le mien sera toujours, Monsieur, de vous obéir, en tout ce qu'il vous plaira me faire l'honneur de me commander ; et je vous

1. Frère des abbés de Chandenier de Rochechouart, hôtes de saint Vincent à Saint-Lazare.

fais pour cela un renouvellement de mon obéissance perpétuelle. Je vous supplie, Monsieur, de l'agréer et de me souffrir toujours la qualité de votre serviteur.

---

319. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR A ROME.

Il loue Dieu des travaux des missionnaires de Rome, et réfute M. Jolly qui, par humilité, déclarait ne rien faire.

7 janvier 1656.

Monsieur,

Je loue Dieu de l'affection avec laquelle vos ouvriers travaillent et des autres grâces qu'il leur fait, et par eux au peuple. Je prie sa bonté infinie qu'elle leur donne les forces de corps et d'esprit qu'il convient pour un ministère si important et si pénible comme sont les missions. Vous êtes leur Moïse qui levez les mains au ciel pendant qu'ils combattent les ennemis de Dieu, et même leur Josué, puisque vous combattez avec eux, par le moyen des armes, secours, encouragements et adresses que vous leur donnez; et cependant vous dites que vous ne faites rien, comme si ce que font les membres ne se devait pas attribuer au chef, et comme si vous n'aviez pas une maison à conduire et cent choses à faire et dedans et dehors qui vous occupent jusqu'à l'excès. Je vous prie derechef de modérer votre travail et de vous conserver, etc.

---

320. — A M. ÉTIENNE[1],

CLERC DE LA MISSION.

Il témoigne sa reconnaissance pour l'offre qui est faite du prieuré de Saint-Martin et cependant remet à plus tard la réponse définitive, afin de connaître mieux la volonté de Dieu.

30 janvier 1656.

Monsieur,

J'ai vu ce que vous avez fait à Chartres; je rends grâce à Dieu de la disposition où vous avez trouvé M. Leferon, votre oncle, de nous considérer pour son prieuré de Saint-Martin ; je ne sais pas ce qui en arrivera, mais il semble qu'il y ait eu quelque chose de Dieu dans notre entrevue. Le bienfait proposé me paraît si grand, que je me trouve au même état où je me trouvai lorsque feu M. le prieur de Saint-Lazare me vint offrir cette maison ici : j'avais les sens interdits comme un homme surpris du bruit d'un canon qu'on tire proche de lui sans qu'il y pense : il reste comme étourdi de ce coup imprévu, et moi je demeurai sans parole, si fort étonné d'une telle proposition, que lui-même, s'en aperce-

1. Nicolas Étienne, né à Paris le 17 octobre 1634; reçu au séminaire interne le 8 août 1653. Saint Vincent ne l'y admit qu'après une longue hésitation et à la condition qu'il n'aspirerait pas au sacerdoce, à cause de la difformité de sa main gauche qui le rendait inhabile à en exercer les fonctions. Deux ans après il prononçait les saints vœux et on lui permit de poursuivre ses études théologiques. Non content de donner sa personne, il fit encore l'abandon d'une partie de ses biens à la petite Compagnie pour fonder un établissement dans le diocèse de Chartres. Enfin, embrasé de zèle au récit des travaux de nos missionnaires de Madagascar, il sollicita l'honneur d'aller les partager en qualité de catéchiste. Ce ne fut qu'après trois ans de mûre réflexion que saint Vincent, s'étant décidé à l'y envoyer, fit demander au pape une dispense pour l'élever au sacerdoce et écrivit à cette occasion à M. Jolly, alors supérieur à Rome. Étienne partit une première fois pour Madagascar en 1660. Il ne put y aborder et revint en France. Parti une seconde fois, en mai 1663, il y aborda à la fin de la même année. En 1664, il était d'abord empoisonné, puis assommé par le trop fameux Dian Manangue, dans un repas où l'hypocrite Malgache, irrité d'ailleurs de quelques mauvais procédés du gouverneur à son égard, l'avait invité, après avoir refusé toutefois de tenir la promesse qu'il avait faite de recevoir le baptême.

vant, me dit : Quoi ! vous tremblez ? Oui, mon cher frère, celle dont vous venez de m'écrire a fait quasi le même effet en moi et je n'ose y arrêter ma pensée, lorsque j'ai dans l'esprit la pensée de notre indignité, sinon pour admirer la bonté de M. le prieur de Saint-Martin d'avoir jeté les yeux sur une petite compagnie naissante et chétive comme la nôtre.

Une autre chose me donne encore beaucoup d'admiration et de reconnaissance; c'est l'offre que vous faites de votre bien pour nous établir en ce lieu-là ; et ainsi vous dépouiller de tout pour la gloire de Dieu, c'est vous mettre en état, par ce dépouillement volontaire, d'être revêtu de l'esprit de Jésus-Christ, pour accomplir votre sanctification et procurer celle d'autrui. Je vous remercie très affectionnément, mon cher frère, de l'amour cordial et effectif que vous avez pour votre pauvre mère, ainsi qu'un enfant bien né, qui ne laisse pas de chérir celle qui l'a engendrée, quoique laide et chétive. Plaise à Dieu de faire la grâce à la Compagnie, à qui vous êtes, de vous élever, par son exemple et par ses pratiques, à un grand amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est notre père, notre mère et notre tout !

Revenons à l'affaire de M. Leferon. Je pense que nous ferons bien de la laisser là pour encore quelque temps, tant afin d'émousser la pointe de la nature, qui voudrait que les choses avantageuses fussent promptement exécutées, que pour nous mettre dans la pratique de la sainte indifférence, et donner lieu de Notre-Seigneur de nous manifester ses volontés, pendant que nous lui recommanderons la chose. S'il veut qu'elle se fasse, le retardement ne gâtera rien ; et moins il y aura du nôtre, plus il y aura du sien, etc.

---

321. — A M. L'ABBÉ MALLERAY[1],

A NANTES.

Il propose diverses combinaisons pour le remplacement d'une sœur employée à la pharmacie. — Si on ne les accepte pas, il s'en tiendra aux termes du traité, qui n'oblige pas les filles de la Charité à préparer les remèdes.

Janvier 1656.

Monsieur,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous nous demandez de la part de messieurs les pères des pauvres[2] une autre fille qui s'entende à composer les remèdes autant pour le moins que la sœur Henriette, autrement non.

A quoi je vous dirai, Monsieur, que nous n'en avons pas de si avancées en cet office, bien que nous en ayons qui le savent en suffisance, et qui l'ont exercé et l'exercent utilement dans les paroisses de Paris, sans que jamais il y en ait eu plainte ; et de celles-ci nous vous en donnerons une, dont vous aurez sujet de vous contenter. Peut-être s'en trouvera-t-il quelqu'une entre les cinq qui sont dans l'hôpital, et en ce cas nous enverrons une fille qui servira les malades à la place de celle-là, qui entreprendra l'apothicairerie ; et s'il n'y en a pas une qui soit assez dressée pour cela, nous l'enverrons d'ici.

Que si vous, Monsieur, n'en voulez aucune ni de là ni d'ici pour cet emploi, si elle n'a la même expérience que celle que vous nous avez renvoyée, vous excuserez, s'il vous plaît, notre impuissance, et vous aurez agréable que nous en demeurions aux termes du traité, qui n'oblige point nos sœurs à faire les remèdes. Je vous supplie, Monsieur, de me mander la dernière intention de messieurs les pères sur ceci ; et

1. Saint Vincent communiqua la lettre suivante à Mlle Le Gras dans ces termes : « Mademoiselle Le Gras verra, s'il lui plaît, si ce projet de lettre pour Nantes est comme il faut; elle y changera, ajoutera et ôtera ce qu'elle jugera à propos. »

2. On appelait *pères des pauvres* les administrateurs des hôpitaux.

s'ils trouveront bon que nous leur envoyions une sixième fille, puisque, pour faire les autres offices, cinq ne suffisent pas, pour éviter de les accabler de travail.

---

322. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il lui parle du voyage que son frère vient de faire à Rome. — Il le félicite du succès de sa seconde mission. — Il l'engage à la douceur et patience envers ses confrères, qu'il doit forcer à étudier et à parler l'italien, pour se rendre propres aux missions.

Paris, 4 février 1656.

Monsieur,

Dieu soit loué, Monsieur, de ce que vous avez plus tôt appris à Turin, que nous à Paris, le voyage de monsieur votre frère à Rome, voire même avant que vous ayez su la peine où nous étions de son absence, qui sans cela vous eût affligé davantage. Il est vrai qu'il eût mieux fait de ne pas quitter sa classe avant la fin de l'année, et de mettre quelque disposition dans les esprits et dans les affaires pour ce qu'il avait envie de faire, sans les suspendre comme il a fait; mais j'espère qu'il en résultera plus de gloire à Dieu et pour lui plus d'affermissement.

J'en prie sa divine bonté, à laquelle je ne puis assez rendre grâces de celles qu'elle verse sur votre seconde mission. Je les y rends néanmoins telles que je puis, avec grand sentiment de reconnaissance, d'autant plus qu'il est évident que Notre-Seigneur travaille avec vous, puisque, n'étant pas secouru de la part des hommes, vous ne pourriez faire ce que vous faites sans le doigt de Dieu, qui non seulement vous fortifie dans ce grand travail, mais qui touche les cœurs qui viennent à vous; plaise à sa miséricorde de les convertir entièrement à lui.

Vous ne devez pas vous étonner, Monsieur, de voir quelque tristesse en ces messieurs qui sont avec vous, et

encore moins en attribuer la cause à votre conduite; car elle procède de ce qu'ils ne peuvent travailler à une si belle moisson; elle provoque au désir, et le défaut de la langue empêche l'effet. C'est pourquoi cette tristesse se changera en joie à mesure qu'ils se verront en état de vous soulager et de partager avec vous la peine et le mérite. Cependant, Monsieur, il est à propos que vous les supportiez, et qu'en les supportant vous les animiez doucement à l'étude et au progrès du langage, et même les aidiez à s'y avancer, parlant toujours italien avec eux et les obligeant d'en parler, afin que, joignant l'usage à l'étude, ils y fassent plus de profit.

Je ne doute pas que les actes de patience et de support que vous pratiquerez en leur endroit n'attirent bénédiction sur eux aussi bien que sur vous-même, et que cette bénédiction ne les fasse arriver bientôt au point que sa providence les demande pour en tirer service. Votre conduite, qui est déjà bien bonne, grâce à Dieu, en deviendra plus suave et plus vigoureuse, et enfin l'œuvre du Seigneur se fera, comme elle se fait toujours, mieux par la douceur qu'autrement. Je vous prie, Monsieur, de la demander à Notre-Seigneur pour moi, qui suis, en son amour, etc.

---

323. — A M. PESNELLE[1],

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Il lui adresse des paroles de consolation à l'occasion de la mort de son père, et le dissuade du projet de venir en France.

4 février 1656.

Monsieur,

Vous aurez appris, par les lettres que je vous ai envoyées, qu'il a plu à Dieu de disposer de monsieur votre père; il n'a

1. M. Jacques Pesnelle, né à Rouen le 5 juin 1624; reçu à Paris le 4 septembre 1646. Il resta quelque temps à Rome, puis alla en 1657 prendre la direction de la maison de Gênes, où il resta dix ans. En 1667, il alla à Turin remplacer M. Martin. Il mourut en 1684.

pas été besoin de vous consoler sur cette affliction, puisque le même Dieu que vous servez en aura fait l'office, comme j'espère, en même temps que vous aurez tâché d'en mériter la grâce en conformant votre volonté à la sienne; c'est la prière que je lui ai faite. Je l'ai aussi prié et fait prier pour le repos de ce cher défunt, en qui notre Compagnie a beaucoup perdu; car il nous était un bon ami.

La lettre que je viens de recevoir de votre part porte deux raisons pour lesquelles vous vous proposez de faire un voyage en France, dont l'une est de venir voir et consoler ce bon père; or cette raison cesse, présentement qu'il est devant Dieu.

Reste la seconde, qui regarde votre part du bien qu'il a laissé : sur quoi je vous dirai, Monsieur, qu'elle ne peut pas vous être disputée, et vous aurez droit de la demander en quelque temps que ce soit, parce que le vœu de pauvreté que nous faisons ne nous exclut pas de la succession, mais il vous laisse le pouvoir de disposer de votre fonds.

Cela supposé, je ne suis pas d'avis que vous veniez en deçà pour cet intérêt temporel, puisqu'il ne peut dépérir et que vous n'en avez pas besoin; car, outre le bien que vous laisseriez à faire de delà, vous viendriez à vous engager en quelque procès qui vous embarrasserait l'esprit et donnerait quelque atteinte à votre vocation. Je suis assuré que, si vous eussiez été du temps des apôtres, le Seigneur ne vous aurait pas permis le retour en votre pays, puisqu'il le refusa à deux de ses disciples, quoique le sujet qu'ils lui alléguèrent fût plus spécieux; car l'un voulait aller enterrer son père mort, et l'autre vendre ses biens et les distribuer aux pauvres. C'est que ce divin Sauveur savait les inconvénients qui arrivent de tels retours, et lui-même l'éprouva quand il retourna à Nazareth.

Pour cela donc, Monsieur, je vous prie de différer votre voyage et de vous contenter d'écrire à messieurs vos frères.

Ce sera pour leur témoigner votre douleur et mêler vos larmes avec les leurs pour la perte commune que vous venez de faire, comme aussi pour envier le bonheur qu'ils ont eu d'assister ce cher père en sa maladie et en sa mort, pour leur souhaiter la grâce de craindre et d'aimer Dieu comme il a fait, et pour leur dire que vous étiez sur le point de les venir voir, mais que, vous trouvant en l'occasion de servir utilement Notre-Seigneur et le prochain, à qui vous vous êtes donné, vous voulez préférer le salut des âmes à votre propre satisfaction, dans l'espérance que, comme monsieur votre père est, après Dieu, la première cause du bien que vous faites, Notre-Seigneur lui en appliquera le mérite; que vous espérez aussi que, dans le partage de la succession, ils vous garderont votre portion; que vous n'êtes pas religieux et ne le pouvez jamais être, mais bien prêtre séculier du corps du clergé, et par conséquent que vous avez droit de succéder avec eux. Voilà à peu près ce que vous leur pouvez mander.

Au reste, je ne puis vous exprimer la consolation que j'ai d'apprendre les bénédictions que Dieu donne à vos travaux et à ceux de M. Legendre, que j'embrasse tendrement et en esprit. Je prie sa divine bonté qu'elle vous les continue et vous donne les forces requises pour soutenir tant de missions. Les bourrasques qui se sont levées en la dernière n'ont pas diminué ma joie; car c'est signe que l'esprit malin s'est vu pressé de quitter la place, puisqu'il a joué de son reste en excitant ouvertement ses suppôts contre les serviteurs de l'Évangile qui tâchent de faire régner Jésus-Christ dans les âmes que ce tyran lui a ravies. Oui, Monsieur, c'est bon signe quand vous souffrez pour la justice, et j'espère que la patience et l'humiliation que vous avez exercées par cette petite tribulation vous auront attiré de nouvelles grâces pour triompher glorieusement d'une plus grande, si elle se présente, et pour travailler avec plus de fruit. Les souffrances de Jésus-Christ

ont donné la fécondité à ses paroles, et vos croix la donneront de même à la sainte semence que vous jetez dans les cœurs. Conservez-vous, je vous en prie. Je suis, en l'amour de ce même Seigneur, etc.

---

324. — A M. DE CHANDENIER,

ABBÉ DE MOUSTIER-SAINT-JEAN.

Il s'excuse d'avoir tardé à écrire. — Il accuse réception d'une procuration, et témoigne sa reconnaissance.

Paris, 8 février 1656.

Monsieur,

Je ne sais comme j'ai laissé passer ces deux derniers courriers sans vous écrire; je vous en demande très humblement pardon, et me propose, Dieu aidant, de m'acquitter mieux une autre fois de ce devoir.

J'ai reçu par votre dernière la procuration qui regarde le prieuré de Chandenier, et l'ai remise (selon votre ordre et le désir de Mlle de Chandenier) entre les mains de M. Aubry, et les autres papiers au feu, mademoiselle votre sœur l'ayant jugé à propos de la sorte.

Voici les deux créations des pensions de Saint-Pourçain et de Condre, que je vous envoie avec une aussi sensible reconnaissance que j'aie jamais eue, et que je suis capable d'avoir. O Monsieur! qui me donnera des paroles pour le vous pouvoir faire voir? Certes, il n'y a que Notre-Seigneur qui le peut faire, et c'est en le disant à l'oreille de votre cœur, et ce que je lui demande avec toutes les tendresses du mien, chétif et indigne d'un si incomparable bien que vous nous avez fait. O Monsieur! que je prie Dieu de bon cœur qu'il soit lui-même votre récompense! Nous ferons en sorte que vous serez satisfait à point nommé.

M. Jolly m'a écrit par deux fois qu'il est en peine de ne pas recevoir de vos nouvelles au sujet de vos bulles qu'il vous a

envoyées par voie de Lyon à Tournus, et craint que vos bulles ne soient égarées; je le lui ai mandé comme à vous, Monsieur; les avez-vous reçues?

Je n'ai point encore écrit à monsieur le marquis pour réponse à sa dernière lettre. Je le ferai dans l'esprit que je me représenterai que vous le désirez, et lui dirai la circonstance, comme vos bulles ne vous obligent point à changer de condition.

Mademoiselle votre sœur me paraît toujours pleine de reconnaissance, et celle de M. Aubry nous paraît incomparable. Oh! Monsieur, que c'est un bon serviteur de Dieu!

Je me donne la confiance de faire ici un renouvellement de mon obéissance perpétuelle à monsieur votre frère et à vous; et Dieu sait de quel cœur c'est que je le fais et que je suis, en son amour, à tous deux, Monsieur, etc.

---

325. — A SA MAJESTÉ LA REINE RÉGENTE.

Il lui fait ses condoléances à l'occasion des troubles de l'État. — Il lui apprend les prières publiques ordonnées par l'assemblée du clergé, et la disposition des prélats de voter des subsides. — Il regrette que quelques missionnaires se soient attiré la disgrâce de la reine.

3 mars 1656.

Madame,

Je ne me suis point donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté depuis qu'il a plu à Dieu de lui faire part de la croix pesante dont il a chargé le Roi des rois, Notre-Seigneur Jésus-Christ, son Fils, pour ce que j'ai appris le parfait usage que Votre Majesté en fait, et que pour l'ordinaire la consolation des hommes renouvelle la douleur et ne l'adoucit pas; mais maintenant que j'apprends que le bon Dieu a pris les armes pour Votre Majesté contre ses ennemis, ceux du roi et de son État, je n'ai pu m'empêcher de témoigner à Votre Majesté l'incomparable consolation que j'en ai, qui est certes des plus sensibles que j'en puisse recevoir en ce moment,

tant pour l'intérêt de votre État que pour ce qui regarde celui de l'Église de Jésus-Christ, son épouse, qui souffre dans la personne de Votre Majesté ; et c'est ce que la plupart des gens de bien voient, et ils s'en affligent.

Nosseigneurs les prélats sont si touchés (tant de cela que de l'établissement de cinq cents prêtres qui se sont établis dans ce royaume) depuis la mort du feu roi, qu'ils ont ordonné en leur assemblée, qui se tient à Paris, de se mettre tous dans la pénitence pour demander à Dieu le remède à tant de maux dont l'Église est menacée. Ils jeûnèrent tous le vendredi et le samedi avant le mardi gras, et commencèrent l'oraison des quarante heures aux Augustins, où deux d'entre eux assistèrent alternativement, en la présence du saint sacrement, pendant les trois jours suivants, et y célébrèrent la sainte messe en même ordre; et trois d'entre eux prêchèrent aussi alternativement chacun son jour, et mirent ordre que leurs laquais fussent catéchisés pendant ce temps-là; et cela s'est fait avec tant de dévotion par mesdits seigneurs les prélats, que chacun a avoué n'avoir jamais rien vu de semblable, ni plus de modestie en la procession.

Tout cela, Madame, donne sujet d'espérer que Notre-Seigneur rétablira son épouse en sa première splendeur et Votre Majesté en son État. J'ai parlé à quantité d'entre eux de contribuer de secours temporel à cet effet, et ai trouvé la plupart dans ce sentiment et dans la résolution de le proposer à leur assemblée; nous verrons comme il plaira à Dieu d'en disposer. J'ose bien assurer Votre Majesté que je ne perdrai pas d'occasion d'y servir, tout chétif que je suis, et il n'y aura que mes péchés qui en empêchent l'effet.

J'ai eu grande affliction du retour des missionnaires de Votre Majesté, dans l'appréhension que j'ai qu'ils aient donné sujet à Votre Majesté, de les renvoyer; et peu s'en est fallu que j'en aie renvoyé quelqu'un d'entre eux. Je remercie très

humblement Votre Majesté, Madame, de la bonté incomparable qu'elle continue à ceux qui sont restés de delà, et prie Notre-Seigneur qu'il soit sa récompense, et qu'il me fasse digne de mériter la grâce qu'elle me fait de me souffrir en la qualité de son très humble et très obéissant serviteur.

---

326. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il expose combien peu il faut compter sur les enfants qu'on élèverait, dans l'espoir de préparer des vocations pour le séminaire interne.

3 mars 1656.

Monsieur,

Le moyen que vous proposez pour peupler votre séminaire interne est bien long et bien hasardeux; car les enfants que l'on prend avant qu'ils soient en âge de faire un choix de vie sont changeants : ils diront assez qu'ils veulent être missionnaires, et même se soumettront pour un temps, afin d'étudier; mais sont-ils capables de quelque chose, ils changent de langage, disent qu'ils n'ont pas de vocation et s'en vont. Combien en avons-nous de cette sorte! Nous en avions naguère quinze ou seize, qui, après nous avoir bien fait de la dépense, s'en sont allés.

Feu Mgr le cardinal de Joyeuse a fondé un séminaire à Rouen pour y élever de jeunes clercs, afin d'en faire de bons ecclésiastiques pour le diocèse, mais à peine en voit-on un seul qui réussisse; car, quand ils ont bien étudié, les uns embrassent des professions séculières, et les autres qui se font prêtres, ne voulant pas s'assujettir à servir le diocèse, prennent parti ailleurs.

Les maisons de la Visitation tombent souvent dans quelque inconvénient semblable : elles prennent des petites filles en pension, et, les élevant dans l'esprit de la religion, donnent

l'habit à celles qui le demandent à seize ans ; mais presque toutes celles qui le prennent de cette sorte mènent par après une vie lâche et fainéante, parce qu'elles n'ont pas une vraie vocation, ayant été mises là par leurs parents et y étant demeurées par des respects humains. De même, Monsieur, y a-t-il raison de craindre que, quand même ces jeunes garçons voudraient persévérer dans notre Congrégation, ils ne seraient pas propres pour nos fonctions, et qu'ils donneraient sujet de les mettre dehors. C'est autre chose si l'on trouve dans les missions des enfants pieux et de bon esprit, et qui demandent à être de notre Compagnie; car de ceux-ci il semble qu'il serait bon de faire un essai, si l'on avait moyen de les nourrir sans rien payer. Néanmoins, je vois tant de raisons contre cela, que je doute fort s'il est expédient, etc.

---

327. — A M. DE BEAUMONT[1],

SUPÉRIEUR, A RICHELIEU.

Il loue son désir de n'être pas chargé de la supériorité. — Il l'engage à ne rien entreprendre d'important que de l'avis de ses consulteurs. — Ne rien changer sans l'assentiment du Supérieur général.

5 mars 1656.

Monsieur,

J'approuve fort l'instance que vous me faites de ne vous imposer pas la supériorité, car cela marque qu'elle trouvera en vous le fondement qui convient à cette charge, à savoir la défiance de vous-même, sans laquelle vous n'auriez pas assez de soin de recourir à Dieu ; et avec elle, vous vous présenterez souvent à sa bonté comme impuissant de porter ce faix, et néanmoins comme soumis à ce qu'elle veut ; vous espérerez qu'elle vous donnera les forces qu'il faut, et l'en prierez. Vous irez bride en mains en sa divine présence, ne

1. M. de Beaumont était directeur du séminaire interne à Richelieu depuis quelques années.

faisant rien sans la consulter, et prenant conseil pour les affaires considérables de personnes sages et entendues, particulièrement de vos consulteurs. Selon cela, je vous prie de prendre le gouvernail de cette petite barque que sa providence commet à votre conduite. Seulement je vous donne cet avis pour le présent, qu'il importe que vous ne changiez pas ce que vos prédécesseurs ont établi, sans le consentement du Supérieur général ; faute de cela, il y a des supérieurs qui ont fait de grandes fautes, et presque ruiné leurs maisons, etc.

---

328. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, A LA ROSE.

Il exalte le bonheur de l'âme qui se consacre à Dieu par les saints vœux.

Avril 1656.

Monsieur,

Je vous embrasse avec toutes les tendresses de mon âme, considérant la vôtre comme une victime offerte continuellement à la gloire de son souverain Seigneur, qui travaille à sa perfection et au salut de son prochain. Mon Dieu, Monsieur, que bienheureux sont ceux qui se donnent à lui sans réserve, pour faire les œuvres que Jésus-Christ a faites et pratiquer les vertus qu'il a pratiquées, comme l'obéissance, la pauvreté, l'humilité, la patience, le zèle et les autres ; car c'est ainsi qu'ils sont les disciples d'un tel maître : ils vivent purement de son esprit, et répandent, avec l'odeur de sa vie divine, le mérite de ses saintes actions, l'édification des âmes pour lesquelles il est mort et ressuscité. Si donc je vous regarde comme l'un de ses bons serviteurs, n'ai-je pas raison de vous estimer et de vous chérir en lui, et d'implorer souvent sur vous, comme je fais, la continuation de ses grâces pour lui être fidèle jusqu'à la consommation de votre vie, et

pour être ensuite couronné de sa gloire par tous les siècles des siècles ? ce sont les souhaits de mon cœur pour le bonheur du vôtre, etc.

---

329. — A M. RIVET,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINTES.

Il déclare qu'on ne peut refuser l'absolution à un docteur qui refuserait de souscrire à la censure portée par la Sorbonne contre certaines propositions du docteur Arnault.

5 avril 1656.

Monsieur,

Vous me demandez de quelle manière vous avez à vous comporter envers un docteur de la nouvelle doctrine [1], qui n'a pas souscrit à la censure et qui se confesserait à vous ? Mon avis est qu'il ne faudrait pas lui refuser l'absolution, quoiqu'il refuse de signer, parce que les points censurés par la Sorbonne (laquelle veut exiger cette signature de tous les docteurs) n'ont pas encore été condamnés par le Saint-Siège. Il est vrai que les cinq propositions de Jansénius l'ont été; mais les docteurs qui les ont soutenues n'ont pas encore été obligés d'en souscrire la censure, comme ils le sont pour celles de Sorbonne à l'égard de ces deux dernières propositions faites par M. Arnault, qui diffèrent des autres. Il faut donc attendre qu'il ait plu à notre Saint Père de prononcer sur le tout, avant d'user de cette rigueur envers ces docteurs refusant; cependant il est à propos d'éviter les communications trop familières avec eux, etc.

1. Il s'agit de la doctrine janséniste.

---

330. — A M. COGLÉE,

SUPÉRIEUR, A SEDAN.

Il l'autorise à faire une aumône à des enfants, pour qu'ils puissent continuer leurs études. — Si rien n'indique des talents remarquables, il vaut mieux donner un métier aux enfants que leur apprendre le latin. — Il interdit de manger en ville, ou de rien changer aux usages de la Compagnie, sans l'autorisation du Supérieur général.

13 avril 1656.

Monsieur,

M. Florent [1] nous presse de fournir de l'argent pour acheter des livres à l'usage de ces pauvres enfants qui vont à son école ; je vous prie de donner pour cela un ou deux écus par mois, pendant trois ou quatre mois, de l'argent que les dames vous envoient pour les pauvres de Sedan ; elles agréeront cette petite dépense, puisque ces enfants sont en effet pauvres, et ne pourraient pas étudier sans cela. Quant à nous, nous le sommes trop pour pouvoir faire cette aumône.

J'estime aussi, Monsieur, qu'il n'est pas à propos de la continuer, parce que, pour l'ordinaire, il sert de peu à la jeunesse de commencer l'étude du latin quand elle n'a pas moyen d'y faire quelque progrès, ainsi qu'il arrive lorsque les parents ne peuvent leur donner les choses nécessaires, si ce n'est quelque bon esprit, qui, se faisant reconnaître pour tel par son avancement extraordinaire, donne sujet à quelque personne charitable de l'aider à se pousser. Hors cela, la plupart sont pour demeurer à mi-chemin. Il vaut bien mieux que de bonne heure ils apprennent un métier ; et c'est le bien que vous devez procurer à ces pauvres enfants, en portant leurs parents à les mettre dans quelque apprentissage, ou bien en priant Dieu qu'il inspire aux dames catholiques de la ville de faire comme ont fait celles de Reims, qui se sont liées pour quantité de bonnes œuvres, et qui s'assem-

1. M. Jean-Baptiste Florent, né à Lille en Flandre, en 1622 ; reçu à Paris le 4 novembre 1645.

blent toutes les semaines pour prévoir les biens qu'elles peuvent faire, et pour en prendre les moyens. Or elles ont entrepris le soin des pauvres enfants, et avec telle bénédiction, qu'en moins de huit mois elles en ont mis près de cent vingt en métier, sans parler des filles, dont elles en ont aussi placé plusieurs. Si vous voyiez quelque ouverture à porter vos bourgeoises à faire de même, il en faudrait espérer de la bonté de Dieu le même succès.

On m'a dit une chose qui m'a fort surpris, et certes affligé plus que je ne vous puis exprimer, c'est que vous avez mis en délibération, en votre compagnie, s'il était à propos qu'elle allât manger en ville, et que, la plupart des opinions ayant été pour l'affirmative, vous avez ensuite introduit cette coutume.

Je vous prie, Monsieur, de trouver bon que je vous dise que vous avez mal fait de mettre à la pluralité des voix une chose que vous saviez bien être contre notre usage ; car, un supérieur particulier ne pouvant rien innover dans sa maison que de l'ordre du Général, ceux qui la composent ne le peuvent faire non plus, quand même ils en conviendraient tous ensemble. Il arrive tant d'inconvénients lorsqu'on entreprend de changer quelque ordre déjà établi, que nous sommes obligés d'y tenir la main. Les banquets sont fort fréquents en Pologne, et nos prêtres ont été obligés du commencement de se trouver à quelques-uns pour ne pas condamner d'abord une coutume si fort approuvée ; mais, parce que l'usage tourne facilement en abus, nous avons aussi été contraints de leur défendre absolument de manger hors de la maison. Faites savoir à la vôtre, s'il vous plaît, Monsieur, que je la prie de prendre cette défense pour elle comme j'espère que vous ferez pour vous, en sorte que désormais on ne voie aucun missionnaire aller boire ni manger en ville, en quelque lieu ni sous quelque prétexte que ce soit.

Une autre raison pour laquelle vous ne deviez pas mettre en délibération cette matière est que les affaires de la conduite se doivent traiter en particulier, entre vous et vos assistants[1] seulement, sans jamais les exposer aux divers sentiments de la communauté.

Que si vous êtes d'avis contraire à celui de vos assistants dans les difficultés que vous leur proposez, ne suivez pas leurs lumières si vous ne voulez ; mais ayez pour maxime de m'en écrire toujours, si la chose est importante, je suppose que ces propositions ne soient jamais contre nos règles ou nos pratiques ; car si elles le sont, vous n'en devez délibérer avec personne, ni vous adresser qu'à moi seul.

Je prie Notre-Seigneur qu'il ait agréable de vous informer pleinement de ses volontés dans tous les doutes où vous pouvez vous trouver, ne doutant pas de votre affection pour les accomplir. Demandez-lui, s'il vous plaît, la même grâce pour moi, et l'esprit ecclésiastique pour nos ordinands, qui sont plus de cent. Je salue votre petite communauté au pied de la croix de Notre-Seigneur, où j'espère que la présente vous trouvera tous en esprit, et où vous me trouverez aussi, en l'amour de ce même Seigneur crucifié, votre, etc.

---

331. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il témoigne de sa satisfaction d'apprendre qu'une mission doit être donnée à la paroisse de Saint-Jean-de-Latran.

14 avril 1656.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de l'ordre que vous avez reçu de faire la mission dans la première paroisse du monde, quoique pauvre, qui est celle de Saint-Jean-de-Latran. Puisque vous n'êtes pas présentement en état de la faire, par l'absence de

1. Consulteurs, choisis par le Général ou par le visiteur.

vos ouvriers, vous attendrez leur retour, et même qu'ils se soient un peu reposés. Dieu, qui fait toutes choses avec poids et mesure, ne désire ce service de vous qu'autant que vous pourrez vous en acquitter. Je veux croire que vous en aurez ainsi convenu, tant avec monsieur le curé qu'avec Mgr Paulucci avec qui vous avez eu ordre d'en conférer. Nous prierons Dieu cependant qu'il donne sa bénédiction à cet ouvrage, etc.

---

332. — A M. SERRE,

SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN.

Il le blâme d'avoir admis provisoirement dans sa maison un prêtre qu'il n'y pourra recevoir d'une manière définitive.

(1656.)

Il est vrai, Monsieur, que vous auriez mieux fait de vous excuser entièrement envers monsieur l'ancien recteur de Mordec, de le recevoir à pension chez vous pour le reste de ses jours, que de lui donner parole de le recevoir pour six mois avant de lui promettre pour le reste, parce qu'à la fin il faudra que vous le lui refusiez, et qu'alors vous y trouverez plus de difficulté qu'il n'y en avait à la première proposition. L'expérience que nous avons des inconvénients qui arrivent d'avoir des externes libres parmi nous, qui ne sont sujets à aucune règle, qui savent tout ce qui se passe au dedans, qui nous rapportent ce qui se fait au dehors, qui censurent ce que bon leur semble, qui se plaignent du traitement, qui écoutent et supportent les mécontents, etc., nous a fait résoudre de n'en plus recevoir ici ni ailleurs, s'il n'y a quelque raison importante qui prévale sur toute autre considération, etc.

---

333. — A M. DE BEAUMONT,

SUPÉRIEUR, A RICHELIEU.

Il énumère les motifs pour lesquels nous devons refuser le secours ordinaire de notre ministère aux religieuses. — C'est en mission seulement que nous pouvons absoudre des cas réservés.

23 avril 1656.

Monsieur,

Vous ne pouvez pas bonnement refuser l'assistance que Mme la duchesse de Richelieu vous demande pour les religieuses quand elles seront dans quelque désordre, car c'est ainsi que vous m'en faites la proposition ; et vous ajoutez : « Ainsi que faisait feu M. Legros. »

Prenant donc la chose au pied de la lettre, la charité veut que nous tâchions de mettre la paix là où elle n'est pas ; et selon cela, que s'il arrive quelque difficulté parmi ces filles où vous puissiez remédier, vous ferez bien de vous y employer, vous conformant tant que vous pourrez à la manière dont le défunt s'y est comporté.

Mais si, hors ces besoins extraordinaires, il leur a rendu des visites et des services plutôt d'office que de nécessité (ce que je ne sais pas), et qu'on voulût exiger de vous la même chose, ou que, sous ce prétexte de nécessité, on prétendît vous engager peu à peu à quelque direction ou autre attachement, vous devez vous en excuser et mander à madite dame que notre Compagnie, ayant considéré dès le commencement quels empêchements pourraient la divertir du salut du pauvre peuple des champs, pour lequel Dieu l'avait suscitée, on trouva qu'un des plus grands était le service des religieuses ; ce qui donna lieu à la règle qui en a été faite, et à l'usage où nous sommes de ne nous engager jamais à les confesser, prêcher ni diriger, non pas même pour les exercices spirituels, si ce n'est peut-être quand nous faisons actuellement mission au lieu où elles sont, n'y ayant pas

d'inconvénient pour lors de leur faire part de nos exercices.

Vous pourrez ajouter que, si vous aviez commencé de rendre quelque service à celles de Richelieu, les autres du voisinage en tireraient conséquence et ne manqueraient pas de raisons pour vous demander le même secours, témoin les Ursulines de l'Ile-Bouchard qui vous pressent pour leurs exercices spirituels.

Et afin de prévenir l'objection que l'on vous peut faire que je suis moi-même le premier dans la pratique contraire, étant le père spirituel des monastères de Sainte-Marie de Paris, vous pourrez dire que je l'étais auparavant que la Mission fût, à quoi le bienheureux évêque de Genève, leur instituteur, m'engagea lui-même; et depuis j'ai été obligé de continuer par le commandement de mes supérieurs, quoique j'aie fait plusieurs fois mes efforts pour m'en dispenser et que je sois toujours en cette disposition. Vous pouvez connaître par tout cela notre intention pour vous défendre de tels emplois.

La faculté que nous avons d'absoudre des cas réservés au Pape n'est pas pour tous les lieux où nous demeurons, mais pour ceux où nous faisons les exercices de la mission, et pendant la mission seulement; de sorte que si dans votre paroisse il arrive de ces cas-là, vous ne pouvez pas en absoudre ceux qui s'en confessent, mais vous pouvez leur dire qu'ils se trouvent à la prochaine mission qui se fera en tel endroit, etc.

---

334. — A M. DE CLINVILLIERS,

OFFICIER DE CAVALERIE.

Il le prie de recevoir comme cavalier, dans un de ses régiments, un jeune gentilhomme pauvre.

30 avril 1656.

Monsieur,

Je me donne l'honneur de vous renouveler les offres de mon obéissance, avec tout le respect et l'affection que je le

puis ; je vous supplie de l'avoir agréable, comme aussi, Monsieur, la très humble prière que je me donne la confiance de vous faire, de recevoir dans une de vos compagnies de cavalerie un jeune gentilhomme de Savoie, petit-neveu du bienheureux évêque de Genève, fils d'un maître des comptes de Chambéry, fort homme de bien, nommé M. de la Pesse, qui me l'a recommandé. Il a déjà fait une campagne, étant l'année passée au siège de Pavie ; il a bon esprit et bon cœur ; et j'espère, Monsieur, que, si vous lui faites la grâce que je vous demande, il se rendra recommandable, sous une si bonne école que la vôtre.

Il n'est pas monté ; sa famille est plus riche d'honneur et de vertu qu'elle n'est de bien ; je vous supplie très humblement, Monsieur, de lui faire la grâce de lui procurer le moyen de servir le roi en qualité de simple cavalier ; il se réserve à prétendre quelque chose de plus, lorsque vous l'aurez jugé digne. Je vous assure derechef, Monsieur, qu'il a du cœur (à ce qu'on m'a dit) et bien de l'esprit, en sorte qu'il y a sujet d'espérer que vous en aurez toute satisfaction.

Je prie Notre-Seigneur qu'il conserve votre personne, qu'il bénisse de plus en plus vos armes et vos conduites, et qu'il me donne les occasions de mériter l'honneur que j'ai d'être, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur, etc.

---

335. — A M. DUPONT,

SUPÉRIEUR, A TRÉGUIER.

Il l'exhorte à se mettre à la disposition de Mgr de Tréguier, et à tout faire pour établir l'union dans sa maison au moyen de l'humilité. — Il trace la règle à suivre à l'égard des lettres que les missionnaires reçoivent ou écrivent.

3 mai 1656.

Monsieur,

Mgr de Tréguier s'en retourne plein de saintes affections pour le bien de son diocèse. Je ne doute pas, Monsieur, qu'il

ne vous trouve disposé d'y contribuer en tout ce que vous pourrez, et par vos propres soins et par les services de votre famille.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne la plénitude de sa grâce et de sa conduite, pour correspondre pleinement aux intentions de ce bon prélat et pour maintenir la paix dans votre maison, sans laquelle il vous serait difficile de faire le reste. Je prie le Saint-Esprit, qui est l'union du Père et du Fils, qu'il soit aussi la vôtre à tous. Vous l'en devez prier sans cesse, et ajouter à ces prières une grande attention pour vous unir de cœur et d'action à chacun en particulier et à tous en général.

Le mal des communautés, surtout des petites, est pour l'ordinaire l'émulation, et le remède, l'humilité, de laquelle vous devez faire toutes les avances, aussi bien que des autres vertus nécessaires pour cette union. Nous voyons que cette émulation est arrivée en la première Compagnie de l'Église, qui est celle des apôtres ; mais nous savons aussi que Notre-Seigneur l'a réprimée, et par parole en humiliant ceux qui se voulaient élever, et par son exemple en s'humiliant le premier. Si les vôtres s'enorgueillissent, ou se courroucent, ou se dérèglent, ne vous contentez pas de les en avertir charitablement quand le cas le mérite, mais faites des actes contraires par où ils soient doucement forcés de vous suivre.

J'écris à M. N. pour le conjurer de concourir de sa part à cette agréable harmonie qui doit être entre les membres et le chef.

Vous lui devez toujours rendre mes lettres fermées, et ne devez pas voir celles qu'il m'écrit ni celles qu'il adresse où je suis; mais pour toutes les autres qui vont ou viennent d'ailleurs, vous les devez ouvrir et considérer, afin que rien ne passe qui ne soit à propos. Tel est l'usage des supérieurs particuliers qui prennent connaissance de tout ce qui regarde

leurs inférieurs, excepté de ce qui vient ou qui va au Général, etc.

---

336. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, A AGEN.

Il le remercie du secours qu'il a donné à la mission d'Agen. — Il le félicite de son zèle et l'engage à se maintenir dans la sainte indifférence.

6 mai 1656.

Monsieur,

J'ai vu, par votre lettre, le secours que vous êtes venu donner à la maison d'Agen, dont je vous remercie; c'est ainsi que doit faire un bon missionnaire, se tenir toujours disposé au soulagement de ses frères, et je souhaite que Dieu donne cette charité à tous ceux de la Compagnie; car, par ce support mutuel, les forts soutiendront les faibles et l'œuvre de Dieu se fera.

Je rends grâces à Dieu de l'affection qu'il vous donne pour les missions : cet attrait venant de sa part ne peut être que très utile aux peuples, tandis que vous serez fidèle à le suivre, et cette fidélité ne peut être que très avantageuse pour vous, puisqu'en travaillant au salut des pauvres vous assurerez le vôtre.

Je prie Notre-Seigneur, qui a pris la peine de les évangéliser lui-même et le soin de vous appeler au même ministère, qu'il vous anime de son esprit, pour vous en acquitter en sa vue et en sa manière. Nous ferons partir cette semaine prochaine un prêtre pour Agen, qui vous ira relever, afin que l'exercice de votre zèle ne soit plus retardé. Je veux croire que c'est cette vertu et les autres bons motifs que vous m'écrivez, qui vous ont fait demander à retourner à la Rose : vous êtes trop à Dieu pour écouter la nature, en cas qu'elle voulût prendre part à la satisfaction de ce retour, et vous estimez trop la sainte indifférence aux emplois pour ne la

pratiquer pas dans les occasions, par respect à la volonté de Dieu, laquelle vous est connue par les ordres de l'obéissance, etc.

---

337. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, A NOTRE-DAME-DE-LA-ROSE.

Il lui souhaite la persévérance et l'exhorte à l'humilité.

7 mai 1656.

Monsieur,

Quoique votre lettre du 17 avril ne semble avoir été faite que pour me demander des réponses aux précédentes, et que j'aie satisfait à cela il y a plus de quinze jours, je ne laisse pas de vous écrire en action de grâces à Dieu des bons sentiments qu'il vous donne, et pour vous dire que très volontiers je prie sa bonté qu'elle vous donne la persévérance en votre vocation et la grâce de le bien servir. La première dépend de la seconde, en sorte que si vous êtes bien fidèle à vos règles et à vos emplois, en quoi Dieu veut que vous le serviez, vous assurerez par ce moyen votre vocation par bonnes œuvres et y persévérerez jusqu'à la fin.

Je remercie particulièrement Notre-Seigneur du désir qu'il vous donne de votre perfection et du moyen qu'il vous inspire pour y parvenir, qui est de vous mettre au-dessous de tous vos frères. Vous ne ferez en cela que ce qu'il a pratiqué, et pour beaucoup que vous tendiez à l'abaissement et embrassiez l'abjection, vous n'approcherez jamais des humiliations qu'il a faites. Ne craignez pas d'en faire trop, ni de contrevenir, en imitant cet humble Sauveur, à l'esprit et à la façno d'agir de la Compagnie ; car si elle n'est pas tout à fait dans cet usage, il ne s'ensuit pas qu'elle n'y doive pas être.

En certains lieux et en certaines occasions, il est loisible a chacun de garder son rang de prêtrise, d'ancienneté, de science, d'emplois ; mais parmi nous, Monsieur, cela ne

s'observe pas : chacun passe et se place indifféremment, comme il se trouve, tant à table qu'ailleurs. J'excepte les principaux officiers, qui représentent dans les familles la personne de Notre-Seigneur, et qui, en certains cas, doivent prendre la primauté.

Dieu vous fait une grâce bien grande, Monsieur, de ce que, dans la pente que vous avez à la vanité, il vous donne affection pour la vertu contraire : c'est signe qu'il veut vous la faire acquérir par l'exercice; et son Fils, Notre-Seigneur, pour vous y encourager, vous en a donné l'exemple dans tous les états et les actions de sa vie.

Saint Paul même vous en fournit un moyen quand il nous exhorte à considérer les autres comme nos supérieurs; car en ce faisant vous les honorerez comme tels, et vous vous soumettrez au moindre, vous croyant plus petit que lui devant Dieu, pour l'amour duquel cela se doit faire, et à qui vous devez aussi recourir, lui demandant souvent et instamment cette sainte humilité. Elle consiste, comme vous le savez, à aimer le mépris : bienheureux est celui qui est parvenu à ce degré, car il a trouvé un trésor caché et une source de grâces qui ne tarira jamais, mais qui l'élèvera de la terre au ciel, et de sa condition misérable à un trône éternel de gloire. Demandez-lui, s'il vous plaît, pour moi et pour tant que nous sommes, cette vertu, comme je le ferai pour vous, à qui je suis, etc.

---

338. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT-MÉEN.

Il l'encourage à supporter quelques tentations, et l'exhorte à la confiance en son supérieur.

17 mai 1656.

Monsieur,

La candeur avec laquelle vous m'avez exprimé vos peines est une grâce de Dieu, et je vous en souhaite une autre, qui

est la patience ; votre abattement d'esprit ne durera pas : c'est un nuage épais qui passe. L'homme est comme le temps, qui n'est jamais en même état, et je veux croire que, depuis votre lettre écrite, vous en avez ressenti quelque allègement.

Si ces pensées fâcheuses viennent de l'esprit malin, vous ne voudriez pas adhérer à ce qu'il prétend, qui est de vous ennuyer au service de Dieu, et de priver les âmes des secours qu'elles reçoivent de votre présence de delà ; et si ces peines viennent de Dieu, vous êtes trop à lui pour rejeter ce qu'il vous présente, et trop expérimenté dans les conduites de la grâce pour ne savoir pas qu'elle se trouve dans les tribulations. Les saints ont été exercés en diverses manières, et c'est par leur patience dans les difficultés et par leur persévérance dans les saintes entreprises qu'ils se sont rendus victorieux : vous le savez, Monsieur, et je sais aussi que vous ne voulez pas aller à Dieu par un autre chemin que le leur.

Si l'exercice du tribunal vous cause en partie le trouble que vous sentez, il ne faut pas pour cela cesser de réconcilier les âmes à Dieu ; la vôtre ne trouverait pas, par cette cessation, le repos qu'elle cherche, puisqu'il ne se rencontre que dans l'accomplissement de la volonté de Dieu, qui vous est connue par l'obéissance.

Vous dites de plus que le désir de retourner en votre pays contribue à vous susciter cette inquiétude ; je le crois bien, Monsieur, et c'est par où vous pouvez juger que ce désir ne vient pas de Dieu, parce que ses inspirations sont douces, attrayantes et presque imperceptibles, au lieu que les mouvements de la nature et les suggestions du diable troublent et violentent l'âme par leurs efforts ; aussi Notre-Seigneur n'a garde de vous inspirer ce retour chez vos parents, après vous avoir tiré d'auprès d'eux pour le suivre.

Et partant, je vous prie de continuer à donner gloire à Dieu, au lieu et en la manière que vous savez lui être agréable ;

prenez-en la résolution dès maintenant et concevez plus de confiance que vous n'en avez en votre supérieur [1] ; il est un bon missionnaire, sage et vertueux, qui ne veut que vous porter à Dieu et à votre propre avancement, en procurant celui du prochain ; mais, quand il serait encore meilleur, ce n'est pas tant pour sa bonté que vous le devez considérer, que parce qu'il vous représente Notre-Seigneur, et que Notre-Seigneur est en lui pour vous conduire, comme il est en la personne du pauvre pour recevoir l'aumône du riche ; et ainsi, Monsieur, en vous ouvrant à lui, vous vous ouvrez à Dieu, et, faisant ce qu'il vous dira, vous ferez le bon plaisir de sa divine bonté, etc.

---

339. — A SŒUR FRANÇOISE MÉNAGE,

FILLE DE LA CHARITÉ, A L'HÔPITAL SAINT-RENÉ DE NANTES.

Il la loue de ses bonnes dispositions. — Il l'engage à estimer sa vocation, à en remercier Dieu ; c'est ainsi qu'elle persévérera. — Il l'engage à vivre dans une grande union avec ses compagnes. — Il la fortifie contre les épreuves qui peuvent survenir, et lui donne des nouvelles de Mlle Le Gras.

Paris, 17 mai 1656.

Ma sœur,

Je suis bien aise d'avoir reçu votre lettre, dont la lecture m'a fait connaître que vous êtes toujours bonne fille, disposée d'être toute à Dieu, et toute à votre chère vocation pour le bien des pauvres, dont je remercie Notre-Seigneur qui vous a appelée à son service d'une si bonne manière, et qui n'a pas fait cette grâce à tant d'autres filles qui sont dans le monde en danger de se perdre. Estimez beaucoup l'honneur qu'il vous a fait de vous choisir entre mille pour exercer ses bontés sur vous, et par vous sur ses membres affligés, et l'en remerciez souvent dans l'esprit d'une humble reconnaissance, laquelle je prie sa divine bonté de vous donner ; car si une

1. M. Louis Serre, né à Épinal en 1618 ; reçu à Paris le 23 mars 1644.

fois vous l'avez bien empreinte dans l'âme, elle vous augmentera le désir de plaire uniquement à Dieu et le soin de lui offrir toutes vos actions, qui est le moyen d'obtenir la grâce de la persévérance, surtout si vous y joignez la pratique exacte de vos règles et des vertus qui vous sont propres, comme la douceur, l'humilité et le support.

Je salue notre bonne sœur Haran et toutes les autres, à qui je souhaite les mêmes bénédictions. Tandis que vous et elles conserverez l'union et la bonne intelligence ensemble, et serez fidèles à vos exercices, vous jouirez d'une grande paix, vous vous serez à consolation l'une à l'autre, vous édifierez le dedans et le dehors de la maison, et le Saint-Esprit, faisant sa demeure en vos cœurs, vous comblera de biens dans le temps et dans l'éternité.

Mon Dieu, ma sœur, que j'ai de joie de vous savoir contente au lieu et en la condition où vous êtes ! c'est une grâce de Dieu qui peut-être ne durera pas toujours, car il arrive des changements en notre esprit qui nous font ressentir de temps en temps des dégoûts, des tentations, des ennuis, des aversions, des tristesses et d'autres peines intérieures ; et Dieu permet que les meilleures âmes en soient souvent exercées, tant pour les éprouver que pour leur donner sujet de mérite. C'est pourquoi nous devons nous y préparer, afin que ces états fâcheux ne nous surprennent pas et ne nous découragent pas, quand nous y serons. Prions Dieu, ma sœur, qu'il nous fasse faire bon usage de tous ceux où nous pourrons nous trouver.

Vous me demandez à communier le jour où vous avez fait les vœux ; je le veux bien, si c'est la coutume en votre Compagnie ; mais, si les autres sœurs ne communient pas en semblables jours, vous ferez bien de vous conformer à elles, pour éviter la singularité. C'est faire une bonne communion que de suivre la communauté.

Mlle Le Gras nous a pensé échapper; elle a été malade à l'extrémité, et n'est pas encore tout à fait hors de danger, bien qu'elle soit en bien meilleur état, grâce à Dieu. Je ne la recommande pas à vos prières, sachant que vous ne manquez pas de les offrir à Dieu pour sa conservation. Dieu bénit de plus en plus votre petite Compagnie. Je vous prie de lui demander miséricorde pour moi; je parle aussi à nos sœurs, étant de toutes en général et de chacune en particulier, nommément de vous, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très affectionné serviteur, etc.

---

340. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il le charge de négocier pour obtenir un bref contre les duellistes.

19 mai 1656.

Monsieur,

Avant que de répondre à votre dernière lettre, je vous parlerai d'une affaire des plus importantes qui se puissent présenter, et dont le mérite me servira d'excuse envers vous, pour la surcharge que je vous donne en vous l'adressant; outre que je n'ai pu m'en défendre, eu égard à ceux qui m'ont demandé votre assistance, il est question de remédier aux duels, qui sont si fréquents en France, et par lesquels il s'est fait des maux infinis.

M. le marquis de la Mothe-Fénelon [1] est celui de qui Dieu

1. Antoine de Salignac, marquis de Fénelon, fils de François et de Marie de Bonneval, né en 1621, marié à Catherine de Montheron, fut un de ces fervents chrétiens qui, rompant généreusement avec les faux principes du monde, vinrent se ranger sous l'habile direction de M. Olier. D'abord ardent fauteur des duels, dont il soutenait non seulement la pratique, mais même la légitimité en théorie, il fut ensuite un de ceux qui contribuèrent le plus à détruire le faux point d'honneur. En compagnie du baron de Renty, du duc de Liancourt, du maréchal de Fabert, du vicomte de Montebas, du comte de Brancas, du marquis de Saint-Mesmes, du comte d'Albon, de MM. Desgraves,

s'est servi pour susciter les moyens d'en détruire l'usage. Il a été autrefois un fameux duelliste ; mais, comme Dieu le toucha, il se convertit si bien qu'il jura de ne plus se battre. Il était à Mgr le duc d'Orléans, comme il y est encore ; et en ayant parlé à un autre gentilhomme, il lui fit prendre la même résolution, et tous deux en ont gagné d'autres à leur parti, en les engageant de parole et même par écrit.

Ces commencements ont eu les progrès que vous verrez dans le mémoire ci-joint, et d'autres que l'on a omis. Le roi a fait enrôler sa maison dans cette résolution. Les États de Languedoc et de Bretagne ont privé du droit de séance dans leurs assemblées les gentilshommes qui désormais se battront dans leurs provinces. Enfin on a usé de toutes les précautions possibles pour arrêter ce torrent qui a fait tant de ravages sur les corps et sur les âmes.

Il ne reste, pour la conclusion de cette bonne œuvre, sinon qu'il plaise à notre Saint-Père le pape de la couronner de sa bénédiction par le bref qu'on lui demande. Je vous envoie le

d'Alzan, de Bourdonnet, du Four, de Souville, du Clusel, c'est-à-dire de tout ce que la ville et la cour comptaient de plus généreux et de plus brave, il s'engagea par serment le jour de la Pentecôte, dans l'église du séminaire de Saint-Sulpice, à ne plus accepter aucun duel et à s'efforcer d'en abolir l'usage chez les autres. Quelques jours après, il était à même de tenir sa promesse par un refus que toute la cour admira comme un acte de vertu héroïque. Accusé de bigoterie par ceux qui n'eurent pas la même énergie que lui, il leur répondit en rentrant comme simple soldat dans l'armée, qu'il avait quittée momentanément sur l'avis de M. Olier. Ce fut alors qu'il reconquit par sa belle conduite l'estime de tous, et qu'il emmena son fils au siège de Candie pour l'arracher à la funeste influence de la cour. Ce fils unique y fut tué et mourut dans les plus admirables sentiments entre les bras de son généreux père. La Providence sut ménager à celui-ci la plus douce consolation, en substituant au fils qu'il avait perdu un neveu qui fut depuis l'illustre archevêque de Cambrai et qui devint, avec sa fille, l'objet de ses soins et de ses affections les plus tendres. Il mourut le 8 octobre 1683, et fut inhumé dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. Son neveu rendit lui-même témoignage de son ardeur et de son succès pour l'extinction des duels, dont il fait à la fois hommage à M. Olier, et à saint Vincent de Paul dans sa lettre à Clément XI pour la canonisation de ce dernier.

projet, qui a été si bien concerté de deçà, qu'on estime qu'il n'est pas possible d'y rien changer sans ruiner le bon dessein qu'on a. Prenez la peine de vous bien mettre au fait de tout, pour en instruire quelque cardinal qui puisse et qui veuille représenter à Sa Sainteté l'importance de la chose. Mgr le nonce donne la même commission et envoie la même dépêche à son agent.

Il faudra que vous fournissiez aux frais; et, je vous en prie, vous m'écrirez exactement tout ce qui se passera.

---

341. — A M. SERRE,

SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN.

Il énumère les qualités que doivent avoir les filles qui se présentent pour être admises en la Compagnie des filles de la Charité. — Il demande que l'on prie l'évêque de Saint-Malo d'attendre qu'on puisse lui envoyer des filles de la Charité. — Il ne peut trouver mauvais qu'on reçoive ses diocésains qui veulent entrer dans la Congrégation, puisqu'on lui donne des missionnaires pour son séminaire et ses missions.

14 juin 1656.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de la bénédiction qu'il a donnée à vos travaux en la paroisse d'Évignac, et je le prie que les fruits en soient éternels.

Quant aux filles qui se veulent donner à Dieu dans les exercices de la charité, elles seront les bienvenues; Mlle Le Gras les recevra volontiers, et toutes autres qui auront, avec cette dévotion, la réputation d'une bonne vie, l'esprit et le corps bien faits, et qui seront robustes. Je vous envoie la copie d'un mémoire que j'ai envoyé en d'autres maisons à cet effet.

Mgr de Saint-Malo fait trop de grâces aux pauvres filles de la Charité de les vouloir employer en sa ville; comme il a un souverain pouvoir sur nous et sur elles, nous tâcherons de lui en donner, lorsque Dieu nous en donnera le moyen. Pour le présent, cela ne se peut, parce que Mlle Le Gras n'en a pas de prêtes, et n'en a pu encore fournir à quantité de per-

sonnes qui lui en demandent depuis longtemps. Mgr de Cahors, qui en a demandé pour un hôpital qu'il a fondé pour les pauvres orphelins, nous fait presser par Mgr de Sarlat, qui est ici, de lui en envoyer au plus tôt. Mgr d'Agde [1] nous en demande aussi pour cette ville et pour Pézenas; et depuis deux ans, M. l'abbé Cyron, qui est l'intendant des affaires du bon Dieu à Toulouse, nous sollicite pour y en envoyer. Mgr d'Angers en veut avoir aussi pour un nouvel hôpital de sa ville, y en ayant déjà dans l'ancien, de sorte que nous ne savons comment faire pour subvenir à tout cela. J'espère que mondit seigneur de Saint-Malo aura la bonté de nous donner quelque temps pour pouvoir obéir à ce qu'il commande.

Vous me mandez que Mgr de Saint-Malo s'est plaint doucement à vous de ce que nous aurions reçu en la Compagnie quelques-uns de ses diocésains. Il ne faut pas pour cela, Monsieur, laisser de recevoir ceux qui se présenteront, si vous les jugez propres et bien appelés. N'est-il pas raisonnable que, la Compagnie lui fournissant des prêtres pour son séminaire et pour les missions, elle en prenne de son diocèse, aussi bien que des autres, quand Dieu les envoie?

---

342. — A UN CLERC DE LA MISSION,

A GÊNES.

Il le félicite de sa disposition à accepter un emploi dont cependant il ne se juge pas capable. — Il l'encourage à supporter les tentations qui le tourmentent.

16 juin 1656.

Monsieur,

Je loue Dieu de l'indifférence qu'il vous donne pour le lieu de votre demeure, et, j'ose dire, pour tous les emplois. Les grâces que vous dites avoir reçues dans celui qui vous occupe

1. Mgr François Fouquet, évêque d'Agde, 1643-1656.

présentement vous doivent faire estimer que l'assistance divine ne vous manquera point dans les autres occasions où vous serez appliqué, mais que le secours de sa grâce sera d'autant plus grand que vous y trouverez plus de difficultés, pourvu qu'avec cette confiance vous vous abandonniez à sa conduite pour faire de vous ce qu'il lui plaira. Les bas sentiments que vous avez de vous-même sont bons, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous en donne assez pour le suivre toujours en la pratique de la sainte humilité ; mais ils ne doivent pas vous empêcher de vous soumettre, si la sainte obéissance vous met à montrer la philosophie ; aussi témoignez-vous être prêt à l'entreprendre à la première signification, dont je rends grâces à Dieu comme d'une victoire que vous avez remportée sur la nature rebelle. Si nous pouvons envoyer un autre maître pour cette classe, ainsi que nous tâcherons de le faire, pour nous accommoder à votre désir, vous ne manquerez pas de bonnes occasions pour rendre de bons services à Notre-Seigneur, non plus que de difficultés pour pratiquer la force et la mortification ; car il s'en trouve assez dans toutes les voies qui conduisent à Dieu. Cependant j'ai demandé à M. Watebled s'il juge devant Dieu que vous ayez la suffisance requise pour enseigner la philosophie ; il m'a dit qu'il n'en fallait point douter. Voilà pourquoi je vous prie de vous donner à Dieu pour cela, dans le doute si j'en pourrai envoyer un autre.

Je vous plains beaucoup pour les peines d'esprit que vous souffrez, parce qu'il n'y a rien qui afflige tant une âme qui aime Dieu, ni qui la décourage plus dans ses premières résolutions, ni qui l'expose davantage aux tentations, que ces tiédeurs que vous avez pour les choses de Dieu et ces dégoûts pour l'oraison, les lectures spirituelles, etc. C'est pourquoi, mon cher frère, vous devez beaucoup prier Dieu qu'il les éloigne de vous ou qu'il vous fasse la grâce d'en

bien user. Sa bonté fera sans doute l'un ou l'autre, si, nonobstant ces sécheresses, vous êtes fidèle à vos exercices.

Mais, au reste, ne vous étonnez pas de vous voir en cet état ; il vous est commun avec quantité de saints qui ont passé par là, et j'espère qu'il se changera bientôt en ferveur et allégresse d'esprit, d'autant que l'homme n'est jamais en même état, et que Notre-Seigneur exerce ses meilleurs serviteurs, tantôt d'une façon et tantôt d'une autre, pour les éprouver en toutes les manières. Cela étant, mon cher frère, tâchez d'agréer tous les événements de sa conduite paternelle, et demeurez ferme parmi ces changements à ne chercher que lui et votre propre abnégation, etc.

---

343. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il approuve pleinement tout ce qu'il a fait au sujet d'une maison dont le Pape veut disposer. — Il lui trace la ligne de conduite à tenir en cas de peste.

23 juin 1656.

Monsieur,

Nous avons trouvé fort bon tout ce que vous avez fait et avancé pour avoir la maison dont le Pape veut disposer pour quelque œuvre de piété : vos sollicitations, offres d'argent, réponses aux objections, et enfin la clause (en cas qu'elle nous soit accordée) que votre famille sera obligée de continuer les missions de la campagne à perpétuité, supposé les intervalles ordinaires, ou autrement qu'elle lui sera ôtée. Je pense que Sa Sainteté aura été satisfaite de tout cela ; et certes je n'y vois rien à ajouter, que la continuation de nos prières pour que Dieu iasse connaître sa volonté, hors laquelle nous ne devons rien désirer ; et nous ne serions pas de vrais enfants de la Providence, si nous n'étions aussi contents que cette affaire réussisse à l'avantage de ces pauvres

filles orphelines qu'au nôtre propre. Nous en attendons l'événement avec soumission.

Il y a sujet d'espérer que l'affliction de peste que Rome appréhende n'y arrivera pas : les prières de tant de bonnes âmes qui les offrent à Dieu pour cela feront que sa bonté divine l'en détournera. Nous avons commencé d'y mêler les nôtres, quoique chétives, et continuerons tant que besoin sera. Vous désirez néanmoins savoir ce que vous aurez à faire, en cas que ce mal arrive.

Cette question peut se réduire à trois chefs, à savoir : si la famille se doit offrir au service des pestiférés, ou si elle se retirera aux champs, ou si elle continuera ses exercices ordinaires dans la ville ?

Pour le premier, Monsieur, qui est de vous exposer, je ne doute pas que quantité d'autres ne le fassent, et ainsi il ne sera pas besoin de prévenir ni rechercher les ordres pour vous appliquer à cette assistance.

Pour le second, qui est de vous éloigner, il n'est pas plus expédient ; car, outre que votre habitation présente est en bon air, vous n'avez pas des offices d'obligation qui vous obligent à communiquer beaucoup avec ceux du dehors, et partant il vous sera facile de vous conserver dans la ville.

Quant au dernier, si vous cesserez ou continuerez vos exercices, je réponds que, pour recevoir personne à la retraite pendant la maladie, vous ne le devez pas faire ; et pour les ecclésiastiques qu'on a coutume de vous adresser pour leur montrer les cérémonies et pour les disposer à la réception des saints ordres, il est à remarquer que pour lors il s'en présentera fort peu, parce que, s'il y a peste, les étrangers n'en approcheront pas ; et pour ceux de la ville, ils ne seront admis à cela par les officiers qu'à bonnes enseignes ; et vous ferez bien, ce me semble, de recevoir ceux qui vous seront adressés par ceux qui en ont le pouvoir, etc.

344. — A M MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il l'exhorte à l'humilité, en reconnaissance des grâces que Dieu lui fait et des succès qu'il donne à son zèle. — Il remercie Dieu de la bienveillance de Madame Royale, et de l'offre que l'on fait de l'église du Très-Saint-Sacrement. — Il promet du renfort, et donne des nouvelles de la Compagnie.

Paris, 23 juin 1656.

Monsieur,

Votre lettre du 30 de mai nous a apporté une consolation indicible et de nouveaux sujets de louer Dieu et de vos conduites et de vos travaux, parce que les bénédictions de Dieu y sont si évidentes qu'on ne peut le désirer davantage. Son saint nom en soit donc à jamais loué et remercié. C'est à quoi j'ai exhorté la Compagnie, après lui avoir dit les diverses missions que vous avez faites, et les heureux succès qu'elles ont eus, même à l'égard des hérétiques.

S'il y a des gens au monde qui aient plus l'obligation de s'humilier, c'est vous et moi (j'entends aussi ceux qui travaillent avec vous) : moi, pour mes péchés, et vous, pour les biens qu'il plaît à Dieu de faire par votre moyen ; moi, pour me voir hors d'état d'assister les âmes, et vous, de vous voir choisi pour contribuer à la sanctification d'une infinité, et de le faire avec tant de fruit. Il faut une grande humilité pour ne se complaire pas dans ces progrès, ni dans les applaudissements publics. Il en faut une grande, mais bien nécessaire, pour référer à Dieu toute la gloire de vos travaux. Oui, Monsieur, vous avez beoin d'une humilité ferme et vigoureuse pour porter le poids de tant de grâces de Dieu, et de concevoir de grands sentiments de gratitude pour en reconnaître l'auteur. Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il vous les donne à tous tant que vous êtes, ne doutant pas que sur ce fondement il n'établisse un magasin de dons célestes qui vous rendront de plus en plus agréables à Dieu, très utiles au pauvre peuple et à bonne odeur à l'état ecclésiastique.

Je rends grâces à Dieu aussi de celle qu'il vous a fait trouver en Madame Royale, qui n'a pas eu désagréable la révérence que vous lui avez faite, ni les services que vous lui avez offerts : ce qui fait voir combien Dieu est libéral envers ceux qui le servent, en ce que de pauvres prêtres, qui pour son amour s'adonnent au salut des pauvres gens de la campagne, il se plaît à les élever jusqu'à la bienveillance des souverains et à l'affection des grands du monde.

C'est encore une grande grâce que Dieu vous fait en cette église que l'on vous offre dans la ville, dédiée au Saint-Sacrement, propre pour les exercices d'un séminaire et des ordinands. Il faut prier Notre-Seigneur qu'il fasse connaître son bon plaisir à ceux qui ont cette bonne volonté, et à nous aussi pour y correspondre autant que nous le pourrons. Si la proposition en vient plus avant, vous m'en écrirez les particularités, avec le pour et le contre, afin que je vous en mande nos pensées. Nous devons recevoir avec respect tout ce que Dieu nous présente et puis examiner les choses avec les circonstances, pour faire ce qui est le plus expédient.

Je ne doute pas, Monsieur, que la grâce qui accompagne Mgr le marquis, votre fondateur, ne vous ait attiré les grâces spirituelles et temporelles que Notre-Seigneur vous donne, et qu'il ne faille imputer à son mérite celles que Dieu vous prépare. Quoi qu'il en soit, nous lui sommes infiniment obligés. Dieu veuille le conserver et le sanctifier de plus en plus, comme aussi M. le président Belletra, qui vous a parlé de cette église et qui vous témoigne tant de charité. Assurez-les, dans les occasions, de notre parfaite reconnaissance, de nos prières, quoique chétives, et de notre obéissance perpétuelle, particulièrement de la mienne.

Vous nous demandez du secours et nous faisons ce que nous pouvons pour vous en donner. Nous avons céans un prêtre fort bon et fort exemplaire, qui prêche assez bien, né

sujet de Son Altesse royale, que nous vous destinons et que nous vous enverrons au plus tôt. Il ne parle pourtant pas l'italien, mais j'espère qu'étant avec vous, il l'apprendra en peu de temps, et que Notre-Seigneur, qui donne le don des langues et l'intelligence, lui rendra facile celle-là. Nous avons encore pensé et même écrit pour un changement à faire entre vous et la maison de Gênes, qui tournera à votre soulagement, pourvu que celle de Rome puisse donner un prédicateur à M. Blatiron, et que M. Richard, qui veut sortir de là où il est, soit content d'aller travailler avec vous, comme je l'espère. Cependant je vous prie, au nom de Notre-Seigneur, de ménager votre santé et de modérer vos exercices.

Je vous enverrai une autre fois l'instruction que vous me demandez, de la confrérie des dames des paroisses de Paris, de leur union et de leurs œuvres de charité. Quant aux filles qui servent les pauvres malades, je vous enverrai aussi un mémoire de leurs emplois et de leur façon de vivre, si on en voulait avoir à Turin et que Mlle Le Gras fût en état d'y en envoyer ; mais elle est si pressée d'en donner à quantité d'évêques et d'autres personnes de considération qui en demandent, et elle en a si peu qui ne soient employées, qu'elle ne sait de quel côté se tourner.

Pour nouvelles, nous nous portons assez bien, grâce à Dieu. Nos gens sont dispersés en trois divers diocèses, où ils font des missions.

Un vaisseau est arrivé à Nantes, venant de Madagascar, qui nous en a apporté des nouvelles. M. Dufour ni les autres n'y étaient pas encore arrivés lorsqu'il en est parti. Les lettres de M. Bourdaise nous ont consolés et affligés tout ensemble ; je ne vous dirai rien pour le présent des sujets de cette consolation, réservant à vous en faire part lorsque je pourrai vous envoyer une copie de sa relation. Mais l'as-

sistance que nous devons à nos défunts, du nombre desquels est M. Mousnier, m'oblige à vous communiquer notre douleur pour procurer à son âme le secours de vos prières, quoique nous ayons sujet de croire qu'elle n'en a pas besoin. Il est mort par un excès de zèle et d'austérité de vie, et la manière dont il a toujours vécu nous doit faire estimer qu'il jouit maintenant de la gloire dont Dieu couronne les ouvriers évangéliques qui meurent les armes à la main, comme il a fait. Je salue cordialement votre famille et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. J'oubliais à vous dire que nous adressons à M. de la Forcade, à Lyon, un paquet pour vous le faire tenir par autre voie que la poste, où sont quelques copies du bref des indulgences et des cas réservés au Saint-Siège, pour les missionnaires et les missions, avec un mémoire de ce qu'il faut faire pour vous en servir.

---

345. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, EN SILÉSIE.

Il lui fait part des inquiétudes que lui causent la maladie de M. Desdames et les dangers auxquels sont exposés les missionnaires enfermés dans Varsovie. — Il se réjouit des progrès des armes du roi de Pologne.

Paris, 7 juillet 1656.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 8 juin avant-hier, et trois ou quatre jours avant j'avais reçu celle de M. Duperroy, qui nous a fort affligés, nous apprenant la maladie dangereuse de M. Desdames; mais notre peine a été un peu allégée par votre dernière lettre, où vous dites que M. de Saint-Martin, chapelain du roi, qui a demeuré en votre maison de Sainte-Croix jusqu'à la fin de mai et qui écrit à M. de Fleury, ne lui touche rien du sieur Desdames, ce qui est une marque qu'il se porte mieux, ou du moins qu'il n'était pas plus

mal. Plaise à Dieu de conserver à la Compagnie ce sien serviteur.

Je l'ai recommandé aux prières de la Compagnie, et nous continuerons de l'offrir à Dieu au lieu de nous inquiéter de sa maladie, jusqu'à ce que nous soyons assurés qu'il en est quitte. Si vous avez occasion de lui écrire ou à M. Duperroy, témoignez-leur cela. Je ne puis le faire, à mon grand regret, à cause de l'accablement où je me trouve.

Je vous remercie de ce que vous avez pourvu à leurs besoins, et je rends grâces à Dieu et à cette digne mère, qui a donné ordre que rien ne leur manque, des excessives bontés qu'elle a pour vous. Je prie sa divine Majesté qu'elle soit sa récompense. Assurez-la, s'il vous plaît, de mes services et de ma reconnaissance, comme aussi de notre exactitude à rendre de deçà l'argent qu'elle vous aura fait fournir et à ces messieurs de Varsovie, au temps et aux personnes qu'elle nous ordonnera.

Je reviens à ces pauvres missionnaires qui, certes, me tiennent fort au cœur à l'occasion du siège de Varsovie; car, se trouvant enveloppés dans les incommodités et les accidents de la guerre, ils sont fort à plaindre et ne sont pas sans danger; mais j'espère aussi que Dieu et le roi les protégeront, en sorte qu'il ne leur arrivera rien de ce que nous craignons. J'en prie sa divine bonté.

J'ai voulu vous parler par avance des sujets de notre douleur pour ne plus penser dans le reste de cette lettre que de la consolation que nous avons d'apprendre les progrès des armes du roi sur les ennemis de l'Église et de son État. Je ne puis, certes, vous exprimer les sentiments de joie et de reconnaissance que j'en ai en mon particulier, qui font que quasi sans cesse je bénis et fais remercier Dieu des bons succès que vous me mandez. Je le prie aussi et le fais prier, afin qu'il ait agréable de prendre lui-même les armes et de com-

battre pour ce royaume-là, de conserver Leurs Majestés et d'achever d'accomplir leurs justes désirs. Les obligations que nous leur avons me sont si présentes et si fort à cœur, que je voudrais être un puissant roi pour les reconnaître ou assez bon prêtre pour les mériter. Plaise à Notre-Seigneur, Monsieur, d'être notre tout. Je suis, en son amour, etc.

P.-S. Ce qu'on vous a dit du désordre de Paris n'est pas véritable : cette ville jouit du bien de la paix, il y a quatre ans.

---

346. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il l'encourage à supporter une contradiction. — Il remercie Dieu des bénédictions données aux missions, et en demande la continuation pour celle de Lucerne. — Il lui promet du renfort. — Il lui donne des nouvelles de Pologne.

Paris, 7 juillet 1656.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 24 juin ; vous aurez regardé du biais qu'il faut les plaintes qu'on a faites au parlement contre vous, prenant cette calomnie comme un contre-poids que Dieu a voulu donner au succès de vos missions ; car, en effet, sa sagesse a si bien ordonné les choses en ce monde, que les nuits suivent les jours, la tristesse la joie, et la contradiction les applaudissements, afin que notre esprit ne s'arrête qu'en Dieu seul, qui est au-dessus de ce changement.

Vous avez bien fait de faire entendre la vérité à ces messieurs, à qui on a dit que les missionnaires dissuadaient le peuple de payer les tailles ; et vous ferez encore mieux de ne parler jamais de ces choses. Notre-Seigneur n'a pas improuvé les tributs ; au contraire, il s'y est lui-même soumis.

Il faut, tant que nous sommes, nous préparer à souffrir, tantôt d'une façon et tantôt d'une autre ; autrement nous ne

serions pas les disciples de ce divin Maître, qui fut calomnié d'une accusation pareille à la vôtre, et qui a voulu commencer par là de vous exercer. Tenez à bénédiction d'être traité comme lui, et tâchez de suivre son exemple dans les vertus qu'il a pratiquées lorsqu'il a été maltraité.

Je remercie sa divine bonté, Monsieur, de la bénédiction qu'elle a donnée à toutes vos missions, particulièrement à la dernière : ce qui se doit attribuer plutôt à la bonne disposition du peuple, pour ne pas dire à la nouveauté de l'œuvre, qu'au mérite des ouvriers, quoique je sache que vos prières, votre zèle et la pureté de votre intention y contribuent notablement.

Ce qui me console fort est l'accommodement important que vous avez fait dans ce lieu, où la division régnait depuis si longtemps, qui avait causé tant de meurtres, et qui était comme une source infecte qui portait son venin dans le cœur de la plupart des habitants. Dieu veuille confirmer cet accord et perpétuer la paix et l'union que vous y avez laissées !

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son esprit avec amplitude, pour la mission que vous devez faire en la petite ville de Lucerne, et qu'il ait agréable de porter les hérétiques au désir de s'instruire et de se convertir. Oh ! Monsieur, que s'il plaisait à sa divine bonté de se servir de vous pour cela, que ce serait un grand bien, et que de bon cœur nous lui offrirons nos prières à cette intention !

Vous nous demandez deux hommes capables et exemplaires, l'un pour la nouvelle fondation de Mgr le marquis, qui vous donne quatre cents livres de rente pour l'entretien d'un prêtre, moyennant deux messes par jour, et l'autre à la place de M. Dheaume ; nous tâcherons de vous les envoyer au plus tôt que nous pourrons, Dieu aidant.

On nous dit que Dieu continue à bénir les armes du roi de Pologne contre les ennemis de l'Église et de son État, et qu'il

a assiégé Varsovie, où sont MM. Desdames et Duperroy. Nous sommes en très grande peine de leurs personnes ; car étant enveloppés dans les incommodités et les accidents de la guerre, ils ne sont pas sans dangers, ni sans souffrances. Mais ce qui nous afflige davantage est que ledit sieur Duperroy nous a mandé que dès le commencement de ce siège, M. Desdames tomba grièvement malade ; sa lettre est du 15 mai, sans que depuis nous ayons pu savoir l'événement de cette maladie, non plus que celui du siège. Je recommande à vos prières ces bons missionnaires et ce pauvre royaume, comme aussi votre serviteur, etc.

---

347. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il demande que l'on diffère les vœux d'un frère dont la conduite n'a pas été satisfaisante. — Il donne les raisons qui le déterminent à désigner M. Berthe pour une mission au Liban. — Il fait prier pour Rome menacée de la peste.

14 juillet 1656.

Monsieur,

Je ne voudrais pas recevoir aux vœux le frère N..., qu'il n'eût donné autant de témoignages de sa véritable conversion qu'il a donné de sujets d'en douter. Nous prolongeons ici le temps du séminaire à un clerc, pour une action qu'il a faite au bout de ses deux années : il demanda à son directeur la permission d'aller ouïr un des entretiens de l'ordination, à quoi ledit directeur répondit qu'il aviserait s'il serait à propos ; mais le jeune homme, emporté de ce désir, ne s'arrêta pas à cela et alla à cet entretien ; ce qui nous fit juger que, n'ayant pas eu la force de se vaincre en cela, il était mal disposé pour passer à l'état d'étudiant ; c'est pourquoi nous lui faisons faire encore six mois de séminaire, afin qu'il apprenne à se surmonter. Vous ferez donc bien de différer encore à admettre ledit frère N. à l'action qu'il veut faire.

Mgr le nonce m'ayant donné une copie de la lettre qu'il a reçue de la Sacrée Congrégation, par laquelle il est prié de savoir de moi si nous pourrons donner un homme qui ait gravité, bonté et doctrine pour la commission du mont Liban dont vous m'avez écrit, nous avons mis entre nous deux choses en délibération : la première, si nous entreprendrions cette affaire, et la seconde, qui nous pourrions choisir qui ait les qualités requises. Pour la première, nous avons vu que, la proposition venant de la part de ladite Sacrée Congrégation, il y a apparence de vocation de Dieu, et que nous devions tâcher d'y répondre ; et quant à l'autre, nous avons jeté les yeux sur vous, Monsieur, et sur M. Berthe. Mais considérant que les chaleurs du mont Liban sont si grandes qu'elles vous pourraient incommoder, que déjà vous avez mal aux jambes, ou disposition pour y en avoir, et que les bénédictions que Dieu donne à vos conduites dans Rome sont des signes qu'il vous y veut, nous avons cru vous y devoir laisser, et nous sommes déterminés à M. Berthe, qui, à la vérité, n'a pas naturellement tant de gravité, mais, y faisant attention comme il fait, il en montre assez, et la mêlant avec sa douceur, il y aura peu à dire à son extérieur ; et pour la vertu, Dieu lui en a donné beaucoup, par sa grâce, comme aussi beaucoup de prudence et de piété. Et certes il nous semble à tous, qui avons vu sa conduite dans les plus importantes affaires qu'on lui a commises, qu'il y a réussi, en sorte qu'il a paru que Notre-Seigneur l'accompagne de sa grâce. C'est aussi ce qu'ont toujours dit les dames de la Charité dans les affaires qu'il a traitées pour les frontières de Picardie et de Champagne, et ce que nous pouvons dire de la visite qu'il vient de faire de toutes nos maisons, où tout s'est si bien passé qu'il y a sujet de reconnaître que c'est un ouvrage de Dieu. Et pour la doctrine, il en a assez, Dieu merci, car il a fait sa philosophie et sa théologie.

Je viens présentement de voir Mgr le nonce, à qui j'ai parlé de ce missionnaire, et lui ai mis en main une lettre que j'avais faite à même fin, pour la lui laisser en cas que je ne le trouvasse pas, où je n'ai énoncé ses qualités qu'en général, mais en lui parlant je suis descendu dans le particulier. Il en doit écrire aujourd'hui à la Sacrée Congrégation, et, en attendant ses ordres, nous prierons Dieu qu'il dispose de cette affaire ainsi que sa sagesse le trouvera convenable.

J'ai reçu une grande affliction de celle dont Rome est menacée par la contagion qui commence ; j'en ai fait part à la Compagnie, pour l'exciter à prier Dieu qu'il ait agréable d'en arrêter le cours, et surtout de conserver notre Saint-Père. Je pense qu'il n'y a personne céans qui ne s'intéresse à cela, et ne fasse son possible pour obtenir de Dieu cette miséricorde.

Je vous ai déjà écrit mon sentiment sur ce que vous avez à faire, supposé cette maladie ; je rends grâces à Dieu de la disposition qu'il vous donne à tous d'exposer vos vies, s'il est besoin. La volonté de Dieu vous sera connue par celle de Sa Sainteté, et vous ferez bien cependant, selon cette même volonté, d'user des précautions raisonnables pour éviter le mal, et d'honorer dans votre maison la solitude de Notre-Seigneur; et si vous recevez ordre d'en sortir pour assister les pestiférés, à la bonne heure, ce sera pour servir Notre-Seigneur même, qui vous tiendra sous sa protection, laquelle nous lui demanderons incessamment pour votre personne et pour votre famille, etc.

---

348. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il rappelle que nous ne devons jamais parler contre les lois des princes. — Il le loue de sa prudence à l'égard d'autres religieux. — Il enverra les missionnaires promis, quand les missions de Bourgogne et de Picardie seront terminées. — On ne peut imposer à un missionnaire de dire tous les jours la messe pour une intention déterminée.

Paris, 14 juillet 1656.

Monsieur,

Maintenant que vous êtes à Turin, je reçois de vos lettres plus souvent que lorsque vous êtes en mission. Celle du premier de ce mois m'apprend qu'on a traité dans le Sénat de vous chasser comme perturbateur du repos public ; mais comme c'est sur de faux rapports, Dieu a détourné cet orage. Nous ne devons jamais rien dire ni faire contre les lois et les impôts des princes ; car ils croient, et avec sujet, que leur domination est de droit divin. Notre-Seigneur n'est pas allé contre cela ; au contraire, comme il en fut soupçonné, pour montrer à ses accusateurs que c'était à tort, il leur demanda à voir une pièce de monnaie, et y trouvant l'image de César, il leur dit qu'il fallait rendre à César ce qui était à César ; et il aima mieux faire un miracle que de manquer à payer le péage qu'on lui demanda, bien qu'il eût droit de s'en exempter. Je vous prie de bien faire entendre cette vérité à tous ceux qui travaillent avec vous, afin que rien ne leur échappe contre les ordres souverains. Je serais bien aise de savoir qui est celui qui s'est trop avancé, pour n'avoir pas voulu s'accommoder aux sentiments du reste de la Compagnie, pourvu que vous n'ayez pas obligation de me le taire, vous assurant du secret, si vous me le nommez.

La nouvelle proposition que vous a faite Mgr le marquis de Pianezze passe toute obligation, non seulement pour la bonté incomparable qu'il a de faire attention à l'avancement de la petite Compagnie, mais pour un si grand avantage qu'il a

intention de lui procurer; Dieu veuille nous rendre dignes de tant d'honneur qu'il nous fait. La réponse qu'il a reçue de vous, sur le sujet de ces bons pères, est fort sage et très conforme à l'esprit par lequel nous nous devons conduire, et quand vous y auriez pensé longtemps, vous n'auriez pu lui en faire une meilleure. Dieu nous veuille garder de jamais prétendre à nous établir sur les ruines d'autrui; si pourtant il donne sujet d'être chassé d'un lieu, et que les puissances temporelles et spirituelles trouvent bon de nous mettre en sa place, sans que nous l'ayons recherché, c'est alors une vocation de Dieu à laquelle nous devons nous soumettre.

Si cette affaire va plus avant, vous m'en donnerez avis, s'il vous plaît. Le nôtre a été d'accepter la fondation de deux messes par jour, pour les quatre cents livres de rente que ce bon seigneur vous offre. Il me semble que je vous l'ai ainsi mandé ; mais il faut augmenter votre nombre en considération de cette fondation.

Nous n'avons pu envoyer le prêtre d'augmentation, ni celui que vous demandez à la place de M. Dheaume. Nous attendons le retour de notre monde qui travaille depuis trois mois en Bourgogne et en Normandie, parce que nous devons prendre ces deux ouvriers que vous demandez parmi ceux-là. Nous tâcherons de les accompagner d'un frère, et continuerons d'offrir à Dieu votre famille, votre personne et vos conduites, afin qu'il plaise à sa divine bonté d'en tirer sa gloire. Nous n'avons rien de nouveau que le retour de M. Berthe. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. Monseigneur entend-il qu'on vous envoie deux prêtres pour ces quatre cents livres pour les deux messes, ou bien qu'on envoie un autre prêtre, et que la communauté se charge de dire les deux messes indifféremment et qu'elle les fasse dire chaque jour ? D'envoyer deux prêtres, et que chacun se charge de dire tous les jours la messe pour cette même

fin, nous trouverons difficulté d'en trouver qui s'en veuillent charger. Chacun a des dévotions particulières, pour eux, pour leurs parents et amis vivants et trépassés, qui auront peine de se priver du droit d'en dire quelques-unes à leur intention et de leurs parents. Les RR. pères Jésuites sont fort circonspects à donner des messes à dire à leurs pères pour la raison que j'ai dite, et nous n'avons pas désiré vous en charger pour la même raison, si ce n'est au sujet des fondations qui se font, non plus que d'aller faire la mission en certains lieux de cinq en cinq ans, comme nous avons fait au commencement, parce que ces fondations-là occuperaient la Compagnie, en sorte que dans peu de temps l'on ne pourrait aller ailleurs où la nécessité plus grande nous presserait d'aller.

Je ne me ressouviens pas de quel nombre de messes vous êtes chargé pour votre fondation : je vous prie de me le mander, comme aussi l'intention de mondit seigneur, ainsi que votre sentiment avant de vous engager. Ce bon seigneur est tellement raisonnable qu'il ne voudrait pas vous obliger à quelque chose qui ne se puisse exécuter.

---

349. — A M. DU PERROY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A VARSOVIE.

Il lui fait part des craintes que lui ont causées la maladie de M. Desdames et les dangers du siège. — Il le remercie de son dévouement à son confrère. — Il lui annonce l'entrée de son frère au séminaire interne.

Paris, 21 juillet 1656.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres. La première nous fut comme un glaive de douleur, par la nouvelle de la maladie de M. Desdames; mais il a plu à Dieu que la même main qui nous avait blessés nous ait guéris par la seconde lettre, qui nous assure que ce cher malade se porte mieux : ce dont

nous avons remercié sa divine bonté, tous en général et chacun en particulier, avec de grands sentiments; car nous appréhendions fort que Dieu voulût affliger la Compagnie par la privation d'un si bon ouvrier.

Et comme vous avez beaucoup contribué au retour de sa santé par vos prières et par vos soins, vous avez aussi mérité de la même Compagnie qu'elle en ait du ressouvenir et de la reconnaissance, et qu'elle fasse état de vous, comme d'un bon serviteur de Dieu, à qui nous continuerons de vous offrir, afin qu'il ait agréable de vous conserver, ainsi que ledit sieur Desdames, particulièrement dans les périls de la guerre où vous êtes.

Nous vous portions grande compassion de vous savoir dans les alarmes et les dangers du dehors, pendant qu'au dedans vous combattiez pour le malade contre les assauts de la mort. Nous ne savons pas encore quelle aura été l'issue de ce siège, et nous serons toujours en crainte de vos personnes jusqu'aux premières nouvelles que nous attendons avec grand désir, priant Notre-Seigneur qu'elles soient bonnes, et que bientôt la réunion des parties dispersées se fasse, selon votre souhait, afin que, les forces de la famille étant par ce moyen ramassées, elle les puisse employer au service de Dieu et du public selon les premiers desseins.

Vous avez su comment nous avons reçu au séminaire M. votre frère, qui nous paraît un fort bon prêtre et qui a bien de l'affection pour vous. Il est un peu incommodé de la tête, et nous appréhendons que cela lui fasse penser qu'il n'est pas propre aux fonctions de la Compagnie. Nous l'avons envoyé à une mission où il s'est bien comporté, et je lui ai fait voir les lettres que vous m'avez écrites : ce qui l'a un peu encouragé. Je recommande sa personne et sa vocation à vos prières. Il est propre à bien réussir, s'il prend à cœur nos exercices et que sa santé soit bonne; à quoi nous tâcherons

de l'aider le plus que nous pourrons, et nous éviterons même de lui donner sujet de s'ennuyer parmi nous et de s'en aller; en sorte que, s'il en vient jusque-là (ce qu'à Dieu ne plaise!), ce soit de son propre mouvement et non pas du nôtre, quand même il serait tout à fait infirme; car il nous est cher à cause de vous et à cause de sa bonté. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous remplisse de plus en plus de la sienne.

Si M. Desdames n'est pas encore bien rétabli, je vous prie de ne rien épargner pour le remettre, et de ménager votre propre santé pour l'amour de Notre-Seigneur, en qui je suis, etc.

---

350. — A LA SŒUR JEANNE LEPEINTRE,

FILLE DE LA CHARITÉ, A CHATEAUDUN.

Il loue ses bonnes dispositions, puis il lui reproche deux voyages faits sans permission.

23 juillet 1656.

Ma sœur,

J'ai reçu deux ou trois de vos lettres sans vous avoir fait réponse, à cause des embarras que j'ai eus, qui m'en ont empêché. A présent que j'ai un peu plus de loisir, je vous dirai, ma sœur, que je vous regarde toujours du même esprit dont je vous ai regardée en Notre-Seigneur, depuis que vous êtes fille de la Charité, je veux dire avec estime et affection pour les grâces que Dieu a mises en vous à cause du bon usage que vous en faites, dont je remercie sa divine bonté, et je la prie qu'elle vous continue et augmente les mêmes grâces. Continuez de votre côté, ma sœur, à bien pratiquer les vertus pour aller croissant en l'amour et l'imitation de Notre-Seigneur; soyez-lui bien fidèle en vos exercices, faites en sorte de vous rendre de plus en plus agréable à ses yeux et aimable aux yeux des pauvres, puisque vous êtes comme leur mère; c'est ce que j'espère de sa bonté infinie, comme aussi

que vous recevrez en bonne part les avis que je vais vous donner.

On m'a dit (et vous me l'avez mandé, ce me semble) que vous avez fait un voyage à Orléans pour le bien des pauvres, et un autre au lieu où M. de Franqueville est mort pour le solliciter en sa maladie. Cela est bon et louable de soi, mais qui ne devait pas être fait par une personne qui s'est consacrée à Dieu sous une règle et sous une conduite, sans l'avis de ses supérieurs ; et peut-être, ma fille, que, si vous examinez bien, vous trouverez, ou quelque curiosité, ou quelque amour-propre dans ces voyages; pour le moins l'humilité vous doit faire estimer qu'il y en avait.

Le prétexte pourtant a été d'acheter du linge ou des meubles pour l'hôpital, ou des drogues pour les malades, ou tout cela ensemble; mais un autre n'eût-il pas bien fait cela? Pensez-vous que MM. les administrateurs ne s'entendent pas aussi bien que vous en ces choses-là? ou si celui qui aurait été chargé de faire ces provisions avait eu besoin d'être aidé, n'eût-il pas trouvé un ami sur le lieu, comme ces messieurs n'en manquent pas, pour choisir et apprécier ces marchandises? Il n'en faut pas douter : comment ont-ils fait avant que vous y fussiez?

Pour l'autre (qui est d'avoir été veiller et servir ce bon défunt pendant sa maladie), je veux croire que vous l'avez fait par reconnaissance des bons offices que vous avez reçus de lui; mais, outre qu'il vous les a rendus purement pour l'amour de Dieu, sans attendre aucune gratitude de votre part, il était si amateur du bon ordre, qu'il ne vous eût pas permis de le rompre en sa considération.

Si vous dites que l'on vous a obligée à ces voyages, je réponds que, pour M. de Franqueville, j'ai peine à croire qu'il l'ait fait, et peut-être que, lorsqu'il vous vit, il vous pria de vous en retourner sans vous arrêter auprès de lui. Et

pour MM. les administrateurs, on m'a dit que c'était vous, ma sœur, qui vous étiez offerte à eux pour aller à Orléans; mais, quand ils vous auraient les premiers fait cette proposition, vous pouviez leur représenter qu'elle était contre vos pratiques, et que vous ne pouviez pas vous éloigner de l'hôpital sans le consentement de Mademoiselle ou le mien.

Quoi qu'il en soit, vous avez fait ces deux sorties de votre mouvement, et avez contrevenu à l'usage de votre Compagnie où rien ne se fait de semblable. Nous sommes souvent pressés à Paris pour permettre que des sœurs aillent à d'autres malades que les pauvres, mais nous ne pouvons consentir à ce qu'elles les servent, non pas même leurs confesseurs, tant parce qu'elles ne sont que pour ceux qui n'ont personne qui les assiste, que pour les inconvénients qui en pourraient arriver.

Vous voyez par là, ma sœur, la faute que vous avez faite d'aller çà et là sans permission, voire contre l'intention de vos supérieurs; et puisque vous avez abandonné votre troupeau, j'entends les sœurs et les malades que la Providence a commis à vos soins, humiliez-vous bien de cela, ma sœur, et demandez à Dieu la grâce de ne jamais quitter votre poste que par l'avis de ceux qui vous conduisent. J'espère que jamais plus il ne vous arrivera de faire autrement : j'en prie sa divine bonté.

Vous m'avez mandé que vous étiez en peine d'un confesseur : mandez-moi quels ecclésiastiques il y a dans la ville de plus grande probité, bon exemple et réputation, et que vous estimez être bien propres pour vous rendre ce bon office.

J'ai donné la lettre que vous avez écrite à Mme la duchesse d'Aiguillon, mais elle ne m'en a rien dit depuis : je ne m'en étonne pas, d'autant qu'elle fait tant d'autres aumônes dedans et dehors le royaume, qu'elle ne peut pas les étendre partout.

Je vous prie, ma sœur, de nous recommander à nos bonnes sœurs et toutes ensemble à Notre-Seigneur, à qui je continuerai aussi de vous offrir, toutes en général et vous en particulier, comme étant, en son amour, ma sœur, votre, etc.

---

351. — A MA SŒUR N...,

FILLE DE LA CHARITÉ, A RICHELIEU.

Il lui donne des avis sur la nécessité de combattre les antipathies naturelles, et sur la conduite à tenir à l'égard de son directeur.

26 juillet 1656.

Ma sœur,

J'ai reçu deux de vos lettres qui m'ont consolé pour être vos lettres, mais affligé, voyant d'un côté l'indisposition de votre sœur, et de l'autre la petite mésintelligence qui est entre vous et elle. Je prie sa divine bonté qu'elle remédie à l'une et à l'autre.

La dernière me met d'autant plus en peine qu'elle semble rompre la charité, dont l'un des principaux actes est le support, sans lequel il est difficile que deux personnes s'accommodent ensemble; et au contraire le support est le lien de l'amitié qui les unit de cœur, de sentiment et d'action, non seulement entre elles, mais en Notre-Seigneur, en sorte qu'elles jouissent d'une grande paix. Je sais bien qu'il y a des aversions naturelles dont on ne peut pas se défaire; mais, au lieu que les gens du monde les suivent, les bons chrétiens, particulièrement les filles de la Charité, les doivent combattre et les surmonter avec la grâce de Dieu, qui ne manque jamais aux humbles : aussi la vertu d'humilité est-elle un bon remède à ces antipathies, parce qu'elle rend aimables ceux qui la pratiquent, et qu'elle fait estimer le prochain plus que soi. Je vous prie, ma sœur, de vous donner à Dieu pour faire attention à cela.

Je suis bien marri que M. de Beaumont ne vous donne

pas toute la satisfaction que vous désirez; il ne manque pas pourtant de bonne volonté, mais il n'a pas assez de temps pour vous donner celui qu'il faudrait, ou bien il estime que vous en voulez trop. Quoi qu'il en soit, je le prierai de vous entendre et de vous assister le plus qu'il pourra; mais je vous prie aussi de l'épargner, si ce n'est pour les choses nécessaires, ne faisant pas comme certaines personnes qui veulent toujours parler, et qui, sous prétexte de bien, se plaisent à raconter leurs vertus et leurs pratiques pour en recevoir quelque louange, et c'est orgueil; ou bien pour contenter l'amour-propre, elles disent tout ce qu'elle souffrent pour se faire plaindre; ou bien elles se font instruire pour apprendre, et non pas pour mieux vivre. Lors donc que, pour votre consolation ou avancement, vous aurez besoin des avis de votre directeur, recourez à lui avec confiance, ouvrez-lui votre cœur avec simplicité et sincérité, mais courtement, avec désir d'en profiter et résolution de vous en tenir à ce qu'il vous dira : les filles de la Charité doivent peu dire et beaucoup faire. Au reste, ma sœur, M. de Beaumont a toutes les qualités requises pour cet office-là; il a beaucoup de science et de prudence, et il est un des plus expérimentés aux choses spirituelles que je connaisse en la Compagnie : assurez-vous-en.

Vous ferez bien d'aller une lieue à l'entour de Richelieu assister les malades, en étant requises, quoique non de la paroisse, et laisser même d'observer vos règles si cela vous en empêche, parce que le devoir de la charité est par-dessus toute règle, et que vous avez reçu cet ordre-là de la part de Mademoiselle. Vous pourrez prier ceux qui vous feront avertir, de vous envoyer un âne pour aller et venir, ou bien en emprunter un.

Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse votre personne et votre travail de plus en plus et ceux de votre compagne, que je

salue cordialement, et je me recommande à ses prières et aux vôtres, ma sœur, etc.

---

352. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il promet de remplacer les missionnaires qui ont été rappelés et laissent en ce moment la mission en souffrance, mais le bien général l'emporte sur le bien particulier. — Il loue sa générosité qui le porte à s'offrir pour visiter les pestiférés, et remet la décision au cardinal.

28 juillet 1656.

Monsieur,

Le bien général doit l'emporter sur le bien particulier.

Je ne doute pas qu'on ne murmure de voir votre maison assez dépourvue pour les missions; mais patience, nous remplacerons peu à peu les ouvriers qui en ont été tirés. Ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'on s'en prend à vous, comme si vous étiez la cause de ne les avoir plus. Il faut néanmoins souffrir cette petite confusion; et Dieu, qui sait le contraire, vous justifiera en son temps. Ne sait-on pas qu'il se fait des changements dans toutes les communautés, et que ceux qui en ont la conduite générale disposent des hommes qu'ils ont en charge, en quelque part qu'ils soient, quand le bien commun le requiert, même au préjudice du bien particulier d'une maison?

Oh! Monsieur, que la résolution que vous avez prise d'aller servir les pestiférés, en cas de maladie, avec MM. le Juge et Lucas, est généreuse et de grande perfection! Il ne faut qu'une action héroïque comme celle-là pour vous perfectionner en votre état, parce qu'il n'y a point de plus grande charité que de donner sa vie pour le prochain. Or c'est la donner que de l'exposer; et c'est l'exposer que de la sacrifier à Dieu, comme vous faites, pour un tel dessein. Néanmoins, la chose est de telle importance, et je vois tant de raisons contre cela, au moins pour votre regard particulier, que je

n'ose ni consentir, ni m'opposer à votre résolution. J'espère que Dieu vous fera connaître, par Mgr le cardinal ou par lui-même, sa très sainte volonté sur ce sujet, etc.

---

353. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il s'occupe du personnel de sa maison. — Il lui indique le but des deux œuvres de dames de Charité.

Paris, 28 juillet 1656.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 15. Je rends grâces à Dieu de ce que vous avez M. Richard avec vous; j'espère que vous recevrez consolation et soulagement de lui. Je vous le recommande et je vous prie de l'embrasser de ma part, et de lui dire que j'ai des sentiments d'estime et de tendresse pour sa personne très particuliers; que je prie Dieu qu'il le bénisse de plus en plus, et que j'ai beaucoup de confiance dans ses prières.

Pour M. Ennery, je ne puis vous dire s'il vous demeurera. Je le souhaite, parce que vous le désirez; mais si M. Blatiron le demande pour enseigner la philosophie à Gênes, il est nécessaire qu'il y aille, et je vous prie de l'y envoyer à la première signification du même M. Blatiron, laquelle il ne vous fera qu'à la dernière extrémité. Il est après pour résoudre M. Patrice Valois à faire ces leçons; et s'il peut en venir à bout, il vous laissera M. Ennery; et moi je tâcherai de vous envoyer un bon prêtre savoyard après ces chaleurs; car je n'ose l'exposer au voyage en ce temps ici. Ce sera pour remplir la nouvelle fondation de M. le marquis de Pianezze, qui, outre l'obligation des deux messes qu'il impose à votre famille, désire l'augmenter d'un prêtre qui sera le cinquième, et qui prendra, s'il vous plaît, la place de M. Dheaume, lequel je vous prie d'envoyer à Annecy, et de lui donner

l'argent qu'il faudra pour son voyage, avec la lettre que je lui écris à cet effet.

Il y a deux sortes de dames à Paris qui se sont liées pour l'assistance des pauvres.

Les unes sont celles des paroisses qui prennent soin des malades et qui ont quelque sorte de règlement, pour faire cela avec ordre et utilité, dont je vous envoie une copie imprimée.

Les autres, qui peuvent être au nombre de quarante ou cinquante, n'ont point de règle écrite, et leur charité n'est pas si bornée; mais elle s'étend plus loin, en divers endroits et en plusieurs manières, selon les besoins publics. Elles assistent depuis quelques années les pauvres gens des frontières, et ont même assisté ceux des environs de Paris pendant la guerre. Elles y font premièrement subsister les pauvres curés, ou d'autres prêtres, pour les faire assister spirituellement, pendant qu'elles fournissent de quoi les soulager corporellement. Elles se sont servies et se servent encore de quelques prêtres et frères de la Compagnie qui visitent les lieux ruinés, et prennent connaissance du nombre et des besoins des pauvres, tant malades que les autres qui ne peuvent gagner leur vie, et distribuent en chaque lieu les habits, grains et argent qu'on leur envoie; et comme ils écrivent les misères spirituelles et temporelles qu'ils trouvent, on en fait des relations qu'on fait imprimer, et les dames les distribuent dans les bonnes maisons, et y vont demander l'aumône, et, joignant à ce qu'elles amassent ce qu'elles donnent, elles tâchent de remédier à ces nécessités-là.

M. Ennery a été employé avec bénédiction en ce temps-là, et durant quelques années la dépense allait à seize mille livres par mois; mais à présent elle est bien moindre, tant parce qu'on a plus de peine à trouver de l'argent, qu'à cause aussi que le blé est à bon marché.

On fait une assemblée toutes les semaines, où l'on met entre les mains de la trésorière les aumônes ; et après avoir avisé aux besoins plus pressants, on délibère sur les remèdes qu'on y peut apporter. Voilà, Monsieur, ce que je puis vous dire sur ce sujet, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

354. — A M. EDME BARRY,

SUPÉRIEUR, A NOTRE-DAME-DE-LORM [1].

Il souhaite que la présence des missionnaires tourne à la gloire de Dieu, à l'honneur de la sainte Vierge, et que le séminaire grandisse en nombre et en vertu.

2 août 1656.

Vous voilà donc, Monsieur, dans cette chapelle, pour faire que Dieu y soit servi et la glorieuse Vierge honorée, et, par ce moyen, pour y conserver l'ancienne dévotion, laquelle même ira croissant, comme j'espère, par votre bonne conduite et par la bonne édification que votre petite famille donnera. J'en prie la Mère pour la gloire du Fils, et le Fils par le mérite de la Mère, comme aussi de bénir le séminaire que vous y avez transféré, selon le bon plaisir de Mgr de Montauban, en sorte qu'il multiplie en nombre et en vertu pour la sanctification du diocèse. Je ne sais si vous avez gardé quelque formalité de justice pour vous y établir, ou s'il est expédient de le faire. Vous en prendrez avis, s'il vous plaît, etc.

1. Le séminaire de Montauban, établi d'abord à Montech, venait d'être transféré à Notre-Dame-de-Lorm.

---

355. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il lui défend de s'exposer à la contagion : il doit se conserver pour la conduite de la famille.

11 août 1656.

Monsieur,

J'écris à M. Joly, supérieur de la maison de Rome, de l'avis de nos assistants, le priant de ne point s'exposer, et sa famille de ne le point permettre, pour les grands inconvénients qui suivraient la perte de sa personne. Je vous fais à vous, Monsieur, la même prière et à votre famille aussi ; et si j'osais, je la ferais à Mgr le cardinal, non seulement pour ne vous le point permettre, mais afin qu'il vous le défende. Que vos prêtres aillent assister les pestiférés au lieu de vous, à la bonne heure ; il est juste que les membres s'exposent pour la conservation du chef : c'est ce que la nature fait. Mais de dire que c'est au chef de commencer le premier, cela n'est pas vrai, sinon en certaines occasions qui ne sont pas de la qualité et de l'importance qu'est celle-ci ; car, quand il s'agit d'une grande désolation, où les supérieurs doivent donner les ordres, ainsi que les généraux des armées dans les combats et les batailles, ils sont, et doivent être des derniers à se mettre au danger. Il se trouvera quelqu'un de votre famille qui s'offrira d'y aller le premier et d'autres de continuer. Je vous prie, Monsieur, de les assembler, et de leur dire ce que je vous écris, quoique je ne vous écrive que fort succinctement, étant pressé, etc.

---

356. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il est heureux de voir le dévouement des missionnaires, mais il ne peut permettre que le supérieur s'expose.

11 août 1656.

Monsieur,

Je suis grandement consolé de ce que toutes les personnes de votre famille s'offrent de grand cœur à l'assistance des pestiférés. M. Blatiron me mande la même chose de celle de Gênes ; la maison de Turin est aussi dans cette disposition ; je viens d'en lire présentement la lettre de M. Martin. De dire la consolation que Notre-Seigneur me donne, voyant notre petite Compagnie composée de personnes qu'il a rendues dignes d'une telle grâce, certes, Monsieur, je ne le saurais : il n'y a que Dieu seul qui le puisse faire. Je vous prie humblement et affectionnément, en votre particulier, de ne vous pas exposer, et votre famille de ne le pas souffrir, à cause du besoin qu'elle a de votre conduite. J'écris la même chose à ces autres messieurs, etc.

---

357. — A MADAME LE GOUX,

DONT LE FILS ÉTAIT DANS LA CONGRÉGATION.

Il la remercie du consentement qu'elle donne à la vocation de son fils[1]. — Elle n'aura aucune dépense à faire, soit qu'il demeure, soit qu'il se retire.

22 août 1656.

Madame,

Ayant le bien d'avoir parmi nous notre frère Le Goux[1], votre fils, j'ai cru vous devoir témoigner que la satisfaction que nous recevons de lui ne semblait désirer que l'approbation que vous donnerez à son dessein, qui est de servir Dieu le reste de ses jours en notre Compagnie ; à quoi il se prend

1. Jacques Le Goux, né au bourg de Delcon, diocèse du Mans, le 6 avril 1633 ; reçu à Paris le 2 septembre 1654.

de si bonne sorte, qu'il paraît que c'est Dieu même qui l'a appelé, et que vous faites une action bien agréable à sa divine bonté de vous priver volontiers, pour l'amour d'elle, de la présence d'une personne qui vous est si chère, ainsi que j'apprends que vous faites, agréant qu'il soit missionnaire, dont je rends grâces à Notre-Seigneur. Et autant que je puis, je vous remercie, Madame, parce que cette oblation que vous faites à Dieu, comme mère de ce fils, encourage le même fils de parfaire la sienne : c'est aussi le moyen d'attirer sur vous et sur lui les bénédictions du Ciel, et je vous estime heureuse d'avoir donné à Dieu un fruit dont la bonté nous fait connaître celle de l'arbre qui l'a porté.

Au reste, Madame, vous ne devez pas craindre que notre Compagnie vous demande jamais rien de la nourriture et entretien de ce bon jeune homme, pour le passé ni pour l'avenir, quand même il viendrait à s'en séparer, parce qu'elle le considère comme un membre de son corps, et en cette vue elle pourvoit à tous ses besoins sans espérance d'aucune rétribution : ce que pourtant elle ne ferait pas, si elle n'espérait qu'il rendra service à Dieu et au prochain toute sa vie, dans notre Institut. Vos prières lui obtiendront, s'il vous plaît, cette grâce de Dieu, et les siennes vous pourront, en échange, être très utiles devant sa divine Majesté. Si les nôtres peuvent quelque chose, nous les offrirons souvent pour la sanctification de votre chère âme et l'accomplissement de vos bons souhaits ; et si en mon particulier je puis vous servir, je le ferai de tout mon cœur, comme étant de même, en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, votre, etc.

P.-S. Si par malheur il arrivait qu'il sortît de la Compagnie, il ne serait pas pourtant, ni lui, ni les siens, tenus à restituer la dépense qu'il aurait faite en icelle ; jamais aucun de ceux qui sont sortis n'en ont donné un sol.

358. — A M. DELVILLE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS.

Il témoigne sa joie du succès des missions. — Il annonce le prochain départ des filles de la Charité. — Il dit les qualités que doivent avoir les postulantes, et celles qu'il requiert des aspirants à la Compagnie. — Il montre que l'on ne doit pas être surpris des défections. — Il indique les conditions que doivent remplir ceux qui se présentent, puis il lui donne des nouvelles.

Paris, 28 août 1656.

Monsieur,

Je suis bien consolé de toutes les choses que vous me mandez, du succès de vos missions, des dispositions que vous trouvez de delà au bien, mais surtout de la grâce que Notre-Seigneur vous a faite d'avoir été si bien accueilli de Mgr l'évêque nommé[1] et de M. le gouverneur, et prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse la grâce de répondre à leur attente, comme j'espère de sa bonté qu'il fera.

Mlle Le Gras fera partir les filles de la Charité pour Arras, par le prochain coche d'Amiens, ne l'ayant pu faire aujourd'hui, à cause que toutes les places étaient arrêtées. Ces filles-là sont bonnes servantes de Dieu; j'espère qu'il bénira leur emploi. Celle d'Arras est un peu incommodée, mais elle espère de se fortifier à l'air des champs. Si celles qui se présentent de delà pour entrer dans cette petite Compagnie de la Charité ont une vraie vocation et les qualités qu'il faut pour cela, Mlle Le Gras les recevra. Vous savez, Monsieur, qu'il faut ces deux pièces-là pour se retirer du monde, et se donner à Dieu en quelque emploi, tel qu'est celui de ces filles.

Je dis la même chose à l'égard de ceux qui se présentent pour entrer dans notre Compagnie, laquelle ne les peut recevoir qu'aux mêmes conditions, ni les retenir s'ils ne se comportent bien dans le séminaire.

Notre frère Ignace est céans, quoiqu'on vous ait dit le contraire. Ce qui a donné lieu à ce bruit, c'est à cause qu'on lui

1. Évêque nommé d'Arras, Étienne Moreau, 1646-1670.

a prolongé son séminaire pour quelque raison que l'on a eue ; j'espère qu'il en profitera.

On n'a point de sujet de s'alarmer quand on voit quelqu'un qui est refusé dans une Compagnie, ou renvoyé pendant le séminaire. Le frère cordonnier d'Arras, qui s'en est retourné ces jours passés, vous aura pu dire ce que nous avons fait pour le retenir, et de cet exemple chacun pourra juger que l'on fait tout ce que l'on peut pour retenir ceux qui semblent avoir les qualités requises, et que c'est avec peine que l'on consent à la retraite de ceux qui le demandent, ou qu'on est contraint de renvoyer ceux qui n'usent pas bien de la grâce qu'ils ont reçue de Dieu.

Quelle est la communauté qui ne refuse ceux qui se présentent, qui n'ont pas les qualités requises ; ou qui ne renvoie ceux qui ne se comportent pas bien ? Je me trouvai, il y a quelque temps, en la présence d'un grand prélat, qui savait ce que c'est des communautés, auquel on parlait d'une que l'on louait de ce qu'elle ne renvoyait jamais aucun de ceux qu'elle avait une fois reçus ; sur quoi ce prélat s'exclama et dit : « O pauvre communauté! tu ne tends guère bien à la perfection, puisque toutes sortes de sujets te sont bons. » Tous les arbres qu'on plante ne viennent pas bien, et tous les grains que le laboureur sème ne poussent pas; le royaume de Dieu est comparé aux rets jetés dans la mer, qui prend de bons et de mauvais poissons, desquels le pêcheur retient les bons et jette les autres à la mer. Le Fils de Dieu ne retint pas en sa Compagnie tous ceux qui se présentèrent ; il n'usa point de son autorité pour retenir ceux qui voulurent se retirer, mais mit le marché à la main de ceux qui restaient, leur disant : *Numquid et vos vultis abire cum illis?* Que s'il n'en chassa pas Judas, c'est parce qu'il devait être le principal instrument de la passion.

Je vous dis ceci, Monsieur, afin que vous le fassiez en-

tendre à ceux qui sont dans les sentiments contraires, que vous m'avez mandés, et à ceux que vous me dites qui se disposent à entrer dans la Compagnie et à leurs parents. Le Fils de Dieu informait les apôtres de tous les risques qu'ils couraient, et je pense que les missionnaires feront bien d'en user de la sorte et d'honorer la simplicité et la candeur de Notre-Seigneur, en cela comme en toutes choses. Oui, mais plusieurs resteront scandalisés de cela, et n'entreront point dans la Compagnie ? Ce sera un scandale reçu, si l'on peut appeler scandale ce qui se pratique par toutes les communautés de l'Église de Dieu, qui sont bien réglées. Que si c'est Notre-Seigneur qui les appelle, ils ne laisseront pas de venir sans cela ; si ce n'est pas lui, nous ne les devons point désirer en notre Compagnie, qui ne doit désirer que ceux que Dieu lui enverra ; et quand il y en aurait quelques-uns qui se dégoûteraient pour cette considération, ils ne feraient jamais rien qui vaille à la Compagnie. J'ajoute à ce que je viens de vous dire de ceux qui aspirent à la Compagnie, que vous demeuriez en repos à l'égard de ceux qui sont ici ; et assurez-vous que, comme nous sommes obligés de veiller à leur conservation comme à la nôtre, nous le ferons ; et assurez-en leurs parents, sans que personne se mette en peine de leur conduite.

Ne disposez personne à venir, je vous prie, si Dieu ne lui en a déjà donné le mouvement ; et à ceux qui en auront envie, ne leur donnez aucune espérance d'être reçus, s'ils ne sont bien propres et bien résolus pour nos emplois. Je ne doute pas que la guerre n'incommode leurs familles, puisque nous-mêmes nous en sommes ici très incommodés. C'est pourtant le moins qu'ils puissent faire que d'apporter de quoi s'habiller pour la première fois ; et nous faisons beaucoup de nous en charger pour le reste de leur dépense, qui n'est que trop grande, avant qu'ils soient en état de nous

rendre service. Vous ne sauriez croire combien nous sommes surchargés, et la peine que nous avons de soutenir le faix ! J'ai sans cesse le procureur de la maison sur les bras, qui me représente ce qu'il doit et ce qu'il n'a pas. Tant il y a, Monsieur, que nous ne pouvons pas faire la modération que vous demandez, si ce n'est en faveur des pauvres seulement, desquels nous nous contenterons de vingt écus; mais pour les autres qui pourront donner davantage, il ne faut pas moins de cent livres pour leurs habits, tout bien compté. Il est juste qu'ils fassent cet effort, et il n'est pas assuré qu'ils nous demeurent, puisque souvent plusieurs s'en vont après avoir été entretenus cinq ou six ans au séminaire et aux études, rendant par ce moyen inutile pour la Compagnie une telle dépense.

Mgr l'évêque nommé d'Arras me mande qu'il vous mènera à son abbaye de Saint-Joseph, pour travailler au salut de ses sujets; vous ferez ce qu'il vous ordonnera, s'il vous plaît; nous vous envoyons une copie authentique des indulgences pour vos petites missions. Je dis petites, qui est à dire que vous n'en pouvez pas entreprendre de grosses, ni nous vous envoyer du secours, en ayant quantité sur les bras, et obligation d'en envoyer en d'autres maisons.

J'ai prié M. Alméras de vous faire réponse et de vous envoyer les choses que vous demandez, ou une partie.

Il y a tantôt six semaines que nous n'avons reçu des lettres de Rome, ni de Gênes, qu'une, à cause de la contagion, qui fait que les courriers ne vont point. M. Blatiron me mande de Gênes qu'un de leurs bienfaiteurs ayant été frappé de peste, il s'offrit à Mgr le cardinal leur archevêque, et lui demanda permission de l'aller assister, et qu'il ne voulut pas qu'il y allât, mais bien son compagnon, et que, s'étant allé présenter à la porte du malade, celui-ci le fit remercier, ne voulant pas qu'il s'exposât, et mourut la même nuit.

Les affaires de Pologne vont de mieux en mieux par la grâce de Dieu, et sont en état de venir aux mains avec le roi de Suède : l'ambassadeur de France et celui de Hollande font ce qu'ils peuvent pour l'empêcher.

L'on prêche céans au réfectoire, le matin et le soir, avec bénédiction, par la grâce de Dieu, en l'amour duquel je suis, etc.

---

359. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il loue son dévouement et celui d'un de ses confrères, tous deux s'étant exposés à la contagion pour aller assister un bienfaiteur atteint de peste, qui a refusé leur ministère pour ne pas compromettre leur vie.

1er septembre 1656.

Monsieur,

Nous avons appris avec douleur la mort du bon M. Christophe Mouza, votre bienfaiteur, et cette douleur est d'autant plus grande que la Compagnie n'a pu lui témoigner assez sa reconnaissance en cette extrémité ; mais au moins, si elle ne l'a pu faire pendant sa vie, il faut bien qu'elle le fasse après sa mort, offrant à Dieu ses prières et sacrifices à son intention.

C'est ce que nous avons commencé à faire céans, où j'ai fait part à la famille de la consolation très grande que j'ai reçue de la disposition où vous êtes tous de vous exposer en cas de peste pour le salut du prochain, et de ce que vous êtes allé vous-même vous offrir avec M. Lejuge, pour le service de votre bienfaiteur. C'est un saint mouvement, digne de votre vocation, et qui était dû à l'affection et au mérite de ce bon défunt. Mais je ne sais qui a plus excédé en charité de vous ou de lui ; vous, en voulant exposer votre vie à son sujet, ou lui, en aimant mieux se priver de votre assistance dans ce besoin extrême, que de vous voir en danger à son

occasion. Je vous avoue que ces actes héroïques de vertu me ravissent également.

Le vôtre est de ceux que Notre-Seigneur a mis au plus haut degré, quand il a dit qu'il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour son ami; et je trouve dans le sien quelque chose de grand et d'extraordinaire, à cause que, dans les approches et les effrois de la mort, il n'est rien de si désirable que la présence et le secours des gens de bien. Notre-Seigneur lui-même ne s'est-il pas plaint par un de ses prophètes, de ce qu'étant mené au supplice et regardant d'un côté et d'autre, il n'a vu personne venir à lui pour le consoler.

Je ne doute pas que ce bon serviteur de Dieu ne connaisse maintenant par expérience le prix des bonnes œuvres, et que sa divine bonté ne l'ait abondamment récompensé des biens qu'il vous a faits. Je ne doute pas non plus qu'elle ne multiplie en vos mains cette dernière aumône qu'il vous a faite. Je salue cordialement votre famille, particulièrement M. Lejuge qui s'est mis en état de faire un holocauste de sa personne, etc.

---

360. — A Mgr LE DUC DE NOIRMOUTIERS.

Il proteste de son respect envers les bienfaiteurs et les seigneurs des terres sur lesquelles la Compagnie est établie.

1er septembre 1656.

Monseigneur,

Je vous assure bien que j'aimerais mieux mourir que de faire aucune chose en laquelle il y eût de l'apparence de manquement de respect; et si vous avez agréable, Monseigneur, de vous informer de mes conduites, j'espère que peu de gens m'accuseront de manquement de respect envers mes bons seigneurs et maîtres.

Que si cette opposition retarde le moins du monde votre décret, et qu'il vous plaise que je fasse trouver notre conseil

chez le vôtre, ainsi que je me suis donné l'honneur de vous écrire à l'égard de la chapelle de saint Jean-Baptiste, très volontiers nous ferons tout ce qui sera jugé raisonnable; et c'est, Monseigneur, ce que je vous supplie très humblement d'agréer, et de croire que quand Mgr le duc de Retz nous commanderait de lui rendre non seulement cette fondation, mais même tout le bien qu'il nous a fait, que nous le ferions très volontiers.

Non, Monseigneur, il ne se trouvera point que nous ayons eu jamais aucun procès avec nos bienfaiteurs, ni avec les seigneurs dans les terres desquels nous sommes établis; et je n'en sais pas un dans la Compagnie que celui de la Mortat, dont le défendant est céans; et je me suis donné l'honneur de vous écrire que nous allions envoyer des prêtres à Montmirail, ou, en quelque état de choses que ce soit, à Fontaine-Essart; nous ne l'avons pas fait encore, parce que l'un d'eux est tombé malade; nous le ferons dès qu'il sera guéri, Dieu aidant.

Je vous fais cependant un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle, et cela avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de l'avoir pour agréable, et de me souffrir toujours la qualité de votre, etc.

---

361. — A M. RIVET,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINTES.

Il lui trace la conduite à tenir à l'occasion de certains bruits souterrains qui l'épouvantent. — Il l'engage à payer les frais de maladie d'un serviteur, et de plus à lui donner ses gages intégralement.

17 septembre 1656.

Monsieur,

Je suis beaucoup en peine de celle que votre famille souffre par ces bruits réitérés et souterrains qu'elle entend

chaque nuit. La première pensée qui m'est venue sur cela est que quelqu'un fait ce bruit pour s'égayer et rire de votre étonnement, ou bien à dessein de vous ôter la quiétude et le repos, et à la fin vous obliger à quitter la maison : c'est aussi la pensée qu'a eue M. le pénitencier, à qui j'ai communiqué votre lettre; et je m'y confirme d'autant plus qu'il est ci-devant arrivé dans Saint-Lazare quelque trait semblable : quelques personnes, pour se divertir, firent résonner une voix étrange et lugubre pour en effrayer d'autres. Or, si ce bruit est comme d'un soliveau qui tombe à terre du haut d'une maison, comme vous le dites, il a aussi quelque rapport au bruit d'une crécelle dont on se sert le vendredi saint pour appeler le monde aux offices de l'Église, lorsqu'on l'entend de loin : ce bruit retentit dans toute la maison; et s'il se faisait dans une cave, il la ferait résonner. Il se peut donc faire, Monsieur, que ce soit quelque chose de pareil que vous entendez : que ce sont des grands coups que l'on donne sur du bois dans quelque bas lieu ou chez vous-même. Si cela se fait pour rire, on ne discontinuera pas, sachant la frayeur que vous en avez; mais si c'est pour une mauvaise fin, ou que l'on travaille à quelque fabrique défendue, comme à battre de la monnaie, ainsi que quelqu'un se l'est imaginé, ils pourront cesser quand ils entendront parler communément du bruit sourd qu'on entend de nuit, craignant de se découvrir tout à fait, et s'en iront dans un autre quartier. Prenez donc garde, s'il vous plaît, que ce ne soit quelque artifice humain. Que si vous n'en pouvez avoir aucune conjecture, mais que vous ayez quelque probabilité que ce soit quelque esprit follet ou malin qui fasse ce bruit pour vous troubler, en ce cas, dit M. le pénitencier, il faudrait recourir aux bénédictions que l'Église permet en telles vexations, faisant quelque aspersion d'eau bénite, et récitant quelques psaumes pro-

pres qui sont dans le rituel ; et, sans se contenter d'une fois, le faire par trois diverses fois : ce qui aurait plus d'effet, s'il plaisait à Mgr l'évêque de faire lui-même ces actions. Vous verrez, Monsieur, s'il sera en lieu et en état d'en prendre la peine ; et en ce cas, suppliez-l'en instamment, puisqu'elles auront une tout autre vertu en lui qu'elles n'auraient en un simple prêtre ; mais assurez-vous auparavant, ainsi que je vous ai dit, que ce bruit extraordinaire ne vient point des hommes. Au reste, Monsieur, d'où qu'il puisse venir, et quoi qu'il puisse arriver, il ne s'en faut point mettre en peine, mais, en méprisant tout cela, demeurer en paix : vous n'en recevrez aucun mal, si Dieu ne le veut ; et s'il le veut, ce sera pour un bien, puisqu'à ceux qui le servent tout tourne de ce côté-là.

Si vous pouvez payer à votre domestique les gages pour les quatre mois de sa maladie, et tout ensemble l'acquitter des frais des remèdes et du médecin, je pense que vous ferez bien, puisque c'est un pauvre homme et bon serviteur, etc.

---

362. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, EN SILÉSIE.

Il s'afflige d'être sans nouvelles. — Il espère que la Pologne se relèvera comme l'a fait la France après des crises semblables.

Paris, 18 septembre 1656.

Monsieur,

Voici deux ordinaires que je n'ai point reçu de vos lettres. J'en ignore la cause, mais, dans la crainte que cela soit l'état des affaires, j'en ai une grande affliction, et plus grande que je ne vous puis dire. Je ne laisse pas de vous écrire toutes les semaines pour tâcher de vous exprimer ma douleur, et par vous à la reine, pour la peine où elle se trouve. Nous prions Dieu sans cesse qu'il ait agréable de bénir les armes

du roi et de protéger le royaume ; ce que j'espère qu'il fera; et, bien que les faux bruits qui courent de deçà, que nous ne croyons pas, dussent donner quelque diminution à cette espérance, je la sens néanmoins tout entière.

La France a été deux ou trois fois sur le point d'un bouleversement irrémédiable, en sorte que le roi n'avait une fois qu'une seule ville qui lui fût soumise. Il n'y a que deux ou trois ans que nous avons vu trois armées aux environs de Paris, le roi chassé et tout le royaume quasi révolté. Tout est néanmoins revenu au premier état, et jamais le roi ne fut plus maître absolu.

Dieu permet quelquefois ces grandes agitations, qui ébranlent les États les plus fermes, pour faire ressouvenir les souverains de la terre qu'ils relèvent de sa royauté, et qu'ils ne sont pas sans dépendance plus que leurs propres sujets ; mais cela fait, il les rétablit : enfin il abaisse et relève, quand il lui plaît et qui bon lui semble. C'est à nous d'adorer ses conduites et de nous confier en sa bonté. Écrivez-nous l'état des choses, tant que vous pourrez ; si la voie ordinaire vous manque, vous n'aurez qu'à vous servir de celle de Vienne en Autriche; car j'ai vu dans la carte que vous n'en êtes éloigné que de cinquante lieues. La reine ne manquera pas d'occasions pour écrire en France, et ainsi j'espère que vous nous consolerez de vos chères nouvelles.

Dieu veuille consoler et bénir votre petite famille ! je l'embrasse avec toute l'humilité et la tendresse que je le puis, particulièrement votre chère âme. Nous n'avons rien de nouveau de deçà que je ne vous aie déjà mandé. Je commençai hier ma retraite, qui m'empêchera de rendre mes devoirs à M. Conrad sur son départ, qu'on m'a dit devoir être demain. Celui de M. de Noyers a été si subit que je n'ai pu avoir l'honneur de le voir auparavant. Il est vrai que 'ai été deux ou trois fois chez lui sans avoir eu le bonheur

de le rencontrer; non que j'eusse pour lors dessein de prendre congé de lui, ne sachant pas qu'il dût s'en aller si tôt, mais c'était pour lui témoigner mon affliction de l'état des affaires de Pologne, et lui faire connaître les grandes obligations que nous avons à Sa Majesté. Je prie derechef Notre-Seigneur qu'il soit votre lumière et votre force en tous les accidents de cette vie, vous assurant que je serai dans le temps et dans l'éternité, avec la grâce de Dieu, en son amour, etc.

---

363. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MARSEILLE.

Il lui annonce le départ de deux missionnaires qui lui porteront un des ouvrages qu'il a demandés, mais non pas l'autre, publié par Port-Royal, parce que l'on doit craindre que la doctrine n'en soit pas saine.

22 septembre 1656.

Monsieur,

Nos frères Admirault [1] et Asselinier [2] feront ce que vous désirez, qui est de voir M. de la Forcade à Lyon, et de prendre, en passant à Valence, les deux novices de Saint-Victor pour les mener avec eux. Je leur ai donné copie de l'article de votre lettre qui en parle, et ai consenti qu'ils vous portent les discours de M. Godeau sur le pontifical, mais non pas l'autre livre que vous demandez, de la fabrique de Port-Royal, parce qu'à tous ceux qui sortent de cette boutique on dit qu'il y a toujours quelque chose à redire; et comme il a plu à Dieu de tenir la Compagnie fort nette de cette doctrine, nous ne devons pas seulement tâcher de nous maintenir dans cette netteté, mais éviter, tant que nous pourrons, que les autres se laissent prendre par leurs beaux discours et n'entrent dans leurs erreurs, surtout à

1. Claude Admirault, né à Chinon, diocèse de Tours, en 1632; reçu à Paris le 20 septembre 1648, ordonné prêtre en décembre 1656.

2. Jacques Asselinier, né à Dieppe le 10 mai 1633; reçu à Richelieu le 19 novembre 1655, ordonné prêtre en 1659.

présent qu'il n'y a plus lieu de douter qu'ils n'en soient convaincus. Vous avez su la condamnation authentique de leurs cinq propositions par le Pape défunt, et la déclaration qui lui fut faite ensuite par les évêques de France, assemblés à Paris, contre lesdites propositions, qui se trouvent dans le livre de Jansénius et dans le même sens que Sa Sainteté les a condamnées. Vous avez pu savoir encore comme la Sorbonne a censuré quelques lettres que M. Arnaud a écrites depuis ; mais vous ne savez peut-être pas, Monsieur, que tout recommence. Notre Saint-Père le Pape a non seulement censuré les mêmes lettres, mais tous les écrits que ledit sieur Arnaud envoya en Sorbonne, lorsqu'elle était assemblée contre lui. M. Jolly m'en a envoyé le décret, donné par l'avis d'une congrégation de cardinaux qui n'est pas celle de l'Inquisition, mais une autre établie à cet effet. Enfin, vous saurez que, tout récemment encore, l'assemblée générale du clergé de France a approuvé et confirmé tout ce qui a été déterminé contre ces nouvelles opinions, tant à Rome que par les évêques de France et la Sorbonne. Je vous dis tout ceci, Monsieur, afin que vous ne vous chargiez plus de faire venir des livres, pour qui que ce soit, d'une telle source, qui, n'étant pas nette, donne sujet de craindre qu'il y ait quelque danger à boire dans les ruisseaux qui en procèdent.

---

364. — A Mgr L'ÉVÊQUE D'ACQS.

Il l'assure de son dévouement. — Il lui donne les motifs du retard apporté au règlement d'une affaire, au sujet de laquelle il lui demande des renseignements. — Il lui donne des nouvelles d'une personne qui étudie au séminaire des Bons-Enfants.

24 septembre 1656.

Monseigneur,

Je n'ai jamais douté de votre bonté incomparable pour moi, ni de l'honneur de votre cher souvenir dont j'ai reçu des témoignages si grands et si fréquents, qu'ils ont surpassé

mon attente aussi bien que mon mérite; aussi vous puis-je bien assurer, Monseigneur, qu'il n'y a prélat au monde vers qui mon cœur se tourne ni plus souvent ni avec plus de consolation que vers votre personne sacrée, et il n'y en a pas non plus à qui je doive tant de respect et d'obéissance ; mais dans le désir extrême que Dieu m'a toujours donné de vous les rendre, j'ai été si misérable de ne l'avoir pu faire jusqu'à présent que très imparfaitement.

Lorsque le supérieur de la mission de Rome a eu commencé la poursuite que vous, Monseigneur, nous avez commandé de faire en cette cour-là pour obtenir l'annate, la contagion y est survenue qui a suspendu toutes les affaires, parce que le Pape a défendu toute sorte d'assemblées et même les messes solennelles, pour éviter la communication du mal. De sorte, Monseigneur, qu'il n'y a encore rien d'avancé, ni aucune apparence d'y rien faire que vers le mois de novembre ; d'autant que l'on me mande que le danger y est plus grand dans les mois de septembre et d'octobre qu'en autre temps. Cependant ledit supérieur m'écrit que l'on veut savoir de quel revenu est votre évêché, Monseigneur, et si, sans l'annate, vous ne pouvez pas rebâtir votre église ; de quoi il vous supplie d'avoir agréable de lui envoyer un mémoire, avec des copies authentiques de semblables grâces accordées à d'autres évêques, particulièrement la dernière à Mgr de Cahors, dont on a fait mention en votre supplique. Je crains bien, Monseigneur, qu'on se soit trop avancé de mettre en avant ce dernier exemple, sans être assuré s'il est véritable ; car je n'ai pas ouï dire que Mgr de Cahors ait jamais demandé à Rome rien de pareil.

La personne dont vous demandez des nouvelles, Monseigneur, est toujours au séminaire des Bons-Enfants, où il observe assez les petits règlements, témoigne vouloir réformer ses mœurs, et en effet il y travaille sérieusement. Sa

plus grande peine est à l'étude, tant à cause de son âge avancé que du peu de latin qu'il avait, et aussi pour avoir pris un maître qui, venant chaque jour pour le lui montrer en particulier, s'en est mal acquitté, et que d'ailleurs cette manière d'apprendre n'est jamais si bonne que celle des classes, où il eût été à désirer qu'il se fût mis dès le commencement, dans un petit séminaire que nous avons pour les élèves, ainsi qu'ont fait d'autres non moins âgés que lui. Il faut espérer que peu à peu il fera quelques progrès en son entreprise, pourvu qu'il ne se rebute point pour les difficultés. Pour moi, Monseigneur, j'espère que jamais rien ne m'empêchera de vous obéir, lorsque vous m'honorerez de vos commandements, parce que c'est Notre-Seigneur même qui m'a rendu, en son amour, votre, etc.

---

365. — A MA SŒUR HARAN,

FILLE DE LA CHARITÉ, A NANTES.

Il lui annonce l'arrivée à Nantes de deux missionnaires. — Il l'interroge en détail sur l'état de sa maison, et l'exhorte à donner à ses sœurs l'exemple de toutes les vertus. — Accident arrivé à Mlle Le Gras.

Paris, 27 septembre 1656.

Ma sœur,

Un ou deux de nos prêtres doivent aller à Nantes avec deux frères qui sont partis de diverses maisons, et je leur ai mandé que, pour se rencontrer ensemble, ils s'adressent à vous, afin que le premier qui arrivera vous ayant dit son logis, vous puissiez l'enseigner aux autres. Je vous envoie un paquet de lettres pour M. Herbron [1], qui est l'un d'eux ; je vous prie de le lui mettre en main : il vous rendra le port.

Comment vous portez-vous, ma sœur, et comment se portent nos sœurs ? Avez-vous beaucoup de malades ? Vous

1. François Herbron, né à Alençon, en novembre 1617; reçu à Paris le 6 janvier 1653.

plaisez-vous à les bien servir pour l'amour de Dieu ? Êtes-vous en paix pour le dehors et pour le dedans ? et surtout êtes-vous bien unies ensemble ? Vous entr'aimez-vous bien ? Avez-vous du support les unes pour les autres ? Le petit règlement s'observe-t-il ? Bref, ma chère fille, êtes-vous toutes de bonnes filles de la Charité, agréables aux yeux de Dieu et à édification à tout le monde ? Si cela est, comme je le veux croire, oh ! quel sujet de consolation ! oh ! que de bon cœur j'en rends grâces à sa divine bonté ! car c'est un bonheur des plus grands que l'on puisse posséder sur la terre ; mais si cela n'est pas ainsi, ce serait un sujet d'affliction. Je vous prie de m'en mander ce qu'il vous en semble, et de continuer de votre côté, ma sœur, d'avoir bien soin des autres pour les porter à Dieu et à bien faire leurs exercices, de les traiter avec respect, douceur et affection, et enfin leur donnant l'exemple des vertus que vous voulez qu'elles pratiquent. Je prie Notre-Seigneur, qui en est la source, et qui les a pratiquées le premier pour notre instruction, qu'il nous les donne à nous et à elles.

Mlle Le Gras est au lit, malade, avec un peu de fièvre, causée par une douleur de côté. Il y a dix ou douze jours qu'en se voulant lever elle chut de son lit à terre et se fit ce ce mal-là, dont elle ne se trouve pas mieux ; on espère néanmoins que cela ne sera rien. Priez Dieu pour elle et pour votre petite Compagnie, qui va de mieux en mieux, et Dieu la bénit partout, par sa miséricorde, laquelle je vous prie de lui demander pour moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

366. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il demande que les missionnaires soient à la disposition du cardinal archevêque, s'il leur mande de s'exposer pour les pestiférés; mais il ne veut pas qu'ils s'offrent.

29 septembre 1656.

Monsieur,

Je renouvelle la recommandation que je vous ai déjà faite plusieurs fois de veiller à votre propre conservation et à celle de la famille, autant qu'une prudente charité vous le permettra.

Si monseigneur le cardinal ordonne que quelqu'un des vôtres s'expose pour le salut des malades, à la bonne heure, la volonté de Dieu vous sera par ce moyen connue; mais hors cela, contentez-vous de vous offrir en esprit à sa divine bonté pour tout ce qu'il lui plaira, sans demander à d'autres d'être employés à ce service dangereux, pour lequel j'estime qu'on trouvera assez d'autres prêtres et religieux. Quoi qu'il en soit, je suis plein de confiance que Dieu vous conservera, et que vous y contribuerez de tout votre pouvoir.

Que s'il plaisait à Dieu de nous affliger de quelque effet contraire et de faire un hôpital de votre maison, ainsi qu'on propose, nous en bénirons son saint nom et tâcherons de nous tenir en paix par une humble soumission à sa conduite, qui, étant toute bonne et toute sage, fera que tout tournera à un plus grand bien, etc.

367. — A MA SŒUR MARGUERITE CHÉTIF,

FILLE DE LA CHARITÉ, A ARRAS.

Il l'engage à s'adonner généreusement à l'œuvre qui lui est confiée, malgré le peu d'attrait qu'elle éprouve. — Il l'engage à se confesser à M. Delville, quand il sera à Arras, mais il n'y peut résider habitu ellement, son ministère l'appelant ailleurs.

30 septembre 1656.

Ma sœur,

J'ai reçu deux de vos lettres depuis que vous êtes à Arras, qui m'ont bien consolé; je rends grâces à Dieu de ce qu'il vous y a conduite heureusement, et je le prie qu'il vous donne la force de surmonter les difficultés où vous vous trouvez : elles arrivent ordinairement aux personnes qui commencent une bonne œuvre, surtout lorsque l'esprit malin prévoit qu'il en doit résulter beaucoup de service et d'honneur à Dieu; car il s'efforce de l'empêcher, en suscitant des dégoûts et des traverses à ces personnes-là; mais comme Dieu veut que l'entreprise s'achève, il fait que peu à peu ces empêchements s'évanouissent.

On dit de sainte Thérèse que, lorsqu'elle se fit religieuse, elle avait une si grande répugnance à l'exécution de ce dessein qu'elle en souffrait des convulsions dans tout son corps. J'ai vu moi-même plusieurs filles dans les mêmes aversions et trémoussements, sur le point de se consacrer à Dieu, qui se sont depuis fort signalées en la religion et en la vertu.

J'espère de même, ma sœur, que Dieu se servira de vous pour faire beaucoup de bien au lieu où vous êtes, nonobstant le peu d'attrait que vous y sentez à présent; mais laissez-le faire, attendez en patience le retour de sa consolation, résignez-vous à son bon plaisir, et même protestez-lui que vous ne laisserez pas de travailler au soulagement des pauvres d'Arras tant qu'il lui plaira, nonobstant toutes les sécheresses de votre cœur et la contradiction des hommes, dans la confiance qu'il

vous aidera de sa grâce et de sa protection; c'est de quoi je le prie de tout mon cœur.

Je prierai M. Delville de vous confesser lorsqu'il se trouvera à Arras; mais, comme il doit aller et venir pour les emplois de sa profession, il arrivera que vous ne pourrez pas toujours vous confesser à lui, et alors vous aurez recours, s'il vous plaît, à M. Canisius, qui aura assez de charité pour vous entendre et pour vous donner ses avis.

Quant à ce que vous me dites, qu'il n'y a que M. Delville qui puisse négocier votre établissement et y faire consentir ceux qui l'improuvent, je vous dirai, ma sœur, qu'il est vrai que son entremise y pourra contribuer beaucoup; mais d'être toujours à Arras pour cela, il n'est pas nécessaire. Il m'a mandé qu'il s'en allait à Douai, où j'estime qu'il est à présent; lorsque je saurai qu'il sera de retour, je lui écrirai qu'il donne quinze jours à cette bonne œuvre. Vous me demandez si le pain que le roi donne pour les pauvres d'Arras est pour les soldats malades ou pour les pauvres de la ville? Je pense qu'il est seulement pour les pauvres de la ville et non pour les soldats.

Mlle Le Gras est toujours malade de sa chute, ayant sa douleur de côté et un peu de fièvre. Nous espérons pourtant qu'il n'y a rien à craindre; priez Dieu pour elle comme je fais pour vous et pour notre sœur Radégonde, que je salue, afin que Dieu vous unisse de plus en plus et bénisse vos travaux. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

368. — A MA SŒUR MARGUERITE CHÉTIF,

FILLE DE LA CHARITÉ, A ARRAS.

Il développe les motifs pour lesquels il importe de ne rien changer au costume.

Paris, 21 octobre 1656.

Ma sœur,

Mlle Le Gras m'ayant communiqué la lettre que vous lui avez écrite, nous avons conféré ensemble sur la proposition que vous faites de porter des serges sur vos têtes, selon la coutume du pays; à quoi je vous dirai, ma sœur, que la raison que vous apportez ne doit pas vous donner ce désir. Vous dites que c'est la honte de ce qu'étant dans l'église autrement que sont les autres, tout le monde vous regarde; et moi je crains que ce soit l'orgueil qui vous donne cette honte, sinon activement, du moins passivement, vous faisant penser que dans ces regards il y a quelque mépris, de sorte qu'adhérant à cela, ce serait adhérer à une imperfection. De plus, vous feriez une division en votre Compagnie, qui doit être partout uniforme; car si dans Arras les femmes se couvrent d'une façon, il arrivera qu'en Pologne, et en France même, elles se couvriront d'une autre : si donc vous suivez ces modes, voilà la diversité. Les Capucins et les Récollets ne sont-ils pas partout habillés de même sorte, sans que la différence des vêtements ordinaires des peuples où ils sont les oblige à changer ceux qu'ils portent, non plus que la honte de les avoir grossiers, et d'aller pieds nus comme ils font? L'Église même est si exacte à vouloir que les ecclésiastiques soient toujours vêtus convenablement, que, si un prêtre quitte sa soutane, elle le déclare apostat d'habit. Notre-Seigneur ne changea pas le sien lorsqu'il alla en Égypte, quoiqu'il sût bien qu'il en serait méprisé; et lorsqu'il fut envoyé par Hérode à Pilate, il souffrit qu'on le couvrît d'un habit d'opprobre. Je ne crois pas, ma sœur, qu'après ces exemples du

Sauveur vous voulussiez éviter un peu de confusion, puisque nous ne pouvons être ses enfants qu'en aimant ce qu'il a aimé; et si le prophète a dit de lui que, lorsqu'on lui donnait un soufflet sur une joue, il présentait l'autre, combien serions-nous éloignés de le suivre, si, au lieu de chercher les occasions d'étendre notre souffrance, nous rejetions les plus petites qui s'offrent à nous. C'est pourquoi, ma sœur, je vous conjure, pour le désir que vous avez de vous rendre agréable à Dieu, de porter en paix cette humiliation que vous souffrez pour l'attention qu'on a sur vous; peut-être n'est-elle pas telle que vous vous imaginez, et quand elle le serait, ce n'est qu'à cause de la nouveauté, qui peu à peu se convertit en coutume. Mais je veux que l'on continue à vous regarder; ne vaut-il pas mieux d'édifier ces gens par votre modestie, que de vous cacher sous un morceau d'étoffe, faute d'humilité? La sainte récollection, tant convenable dans les églises, vous mettra bien mieux à couvert contre cet inconvénient, d'autant que vous ne verrez pas si l'on vous considère; et votre recueillement les avertira en même temps de la manière dont il se faut comporter en ces lieux sacrés; que si pour être différentes du vulgaire il vous arrive quelque brocard, bénissez Dieu du moyen qu'il vous donne d'abattre la superbe et la fouler aux pieds. Outre tous ces biens-là, ma sœur, vous en ferez un autre bien considérable, c'est que vous conserverez l'uniformité en votre Compagnie, sans parler du bonheur inestimable que vous trouverez en vous rendant semblable à Notre-Seigneur, ce que vous devez avoir fort à cœur, puisque votre vocation vous rend sa fille d'une manière particulière, et qu'en cette qualité vous devez tâcher de lui ressembler en la pratique des vertus. Je ne doute pas qu'il ne se trouve des personnes qui vous représenteront force raisons contre ce que je vous dis; mais ce seront des raisons humaines produites par les sentiments de la nature, et non pas des raisons

chrétiennes et salutaires comme sont celles que je vous expose. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse la grâce d'accomplir sa sainte volonté en toutes choses, comme il a fait jusqu'à présent; qu'il vous unisse de plus en plus avec notre sœur Radégonde, que je salue. Je me recommande à vos prières et aux siennes, étant de toutes les deux, en l'amour de Notre-Seigneur, ma sœur, votre très affectionné serviteur, etc.

P.-S. Nous attendons l'occasion de quelque messager pour envoyer à MM. Canisius et Delville ce qu'ils ont demandé.

---

369. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il dit la peine que lui cause la contagion qui règne en Italie. — Il développe les raisons pour lesquelles il défend que, sans ordre, les missionnaires s'exposent à la contagion. — Il témoigne ses bonnes dispositions à l'égard de la Compagnie de Saint-Sulpice, mais il désire qu'elle ne prenne pas le nom des missionnaires.

27 octobre 1656.

Monsieur,

A proportion que le mal public augmente, ma douleur va croissant, et elle m'est d'autant plus sensible que le collège de la Propagation est fermé par la crainte du danger, et que votre famille y est intéressée en la personne de M. Martinis qui est dedans; je pense pourtant qu'il n'y a aucun péril en cette maison close, puisque la maladie de ce garçon mort, qui a donné lieu à cette clôture, n'a pas été prise là dedans. Nous prions Dieu qu'il les conserve tous, particulièrement Mgr Massary et notre bon confrère, qui a eu le courage de s'enfermer et de s'exposer tout ensemble. C'est un effet de la grâce de Dieu, qui a voulu, par cette action pleine de charité, lui faire mériter d'autres bénédictions pour lui et pour la Compagnie.

Nous continuerons encore de prier incessamment pour toute l'Italie affligée de peste et d'appréhension, afin qu'il

plaise à Dieu de la délivrer bientôt de l'une et de l'autre, ce qu'il y a sujet d'espérer qu'il fera, maintenant que les froids vont purifier l'air.

Ces grands personnages de l'Oratoire dont vous me parlez, qui se sont exposés au danger de la mort pour le salut des pestiférés, ont fort bien fait d'en user de la sorte, et Sa Sainteté a bien fait aussi de les retirer de ce péril. Nous devons louer ces actions héroïques, et non pas présumer d'en pouvoir faire de semblables; les jeunes enfants ne doivent pas entreprendre de faire ce que font les hommes forts; notre Compagnie est encore trop petite et trop faible pour imiter les autres corps de l'Église, qui sont comme des géants, et qui peuvent, sans s'incommoder, fournir plusieurs ouvriers, au lieu que nous ne saurions faire de même sans nous anéantir; nous devons nous contenter d'offrir à Dieu notre bonne volonté, nous estimant indignes d'en venir aux effets, jusqu'à ce qu'il nous soit ordonné de nous exposer actuellement; car alors il nous faut sacrifier par obéissance et mourir comme Notre-Seigneur, qui, pour le salut des hommes, a été obéissant jusqu'à la mort de la croix.

Vous êtes en peine, dites-vous, de connaître mon intention, parce que, vous ayant prié par une lettre de ne pas prévenir cet ordre-là, mais de l'attendre sans le demander, je vous ai écrit par une autre lettre de n'exposer point votre personne, et de là vous doutez si je consens que les autres s'exposent. Non, Monsieur, je n'ai point voulu dire qu'aucun s'exposât, sinon en la première manière, qui suppose une volonté déclarée de la part de notre Saint-Père le Pape ou de la Congrégation établie à cet effet; et en ce cas-ci, je vous ai voulu excepter particulièrement, afin qu'étant mandé d'envoyer des prêtres pour administrer les sacrements aux malades, vous ne prissiez pas cette commission pour vous, qui devez vous conserver pour la conduite et pour un plus grand bien.

Mais quand je vous dis que personne des vôtres ne se doit tant avancer que de s'exposer sans un ordre exprès, je suppose une autre chose, qui est qu'il n'y ait point de nécessité, ne pouvant m'imaginer qu'à Rome, où il y a tant et tant d'autres prêtres et religieux, et de plus un si bon ordre pour l'assistance des malades de la ville et des champs, il ne se trouve assez d'autres ouvriers pour les lieux infectés.

Je ne sais pas si ce que M. N. vous a écrit de ces messieurs de Saint-Sulpice est véritable ou non; mais Dieu nous veuille garder d'empêcher qu'ils se lient avec d'autres, et qu'ils se fassent ériger en congrégation. Nous devons seulement souhaiter qu'ils prennent un nom qui les distingue d'avec nous et qui les fasse distinguer de tout le monde, afin que les fautes que nous ferons ne leur soient pas imputées, et qu'aussi on ne nous impose point celles qu'ils pourraient faire; nous ne devons point cependant nous persuader qu'ils en fassent, étant tels qu'ils sont maintenant; mais la prudence chrétienne et l'usage de l'Église, qui a donné divers noms à toutes les compagnies, requièrent que cette bonne coutume se continue, afin que la multiplicité ne soit pas une confusion, ni la ressemblance des parties de ce grand corps de l'Église un sujet de division entre elles. Il me suffit de vous dire cela; car, au reste, je remets entièrement à votre prudence d'agir en ce rencontre tout ainsi que vous le trouverez expédient, etc.

---

370. — A UN FRÈRE DE LA MISSION,

A AGEN.

Il l'engage à surmonter la tentation qui le porte à demander son changement, et donne les raisons pour lesquelles il refuse de le lui accorder.

11 novembre 1656.

Mon cher frère,

Quoique vos lettres me donnent quelque sujet d'affliction, pour la peine où je vous vois, elles me donnent aussi occa-

sion de me consoler en la vue des grâces que Dieu vous a faites, qui font que j'ai une tendresse particulière pour vous et un égal désir de contribuer à votre avancement spirituel. Sur ce fondement, je vous dirai mes pensées au sujet de votre rappel : il me semble que cette affection que vous avez ne vient pas de Dieu, parce qu'elle est trop véhémente ; celles que Dieu donne sont douces et paisibles, elles n'apportent aucun trouble à l'esprit, ainsi que fait la vôtre, qui vous met dans l'inquiétude. Je vous ai prié plusieurs fois d'avoir patience ; mais c'est alors que vous en avez eu le moins, en sorte que j'ai douté si je devais faire réponse à votre lettre, puisque les miennes, au lieu d'obtenir ce que je vous demande, vous provoquent davantage à poursuivre ce que vous prétendez. Mais j'ai cru vous devoir avertir que je diffère à vous contenter, de crainte de vous nuire en adhérant à une passion déréglée. Je la nomme ainsi, d'autant qu'elle vous a fait mettre votre vocation en compromis, disant que, si je ne trouve pas vos raisons bonnes, je voie si vous devez vous retirer. O mon frère! que voilà une parole mal digérée! Si vous connaissiez bien les dons de Dieu, vous ne préféreriez pas le changement d'une maison au bonheur de servir Notre-Seigneur en l'état où il vous a appelé, qui est une grâce si avantageuse, qu'elle vous doit être plus chère que la vie.

Quand je compare votre disposition présente avec celle où je vous ai vu ci-devant, il me semble que ce n'est pas Pierre N. qui m'a parlé de la sorte. Il est pourtant vrai que c'est vous-même ; mais il est vrai aussi que vous me paraissez tout autre. Où est maintenant cette reconnaissance qui vous a fait bénir Dieu tant de fois de vous avoir retiré du monde, pour vous faire trouver dans la Compagnie tant de moyens faciles de vous perfectionner, et tant d'exercices de charité pour aider les autres à faire leur salut ? Où est cette indifférence aux lieux et aux emplois, qui vous a fait dire si souvent que vous

étiez prêt à aller et prêt à demeurer, pour suivre Notre-Seigneur ? Où est cette grande ferveur que vous avez eue pour faire la volonté de Dieu partout et en toutes choses, selon qu'elle vous serait signifiée par la sainte obéissance ? Vous savez bien que vous êtes allé de delà plein de cette affection ; et grâce à Dieu, vous y avez toujours été à bon exemple aux autres frères et à consolation aux familles. D'où vient qu'à cette heure vous dites que si c'était à refaire vous ne savez ce que vous feriez ? Je pense, mon cher frère, que vous avez usé de ce terme plutôt pour exagérer le sentiment de votre peine que pour désavouer le bien que vous avez fait. Le bon Dieu est toujours le même et mérite d'être servi présentement comme alors, et il ne faut pas vous décourager pour souffrir quelque dégoût, non plus que les voyageurs pour les difficultés, ni les mariniers pour la tempête. Chacun s'efforce doucement de les vaincre pour arriver au lieu qu'il s'est proposé.

Nous avons deux missionnaires à Varsovie, où ils ont souffert beaucoup de mauvais traitements, surtout dans la rigueur de deux sièges qui les ont exposés cent fois à la mort, et où ils ont été dépouillés de toutes choses, jusqu'à leurs habits ; les Suédois s'étant retirés, la contagion y est survenue. M. Desdames en a été frappé, mais il a plu à Dieu de l'en guérir. Pensez-vous, mon cher frère, que pendant tous ces dangers de guerre et de peste ils s'en soient éloignés, comme ils l'ont pu faire facilement ? Oh ! qu'ils s'en sont bien gardés ! ils n'ont pas seulement témoigné en avoir la pensée. Et pourquoi ? C'est qu'ils n'ont point de désirs ; ils se contentent de demeurer au lieu et en l'état où Dieu les a mis, sachant qu'ils ne sauraient être mieux, et que le bonheur d'un missionnaire est d'être ferme en sa mission et en son office, jusqu'à ce qu'on l'en retire, à l'exemple de Notre-Seigneur, qui, étant venu en ce monde pour accomplir la volonté de son Père, y a été obéissant jusqu'à la mort. Si vous vous trouviez dans quel-

qu'un de ces périls où ces messieurs ont été et sont encore, vous seriez, en quelque façon, excusable; mais de vouloir abandonner votre poste, parce que, dites-vous, vous n'entendez pas la langue et que vous ne pouvez pas pratiquer les règles dans une maison qui n'a pas forme de communauté, ce sont des prétextes pour vous satisfaire, et non pas de bonnes raisons pour vous faire rappeler. Si, depuis dix ans que vous êtes en Gascogne, le langage ne vous a pas empêché de servir utilement la Compagnie, il vous doit bien moins empêcher désormais que vous l'entendez mieux qu'au commencement.

De vous en prendre contre la famille, qui est petite, c'est mal à propos; car de ce qu'elle est petite et que vous êtes autant de frères que de prêtres, vous pouvez mieux vaquer au règlement que s'il n'y avait que vous de frère, comme à Saintes, à Crécy et autres lieux où il n'y en a qu'un, lequel par conséquent n'a pas toujours du temps pour faire également l'office de Marie avec celui de Marthe. Si vous dites que vous manquez d'occupation et que c'est ce qui vous ennuie, il est bien facile de remédier à cela, en faisant à vous seul le travail de deux; car si vous le pouvez faire, nous enverrons ailleurs le frère qui est avec vous. Mais pourquoi, me direz-vous, ne m'ôtez-vous pas d'Agen plutôt que lui ? C'est parce qu'il n'est pas suffisant pour cette maison, comme vous le pouvez être; en sorte que s'il y demeure, il en faut un autre avec lui; et cet autre se pourrait trouver dans un pareil ennui que le vôtre et dans les mêmes défauts du langage et du règlement; et partant, vous devez tâcher de vaincre ces difficultés et non pas les rejeter sur un autre, étant plus juste que Dieu soit encore servi par vous dans cette famille que d'incommoder la même famille par votre retour.

Je m'étonne, certes, que vous soyez ainsi pressé de la fantaisie d'en sortir, puisqu'elle se trouve bien de vous et que

vous êtes satisfait de ceux qui la composent : c'est en effet une tentation des plus évidentes qui puisse arriver à un serviteur de Dieu, et néanmoins vous ne croyez pas que c'en soit une. D'où vient cela ? C'est que vous avez trop écouté le tentateur, qui vous a persuadé qu'étant à Paris, vous y feriez encore d'autres choses que vous ne faites pas. Si vous n'étiez pas tout à fait préoccupé de cette pensée, vous découvririez facilement la ruse du mauvais esprit, qui, pour vous éloigner des pratiques d'une vertu solide, dont les occasions vous sont présentes, vous en fait regarder d'autres qui ne sont qu'imaginaires. Je vous prie, mon cher frère, de bien considérer devant Dieu ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort : vous ne vous êtes pas donné à lui pour suivre vos sentiments, mais pour vous soumettre à sa conduite. Demandez-lui donc cette grâce et renouvelez vos premières résolutions, pour le servir à son gré plutôt qu'au vôtre, au lieu où vous êtes, et non en d'autres où l'inclination vous porte et où il ne vous appelle pas. C'est ce que j'espère de sa miséricorde et de votre patience. Je suis, etc.

P.-S. Depuis la présente écrite, j'ai reçu une autre lettre de votre part, où vous persistez en votre demande ; et moi je persévère à vous dire que vous trouverez l'esprit de votre vocation dans l'exercice de l'obéissance et de la charité. Je vous prie de lire le quinzième chapitre du troisième livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, où vous verrez que tous les désirs, quoique bons, ne sont pas toujours du Saint-Esprit, et que vous êtes fort éloigné de l'indifférence ou résignation qu'il enseigne.

---

371. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il témoigne sa joie de la disposition où sont les missionnaires de se dévouer, mais en demeurant dans la voie de l'obéissance. — Il remercie Notre-Seigneur qui a fourni à quelques-uns l'occasion de s'exposer.

1er décembre 1656.

Monsieur,

Tout ce que je vous recommande avec plus d'instance et d'affection, c'est d'user de toutes les précautions raisonnables pour vous conserver. Au reste, je ne puis assez remercier Dieu de la disposition qu'il donne à un chacun de vous, de lui faire un sacrifice de sa vie, en l'exposant, si besoin est, pour l'assistance des pestiférés. Comme cela ne peut être que par une charité souveraine qui regarde purement Dieu dans ce salut des âmes, aussi n'y a-t-il rien de plus consolant ni de plus digne de reconnaissance que cette résolution, ni qui soit plus capable d'attirer les bénédictions du Ciel sur la Compagnie, quoique l'effet ne s'ensuive pas, parce qu'il ne dépend plus que de la sainte obéissance, que vous attendez.

Celle qui a déjà mis M. Lucas dans l'exécution de ce divin mouvement est une marque de la grâce que Dieu a mise dans votre communauté pour protester comme lui, à la face de l'Église triomphante et militante, que l'amour est fort comme la mort et que Dieu seul mérite d'être aimé et servi. Qui perd son âme de cette façon la sauvera, et qui voudra la sauver autrement la perdra. Je remercie Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a dit ces paroles, d'avoir mis ledit sieur Lucas en état de se consumer pour lui.

Nous avons encore à Rome un prêtre exposé au même péril, pour la même charité; et nos confrères de Varsovie, après avoir souffert la rigueur de deux ou trois sièges, ont été dépouillés de toutes choses jusqu'à leurs habits; et la peste

y étant survenue, M. Desdames en a été atteint, dont on me mande qu'il est guéri, etc.

---

372. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il lui donne des nouvelles de la Compagnie, et demande à Dieu de l'assister dans la mission si considérable qu'il a entreprise. — Il lui recommande de se ménager.

Paris, 1er décembre 1656.

Monsieur,

J'ai été fort consolé d'apprendre de vos chères nouvelles par une lettre du 13 novembre : en voici des nôtres. Nous sommes tous en assez bonnes dispositions, grâce à Dieu. Une partie de notre monde est en mission en divers diocèses, et l'autre se prépare à l'ordination. Notre séminaire est bien peuplé : M. Berthe en est le directeur. Nous avons aussi bon nombre d'écoliers dont les uns étudient en théologie sous M. Watebled, et les autres en philosophie chez M. Éveillard. Le collège des Bons-Enfants est plein sous M. d'Horgny, et le séminaire de Saint-Charles va croissant, par les soins de M. Talec. Nos pauvres missionnaires de Pologne ont souffert la rigueur de deux ou trois sièges, et enfin ont été dépouillés de toutes choses, jusqu'à leurs habits. La peste y est survenue, dont M. Desdames a été frappé ; néanmoins la bonté de Dieu a été si grande de leur conserver la vie dans ces grands dangers de guerre, de famine et de contagion. Je pense qu'à présent ils en sont à couvert par les soins de la reine.

Il a plu à Dieu de faire une grâce bien particulière à la Compagnie en la personne de MM. Boussordec, Herbron et notre frère Christophe, qui, s'étant embarqués à Nantes pour Madagascar, ont failli se perdre avec leur vaisseau, lequel avait fait voile le 30 octobre. Mais il fut repoussé par un vent

contraire qui l'obligea de rentrer à la rade, et de mouiller l'ancre vis-à-vis de Saint-Nazaire. Le jour de tous les Saints, ces messieurs dirent la sainte messe dans le vaisseau; et, parce que l'agitation les incommodait, ils prirent terre le lendemain pour aller célébrer dans une église, laissant le frère dans ledit vaisseau. Cela fait, ils voulurent retourner à bord; mais ils ne trouvèrent personne qui s'osât commettre sur une chaloupe pour les y mener, à cause que la mer était grandement agitée, quoiqu'ils se missent plusieurs fois en disposition d'y passer. Le 3 novembre, entre les dix et onze heures du soir, la tempête fut si violente qu'elle fit briser ce pauvre vaisseau sur un banc de sable, au milieu de la rivière, large de trois quarts de lieue, où plus de vingt-six personnes perdirent la vie. Quelques autres ayant préparé un échafaud pour se sauver, notre petit frère trouva moyen d'y avoir place. Et tenant un crucifix à la main, sans s'étonner, et étendant son manteau pour servir de voile, il flotta depuis Saint-Nazaire jusqu'à Paimbœuf, c'est-à-dire deux grandes lieues, en compagnie de quinze ou seize personnes, les assurant qu'ils ne périraient point s'ils avaient une véritable confiance en Dieu (remarquez, s'il vous plaît, la foi de cet enfant); et en effet, ce qu'il leur promit arriva; car tous ceux-là furent sauvés, à la réserve d'un seul, qui mourut de froid et d'appréhension. Ne voilà-t-il pas, Monsieur, une protection de Dieu bien spéciale sur ces trois missionnaires, particulièrement sur ce bon frère, qui, étant bien timide de son naturel, a eu néanmoins assez de courage pour lui, et pour encourager les autres dans ce péril éminent? Je vous prie d'en bien remercier sa divine bonté. L'abomination était si grande dans ce navire que M. Boussordec me mande, qu'il a dit plus de vingt fois que sa pensée était qu'il n'arriverait jamais à bon port. Plaise à Notre-Seigneur qu'il soit le nôtre!

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre force pour sortir

heureusement de la grosse mission que vous avez entreprise, en laquelle nous ne pouvons vous aider que de nos prières; aussi les offrons-nous souvent à Dieu. Nous vous disposons pourtant un bon ouvrier qui vous soulagera ci-après, et qui partira après notre ordination, ou plus tôt si cela se peut. Nous voudrions bien l'accompagner d'un frère, mais il nous est difficile de vous en envoyer un, tel qu'il vous le faut. C'est pourquoi, si vous trouviez quelque bon garçon de delà, je vous conseillerais de vous en servir.

Je loue Dieu de l'heureuse arrivée du bon M. de Musy; son affection à la langue et au travail le rendra bientôt propre à vos fonctions. Tout ce que je crains est que vous succombiez sous le poids de la charge, et tout ce que je vous recommande est de modérer vos occupations et de ménager votre santé. Celle de nos confrères de Rome et de Gênes est encore bonne, à ce qu'ils me mandent, mais certes ils sont en grand péril. J'espère que Dieu les en tirera.

Je salue votre petite communauté, de laquelle, et de vous particulièrement, je suis, en Notre-Seigneur, Monsieur, votre, etc.

---

373. — A UN FRÈRE DE LA MISSION.

Il donne une grande leçon d'humilité à un frère coadjuteur qui avait la prétention de se croire appelé à convertir l'univers.

10 décembre 1656.

Mon cher frère,

Je loue Dieu de la grâce que vous dites avoir reçue de lui, et je le prie qu'il vous fasse celle d'en bien user. Si la connaissance que vous avez de vous-même est vraie, vous devez vous estimer indigne de vivre, et vous étonner comment Dieu vous supporte. L'humilité qui doit naître de cette connaissance vous doit porter à vous cacher plutôt qu'à vous pro-

duire. Les grâces que Dieu vous a faites ne sont que pour vous seul, et pour vous rendre meilleur au lieu et en l'état où il vous a mis ; son dessein n'est pas que vous les communiquiez aux autres : il n'appartient qu'aux ecclésiastiques d'administrer la parole de Dieu et les sacrements, et vous n'avez pas caractère pour cela.

Ceux qui aiment Dieu ne s'en vantent pas ; au contraire, ils craignent de ne l'aimer point : car, comme il leur paraît infiniment aimable, ils voient que leur amour n'est rien en comparaison de celui qu'il mérite. Cependant vous exaltez si fort le vôtre, qu'au lieu de me paraître grand comme à vous, il me semble qu'il est bien petit. Notre-Seigneur demandant à saint Pierre s'il l'aimait, ce pauvre apôtre n'ose quasi pas dire que oui ; il répond seulement : Vous le savez, Seigneur. Et vous, sans attendre qu'on vous le demande, vous dites que votre amour est si grand qu'il est capable d'embraser tout le monde : voilà une exagération qui passe jusqu'au mensonge et qui procède d'une présomption inouïe.

Jésus-Christ a plus aimé son Père que toutes les créatures ensemble ne l'aimeront jamais, et néanmoins son amour n'a pas eu l'effet que vous vous promettez du vôtre, car il a embrasé fort peu de personnes ; et, bien qu'il parlât aux Juifs, qui étaient le peuple de Dieu, que ses paroles fussent paroles de vie et qu'il fît de grands miracles à leur vue, pour éclairer leurs esprits et échauffer leurs volontés, ils sont pourtant demeurés, au moins la plupart, aussi froids et endurcis qu'ils étaient auparavant. De plus, il a bien fallu douze apôtres et un grand nombre de disciples, tous animés de l'esprit de Dieu, pour aller faire connaître et aimer Jésus-Christ sur la terre ; et vous avez la hardiesse de dire que votre amour est capable de faire cela tout seul !

Ne voyez-vous pas, mon cher frère, que c'est une suggestion de l'esprit malin, qui, pour vous perdre, vous met dans

l'imagination que vous feriez merveille pour sauver les autres? Que pourriez-vous dire aux hommes, sinon que Dieu est digne d'être souverainement aimé et servi, et que les crimes qu'ils commettent sont si horribles à ses yeux, qu'il les punira d'une éternité de supplices? en quoi vous ne leur diriez rien de nouveau, car il y en a peu qui ne le sachent mieux que vous, qui n'avez aucune science, et qui même avez sujet de vous défier de votre vertu : ce qui paraît en ce que vous ne savez pas mettre différence entre le bien et le mal qui vous pousse.

Voilà une tentation dangereuse qui tend à vous tirer de la condition où vous êtes, quoique la plus assurée pour votre salut; et vous la prenez pour un zèle du salut des âmes, sans prendre garde qu'il est indiscret et téméraire, puisque Dieu ne vous a pas appelé au ministère sacré, auquel les laïques ne peuvent toucher sans se rendre coupables du même châtiment que ceux qui portèrent la main sur l'Arche d'alliance, qui furent punis de mort.

Mon cher frère, si vous désirez vivre d'une vie agréable à Dieu, humiliez-vous, demeurez en paix dans vos petits emplois corporels, offrez-les, si vous voulez, à Dieu avec vos prières et pénitences pour la conversion des pécheurs, la propagation de la foi et la pratique des vertus chrétiennes; mais ne passez pas outre, car vous êtes incapable de les aller prêcher et d'y contribuer d'une autre manière que font les autres frères. Vous avez été à bon exemple dans la maison où vous êtes, jusqu'à maintenant, et vous le serez, Dieu aidant, tandis que vous vous contenterez de l'office de Marthe et des exercices de piété que la règle vous marque; Dieu ne vous demande pas d'autres services; il trouve assez d'ouvriers pour les œuvres éclatantes, et il en veut avoir dans les moindres états aussi bien que dans les plus élevés. Vous lui ferez plaisir d'aimer le vôtre comme le plus convenable aux des-

seins qu'il a sur vous. Pour fin, je le prie qu'il vous fasse la grâce de vous en bien acquitter. Demandez-lui miséricorde pour moi, s'il vous plaît, etc.

---

374. — A M. DELVILLE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS.

Il l'engage à user d'un grand discernement dans le choix des postulants, à ne pas se laisser influencer par les sollicitations. — Il indique la marche à suivre pour les faire admettre, et insiste sur la nécessité d'une vraie vocation.

6 janvier 1657.

Monsieur,

Les trois postulants que vous nous avez envoyés sont arrivés; nous les avons accueillis avec affection comme venant de votre part.

Vous me mandez la raison pour laquelle vous nous aviez adressé le boiteux qui s'en retourna dernièrement; je l'avais bien pensé, Monsieur, que vous en aviez été pressé, et que n'ayant pas eu la force de résister aux persuasions de ceux qui vous sollicitèrent pour lui, vous fûtes obligé de leur condescendre.

Je veux croire que la même chose vous est encore arrivée à l'égard de l'un de ces trois, nommé N., en qui vous n'avez pas trouvé les qualités qu'il faut pour la Compagnie, et toutefois vous l'avez envoyé pour contenter ceux qui vous en ont prié, et voyant en lui une bonne volonté; c'est de quoi je suis bien marri à cause du déplaisir que vous aurez de ce que nous ne l'avons pas reçu au séminaire. Nous l'avons trouvé trop faible en latin; je vous envoie une composition qu'il a faite, et vous verrez combien il est éloigné des études qu'il devrait avoir; tous ceux par qui je l'ai fait examiner sur les marques d'une vraie vocation, ayant jugé qu'il ne les avait pas, lui ont conseillé de s'en retourner. Ce qui m'oblige à

vous prier derechef de ne plus hasarder au voyage personne qui ne vous paraisse être appelé de Dieu.

Tous ceux qui se présentent ne le sont pas, au moins ceux qui manquent des conditions de corps et d'esprit convenables à notre institut et à nos emplois. Les deux années de probation ne sont pas pour connaître s'ils ont les dispositions requises (car il les faut avoir reconnues auparavant), mais afin qu'ils s'y affermissent davantage et que sur ce fondement ils élèvent l'édifice des vertus qui font un bon missionnaire. Et partant, Monsieur, nous devons nous tenir dans une telle liberté pour les choix, qu'elle soit au-dessus de toutes les considérations humaines. Ce n'est pas vous, disait Notre-Seigneur à ses apôtres, qui m'avez élu, mais c'est moi qui vous ai choisis et ordonnés. Et tout cela, voyez-vous, afin que nous sachions que c'est lui seul qui a droit d'appeler aux fonctions évangéliques : ce qui fait qu'il y a différence entre vocation et vocation, comme du soleil à la lune, et du jour à la nuit; parce que celle qui ne vient pas de Dieu n'est que l'ombre de la véritable vocation, quoiqu'elle soit couverte de beaux prétextes et des mêmes habits.

Je ne doute pas néanmoins, Monsieur, de votre bon discernement; mais comme je ne m'en rapporte pas au mien propre, lorsqu'il s'agit d'admettre des prétendants parmi nous, puisqu'après les avoir éprouvés en diverses manières je prends encore l'avis de plusieurs de la Compagnie, j'estime aussi que vous devez user de beaucoup de précautions pour n'y être pas trompé, particulièrement de celles-ci : de les faire toujours composer en votre présence, de nous envoyer leurs compositions et de nous mander exactement leurs mœurs, âge, santé, qualités, etc., afin que nous puissions juger s'ils nous seront propres avant de les faire venir.

Vous me demandez si, quant aux prêtres postulants, nous les recevons, encore qu'ils ne payent pas les cent livres pour

les habits? Oui, Monsieur, nous les recevons, s'il ne tient qu'à cela, pourvu qu'au reste ils soient tels qu'il est à désirer, parce qu'étant habillés en ecclésiastiques, nous supposons qu'ils auront chacun leur soutane et leur manteau.

Nous supposons aussi que les autres, qui ne sont pas prêtres, apporteront chacun leur titre en bonne forme, et qu'avant de les envoyer, vous les informerez, s'il vous plaît, de nos pratiques les plus difficiles et de la soumission qu'il faut avoir, afin qu'étant ici ils ne trouvent rien d'étrange, etc.

---

375. — A Mgr L'ÉVÊQUE D'ALET.

Il l'invite avec instance à venir loger à Saint-Lazare pendant son séjour à Paris.

30 janvier 1657.

Monseigneur,

Je viens d'apprendre que la providence de Dieu vous a fait députer par les états de Languedoc vers le roi, et que par ce moyen Paris, qui a ouï dire tant de choses de vous et de l'incomparable bénédiction que Notre-Seigneur a donnée à vos conduites, commence à tressaillir de joie en l'espérance de voir votre personne sacrée.

Dieu sait, Monseigneur, combien est grande celle que cette heureuse nouvelle m'a apportée, quelles sont les grâces que je rends à la même Providence de ce qu'elle me donne le sujet d'espérer de recevoir encore une fois en ma vie votre sainte bénédiction, avant de paraître au jugement de Dieu, si la gravité de mes péchés et les abominations de ma vie ne rendent comble la mesure de la patience et de la justice de Dieu à attendre ma conversion avant votre arrivée. Je vivrai cependant en l'espérance que Notre-Seigneur me fera cette grâce avant de mourir, et que vous nous ferez celle de venir reprendre votre pauvre ancien logement de Saint-Lazare, où

nous avons assez de lieu pour y loger aussi votre famille et votre équipage.

Je ne doute pas, Monseigneur, qu'il n'y ait beaucoup de communautés et d'autres personnes de condition qui vous demanderont la même grâce que je fais pour la pauvre chétive Compagnie de la Mission, mais je puis bien vous assurer, Monseigneur, qu'il n'y en aura point qui vous demande cette grâce avec plus d'affection que nous, ni avec tant de justice ; et que j'espère que Notre-Seigneur nous fera la grâce d'en profiter.

On dit de quelques saints qu'étant allés en leur pays, ils préférèrent le logement dans un hôpital, ce que vous, Monseigneur, ne trouverez pas dans aucun des logements qui vous seront offerts : et c'est, Monseigneur, ce qui me fait espérer que vos bonté et humilité incomparables nous feront obtenir ce que la chétive Mission et moi vous demandons prosternés à vos pieds. Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

376. — A M. DELVILLE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS.

Il le blâme d'avoir fait imprimer un travail où il faisait l'éloge de la Compagnie.

7 février 1657.

Monsieur,

J'ai une douleur si sensible que je ne puis vous l'exprimer, parce que c'est une chose fort opposée à l'humilité que de publier ce que nous sommes et ce que nous faisons. S'il y a quelque bien en nous et en notre manière de vivre, il est de Dieu, et c'est à lui à le manifester, s'il le juge expédient. Mais quant à nous, qui sommes de pauvres gens ignorants et pécheurs, nous devons nous cacher comme inutiles à tout bien, et comme indignes qu'on pense à nous. C'est pour

cela, Monsieur, que Dieu m'a fait la grâce de tenir ferme jusqu'à présent pour ne point consentir qu'on fît imprimer aucune chose qui fît connaître et estimer la Compagnie, quoique j'en aie été fort pressé, particulièrement au sujet de quelques relations venues de Madagascar, de Barbarie et des îles Hébrides ; et encore moins aurais-je permis l'impression d'une chose qui regarde l'essence et l'esprit, la naissance et le progrès, les fonctions et la fin de notre institut. Et plût à Dieu, Monsieur, qu'elle fût encore à faire ! Mais, puisqu'il n'y a plus de remède, j'en demeure là. Je vous prie seulement de ne rien faire qui regarde la Compagnie sans m'en avertir auparavant.

Nous ne devons jamais jeter les yeux ni les arrêter sur ce qu'il y a de bien en nous, mais nous étudier à connaître ce qu'il y a de mal et de défectueux ; et c'est là un grand moyen pour conserver l'humilité. Ni le don de convertir les âmes, ni tous les autres talents extérieurs qui sont en nous n'étant pour nous, nous n'en sommes que les portefaix ; et avec tout cela nous pouvons fort bien nous damner. C'est pourquoi personne ne doit se flatter ni se complaire en soi-même, ni en concevoir aucune propre estime, voyant que Dieu opère de grandes choses par son moyen ; mais il doit d'autant plus s'humilier et se reconnaître pour un chétif instrument dont Dieu daigne se servir, ainsi qu'il fit de la verge de Moïse, laquelle faisait des prodiges et ne laissait pas d'être un morceau de bois fragile.

Je vous prie d'entrer dans ces sentiments, de ne pas prétendre par vos travaux autre chose que confusion et ignominie, et à la fin la mort, s'il plaît à Dieu. Un prêtre ne doit-il pas mourir de honte de viser à la réputation dans le service qu'il rend à Dieu ? de mourir dans son lit, lui qui a vu Jésus-Christ récompensé de ses travaux par l'opprobre et le gibet ? Rappelez-vous que nous vivons en Jésus-Christ

pour la mort de Jésus-Christ, et que nous devons mourir en Jésus-Christ pour la vie de Jésus-Christ; que notre vie doit être cachée en Jésus-Christ et pleine de Jésus-Christ, et que, pour mourir comme Jésus-Christ, il est nécessaire de vivre comme Jésus-Christ.

Or, ces fondements posés, nous nous donnons à l'opprobre et à l'ignominie; nous désapprouvons les honneurs qui nous sont rendus, la bonne renommée et les applaudissements qu'on nous donne, et nous ne faisons rien qui ne tende à cette fin.

Humiliez-vous donc grandement, dans la vue que Judas avait reçu de plus grandes grâces que vous, et que ces grâces avaient eu plus d'effets que les vôtres, et que, nonobstant cela, il s'est perdu. Et que profitera-t-il donc au plus grand prédicateur du monde et doué des plus excellents talents, d'avoir fait retentir ses prédications avec applaudissement dans toute une province, et même d'avoir converti à Dieu plusieurs milliers d'âmes, s'il vient à se perdre lui-même ?

---

377. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il remercie Dieu du bien opéré dans une grande mission. — Il dit toute sa reconnaissance pour les bienfaits dont ils sont comblés par le fondateur. — Il lui dit que M. Jolly est chargé de lui envoyer de Rome un missionnaire italien.

Paris, 16 février 1657.

Monsieur,

Après avoir longtemps attendu de vos chères lettres, il nous en est enfin arrivé une du 3 de ce mois, qui nous a grandement consolés, tant pour la santé que Dieu vous donne que pour les biens que vous venez de faire. J'en remercie de tout mon cœur sa divine bonté, et je l'en ferai remercier par la Compagnie.

Certes, nous avons grand sujet de le faire pour vous avoir

soutenu sous le poids d'une si grosse et longue mission, capable de vous accabler, et pour y avoir béni vos travaux d'un succès tant agréable à ses yeux et tant utile au pauvre peuple. Plaise à sa Majesté infinie de vous fortifier de plus en plus, et de tirer sa gloire de votre conduite et de vos emplois!

Mais ce que j'admire le plus au sujet de vos lettres, est la grande bonté de Dieu dans celle que Mgr le marquis, votre fondateur, exerce incessamment vers nous qui en sommes indignes; car elle nous paraît d'une telle étendue qu'elle nous ôte à jamais l'espérance de la pouvoir jamais reconnaître, et encore moins la mériter. O mon Dieu! Monsieur, que ce sien serviteur nous fait bien voir par les soins charitables qu'il prend pour votre établissement quel est son aimable cœur vers Dieu, et quelle est la miséricorde divine vers nous. Plaise à Notre-Seigneur d'être lui-même son remerciement, et de donner la plénitude de son esprit à ce bon seigneur, avec une longue et parfaite santé pour l'avancement de sa gloire et le bien de son Église. C'est tout ce que nous pouvons faire en reconnaissance des obligations que nous lui avons et de l'établissement qu'il vous procure, au sujet duquel je ne sais que dire, sinon que nous devons nous soumettre à ce que Dieu et notre saint père le Pape en ordonneront par la conduite de Mgr le marquis, qui est toute paternelle pour nous. Avec cela, Monsieur, nous devons tâcher d'obtenir de Dieu la grâce de correspondre à son attente par la pratique des vertus et par la fidélité à nos exercices. Témoignez-lui les sentiments de respect, de gratitude et d'obéissance de notre petite Compagnie, particulièrement les miens, qui ne se peuvent exprimer.

Il est vrai que nous n'avons encore fait partir personne de céans pour aller à votre secours; mais j'ai écrit à Rome, il y a plus d'un mois, pour vous faire avoir un prêtre italien qui

sera en état de vous soulager dès qu'il arrivera, au lieu qu'un Français vous serait longtemps inutile pour n'avoir l'usage de la langue. M. Jolly m'en a dit du bien pour sa piété et sa suffisance, et comme la maladie est à présent cessée à Rome, ou peu s'en faut, il me mande qu'il pourra le vous envoyer par Milan, et ainsi j'espère qu'il vous arrivera bientôt. Il se se nomme M. de Martinis, que peut-être vous connaissez. Nous n'avons rien de nouveau de deçà que l'ordination présente et quelques missions qui se font. Je recommande le tout à vos prières, et j'embrasse en esprit votre petite famille, que Dieu bénisse ! Je suis, en son amour, etc.

---

378. — A LA SŒUR MARGUERITE CHÉTIF,

FILLE DE LA CHARITÉ, A ARRAS.

Il l'encourage à persévérer dans sa vocation.

18 février 1657.

Ma sœur,

J'ai reçu votre lettre du 29 janvier et l'ai lue avec consolation ; mais je suis bien en peine de votre indisposition corporelle dont M. Delville m'a écrit, et encore plus de celle de votre esprit à l'égard de votre vocation et de vos règlements : sur quoi je vous dirai, ma sœur, que c'est une pure tentation de l'esprit malin, qui, voyant les biens que vous faites, s'efforce de vous en détourner. Il ne demanderait pas mieux, en vous ôtant de vos emplois, que de vous ôter des mains de Notre-Seigneur pour pouvoir triompher de vous par un rapt si déplorable.

Pour juger si Dieu vous a appelée en la condition où vous êtes, il ne faut pas vous arrêter à vos dispositions présentes, mais à celles que vous aviez quand vous y êtes entrée. Pour lors vous en aviez senti plusieurs fois le mouvement, vous aviez prié Dieu pour connaître sa volonté, vous aviez de-

mandé conseil à vos directeurs. Vous aviez fait non seulement une retraite, mais un essai chez Mlle Le Gras, et sur cela, vous étant volontairement déterminée à cette manière de vie en la vue de Dieu et pour répondre à son appel, il a fait voir que cette résolution lui était très agréable, en ce que toujours depuis il vous a si bien bénie en votre personne et en vos actions, que vous avez édifié le dedans et le dehors. Quel sujet avez-vous maintenant de douter si vous êtes en l'état où il vous désire ? Car il est évident par toutes ces choses que votre vocation est de Dieu, puisque vous y êtes parvenue par ces voies-là qui sont les plus assurées, et que c'est par elles qu'il a coutume d'attirer les âmes hors du monde, pour s'en servir dans le monde même.

Il ne faut donc pas que les difficultés que vous rencontrez en l'exécution vous fassent douter de cette vérité qui vous a été si bien connue dès le commencement, et il ne faut pas non plus vous étonner si vous êtes tentée, puisque l'évangile d'aujourd'hui nous assure que Notre-Seigneur même l'a été, ni vous affliger du dégoût que vous sentez pour vos exercices, parce qu'étant pénibles et répugnants à la nature, elle s'en lasse et s'en rebute ; c'est pourquoi il est à souhaiter que vous modériez vos travaux, et je vous en prie, ma sœur, en sorte qu'ils soient au moins proportionnés à vos forces. Que si cela ne se pouvait pas pour avoir trop de malades, il faudrait me le faire savoir, car nous aviserons à vous tirer d'Arras ou à vous envoyer du secours.

Je prie Notre-Seigneur, que vous servez si utilement, qu'il soit lui-même votre force pour soutenir avec vigueur et mérite les accablements extérieurs et intérieurs où vous vous trouvez, afin que vous en ayez la récompense promise à ceux qui persévèrent, qui est de si grand prix qu'en comparaison d'icelle les travaux de cette vie n'ont semblé aux saints que des passe-temps.

Je fais réponse à M. Delville sur les lettres écrites à nos dames.

M. Portail est céans en bonne disposition, grâce à Dieu ; il vous remercie de votre souvenir, et il vous prie de faire attention à la lettre qu'il vous a écrite. Mlle Le Gras se porte assez bien aussi, et votre petite compagne va de même de deçà, par la miséricorde de Dieu, en qui je salue notre sœur Radégonde ; et je me recommande à ses prières et aux vôtres, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et celui de sa glorieuse Mère, ma sœur, votre très affectionné serviteur.

---

379. — AUX PRÊTRES DE LA COMPAGNIE

FONDÉE PAR M. OLIER.

Il les console de la mort de leur fondateur[1].

17 avril 1657.

J'aurais voulu, mes chers frères, voyant l'affliction dans laquelle vous êtes plongés par la mort de votre cher père, vous le rendre pour essuyer vos larmes. Mais ne pouvant vous donner son corps vivant, j'ai cru devoir vous présenter son esprit, qui est la meilleure partie de lui-même.

La terre conserve son corps, le ciel son âme, son esprit est pour vous ; et si Dieu l'a jugé digne d'être mis dans son paradis avec les anges, vous ne devez pas le trouver indigne d'avoir place aussi dans vos cœurs. Il aura volontiers quitté son corps, pourvu que son esprit puisse habiter en vous. Ç'a été tout son désir et son souhait pendant sa vie ; après sa mort vous pouvez le rendre content.

Il était dit dans la loi que si un frère mourait sans enfants, son autre frère devait *suscitare semen*. Votre père, que je peux aussi appeler votre frère, à cause de son âge[2], est

1. S. Vincent, longtemps le confesseur et toujours l'ami de M. Olier, assista à ses derniers moments et consola ses enfants désolés de la mort de leur père.

2. M. Olier avait moins de quarante-neuf ans.

mort, pour ainsi dire, sans enfants, vu le désir qu'il avait de convertir tout le monde et de sanctifier le clergé. Il vous a laissé son épouse, qui est cette maison sainte qu'il a acquise par son sang, par sa mort, étant mort en lui voulant donner sa vie. Suscitez-lui des enfants, faisant connaître Jésus, et lui assurant, s'il y a moyen, autant de serviteurs qu'il y a d'hommes, et lui donnant autant de saints sacrificateurs qu'il y a de prêtres dans l'Église : *Fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est.*

---

380. — A SON ÉMINENCE LE CARDINAL BAGNY[1].

Il lui offre ses félicitations à l'occasion de sa promotion.

18 mai 1657.

Monseigneur,

Une des plus sensibles consolations que j'aie jamais reçue, c'est celle de la sainte promotion de Votre Éminence qui a édifié toute l'Église, dont j'ai rendu grâces à Dieu et lui en rendrai toute ma vie, comme d'un bien universellement et ardemment désiré. J'espère, Monseigneur, que la bonté de Dieu n'en demeurera pas là. Cette ville de Paris est si réjouie de cette nouvelle, que, si Votre Éminence avait vu cela, elle aurait pris le nom de cardinal de Paris, après s'y être acquis, comme elle a fait, l'estime universelle et la possession des cœurs. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il conserve longuement Votre Éminence pour le bien de toute l'Église, et qu'il rende digne notre petite Compagnie et moi de l'honneur de sa bienveillance et de sa protection. Je lui renouvelle cependant les offres de ses petits services et de mon obéissance perpétuelle, avec tout le respect et l'affection que nous lui devons, particulièrement moi, qui suis plus que personne du monde de Votre Éminence, Monseigneur, etc.

1. C'était l'ancien nonce du Pape en France.

381. — A M. LEVAZEUX,

SUPÉRIEUR, A ANNECY.

Il lui rappelle que nous ne devons pas chercher à faire des établissements, mais attendre que nous soyons appelés par la Providence. — Il lui reproche d'avoir traité une affaire importante sans avoir pris son avis. — Il lui demande des renseignements.

1er juin 1657.

Monsieur,

Les prêtres dont vous avez ouï parler, qui se veulent établir à Lyon, sont du Forez et non de Saint-Sulpice, ni de ceux de Lyon même, qui sont gouvernés par un chirurgien. C'est de quelque Compagnie qui s'élève en ce pays-là; car nous sommes dans un temps où les ecclésiastiques se lient pour former de nouvelles communautés et s'appliquer à de bonnes œuvres. Ceux-là font instance ici pour avoir des lettres patentes du roi, pour ledit établissement de Lyon; il les faut laisser faire et prier Dieu qu'il accomplisse ses desseins sur eux et sur nous.

Et parce que cela vous a donné sujet de me mander qu'il ne faut pas espérer que jamais notre Compagnie aille bien et soit fournie de bons sujets, si l'on ne met peine à s'établir dans les grandes villes, surtout à Lyon, je vous dirai, Monsieur, qu'on nous a ci-devant fait quelques propositions pour nous y attirer, mais nous n'avons pu les accepter, pour être trop onéreuses, et nous ne pouvons non plus faire aucune avance pour nous établir en quelque lieu, si nous voulons nous tenir dans les voies de Dieu et à l'usage de la Compagnie; car jusqu'à maintenant sa providence nous a appelés aux lieux où nous sommes, sans que nous l'ayons recherché, ni directement, ni indirectement. Or, il ne se peut que cette maxime de ne rien demander, ni rien refuser, qui nous tient ainsi dans la dépendance de Dieu et de sa conduite, ne lui soit très agréable, d'autant plus qu'elle détruit les sentiments humains, qui, sous prétexte de zèle et de gloire de Dieu, font

souvent entreprendre des desseins qu'il n'inspire et ne bénit pas. Il sait ce qui nous est convenable, et il nous le donnera quand il sera temps, si, comme enfants pleins de confiance envers un si bon père, nous nous abandonnons à lui. Certes, si nous étions bien persuadés de notre inutilité, nous n'aurions garde de nous introduire dans la vigne d'autrui avant qu'on nous y appelle, ni de prendre le devant pour nous préférer à d'autres ouvriers que peut-être Dieu y a destinés.

Je vous envoie deux lettres : l'une pour Mgr Dom Antoine de Savoie, l'autre pour M. le doyen de Nouery, en reconnaissance de la protection que le premier vous accorde, et de la démission que l'autre a faite. Sur quoi je vous dirai, Monsieur, qu'il est à craindre que vous soyez allé un peu trop vite dans cette affaire du Sépulcre : au moins auriez-vous bien fait d'attendre ma réponse avant de rien résoudre. Car, dans l'expérience que j'ai en fait d'unions, j'aurais pu vous faire prendre garde à certaines difficultés qui pourront traverser votre dessein ; mais il m'eût fallu mander en détail l'état de la chose, car je ne suis pas bien informé de la qualité de cette maison : de quel ordre elle est ? quel nombre de religieux il y a ? quel revenu et quelle charge ? si le prieuré est commendataire ou régulier ? si vous prétendez faire unir la mense des religieux avec les offices claustraux, ou seulement le titre et le revenu du prieur, en sorte que la communauté des religieux subsiste après l'union, comme elle est présentement ? s'il y a apparence que les mêmes religieux y consentent ? et pourquoi vous dites que, l'affaire étant passée en cour de Rome, vous n'aurez pas besoin de leur consentement, puisque pour l'ordinaire il est nécessaire de l'avoir ? Je vous prie de m'éclaircir de tout cela. Je suis, en Notre-Seigneur, etc.[1]

---

382. — A M. DUPERROY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A OPOLE.

Il lui exprime la peine qu'il éprouve de son état, sa reconnaissance pour tous ceux qui l'ont soigné. — Il lui propose de rentrer en France, si son état le permet. — Il lui donne des nouvelles d'un de ses frères.

Paris, 1er juin 1657.

Monsieur,

Il n'y a que huit jours que je vous ai écrit de ma propre main ; je le ferais toujours, si je le pouvais, pour vous exprimer mieux les sentiments de mon cœur, lequel est plein d'affection pour le vôtre et de douleur pour le mal que vous souffrez et le danger où vous êtes. Mais aussi je suis plein de reconnaissance envers la bonté de Dieu, de celle que la reine exerce en votre endroit pour tâcher de vous guérir, et de la disposition que ceux qui vous pansent y trouvent. Son saint nom en soit béni ! et qu'il veuille bénir les remèdes et exaucer les prières que lui fait toute la Compagnie pour votre conservation. Je lui parle souvent des grâces que Dieu a mises en vous, et du bon usage que vous en faites, dans tous les états où vous vous trouvez, particulièrement dans celui de la souffrance, qui vous donne lieu d'exercer à présent une grande patience et une résignation spéciale aux ordres de Dieu : de quoi nous remercions sa divine bonté et nous la supplions de vous fortifier de plus en plus. Nous souhaiterions fort que vous fussiez ici ; mais quel moyen que vous fassiez un si grand voyage, ayant le mal que vous avez, sans y périr, ou du moins sans vous incommoder davantage ? Pour moi, je n'ose vous inviter à venir, voyant ce danger, ni je ne veux pas aussi vous en dissuader, ne sachant pas quel est le plus expédient ; je vous prie seulement de suivre les intentions de la reine, qui n'en peut avoir à votre égard que de justes et charitables, et les avis de M. Ozenne, qui ne vous conseillera rien qu'en la vue de Dieu et que les médecins et chirurgiens n'approuvent.

J'ai envoyé vos lettres à monsieur votre frère et à votre sœur. Il s'en est retourné en son pays, il y a environ un mois. Nous l'avions envoyé à Montmirail, de son bon gré, à cause que l'air y est bon et que son mal avait besoin de divertissement. Il y a demeuré cinq ou six mois bien content; mais comme son indisposition ordinaire ne lui permettait d'appliquer son esprit ni à l'oraison ni aux exercices des missions, il s'est ennuyé et a demandé à se retirer. Il avait le soin de la procure. Comme il a l'âme bonne, j'espère que Dieu en aura soin. Je vous prie d'en avoir autant que vous pourrez de votre personne, que j'embrasse en esprit, et je suis, en Notre-Seigneur, etc.

---

383. — A M. DESDAMES,

PRÊTRE DE LA MISSION, A VARSOVIE.

Il compatit à ses afflictions. — Il fait prier pour lui. — Il bénit Dieu de la générosité qu'il lui inspire.

Paris, 8 juin 1657.

Monsieur,

Il y a longtemps que je n'ai reçu de vos lettres, mais je n'en suis pas en peine, sachant les empêchements que vous avez pour écrire, et apprenant de vos nouvelles par M. Ozenne qui me mande tout ce qu'il en sait. Béni soit Dieu, Monsieur, de toutes ses conduites sur vous, qui sont extraordinaires, et de ce que les vôtres sont si bonnes, par sa miséricorde, qu'il n'y a personne qui n'en soit édifié. Je vous avoue que notre Compagnie l'est autant qu'elle le puisse être de la vie d'un vrai missionnaire, et, pour moi, j'en ai une consolation des plus sensibles que j'aie jamais eue. Vous pouvez penser de quel cœur nous remercions Dieu d'une telle grâce, et quels sont les sentiments d'estime et de tendresse que nous avons pour vous, en la vue de votre patience et de votre fidélité.

Mais, d'un autre côté, Monsieur, Dieu sait l'affliction où

nous sommes des agitations que vous souffrez, et en votre corps et en votre esprit, et en vos exercices et en vos paroissiens, par craintes, troubles, persécutions, outrages, travaux, pauvreté et compassion, qui vous pressent de toutes parts, et qui nous percent l'âme de douleur, autant de fois qu'on nous mande les dangers où vous êtes exposé, et que la charité de Dieu et le zèle d'un vigilant pasteur vous font supporter avec tant de courage et de fermeté. Plaise à l'infinie bonté de Dieu de se glorifier de la force et de la confiance qu'il vous donne en lui, de vous établir de plus en plus dans son esprit pour agir toujours selon ses opérations, de vous conduire de vertu en vertu pour vous faire enfin arriver à l'état de perfection où sa bonté vous appelle : comme aussi, Monsieur, de donner le calme à la pauvre Pologne agitée, et la première vigueur à l'Église souffrante et languissante. Ce sont les prières que nous lui faisons incessamment et que nous continuerons de faire, Dieu aidant, tant que les choses seront en l'état présent.

Je vous prie, au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, de veiller à votre propre conservation d'un soin particulier, de ne vous laisser manquer d'aucune chose nécessaire, de prendre de l'argent, si vous en trouvez, ou de quelque marchand, ou de quelque Français qui le veuille recevoir en France, où nous le rendrons ; si vous n'en trouvez pas, recourez à M. Ozenne, qui en trouvera plus facilement, et qui a charge de nous de vous en fournir.

J'avais grande peine de vous savoir seul, aussi bien de voir M. Duperroy obligé de s'en éloigner pour un mal qui semble incurable ; néanmoins, je viens d'apprendre deux choses qui diminuent ma crainte : la première est qu'il y a quelque espérance que ce bon serviteur de Dieu guérira, et la seconde, que le séminariste qui vous avait quitté est revenu à vous, et qu'en effet il vous soulage dans le service de la paroisse, ce dont je rends grâces à Dieu.

J'espère, certes, que sa providence adorable pourvoira à tous vos besoins, et qu'il sera pendant toute l'éternité votre grande récompense pour tous les services que vous lui rendez et les bons exemples que vous donnez à la Compagnie, laquelle je recommande à vos prières et je m'y recommande moi-même. Elle va toujours son petit train ; nous n'avons rien de nouveau qui soit considérable, sinon que la peste est fort échauffée à Gênes, et que la ville a pris notre maison pour y mettre ceux qui seront suspects de cette maladie, et ordonne à nos gens de se loger ailleurs. Dieu veuille avoir pitié de nous !

Je suis, en son amour, etc.

---

384. — A M. DESDAMES,

PRÊTRE DE LA MISSION, A VARSOVIE.

Il le félicite de la générosité qui lui fait braver tous les fléaux pour demeurer au milieu de ses paroissiens, donnant ainsi un bel exemple à la Compagnie. — Il dit ses inquiétudes sur la santé de M. Duperroy. — Il annonce la captivité du frère Barreau.

Paris, 21 juin 1657.

Monsieur,

Votre dernière lettre de Varsovie, d'environ Pâques, m'a plus consolé que je ne vous puis exprimer, ainsi que font toutes celles que vous m'écrivez, et aussi avec sujet, voyant la constance inébranlable que vous avez parmi tant de diverses afflictions que vous avez souffertes, et tant d'autres que l'état présent des choses vous donne sujet de craindre. O Monsieur, que d'épreuves il a plu à Dieu de faire tomber sur vous, par tous les fléaux dont Notre-Seigneur vous a affligé, la guerre, la peste et la famine, qui ensemble n'ont pu ébranler la fidèle garde que vous aviez dû donner au troupeau que sa divine providence vous a commis : son saint nom en soit adoré et loué par toutes les créatures raisonnables et celles qui sont maintenant au ciel bien heureuses ! Et

plaise à sa divine bonté vous continuer sa même protection! Nous vous offrons à cette bonté infinie de Notre-Seigneur, et le faisons prier incessamment pour vous : à quoi je trouve que je suis très disposé. Je ne puis vous dire, Monsieur, combien tout ce que vous faites et tout ce que vous souffrez édifie et anime les pauvres missionnaires au combat : il y en a quantité qui demandent qu'on les envoie en pays étranger.

Nous sommes en peine du bon M. Duperroy, votre cher confrère, et compagnon de vos travaux et de vos souffrances. M. Ozenne m'a mandé qu'on lui allait faire faire une diète. Oh! que nous prions Dieu de grand cœur qu'il bénisse ce remède!

J'embrasse ce bon monsieur que la providence de Dieu vous a amené. Je vous prie, Monsieur, de l'embrasser de ma part, et prie Notre-Seigneur de vous le conserver tel que vous me dites qu'il est.

Notre consul d'Alger a été mis en prison au sujet d'un marchand de Marseille qui a fait banqueroute en cette ville-là, et s'est sauvé avec un renégat et quelques esclaves; et ce qu'il emporte monte à douze mille écus, pour le payement desquels les Turcs ont mis notre cher frère Barreau en prison.

Nous attendons des nouvelles de Madagascar et des îles Hébrides : nous vous en ferons part quand nous en aurons.

Je finis cependant la présente avec toutes les tendresses d'affection dont un cœur plein d'affection peut être capable. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. Je suis en peine par l'appréhension que j'ai qu'on voie vos lettres.

---

385. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MARSEILLE.

Il lui dit la peine que lui cause la conduite tenue à l'égard des consuls de Tunis et d'Alger, et ses inquiétudes pour les messieurs Le Vacher. — Il envoie de l'argent pour les forçats.

Paris, 22 juin 1657.

Monsieur,

Vous pouvez penser si les nouvelles que vous m'avez écrites nous affligent; je vous avoue que pour mon regard j'en suis sensiblement touché. Je prie Notre-Seigneur qu'il redonne la santé à M. Husson, et la liberté au consul d'Alger. Je veux croire que le dernier n'a pas souffert le bâton, comme on vous l'a dit, puisque M. Constant, écrivant son emprisonnement, n'aurait pas oublié un traitement si rigoureux, s'il était vrai qu'il l'ait reçu; outre qu'il n'est pas vraisemblable qu'on voulût traiter de la sorte un consul qui n'est ni coupable, ni accusé de la fuite de Rappiot[1], mais qu'on veut seulement rendre responsable d'une de ses dettes, supposant qu'il s'y est obligé.

Je suis fort en peine aussi de MM. Le Vacher, aussi bien de celui de Tunis que de celui d'Alger, tant parce qu'ils sont eux-mêmes fort en peine des vexations extraordinaires dont les Turcs ont usé vers messieurs les consuls, leurs intimes confrères et confidents, que pour ne savoir pas si quelque suite de ces orages ne sera pas tombée sur ces bons prêtres. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit leur protecteur et défenseur.

Tous ces accidents sont d'étranges tentations; il semble que par elles le diable s'efforce d'empêcher l'œuvre de Dieu en ces pays-là; et si Dieu, dans sa bonté infinie, n'y met quelque remède, je ne vois pas que nous en puissions trouver aucun dans les moyens humains : nous ne laisserons pas d'y en chercher, pendant que de votre côté vous vous informerez

1. Rappiot était un marchand de Marseille qui avait abusé de la confiance du consul et s'était enfui après avoir fait banqueroute.

de quelque voie par laquelle vous puissiez donner quelque consolation à nos confrères affligés.

Nous avons acquitté votre lettre de change de trois cents livres entre les mains de M. Noblet, apothicaire, et tâcherons de faire de même de l'autre lettre que vous devez tirer. Avez-vous retiré les huit cents piastres que vous dites avoir consignées au patron de la barque qui devait partir pour Alger, et qui a été arrêtée au port, de crainte qu'elle ne le fût par les Turcs? Je vous remercie des soins que vous prenez de M. Husson, pour le soulager en son indisposition et pour tâcher de le guérir : en quoi vous me consolez fort et je vous prie de continuer. Avez-vous fait le voyage de Toulon et satisfait MM. les aumôniers?

Les pères de la Merci ne manquent pas de volonté pour payer : le révérend Père provincial m'est venu trouver pour m'en assurer, mais ils disent qu'ils n'ont pas à présent de quoi le faire, et j'ai peine de les en presser. J'ai écrit à M. Huguier de donner onze livres au fils de M. Marbays, notre arpenteur, qui est forçat sur les galères. Je vous prie de les lui rendre, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

386. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, EN SILÉSIE.

Il se réjouit de le savoir en bonne santé, et dit toute sa peine du danger où se trouve M. Duperroy. — Toute la communauté prie pour sa conservation.

Paris, 6 juillet 1657.

Monsieur,

Je réponds à la vôtre du 24 mai, en remerciant Dieu de votre santé et de celle de M. Desdames, et me réjouissant avec vous des bonnes nouvelles que vous me mandez, dont Dieu soit aussi béni.

Ces sujets de joie, qui me sont très sensibles, sont néanmoins mêlés d'une grande affliction, procédant de l'état dan-

gereux où se trouve le bon M. Duperroy; car vous dites qu'il a été si mal que vous avez eu peur de le perdre, et que sa plaie est bien mauvaise. Je crains bien que Dieu ne nous trouve indignes de posséder plus longtemps ce sien serviteur. Je vous avoue que sa privation me toucherait vivement, et je prie Dieu qu'il ne la permette pas et qu'il lui redonne la santé. Si pourtant sa providence en ordonne autrement, il faut aimer la main qui nous frappe, et nous confier que, portant au ciel cette belle âme, elle y élèvera davantage nos cœurs. Dites-lui, s'il vous plaît, que je l'embrasse de tout le mien, et que notre communauté ne cesse de le recommander à Dieu, comme elle fait aussi de votre chère personne, de laquelle je vous recommande le soin.

Tout va assez bien ici comme partout ailleurs, grâce à Dieu, tant pour la santé que pour les exercices, même en Barbarie à l'égard de nos prêtres, mais non pas des consuls, car celui de Tunis a été chassé, et celui d'Alger bâtonné et mis en prison sans sujet. On me mande qu'il en est sorti en promettant deux mille cinq cents écus, qu'il ne pourra jamais payer, si Dieu ne fait miracle.

Nous continuons toujours nos prières pour le roi et la reine et leurs armes; et toute l'Église a sujet de le faire aussi, puisque ses intérêts sont mêlés avec les leurs. Je suis, en Notre-Seigneur qui en est le maître, etc.

---

387. — A M. DUPORT,

PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES.

Il dit la peine que lui cause la contagion de Gênes, et trace la conduite que les missionnaires doivent tenir.

Paris, 13 juillet 1657.

Monsieur,

Le grand ravage que fait la maladie à Gênes m'épouvante et m'afflige au dernier point, et fait que je communique ma

douleur à tous les gens de bien qui peuvent nous aider à demander à Dieu qu'il ait agréable de retirer de dessus cette pauvre ville la pesanteur de son bras qui l'accable. C'est la prière que lui fait incessamment notre petite Compagnie et qu'elle lui fera tant que durera cette visite du Ciel. Car, outre que c'est une affliction publique, c'est un sujet de crainte pour nous que votre famille n'en soit pas exempte. Il faut pourtant se soumettre à la conduite adorable de Dieu, qui vous épargnera s'il est plus expédient pour sa gloire.

Ce sera assez que vous renouveliez à Mgr le cardinal l'offre que M. Blatiron lui a faite de la famille en général et de chacun en particulier, pour l'assistance spirituelle des malades, lorsque Sa Grandeur trouvera à propos de l'employer en cela; vous direz tout et ferez tout ce que vous devez, Dieu ne vous demande pas davantage. Il sait vos dispositions et saura bien vous appeler par votre nom, quand l'heure sera venue qu'il se faudra servir de vous en cette occasion. Je vous prie de ne la prévenir pas, en vous portant seul sans un ordre spécial.

Ce qu'en dira-t-on ne doit pas s'arrêter en votre esprit, et ce serait respect humain d'en user autrement, sous prétexte que quelqu'un se scandalise de ne vous voir pas dans le péril, comme s'il fallait que tous les prêtres et religieux y fussent en même temps. Je suis en peine de l'indisposition de notre frère Rivet : je prie Notre-Seigneur qu'il l'en délivre et qu'il vous bénisse tous de ses grandes bénédictions. Continuez à me donner de vos chères nouvelles et à prier Dieu pour moi, qui suis toujours proche de la mort, dans mon âge avancé, et, en l'amour de Notre-Seigneur, pour le temps et l'éternité, votre, etc.

---

388. — A M. DUCHOT,

CHANOINE DE BAYEUX.

Il accepte la proposition de se charger du pèlerinage de Notre-Dame-de-la-Délivrande.

14 juillet 1657.

Monsieur,

C'est avec toute l'humilité que je le puis, que je me prosterne en esprit à vos pieds, et que je vous demande pardon de ce que j'ai mis si longtemps à faire réponse aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et à vous remercier de la grâce que vous nous faites d'appeler cette pauvre et chétive Compagnie à Notre-Dame-de-la-Délivrande, pour le service de votre diocèse. Je le fais à présent, Monsieur, ensuite des prières que nous avons faites à Notre-Seigneur, afin qu'il lui plût nous faire connaître sa sainte volonté, et ce, avec toutes les tendresses et reconnaissances de mon cœur; mais parce que je ne suis pas digne de vous faire un remerciement répondant à la grandeur du bien qu'il plaît à votre charité de nous offrir, je prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense.

Notre petite Compagnie, Monsieur, accepte donc, avec tout le respect et la reconnaissance qu'elle le peut, la charité qu'il vous plaît de lui faire; elle enverra quelqu'un vous trouver (pour apprendre plus particulièrement le détail de vos intentions et celle de ces messieurs qui désirent s'associer à icelle) aussitôt que nous aurons reçu votre commandement. Plaise à la bonté de Dieu, Monsieur, de nous faire la grâce de répondre à l'attente que vous avez de nous, et de nous faire part à l'abondance des grâces qu'il vous a données, et par vous à votre diocèse; je suis cependant, en son amour, etc

389. — A Mgr L'ÉVÊQUE DE PAMIERS.

Il le prie de vouloir bien de nouveau faire l'entretien à l'ordination de septembre.

Saint-Lazare, 24 juillet 1657.

Monseigneur,

Le zèle incomparable que Dieu vous a donné pour contribuer à la sanctification de l'état ecclésiastique, et la bénédiction singulière que sa divine bonté répandit l'année passée sur les exercices des ordinands, à qui vous fîtes les entretiens, me donnent la confiance, Monseigneur, de vous supplier très humblement d'avoir agréable de faire encore ceux de l'ordination de septembre, à condition néanmoins que vous le pourrez sans vous incommoder. Je serais allé en personne vous faire cette très humble supplication, selon que je le dois et que je le désire ; mais j'espère, Monseigneur, que la grande bonté de votre cœur, qui est faite à supporter mes rusticités, excusera celle que je fais, en me dispensant de ce devoir et vous écrivant cette lettre, puisque je ne me départirai jamais du respect et de la soumission que Notre-Seigneur m'a donnés pour votre personne sacrée, et qu'il m'a rendu, en son amour, Monseigneur, votre très humble serviteur.

---

390. — A M. DUPORT,

PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES.

Il exprime sa consolation de la générosité avec laquelle les missionnaires se sont offerts au cardinal, et de la manière dont leurs propositions ont été agréées, mais il demande qu'on n'insiste pas davantage.

Paris, 27 juillet 1657.

Monsieur,

Nous ne pouvons que prier et gémir devant Dieu en la vue de la très affligeante nouvelle que vous nous donnez. Il faut que Dieu soit bien irrité, de désoler une ville si grande et si catholique comme est celle de Gênes, au point que son

adorable conduite trouve bon de le faire, nonobstant les prières et bonnes œuvres qui se font pour apaiser sa justice. Son saint nom soit à jamais béni, et veuille nous disposer à tous les événements de cette vie, pour mériter sa miséricorde en l'autre pour vous ! Monsieur, vous avez sujet de l'espérer très grande, à cause de celle que vous êtes prêt d'exercer vers les pestiférés, et que, grâce à Dieu, vous pratiquez en tout temps vers toutes sortes de personnes.

Je suis fort consolé de la consolation que vous avez donnée à monseigneur, en vous offrant à lui pour les besoins spirituels des malades, lorsqu'il trouvera à propos de vous y employer; mais je le suis encore davantage de la bonté qu'il a eue de faire attention aux raisons qui l'ont porté à vous réserver pour une des trois occasions que vous marquez, et de l'entière confiance qu'il témoigne avoir en la pauvre Mission [1]. Je vous avoue que j'en suis fort touché, et que je souhaite grandement qu'il plaise à Dieu de nous rendre dignes de répondre à sa charité et à son attente. C'est sur quoi je tâchai d'attendrir ces jours passés la Compagnie, lorsque je lui ai fait part de votre lettre, et de l'exciter en même temps à demander instamment à Dieu la conservation de Son Éminence et le repos de l'âme de monsieur son frère, notre bienfaiteur, comme aussi, Monsieur, la grâce de préserver toute la famille de ce fléau, et enfin d'en délivrer la ville. Ce sont à présent les plus ordinaires objets de nos prières, aussi bien que les causes de nos plus grandes craintes.

Or, puisque vous avez ainsi déclaré vos saintes dispositions pour une bonne fois à ce grand et saint prélat, ne le pressez pas davantage sur ce point, mais demeurez en paix, atten-

1. 1° Pour les pauvres gens de la campagne; 2° pour les villes lorsqu'il ne s'y trouve plus d'autres prêtres ni religieux; 3° pour l'assister dans sa propre personne, si le mal l'attaquait.

dant l'heure que Dieu et Son Éminence trouveront expédient de mettre votre charité en l'exercice. Je ne parle pas seulement de vous en particulier, mais de toute la maison en général.

Dites, s'il vous plaît, à notre frère Rivet que j'ai demandé à nos frères une communion pour lui, et prié les prêtres de s'en souvenir à leurs sacrifices, afin qu'il plaise à Dieu de lui donner la santé, ou qu'il lui augmente la force et la grâce pour bien user de l'état où il se trouve. Je salue toute votre petite communauté, et je suis, de vous et d'elle, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

391. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR A GÊNES.

Il lui fait part de ses inquiétudes et de sa peine. — Il le prie de prendre toutes les précautions possibles pour éviter le danger.

Paris, 27 juillet 1657.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 25 juin; à proportion que le mal augmente, notre douleur croît et nos prières redoublent. O Monsieur! que voilà un sujet de grande affliction pour toute l'Église, de voir un si grand peuple désolé de la sorte, et pour nous d'une sensible appréhension de vous voir exposé, comme vous êtes, avec le reste de la famille; car, encore que personne de vous ne serve encore les malades, vous ne laissez pas d'être environnés de la maladie, et à la veille d'être appliqués à cela, selon la disposition que M. Duport en a témoignée à Mgr le cardinal, et la réponse que Son Éminence a faite, qui est digne d'un grand et saint prélat, comme il est.

Vous me mandez vous-même que plusieurs personnes sont mortes de la peste, deux ou trois jours après avoir été ouïes

et communiées par vous, ce qui montre le danger où vous êtes. Dieu par sa bonté infinie vous en retire, s'il vous plaît, avec tous vos gens, et daigne regarder en pitié ceux des champs et de la ville! c'est ce que j'espère, et cette espérance me console, aussi bien que les précautions dont vous usez. Je vous prie de les continuer, et de vous servir de toutes les inventions possibles et raisonnables pour vous conserver. Je suis, en Notre-Seigneur (voici des lettres de notre pays), Monsieur, votre, etc.

---

392. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il souhaite que Dieu préserve la maison de Rome de la contagion. — Il lui expose que, le roi de France ne voulant pas nommer de consul à Alger et à Tunis, il serait nécessaire que le Saint-Siège autorisât MM. Le Vacher à en faire les fonctions. — Il le remercie d'un don fait à Saint-Lazare.

Paris, 3 août 1657.

Monsieur,

Nous voici encore privés de vos chères lettres; nous prions Dieu qu'il nous en arrive bientôt, et qu'elles ne nous annoncent aucune fâcheuse nouvelle, mais bien la continuation de la santé de votre personne, de votre maison et de toute la ville. Je n'ai pas reçu de lettres de Gênes cette semaine-ci, comme je fis l'autre; plaise à Dieu de jeter les yeux de sa miséricorde sur cette ville affligée!

Je vous ai mandé le mauvais traitement que notre frère Barreau a reçu des Turcs, qui l'ont bâtonné, emprisonné, et enfin contraint de payer ou de répondre pour deux mille cinq cents écus. Il n'y a plus moyen de le laisser là, quoique nous soyons bien empêchés de l'en retirer; cependant le roi, ayant appris cette violence contre son sujet et son officier, trouve plus à propos de dissimuler cette injure que de s'en ressentir, ni de s'en plaindre. Tout ce qu'il fera sera qu'il

n'enverra point d'autre consul; et ainsi voilà le consulat abandonné, et par conséquent les esclaves; si ce n'est qu'un prêtre le puisse exercer, à savoir, M. Philippe Le Vacher, qui est sur le lieu, à qui nous enverrions la commission, et une autre à monsieur son frère, à Tunis, pourvu que Sa Sainteté ait agréable de leur permettre cet exercice avec celui de leur mission. C'est pourquoi je vous prie de faire instance, attendu qu'il n'y a que la seule piété qui mène au succès ces actes de charité en faveur des esclaves, pour l'amour de Dieu seul.

Je vous envoie un paquet de M. Jaillard, qui nous a porté six cents livres de votre argent. C'est ajouter bienfait sur bienfait, et une nouvelle obligation à quantité d'autres que la Compagnie vous a, pour les biens temporels et spirituels que vous lui faites incessamment, dont Notre-Seigneur sera votre rétributeur et votre rétribution, n'y ayant que lui qui le puisse être, comme il n'y a que lui qui soit votre motif et votre fin, pour les bonnes œuvres que vous faites. Je vous remercie néanmoins, Monsieur, de cette dernière charité, aussi bien que de toutes les autres. Ledit sieur Jaillard a vu M. Paris, qui lui a indiqué des papiers et donné des adresses pour nous faire payer sur son bien de ce qu'il vous doit. Il y a sujet d'espérer que vous ne perdrez rien de ce côté-là, et que Dieu assistera ce pauvre fugitif, en considération de ce qu'il s'efforce à vous rendre justice.

Je vous ai envoyé la résignation de M. Edme et le consentement de M. l'abbé de Tournus, pour l'union de Saint-Pourçain. Je vous prie d'y travailler, qui suis votre serviteur très humble, etc.

---

393. — A M. BÉLART[1]

PRÊTRE DE LA MISSION.

Il lui reproche trop d'âpreté, qui irrite et éloigne les séminaristes, et aussi de ne vouloir pas recevoir d'avertissements de son supérieur.

Paris, 6 août 1657.

Monsieur,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez écrites, les 10 et 16 juillet. Je crois ce que vous dites plus que les choses que je vois, et j'ai trop de preuves de votre affection pour le bien du séminaire pour en douter jamais; ce qui fait que je suspends mon jugement sur les plaintes qu'on m'a faites de votre conduite trop sèche, jusqu'à ce que vous m'ayez mandé ce qui en est; je n'en serais pas même en peine comme je suis, sinon que de trois ou quatre endroits on me marque les mauvais effets qui s'en sont ensuivis. D'un côté j'ai appris l'indignation d'un de vos séminaristes et le scandale que les autres ont reçu des injures que vous lui avez dites, l'appelant plusieurs fois impudent et le traitant d'autres outrages, jusqu'à le menacer de la main. D'une autre part, on m'a écrit que plusieurs prêtres et clercs sont sortis du séminaire pour ne pouvoir digérer l'aigreur de vos réprimandes; j'ai su d'ailleurs que d'autres qui avaient disposition d'y entrer ont changé de dessein, ayant appris que vous êtes trop rude; et enfin, Monsieur, on m'a dit que ceux que vous instruisez présentement s'indisposent de se voir ainsi menés avec âpreté, et sont mésédifiés de quelque jalousie qui paraît en vous, lorsque vos anciens parlent à eux ou touchent à leur direction.

A la vérité, si ces avis ne m'avaient été donnés que par une personne seule, j'aurais raison de ne m'y arrêter pas; mais

1. M. Honoré Bélart, né à Montreuil, diocèse d'Amiens, en 1630; reçu à Paris le 2 août 1647.

en ayant été assuré par différentes personnes de plusieurs lieux et en divers temps, j'ai sujet de craindre qu'entre tant de choses et de beaucoup d'autres que je serais trop long à dire, il y ait quelque chose de vrai, d'autant plus que je sais que, du temps que vous étiez à Richelieu, il en est arrivé de semblables. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de faire réflexion sur votre façon d'agir, et de vous donner à Dieu pour corriger, avec sa grâce, ce que vous y trouverez de mal gracieux; car outre que sa divine bonté en est offensée, quoique vous ayez une bonne intention, il en arrive d'autres inconvénients. Le premier est que ces messieurs, qui sortent mal contents du séminaire, peuvent se dégoûter de la vertu, tomber dans le vice et se perdre, pour être sortis trop tôt de cette sainte école, faute d'y avoir été traités doucement. Le second est qu'ils décrient le séminaire et empêchent que d'autres y entrent, qui sans cela y recevraient les instructions et la grâce convenables à leur vocation. Et en troisième lieu la mauvaise renommée d'une maison particulière tombe sur toute la petite Compagnie, laquelle, perdant une partie de sa bonne odeur, reçoit un notable préjudice au progrès de ses fonctions, et voit diminuer le bien qu'il a plu à Dieu de faire par elle.

Si vous dites que vous n'avez pas remarqué ces défauts en vous, c'est signe, Monsieur, que vous avez bien peu d'humilité; car si vous en aviez autant que Notre-Seigneur en demande d'un prêtre de la Mission, vous vous réputeriez le plus imparfait de tous, estimeriez que vous êtes capable de ces choses, et attribueriez à quelque secret aveuglement de ne voir pas ce que les autres voient, surtout depuis que vous en avez été averti.

Et à propos d'avertissement, on m'a mandé aussi que vous n'en pouviez souffrir aucun de votre supérieur, et encore moins des autres. Si cela est, ô mon Dieu, Monsieur, que

votre état est à craindre, et qu'il est éloigné de celui des saints qui se sont avilis devant le monde et réjouis quand on leur a montré les petites taches qui étaient en eux; c'est mal imiter le Saint des saints, Jésus-Christ, qui a permis qu'on lui ait reproché publiquement le mal qu'il n'avait pas fait, et qui n'a pas dit un mot pour se mettre à couvert de cette confusion. Apprenons de lui, Monsieur, à être doux et humbles de cœur; ce sont les vertus que vous et moi lui devons demander incessamment, et auxquelles nous devons faire une attention particulière, pour ne nous laisser pas emporter aux passions contraires, qui font tant de mauvais effets, et qui détruisent d'une main l'édifice spirituel que l'autre bâtit. Plaise à ce même Seigneur de nous éclairer de son esprit pour voir les ténèbres du nôtre et le soumettre à ceux qu'il a préposés pour nous conduire; qu'il nous anime de sa douceur infinie, afin qu'elle se répande en nos paroles et en nos actions pour être agréables et utiles au prochain, et qu'il vous inspire de lui demander cette grâce pour moi, comme je vous en supplie, qui suis, en son amour, en attendant votre réponse, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur, etc.

P.-S. Notre intention a toujours été que le séminaire et les séminaristes dépendent entièrement du supérieur, et, en son absence, de celui qui le représente (et c'est l'usage partout), en sorte que celui qui fait les leçons reçoive direction et correction d'eux et s'ajuste en tout à leur ordre. Au nom de Dieu, Monsieur, faites-en de la sorte.

---

394. — A Mgr L'ÉVÊQUE D'ANGERS.

Il se montre disposé à répondre au désir que l'évêque d'Angers manifeste de fonder une maison de missionnaires dans son diocèse.

Paris, 8 août 1657.

Monseigneur,

Les petits services que nous avons tâché de vous rendre à l'égard de votre peuple de Craon ne méritent pas l'honneur que vous nous faites de nous en remercier. Au contraire, Monseigneur, c'est à nous à vous rendre mille actions de grâces, comme je vous les rends très humblement, de ce que vous avez daigné vous servir de si pauvres et si chétifs ouvriers, et me témoignez que vous n'auriez pas désagréable qu'il y en eût en votre diocèse.

Certes, Monseigneur, nous sommes très indignes que ce bien nous arrive. Si c'était néanmoins le bon plaisir de Dieu, nous aurions sujet d'espérer que la grâce qui vous accompagne nous serait communiquée, pour ne pas travailler en vain au salut des âmes qui vous sont confiées, et nous lui demanderions instamment celle de répondre toujours à vos instructions, n'y ayant prélat dans le royaume pour qui nous ayons plus de respect et de soumission. Selon cela, Monseigneur, je vous supplie d'agréer les offres de l'obéissance de notre petite Compagnie, et de la mienne en particulier, que je vous fais avec toute la révérence et la soumission que je lui dois, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

395. — A M. DUPERROY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A OPOLE.

Il l'encourage à supporter ses souffrances.

Paris, 24 août 1657.

Monsieur,

M. Ozenne me mande comme il a plu à Dieu de vous visiter d'une troisième fistule. Cette nouvelle m'a fort attendri

le cœur : il faut penser que Dieu a dessein de vous faire un grand saint en paradis, puisqu'il vous mène par la voie de la croix et de la croix la plus crucifiante et la plus sanctifiante de toutes les croix. O Monsieur, qu'il me semble que Notre-Seigneur vous fait regarder avec joie par sa cour céleste, ainsi que les actes de patience que vous pratiquez et de conformité à son bon plaisir. Courage, Monsieur ! continuez ; le temps viendra que vous voudriez avoir souffert plus que vous ne faites. Certes, Monsieur, il me semble que les anges vous envient saintement votre bonheur. Je parlais ce matin de vous, à notre répétition d'oraison, en sorte qu'il me semble que chacun enviait votre bonheur. Assurez-vous, Monsieur, que vous nous prêchez tous plus efficacement que tous les prédicateurs que nous entendons, et que nous prions Dieu tous, avec une grande tendresse, pour qu'il lui plaise de sanctifier votre chère âme de plus en plus, qu'il vous conserve longues années et vous redonne la santé pour cela. Je suis, en son amour, etc.

---

396. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MARSEILLE.

Il lui demande de nouveau des renseignements sur son séminaire, et lui donne des nouvelles de Pologne et de Madagascar.

Paris, 31 août 1657.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 21 août. M. Le Vacher arriva hier ici en bonnes dispositions, grâce à Dieu. Je persévère à vous prier de n'envoyer point en Alger l'argent que je vous ai adressé pour trois Basques, jusqu'à ce que je vous le mande.

Vous nous demandez un clerc capable d'enseigner les séminaristes moins avancés, à la place du frère Parisy qui va être fait prêtre, et qui vous suffira pour les missions : nous

tâcherons de le vous envoyer avec un frère coadjuteur ; mais auparavant j'attendrai réponse à ma dernière, par laquelle je vous ai prié de me faire savoir quel progrès a fait votre séminaire en la science et en la piété, et si vous êtes bien satisfait des régents. J'ai quelque raison particulière pour en être informé.

Nous contenterons M. de la Forcade pour ses avances ; et si vous pouvez soulager M. Le Vacher de Tunis en lui envoyant un écrivain pour la chancellerie, vous lui ferez charité et nous en serons fort consolés.

Nous n'avons point de nouvelles certaines de Gênes depuis celles que je vous ai fait savoir ; mais nous en avons reçu d'ailleurs de fort affligeantes ; et pour commencer par les plus douces, je vous dirai qu'on me mande de Pologne que le bon M. Desdames a derechef tout perdu à Varsovie, laquelle a été de nouveau assiégée, prise et pillée par les Suédois, et puis abandonnée. La fermeté de ce bon missionnaire est admirable, n'ayant voulu quitter son poste ni pour la guerre, ni pour la peste, ni pour la pauvreté, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois, et que la reine l'ait invité de se retirer : c'est elle-même qui me l'a mande par une lettre expresse écrite de sa main, où elle témoigne en être grandement édifiée. Elle l'est aussi beaucoup de la vue de M. Duperroy, qui est en grand danger de sa plaie ; les chirurgiens ne savent plus que faire : s'il avait la force de s'en revenir, nous serions consolés de l'avoir bientôt ici.

Il est enfin revenu un vaisseau de Madagascar, de trois ou quatre qui partirent de Nantes, lorsque MM. Dufour, Prévost et de Belleville s'y en allèrent ; je n'ai pas encore reçu les lettres qu'il m'a apportées ; seulement un de nos amis m'a mandé de Nantes que, s'étant enquis de l'état de nos propres missionnaires, il a appris que, grâce à Dieu, M. Bourdaise se

porte bien et fait encore mieux, mais que pour ces trois derniers on lui a dit qu'ils ont consommé leur sacrifice, ayant plu à Dieu de les attirer à lui : savoir, M. de Belleville au cap Vert en allant, et les autres après être arrivés au lieu de leur mission. Nous étions déjà tout affligés des accidents de Gênes, et voici qui comble notre douleur. Mais Dieu soit loué, Monsieur, de toutes ces pertes qui sont très grandes pour la Compagnie, selon notre manière de parler ; néanmoins ces chers défunts étant bienheureux, comme ils sont, puisque, au dire de Notre-Seigneur, ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance pour le temps et pour l'éternité que s'ils étaient encore parmi nous. Je ne laisse pas de les recommander à vos prières et à celles de votre petite communauté, de laquelle et de vous en particulier, je suis, par la grâce de Dieu, en son amour, etc.

---

397. — A M. PESNELLE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Il lui annonce qu'il fait venir de Paris un missionnaire dont la présence peut contribuer à l'heureuse solution d'une affaire importante. — Il le félicite de n'être plus tourmenté de peines d'esprit. — Il lui recommande de prendre soin de la santé de M. Jolly.

Paris, 31 août 1657.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 7 avec consolation, comme toutes les autres. J'ai envoyé à monsieur votre frère le dernier paquet que vous m'avez adressé. L'affaire de M. Langlois n'est pas encore terminée, par l'adresse de ses parties, qui en retardent le jugement tant qu'elles peuvent, ainsi que vous l'avez prévu; car, voyant leur cause mauvaise, ils emploient toutes les longueurs et les chicanes possibles pour jouir des biens qu'on leur demande. L'affaire néanmoins était sur le point d'être jugée à la fin de ce parlement; mais elle ne le

sera pas, parce qu'elle est trop importante pour ne faire pas de notre côté tout ce qui se peut pour la conservation des droits dudit sieur Langlois et pour le vôtre. Et comme sa présence contribuera notablement au gain de son procès, et que son arrêt doit servir de préjugé dans tous les différends pareils qui pourront survenir à l'avenir, nous le faisons venir exprès de plus de cent lieues d'ici, de sorte qu'il faut attendre après la Saint-Martin pour en avoir la décision, qui ne pourra être que favorable audit sieur Langlois, comme nous l'espérons. C'est pourquoi, Monsieur, il est à propos, puisque vous avez tant attendu, que vous attendiez la demande que vous avez à faire à messieurs vos frères, d'autant plus que le parlement de Rouen est bien plus rigoureux en ces matières que celui de Paris, et qu'il connaît moins notre petit institut; mais lorsque vous aurez un préjugé pour vous, vous n'aurez rien à craindre.

Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de celle qu'il vous a faite de vous délivrer des peines d'esprit que vous avez eues. Il ne faut pas s'en étonner ; quiconque voudra suivre Jésus-Christ sera sujet aux tentations, et une girouette n'est pas plus sujette aux mouvements de l'air que l'esprit de l'homme aux mouvements extérieurs, par lesquels il est attiré tantôt à une chose, et puis à une autre ; et Dieu le permet pour éprouver les bons et les affermir en lui. Bienheureux sont ceux qui s'abandonnent à sa conduite, qui se confient en sa bonté et qui demeurent en paix parmi ces orages. Grâce à Dieu, vous êtes du nombre, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous établisse de plus en plus dans l'esprit de l'Évangile.

Si votre lettre m'a consolé d'un côté, elle m'a mis d'un autre dans une très grande peine au sujet de l'indisposition de M. Jolly, dont je ne pourrai me tirer que je ne sois assuré qu'il est en meilleur état. Je vous prie de m'en donner des nouvelles certaines, et surtout de contribuer en tout ce que vous

pourrez à son soulagement et au rétablissement de sa santé, n'épargnant rien de ce qui pourra servir à cela, afin qu'au moins il puisse être en état de revenir en France, comme je l'en prie, en cas que les médecins jugent que le séjour de Rome lui est nuisible. C'est ce que j'espère de votre charité, qui suis, en celle de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

398. — A M. CABEL,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SEDAN.

Il le félicite de sa manière d'agir, et l'engage de s'occuper à prévenir les procès parmi ses paroissiens. — Il lui donne des nouvelles de Gênes, de Madagascar et de Pologne.

Paris, 9 septembre 1657.

Monsieur,

Il n'y a que huit jours, ce me semble, que je vous ai écrit et témoigné quelque chose de la consolation que j'ai de votre bonne conduite, et à l'égard de votre famille et de vos séminaires, et à l'égard de votre paroisse, et généralement de tout. Je voudrais que vous vissiez mon cœur sur ce point, et combien j'en ai de reconnaissance vers la bonté de Dieu. On m'a dit néanmoins que vous ne veillez pas assez pour terminer les différends de la ville; et comme c'est le propre d'un bon curé de tenir son peuple en paix en étouffant tant qu'il peut les inimitiés, querelles et procès dès leur naissance, vous ferez fort bien aussi d'étendre vos soins sur cette bonne œuvre, et à cet effet de recommander à vos prêtres que, lorsqu'ils apprendront être arrivé quelque débat ou quelque action en justice entre vos habitants, ils vous en avertissent. Même il serait bon que vous employassiez un ami dans la ville, qui fût prudent et homme de bien, pour découvrir ces choses et vous en donner connaissance; ou bien (et ceci sera le meilleur), si vous avez deux paroissiens pieux, pacifiques et intelligents, que vous

les disposiez à vous aider en cette affaire, non seulement en vous faisant savoir ce qui se passe de cette nature, mais en s'assemblant avec vous toutes les semaines ou tous les quinze jours une fois, pour aviser ensemble à ce qu'il y a à faire, et à la manière d'y procéder, afin que vous puissiez agir conformément à cela ; et à la prochaine assemblée, vous leur pourrez dire ce que auriez fait, pour prendre de nouveaux expédients, si les premiers n'avaient pas réussi. Mais cela se doit faire si secrètement que personne ne s'avise de ces assemblées, et encore moins des sujets que vous y traiterez. Je prie Dieu qu'il vous donne son esprit pour cela, comme pour le reste.

Je ne reçois plus aucune lettre de Gênes. Je vous ai mandé que Dieu y avait disposé de M. Ennery, qui était un très bon missionnaire, capable, zélé, miséricordieux, soumis, détaché et prêt à tout pour le service de Dieu, et que M. François Vincent, malade à l'extrémité, était encore en vie le 13 juillet. Depuis on m'a mandé de Turin que les affaires de cette pauvre ville de Gênes vont extrêmement mal, qu'il y en meurt cinq ou six mille par semaine, et que même, une barque de Savone étant allée au port pour porter quelques rafraîchissements, et ayant crié longtemps, personne n'a répondu, de façon qu'ayant laissé sur la rive les vivres qu'elle y apportait, et y étant retournée de là à quelques jours, elle les y a retrouvés comme elle les y avait mis, ce qui fait croire que les choses sont réduites en un déplorable état.

Je ne sais si je vous ai fait part d'une autre nouvelle très affligeante. Nous avons enfin reçu des lettres du bon M. Bourdaise, que Dieu bénit et conserve à Madagascar, qui nous confirme les grâces que Dieu a faites à MM. Dufour, Prévost et de Belleville, de les attirer à lui, savoir : M. de Belleville en s'en allant, et les autres après être arrivés au lieu de leur mission. Voilà qui comble notre douleur. Mais Dieu

soit loué de toutes ces pertes, qui sont grandes pour la Compagnie, selon notre manière de parler. Néanmoins tous ces bons serviteurs de Dieu sont bien heureux, puisqu'au dire de Notre-Seigneur il ont sauvé leurs âmes en les perdant, et nous en devons espérer plus d'assistance devant Dieu pour le temps et pour l'éternité que s'ils étaient encore parmi nous.

On me mande de Pologne que le bon M. Desdames a derechef tout perdu à Varsovie, laquelle a été de nouveau assiégée, prise et pillée par les Suédois, et puis abandonnée. La fermeté de ce bon missionnaire est admirable, n'ayant voulu quitter son troupeau ni pour la guerre, ni pour la peste, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois, et que la reine l'ait invité de s'en retirer. C'est elle-même qui me l'a mandé par une lettre expresse écrite de sa main, où elle témoigne en être grandement édifiée. Elle l'est aussi beaucoup de la vertu et de la patience de M. Duperroy, qui est en grand danger de sa plaie. Les chirurgiens ne savent plus que lui faire. J'espère que, si Dieu lui donne la force de s'en revenir, ainsi qu'on le lui conseille, nous aurons la consolation de le voir bientôt ici. Pour M. Ozenne, il assiste les malades et les blessés du siège de Cracovie, par ordre de Sa Majesté, pour le spirituel, et les filles de la Charité corporellement.

Nous avons ici M. Le Vacher, d'Alger, qui est venu pour les affaires de notre frère Barreau, lequel a été très maltraité des Turcs.

Voilà, Monsieur, comme il plaît à Dieu d'exercer la petite Compagnie en diverses manières. Je recommande à vos prières et à celles de votre communauté tous ses besoins, particulièrement le repos des défunts et la conservation des vivants. Je suis, en Notre-Seigneur, etc.

399. — AU FRÈRE BARREAU,

DE LA MISSION, CONSUL, A ALGER.

Il lui dit la vive part qu'il prend à ses peines, et l'extrême impuissance où il se trouve de lui venir en aide. — Il lui donne des nouvelles de Gênes et de Madagascar.

Paris, 14 septembre 1657.

Mon cher frère,

Je pense vous avoir écrit l'affliction très sensible que j'ai reçue des maux que vous avez soufferts, dont le sentiment se renouvelle en moi toutes les fois que j'y fais réflexion; et bien que vous ne puissiez pas vous imaginer combien j'en suis touché, vous ne doutez pas pourtant que ce soit jusqu'au vif, puisque, vous portant dans mon cœur comme je fais, il ne se peut que vos souffrances ne soient les miennes. Or, par la même raison, j'entre en sollicitude de vos affaires comme des plus importantes que nous ayons.

J'en ai fait parler à M. de Brienne. J'en ai entretenu plusieurs fois Mme la duchesse d'Aiguillon, ensemble les autres dames de la Charité, à qui seules je puis avoir recours. Elles témoignent à la vérité compatir à nos peines et souhaiter que vous soyez secouru; mais je ne vois pas qu'elles fassent aucune avance. Mme la duchesse m'a avoué que de son côté elle ne peut faire que peut de chose. Les mauvaises affaires qu'elle a eues et le traitement que lui fait M. le duc de Richelieu l'incommodent notablement. Les guerres passées ont affaibli les meilleures familles et beaucoup resserré les bourses, tant il y a que toutes ces dames se ressentent des incommodités publiques, et se rebutent de tant de demandes qu'on leur fait de tous côtés, particulièrement quand c'est pour des sommes notables comme celle que vous devez. Certes, elles ont raison; car où trouvera-t-on huit ou dix mille écus que vous demandez, puisqu'on a toutes les peines du monde de trouver de petites sommes pour les nécessités

publiques, dont on ne se peut dispenser? de sorte, mon cher frère, que nous nous trouvons fort empêchés de vous assister. M. Le Vacher, qui s'y emploie de tout son cœur, est témoin des soins que nous y apportons et du peu que nous y avançons : nous n'avons encore que six cents livres d'assurées. Assurez-vous que nous continuerons de travailler pour vous procurer tout le soulagement que nous pourrons, mais il faut du temps et de la patience.

Quelques personnes ont dit qu'il fallait prendre ces sommes que vous devez, sur les marchands trafiquant en Alger; M. de La Haye, fils de l'ambassadeur de Constantinople, était même de cet avis. Mais d'autres, voyant que cela ne se peut sans beaucoup de fâcheux inconvénients, sont de sentiment contraire ; et ainsi il n'en faut plus parler. De dire que la Compagnie se devrait engager pour vous dégager en empruntant cette somme, je souhaiterais bien qu'elle le pût faire; mais, outre la difficulté de la trouver après ou avant, parce qu'on sait qu'elle est obérée d'ailleurs, elle ne peut s'engager davantage sans se mettre en danger de succomber. Monsieur votre frère nous a dit qu'il a envoyé à Marseille une lettre de change de trois mille livres pour vous être tenue ; voilà de quoi commencer à vous acquitter. Si vous étiez bientôt payé du Flamand que vous avez chez vous, vous pourriez satisfaire les esclaves plus pressés qui vous ont prêté leur argent. Je prie Notre-Seigneur qu'il remédie à tous vos besoins, étant à craindre que vous n'en soyez accablé, si sa providence ne vous suscite un secours extraordinaire, qui est hors de notre pouvoir. Notre tâcherons pourtant d'y coopérer avec elle.

Il a plu à Dieu de nous affliger de diverses manières, quasi en même temps, et aussi sensiblement qu'il ait jamais fait. La peste nous a ravi, à Gênes, M. Ennery et M. François Vincent, et ensuite a frappé MM. Duport et Lejuge, qui étaient

hors d'espérance de vie le 20 juillet. Il y a apparence que depuis ce temps-là il en sera mort d'autres et peut-être toute la famille, composée des meilleurs sujets de la Compagnie. Cette appréhension nous épouvante.

Et, pour comble de notre douleur, les trois missionnaires qui étaient allés à Madagascar sont allés à Dieu, savoir : MM. Dufour, Prévost et de Belleville ; celui-ci en s'en allant au lieu de sa mission et les autres après y être arrivés. Dieu nous a fait la miséricorde de conserver M. Bourdaise et de le bénir d'une manière merveilleuse. Il nous en fait une petite relation, ensemble des belles actions et des vertus apostoliques de ces chers défunts. Je recommande les vivants et les morts à vos prières, et je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. Nous avons écrit et fait écrire par M. Forme à Annecy, pour être payé de votre esclave. Son frère fait espérer d'avoir ici l'argent; les pères de la Merci nous font espérer le même à leur égard, mais ils ne sont point en état de cela, à cause de la division qui se trouve en eux.

---

400. — A Mgr LE CARDINAL BAGNY.

Il lui expose l'impossibilité d'envoyer un prêtre français du clergé séculier. — Il propose un missionnaire.

22 septembre 1657.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre de laquellle il a plu à Votre Éminence de m'honorer, le 13 d'août, et le commandement qu'il lui a plu de me faire, d'envoyer deux prêtres français en Hibernie et en Écosse, pour y apprendre l'état, le nombre, la conduite et les fruits que font les ouvriers qui travaillent à cette vigne désolée de Notre-Seigneur.

Or je vous dirai, Monseigneur, que je vous rends mille actions de grâces de celle qu'il vous a plu me faire de m'em-

ployer en cette affaire, et m'offre de bon cœur à Votre Éminence pour y travailler dès que j'aurai reçu une réponse d'elle sur la difficulté que voici : c'est, Monseigneur, qu'il nous sera très difficile de trouver deux prêtres français qui sachent les langues différentes de ces deux royaumes, voire même impossible. Je n'en connais qu'un qui entende et parle l'anglais, lequel Votre Excellence a pensé envoyer d'autres fois en Angleterre, où il a été aumônier de feu M. le président, pour lors ambassadeur pour le roi à Londres; mais il est maintenant curé du côté de Chartres, et principal d'un collège qu'il a fait bâtir dans sa paroisse; c'est pourquoi il est très difficile de l'ôter de là.

D'y envoyer des prêtres du pays, c'est ce qu'il me semble que Votre Excellence ne désire pas (elle marque qu'ils soient Français); et puis ils auront difficulté d'y pouvoir voyager. Nous avions envoyé un de nos prêtres hibernais pour aller visiter nos missionnaires qui sont en Écosse et aux îles Hébrides, et à peu près avec ordre de s'informer des choses que Votre Éminence me marque; mais il ne put obtenir de passeport à Londres, quoiqu'il fût travesti, et fut contraint de s'en revenir.

Or, cela posé, Monseigneur, que nous avons peine à trouver des Français qui entendent ces langues-là, et que ceux de ces pays-là auront difficulté d'y voyager, j'avais pensé, Monseigneur, de proposer à Votre Éminence si elle aura agréable que nous choisissions un prêtre français de notre Compagnie, et que nous lui donnions un de nos frères coadjuteurs hibernais pour l'Hibernie, un Anglais pour l'Angleterre, et un Écossais pour l'Écosse; que si cela est, nous le ferons partir au plus tôt, après que j'aurai reçu votre commandement. Un père jésuite qui vient de Londres m'a dit que le Protecteur vient de faire un édit des plus rigoureux qu'on ait encore vu contre les catholiques : il ordonne que

les enfants seront ôtés aux catholiques, et les deux tiers de leurs biens; jamais les tyrans persécuteurs de l'Église, qui ont tant répandu de sang, ne se sont avisés d'une si étrange persécution. Il veut faire ôter les enfants et les faire élever en l'hérésie, pour faire finir la religion catholique en la personne de leurs pères. Notre-Seigneur ne le permettra pas, comme nous avons sujet de l'espérer, et me fera la grâce, s'il vous plaît, de me rendre digne de la continuation de la bienveillance de Votre Excellence, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

401. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES.

Il réfute les prétextes sur lesquels il s'appuie pour quitter la Compagnie et entrer dans un ordre religieux.

Paris, 26 septembre 1657.

Monsieur,

J'ai appris, par votre lettre du 22, la résolution que vous avez faite de sortir de la Compagnie pour entrer en une maison religieuse.

Sur quoi je dirai, Monsieur, que j'adorerai toujours la conduite de Dieu dans les choses qu'elle permet, comme en celles qui sont de sa volonté; et Dieu me garde d'avoir d'autres sentiments à votre égard. Mais je vous dois dire aussi que vous devez vous ressouvenir de trois ou quatre choses : la première est la promesse que vous avez faite à sa divine Majesté de vivre et de mourir missionnaire; la seconde, du traitement que la Compagnie vous a rendu, qui ne vous a donné aucun sujet de vous en retirer; la troisième, du prétexte que vous prenez, qui est sans fondement (car vous dites que c'est le travail des missions, et néanmoins vous n'y êtes pas appliqué). Il est vrai que je vous ai invité à celle de Sezanne; mais, quelques jours après, je vous ai prié de demeurer à Troyes et

d'y continuer le soin du séminaire. Or, si de ces considérations vous passez à une quatrième (qui est celle de l'aheurtement qui a toujours paru en vous pour vos propres sentiments, et de l'obligation que les supérieurs ont de rompre quelquefois la volonté des particuliers, lorsqu'ils s'y attachent au préjudice de la sainte indifférence et du bon ordre), vous reconnaîtrez, je m'assure, que la pensée que vous avez est une pure tentation.

De dire qu'il vous est loisible de passer de votre condition présente à une autre plus parfaite, j'avoue que l'état des religieux de Saint-Augustin est très ancien et très parfait en l'Église, et que notre chétive et séculière Congrégation est indigne d'être comparée avec la moindre des communautés. Mais c'est une question, Monsieur, si vous en pouvez et devez sortir; car, pour le pouvoir, il faudrait que notre Saint-Père le Pape (qui a approuvé notre vœu de stabilité, et qui l'a rendu indispensable à tout autre qu'à lui et au général) se fût expliqué sur cela; et, pour le devoir, il faudrait que l'état religieux vous fût plus propre et plus revenant que celui où Dieu vous a appelé et où il vous a toujours béni par sa grâce; mais il est constant que notre manière de vie vous est plus convenable, eu égard à la qualité de votre esprit, qui serait obligé de se soumettre en religion pour le moins autant que parmi nous. Je vous prie, Monsieur, avant de passer outre, de faire oraison sur ce que vous avez à faire, pour accomplir le dessein que Dieu a sur vous, et de ne rien exécuter que ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort. Cependant, assurez-vous qu'en quelque lieu que vous soyez, je serai toute ma vie, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

402. — A LA SŒUR FRANÇOISE MESNAGE,

FILLE DE LA CHARITÉ, A NANTES.

Il lui dit que, si elle ne peut faire une retraite préparatoire au renouvellement des vœux, elle y supplée par un plus grand recueillement, et soit tranquille.

Paris, 29 septembre 1657.

Ma sœur,

Vos lettres me consolent parce qu'elles me font voir que vous êtes bien à Dieu, et que vous voulez vous donner à lui de plus en plus, dont je remercie sa divine bonté. J'espère qu'un de nos prêtres passera bientôt par Nantes; vous lui proposerez le renouvellement que vous désirez faire, et j'espère que, s'il est de cet avis, Dieu aura bien agréable cette action.

Il serait à souhaiter que vous fissiez une petite retraite pour vous y disposer, ainsi que vous le proposez, puisqu'il y a longtemps que vous n'en avez fait; vous lui en parlerez aussi, mais je crains bien que vous ayez trop de malades, et que cela vous empêche. En ce cas, il faudra user d'une plus grande récollection pour vous unir à Dieu par de fréquentes élévations de votre esprit, et par un entier abandon de votre cœur entre ses mains. La pratique de la charité, quand elle est nécessaire, comme celle d'assister les membres affligés de Notre-Seigneur, est préférable à tout autre exercice. C'est pourquoi, ma sœur, vous ne devez pas vous mettre en peine de la retraite, ni des autres usages de la Compagnie, si vous ne les pouvez faire commodément. Cherchez Dieu en toutes vos actions, et ne doutez pas qu'il les ait agréables. Je le prie qu'il vous bénisse. Recommandez-moi aux prières de toutes vos sœurs, que je salue cordialement. Je suis, en Notre-Seigneur, etc.

403. — A M. L'ABBÉ DE SAINT-JUST,

GRAND VICAIRE DE LYON.

Il énumère les inconvénients qu'il y aurait si une autre Compagnie prenait le nom de la Mission.

5 octobre 1657.

Monsieur,

La bonté que Notre-Seigneur vous a donnée pour nous me fait prendre la confiance de vous donner avis d'une difficulté qui se rencontre dans la poursuite que fait ici M. de..., pour obtenir des lettres patentes sur l'érection de la Compagnie que Mgr l'archevêque de Lyon a faite en son diocèse, pour l'employer sous le nom de *Prêtres de la Mission*. Et parce que notre chétive Compagnie porte aussi le nom de la Mission, et que cette ressemblance de noms est sujette à beaucoup de fâcheux inconvénients, j'ai fait représenter à M. le chancelier nos petites difficultés sur cela, en attendant que j'eusse l'honneur de vous en écrire, étant assuré que Mgr l'archevêque n'a pas dessein de faire une bonne œuvre pour nuire à une autre. Voici deux ou trois inconvénients qui sont déjà arrivés avec une autre Compagnie qui porte le même nom, et qui pourront arriver ici. Mgr l'évêque de Bethléem ayant établi une pareille Compagnie [1], douze ou quinze ans après la nôtre, qu'il nomma du commencement *Prêtres du clergé,* et l'ayant fait approuver depuis à Rome sous le nom de *Societas presbyterorum sanctissimi Sacramenti ad Missiones,* il l'a fait appeler *de la Mission*. Ensuite de quoi, ayant obtenu du Pape le don de deux collèges à Avignon, de la fondation de quelques Savoyards, et qui étaient pour des écoliers du même pays, il arriva que les Savoyards voyant que les collèges leur étaient enlevés par des missionnaires qu'ils croyaient être de notre corps, les habitants d'Annecy en furent si transportés de colère qu'ils s'attroupèrent

1. C'était la Compagnie fondée par Mgr d'Authier de Sisgaud.

plusieurs fois pour aller jeter dans le lac nos prêtres établis en cette ville-là, qui, pour cette raison, demeurèrent longtemps cachés sans oser paraître; et le sénat de Chambéry n'a jamais voulu vérifier notre établissement en Savoie pour cette raison-là, nonobstant les diverses jussions de Son Altesse Royale.

Un autre inconvénient qui est arrivé, Monsieur, est qu'un bourgeois de Marseille (où cette Compagnie-là a une maison et nous une autre) ayant donné par son testament aux *Prêtres de la Mission* quelque bien, et étant mort ensuite sans déclarer à quels *Prêtres de la Mission,* nous voilà sur le point d'entrer en procès pour faire dire à laquelle des deux maisons le legs appartenait.

Outre ces deux inconvénients, en voici un troisième, qui ne vient pas de cette Compagnie-là, mais d'un particulier qui avait travaillé quelque temps, au diocèse de Toulouse, à des missions que feu Mgr l'archevêque fit faire, et qui prenait le nom de missionnaire. Celui-ci, passant à Lyon, visita l'hôpital des malades, et ne le trouvant pas en bon ordre, à son gré, il écrivit une grande lettre à feu Mgr le cardinal de Lyon, lui représentant les dérèglements qu'il pensait avoir trouvés dans cet hôpital, en l'exhortant d'y mettre ordre, ou, s'il ne le faisait pas, il l'appelait au jugement de Dieu, et signa cette lettre de son nom : Barric, *prêtre de la Mission.* Ce bon seigneur qui se trouva pour lors à Paris, indigné de cette hardiesse, se plaignit hautement de notre Congrégation, croyant que ce prêtre en fût (qui n'en était pas), et fit feu et flammes contre nous : en sorte que, quoique je le fisse assurer par nos amis et que je l'assurasse moi-même que cet homme nous était inconnu, il a toujours témoigné son mécontentement dans toutes les rencontres où il parlait de nous.

Voilà, Monsieur, quelques raisons entre plusieurs, pour

lesquelles nous avons cru devoir représenter à M. le chancelier les inconvénients qui sont à craindre ci-après, si cette Compagnie de Mgr de Lyon porte le nom de *la Mission.*

Nous ne trouvons rien à dire aux règles que ce digne prélat leur a prescrites, qui sont toutes bonnes et saintes, ni qu'il se trouve des prélats qui érigent de pareilles compagnies, et de bons ecclésiastiques qui entreprennent les fonctions que nous pratiquons ; au contraire, Monsieur, nous prions Dieu tous les jours, à la sainte messe, qu'il envoie de tels ouvriers à son Église. Certes, je crois qu'il faudrait renoncer au christianisme pour avoir d'autres sentiments.

La difficulté va donc, Monsieur, à la confusion des noms, qui fait qu'on impute souvent les faits d'une Compagnie à une autre du même nom, qui en a à souffrir, et qu'il en arrive beaucoup d'autres inconvénients : c'est pour cela que Dieu a mis des différences dans les genres, les espèces et les individus. Un ciron a ses différences avec toutes les autres créatures, en sorte que nulle ne peut être dite ciron, sinon le même ciron, tant il est vrai que la sagesse du souverain Créateur a pris soin de mettre telle distinction entre les choses que l'une ne soit pas l'autre.

Cela étant, Monsieur, il semble que s'il plaisait à Mgr l'archevêque de donner un autre nom à ces messieurs que de *Prêtres de la Mission*, comme de *Prêtres de monseigneur l'archevêque,* ou bien de *Prêtres du clergé* ou du *Diocèse de Lyon,* cela conviendrait bien à la chose, puisqu'ils se dévouent à faire toutes les choses ecclésiastiques que mondit seigneur leur ordonnera.

De dire qu'on peut leur donner le nom de *Prêtres de mondit seigneur l'archevêque*, et ajouter *pour être employés aux missions de son diocèse,* cela n'empêcherait pas, Monsieur, que les inconvénients qui sont arrivés aux prêtres du Saint-Sacrement, à cause de la clause *ad Missiones*, dont

j'ai parlé, n'arrivassent encore entre ces deux Compagnies ici, le nom de *Mission* s'y rencontrant. Et pourtant il semble que ce sera une chose digne de la sagesse de mondit seigneur de remédier dès ce commencement à ces inconvénients et autres semblables : ce qui sera facile en faisant prendre un autre nom à sadite Compagnie, lui laissant néanmoins tous les exercices qui se font à la Mission.

Que si mondit seigneur n'agrée pas cette proposition, très volontiers nous changerons notre nom de *Missionnaires* en un autre, si mondit seigneur l'ordonne ainsi, et que cela se puisse, ensuite de quarante ans et plus qu'il y a que cette petite Compagnie a commencé à travailler, et qu'elle a été érigée par Mgr l'archevêque de Paris, confirmée par bulle d'Urbain VIII et du Pape d'aujourd'hui, et par lettres patentes du roi registrées au parlement. Ce sera donc à mondit seigneur d'ordonner ce qu'il lui plaira, et à vous, Monsieur, de nous faire la grâce d'assurer mondit seigneur que j'aimerais mieux mourir que de faire quelque chose qui lui soit désagréable, et qu'au reste nous ferons ce qu'il nous fera l'honneur de nous commander. Je vous dis la même chose en votre particulier, etc.

---

404. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il dit ses inquiétudes au sujet d'un missionnaire de Gênes, dont il n'a pas de nouvelles. — Il dit sa pensée sur un projet de séminaire pour les missions étrangères. — Il le prie de se charger d'une commission délicate concernant l'évêque du Puy.

Paris, 12 octobre 1657.

Monsieur,

J'apprends, par votre lettre du 18 septembre, qu'il n'y a plus de peste à Rome, et que ceux qui sont restés dans notre maison désolée de Gênes se portent bien, dont je rends grâces à Dieu; et je le prie qu'il ait agréable de donner la santé aux

villes qui ne l'ont pas, et de la conserver à celles qui l'ont. Lorsque vous m'avez écrit la précieuse mort de ceux que Dieu nous a ôtés à Gênes, vous m'avez parlé de M. Simon comme vivant ; mais j'ai quelque sujet de craindre qu'il ne soit plus à cause que M. Lejuge vous écrit et non lui, et que de mon côté je n'en reçois aucune lettre. Plaise à Dieu de nous en donner quelque bonne nouvelle !

Puisqu'il a plu à Dieu de redonner la santé à Mgr le cardinal Chigi, je me donnerai l'honneur de lui écrire au premier jour.

J'approuve fort votre prudence à ne donner que les anciennes règles à ces bons seigneurs qui vous les ont demandées, sur le dessein qu'on a d'établir un séminaire pour envoyer des ouvriers aux terres infidèles. Ce sera une œuvre très utile, comme je crois ; mais pourtant nous ferons bien de ne nous soucier pas beaucoup qu'on pense à nous pour la direction, tant parce que nous ne devons jamais affecter aucun nouvel emploi, que pour les difficultés et les changements qui arrivent en celui-là.

Si Mgr l'évêque de Bergamo continue à nous demander des prêtres pour son diocèse, il faudra tâcher de lui en donner, puisqu'il a la pensée de les y fonder.

Nous avons fait tenir votre paquet à Coulommiers, où était votre procuration pour former opposition au décret des biens de M. Paris, et votre lettre à M. Jaillard pour compter deux cents livres aux religieuses de Montmirail, qui ont de vos nièces en pension. J'ai volontiers consenti à l'un et à l'autre.

Je m'étais proposé de ne vous plus charger des affaires d'autrui, mais en voici une dont je n'ai pu me défendre à cause de son importance et des personnes qu'elle regarde. Mgr l'évêque du Puy [1], qui a grande charité pour nous, a été

1. Henri de Maupas du Tour, 1641-1661.
En même temps qu'il était chargé, avec les évêques de Belley et de Mau-

délégué du Saint-Siège pour faire l'information de non-culte du grand serviteur de Dieu François de Sales, laquelle il a faite en effet; et en même temps il a de nouveau composé la vie du même prélat et l'a mise au jour depuis peu. Or on a remarqué dans ce livre plusieurs choses qui ont donné sujet à quelqu'un de la cour romaine de mander aux religieuses de Sainte-Marie d'arrêter leurs poursuites pour la canonisation de leur digne patriarche, jusqu'à ce que ce livre ait été corrigé ou supprimé, ou bien qu'on ait annulé la commission de mondit seigneur du Puy. Je vous envoie le mémoire de ces remarques-là, dont les plus notables sont que ledit seigneur évêque de Genève est traité dans ledit livre de bienheureux plus de quatre cents fois, et du titre de saint plus de quatre-vingts. En quoi il semble que l'auteur ait contrevenu non seulement à l'intention de sa commission, mais à la défense expresse d'un décret d'Urbain VIII. Il est question à présent de savoir si, pour ces fautes, il y a lieu que le Saint-Siège révoque la commission qu'il a donnée à mondit Mgr du Puy, et annule l'information qu'il a déjà faite et qu'il est sur le point de porter à Rome; et en ce cas-là, ce qu'on estime qu'il faudrait faire pour éviter cette fâcheuse cassation et nullité : par exemple, s'il doit réformer son livre, ou le supprimer [1] tout à fait, ou s'il doit prévenir le Pape pour lui remettre sa commission ; et enfin ce qui semble le plus expédient, tant pour conserver l'honneur et la réputation d'un si bon prélat, qui n'a failli qu'en pensant bien faire, que pour avancer la canonisation du bienheureux. Je vous prie, Monsieur, de con-

rienne, des informations canoniques pour la béatification de l'évêque de Genève, Mgr de Maupas publiait sa Vie, dans laquelle il le qualifiait de saint. — Les jansénistes s'emparèrent de cela et prétendirent qu'on n'observait pas le *non-culte*. Il fallait donc faire disparaître tous les exemplaires de cette Vie pour assoupir l'affaire, ce qui demanda du temps, et la béatification fut annoncée par un bref du 28 décembre 1661.

1. Le livre fut tout à fait supprimé.

sulter sur cela quelques personnes qui soient fort intelligentes et expérimentées en ces matières, et de me mander au plus tôt leurs avis. Mais il faut que cela se fasse le plus secrètement qu'il sera possible de leur part et de la vôtre. Je vous en prie de tout mon cœur, qui suis de même, en celui de Notre-Seigneur, etc.

---

405. — A Mme LA DUCHESSE DE LIANCOURT.

Il lui expose les mesures prises à la suite de la mort de la fondatrice de l'œuvre de la Providence, et la prie de vouloir bien continuer à en être la bienfaitrice.

18 octobre 1657.

Madame,

Je vous fais ici un renouvellement de mon obéissance perpétuelle et à M. le duc de Liancourt, en votre personne, et cela avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie très humblement, Madame, de l'avoir agréable, et que je me donne l'honneur de vous entretenir de l'œuvre de la Providence de Dieu, que feu Mlle Pollalion [1] avait promue, et que vous, Madame, avez soutenue et protégée de vos bienfaits et de votre autorité, en qualité de dame insigne bienfaitrice, qui est autant à dire que fondatrice de cette bonne œuvre, ainsi que les règles de cette œuvre approuvées de Mgr l'archevêque le déclarent.

Vous avez pu savoir, Madame, le décès de cette bonne servante de Dieu, et comme peu de jours après on s'assembla chez Mme la duchesse d'Aiguillon, là où Mme de Brienne, Mlle Viole, M. Duplessis, M. Drouart et moi nous trouvâmes, pour voir s'il était expédient que l'on entreprît de soutenir et de régler cette œuvre-là, et (supposé qu'il le fallût) comme quoi il s'y fallait prendre. Or le résultat fut, après avoir fait

1. Mlle Pollalion, institutrice des Filles de la Providence, née à Paris le 29 novembre 1599, mourut en odeur de sainteté le 4 septembre 1657.

lecture desdites règles approuvées, qu'on tâcherait de soutenir cette bonne œuvre et de la diriger selon l'intention desdites règles; que l'on convoquerait une assemblée de mesdites dames insignes bienfaitrices, censées fondatrices de cette œuvre (dont la reine est la première, vous, Madame, Mme la chancelière, Mme de Senecey, mesdites dames d'Aiguillon et de Brienne), pour traiter de cette affaire et commencer l'harmonie de cette conduite pour la perpétuer avec l'aide de Dieu (qui vous a choisie des premières, Madame, avec feu Mme la marquise de Maignelay, et lequel vraisemblablement veut que vous soyez, pour le temps et l'éternité, l'un des principaux instruments dont il s'est servi pour conserver la pureté et la sainteté à plusieurs vierges, qui adoreront et glorifieront sa divine bonté dans le temps et l'éternité, et qui peut-être l'offenseraient et le maudiraient sans cela); et cependant qu'on se transporterait à la Providence pour tâcher de donner ordre aux affaires plus pressantes, et pour se défaire des religieuses qui y étaient, des pensionnaires et des filles de la communauté qu'on pourrait, et à réduire le nombre à quarante, si l'on pouvait, sauf à l'augmenter fait à fait qu'il y aurait de quoi.

Et effectivement l'on y a travaillé, en sorte que plusieurs pensionnaires se sont retirées, comme aussi quatorze ou quinze filles, que les parents ont retirées, de sorte que le nombre des personnes de cette maison est réduit à environ quatre-vingts. Et pour ce que mesdites dames ont jugé à propos que je me donne l'honneur de vous donner avis de tout cela, je le fais, Madame, avec la joie que votre bonté peut penser, et c'est, Madame, à trois fins : l'une, qu'il vous plaira de mander si vous avez agréable d'honorer cette bonne œuvre de la continuation de votre protection, et cela posé, si vous avez agréable, Madame, de vous rendre en cette ville un jour de la semaine prochaine, et au cas que vous ne le

puissiez pas, d'envoyer une procuration en blanc portant permission à celle du nom de laquelle vous aurez agréable que le blanc soit rempli, de déclarer que vous désirez continuer l'assistance que vous avez donnée à cette maison-là jusques à maintenant, depuis le commencement de son institution, en qualité de bienfaitrice de cette maison-là, ou pour le moins d'écrire conformément à cela.

Voilà, Madame, le sujet de la présente, etc.

---

406. — A M. DURAND,

SUPÉRIEUR, A AGDE.

Il rappelle combien l'esprit d'oraison est nécessaire aux missionnaires. — Il l'excite à la confiance en Dieu, qui ne permettra pas que, par suite de la disette, il manque du nécessaire. — Il lui trace la conduite à tenir à l'égard des religieux. — Il s'afflige de la grave maladie d'un missionnaire.

Novembre 1657.

Monsieur,

L'oraison est un grand livre pour un prédicateur : c'est par elle que vous puiserez les vérités divines dans le Verbe éternel qui en est la source, lesquelles vous débiterez ensuite au peuple. Il est à souhaiter que tous les missionnaires aiment beaucoup cette vertu ; car sans son secours ils feront peu ou point de profit, et avec son aide il est assuré qu'ils toucheront les cœurs. Je prie Dieu qu'il nous donne l'esprit d'oraison.

Il ne faut pas vous étonner ni vous effrayer pour une mauvaise année, ni pour plusieurs : Dieu est abondant en richesses; rien ne vous a manqué jusqu'ici, pourquoi craignez-vous l'avenir ? N'a-t-il pas soin de nourrir les oiseaux qui ne sèment ni ne moissonnent ? Combien plus aura-t-il la bonté de pourvoir ses serviteurs ? Vous voudriez voir toutes vos provisions devant vous pour être assuré d'avoir tout à souhait, je dis selon la nature, car je pense que selon l'esprit vous êtes bien aise d'avoir occasion de vous confier en Dieu

seul, et de dépendre (comme un vrai pauvre) de la libéralité d'un tel riche. Dieu veuille avoir pitié du pauvre peuple, qui est fort à plaindre en ce temps de disette, parce qu'il n'en sait pas bien user, ni ne cherche premièrement le royaume de Dieu et sa justice, pour se rendre digne que les choses nécessaires à la vie lui soient données par-dessus.

Vous me demandez comment vous devez vous comporter avec les religieux. Vous devez tâcher de les servir et leur témoigner dans l'occasion que vous avez cette affection, les aller voir quelquefois, ne prendre jamais parti contre eux, ni vous intéresser dans leurs affaires que pour les défendre en charité, parler d'eux en bonne part, ne rien dire en chaire (ni en discours particuliers) qui puisse les choquer, quoiqu'ils ne vous rendent pas la réciproque. Voilà ce que je souhaite que nous fassions tous ; car ils sont religieux, dans un état de perfection, et ainsi nous les devons honorer et servir.

Votre dernière lettre m'a grandement affligé en m'apprenant la grève maladie du bon M. Dolivet [1], dans l'appréhension que Dieu l'ôte à la Compagnie pour mes péchés. Si cette perte nous arrive, il faudra bien se conformer au bon plaisir de Dieu et baiser sa main qui nous frappe; mais aussi, s'il plaît à sa divine bonté de nous le conserver, nous l'en bénirons éternellement, et j'en aurai une joie des plus sensibles que je puisse recevoir. Je vous remercie, Monsieur, de ce que vous n'épargnez rien pour cela ; vous pouvez penser de quel cœur nous joignons nos prières à vos soins, afin qu'il plaise à Dieu de lui redonner la santé pour le bon usage qu'il en a fait, et qu'il en pourra encore faire, à l'honneur et service de Notre-Seigneur et à l'édification des âmes. Je vous prie, Monsieur, s'il est encore en vie, de l'embrasser de ma part et de lui témoigner ma douleur présente et la consolation

1. M. Julien Dolivet, né à Erreac, diocèse de Saint-Malo; reçu à Richelieu le 2 janvier 1653. Il fait ses vœux à Agde en mai 1656.

que j'attends de sa chère guérison. Nous l'avons recommandé ce matin aux prières de la communauté, et nous continuerons jusqu'à ce que vous nous ayez assurés de la convalescence, etc.

---

407. — A M. CABEL,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SEDAN.

Il lui recommande les fils de l'intendant de la maison du duc de Richelieu, et le prie de veiller à ce qu'ils demeurent bons chrétiens.

Paris, 2 novembre 1657.

Monsieur,

M. Desmarest, intendant de la maison de Mgr le duc de Richelieu, est un des plus hommes de bien que je connaisse au monde, de sa condition, et qui a grande charité pour nous. Il a deux de messieurs ses enfants à la citadelle de Sedan, et il désire qu'à son imitation ils soient bons serviteurs de Dieu, aussi bien que du roi. Je vous prie, Monsieur, de les voir de temps en temps, de les servir à ce que vous pourrez, et de les aider à vivre chrétiennement, même de les disposer à communier tous les mois, si monsieur le marquis, qui en prend un soin particulier, ne juge à propos que ce soit plus rarement; car peut-être qu'il trouvera inconvénient que des personnes de cette profession reçoivent si souvent le saint sacrement. Vous agirez en cela selon son avis et votre prudence. Tant y a, Monsieur, vous les regarderez comme enfants d'un bon et sage père, à qui nous avons obligation, et contribuerez tout ce que vous pourrez à ce qu'il reste satisfait de leur conduite; et lorsque vous ne pourrez pas vous appliquer à eux, vous les recommanderez à M. Michel ou à M. Sevan. C'est la prière que je vous fais avec toute la tendresse de mon cœur, et qui suis de même, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

408. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il demande à Dieu de donner bénédiction à ses missionnaires qui travaillent dans la campagne. — Il lui communique un projet de séminaire pour les missions étrangères dont le nonce lui a parlé.

Paris, 16 novembre 1657.

Monsieur,

J'ai reçu hier votre lettre du 22 octobre. Nous attendons la réponse de Mgr le cardinal Bagny pour exécuter le commandement qu'il plaira au Pape de nous faire sur l'envoi de deux prêtres en Irlande et en Écosse.

Plaise à Dieu de bénir les travaux de vos missionnaires qui sont allés à la campagne pour faire que Notre-Seigneur y soit connu et servi. J'approuve fort que vous y ayez envoyé le prêtre de la Congrégation *de propaganda fide*, et je rends grâces à Dieu de la pensée qu'il a donnée à notre Saint-Père de faire exercer aux fonctions ecclésiastiques ceux de ce collège avant de les envoyer aux missions étrangères.

Mgr le nonce m'a fait l'honneur de me dire que Sa Sainteté désire avoir des ecclésiastiques, à Rome, qui soient toujours prêts d'aller partout où elle jugera à propos de les envoyer pour la propagation de la foi; et pour cela elle veut établir un séminaire où ils soient élevés dans cet esprit. Elle a donc mandé audit seigneur nonce de voir s'il se trouvera à Paris des prêtres disposés à ce dessein, et lui m'a donné charge d'en chercher. Je lui ai répondu que, la proposition étant très importante, il y fallait penser sérieusement et que je m'y emploierais volontiers. Mais il a reconnu, et moi avec lui, qu'il se trouvera assez de personnes qui accepteront la condition pour aller à Rome et y passer quelque temps aux dépens de ce séminaire, mais il y en aura peu qui soient si dégagés que de s'abandonner aux voyages, aux emplois et aux périls qui leur seront marqués, lorsqu'ils viendront au fait et au pren-

dre; et voilà la difficulté. Il ne faut pas laisser de contribuer, en ce que nous pourrons, à cette sainte entreprise. Peut-être que c'est de cette affaire que le secrétaire de la sacrée Congrégation me doit écrire; nous verrons. Je trouve qu'on a eu raison d'exclure la Compagnie de la direction de ce séminaire, à cause de la nationalité; car les Français qui y entreront pour y être élevés, pourraient, avec le temps, implorer la protection du roi pour éviter d'aller ou de faire ce qui serait requis, d'autant plus facilement qu'ils seraient conduits par d'autres Français; et de plus, à cause que les Espagnols et d'autres nations auraient peine de se soumettre à eux.

Je trouve très bien que vous envoyiez M. de Martinis à Turin avec M. Bonnet, lorsque les passages seront ouverts.

Les lettres de Gênes continuent à passer. J'en reçus deux la semaine passée, et voici que je viens d'en recevoir d'autres.

J'ai envoyé au R. P. provincial de la Merci celle que vous m'avez adressée. Il nous avait donné un peu auparavant le paquet ci-inclus, et il m'a mandé qu'il m'en enverrait un second que j'attends : le voici.

Mgr l'évêque de Pamiers, qui (ayant fait les entretiens de la dernière ordination) nous a fait l'honneur de rester céans, m'oblige de vous adresser une lettre pour le Pape, que le clergé de France lui écrit, et un petit mot que l'un de MM. les agents généraux vous envoient, pour vous prier de la présenter à Sa Sainteté. Voici aussi un billet de ce bon prélat. Je vous prie de faire ce qu'il contient, et de me faire réponse. C'est un des meilleurs évêques du royaume. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

P.-S. Vous honorerez le silence de Notre-Seigneur, s'il vous plaît, à l'égard de ce que je vous dis que Mgr le nonce m'a proposé.

409. — A M. CABEL,

SUPÉRIEUR, A SEDAN.

le félicite du rétablissement d'un missionnaire, et compatit aux souffrances du plus grand nombre. — Il le prie d'être plus bref dans ses prédications. — L'humilité tirera bénédiction sur sa conduite, qui doit être douce et ferme. — Il regrette que auvreté de Saint-Lazare ne lui permette pas d'aider le père d'un missionnaire.

Paris, 17 novembre 1657.

Monsieur,

J'aurais été grandement affligé de la maladie de notre frère Sirven si en même temps vous ne m'aviez mandé qu'il se porte mieux, dont je rends grâces à Dieu; et je le prie qu'il conserve une personne qui non seulement est utile à la Compagnie, mais (à ce que j'apprends) à la ville où il est et aux environs. Je vous remercie des soins que vous en avez.

Je me donnerai l'honneur d'écrire à M. le gouverneur, pour les fins que vous me marquez, au premier loisir que Dieu me donnera; car il faut que ce soit de ma main.

Je compatis beaucoup aux souffrances de votre famille où plusieurs sont incommodés, ce que j'attribue à leurs grands travaux; mais bienheureux sont-ils de souffrir pour la justice; car c'est en servant Dieu, et pour sauver les âmes pour lesquelles Notre-Seigneur est mort, qu'ils se sont faits malades. Plaise à sa divine bonté de les rétablir en leurs premières forces, et de vous faire à tous la grâce de les employer à son honneur, et d'aller croissant de vertu en vertu pour l'édification de son Église!

J'ajoute mes prières aux avertissements qu'on vous a faits de n'être plus si long en vos prédications. Nous voyons par expérience que telles longueurs en empêchent le fruit, et ne servent qu'à exercer la patience des auditeurs, au lieu qu'un discours bref et pathétique est souvent suivi de bons effets.

David était le moindre de ses frères, mais il était le plus agréable à Dieu, parce qu'il était le plus humble; et il a plus fait seul qu'eux tous ensemble, d'autant que l'esprit de Dieu résidait en lui. Ne doutez pas, Monsieur, qu'il n'opère aussi en vous et par vous, si vous avez l'humilité; et bien que vous soyez le plus jeune, le moins savant, et (si vous voulez) le moins vertueux de vos confrères, vous ne laisserez pas d'être selon le cœur de Dieu, et de conduire dans les voies du Seigneur le troupeau qu'il a commis à vos soins, quoique vous y trouviez des contradictions.

Vous faites bien, Monsieur, de ne pas vous servir d'artifices pour maintenir l'obéissance dans la famille. Comme elle se doit rendre par vertu, vous la devez aussi demander par le même principe, c'est-à-dire ordonner les choses qu'il faut faire et défendre celles dont il se faut abstenir, avec simplicité, droiture et force d'esprit, mais d'une manière douce et agréable, procédant d'un cœur véritablement humble ou tendant à l'humilité. Il faut être ferme dans la fin et suave dans les moyens, usant plutôt de prières que d'aucun autre terme qui ressente l'autorité ou le commandement. Les avertissements mal reçus ne vous doivent pas faire dissimuler les fautes considérables; mais l'amour que vous devez avoir pour l'observance commune et l'avancement de chaque particulier vous oblige de remédier aux manquements par la correction publique ou secrète, mais que ce soit avec prudence et charité. Vous ne devez pas pourtant espérer de vivre parmi des hommes, fussent-ils des saints, et de ne les voir pas faillir; car la condition de cette misérable vie les y rend tous sujets. Et que faut-il donc faire? Certes, Monsieur, la patience et le support sont les plus efficaces remèdes que Notre-Seigneur et l'expérience nous aient enseignés pour porter les autres à la vertu.

Nous tâcherons de vous envoyer quelqu'un pour avoir

soin de Balam [1], puisque vous avez besoin de le garder; mais ne vous attendez pas de profiter d'aucun ménage que vous puissiez faire. Le meilleur est d'affermer les fermes quand on s'en peut passer.

Je suis bien marri de la peine où se trouve le père de M. Daisne [2], et de ce que je ne le puis soulager ni faire assister, comme il souhaite, car je le voudrais faire de tout mon cœur; mais cette maison est presque accablée de ses propres besoins, et nous sommes souvent si épuisés que nous n'avons pas de quoi envoyer au marché, et ne savons où en prendre pour payer ce que nous y devons. J'ai peine de vous le dire, mais vous ne pourriez croire autrement que notre incommodité fût telle qu'elle est; et de recourir à d'autres, je vous assure que je ne sais à qui. La charité est fort refroidie à Paris, parce que tout le monde se ressent des misères publiques, en sorte, Monsieur, qu'au lieu de seize mille livres qu'on envoyait autrefois tous les mois sur les frontières ruinées, on a grande difficulté à présent d'y en envoyer mille. Je vous prie, faites mes excuses au père et au fils.

On m'a écrit des autres maisons de la Compagnie que quelques personnes se portent à défaire ce que d'autres y ont fait, à changer ce qui ne leur revient pas, et à ajouter ou diminuer aux usages et commodités que ceux qui les ont devancés ont établis tant au dedans qu'au dehors. Or, s'il était loisible à chacun d'avoir et de faire tout selon son sentiment particulier, nous ne verrions que de continuels changements et de grands désordres. C'est pourquoi, Monsieur, je suis obligé d'écrire partout que l'on se garde bien de rien innover; et je vous fais la même recommandation, et à ceux qui sont avec vous, vous priant de maintenir les choses comme

1. Balam, ferme appartenant à la Congrégation.

2. M. Chrétien Daisne, né à Sedan en 1624; reçu à Paris le 21 septembre 1644, il fut ordonné prêtre en mars 1651.

elles ont été vues et approuvées du visiteur, et d'attendre son retour et son avis en cas qu'il y ait quelque chose à changer ou à faire. Vous l'aurez bientôt à Sedan, comme j'espère : je veux dire dans un mois ou deux. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous bénisse et fortifie parmi tant d'infirmes que vous avez. Je les embrasse tous fort tendrement, et je suis de tout mon cœur, en Notre-Seigneur, etc.

---

410. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MARSEILLE.

Il lui parle des affaires de l'hôpital. — Il refuse de le décharger de la conduite, au moins pour le moment.

Paris, 23 novembre 1657.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 13. J'ai parlé à M. Desmarets, intendant de Mgr le duc de Richelieu, qui m'a dit que ledit seigneur duc écrira à M. de Ternes qu'il laisse MM. les administrateurs en possession de mettre et de changer en l'hôpital les médecins et chirurgiens qu'ils jugeront à propos, sans les obliger de recevoir le médecin royal ; ce qu'il fera, dit-il, d'autant plus que ledit médecin royal ne l'a pas voulu croire, lorsque, poursuivant à Paris son brevet, il voulut le détourner d'y comprendre l'hôpital. Ne parlez pas de ceci.

Je suis bien aise que M. Huguier soit retourné à Toulon.

Je tâcherai de vous envoyer la semaine prochaine une lettre de change de M. Simonet pour les cent soixante livres de M. Stelle et les cent soixante-dix-huit livres que M. Huguier a fournies aux forçats. Je vous prie cependant de m'en envoyer le compte par le menu, depuis le dernier que nous avons payé.

Vous ferez bien de supprimer la lettre que je vous ai en-

voyée pour M. le président Capel, pour les raisons que vous me marquez.

Je serais fort consolé de vous décharger de la conduite, parce que vous le désirez; mais je ne le puis sans faire grand préjudice à la maison et aux affaires dont vous avez le soin. L'intelligence et la sagesse que Dieu vous a données paraissent trop dans le bon ordre que vous y mettez, et je ferais conscience de les confier à d'autres, tandis que vous serez en état de continuer, comme vous l'êtes, grâce à Dieu. Il ne faut pas tant s'arrêter à l'avis des médecins, qui ne sont que trop complaisants et qui ne regardent d'autre bien que la santé du corps. Il y a tantôt douze ans que vous êtes à Marseille; l'air ne vous y a pas été nuisible jusqu'à présent, et un autre air ne vous aurait pas garanti du mal qui vous est arrivé aux yeux, car à Paris il en arrive souvent de semblables; les maladies viennent partout, quand Dieu les envoie, et je ne vois pas que, pour les éviter, les grands du monde quittent leurs villes et leurs provinces, non plus que les prélats leurs diocèses, ni les curés leurs bénéfices. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie, au nom de Notre-Seigneur, d'avoir patience au moins quelque temps, surtout jusqu'à ce que nous ayons mis quelque ordre aux affaires de Barbarie; et alors, si vous le voulez absolument, nous tâcherons d'envoyer quelqu'un à votre place.

Nous faisons étudier en philosophie votre bon frère [1], et puis nous en ferons un théologien, et (Dieu aidant) un bon missionnaire pour le service de son Église. Voici une lettre pour le père de feu M. Fratebas, et une que M. Le Vacher vous écrit; je vous prie de nous envoyer la caisse qu'il vous a laissée. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

1. Nicolas Get, né en mai 1635, à Cappy, diocèse d'Amiens; reçu à Paris le 5 octobre 1655.

411. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT,

FILLE DE LA CHARITÉ, A USSEL.

Il bénit Dieu des grâces qu'il lui accorde, et exalte l'excellence de sa vocation.

Paris, 27 novembre 1657.

Ma sœur,

J'ai sujet de rendre grâces à Dieu de celles qu'il vous fait et par vous aux pauvres; car, à ce que je vois, Mme la duchesse, qui a vu la bonne manière dont vous vous êtes comportée, en est bien satisfaite, et je ne doute pas que la bonté de Dieu le soit aussi. Vous avez eu de la peine à vous accoutumer au pays; mais aussi vous aurez un grand mérite devant Dieu d'avoir surmonté vos répugnances, et d'avoir plutôt fait sa volonté que la vôtre.

Continuez, ma sœur, et vous verrez la gloire de Dieu; vous posséderez votre âme par votre patience, et si une fois vous la possédez bien, Notre-Seigneur en sera le maître, puisque vous êtes à lui, par sa miséricorde, et que vous le voulez être dans le temps et dans l'éternité. O ma sœur, combien serez-vous consolée, à l'heure de la mort, d'avoir consommé votre vie pour le même sujet pour lequel Jésus-Christ a donné la sienne : c'est pour la charité, c'est pour Dieu, c'est pour les pauvres.

Si vous connaissiez votre bonheur, en vérité, ma sœur, vous seriez ravie de joie; car, en faisant ce que vous faites, vous accomplissez la loi et les prophètes, qui nous commandent d'aimer Dieu de tout notre cœur et notre prochain comme nous-mêmes. Et quel plus grand acte d'amour peut-on faire que de se donner soi-même tout entier, d'état et d'office, pour le salut et le soulagement des affligés? Voilà toute notre perfection. Reste à joindre l'affection à l'onction, et de vous conformer au bon plaisir de Dieu, faisant et souffrant toutes choses pour les mêmes intentions que Notre-Seigneur en a

fait et souffert de semblables; je le prie qu'il nous fasse à tous cette grâce.

Je vous prie, ma sœur, d'avoir le soin de votre santé, et de donner souvent de vos nouvelles à Mlle Le Gras, laquelle, en vérité, vous estime et chérit tendrement; croyez-moi, honorez-la comme votre mère, et priez Notre-Seigneur pour moi, qui suis, en son amour, votre, etc.

P.-S. Voici la troisième lettre que je vous ai écrite depuis que vous êtes à Ussel, sans parler d'une que j'ai aussi écrite à la sœur Avoye, et voici la seconde pour elle.

---

412. — A M. DELVILLE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS.

Il le blâme d'avoir accepté une cure, et donne les raisons de son refus de ratifier cet acte.

Paris, 28 novembre 1657.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre au sujet de la cure de Saint-Jean dont vous avez été pourvu, et de l'établissement que vous proposez d'y faire. Je ne vous ai pas fait réponse plus tôt, parce que cette proposition m'étant nouvelle, j'ai voulu y penser et en concerter avec nos anciens.

Je vous dirai à présent, Monsieur, que nous trouvons difficulté à cette affaire : premièrement, parce que nous avons pour règle de ne prêcher ni confesser dans les villes épiscopales (et pour cela nous nous sommes résolus de n'y accepter aucune cure, et si nous avons fait le contraire à Cahors et à Agde, ç'a été avant que d'y avoir bien pensé, et pour n'avoir pu faire autrement; car pour la cure que nous avons à Cahors, elle est la moindre de la ville; Mgr de Cahors, qui avait déjà établi et fondé un séminaire de cinquante ecclésiastiques, duquel il nous a chargés, a voulu nous charger aussi de cette cure, pour y exercer ces messieurs aux fonctions de leur état;

Mgr d'Agde a fait la même chose pour la même fin). Seconde ment, notre maxime est de ne nous établir pas en un lieu que nous n'y soyons appelés par ceux en qui réside le pouvoir, ce que nous avons observé jusqu'à présent, sans que nous ayons fait aucune avance pour nous procurer ni bénéfice, ni maison, ni établissement (et, si la Compagnie m'en croit, elle en usera toujours de la sorte). En troisième lieu, le pauvre Saint-Lazare est trop obéré pour entretenir des hommes à Arras, ainsi qu'il le faudrait faire, puisque la cure de Saint-Jean n'est pas suffisante pour soutenir une communauté.

Voilà, Monsieur, les principales raisons, entre plusieurs autres, qui nous empêchent de seconder votre intention.

Et pour vous dire mon sentiment, il me semble que vous auriez bien fait de n'aller pas si avant sans en prendre avis; car, faute de cela, nous avons sujet de douter de la vocation de Dieu, qui est néanmoins tant importante et toujours nécessaire en pareilles occasions, où il y va de son service et du salut des âmes. Je suis, de toutes les affections de mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

413. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui parle de la mission de Madagascar. — Il demande le sens précis d'une réponse de la sacrée Congrégation concernant les consulats. — Il le remercie de diverses affaires qu'il a traitées. — Il demande si l'on verrait inconvénient à ce que les missionnaires distribuassent des remèdes aux indigents.

Paris, 21 décembre 1657.

Monsieur,

Je n'ai pas reçu de vos lettres cette semaine, non plus que les deux précédentes, à la réserve d'une vieille que je devais avoir reçue il y a cinq mois, car elle est du 10 juillet. Il y en a encore une ou deux en demeure de ce temps-là. Celle-ci

était accompagnée de l'indulgence que vous avez obtenue pour un curé du diocèse d'Aire, dont je vous remercie.

Voici la relation de M. Bourdaise, que je faillis à vous envoyer par le dernier ordinaire. Je ne sais ce que Dieu fera de notre mission de Madagascar. On m'a dit que M. le maréchal de la Meilleraye a demandé aux Capucins douze de leurs pères et qu'ils les lui ont promis. Il pourrait y avoir en cela quelque chose de vrai, parce que, m'étant donné l'honneur de lui écrire pour lui donner avis que nous tiendrions prêts deux ou trois prêtres pour le premier embarquement, que l'on disait être proche, et le supplier de nous faire savoir le temps qu'il aurait agréable qu'ils se rendissent à Nantes, il ne m'a point fait réponse. J'ai ensuite écrit à une personne de piété qui est auprès de lui, et ai même fait écrire par M. l'abbé d'Anemont à une autre pour savoir quel est son dessein, et à quoi nous devons nous attendre, sans en avoir rien appris d'assuré. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu.

Je viens présentement de recevoir deux de vos lettres des 12 et 19 de novembre. Je ferai savoir à Mgr l'évêque du Puy, et au révérend père provincial de la Merci, ce que vous m'écrivez de leurs affaires, et leur en enverrai à chacun un extrait. En écrivant ceci, ledit Père est venu, et je lui ai fait savoir ce qui le regarde.

Je rends grâces à Dieu de la bonne disposition où est l'affaire de Saint-Pourçain, et de ce que Mgr le cardinal dataire s'y est porté favorablement. Dieu nous rende dignes par sa grâce de la bienveillance dont il plaît à Son Éminence de nous honorer. Nous payerons volontiers les mille livres que cette union doit coûter, et vous ferez bien de les payer sans demander diminution, tant pour la raison que vous marquez que pour hâter l'expédition de la bulle. Il ne faut pas douter qu'il n'intervienne des difficultés en l'exécution, mais la Providence les lèvera quand il lui plaira.

Puisque la sacrée Congrégation *de propaganda fide* n'a pas voulu consentir que nos prêtres exercent les consulats de Tunis et d'Alger, il faut acquiescer à son jugement. Je voudrais bien savoir si ce défaut de consentement emporte une défense, ou si (refusant de permettre ouvertement cet exercice) elle est pour le moins disposée à le tolérer en MM. Le Vacher, en sorte qu'ils soient en sûreté de conscience : autrement ils n'ont qu'à s'en revenir et abandonner entièrement les esclaves, puisqu'il n'est pas possible de les assister, comme on a fait, sans l'autorité des consulats, ni de trouver des laïques propres pour les aller exercer avec la fermeté et le désintéressement qu'il faut pour soutenir l'œuvre de Dieu, après les mauvais traitements que les derniers y ont reçus. Néanmoins, nous n'en viendrons point à cet entier abandonnement que le plus tard qui se pourra, car, s'il arrive, ce sera un grand malheur. Vous nous enverrez donc, s'il vous plaît, les facultés apostoliques pour ces deux frères.

Je trouve la réponse que vous avez faite à Mgr le cardinal Ludovisio fort bonne et judicieuse au sujet de la proposition des évêques; et il me semble que vous n'en pouviez pas faire une plus conforme à notre constitution. Dieu vous bénisse !

Vous aurez bien fait si vous êtes allé entendre Mgr le cardinal Sainte-Croix, puisqu'il l'a tant désiré, et que vous avez besoin de prendre de fois à autre l'air de la campagne.

J'approuve que vous receviez le jeune gentilhomme français qui a fait la retraite chez vous, et autant d'ecclésiastiques qu'il s'en présentera pour entrer à la Compagnie, lorsqu'ils auront leurs titres et les qualités requises, et surtout qu'ils seront bien intentionnés.

Je vous remercie de la provision du prieuré de Chanerant que j'ai reçue pour M. Le Boyne.

Je n'ai rien à dire aux raisons que vous avez apportées à

Mgr le cardinal Bagny pour ne s'employer pas à vous faire mettre dans le palais de Saint-Jean-de-Latran, puisque c'est un lieu qui ne vous accommode point. Néanmoins, si la providence de Dieu, par l'ordre du Pape, vous y logeait, il semble qu'il en pourrait arriver du bien, tant parce que ce serait un moyen pour faire servir la Compagnie au premier siège de l'Église, qu'une occasion pour entreprendre les exercices des ordinands; et cela n'empêcherait pas que, avec le temps, les missionnaires n'eussent une autre maison plus commode à la ville.

Je ne m'étonne pas des difficultés que vous trouvez dans l'affaire du sépulcre; car elle a commencé par un mauvais fondement, M. Levazeux l'ayant entreprise sans notre avis et sans les précautions qu'il devait observer.

Prenez, s'il vous plaît, conseil pour savoir s'il y a quelque danger que les prêtres se mêlent de donner des remèdes aux pauvres gens, pour certains maux dont ils sont atteints; pour moi, je n'y en vois pas, et il me semble que, si d'autres n'y en trouvent point, vous ferez bien de laisser exercer à M. Deu sa charité en cette rencontre, pourvu que ces remèdes corporels ne le détournent pas de ses fonctions spirituelles, et ne lui coûtent pas beaucoup de peines et de dépenses. Je suis, en Notre-Seigneur, etc.

---

414. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il le charge de diverses commissions. — Il dit que souvent les affaires les plus avantageuses n'aboutissent pas, parce que personne ne s'en occupe sérieusement. — Il le remercie du succès de toutes celles qu'il lui a confiées. — Il l'engage à accepter l'établissement offert à Saint-Jean-de-Latran.

Paris, 28 décembre 1657.

Monsieur,

J'ai reçu, avec votre lettre du 26 novembre, l'autel privilégié pour Saint-Sauveur de Melun, et les facultés pour ces

messieurs des Hébrides, dont je vous remercie. Vous aurez su depuis comme il a plu à Dieu de disposer de M. Duguin. Je vous en ai donné avis, ce me semble.

Ne demandez donc point d'*extra tempora* pour le frère Plunket, attendu que les raisons que vous me mandez sont assez considérables pour en demeurer là. Il est maintenant à Tréguier, où je pense qu'il aura reçu le sous-diaconat à cette dernière ordination, et il y pourra recevoir les autres ordres sacrés d'ici à Pâques. Mais pour le frère Deslions et pour les autres du même pays, dont je vous prierai ci-après de nous envoyer les *extra tempora*, et qui n'auront pas une des conditions requises pour les obtenir (comme d'être sous-diacres ou nobles, ou professeurs en théologie, ou âgés de trente ans), je vous prie de faire un effort pour les avoir, en exposant le besoin que la Compagnie a de prêtres ; et si cela ne suffit, ajoutez-y *ob solatium parentum senio confectorum,* ou d'autres causes telles que vous jugerez à propos, sans avoir égard à la dépense.

Nous acquitterons votre lettre de change de trente-deux livres quinze sols pour l'argent que vous avez donné à Jean Félia, et ferons tenir la lettre qu'il écrit à sa mère à Villenosse.

Je vous ai prié de savoir si nos prêtres pourront en conscience exercer les consulats de Tunis et Alger, attendu que la sacrée Congrégation, qui ne veut pas donner cette permission, ne leur défend pas néanmoins de le faire, quoiqu'elle sache qu'ils en font déjà l'exercice.

Vous avez eu raison de remarquer que, dans la proposition que Mgr le cardinal Bagny vous a faite d'un établissement en son diocèse, il n'a pas découvert sa pensée touchant la fondation. Il m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre où il m'offre de donner une maison pour ce dessein ; mais il ne dit rien de la subsistance. Peut-être que Son Éminence suppose

que la maison de Rome entretiendra les missionnaires de son diocèse, ou que nous trouverons les moyens de les faire fonder de deçà, en la manière que la même maison de Rome se trouve fondée. Mais il ne faut pas s'attendre ni à l'un ni à l'autre. C'est une affaire à tirer de long, et vous ferez bien d'en user ainsi, sans pourtant faire connaître à ce bon seigneur que vous ayez ce dessein.

Quant à ce que vous me dites que plusieurs bonnes propositions se sont déjà faites, qui s'en sont allées en fumée, je vous dirai, Monsieur, que ceux qui les ont faites peuvent avoir eu bonne intention. Mais comme les œuvres nouvelles, pour saintes qu'elles soient, ne se font point si elles n'ont un promoteur qui les poursuive, celles-là n'en ayant point eu, elles sont demeurées. Grâce à Dieu, Monsieur, nous avons vu réussir heureusement les affaires qui vous ont eu pour leur premier mobile, par les soins et la bonne conduite que vous y avez apportés, en sorte que nous avons sujet de croire que tout ce qui s'est proposé aurait eu le même succès, si vous en aviez pu être le solliciteur; mais il y a des choses où nous ne devons agir que passivement.

Que savons-nous, Monsieur, s'il n'y a pas quelque chose de Dieu en la proposition de Saint-Jean-de-Latran ? Si vous y étiez logés, vous seriez citoyen de Rome, et en état de rendre de nouveaux services à Dieu, et cela ne vous empêcherait pas d'avoir une autre maison à la ville, pour y passer l'été. Puisque l'on vous recherche pour cela, vous ne devez pas vous hâter de donner l'exclusive, mais écouter les avances qu'on vous fait, et prendre conseil.

Si vous trouvez de bons prêtres de delà qui veuillent s'exercer aux missions, et que vous en ayez de bons témoignages, vous ferez bien de les y admettre, sans attendre ma réponse. C'est ainsi que la Compagnie en a usé du commencement, ayant reçu les externes à travailler avec elle, parce

qu'elle ne pouvait pas suffire à tout, et que ces messieurs-là se forment par ce moyen au service des âmes.

Je loue Dieu de ce que la supplique de Saint-Pourçain a été signée. Nous tâcherons d'acquitter la lettre que vous nous devez tirer pour ce regard.

Les livres que demande Mgr le cardinal Brancaccio, dont nous n'avons reçu la note que depuis douze ou quinze jours, bien qu'il y ait plus de cinq mois que vous nous l'avez adressée, coûteront sept ou huit cents livres, selon la supputation de M. Soly, libraire, que nous avons fait venir céans exprès pour en savoir le prix, sans compter ceux que vous demandez pour le R. P. Hilarion. Je ne sais, Monsieur, si c'est pour leur en faire présent à tous deux, ou s'ils ont dessein de les payer. J'attendrai votre réponse avant de passer outre. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

P.-S. Il n'y a que dix ou douze jours que j'ai reçu votre lettre du sixième de juillet, qui fait mention des livres pour Mgr le cardinal Brancaccio, et du R. P. Hilarion.

---

415. — A Mgr LE DUC DE LA MEILLERAYE.

Il développe les motifs pour lesquels il désire envoyer des missionnaires à Madagascar. — Il réfute une accusation portée contre les missionnaires.

12 janvier 1658.

Monseigneur,

Je me suis donné l'honneur de vous faire savoir, par deux lettres, que l'ancienne Compagnie des Indes s'était assemblée une fois, et qu'elle se devait assembler une seconde fois, par les soins de MM. de Lamoignon et Caset, pour se déterminer sur l'union proposée. Or je vous dirai à présent, Monseigneur, que, m'étant arrivé une chute et une blessure à la tête, je n'ai pu continuer mes sollicitations, et que M. de Lamoignon, s'étant chargé de vous écrire ce que ces messieurs ont résolu, m'a mandé ce matin qu'il le ferait aujourd'hui.

J'ai reçu une lettre de M. Couplier qui me mande avoir traité avec vous, Monseigneur, pour aller établir une habitation en l'île Mascareigne, et il désire que je lui envoie un prêtre et un frère pour les y faire passer avec ses gens ; sur cela, je lui réponds que je le ferai très volontiers, si vous, Monseigneur, avez agréable que nous envoyions en même temps un ou deux autres prêtres pour Madagascar. La manière dont nous y avons été appelés pour travailler au salut de ces pauvres gens, qui n'a pas été par notre choix, mais de la part de Sa Sainteté ; la perte que nous y avons faite de six bons ecclésiastiques, avec la dépense qu'il a convenu de faire pour cette mission, qui vaut sept ou huit mille livres ; le secours qu'il est nécessaire de donner au missionnaire vivant, qui reste sur le lieu ; l'habitude qu'il a acquise dans le pays et dans la langue, et quelques bénédictions qu'il a plu à Dieu de lui donner, me font souhaiter, Monseigneur, que ce soit votre bon plaisir que nous continuions cette bonne œuvre, ou bien (si vous ne l'avez pas agréable) que nous rappelions M. Bourdaise qui reste de delà.

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que nos gens ont témoigné plus d'affection pour l'ancienne Compagnie que pour vous. Je vous supplie, Monseigneur, de trouver bon que je vous dise que ce sont de mauvais offices qu'on nous a rendus auprès de vous ; pour moi, je n'ai jamais regardé que le service de Dieu en cet emploi, et j'estime qu'ils ont eu aussi la même vue. Certes, Monseigneur, nous avons été consolés tous de ce que la providence de Dieu s'est adressée à vous pour l'établissement de son empire en ces pays-là ; et nous avons prié Dieu et le prions souvent qu'il bénisse votre personne et ce dessein. Que si la réponse que M. de Lamoignon vous doit faire n'est pas conforme à votre intention, c'est à mon grand regret, et je vous prie très humblement, Monseigneur, de croire que j'y ai fait tout ce que j'ai pu, et

qu'il n'y a que mes péchés qui m'aient rendu indigne de vous servir efficacement en cette affaire selon votre désir.

Si donc, Monseigneur, il vous plaît nous faire la grâce d'agréer que nous continuions nos petits services à Dieu audit Madagascar, et de donner passage aux ouvriers que nous avons destinés pour cela, je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me le faire mander au plus tôt, afin que nous les fassions partir en diligence.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre, etc.

---

416. — A M. DELVILLE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS.

Il énumère les qualités que doivent avoir les filles qui désirent être admises dans la Compagnie des Filles de la Charité.

Paris, 18 janvier 1658.

Monsieur,

Si vous trouvez des filles saines et robustes, disposées pour la charité, de vie irréprochable, résolues de se bien humilier, de travailler à la vertu et de servir les pauvres pour l'amour de Dieu, vous pourrez leur donner espérance qu'elles seront reçues, et cependant nous donner avis du nombre, de leurs condition, âge et qualités. Il faut qu'elles aient pour le moins dix-huit ou vingt ans, et qu'elles apportent de quoi s'habiller pour la première fois avec leur linge et leurs petites hardes; ensemble quelque argent pour s'en retourner, en cas qu'elles ne puissent s'accommoder à la manière de vie de cette petite Compagnie, ou qu'on ne les juge pas propres, etc.

---

417. — A M. DESDAMES,

PRÊTRE DE LA MISSION, A VARSOVIE.

Il le loue de la générosité et de la constance de sa conduite.

Paris, 1er février 1658.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur aille croissant en vous, en cette nouvelle année et pendant toute l'éternité.

Je ne puis passer outre sans vous prévenir de mes justes souhaits, encore que je sois privé de vos chères lettres. Car, comme il a plu à Dieu d'exercer sa force en vous et par vous, vous faisant demeurer ferme au milieu des agitations, et surmonter tant et tant de difficultés qui ont éprouvé votre patience, il m'en est resté en l'âme un tel sentiment d'estime et de tendresse pour votre personne, et de reconnaissance envers Dieu, que je ne puis quasi penser à lui sans faire réflexion sur vous, ni penser à vous sans vous offrir à lui. Je le remercie souvent des grâces qu'il vous a faites, et de l'édification que vous avez donnée à toute la petite Compagnie qui vous regarde comme un exemple de constance; je prie aussi sa divine bonté qu'elle vous fortifie de plus en plus de sa vertu, afin que, servant de fondement à la même Compagnie en Pologne, elle y soit fermement établie, comme sur un rocher immuable, pour le service de ce même Seigneur que vous servez avec tant de cœur et de résolution. Le calme n'est pas encore assuré à Varsovie, ni les missionnaires ne sont pas au bout de leurs souffrances. Il faut espérer que Notre-Seigneur leur continuera sa protection, et qu'ayant fondé et étendu son Église par les persécutions, il élèvera de même dans les orages leur petit édifice. Je le prie surtout, Monsieur, qu'il vous conserve, et autant que je le puis. Je vous recommande le soin de votre santé. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

418. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il lui donne des nouvelles de la Compagnie.

Paris, 6 février 1658.

Monsieur,

Je vous écris au retour d'une incommodité que j'ai eue de la chute d'un carrosse, la tête la première, de laquelle, par la grâce de Dieu, je me porte mieux, quoique je garde encore la chambre, à cause de la rigueur du froid. J'espère sortir au premier dégel.

Nous travaillons incessamment à une quête qu'on fait pour délivrer le consul d'Alger et lui donner moyen de s'acquitter des sommes que les pauvres esclaves chrétiens lui ont prêtées pour se tirer des mains du pacha.

Quatre de nos prêtres, un frère et un enfant nègre de Madagascar, qui est merveilleusement bien converti, partiront pour s'aller embarquer au Port-Louis dans trois ou quatre jours, pour aller à cette île-là.

Nous sommes en très grande peine de la nouvelle qui nous vint hier de Rome que la peste a repris à Gênes, par le seigneur Judith, qui était revenu à la maison du Lazaret, où il était apposé à l'assistance des pestiférés, où il avait eu la peste et en était guéri. Je recommande à vos prières une fâcheuse rencontre qui est arrivée à Annecy entre M. Levazeux, supérieur de la mission, et un avocat de la ville, qui lui a dit des injures, et lui à l'avocat, au sujet d'un procès qu'ils ont ensemble depuis quatre ans, à cause du logement de la mission, qu'elle a perdu.

La reine ayant fait quelque séjour les années passées à Metz, en Lorraine, et ayant remarqué les besoins spirituels de cette ville-là, nous a fait l'honneur de nous commander

d'y aller faire la mission; mais quoique nous ayons renoncé de travailler aux villes où il y a archevêché, évêché, ou présidial, afin de nous réserver pour le pauvre peuple, nous ne laissons pas de lui envoyer dix-huit ou vingt prêtres de notre conférence du mardi, sous la conduite de M. l'abbé de Chandenier, notre bienfaiteur[1].

Nous attendrons avec grande joie le bon monsieur official de Pouancé; j'appréhende bien que notre bêtise et notre rusticité ne le mésédifie. Oh! Monsieur, que nous serons heureux de voir notre bienfaiteur! Mandez-moi, s'il vous plaît, le détail de ses bienfaits.

Nos missionnaires travaillent en deux bandes dans les villages avec bénédiction, et il me semble que l'on fait de même partout, par la miséricorde de Dieu. J'embrasse MM. Desdames et Duperroy avec toutes les tendresses de mon cœur. Je renouvelle aussi à la bonne demoiselle de Villars les offres

1. Bossuet prit part à cette mission. Voici la lettre qu'il écrivit à saint Vincent lors du départ des prêtres qui avaient évangélisé Metz :

« Je ne puis voir partir ces chers missionnaires sans vous témoigner le regret universel et la merveilleuse édification qu'ils nous laissent. Elle est telle, Monsieur, que vous avez tous les sujets du monde de vous en réjouir en Notre-Seigneur, et je m'épancherais avec joie sur ce sujet-là, si ce n'était que les effets passent de trop loin mes paroles. Il ne s'est jamais rien vu de mieux ordonné, rien de plus apostolique, de plus exemplaire que cette mission. Que ne vous dirais-je pas des particuliers, et principalement du chef (l'abbé Louis de Chandenier) et des autres, qui nous ont si saintement, si chrétiennement prêché l'Évangile, si je ne vous en croyais informé, d'ailleurs, par des témoignages plus considérables, et par la connaissance que vous avez d'eux, joint que je n'ignore pas avec quelle peine leur modestie souffre les louanges? Ils ont enlevé ici tous les cœurs; et voilà qu'ils s'en retournent à vous, fatigués et épuisés selon le corps, mais riches selon l'esprit des dépouilles qu'ils ont ravies à l'enfer et des fruits de pénitence que Dieu a produits par leur ministère. Recevez-les donc, Monsieur, avec bénédictions et actions de grâces, et ayez, s'il vous plaît, la bonté de les remercier avec moi de l'honneur qu'ils m'ont voulu faire de m'associer à leur compagnie et à une partie de leur travail. Je vous en remercie aussi vous-même; et je vous supplie de prier Dieu qu'après avoir été une fois uni à de si saints ecclésiastiques, je le demeure éternellement, en prenant véritablement leur esprit et en profitant de leurs exemples. »

de mon obéissance, et prie Notre-Seigneur qu'il bénisse les pauvres et mes chères sœurs de la Charité. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

419. — A M. DURAND,

SUPÉRIEUR, A AGDE.

Il lui trace sa ligne de conduite soit avec ses confrères, soit quand on lui propose quelque chose qui n'est pas conforme à la fin de l'Institut.

Paris, 1er mars 1658.

Monsieur,

Vivez avec vos confrères cordialement et simplement, en sorte qu'à vous voir ensemble on ne puisse pas juger qui est le supérieur. Ne résolvez rien pour les affaires, tant peu qu'elles soient considérables, sans prendre leurs avis, particulièrement de votre assistant. Pour moi, j'assemble les miens quand il faut résoudre quelque difficulté de conduite, soit pour les choses spirituelles et ecclésiastiques, soit pour les temporelles; et quand il s'agit de celles-ci j'en confère aussi avec ceux qui en prennent le soin; je prends même avis des frères en ce qui touche le ménage et leurs offices, à cause de la connaissance qu'ils en ont. Cela fait que Dieu bénit les résolutions qui se prennent ainsi par concert. Je vous prie de vous servir de ce moyen pour bien faire votre charge.

Si l'on voulait vous obliger à faire des choses qui ne sont point de la fin ni de l'usage de notre institut, vous représenterez avec respect vos raisons aux personnes qui vous sont supérieures; que si on ne les écoute point, vous demanderer au moins du temps pour y penser et pour avoir le loisir de recevoir notre avis là-dessus, afin de ne rien gâter. Si on vous presse et que vous ne puissiez faire autrement : *in nomine Domini*, faites. Il y aura apparence pour lors que c'est la volonté de Dieu, à moins que votre salut ou celui des autres n'y

fût en quelque danger; ce que l'on ne doit pas craindre ordinairement quand on ne s'ingère pas de son mouvement dans les emplois où il y a du péril.

---

420. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MARSEILLE.

Il lui parle des affaires de l'hôpital. — Il blâme la conduite des consuls d'Alger et de Tunis. — Il annonce l'apparition d'un bref autorisant la lecture des livres défendus.

Paris, 15 mars 1658.

Monsieur,

J'ai reçu vos lettres du 26 février et du 5 du courant.

Je vous prie de différer à présenter votre compte à M. le prévôt Bausset, touchant l'emploi des gages des aumôniers, jusqu'à ce que je vous le mande. Je désire prendre avis pour savoir s'il est expédient que vous rendiez ce compte, à cause de la conséquence qu'on en pourrait tirer pour l'avenir; en cas qu'il soit à propos, s'il ne faudrait pas que ce soit à M. le général même plutôt qu'audit M. Bausset, d'autant plus que ce dernier n'est commis que pour recevoir seulement les comptes de MM. les administrateurs et non les vôtres, desquels je vous ai prié de m'envoyer le projet.

Il faudra faire mention que, pendant les années pour lesquelles vous avez reçu lesdits gages, il n'y avait que peu ou point d'aumôniers résidant sur les galères; que c'étaient des religieux de la ville qui y allaient dire la sainte messe les fêtes, et qui pour cela ont reçu le pain qu'on a coutume de donner chaque jour aux aumôniers qui sont en service, et que même en ce temps-là, que la province fut en troubles, les galères furent employées contre le service du roi, ou du moins elles refusèrent d'exécuter ses ordres, parce que ces raisons ont en partie donné sujet à Sa Majesté de destiner lesdits gages au bâtiment de votre maison, pour y loger lesdits aumôniers, pendant que les galères seront au port de

Marseille, et y être formés et exercés comme séminaristes aux fonctions de leur état, sous la direction de l'aumônier Réal et selon les lettres patentes de fondation. Si néanmoins ces raisons-là ne sont pas en effet telles que je les avance et qu'on me les a fait entendre, il ne faudra pas s'en servir.

Je suis très fâché des reproches que vous avez reçus du consul d'Alger. Il a tort de s'emporter comme il le fait contre vous, qui n'avez rien écrit que ce que je vous ai prié d'écrire. Il est vrai que ce pauvre homme est si troublé dans les mauvaises affaires qu'il a, qu'il est néanmoins excusable en ces plaintes; mais aussi est-il répréhensible en son procédé, puisqu'il a donné lieu aux engagements pour lesquels il souffre, et nous aussi, faute d'avoir observé les ordres qu'on lui a donnés au commencement de ne s'engager pour qui que ce soit sous aucun prétexte. Jamais je n'ai mieux connu la malignité de la désobéissance que je la reconnais en cette occasion, qui brouille et commet la Compagnie au delà de ce que je vous en puis dire.

Et voilà que, selon ce que vous me mandez, M. Le Vacher, de Tunis, s'est aussi oublié de son devoir, puisque, nonobstant la défense que nous lui avons faite, il s'est engagé de onze cents piastres pour le frère Barreau; c'est tout perdre et d'un mal en faire deux, car il suit l'autre dans son précipice et ne l'en retire pas; et sans savoir si nous pourrons payer l'argent qu'il emprunte et remplacer les dépôts qu'on lui a confiés pour les esclaves, il se met en danger de leur faire un tort irréparable, de ruiner son crédit et sa réputation, et enfin de se mettre hors d'état de continuer ses emplois en ce pays-là, ainsi que s'y est mis le frère Barreau en Alger, d'où il faut nécessairement le retirer, étant cause que la Compagnie est maintenant exposée à une grande confusion.

Voilà ce qui arrive aux personnes de communauté qui

agissent par leur propre mouvement. Certes, quand elles sont bien obéissantes, Dieu s'en sert pour faire son œuvre ; et au contraire le diable se prévaut de leur désobéissance pour détruire les desseins de Dieu et mettre le désordre partout. S'ils avaient tenu ferme pour n'outrepasser pas notre intention connue, Dieu serait pour eux et les aurait délivrés des accablements où ils se trouvent, et nous des peines que nous en souffrons. J'écris derechef à M. Le Vacher qu'il ne se laisse plus surprendre par ce frère-là, et ne paye rien pour qui que ce soit, s'il ne le peut faire par ses propres forces, sans y employer celles d'autrui.

Mandez-lui, s'il vous plaît, que, s'il vous tire d'autres lettres de change, vous les lui renverrez sans les acquitter. Toutefois pour celle des deux cents écus que vous avez déjà acceptée, je consens que vous la payiez sur les mille écus que je vous envoie pour lui faire tenir. Vous trouverez à cet effet une lettre incluse de MM. Simonet sur MM. Napollon, qui contient quatre mille livres, à vous payables dans huit jours de vue. Vous garderez, s'il vous plaît, les mille livres jusqu'à nouvel ordre, et prendrez sur les autres trois mille ce qu'il faut pour les nécessités que ces messieurs de Tunis et d'Alger vous on demandées, et que je vous ai prié de leur envoyer.

Nous avons un bref pour lire certains livres défendus, mais nous ne pouvons nous en servir qu'après l'avoir montré à nosseigneurs les évêques des lieux ; et encore faut-il que les particuliers de la Compagnie aient permission expresse du supérieur. Je vous en ferai envoyer une autre fois une copie collationnée.

Nous avons reçu trente livres pour Denis Dubuis, forçat sur la *Capitane ;* huit pour Nicolas Moreau, qui est sur le *Richelieu.* Je prie M. Huguier de leur délivrer ces petites sommes, et vous de lui en tenir compte.

Vous me proposez de donner trente ou quarante livres à chaque aumônier, de ceux qui sont à présent en service, pour arrêter leurs plaintes; si vous pouvez les faire contenter de dix écus, faites-le, s'il vous plaît, et faites mettre dans les quittances qu'on leur a donné cette somme. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

421. — A M. DUPONT,

SUPÉRIEUR, A TRÉGUIER.

Il lui dit de ne pas recevoir de postulant sans l'agrément du Supérieur général, auquel il doit faire connaître les qualités physiques et morales du sujet.

Paris, 16 mars 1658.

Monsieur,

Nous n'avons encore donné à personne permission de nous adresser les postulants qu'ils jugeront propres pour la Compagnie, sans nous les proposer auparavant et en avoir reçu notre réponse; et je pense que vous ne devez pas la désirer pour vous, à cause du déplaisir que vous auriez d'en voir renvoyer quelques-uns que nous ne trouverions pas avoir les qualités requises, et qu'ils auraient eux-mêmes sujet de se plaindre d'avoir fait un voyage inutile. Il ne faut pas aussi, quand quelqu'un se présente, l'envoyer sans l'avoir éprouvé quelque temps, pour bien qu'il paraisse homme fait et bien intentionné; et, pendant cette épreuve, vous pouvez nous mander son nom, son âge, sa condition, ses études; s'il a père et mère, s'ils sont pauvres ou accommodés; s'il a son titre ou moyen de l'avoir; s'il a pratiqué la vertu par le passé, ou s'il a été débauché; quels motifs il a de quitter le monde et de se faire missionnaire; s'il a l'esprit bien fait, le corps bien composé et bien sain, s'il a la parole libre, les yeux bons, et enfin s'il est disposé à tout faire et à tout souffrir, et à aller et venir partout pour le service de Dieu, selon qu'il lui sera marqué

par la sainte obéissance. Car il les faut sonder sur tout et les avertir (avant de leur rien promettre) des difficultés qu'ils pourront trouver au séminaire, et ensuite dans les emplois et dans notre manière de vie.

Nous penserons à l'ouverture que vous me faites d'établir un séminaire interne à Saint-Méen pour les postulants de Bretagne. Vous m'avez fait plaisir, etc.

---

422. — A M. PINON,

PÈRE D'UN MISSIONNAIRE.

Il le loue de ses bonnes dispositions. — Il lui expose que les missionnaires ne sont pas religieux et conservent la propriété de leurs biens patrimoniaux.

24 mars 1658.

Monsieur,

J'ai reçu avec respect la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je l'ai lue avec une consolation très sensible, voyant les tendres et dévots sentiments que vous avez sur le sujet de notre frère Pinon [1], votre fils, qui sont autant édifiants qu'ils sont contraires à la nature. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de ce que vous lui avez consacré ce fils avec tant d'exubérance, que sa vie et sa mort vous sont indifférentes, pourvu qu'elles soient pour la plus grande gloire du Créateur; c'est une marque que l'amour divin règne en votre cœur par-dessus l'amour paternel, et il y a sujet de croire que Dieu bénira le fils par le père, comme il a plu à sa divine bonté de le conserver au milieu d'une grande mortalité qui n'a pas été seulement dans Gênes, mais dans la maison où il était, et où nous avons perdu six prêtres et un frère.

Certes, Monsieur, dans cette grande affliction de peste, nous avons été consolés de savoir que ce frère en a été préservé; car c'est un bon enfant, qui fait toujours bien, par la

1. M. Pierre Pinon, né à Tours le 19 juin 1630; reçu le 30 août 1655.

miséricorde de Dieu, et qui nous donne espérance qu'il sera un jour un bon missionnaire.

Mais à propos de ce nom, il faut que je vous dise, Monsieur, que nous ne sommes pas religieux (bien que nous fassions des vœux simples), et que le vœu de pauvreté n'ôte pas la liberté à ceux qui l'ont fait de disposer du fonds de leurs biens, ni des fruits et revenus pendant leur vie; il est vrai qu'ils n'en disposent que par l'avis de leurs supérieurs. Je pense, Monsieur, que vous ne voulez pas que votre fils se prive de ce que la providence de Dieu lui a donné par vous, dans le doute qu'il persévérera en la condition qu'il a embrassée, car, nos vœux étant dispensables par le Pape et par le Général, il peut arriver qu'il sortira d'avec nous, et s'il n'avait plus rien, il serait sur le pavé. J'espère néanmoins que ni l'un ni l'autre n'arrivera, et que vous lui ferez la grâce de lui faire tenir ici son petit revenu, puisqu'il est pour en bien user, et que, grâce à Dieu, vous n'en avez pas besoin.

Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il continue à bénir votre personne et votre famille, et qu'il me donne l'occasion de vous servir, étant comme je suis, en son amour, Monsieur, votre, etc.

---

423. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MARSEILLE.

Il dit sa douleur des nouvelles avanies subies par le frère Barreau. — Il est nécessaire de le rappeler, mais ce n'est pas une raison d'abandonner l'œuvre.

Paris, 5 avril 1658.

Monsieur,

J'ai reçu vos lettres du 19 et du 26 de mars. Vous avez bien fait de m'avertir du fâcheux traitement arrivé de nouveau au pauvre frère Barreau : vous avez néanmoins eu

raison de penser que j'en serais affligé; car, en effet, je le suis au point qu'il m'est impossible de vous exprimer ma douleur. Et ce qui l'augmente est qu'en toutes les avanies qui ont été faites à ce pauvre homme, j'entrevois quelque cause précédente par laquelle il a donné sujet aux Turcs de les lui faire : par exemple en cette dernière, s'il n'a pas tout à fait répondu pour ce marchand grec résidant à Marseille, ainsi que les témoins l'ont assuré, il peut avoir dit aux Juifs qu'il était homme de bien et solvable, et qu'il n'y avait rien à perdre avec lui, ce que je conjecture de ce que M. Le Vacher m'en a dit; et selon cela il a donné lieu à ces créanciers de l'entreprendre, dans la mauvaise humeur où leur débiteur les a réduits. Je demeure d'accord qu'il le faut rappeler, mais je ne suis pas convaincu des raisons que vous m'écrivez pour abandonner l'œuvre commencée; un missionnaire est, ce me semble, nécessaire en ce pays-là, tant pour assister les esclaves en leurs maladies, que pour les fortifier en tout temps. Il est vrai que les prêtres et les religieux esclaves peuvent suppléer, mais ils ne le font pas; ils sont eux-mêmes si déréglés qu'il faut un homme d'autorité pour les contenir; et d'ailleurs il y a sujet de douter si les sacrements administrés par plusieurs d'entre eux seraient valides pour les pauvres captifs. Or, si le salut d'une âme est d'une telle importance qu'on doive exposer la vie temporelle pour le procurer, comment pourrions-nous en abandonner un si grand nombre par la crainte de quelque dépense? Et quand il n'arriverait autre bien de ces stations que de faire voir à cette terre maudite la beauté de notre sainte religion, en y envoyant des hommes qui traversent les mers, qui quittent volontairement leur pays et leurs commodités, et qui s'exposent à mille outrages pour la consolation de leurs frères affligés, j'estime que les hommes et l'argent seraient bien employés. Nous y penserons néanmoins d'une attention

particulière, à cause de ce que vous m'en écrivez, et concerterons la chose entre nous.

Notre peine, pour le présent, est de savoir comment nous enverrons sûrement l'argent qu'on amasse, tant d'ici à Marseille que par après de Marseille en Alger; et étant là, par quel moyen on le pourra garantir de l'avarice insatiable des Turcs, et l'appliquer à ce à quoi il est destiné : plusieurs bonnes âmes de deçà travaillent pour en découvrir la manière et y pensent devant Dieu; je vous prie de faire de même de votre côté.

Nous tâcherons d'acquitter la lettre que vous nous tirerez pour les aumôniers, mais faites en sorte de les contenter à dix écus chacun.

Je suis consolé des deux cents piastres que vous avez envoyées à Tunis, et de l'occasion qui se présente d'y faire tenir le reste.

Je loue Dieu des missions que vous faites sur les galères, et je prie Notre-Seigneur qu'il les bénisse.

Voici une lettre de change de cent livres à vous payable par le sieur Abeille; vous enverrez, s'il vous plaît, cette somme en Alger, à Nicolas Renouard pour son retour en France. On dit qu'il est libre et qu'il ne tient qu'au droit des peuples, et on nous a dit qu'il n'avait pas assez de cent livres; ledit sieur Abeille a été prié, par la lettre d'avis, de donner ce qu'il faudra davantage : ce jeune homme est du Havre-de-Grâce. Je vous prie de me mander si vous avez été payé de ce reste d'argent qu'un maître de barque devait aux esclaves du même lieu du Havre, pour raison de quoi vous avez plaidé à Marseille et à Aix : on nous en demande compte; faites-moi savoir, s'il vous plaît, l'état de cette affaire.

Nous avons reçu une lettre et un écu pour Martin de Lancre, forçat sur la *Mercares,* qui est à présent à Marseille; je vous prie de les lui donner. — Il a plu à Dieu de nous

ôter le bon M. Senaux[1], qui était l'âme de la maison de Troyes, et un prêtre des plus sages, patients, doux et zélés de la Compagnie, toujours infirme et toujours tendant à Dieu; je le recommande à vos prières et à celles de votre petite famille. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

424. — A Mgr LE CARDINAL BRANCACCIO.

Il lui annonce un envoi de livres. — Il lui exprime sa reconnaissance pour ses bontés, et le prie d'agréer l'offre d'un bréviaire.

Paris, 8 avril 1658.

Monseigneur,

Je me sens extrêmement honoré de ce que Votre Éminence a eu agréable de s'adresser à nous pour lui acheter et envoyer les livres ci-inclus; c'est le moindre service que nous lui puissions rendre, puisque, quoique nous fassions, nous ne pourrons jamais lui rendre ce que nous lui devons pour la bienveillance et la protection dont elle nous honore en toute occasion. Je voudrais bien, Monseigneur, faire connaître à Votre Éminence les sentiments de reconnaissance que j'en ai et toute notre petite Compagnie, en témoignage de laquelle je la supplie très humblement d'avoir agréable le petit présent que je lui fais d'un bréviaire de l'impression du Louvre, en quatre parties, qui est assez estimée pour être nette et fort correcte, et rare en quelque façon, à cause qu'on n'en trouve plus à vendre. C'est peu de chose, Monseigneur, pour être présenté à une personne d'une si éminente condition; mais j'ai cru que Votre Éminence considérerait non tant la chose en soi que l'affection très grande avec laquelle la présente celui qui est, Monseigneur, votre, etc.

1. Nicolas Senaux, né le 9 mai 1619 dans le diocèse de Rouen; reçu à Paris le 22 juin 1639. Il avait été ordonné prêtre le 26 février 1644.

425. — A M. DUPUICH,

SUPÉRIEUR, A TROYES.

Il lui envoie, malgré ses instances, la patente de supérieur.

Paris, 10 avril 1658.

Monsieur,

Tant s'en faut que les raisons que vous apportez pour vous décharger de la supériorité nous fassent jeter les yeux sur un autre ; elles nous confirment dans la résolution de vous la donner tout à fait. La vue que vous avez de vos défauts et de votre incapacité doit servir à vous humilier, comme vous faites, et non à vous décourager sur ce que Notre-Seigneur veut faire : il a assez de suffisance pour vous et pour lui. Laissez-le conduire, et ne doutez pas que, demeurant dans les humbles sentiments où vous êtes, et ayant une spéciale confiance en lui, sa conduite sanctifie la vôtre : je l'espère de sa bonté et du saint usage que vous faites de ses grâces. Dans cette espérance, je vous envoie la lettre par laquelle vous êtes établi le supérieur de la famille ; vous lui en ferez la lecture, afin que désormais elle vous regarde en Notre-Seigneur, et Notre-Seigneur en vous, ainsi que je l'en prie, etc.

---

426. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il bénit Dieu du succès dont il couronne ses travaux, et l'exhorte à une grande humilité.

Paris, 12 avril 1658.

Monsieur,

J'ai été si embarrassé les ordinaires passés que je n'ai pu vous écrire ; et néanmoins j'en avais bonne envie, pour vous témoigner la joie que j'ai reçue de votre lettre du 9 mars, qui contient de grands sujets de consolation. Dieu seul vous peut faire connaître la mienne pour les heureux succès de

vos missions, n'y ayant aussi que lui seul qui les ait pu produire. Je remercie sa bonté infinie, Monsieur, des miséricordes spirituelles et temporelles que ces peuples ont reçues par votre moyen, de la clémence du Ciel et de celle de leur prince, par lesquelles ils sont maintenant en paix et en résolution de bien vivre pour s'y conserver. Plaise au Saint-Esprit qui les a réunis de perfectionner leur union et de perpétuer en eux tous les fruits de vos travaux, dignes d'une éternelle reconnaissance.

Oh! Monsieur, que vous avez grand sujet de vous humilier devant Dieu pour lui en référer la gloire, et même devant les hommes qui peuvent vous en applaudir. Que pouvez-vous faire sans la grâce de Dieu? ou plutôt que ne ferait pas cette grâce sans les empêchements que vous lui donnez? Combien de fautes n'avez-vous pas commises parmi le peu de bien qui s'est fait, et combien n'êtes-vous pas capable d'en commettre, si Dieu vous abandonnait aux mouvements de la nature corrompue? Ce sont les sentiments que vous devez avoir, encore que ce ne soient pas les miens; car je suis plein d'estime pour vous, et d'espérance que le bon usage que vous faites des bénédictions de Dieu vous en attirera toujours de nouvelles.

Je vous avoue qu'après l'honneur que Dieu retire de vos emplois, qui doit être notre unique prétention, ce qui me donne davantage de joie est la grande satisfaction que Mgr le marquis en reçoit; car il est bien juste qu'il commence à ressentir dès ce monde les bienheureux effets de sa charité, qui va croissant à notre endroit. Dieu nous rende dignes de l'attention qu'il fait à vos besoins et du logement qu'il vous procure!

Il a plu à Dieu de nous ôter le bon M. Senaux, qui était l'âme de la maison de Troyes, et un prêtre des plus sages, patients, doux et zélés de la Compagnie, toujours infirme,

mais toujours tendant à Dieu. Je le recommande à vos prières et à celles de votre petite famille, que j'embrasse cordialement, et qui suis, en Notre-Seigneur, etc.

---

427. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, A MARSEILLE.

Il se dit consolé de ses bonnes dispositions, et le prémunit contre le désir de la supériorité.

Paris, 5 mai 1658.

Monsieur,

Je vous ai prié de rester à Marseille, d'autant que vous m'avez écrit être content d'y demeurer, et que j'espère que Dieu sera glorifié des services que vous y rendrez aux âmes.

Vous avez mis un mot dans votre dernière lettre qui me confirme dans ce sentiment, disant que vous désirez passer utilement le reste de vos jours, dont je suis bien consolé; car ce désir vous fera employer pour cette bonne fin tous les états où vous vous trouverez et les occasions que Dieu vous donnera de faire quelque bien. Selon cela, Monsieur, je ne veux pas prendre au pied de la lettre un autre mot qui vous est échappé ensuite, qui dit que vous ne pouvez vivre qu'en langueur, si vous n'avez quelque occupation qui vous serve de divertissement. La façon dont vous avez vécu depuis douze ans ou plus que vous êtes dans la Compagnie me persuade assez que vous ne voulez d'autre satisfaction que celle qui se trouve à faire la volonté de Dieu, qui est toute spirituelle, bien loin d'imiter les mondains qui cherchent à se satisfaire dans le plaisir des sens; car cela serait indigne d'un prêtre et d'un missionnaire.

De dire que vous avez quelque affection pour la supériorité, je ne l'oserais penser: hélas! ce n'est pas le moyen d'être

content; ceux qui en sont chargés gémissent sous le faix, parce qu'ils se sentent faibles pour le porter, et se croient incapables de conduire les autres. Autrement, si quelqu'un présumait le contraire, il ferait gémir ses inférieurs, parce qu'il manquerait d'humilité et des autres grâces nécessaires pour leur être à consolation et à bon exemple.

Vous savez, Monsieur, que les dons de Dieu sont différents et qu'il les départ selon que bon lui semble : tel est savant, qui n'est pas propre pour gouverner; et tel marche à la sainteté, qui n'est pas bon pour la conduite; et partant, c'est à sa divine providence à nous appeler aux emplois pour lesquels elle nous a donné quelque talent, et non pas à nous à les affecter. Notre-Seigneur, qui avait destiné les apôtres pour être les chefs de toutes les églises du monde, leur dit que c'était lui qui les avait élus; et une autre fois, voyant quelque émulation entre eux pour la primauté, il leur donna ce beau précepte : que celui qui voudrait être le premier, serait le serviteur des autres, pour nous apprendre que de nous-mêmes nous ne devons tendre qu'à la soumission. C'est encore ce qu'il nous a enseigné par son exemple, étant venu pour servir, et ayant pris la forme de serviteur. Or l'homme misérable qui va contre cette règle, en voulant s'élever sur les autres, renonce aux maximes du Fils de Dieu; il prend un autre parti et se livre à l'orgueil, qui est une source de désordres; et s'il arrive à ce qu'il prétend, si par malheur il est fait supérieur par son ambition, il ne fait que du mal; et étant responsable des âmes qu'il a sous lui, il est coupable de tous les manquements qui arrivent par sa mauvaise conduite.

C'est ce qui fait même trembler les meilleurs supérieurs et qui leur fait demander instamment d'être déchargés du soin d'autrui; il y en a plusieurs dans la Compagnie. Ce sont aussi ceux-là que Dieu bénit, parce que cette crainte les

humilie et les rend plus soigneux de leur devoir. L'expérience que nous avons de ces vérités nous fait bien donner de garde de donner le soin principal de quelque office que ce soit à qui aura témoigné de l'inclination pour l'avoir.

Peut-être que je vous dis ceci hors de propos, puisqu'à mon avis ce n'est pas de ces sortes d'emplois que vous demandez ; mais d'ailleurs, si vous n'en désirez que des inférieurs, il me semble que vous n'en manquez pas à Marseille : il y a assez d'occupations et dedans et dehors la maison pour le salut du prochain ; et si vous aimez à obéir, vous y trouverez la paix de l'esprit aussi bien que la sanctification de votre âme. Je vous prie, Monsieur, de borner à cela pour le présent vos désirs et votre affection. J'ai une tendresse singulière pour votre cœur, qui fait que je l'offre souvent à Notre-Seigneur, en qui je suis, etc.

---

428. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il montre que l'opposition faite à l'expédition de la bulle d'union de Saint-Méen ne repose sur aucun fondement.

10 mai 1658.

Monsieur,

Puisque le procureur général de Saint-Maur s'est opposé à l'expédition de nos bulles de Saint-Méen, ce n'est pas chose faite. J'ai toujours appréhendé cette traverse (avec résignation néanmoins à ce qu'il plaira à Dieu d'en ordonner). Il me semble que cette opposition est sans fondement, parce que ces bons pères de la réforme n'ont droit d'entrer dans aucune maison de Saint-Benoît, s'ils n'y sont appelés selon la bulle de leur érection. Et n'importe de dire qu'étant les enfants de ce saint, ils peuvent réclamer son bien quand on le veut aliéner de son ordre ; car tout le bien de l'Église appartient à l'Église ;

et si saint Benoît vivait encore, il ne nierait point cette vérité, lui qui était enfant de l'Église; et il avouerait que le bien de son ordre lui a été donné par l'Église, à cause du secours qu'elle recevait pour lors de lui par les séminaires d'ecclésiastiques qu'il élevait pour remplir dignement les bénéfices. Or ils ne font plus cela, et l'Église ayant ordonné que les évêques érigeront des séminaires, et le roi qu'ils y uniront des bénéfices et autres revenus, n'est-il pas juste que l'Église se serve quelque peu de ce bien-là, de l'autorité du prince et du prélat, et du consentement des légitimes possesseurs, pour suppléer à ce que les Bénédictins ont fait autrefois et qu'ils ne font plus? Nous attendrons avec patience l'événement de cette affaire, etc.

---

429. — A NOS CHERS FRÈRES EN JÉSUS-CHRIST,

LES PRÊTRES, CLERCS ET COADJUTEURS LAÏQUES DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION[1].

17 mai 1658.

Salut en Notre-Seigneur.

Voici enfin, mes très chers frères, voici les règles ou constitutions communes de notre Congrégation, que vous avez tant désirées et si longtemps attendues. Il est vrai qu'on a laissé passer trente-trois ans ou environ, qu'il y a que notre Congrégation est instituée, sans que nous vous les ayons données imprimées; mais nous en avons usé de la sorte,

1. Nous reproduisons le texte latin de cette lettre, qui précède les constitutions imprimées de la Congrégation de la Mission.

DILECTIS NOSTRIS IN CHRISTO FRATRIBUS, EJUSDEM CONGREGATIONIS SACERDOTIBUS, CLERICIS ET COADJUTORIBUS LAICIS.

Salutem in Domino.

En tandem, Fratres dilectissimi, en regulæ seu constitutiones communes nostræ Congregationis, tantopere a vobis desideratæ, ac tandiu expectatæ. Anni quidem circiter triginta tres a prima ipsius Congregationis institutione effluxere, antequam illas typis mandatas vobis traderemus; sed eo

tant pour imiter notre Sauveur Jésus-Christ en ce qu'il a commencé à faire avant d'enseigner, que pour obvier à plusieurs inconvénients qui eussent pu naître de la publication trop précipitée des mêmes règles ou constitutions, dont l'usage et la pratique auraient ensuite paru peut-être ou trop difficiles ou moins convenables. Or notre retardement et procédé en ceci nous ont garantis, par la grâce de Dieu, de tous ces inconvénients, et ont fait même que la Congrégation les a peu à peu et suavement pratiquées, avant qu'elles aient été mises en lumière. Et en effet, vous n'y remarquerez rien que vous n'ayez depuis longtemps mis en pratique, même avec une sensible consolation de notre part, et une mutuelle édification de vous tous.

Recevez-les donc, mes très chers frères, avec la même affection que nous vous les donnons. Considérez-les, non comme produites par l'esprit humain, mais bien comme inspirées de Dieu, de qui tout bien procède, et sans qui nous ne sommes pas capables de penser quelque chose par nous-mêmes comme de nous-mêmes; car, que trouverez-vous dans ces règles qui ne serve à vous exciter et enflammer, ou à la fuite des vices, ou à l'acquisition des vertus, et à la pra-

consilio id egimus, tum ut Christum Salvatorem nostrum imitaremur, in eo quod cœpit prius facere quam docere; tum ut quamplurimis occurreremus incommodis, quæ sine dubio oriri potuissent ex præmatura earumdem regularum seu constitutionum editione; ac proinde earum praxis et usus visa fuissent postmodum aut nimis difficilia, aut minus congruentia. Hæc autem nostra cunctatio atque agendi ratio ab illis nos periculis, divina adjuvante gratia, servavit; quinetiam effecit ut Congregatio paulatim ac suaviter ipsas in praxim redegerit, priusquam illæ fuerint editæ. Nihil enim in illis animadvertetis, quod non jamdudum, imo et cum maxima animi nostri oblectatione, mutuaque omnium vestrum ædificatione in usu habueritis.

Illas igitur, fratres dilectissimi, pari, quo vobis eas tradimus, affectu accipite. Illas considerate, non quidem ut ab humano spiritu productas, sed potius ut emanatas a divino, a quo bona cuncta procedunt, et sine quo non sumus sufficientes cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis. Etenim, quid in illis reperietis quod vos aut ad vitiorum fugam, aut ad virtutum acquisitionem, et ad evangelicorum documentorum exercitium non accendat, ac

tique des maximes évangéliques? Et c'est pour cela que nous avons tâché, autant qu'il nous a été possible, de les puiser toutes de l'esprit de Jésus-Christ, et de les tirer des actions de sa vie, comme il est aisé à voir, estimant que les personnes qui sont appelées à la continuation de la mission du même Sauveur (laquelle consiste principalement à évangéliser les pauvres) doivent entrer dans ses sentiments et ses maximes, être remplies de son esprit, et marcher sur ses traces.

C'est pourquoi, mes très chers frères, nous vous prions et conjurons, par les entrailles de ce même Sauveur Jésus-Christ, de faire votre possible pour observer exactement ces règles, tenant pour certain que si vous les gardez, elles vous garderont, et vous conduiront avec assurance à la fin tant désirée, c'est-à-dire à la céleste béatitude. Ainsi soit-il.

---

430. — A M. DUPONT,

SUPÉRIEUR, A TRÉGUIER.

Il lui refuse la permission d'accepter deux bénéfices, et l'engage à renoncer à la pensée d'aller dans son pays.

19 juin 1658.

Monsieur,

Par la même lettre par laquelle vous demandez si vous devez accepter deux bénéfices qui vous sont offerts en votre pays, vous nous donnez de nouvelles marques de votre affec-

promoveat? Eaque de causa illas omnes, quantum in nobis fuit, ex Jesu-Christi spiritu, actionibusque vitæ ipsius, ut perspicere facile est, haurire conati sumus : quippe qui censuimus eos viros, qui ad continuationem missionis ipsius Christi (quæ potissimum in pauperum evangelizatione consistit) vocati sunt, debere ejusdem Christi sensibus et affectibus, imo eodem, quo ipse, spiritu repleri, ipsiusque vestigiis inhærere.

De cætero ergo, Fratres, rogamus vos, et obsecramus in Domino Jesu, ut in exactam ipsarum regularum observationem incumbatis; pro certo habentes quod, si illas servaveritis, ipsæ vos servabunt; et tandem ad finem optatum, hoc est, ad cœlestem beatitudinem securos vos deducent. Amen.

JESUS, MARIA, JOSEPH.

tion pour la Compagnie en ce que vous avez dessein de lui faire avoir un jour ces bénéfices-là, dont je vous remercie d'autant plus que votre intention est de faire que, par elle, Dieu soit davantage honoré et le peuple assisté; ce sont des effets de votre zèle qui ne seront pas sans récompense.

Mais je vous dirai pour réponse, Monsieur, que nous ne devons désirer autre bien à la Compagnie, ni d'autres emplois que ceux qu'il plaît à Dieu de lui donner par lui-même sans nous, je veux dire sans que nous les ayons recherchés ni procurés. Si c'était Mgr l'évêque du lieu, en qui réside le pouvoir d'appeler, qui nous fît cette proposition, la volonté de Dieu nous serait pour lors assez connue.

Et quant à vous, Monsieur, je pense que, vous étant donné à sa divine bonté de la manière que vous avez fait, vous ne pouvez ni recevoir ni retenir des bénéfices, surtout à la charge d'âmes. Vous avez pris Notre-Seigneur pour votre bénéfice et renoncé aux biens de la terre pour le suivre pauvre et le servir à l'apostolique ; n'est-ce pas là un sujet de grande consolation pour vous, qui, n'ayant manqué jusqu'à maintenant d'aucune chose nécessaire à la vie, ni d'aucune occasion d'employer saintement la vôtre, devez espérer que vous n'en manquerez pas non plus à l'avenir ?

De dire que vous ne voudriez pas être à charge à la Compagnie, vous ne le serez pas aussi, car, grâce à Dieu, elle ne se trouve pas chargée des infirmes ; au contraire, ce lui est en quelque façon bénédiction d'en avoir. Et de vous persuader que vous auriez plus de santé en votre pays et plus de moyens de procurer la gloire de Dieu que vous ne faites ailleurs, ce serait un abus de l'esprit malin qui, en vous montrant un bien apparent et incertain, voudrait vous faire quitter un bien présent et véritable, et, en vous éloignant de l'esprit de Notre-Seigneur, vous faire rentrer s'il pouvait dans l'esprit du monde. Je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous

préserve de ce malheur et vous confirme dans les premières dispositions de nous consommer dans l'état où il nous a appelés, et dans l'exercice de l'humilité, de la patience et de la charité de Jésus-Christ. Je suis, en son amour, votre, etc.

---

431. — A MADEMOISELLE CHAMPAGNE[1],

NOVICE EN L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE SÉZANNE.

Il lui donne les raisons qui doivent la prémunir contre le découragement.

25 juin 1658.

Mademoiselle,

Je vous remercie de la confiance dont vous m'avez honoré; j'ai reçu votre lettre avec désir de vous servir et l'ai lue avec joie, voyant les sentiments de votre cœur.

Premièrement, je ne m'étonne pas des répugnances que vous sentez pour les exercices de la religion, au contraire je m'étonnerais si vous n'en aviez point. Tôt ou tard Dieu exerce les âmes qu'il appelle à son service par des peines semblables, et il vaut mieux que vous en soyez travaillée dès le commencement de votre vocation que dans le progrès ou la fin, parce que vous apprendrez de bonne heure à vous connaître et à vous humilier, à vous défier de vous-même et à vous confier en Dieu, bref, à faire un fonds de patience, de force et de mortification, qui sont des vertus dont l'usage vous sera nécessaire toute votre vie.

Deuxièmement, je ne doute pas que vous ne fussiez contente de demeurer libre comme vous êtes, mais ce contentement serait de la nature et ne durerait pas. On ne peut servir à deux maîtres, et si vous voulez jouir de la liberté des enfants de Dieu, vous devez suivre Jésus-Christ par la voie étroite de la sujétion, qui mène au salut; car, quelque disposition que vous ayez de bien faire en marchant par le chemin large de

1. Mlle Champagne était nièce de Mlle Dufresne.

la propre liberté, vous pourriez tomber dans l'égarement où tombent pour l'ordinaire ceux qui ne s'attachent à Dieu que par des filets de soie, tant l'inconstance humaine est grande.

Troisièmement, je vous prie, Mademoiselle, considérez un peu le Fils de Dieu qui est venu au monde non seulement pour nous sauver par sa mort, mais pour se soumettre à toutes les volontés de son Père et nous attirer à lui par l'exemple de sa vie ; il était encore dans le ventre de sa mère, qu'il fut obligé d'obéir à un édit de l'empereur ; il naquit hors de son pays, en une saison rude et dans une extrême pauvreté ; peu après, voilà Hérode qui le persécute et lui qui s'enfuit et qui, dans son exil, souffre ses propres incommodités, et par compassion celles de la sainte Vierge et de saint Joseph, qui en enduraient beaucoup à cause de lui. Étant de retour à Nazareth et devenu grand, il s'assujettit à ses parents et aux règles d'une vie cachée pour servir de modèle aux âmes religieuses qui, en ayant embrassé une pareille, doivent se soumettre à leurs supérieurs et aux observances de leur état ; et sans doute qu'il vous avait pour lors en vue dans le dessein éternel qu'il a eu de vous sauver par la retraite absolue que vous avez commencée. Or, si vous regardez ce divin Sauveur à votre tour, Mademoiselle, vous verrez comme sans cesse il souffre, comme il prie, comme il travaille et comme il obéit. Si vous vivez selon la chair, dit saint Paul, vous mourrez ; et pour vivre selon l'esprit qui vivifie, il faut vivre comme Notre-Seigneur a vécu : se renoncer soi-même, faire plutôt la volonté d'autrui que la nôtre, bien user des contradictions et estimer que les souffrances nous sont meilleures que les satisfactions. Ne fallait-il pas que le Christ souffrît ces choses ? disait-il aux disciples qui parlaient de sa passion ; c'est pour nous faire entendre que, comme il n'est entré en sa gloire que par les afflictions, nous ne devons pas prétendre y arriver sans souffrir.

Quatrièmement, on souffre diversement : les apôtres et les premiers chrétiens ont souffert la persécution des tyrans et toutes sortes de mésaises ; et il est dit que tous ceux qui voudront suivre Jésus-Christ souffriront tentation. Si vous faites réflexion à votre vie passée, vous trouverez que vous n'en avez pas été exempte ; et, en quelque état que vous soyez, fussiez-vous dans celui du mariage, et d'un mariage avantageux, vous y trouverez des croix et des amertumes. On trouve peu de personnes au monde qui ne se plaignent de leur condition, bien qu'elle paraisse douce ; certes, la meilleure est celle qui nous rend plus semblables à Notre-Seigneur, tenté, priant, agissant et souffrant ; et c'est par où il conduit les âmes qu'il veut élever à une plus haute perfection.

Cinquièmement, il ne faut donc pas vous rebuter, Mademoiselle, si vous ne trouvez point de goût aux exercices de la vertu : la vertu n'est vertu qu'autant qu'on fait des efforts pour la pratiquer. La vie de l'homme n'est qu'un combat, au dire de Job ; il faut donc combattre pour n'être pas vaincu ; et comme le diable est un lion rugissant, toujours rôdant autour de nous pour nous dévorer, il ne manquera pas de vous entreprendre dans le bon propos que vous avez d'être tout à Dieu, afin de vous décourager de cette poursuite et de vous abattre, s'il peut, prévoyant que si vous persévérez il sera confondu. Il est donc expédient que vous lui résistiez fortement par l'oraison et par l'exactitude aux pratiques de la communauté, surtout avec la confiance en Dieu toute filiale et singulière ; sa grâce ne vous manquera pas, au contraire elle abondera en votre âme à proportion que vous aurez d'adversités et serez résolue de les surmonter avec sa même grâce : Dieu ne permet jamais que nous soyons tentés au delà de nos forces.

Sixièmement, pour toutes ces raisons, Mademoiselle, il semble que vous feriez bien de vous raidir contre les diffi-

cultés ; plus vous donnerez à Notre-Seigneur et plus vous en recevrez de bénédictions. Son joug est doux à qui l'embrasse volontiers ; et votre charge sera légère, si vous la comparez à celle de Jésus-Christ qui a tant pâti pour vous, ou si vous regardez la consolation et la récompense qu'il promet à ceux qui le servent constamment, sans regret, au lieu et en la manière qu'il veut, comme j'espère que vous ferez.

Voilà, Mademoiselle, mes petites pensées que je soumets aux vôtres meilleures ; je n'aurais garde de vous les dire si vous ne l'aviez désiré, et si je ne voyais sur la fin de votre lettre que vous cherchez à connaître la volonté de Dieu pour l'accomplir. Je le prie qu'il vous fasse cette grâce. Je suis, en son saint amour, Mademoiselle, votre, etc.

---

432. — A Mgr L'ÉVÊQUE DE PAMIERS.

Il lui témoigne sa reconnaissance des bontés qu'il a pour la Compagnie.

26 juin 1658.

Monseigneur,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire ces jours passés et de vous adresser une lettre de Rome ; en voici une autre que j'ai reçue depuis.

Je vous remercie très humblement, Monseigneur, des effets de votre bonté que vous avez départis à notre pauvre maison de Cahors ; M. Cuissot m'en a écrit avec grand sentiment de reconnaissance, et moi j'ajouterai cette obligation à toutes les autres que nous vous avons.

Mgr de Sarlat est bien en peine de son affaire : il attend avec désir et patience de savoir ce que vous avez résolu avec Mgr de Cahors.

Madame votre sœur m'envoya demander l'autre jour une heure pour me parler ; je m'en excusai sur mon indisposition, qui me faisait garder la chambre pour lors, et qui m'a été

fréquente depuis votre départ; maintenant que par la grâce de Dieu je me porte mieux, je me donnerai l'honneur de l'aller voir chez elle.

Je prie sa divine bonté, Monseigneur, que votre santé soit toujours bonne et que vos travaux abondent en fruits de bénédictions. Je vous demande la vôtre, prosterné en esprit à vos pieds, comme étant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre, etc.

---

433. — A M. RIVET,

SUPÉRIEUR, A SAINTES.

Il lui demande d'exposer à Mgr l'évêque les motifs que nous avons de ne pas nous charger des religieuses.

7 juillet 1658.

Monsieur,

Vous avez bien fait de représenter à Mgr de Saintes les raisons que vous avez pour être dispensé du service des religieuses. Il y a tant d'autres moyens de subvenir aux besoins de celles de Notre-Dame, que je ne puis m'imaginer qu'il veuille en charger votre famille, toujours appliquée au service du diocèse, surtout si vous lui représentez humblement et affectionnément que nous avons pour règle de ne nous mêler nullement des religieuses, et que même nous avons l'expérience que ceux qui se donnent à elles ne peuvent quasi vaquer à autre chose. Ce qui a fait que, prévoyant dès le commencement les choses capables de détourner la Compagnie de ses fonctions, on estima nécessaire de se garder de toute sorte de communication avec ces personnes-là, à quoi elle a été assez exacte. Il est vrai que, pour mon particulier, je suis dans la pratique contraire, ayant soin des filles de Sainte-Marie; mais il faut savoir que je l'avais avant que la Mission fût établie, m'ayant été imposée par le bienheureux

évêque de Genève, ou plutôt par la providence de Dieu, pour mon châtiment; car c'est une croix pour moi, et la plus pesante que j'aie, laquelle je suis contraint de porter, après avoir fait plusieurs efforts pour m'en décharger. J'espère donc que monseigneur votre bon prélat, étant bien informé de notre usage, des motifs que nous avons de nous éloigner des religieuses et des inconvénients du contraire, ne vous obligera pas de les approcher : j'en prie Notre-Seigneur, etc.

---

434. — A M. MOISET,

A LA FÈRE.

Il ne peut le recevoir dans la Compagnie, d'abord à raison de son âge trop avancé, puis parce qu'il est marié.

10 juillet 1658.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu du sacrifice que vous lui voulez faire de votre personne, et je vous remercie très humblement du choix que vous faites de notre Compagnie pour vous y consumer au service de sa majesté.

Ce nous serait bonheur et consolation de vous y voir exercer votre piété et votre patience; mais je dois vous dire, Monsieur, que nous avons pour maxime de n'y recevoir que des jeunes gens pour travailler; et comme vous êtes hors d'âge pour vaquer aux emplois que nous leur donnons, nous avons sujet de croire que Dieu ne vous y appelle pas.

Il est vrai que nous y avons reçu autrefois deux personnes de condition bien âgées, mais c'est que l'une était le beau-frère de notre fondateur, et que l'autre nous a fait des biens considérables avant et depuis qu'il est parmi nous. Et ainsi nous avons été obligés de les excepter de la règle générale; aussi n'étaient-ils pas mariés comme vous, Monsieur, qui avez mademoiselle votre femme avec vous, et qui avez par conséquent un double empêchement.

De dire qu'elle se retirera parmi les filles de Mlle Le Gras, c'est chose qui ne se peut espérer de leur part non plus que de la nôtre, qui n'avons jamais reçu ni en l'une ni en l'autre communauté que des personnes libres et de disposition à faire ce que les autres y font. Je vous supplie très humblement de nous excuser.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse connaître le lieu et la manière dont il veut que vous le serviez pour assurer votre salut. Ne craignez point qu'il prenne soin de vous et de ce qui vous touche, si véritablement vous cherchez sa gloire, comme j'en suis persuadé. Confiez-vous en sa grande bonté et offrez-vous souvent à elle, afin qu'elle accomplisse en vous et par vous son bon plaisir. Si quelque autre occasion se présentait où je fusse en état de vous servir, je le ferais avec la même affection que je suis, etc.

---

435. — A M. N...,

VICAIRE GÉNÉRAL DE SOISSONS.

Il affirme la légitimité d'une ordonnance synodale. — Il remercie de l'offre qui est faite d'une abbaye, mais il voit les plus grandes difficultés à la réalisation. — Il donne les raisons qui ont empêché de donner une mission.

Paris, 10 juillet 1658.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec le respect que Dieu m'a donné pour votre personne. Pour répondre à la proposition que vous m'avez faite, Monsieur, il n'appartient pas à un pauvre prêtre comme moi de toucher à ce que Dieu a mis au-dessus de ma tête. Je vous dirai néanmoins que l'ordonnance faite au synode est conforme au décret de la Congrégation des rites, et que le prélat en peut disposer pour une juste cause.

Je vous remercie très humblement de ce que vous pensez

à nous au sujet de l'abbaye d'Orbais [1] ; nous vous sommes très obligés de nous souhaiter un tel avantage, quoiqu'il soit hors d'espérance ; l'union des abbayes est très difficile en France, et pendant dix ans que j'ai été employé aux affaires ecclésiastiques je n'en ai pas vu accorder une seule. L'union des menses conventuelles ne l'est pas moins ; feu Mgr de Saint-Malo avait uni celle de son abbaye de Saint-Méen à son séminaire, et y avait établi la Compagnie ; mais nous avons eu beaucoup à souffrir de la part des religieux. Jusqu'à présent il a plu à notre Saint-Père le Pape de confirmer cette union.

Je ne sais pas de quoi vous me faites l'honneur de me dire que les habitants de Montmirail se plaignent ; si c'est de l'hôpital, c'est sans sujet : premièrement, parce qu'il est au seigneur qui l'a fondé et qui en a donné le gouvernement aux prêtres de la Mission ; j'ai passé deux ans sans le vouloir accepter depuis que le R. P. de Gondy m'en parla la première fois ; et, en second lieu, parce qu'il est mieux gouverné qu'il n'était du temps des religieuses, ni pendant qu'il y avait un receveur. Nous y avons mis deux filles de la Charité, et cela va fort bien. Si c'est de la maladrerie, c'est une autre affaire : nous en parlerons la première fois que j'aurai l'honneur de vous voir.

Ce n'est pas notre fait d'enseigner la jeunesse à Condé ; et ce n'est pas à nous non plus de rechercher aucun établissement ; ceux que nous avons, grâce à Dieu, nous sont venus sans demander ; aussi, de toutes les personnes du monde la plus indigne d'obtenir quelque grâce de Mme la princesse de Carignan, c'est peut-être moi.

Pour la fondation de Mme de Bêchevelle, il est vrai que nous n'en sommes pas payés ; mais ce n'est pour cela, Monsieur,

1. Orbais-l'Abbaye, dans le canton de Montmort (Marne) ; c'était une abbaye de bénédictins.

que la mission n'a pas été faite à Beuvarde depuis longtemps, mais à cause que feu Mgr de Soissons se montrait difficile à cela, et que depuis sa mort je n'y ai pas fait réflexion, outre que notre pauvre maison de Fontaine, à laquelle nous avons transporté cette fondation, a souffert tant de pertes qu'elle n'a pu entretenir qu'un ou deux prêtres, et encore ont-ils contracté des dettes qu'il a fallu payer. J'espère, Dieu aidant, Monsieur, qu'une des premières missions qu'elle fera sera celle-là. Vous nous ferez la grâce de nous avertir toujours de notre devoir, et de prier Dieu qu'il nous fasse celle de nous en acquitter pour sa gloire et le service des âmes. Je suis, en son saint amour, de toutes les tendresses de la mienne, Monsieur, votre, etc.

---

436. — A M. BÉCU[1],

SUPÉRIEUR, A RICHELIEU.

Il peut envoyer les postulantes, même sans dot, si elles ont bonne vocation et volonté. — Ce qu'il payera pour la location de la maison des sœurs est une aumône faite aux pauvres.

Paris, 14 juillet 1658.

Monsieur,

Si vous pensez que les deux postulantes qui veulent entrer parmi les filles de la Charité aient assez de force et de résolution pour cet état, que ce soit le désir de servir Dieu et les pauvres qui les porte à l'embrasser, plutôt que la pensée d'être plus à leur aise qu'elles ne sont, et qu'enfin vous voyiez qu'elles sont pour persévérer, autant que cela se peut prévoir moralement, en ce cas vous les pouvez envoyer, bien qu'elles n'aient pas d'argent, ni pour s'en retourner (parce que, Dieu aidant, elle n'en auront pas affaire), ni même

1. M. Benoît Bécu, né à Braches, diocèse d'Amiens, le 22 mars 1602; reçu à Paris le 14 mai 1637.

pour leurs habits, puisque ceux qu'elles porteront leur pourront servir.

On ne regarde pas de si près à ces choses quand les sujets sont bons; au contraire on en ferait venir de bien loin à gros frais, si on pouvait s'en assurer, tant ces filles-là sont utiles au public et demandées de tous côtés : quatre ou cinq prélats et plusieurs villes nous en ont demandé, qui n'en ont pu avoir. Je vous dirai néanmoins que, si leurs parents sont si pauvres qu'ils aient besoin de leur présence et de leur service pour vivre, il vaut mieux qu'elles les assistent, attendant qu'ils soient morts ou qu'ils se puissent passer d'elles.

Je vous prie de ne vous amuser pas au louage du logis que les sœurs occupent, c'est une aumône que vous faites aux pauvres qu'elles soulagent. Dites-leur qu'elles ne s'en mettent pas en peine, mais qu'elles fassent bien leur devoir. Encouragez-les au support et à l'union entre elles et à la pratique des vertus; aidez-les à porter leurs petites peines, et traitez-les un peu moins sèchement, afin qu'elles aient en vous toute la confiance qu'elles doivent avoir, etc.

---

437. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il loue Dieu de la disposition du Pape, par suite du rapport fait par le cardinal Durazzo, et de sa volonté que les missionnaires exercent à Rome les mêmes ministères qu'à Gênes.

Paris, 19 juillet 1658.

Monsieur,

Il y a sujet de louer Dieu de ce que le Pape a bien voulu être informé de notre Institut et des fruits de nos emplois, par un saint cardinal qui en a une pleine connaissance et qui en a rendu compte à Sa Sainteté avec tant de simplicité, de netteté, d'exactitude, de jugement et de bonté pour notre Compagnie, et de ce qu'enfin notre Saint-Père a ordonné à la

Congrégation de la visite apostolique de s'appliquer aux moyens de nous faire exercer nos fonctions à Rome, comme nous faisons à Gênes et ailleurs. Mais ce qui me console davantage est que tout cela s'est fait sans nous par la conduite de Dieu, duquel la volonté nous sera d'autant plus connue dans les événements que moins nous y aurons contribué. Certes, le témoignage avantageux que Mgr le cardinal Durazzo a rendu de nous, nous doit animer à devenir tels qu'il nous dépeint et à faire les biens qu'il nous attribue. Je vous prie de nous aider à demander cette grâce à Dieu, etc.

---

438. — A Mgr LE MARQUIS DE PIANEZZE.

Il l'assure de sa profonde reconnaissance.

Paris, 9 août 1658.

Monseigneur,

Je ne puis plus me défendre de vous interrompre : la reconnaissance de vos bienfaits exige de moi ce petit mot de reconnaissance. A ce que j'apprends, Monseigneur, votre charité n'a pas sa pareille, et je ne sais comment vous remercier des grâces qu'elle répand sur vos pauvres missionnaires; je prie Notre-Seigneur que celles qu'il verse sur vous, Monseigneur, croissent de plus en plus et qu'elles vous servent d'un éternel remerciement pour tous les services que vous lui rendez et que vous lui faites rendre, particulièrement par ces pauvres prêtres que vous avez logés de nouveau, que vous entretenez de vos biens, que vous supportez en leurs défauts et que vous protégez comme vos enfants. Mon Dieu, Monseigneur, que d'obligations nous vous avons ! le sentiment que j'en ai me fait souhaiter, ou que sa divine Majesté nous anéantisse, ou qu'elle nous rende dignes de l'honorer selon vos saintes intentions. Comme les siennes sont que nous vous obéissions parfaitement, je vous assure, Monsei-

gneur, que, pour mon particulier, je tâcherai de le faire toute ma vie, et j'ose me promettre le même soin de tous tant que nous sommes. Nous prierons Dieu surtout pour votre chère conservation, et pour qu'il ait agréable de sanctifier de plus en plus votre belle âme et de bénir votre illustre famille.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'agréer ces tendres affections de mon cœur plein de respect et de révérence pour le vôtre, en qui je suis, etc.

---

439. — A MA SŒUR HARDEMONT,

FILLE DE LA CHARITÉ, A USSEL.

Il lui affirme qu'elle se trompe en pensant qu'on l'a envoyée au loin pour se débarrasser d'elle. — Il lui annonce la mort et les maladies des sœurs envoyées à Calais, où elle-même devait être envoyée. — Il l'exhorte à mériter la couronne qui récompense les bonnes filles de la Charité.

10 août 1658.

Ma chère sœur,

J'ai reçu plusieurs de vos lettres, et beaucoup de peine de celle que vous souffrez; oui, je vous porte compassion de voir que votre pauvre cœur gémit, oppressé de ce grand dégoût que vous avez de delà; Dieu veuille, par les miséricordes de sa douceur, adoucir votre mal, et vous faire voir que vous êtes plus heureuse que vous ne pensez!

Oui, ma sœur, notre bonheur est dans la croix, et Notre-Seigneur n'a voulu entrer dans sa gloire que par les amertumes; il vous conduit par la voie des saints: ne vous en étonnez pas, je vous en prie; mais ayez patience, laissez-le faire, dites-lui que sa volonté soit faite et non pas la vôtre. Je sais bien que vous êtes dans cette pratique et que vous vous offrez à lui, pour souffrir ce qu'il lui plaira; mais il faut continuer avec confiance, et non pas vous laisser abattre par le découragement.

Si vous tenez ferme pour demeurer au lieu où vous êtes et

pour vous surmonter au service des pauvres, vous mériterez que sa divine bonté change votre tristesse en joie et vos aversions en plaisirs (et c'est ce qu'il fera, comme j'espère), et vous édifierez votre sœur et l'encouragerez à la pratique des vertus.

Vous avez pensé que Mlle Le Gras vous avait envoyé en ce pays-là pour se défaire de vous. O Dieu! ma sœur, que ce sentiment est éloigné de la vérité! car je sais qu'elle vous estime et affectionne, et qu'elle a voulu procurer votre bien, en vous envoyant avec une dame de grande piété, pour le service de Notre-Seigneur et le soulagement de ses pauvres membres. Certes, vous devez remercier Dieu du choix que sa providence a fait de vous pour aller à Ussel; car si vous aviez été ici, on vous aurait envoyée à Calais, où la reine nous ayant commandé d'envoyer quatre sœurs pour l'assistance des blessés de l'armée, elles y sont tombées toutes malades et deux y sont mortes. Je ne sais si les autres en relèveront : ce qui nous a obligés d'en envoyer encore quatre, qui sont parties avec beaucoup de résolution, nonobstant le danger; et la plus ancienne de la Compagnie, qui est la sœur Henriette, ayant su la maladie et le décès de ses sœurs, a demandé à aller prendre leur place, par un mouvement que Dieu lui a donné d'aller exposer sa vie pour le prochain, qui est un acte d'amour de Dieu des plus agréables à sa Majesté. Et bienheureuses sont ces âmes qui sont mortes dans l'exercice de la charité, dont elles ont porté le nom!

Et vous, ma sœur, qui le portez aussi, vous êtes encore heureuse d'être en lieu et en état de donner vos soins, vos travaux et votre vie même pour la charité, pour emporter la même couronne, et peut-être une plus grande. Je vous prie donc, ma sœur, de vous bien résoudre à demeurer en paix là où vous êtes, sans admettre aucune pensée pour le retour ici, ni pour être envoyée à Cahors. Pour la première chose,

il n'est pas expédient, et pour l'autre, ce n'est pas chose prête. Je prie derechef Notre-Seigneur qu'il vous fortifie et qu'il vous bénisse. Je suis, en son amour, etc.

---

440. — A M. PESNELLE,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il énumère les qualités que doivent avoir les postulants : les grands talents ne sont pas nécessaires, mais bien la bonne volonté et la vertu.

25 août 1658.

Monsieur,

Vous faites fort bien de prendre garde aux dispositions de corps et aux qualités d'esprit des postulants, pour ne vous charger d'aucun, s'il est possible, qui ne soit pour réussir. Il suffit néanmoins qu'ils aient une bonne santé, un esprit raisonnable et une bonne intention, encore qu'ils n'aient rien d'extraordinaire, ni même aucun talent pour la prédication.

Nous avons tant de choses à faire que, Dieu merci, personne ne demeure oisif qui veut travailler parmi nous ; au contraire les simples ouvriers et les plus communs sont, pour l'ordinaire, les plus propres et les plus utiles pour le pauvre peuple : Dieu sait faire des pierres des enfants d'Abraham. Et Notre-Seigneur, ayant choisi des gens grossiers pour ses disciples, en fit des hommes apostoliques qui, sans avoir des sciences acquises ni des esprits élevés, ni de belles prestances, ont néanmoins servi d'instruments à leur divin Maître pour convertir tout le monde. Pourvu que les missionnaires soient bien humbles, bien obéissants, bien mortifiés, bien zélés et pleins de confiance en Dieu, sa divine bonté s'en servira utilement partout, et suppléera aux autres qualités qui leur pourraient manquer, etc.

441. — A MA SŒUR AVOYE VIGNERON,

FILLE DE LA CHARITÉ, A USSEL.

Il lui rappelle qu'on ne parvient au ciel que par les souffrances. — Il faut souffrir pour l'amour de Jésus-Christ, ne jamais se décourager, prier avec persévérance. — Obéir aux supérieurs pour l'amour de Dieu. — Faire son office du mieux possible, et commettre le reste à Dieu.

Paris, 24 août 1658.

Ma sœur,

J'ai écrit deux lettres à notre bonne sœur Anne, et j'avais pour lors envie de vous écrire aussi; mais je ne l'ai pu à cause de mes embarras. A présent, je réponds à vos lettres, et même à celle que vous avez écrite à M. Portail.

Vous dites que Dieu vous exerce pour éprouver votre patience : voilà qui est bien, ma sœur; car c'est signe que sa divine bonté veut que vous fassiez progrès en cette vertu, afin que, par la pratique d'icelle, toutes les peines et les fâcheries de ce misérable monde vous tiennent à honneur et à profit. On ne parvient au ciel que par les souffrances, c'est une règle générale; et néanmoins tous ceux qui souffrent ne seront pas sauvés; il n'y aura que ceux qui souffriront volontiers pour l'amour de Jésus-Christ qui a le premier souffert pour nous. Voyez de là si, au lieu de vous décourager, vous ne devez pas vous réjouir, et, au lieu de vous abattre, vous confier à Dieu, qui ne permettra jamais que vous soyez tentée au delà de vos forces.

Vous ajoutez que vous avez déjà bien répandu des larmes et fait des prières et des neuvaines. Tout cela est bon : Notre-Seigneur a dit que les bienheureux sont ceux qui pleurent, et que ceux qui demandent recevront. Il n'a pas dit pourtant qu'aussitôt qu'on aura prié on sera exaucé, et cela afin qu'on ne se lasse pas de prier. C'est pourquoi, ma sœur, vous ne deviez pas dire cette parole qui vous a échappé, que plus vous priez, moins vous obtenez; car elle marque que vous n'êtes

pas bien résignée à la volonté de Dieu et ne vous confiez pas assez en ses promesses. Souvent il nous fait plus de grâces de nous refuser ce que nous lui demandons que de nous l'accorder ; et nous devons estimer que, connaissant mieux que nous ce qui nous est bon, ce qu'il nous envoie en est le meilleur, encore qu'il soit désagréable à la nature et contraire à nos souhaits.

Mon Dieu, ma sœur, que je vous plains en vos peines, et que je compatis à notre pauvre sœur Anne, accablée de ses dégoûts ! Mais quoi ! c'est un exercice que Dieu permet, comme vous dites, pour vous éprouver ; recevez-le donc comme un bienfait de sa main paternelle, et tâchez d'en bien user. Aidez votre sœur à porter sa croix, puisque la vôtre n'est pas si pesante que la sienne ; faites-la ressouvenir qu'elle est fille de la Charité, et qu'elle doit être crucifiée avec Notre-Seigneur et se soumettre à son bon plaisir, pour n'être pas tout à fait indigne d'un si digne Père. Hélas ! si elle ne surmonte ces petites répugnances de son esprit, comment pourrait-elle supporter de plus grandes afflictions ?

Je crains que nous soyons trop sensibles aux petits maux, et que nous n'ayons pas assez de résolution pour vaincre les difficultés qui se trouvent au service de Dieu et des pauvres. Nous voudrions y trouver des consolations et que tout allât selon notre gré ; nous ne voulons point servir Dieu à nos dépens, mais recevoir dès ce monde le repos de l'esprit pour récompense du travail du corps ; mais ce n'est pas ainsi, ma sœur, que vous vous rendrez agréable à Dieu, mais en souffrant patiemment les peines intérieures comme les extérieures.

Vous ne faites pas bien d'imputer à Mademoiselle la cause de ces peines, ni de vous résoudre à ne lui plus écrire, parce que ses lettres ne vous contentent pas, ni d'attribuer, comme vous faites, le choix qui a été fait de vos personnes à d'autres

qu'à la Providence divine, qui seule vous a appelée au lieu où vous êtes. C'est ce que vous reconnaîtrez lorsque vous obéirez à vos supérieurs pour l'amour de Dieu, et que vous ne regarderez que lui dans les ordres que vous recevez.

J'ai fait réponse à notre sœur Anne sur le désir qu'elle a d'aller à Cahors. Si ce désir venait de Dieu, comme vous le pensez, elle ne serait pas inquiétée comme elle est, et s'en remettrait à ceux qui la conduisent. Si elle s'efforce de faire la volonté de Dieu à Ussel, il y a sujet d'espérer qu'elle la fera aussi ailleurs ; et si enfin elle n'y trouve pas son repos et que l'établissement de Cahors se fasse, ou celui de Montpellier, nous pourrons l'envoyer à l'un ou à l'autre ; mais ce ne sont pas affaires faites, et il faut qu'elle ait patience au lieu où elle est, puisque c'est le plaisir de Dieu. Elle ne doit pas, ni vous non plus, se mettre tant en peine si l'hôpital n'est pas bien établi ni bien composé, ni assez fondé; vous servirez les pauvres le mieux que vous pourrez, et commettrez le reste à la bonté de Dieu. Toutes les œuvres ont leurs commencements et leurs progrès, et si Mme la duchesse ne peut pas mettre toutes choses pour le présent en l'état qu'il est à désirer, cela se pourra faire avec le temps. Faites de votre côté ce que Dieu demande de vous, et demeurez en paix; surtout entr'aimez-vous et vous supportez l'une l'autre en Notre-Seigneur.

Je vous salue de toute mon affection, et je prie Dieu qu'il vous donne sa sainte force et sa grande bénédiction. Mademoiselle se porte assez bien. Voilà quatre de vos sœurs qui se vont établir à Metz. Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

442. — A M. PESNELLE,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il loue ses humbles sentiments à l'égard de la supériorité dont il est chargé. — Il l'engage à établir la pratique de demander pardon quand on a offensé un confrère; — à reprendre ceux qui manquent au règlement; — à témoigner sa reconnaissance au cardinal-archevêque.

30 août 1658.

Monsieur,

Je ne doute pas que la sainte humilité ne vous donne les sentiments que vous me témoignez sur le sujet de votre supériorité; mais comme c'est Dieu qui gouverne toutes choses par son adorable sagesse, nous devons estimer qu'il conduit aussi la Compagnie en général et chaque maison en particulier, et qu'elles seront très bien conduites, si de notre côté nous sommes fidèles à la pratique des maximes de l'Évangile et des observances de notre Institut. Vous êtes sans doute entré dans cette disposition, lorsque vous vous êtes proposé de maintenir dans la famille l'union et l'exactitude, qui sont les deux fins principales d'une bonne conduite. Vous m'en demandez même les moyens, mais il faudrait trop de temps pour vous les écrire; je vous dirai seulement que, pour conserver la paix et la charité parmi les vôtres, il les faut accoutumer à s'entre-demander pardon à genoux, toutes les fois qu'il leur arrivera de dire ou de faire quelque chose qui altère tant soit peu la charité.

Un jour, une supérieure de filles religieuses me disait que l'union était grande en sa communauté, et je lui demandai à quoi elle en attribuait la cause. Elle me répondit qu'après Dieu c'était à la pratique qui était entre les sœurs de se demander pardon des paroles d'aigreur ou contraires au respect; et en effet j'ai remarqué que ce remède est très utile parmi nous, car j'ai tâché d'y en introduire l'usage et d'y recourir moi-même, lorsque je tombe dans ces défauts; et vous verrez, Monsieur, que cette pratique d'humilité, si vous

la mettez en vigueur, sera comme un baume précieux en votre maison, qui adoucira les piqûres des langues et les ressentiments des cœurs.

Par l'exactitude au règlement et aux pratiques, outre le bon moyen que vous vous proposez, qui est d'en donner l'exemple, il vous servira beaucoup de n'en souffrir la transgression dans les autres sans les en avertir, ni sans quelquefois leur en donner des pénitences, surtout pour les récidives.

Vous faites selon l'esprit et la volonté de Dieu de témoigner grande reconnaissance à Mgr le cardinal pour ses incomparables bienfaits, et de lui en renouveler souvent nos très humbles remerciements. Il ne faut pas craindre d'excéder en cet endroit, bien que son humilité ait peine à le souffrir, puisque sa bonté paternelle semble n'avoir pas de bornes pour nous.

Vous ne devez pas tellement laisser les choses comme elles sont, ainsi que vous dites le vouloir faire, en attendant le visiteur, que vous ne vous efforciez de redresser les obliques, d'arrêter les mauvaises, s'il y en a, et de rendre les bonnes meilleures. Peut-être entendez-vous parler des façons de faire de la personne qui tend à l'indépendance. En ce cas, ayant de la peine d'en venir à bout, vous ferez bien de la supporter jusqu'à ce que le visiteur lui ait parlé. Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il vous fasse profiter des sujets d'abjection que vous reconnaîtrez en vous, aussi bien que des actions louables que vous verrez en autrui, qu'il vous éclaire dans les doutes et vous encourage dans les difficultés ; qu'il vous anime de son esprit de force, de suavité et d'indulgence, etc.

---

443. — A M. DES BORDES,

AUDITEUR A LA COUR DES COMPTES, A PARIS.

Il lui annonce la perte d'un procès et le prie de l'aider à remercier Dieu de cette affl'ction, qu'il regarde comme une grâce.

3 septembre 1658.

Monsieur,

Les bons amis se font part du bien et du mal qui leur arrive ; et comme vous êtes un des meilleurs que nous ayons au monde, je ne puis que je ne vous communique la perte que nous avons faite du procès et de la ferme d'Orsigny, non toutefois comme un mal qui nous soit advenu, mais comme une grâce que Dieu nous a faite, afin que vous ayez agréable, Monsieur, de nous aider à l'en remercier. J'appelle grâce de Dieu les afflictions qu'il nous envoie, surtout celles qui sont bien reçues. Or, sa bonté infinie nous ayant disposés à ce dépouillement avant qu'il fût ordonné, elle nous a fait aussi acquiescer à cet accident avec une entière résignation, et j'ose dire avec autant de joie que s'il nous avait été favorable. Ceci semblerait un paradoxe à qui ne serait pas versé comme vous, Monsieur, aux affaires du ciel, et qui ne saurait pas que la conformité au bon plaisir de Dieu, dans les adversités, est un plus grand bien que tous les avantages temporels. Je vous supplie très humblement d'agréer que je verse ainsi dans votre cœur les sentiments du mien, qui est sans réserve, en celui de Notre-Seigneur, etc.

444. — A SON ÉMINENCE LE CARDINAL DE RETZ,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il le prie de donner une nouvelle approbation aux Règles[1], qui ont été imprimées, après correction de quelques fautes de transcription et modification de quelques points peu importants.

Paris, 5 septembre 1658.

Monseigneur,

Je me donne l'honneur d'assurer de nouveau Votre Éminence de mon obéissance perpétuelle avec toute l'humilité et l'affection que je le puis ; je vous supplie très humblement, Monseigneur, de l'avoir pour agréable, comme aussi la très humble prière que je vous fais d'avoir la bonté d'approuver derechef les règles de la Compagnie de la Mission, lesquelles Votre Éminence a déjà approuvées une fois, et feu Mgr l'archevêque une autre.

Nous avons été obligés de toucher à quelques-unes, tant à cause de quelques fautes qui s'y sont glissées en les transcrivant, que parce que nous avions réglé des choses que l'expérience nous a fait voir être difficiles en la pratique. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, nous n'avons point touché à l'essentiel des règles, ni à aucune circonstance considérable ; et de cela j'assure Votre Éminence devant Dieu, à qui je dois aller rendre compte de ma pauvre et chétive vie, étant dans la quatre-vingt-troisième année de mon âge.

L'approbation que je vous demande, Monseigneur, n'est pas tant l'affaire de cette petite Congrégation que celle de Votre Éminence, qui en est le fondateur et l'unique protecteur. Je ne m'adresse point à Mgr votre père[2] pour avoir sa recommandation, ni à aucune puissance de la terre : c'est à votre seule bonté que j'ai recours.

1. Les Règles avaient été distribuées en mai 1658.

2. Le général des galères était entré à l'Oratoire le 26 avril 1627, et mourut le 29 juin 1662, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Si je savais le lieu où est maintenant Votre Éminence, je me donnerais l'honneur de lui envoyer un de ses missionnaires pour lui faire cette très humble supplication ; mais ne le sachant pas, je mets cette lettre entre les mains de la providence de Dieu, laquelle je supplie de mettre entre les vôtres, Monseigneur, à qui je demande sa bénédiction, prosterné en esprit aux pieds de Votre Éminence, etc.

---

445. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il bénit Dieu en apprenant que l'on aura une maison et que l'on sera chargé des ordinands. — Il fait observer que l'on peut accepter la paroisse, à cause du séminaire; — que l'on ne peut rien payer aux religieux que l'on remplacerait; — qu'on ne peut se charger de nourrir ni les ordinands ni les séminaristes.

6 septembre 1658.

Monsieur,

Dieu soit loué de ce que les dernières propositions pour un logement et pour les ordinations semblent s'acheminer au point désiré! Nos anciens qui ont vu la maison de Saint-Nicolas disent qu'elle est un lieu assez avantageux; mais je dois vous dire deux ou trois choses sur ce sujet.

La première est que peut-être il vaudra mieux y laisser la paroisse que de l'en séparer; il est vrai que nous avons fait difficulté de nous charger des cures, surtout aux villes épiscopales, et où il y a parlement ou présidial; mais l'expérience nous a fait connaître que là où il y a un séminaire, il est bon que nous y ayons une paroisse pour y exercer les séminaristes, qui apprennent mieux les fonctions curiales par la pratique que par la théorie. Nous en avons l'exemple en Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où les ecclésiastiques qui en sortent sont tout prêts à servir une paroisse pour avoir été exercés en celle-là; et ceux du séminaire des Bons-Enfants ne le sont pas tant, faute d'un pareil exercice,

quoiqu'on ait essayé de les dresser à cela : ce qui m'a fait penser, Monsieur, que vous feriez bien de représenter ce que je vous dis au R. P. Spada et à messeigneurs les autres prélats, qui s'emploient à l'avancement spirituel du clergé, non pour leur demander une paroisse, mais afin qu'ils jugent s'il est expédient que Sa Sainteté en destine une pour cela, au cas qu'elle ait dessein d'établir un séminaire à Rome, et de nous en donner la direction. La volonté de Dieu nous sera connue par la résolution qui en sera donnée par Sa Sainteté, et vous saurez par ce moyen que vous n'agirez pas contre notre intention en acceptant une paroisse pour un tel sujet ; mais nous ne devons ni la chercher, ni la souhaiter autrement.

La seconde chose est que, supposé qu'on vous loge à Saint-Nicolas ou ailleurs, nous ne sommes pas en état de rien payer, ni pour dédommager les religieux supprimés, ni pour contenter d'autres personnes intéressées.

La troisième chose regarde la dépense des ordinands ; car, bien qu'à Paris nous les nourrissions *gratis*, nous ne le pouvons pas faire à Rome, n'ayant que ce qu'il faut pour la subsistance de la famille. Vous ferez bien de représenter de bonne heure notre impuissance pour cela et pour le reste, et de donner cet expédient pratiqué en plusieurs diocèses de France, d'obliger chaque ordinand à payer sa dépense pendant les exercices, en cas que le Pape ne la veuille pas payer lui-même pour tous ; et de même chaque séminariste qui entrera au séminaire, de payer sa pension ; le tout enfin selon la taxe qui en sera faite, etc.

---

446. — A M. DESDAMES,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il témoigne sa douleur de la mort de M. Ozenne. — Il expose les difficultés que présenterait actuellement un établissement à Cracovie. — Il suggère la pensée de réunir de jeunes Polonais pour former un séminaire interne. — Il nomme M. Desdames supérieur, et lui envoie les actes de présentation pour la cure de Sainte-Croix.

Paris, 13 septembre 1658.

Monsieur,

Béni soit le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ de l'affliction qu'il nous a envoyée en nous ôtant son serviteur M. Ozenne. Vous pouvez penser que notre douleur en est grande, et je juge par la mienne, qui m'est très sensible, que la vôtre ne l'est pas moins. Mais comme c'est Dieu qui l'a fait, c'est à nous de bien user de cette visite, en nous conformant à sa sainte volonté. Ce cher défunt est bien heureux d'être délivré de ce corps mortel, qui nous assujettit à tant de misères, et d'être maintenant en la maison de son Seigneur, comme nous avons sujet de le croire; et nous, nous ne sommes peut-être pas tant à plaindre que nous pensons de l'avoir perdu, puisqu'il nous assiste mieux là où il est que s'il était encore là où il était.

Je ne doute pas qu'il n'y ait difficulté en l'établissement de Cracovie; mais si le plaisir de Dieu est qu'il se fasse, sa Providence trouvera moyen d'en écarter les empêchements; et au contraire, si les obstacles prévalent, ce sera un signe qu'elle voudra suspendre ce dessein, voyant que vous ne pourriez pas satisfaire à tout. Et, en effet, Monsieur, comment feriez-vous s'il vous fallait être en deux endroits, n'étant que deux prêtres? car, quand nous vous en enverrions quelques-uns (ce qui nous serait difficile à présent), ils ne seraient pas en état de travailler de longtemps, faute de savoir la langue. Ce qui fait que, lorsque je pense aux moyens de fournir de bons missionnaires à la Pologne, celui-ci me

vient toujours à l'esprit : d'assembler une douzaine de bons jeunes hommes de delà (si on les pouvait trouver), et de les bien élever dans un séminaire, où ils puissent se former à la vertu et aux exercices ecclésiastiques. Je vous prie d'y penser et d'en concerter avec M. de Fleury. Nous n'enverrons point d'autre supérieur que vous, ni d'autre recteur. Je vous prie, Monsieur, de faire l'office de l'un et de l'autre. Je rends grâces à Dieu des conduites qu'il a tenues sur vous ; j'espère qu'il bénira les vôtres et qu'il sanctifiera votre âme de plus en plus, comme je l'en prie de tout mon cœur. Je fais la même prière pour le bon M. Duperroy, que je regarde comme un sujet de l'infinie bonté de Dieu, qui l'a exercé au dernier point pour avoir des motifs de le bénir aussi au dernier point. Je l'embrasse avec vous, et vous avec lui, avec toute la tendresse de mon cœur, prosterné en esprit à vos pieds. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

P.-S. Je vous envoie un acte de présentation de votre personne, pour la cure, à Mgr de Posnanie ; et comme je suis en doute si M. Ozenne était pourvu de la cure de Sainte-Croix je vous envoie deux diverses présentations, l'une comme la cure étant vacante par la mort de monsieur le curé, qui l'a résignée à la Compagnie, *per modum unionis*, et l'autre, comme vacante par la mort de feu M. Ozenne, pour que vous vous serviez de celle qui sera convenable. Vous prendrez et suivrez les avis de M. de Fleury, en cela comme en toutes choses, s'il vous plaît.

Il m'est impossible d'écrire à Mme de Villers par ce courrier (l'on m'ôte la plume de la main pour m'en aller à l'assemblée des dames de la Charité) ; je lui écrirai par le prochain courrier.

---

447. — A Mgr L'ÉVÊQUE DE TRÉGUIER[1].

Il expose les motifs du changement d'un missionnaire et proteste de sa déférence pour le prélat.

17 septembre 1658.

Monseigneur,

Le sujet pour lequel j'ai rappelé et envoyé à Saint-Méen notre frère Plunket, est que M. Dupont m'avait mandé qu'il faisait les leçons que le frère Plunket faisait auparavant, et qu'il n'en faisait plus, parce que messieurs vos séminaristes ne l'entendaient pas bien, à cause qu'il ne parle pas bien français ; et, ayant appris par lui la même chose, j'ai cru, Monseigneur, qu'il n'était pas juste qu'il vous fût à charge dans votre séminaire, et qu'il ne vous en fallait point d'autre pour enseigner, puisque M. Dupont faisait bien l'entretien. Que si absolument il vous en faut un autre, je tâcherai de vous l'envoyer, si vous me faites l'honneur de croire que je ne vous donnerai jamais sujet de mécontentement, et que, s'il y a quelque apparence du contraire en quelques-unes de mes actions, j'espère que vous suspendrez votre jugement jusqu'à ce que vous, Monseigneur, m'ayez ouï. J'aimerais mieux mourir ou rappeler les pauvres prêtres de la Mission, que de manquer à ce que je vous dois, et qu'eux et moi nous fussions à peine et à dégoût.

Nous avons eu céans l'honneur de voir M. l'abbé de Livery, votre neveu, qui y a fait ses exercices spirituels, en sorte que nous en sommes restés fort édifiés. J'espère, Monseigneur, qu'il sera un jour un bon prélat de l'Église de Dieu, et c'est de quoi je le prie, qui suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Monseigneur, votre, etc.

1. Mgr Grangier de Liverdis, évêque de Tréguier, 1646-1679.

448. — A Mgr L'ÉVÊQUE DE BAYONNE[1].

Il le remercie de l'assistance qu'il a donnée aux missionnaires revenant d'Espagne.

Paris, 22 septembre 1658.

Monseigneur,

Il est bien juste qu'après avoir reçu la grâce que je vous ai demandée, je vous en fasse un très humble remerciement, comme je fais, Monseigneur, avec toute la tendresse de mon cœur. C'est au sujet des deux pauvres missionnaires qui étaient en Espagne, qui par votre ordre ont reçu à Bayonne toutes les assistances possibles, et des offres qui ont surpassé leurs besoins aussi bien que leurs espérances. J'en aurai toute ma vie une reconnaissance sensible et un désir très ardent de vous la témoigner par mon obéissanec. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de vous assurer que je recevrai toujours vos commandements avec tout le respect et la soumission que vous doit le moindre prêtre de votre diocèse. Aussi suis-je plus qu'aucun, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

449. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il lui recommande la patience et le support en présence de quelques petites difficultés de famille. — Il lui indique certains moyens d'y remédier.

Paris, 27 septembre 1658.

Monsieur,

Dieu soit loué de ce que vous voilà logés plus au large et en meilleur air, mais c'est toujours en maison de louage.

Ne parle-t-on plus de l'affaire de Saint-Antoine ?

Il ne faut pas vous étonner, Monsieur, de l'indisposition qui vous a paru dans la petite famille. Il en arrive partout de

1. Mgr Jean d'Olce, 1643-1681.

pareilles, pour les mêmes fins pour lesquelles Dieu permit qu'en la Compagnie de Notre-Seigneur il arrivât des dégoûts et des changements, à savoir, pour exercer ceux qui les souffrent et pour humilier les supérieurs. Le remède à cela, c'est la patience, le support et la prière à Dieu, à ce qu'il redonne aux esprits leur première sérénité et l'ouverture de cœur qu'il convient. Vous y pourrez aussi contribuer, en les prévenant de témoignages d'estime, d'affection et de cordialité. Il arrive à une communauté ce qui arrive à une personne particulière, qui est de se trouver abattue, sèche et réservée ; et comme vous voyez les autres en cet état, vous devenez, ce semble, semblable à eux, et voilà l'ennui qui vous prend, et puis le découragement ; mais, au lieu de vous y laisser aller, il faut premièrement, tant que cela durera, tâcher d'honorer les actes de patience et de résignation pratiqués par Notre-Seigneur en pareilles occasions, particulièrement lorsque plusieurs de ses disciples, rebutés de sa sainte conduite et de sa doctrine admirable, s'étant départis de lui, il dit à ses apôtres : Et vous, me voulez-vous aussi quitter ? Il sera bon de savoir, confidemment, de quelqu'un d'où cela vient, et tâcher d'y remédier. Secondement, vous devez redoubler votre confiance en Notre-Seigneur, le constituant et le regardant comme le supérieur de votre maison, le priant sans cesse qu'il ait agréable de la conduire selon ses voies ; ne vous considérant que comme un pauvre instrument qui, s'il n'était en la main d'un si excellent ouvrier, gâterait tout.

Enfin, Monsieur, voilà M. Berthe qui part pour l'Italie, avec quantité d'autres. Il vous ira voir, Dieu aidant, au retour de Gênes. Traitez avec lui cœur à cœur, et de toutes choses. J'espère que vous trouverez, par tous ces moyens, la paix et la joie pour vous et pour les vôtres, et l'avancement à la vertu pour tous en général et pour chacun en particu-

lier; mais souvenez-vous que la patience nous est autant nécessaire pour nous supporter nous-mêmes, que la charité pour supporter le prochain. Plaise à Dieu de nous donner l'une et l'autre. Je suis, en son amour, votre, etc.

P.-S. M. Berthe vous porte les règles imprimées de la Compagnie, pour être distribuées à chacun. Peut-être qu'en passant à Lyon il les laissera à M. de la Forcade pour vous les faire tenir; car il s'en va droit à Marseille.

---

450. — AU FRÈRE BARREAU,

CONSUL, A ALGER.

Il développe les raisons qui font différer le départ de M. Le Vacher et l'envoi de l'argent. — Il lui donne des nouvelles de la Compagnie.

Paris, 11 octobre 1658.

Mon cher frère,

Je réponds à votre chère lettre du 3 septembre, comme j'ai déjà fait à vos précédentes. J'ai fait rendre à monsieur votre frère toutes celles que vous m'avez adressées et lui ai envoyé votre procuration, estimant qu'il vous sera toujours comptable de votre bien, dont vous lui donnez une pleine disposition.

Je souhaiterais fort que les esclaves fussent payés et que M. Le Vacher fût avec vous; mais plusieurs choses nous obligent d'arrêter encore à Marseille sa personne et son argent. Premièrement, le danger qu'il y a que les créanciers de Rappiot ne se saisissent des deniers, et qu'ainsi, au lieu de secourir les pauvres gens, on les réduise à n'être jamais secourus, pour nous être trop hâtés. Vous reconnaissez vous-même ce danger par votre dernière, et pour l'éviter vous voudriez qu'on se servît de la voie de Tunis; mais, tout considéré, il y a danger de tous côtés. Secondement, M. Le Vacher, de Tunis, nous écrit qu'il n'est nullement expédient

d'envoyer personne, non plus à Alger qu'à Tunis, et qu'au contraire il faudrait, si l'on pouvait, en retirer ceux qui y sont, jusqu'à ce que le roi ait témoigné quelque ressentiment aux Turcs de ce qui s'est passé, et mis quelque ordre pour l'avenir, parce qu'autrement ils continueront leurs entreprises. Et en troisième lieu, ce qui nous a davantage obligés à prendre résolution d'attendre encore, est l'emprisonnement que le Grand Turc a fait faire de l'ambassadeur de France et de M. de La Haye, son fils, substitué à l'emploi du père, qui est une entreprise étrange, qui nous donne sujet de tout craindre, ou du moins de ne rien hasarder de nouveau, jusqu'à ce que nous voyions quel événement aura cette affaire, dont le roi a grande raison de se ressentir. C'est pourquoi, mon cher frère, je vous prie, au nom de Notre-Seigneur, d'avoir patience. Notre-Seigneur ne permet pas toutes ces choses sans raison ; elle nous est inconnue à présent, mais nous la verrons quelque jour. Le retardement n'a rien gâté jusqu'à cette heure, et j'espère qu'il ne gâtera rien à l'avenir ; et tandis que Notre-Seigneur vous fera la grâce de vous abandonner à sa conduite, assurez-vous que vous vous en trouverez bien. Je prie sa divine bonté qu'elle vous continue sa protection et vous remplisse de confiance en sa vertu et en son amour, qui est plus grand pour vous que vous ne pouvez penser.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Notre monde fait à présent les exercices spirituels, pour aller ensuite rendre quelque service à Dieu, qui d'un côté, qui d'autre. Il en est parti depuis peu dix ou douze pour l'Italie. On nous demande des hommes de tous côtés. La moisson est grande ; priez Dieu qu'il envoie de bons ouvriers en sa vigne.

Il a plu à Dieu de nous en ôter un des meilleurs. Si je ne vous l'ai pas déjà mandé, c'est le bon M. Ozenne, supérieur de notre pauvre famille de Pologne, qui mourut la veille de

l'Assomption. La perte est grande pour nous, si nous pouvons appeler perte ce que Dieu gagne. Il a toujours fui le mal et fait le bien avec beaucoup d'application et de fruit. Je recommande son âme à vos prières, puisque l'Église veut qu'on prie pour les justes comme pour les pécheurs. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

451. — A M. PESNELLE,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il l'exhorte à l'humilité. — Il lui dit qu'on ne peut admettre dans la Compagnie un épileptique. — On n'admet pas les étrangers à vivre avec les missionnaires.

Paris, 15 octobre 1658.

Monsieur,

J'ai reçu en même temps vos lettres des 2 et 9 de ce mois. Je ne puis que rendre grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous a faites. Vous devez vous humilier beaucoup en vue des effets de sa divine bonté en vous et par vous, et des empêchements que vous mettez peut-être aux opérations de sa grâce, qui sans cela ferait encore de plus grands biens. Gardez-vous bien, Monsieur, de vous en attribuer aucun : vous commettriez un larcin et feriez injure à Dieu, qui seul est l'auteur de toute bonne chose. Tendez toujours en bas, à l'amour de votre abjection et au désir du mépris et de la confusion, contre l'inclination naturelle qui porte à l'affection de paraître et de réussir : c'est le moyen des moyens pour servir Dieu, pour bien édifier et conduire saintement la famille, et enfin pour attirer de singulières bénédictions du Ciel sur tous vos travaux. Je prie sa divine bonté qu'elle tire sa gloire de vos retraites et des nôtres, ce qu'elle fera sans doute si elles nous portent de plus en plus au zèle et à l'humilité.

Quoi que le médecin vous dise de la nature du mal du frère Emmanuel, défiez-vous-en ; les défaillances qu'il a eues donnent sujet de craindre qu'il a l'épilepsie, ou du moins une

disposition à l'avoir, et quelque remède qu'on y apporte, il est difficile d'en ôter la racine, quoiqu'on vous promette de le guérir. Tant il y a que le soupçon seulement d'un tel mal est capable de faire rejeter un homme d'une communauté. Il y a une religieuse au monastère de Sainte-Marie, dont j'ai le soin, qui est atteinte du haut mal : comme elle faisait peine à toute la famille, on l'a séparée et mise dans un lieu à part; il est arrivé que la religieuse qu'on lui avait donnée pour veiller sur elle et pour l'habiller, la voyant écumer et se débattre, en a reçu de si fortes impressions qu'elle-même tombe à présent en pareilles syncopes. Vous savez que pour cela un homme est irrégulier. Si donc l'Église le rejette, combien plus le doit faire une Compagnie où les frères habitent ensemble.

Notre maxime est de ne recevoir personne en nos maisons pour y demeurer libre ; et comme feu M. de Fargis, qui était un seigneur de ce royaume, d'un grand esprit, qui avait été ambassadeur en Espagne, et qui était beau-frère de notre fondateur, voulut se retirer céans, je lui dis que nous n'y recevions plus personne que pour faire seulement les exercices spirituels ou pour être du corps. Et comme il vit qu'il n'y pouvait vivre en son particulier avec ses serviteurs, il se résolut de prendre l'habit de la Compagnie et de s'accommoder à la communauté; il a vécu un an en cette sorte, mais avec grande consolation de sa part et de la nôtre, qui n'avons jamais remarqué en lui aucun défaut. Quelque temps après, M. d'Alméras, maître des comptes, nous ayant demandé la même chose que lui, nous lui fîmes la même réponse, et il prit ensuite la même résolution, le même habit et la même manière de vie, quoiqu'il eût quatre-vingt-deux ans. Nous en avons reçu une grande édification et il est mort en saint. De cette manière ces messieurs assistaient aux répétitions d'oraison, aux conférences, chapitres et autres exer-

cices, autant que leur âge et leur santé le permettaient ; et nous évitons les inconvénients qui arriveraient s'ils étaient séparés. Je vous dis cela au sujet de M. Spinola et de l'intention qu'il a, pour lui faire connaître doucement ce que vous pouvez et l'expédient qu'il peut prendre. Le respect que nous devons à son nom et encore plus à sa personne, étant tel que vous me mandez, nous fera faire pour son service et sa consolation tout ce qu'il peut désirer.

M. Berthe est arrivé à Marseille et il n'attend plus que l'occasion pour aller à Gênes.

Nous avons fait tenir la lettre du religieux que vous m'avez adressée.

Si ces messieurs piémontais qui doivent entrer en votre séminaire interne se voulaient contenter de l'ordre des autres, cela remédierait à plusieurs inconvénients qui arrivent de la singularité.

Vous me mandez que M. Simon ajoute quelques additions à l'auteur qu'il explique : c'est ce que nous ne permettons pas volontiers de deçà, et, s'il se contentait de la simple explication, je pense que cela irait mieux. Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

452. — A M. DE LA FOSSE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES.

Il lui donne les raisons pour lesquelles il doit repousser comme tentation la pensée de quitter sa vocation.

Paris, 16 octobre 1658.

Monsieur,

Il est vrai que votre demande m'a surpris de prime abord, comme vous l'avez jugé vous-même ; et en effet, Monsieur, comment ne m'aurait-elle pas surpris, voyant le doute que vous avez de votre vocation depuis dix-huit ou vingt ans

qu'il y a que vous êtes dans la Compagnie, après l'avoir examinée dans la retraite que vous y fîtes en y entrant, après deux ans de séminaire, après avoir fait vœu à Dieu d'y demeurer, ainsi que vous fîtes, il y a plusieurs années ? Car, encore que vous ne les ayez pas renouvelés depuis le bref, ces premiers vœux ne laissent pas d'être des promesses à Dieu que l'on est obligé de garder en conscience. Après avoir tant travaillé en la Compagnie, en divers emplois et avec bénédiction, après tout cela, dis-je, me demander si vous êtes appelé, ne dois-je pas être surpris de cette demande? Je vous y réponds néanmoins, puisque vous le désirez, et vous dis, Monsieur, qu'après tout cela Dieu demande de vous que vous persévériez jusqu'à la fin. Toutes les pensées qui vous viennent à l'encontre sont des tentations du malin esprit, envieux du bonheur que vous avez de servir à Dieu.

Mais j'y ressens des répugnances ; les vœux et les pratiques aussi bien que l'esprit de la Mission ne reviennent pas à mon humeur, quoique j'en fasse estime ?

Et où est-ce, Monsieur, que vous n'aurez point de répugnances? Toutes les conditions de la vie ne sont-elles pas environnées de difficultés? Et où voyez-vous des personnes qui soient de tous points contentes dans leur état ? Croyez-moi, Monsieur, qu'outre les dangers du salut où l'on est dans le monde, vous y trouverez bien des croix et des déplaisirs ; et quand même vous sortiriez pour entrer dans une autre communauté, ne pensez pas, Monsieur, qu'elle n'ait aussi ses peines, qu'il n'y faille de l'obéissance, qu'elle n'ait ses pratiques, aussi bien que nous les nôtres, lesquelles ne reviendraient pas peut-être plus à votre humeur. Quand nous considérons un autre état, nous envisageons ce qu'il y a d'agréable; mais quand nous y sommes, nous expérimentons ce qu'il a de fâcheux et de contraire à la nature. Demeurez donc en paix, Monsieur, et continuez votre voyage au

ciel dans le même vaisseau où Dieu vous a mis; c'est ce que j'espère de sa bonté, et du désir que vous avez de faire sa volonté. Je suis, en son amour, votre, etc.

---

453. — A M. THOLLARD,

PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES.

Il l'engage à faire les vœux et répond à ses objections.

Paris, 16 octobre 1658.

Monsieur,

Votre chère lettre du 4 de ce mois m'a autant ou plus consolé qu'aucune que j'aie reçue de vous depuis que vous êtes dans la Compagnie, tant pour la grande ouverture de cœur que j'y vois, que pour les grâces et consolations que j'apprends que vous avez reçues depuis peu de Notre-Seigneur, dont je le remercie de tout mon cœur.

Que puis-je répondre, Monsieur, à la demande que vous me faites, sinon ce que Dieu lui-même vous inspire, ce que des personnes de science et de vertu vous ont conseillé, et ce que votre propre conscience vous dicte? Oui, Monsieur, courage! Si vous vous donnez à Dieu de la bonne façon, il se donnera aussi à vous et vous comblera de ses grâces et de ses plus chères bénédictions. Faites à la bonne heure ce que vous pouvez, et je dirai même, en quelque façon, ce que vous deviez faire il y a longtemps; faites, Monsieur, ce que tant d'autres anciens ont fait, et croyez que vous en aurez consolation. Si vous avez bien demeuré en la Compagnie vingt ans, vous y demeurerez bien encore vingt et trente autres, puisque les choses n'y seront pas plus difficiles à l'avenir que par le passé; et, vous liant à Dieu tout à fait comme les autres, outre que vous les édifierez, c'est que Notre-Seigneur se liera à vous plus étroitement que jamais, et sera votre

force contre vos faiblesses, votre joie contre vos tristesses, et votre fermeté contre vos irrésolutions.

Pour ce qui est des sujets de doute que vous dites avoir, ce ne sont que des tentations de l'ennemi de votre bien et de la gloire de Jésus-Christ; car, pour ce vœu de vaquer toute sa vie au salut des pauvres gens des champs, il ne s'entend que selon les règles de l'obéissance: en sorte que, si le supérieur n'y envoie pas, on n'y est pas obligé. Combien y en a-t-il qui ne peuvent pas y vaquer, qui ne laissent pas d'être vrais missionnaires! Les procureurs des maisons, les régents et le Supérieur général même, qui n'y peut guère souvent aller, sont-ils moins du corps de la Compagnie, et n'accomplissent-ils pas leur vœu ? Vous avez bien fait des missions pendant vingt ans, n'en ferez-vous pas bien encore pendant vingt autres ? Et si Dieu vous a assisté pendant ce temps-là, ne vous étant pas encore si bien donné à lui, ne vous assistera-t-il pas bien à l'avenir quand vous serez tout sien ? Mais, à le prendre à l'extrémité, si le supérieur juge qu'il y a du danger trop manifeste, ne pourra-t-il pas vous dispenser d'y aller ?

2° Quant à ce que vous dites, que les péchés contre les vœux seront plus grands, il est vrai : mais cela empêche-t-il tous les religieux de les faire, non plus que tant de séculiers qui font des vœux de toutes façons? Et tout ainsi que le même Dieu, qui a ces promesses si agréables, comme des témoignages de l'amour qu'on lui porte, leur donne son aide pour les accomplir, il ne vous déniera pas sa grâce pour l'accomplissement des vôtres, et de plus vous fera participant de beaucoup d'autres faveurs. Mais, Monsieur, vous craignez trop Dieu pour y manquer en chose de conséquence.

3° Pour l'assistance de vos parents, c'est l'intention de la Compagnie que le revenu de votre bien soit particulièrement

employé à cela : et c'est ainsi qu'elle en a toujours usé. De qui avez-vous vu qu'on ait exigé le revenu du titre ? Et je vous assure, Monsieur, qu'on ne le fera point à votre égard, ni aucun des supérieurs qui viendront après moi; et pour votre assurance, gardez la présente qui pourra faire voir à l'avenir que je vous l'ai promis ainsi, et qu'on ne pourra vous obliger à rien de contraire.

Courage donc, Monsieur! donnez gloire à Dieu, donnez ce bon exemple à la Compagnie, qui verra que vous, ancien comme vous êtes, ne demeurez pas en arrière, et donnez à vous-même et à votre propre conscience cette consolation, qui sera très grande sans doute, et plus grande que toutes les joies et satisfactions mondaines. Je prie Notre-Seigneur qu'il fortifie votre esprit pour cette bonne résolution, etc.

---

454. — A M. BIENVENU[1],

PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS.

Il énumère les raisons qui l'obligent à garder ses vœux, et réfute les objections.

26 octobre 1658.

Monsieur,

Je reste fort surpris de votre lettre, parce que, venant de la part d'une personne que j'affectionne, elle me fait voir une proposition fort éloignée de l'estime que j'en ai, et du traitement qu'elle a reçu dans la Compagnie. Quel sujet vous a-t-elle donné de vous en retirer ? Ne vous a-t-elle pas supporté, subvenu et élevé comme une mère son enfant? Et le bon Dieu à qui vous vous êtes donné ne mérite-t-il pas que vous le serviez à présent aussi bien que pour lors?

Vous me direz à cela que vous avez dessein de le servir partout? Mais pour prévenir une telle réponse, je vous dirai,

1. Étienne Bienvenu, né le 29 mars 1630, à Meung-sur-Jeure, diocèse de Bourges; reçu à Paris le 19 novembre 1650.

Monsieur, qu'il est très clair que vous cherchez autre chose que Dieu, lorsque vous demandez d'être dispensé de vos vœux. C'est le malin esprit qui vous suggère cela pour vous détourner du bien commencé. Ne savez-vous pas, Monsieur, que les promesses qui se font à Dieu ne se peuvent pas rompre par les hommes? Si vous vouliez en être dispensé, il faudrait que ce soit pour quelque cause meilleure que celle que vous me demandez.

Vous ne me dites rien des premiers vœux que vous avez faits au sortir de votre séminaire, et néanmoins vous êtes obligé de les garder tout aussi bien que si vous ne les aviez pas renouvelés. Vous me parlez seulement des derniers vœux que vous avez faits, ensuite du bref de Sa Sainteté.

Vous dites que vous n'aviez pas l'intention de les faire. Si cela est, vous avez fait un péché mortel, et vous ne laissez pas d'être engagé à tenir à ce que vous avez promis, parce que l'action déterminée engage. On ne dispenserait pas un prêtre des saints ordres, parce qu'il dirait qu'il n'a pas eu l'intention de les prendre. On ne dissoudrait pas un mariage, quand même le mari ou la femme diraient qu'ils n'ont donné le consentement que de bouche et non pas de cœur; car on ne peut juger des choses intérieures que par celles qui paraissent.

Vous dites de plus que deux choses vous ont fait faire les saints vœux. La première est la détermination de monsieur votre père qui veut que vous demeuriez en la Mission; et la seconde la crainte que la Compagnie ne vous mît dehors si vous ne les aviez pas faits comme les autres, et que vous ne saviez où aller et que vous n'aviez pas de quoi subsister. Ne voyez-vous pas que ce sont là des respects humains qui vous obligent à faire pénitence, et non point des sujets raisonnables pour vous dispenser de vos promesses? Votre raisonnement étant véritable, il en suivrait qu'on pourrait impuné-

ment commettre des blasphèmes et des sacrilèges, abuser des choses saintes et tromper les hommes par des feintes et de beaux semblants.

Croyez-moi, Monsieur, n'écoutez pas la nature, car elle vous fournira assez de motifs pour vous mettre au large, et dans le chemin qui mène à la perdition; mais pensez à la mort, qui est proche et peut-être plus que vous ne le pensez, et au terrible jugement de Dieu, où vos actions seront pesées au poids du sanctuaire. Si vous êtes gêné de ces vœux, c'est que vous ne soumettez pas votre volonté au joug de Jésus-Christ. Vous voudriez avoir la commodité d'être en une communauté sans ressentir les peines et les difficultés qui s'y rencontrent, comme si toutes les conditions qui sont au monde n'avaient pas avec elles leurs amertumes. Il faut que tous boivent à ce calice. Le ciel souffre violence, et pour suivre Notre-Seigneur il faut se renoncer soi-même. C'est à quoi je vous prie de travailler, et de vous donner à Dieu de nouveau et de la bonne sorte, pour l'observance des règles et des pratiques de la Communauté. Et ainsi vous serez content, vous serez à bon exemple, et vous éprouverez combien il vous est bon et glorieux de servir Dieu Notre-Seigneur, qui est Maître, et en l'amour duquel je suis, etc.

---

455. — AU RÉVÉREND PÈRE SILVESTRE, CAPUCIN.

Il lui fait ses observations sur un Mémoire en faveur des chrétiens soumis à la domination des Turcs.

30 octobre 1658.

Mon Révérend Père,

Je vous remercie derechef de l'honneur que vous m'avez fait de me communiquer votre mémoire; j'en ai ouï la lecture, je le trouve fort bien fait, judicieux et effectif; et il me semble qu'il est animé de l'esprit de Dieu, et très propre à

donner des sentiments d'affection et de compassion. J'en ai fait l'expérience en moi, et j'espère qu'il en produira de plus effectifs en d'autres, qui pourront servir plus utilement que moi au sujet pour lequel Votre Révérence l'a fait.

Et parce que vous me commandez de vous en dire mes pensées, je vous en dirai deux choses, mon Révérend Père, selon ma simplicité ordinaire et seulement pour vous obéir. La première est qu'il serait à souhaiter que cet écrit fût plus court, afin d'être lu plus volontiers par les personnes puissantes qui, pour avoir de grandes affaires, se rebutent des relations qui les arrêtent longtemps. Je sais bien, mon Révérend Père, qu'il est difficile d'exprimer tant de choses en peu de mots, et qu'il est nécessaire de bien faire connaître le mal pour y remédier; mais voilà ce qui m'est venu en l'esprit : il paraît bien que Votre Révérence a fait la même réflexion, puisque ce narré est fort concis, et sans doute que vous l'auriez abrégé encore davantage, si vous l'aviez pu, sans énerver la force du discours.

La seconde chose regarde la matière. Votre Révérence expose le besoin de tous les chrétiens de divers royaumes, et de toute la Grèce opprimée par les bachas des villes; que peut-on faire pour les soulager, étant en si grand nombre ? Il faudrait des sommes immenses que l'on n'a pas, et quand on les aurait, ce ne saurait que jeter quelques gouttes d'huile dans le feu de la persécution ; car ces tyrans étant insatiables, plus on leur donne, plus ils demandent; de sorte que si ces pauvres gens payent bien une année, ils en sont plus maltraités l'année suivante ; d'autant que les Turcs s'imaginent qu'ils ont de quoi, et pensent faire sacrifice à Dieu de les persécuter.

Si Votre Révérence dit qu'elle ne demande pas assistance pour toutes les nations chrétiennes dont elle fait mention, mais seulement douze mille écus pour acheter le gouverne-

ment du Mont-Liban, afin de l'ôter à un tyran qui en abuse, pour le donner à un homme considérable du pays qui protégera les chrétiens de ce lieu, ainsi que Votre Révérence le proposa dernièrement, il y aurait lieu de craindre que ce nouveau gouverneur ne serait pas maintenu longtemps, ou parce qu'il ne serait pas au gré des Turcs, ou à cause du changement fréquent du grand visir, qui fait qu'il n'y a rien de stable dans les charges et les emplois qu'il donne, arrivant bien souvent que ce que l'un a fait, son successeur le détruit; et selon cela on ferait une dépense considérable sans beaucoup de fruit.

Je n'entreprendrais pas, mon Révérend Père, de vous dire ainsi mes sentiments, sans la confiance que Votre Révérence m'a témoignée en le désirant, et je le fais pour les soumettre entièrement aux vôtres, et non pas pour me dispenser de servir à votre dessein, car je souhaite que Dieu me fasse la grâce de contribuer par quelque petite drachme au gazophilace [1] de votre charitable proposition, pour votre consolation, le salut de nos frères et la gloire de notre Maître, en qui je suis, mon Révérend Père, votre, etc.

---

456. — A M. BIENVENU,

PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS.

Il lui dit que sa santé n'est qu'un prétexte qui ne peut le dispenser de ses vœux.

Novembre 1658.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre avec douleur, voyant que vous me demandez congé pour vous retirer. Que vous avons-nous fait pour nous quitter? Quel mécontentement avez-vous reçu dans la Compagnie, pour prendre une telle détermination?

La seule raison que vous me donnez est que vous êtes infirme, et moi je vous prie de considérer qu'il n'y a personne

1. Trésor.

qui ne soit parfois indisposé. En quelque lieu que l'on aille, on y porte son corps, qui est sujet à cela. A quoi j'ajoute qu'il vous sera difficile de trouver ailleurs les mêmes traitements en vos infirmités que la Compagnie fait à ses enfants. Elle a des médecins à gages, elle a des remèdes et des personnes pour les panser, et pourvoit avec grande charité au reste de ce qui convient pour leur consolation et soulagement. Et ainsi son intention est que la maison où vous êtes ait soin de vous quand vous êtes incommodé; et j'estime qu'elle n'y omet rien. Si néanmoins il y avait quelque chose à dire, il faudrait me le mander pour y remédier.

Vous croyez que vous êtes d'une complexion délicate; mais je vous ai toujours vu en état de faire comme les autres, et je n'ai pas encore su que vous avez eu de maladie considérable, ni que rien vous ait empêché d'aller votre train ordinaire. Mais quand il serait vrai que vous êtes atteint de quelque infirmité notable, ce n'est pas un sujet suffisant pour rompre une promesse que vous avez faite à Dieu de vivre et de mourir en la Compagnie. Mon Dieu, Monsieur, que voulez-vous faire? Quoi! être infidèle à Dieu qui vous a appelé? tourner le dos à votre vocation qui vous fournit tant de moyens de vous sauver, et perdre en un moment une éternité de bonheur qui ne se donne qu'à la persévérance? O Monsieur, que vous auriez grand regret à votre mort si vous aviez fait une telle faute! car elle est de la nature des irrépables, puisque, en abandonnant l'état où Dieu vous a mis, vous seriez en grand danger qu'il vous abandonnât à celui que votre propre volonté vous aurait fait préférer. Gardez-vous bien de la suivre; faites quelques jours de retraite pour considérer l'importance de faire la volonté de Dieu et d'accomplir vos vœux et vos règles. Vous y êtes obligé, ainsi que je vous l'ai fait voir par la lettre que je vous ai écrite au mois d'octobre dernier.

Je vous dis donc que je ne puis et ne veux, de parole ni par écrit, vous permettre de sortir de la Compagnie, ni par conséquent vous accorder le reste que vous demandez, parce que je suis, de la bonne manière et en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

457. — A M. DALTON,

PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES.

Il le félicite de ses bonnes dispositions et l'autorise à faire les saints vœux. — Il exprime son regret de ne pouvoir venir au secours des pauvres Irlandais qui sont à Troyes.

Paris, 2 novembre 1658.

Monsieur,

Je m'étais proposé, après votre lettre reçue, de vous faire réponse au plus tôt ; mais je ne l'ai pu. Je ne puis vous exprimer la joie que j'ai de la disposition que Dieu vous donne pour lui faire votre oblation dans la Compagnie sans aucune réserve, avec indifférence pour tous les pays du monde, et avec toute sorte de soumission à la sainte obéissance et à la volonté de Dieu qui vous sera signifiée par vos supérieurs. C'est ainsi que parlent et que font les âmes vraiment apostoliques, qui, s'étant consacrées pleinement à Dieu, souhaitent que Notre-Seigneur son Fils soit connu et servi également par toutes les nations de la terre, pour lesquelles il est venu lui-même au monde, et voudraient comme lui travailler et mourir pour elles. Voilà jusqu'où le zèle des missionnaires doit s'étendre. Car, bien qu'ils ne puissent pas aller partout, ni faire le bien qu'ils désirent, toutefois ils font bien de le désirer, et de s'offrir à Dieu pour lui servir d'instruments de la conversion des âmes, au temps, au lieu et en la manière qu'il lui plaira. Peut-être il se contentera de leur bonne volonté, et peut-être aussi que, si cette bonne volonté est bien

1. M. Philippe Dalton, né à Guliny, diocèse de Cashel, en Hibernie; reçu à Paris le 16 mai 1656, fit les vœux à Troyes, le 11 novembre 1658.

grande et bien pour sa gloire, il se servira d'eux, quoiqu'ils ne soient que de petits ouvriers, pour de grandes choses. Je ne vois rien qui les rende plus semblables à Notre-Seigneur ni plus dignes de ses bénédictions.

Faites donc vos vœux, Monsieur ; faites-les quand il vous plaira, en la présence de M. Dupuich. Je prie Notre-Seigneur qu'il ait agréable de les recevoir, et de se donner plus intimement à vous, afin que vous puissiez vous donner plus parfaitement à lui.

Je voudrais bien procurer quelque assistance à ces braves gens de votre pays qui sont à Troyes dans la disette et la souffrance ; mais je ne sais à qui m'adresser. Les dames de la Charité de Paris, qui les ont autrefois secourus, n'envoient quasi plus rien sur les frontières ni ailleurs, parce qu'elles ne trouvent plus d'argent ; et ainsi je n'ose leur proposer de nouvelles charités à faire, persuadé que ce serait sans effet.

Nous avons fait ce que vous avez désiré à l'égard de ce bon prêtre venu d'Hibernie que vous nous recommandiez.

Je me recommande à vos prières, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

458. — A M. FLEURY[1],

PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINTES.

Il exalte la grâce que Dieu lui a faite de travailler à étendre son règne dans ces contrées désolées par l'hérésie, et la bénédiction qui accompagne et récompense ses efforts. — Il le prémunit contre les pièges que le démon pourrait lui tendre.

Paris, 6 novembre 1658.

Monsieur,

Je suis en peine de n'avoir pas reçu aucune de vos lettres depuis que vous êtes à Saintes. Je vous en donne des miennes

1. M. Antoine Fleury, né en septembre 1624, à Buller, diocèse de Sion ; reçu à Paris le 24 août 1657.

pour savoir de vous l'état de votre santé, comment réussissent les missions de delà, si le peuple profite de vos exercices, et s'il se rend assidu à vos instructions. Je le veux espérer de la bonté de Dieu et de la bonne façon dont vous y procédez. Mais d'un autre côté, je crains que comme c'est un pays mêlé d'hérétiques, et où l'hérésie a d'autrefois établi son trône, il n'en reste encore des impressions malignes (dans les pauvres catholiques) que les pères ont données aux enfants, et les enfants à leurs enfants. Il faut avoir patience et espérer que, peu à peu, la lumière de la foi dissipera toutes ces ombres, et que Jésus-Christ sera le maître sur la croyance et sur les mœurs de ces pauvres gens, que l'esprit malin a toujours tâché de pervertir. Il faut espérer aussi, Monsieur, que sa grande miséricorde se servira de vous pour cela ; car, selon la voie ordinaire, elle veut sauver les hommes par les hommes, et Notre-Seigneur s'est lui-même fait homme pour les sauver tous.

Oh ! quel bonheur pour vous d'être employé à faire ce qu'il a fait ! Il est venu évangéliser les pauvres, et voilà votre sort et votre occupation. Si notre perfection se trouve en la charité, comme il est constant, il n'y en a point une plus grande que de se donner soi-même pour sauver les âmes, et de se consommer comme Jésus-Christ pour elles.

Voilà à quoi vous êtes appelé, Monsieur, et à quoi vous espérez de répondre, grâce à Dieu ; c'est pour ce dessein que vous êtes entré en la Compagnie, toute consacrée à l'imitation de Notre-Seigneur, et voilà la résolution que vous prendriez encore si vous ne l'aviez déjà prise. O ! quel exemple vous donnent tant et tant d'ecclésiastiques, qui sont autant d'ouvriers envoyés à la vigne de Notre-Seigneur, mais qui n'en font pas les œuvres ! Béni soit Dieu, Monsieur, de la grâce qu'il vous a faite de vous choisir entre mille, pour contribuer à détruire l'ignorance et le péché qui désolent l'Église Et béni soit à jamais son saint nom de celle qu'il vous fait de

bien réussir en ce divin emploi, ainsi que M. Vinet me l'a mandé. Je ne puis assez en remercier Notre-Seigneur, ni le prier qu'il continue à vous bénir en votre personne et en vos travaux, quoique je le fasse bien souvent.

Je ne doute pas, Monsieur, que le diable ne fasse ses efforts pour vous tirer de là, prévoyant la conquête que vous ferez sur lui (mais vous ne l'écouterez pas ; non, il en aura la confusion tout entière) en vous affectionnant aux occasions saintes que Dieu vous donne d'avancer sa gloire contre les desseins de cet ennemi, qui tâchera de vous la faire quitter pour des sujets apparents, éloignés et incertains.

Le monde d'un côté vous pourra peindre ses plaisirs et ses vanités, mais trop tard, puisque vous voulez être crucifié avec Jésus-Christ et continuer à lui faire vos délices et vos honneurs.

Les parents aussi pourront donner quelques assauts à vos résolutions; mais vous savez ce que dit Notre-Seigneur : « Qui aime son père ou sa mère plus que moi, il n'est pas digne de moi, et quiconque les quitte à cause de moi, ou frères, ou sœurs, ou maison, etc., il en aura cent fois autant, et héritera de la vie éternelle. » Bienheureux sont les vôtres, Monsieur, d'avoir donné au divin Maître un tel serviteur que vous, qui leur pouvez procurer plus de biens et consolations, en le servant en la vocation où vous êtes, qu'en quelque autre état qu'ils vous puissent souhaiter, puisque vous attirerez sur vous et sur eux les bénédictions du ciel et de la terre.

Il vous pourra encore arriver une autre tentation de votre part, c'est quelque ennui de vous voir faire toujours les mêmes choses, ou quelque découragement pour n'en voir que peu ou point de fruit ; mais le remède au premier est de penser qu'il n'y a que la persévérance qui couronne, et que sans elle tout est perdu ; et pour le second, de vous persuader que Dieu demande seulement de vous que vous jetiez les rets dans

la mer, et non pas que vous preniez les poissons, parce que c'est à lui de les faire entrer dedans. Ne doutez pas qu'il ne le fasse, si, pêchant toute la nuit, nonobstant les difficultés de l'entreprise et l'endurcissement des cœurs, presque tous endormis pour les choses de Dieu, vous attendez en patience que le jour soit venu, que le soleil de justice les réveille et que sa lumière les éclaire et les échauffe. A ce travail et à cette patience, il faut joindre l'humilité, les prières et le bon exemple; et puis vous verrez la gloire du Sauveur, et dans ces avis la véritable affection, Monsieur, de votre très humble serviteur.

---

459. — A M. DESBORDES[1].

Il lui donne les raisons qui l'empêchent de poursuivre un procès.

Paris, Saint-Lazare, 21 décembre 1658.

Monsieur,

Nous avons envoyé à M. Cousturier nos pièces contre M. Norays. Il me mande qu'il les a vues exactement et trouve que nous serons bien fondés à nous pourvoir par requête civile; il veut plaider lui-même notre cause et se promet de l'emporter, et quoiqu'il aime l'argent, il n'en veut pas pour cette affaire. Il passe plus avant, Monsieur, et il dit que, si nous le perdons, il nous dédommagera d'ailleurs pour cette perte.

Mais nos anciens ne peuvent se résoudre à cette poursuite :

1° Parce que les avocats que nous avons consultés avant l'arrêt qui nous a évincés d'Orsigny nous ont toujours assuré, aussi bien que M. Cousturier, que notre droit était infaillible, particulièrement MM. Defita et L'Host qui l'ont examiné à fond; le premier, parce qu'il devait plaider pour nous, si le procès n'eût été appointé, et le second, pour avoir travaillé à nos écritures; et tous deux nous ont dit qu'il n'y avait rien à

1. M. Desbordes, conseiller au Parlement.

craindre pour nous ; et cependant la cour nous a dépouillés de cette ferme, comme si nous l'avions dérobée. Tant il est vrai que les opinions sont diverses, et qu'il ne faut jamais s'assurer sur le jugement des hommes.

2° Nous n'avions pas été jugés selon le droit, ni selon la coutume, mais sur une maxime du parlement, qui ôte à l'Église tout le bien qu'il peut et empêche que celui des familles y entre; c'est pourquoi voyant cette grosse pension que nous donnions à feu M. et Mlle Norays, il est arrivé quelque calomnie de notre partie adverse, qui leur a persuadé que par cet appât nous voulions finement en attraper d'autres, et c'est ce qui nous a fait perdre notre procès, ainsi que plusieurs juges l'ont avoué. Or, comme au jugement de la requête civile nous aurions à faire aux mêmes juges, ils nous jugeront aussi par la même maxime.

3° Nous ferions un grand scandale, après un arrêt si solennel, de plaider pour le détruire; on nous blâmerait de trop d'attache au bien, qui est le reproche qu'on fait aux ecclésiastiques, et, nous faisant tympaniser dans le palais, nous ferions tort aux autres communautés, et serions cause que nos amis seraient scandalisés en nous.

4° MM. Marsoliers, frères et héritiers de feu Mlle Norays, ayant vendu le droit qu'ils pouvaient avoir sur ladite ferme à M. Norays, notre partie, un de leurs cousins est venu au retrait de ce droit-là, et en a commencé l'instance : c'est un homme depuis peu reçu conseiller au parlement de Tours, fort raffiné aux procès, de sorte que nous aurions deux forts adversaires à combattre.

5° Nous avons sujet d'espérer, Monsieur, que si nous cherchons le royaume de Dieu, comme dit l'Évangile, rien ne nous manquera, et que si le monde nous ôte d'un côté, Dieu nous donnera de l'autre, ainsi que nous l'avons même éprouvé, depuis que la grand'chambre nous a ôté cette terre, car Dieu

a permis qu'un conseiller de la même chambre, étant venu à mourir, nous a laissé quasi autant que ce bien-là vaut.

6° Enfin, Monsieur, pour vous dire tout, j'ai grande peine, pour les raisons que vous pouvez penser, d'aller contre le conseil de Notre-Seigneur, qui ne veut pas que ceux qui ont entrepris de le suivre plaident. Et si nous l'avons déjà fait, c'est que je ne pouvais pas, en conscience, abandonner un bien si légitimement acquis, et un bien de communauté dont j'avais l'administration, sans faire mon possible pour le conserver ; mais à présent que Dieu m'a déchargé de cette obligation par un arrêt souverain, qui a rendu mes soins inutiles, je pense, Monsieur, que nous en devons demeurer là ; d'autant plus que si nous venions à succomber une seconde fois, ce serait une note d'infamie, qui pourrait préjudicier au service et à l'édification que nous devons au public.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, vous qui avez l'esprit tout rempli des maximes chrétiennes, de considérer toutes ces raisons, et d'être assez agréable de m'en écrire votre sentiment. Ce sera une nouvelle obligation que nous ajouterons à tant d'autres que nous vous avons.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

460. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il approuve le sens et les termes de la lettre écrite au cardinal archevêque de Tolède. — Il déplore les caprices d'un clerc qui voudrait étudier selon sa fantaisie. — Il ratifie la réponse donnée au secrétaire de la Congrégation de la Propagande, au sujet d'un emploi proposé.

Paris, 27 décembre 1658.

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 26 novembre, et celle de M. du Lœus, avec la copie de ce qu'il a écrit à Mgr le cardinal archevêque de Tolède; à quoi il me semble qu'il

n'y a rien à désirer, mais que la substance de sa lettre et la manière dont elle est conçue montrent beaucoup de sagesse et de discrétion. Dieu soit loué, Monsieur, de la bienveillance dont ce bon docteur nous honore, et du témoignage qu'il nous en donne en cette occasion. Je me donnerai l'honneur de lui écrire au premier jour pour l'en remercier. Si je ne le puis faire dès aujourd'hui, comme je le crains, vous pourrez cependant lui rendre mille actions de grâces de notre part de toutes ses bontés, et l'assurer de notre parfaite reconnaissance.

Ce que vous me mandez du frère Leberger me fait pitié. C'est un bon jeune homme qui a le fond de l'âme bon. Il est fils d'un père qui était fort homme de bien et avait beaucoup d'esprit, et lui n'en manque pas. Mais depuis qu'il a été céans, j'ai entrevu qu'il s'attachait de temps en temps, tantôt à quelque petite chose, et puis à une autre; mais, Dieu merci, cela n'a point fait de mauvais effet, il a l'âme très bonne. Quoi qu'il en soit, le voilà maintenant dans un étrange aheurtement d'étude, jusqu'à vouloir tout rompre et tout quitter, si on ne lui accorde ce qu'il demande.

Que ferons-nous à cela? Pour moi, je m'y trouve fort empêché. Je pensais qu'il se contenterait d'étudier la morale et la scholastique, et pour cela je vous ai prié de l'envoyer à Gênes; mais depuis il s'est avisé de vouloir étudier derechef en philosophie, qui est ce qui me met en peine; car à Gênes on ne la montre pas cette année, et ici la classe est commencée.

Dans ces difficultés, il me semble que, si vous ne l'avez pas déjà fait partir pour Gênes, vous ferez bien de le retenir à Rome jusqu'à l'année prochaine, que nous le ferons venir à Gênes ou ici pour commencer la philosophie à même temps que les autres. Cependant il ne vous sera pas inutile, quand il ne ferait autre chose que les exercices du séminaire avec le nouveau séminariste que vous avez reçu, qui pourrait s'en-

nuyer d'être seul. S'il ne veut pas attendre, nous n'y saurions que faire.

Nous ferions mal d'adhérer à son emportement qui, a toutes les marques d'une tentation diabolique, et je m'étonne comme il ne s'en aperçoit pas ; car les désirs qui viennent de Dieu sont doux et laissent l'âme paisible, et au contraire les mouvements de l'esprit malin sont aigres et troublent la personne qui les a. Or, la volonté qu'il a d'étudier étant turbulente et accompagnée d'inquiétude par l'appréhension du refus, il peut juger que ce déréglement ne peut venir que du diable, qui est l'auteur du désordre.

De plus, s'il a envie d'être missionnaire, il doit se regarder comme membre de la Compagnie, et comme tel se laisser conduire : c'est à elle d'appliquer les particuliers, soit à l'étude, soit aux emplois, au temps et en la manière qu'elle le juge convenable ; car autrement, s'il était loisible à chacun de choisir ce qu'il voudrait, ce ne serait plus un corps composé de parties qui font cette belle harmonie des communautés bien réglées, mais une division de personnes qui suivent leurs inclinations. Il vaut mieux demeurer au monde pour faire cela, que d'introduire par cette liberté les maximes mondaines dans une compagnie retirée, où la subordination est établie.

Le défaut de soumission de cet ecclésiastique ne peut donc venir que de l'esprit d'enfer, qui est un esprit révolté, et qui, le voyant dans un bon chemin pour rendre service à Dieu et à son Église, fait ses efforts pour l'en tirer. Mon Dieu, ne permettez pas qu'il triomphe de ce pauvre frère ! Je vous prie, Monsieur, s'il est encore auprès de vous, de lui découvrir les ruses de l'ennemi et la malignité de sa tentation, afin que, se laissant gouverner selon l'esprit et l'exemple de Notre-Seigneur, il accomplisse les desseins que Dieu a sur lui. J'en prie sa divine bonté.

Je trouve fort bon votre procédé au sujet du nouvel emploi que Dieu vous présente, et qu'en assurant Mgr le secrétaire de la Congrégation de la Propagande de votre entière et parfaite affection pour suivre les ordres et les intentions du Pape, quant au lieu et quant à la manière de servir ces messieurs, vous lui ayez représenté les choses à faire pour les diriger et les instruire plus utilement. Après cela vous en devez demeurer en paix, et estimer que, de quelque façon que la chose tourne, l'œuvre en ira bien, et que Dieu bénira ceux que vous emploierez. J'ai écrit à M. Berthe de se rendre à Rome pour cela. Cependant le choix de M. Deu [1] et du frère Legoux me semble bien bon.

P.-S. S'il ne plaît pas à Dieu que la proposition du séminaire réussisse, *in nomine Domini :* c'est signe que Notre-Seigneur ne l'a pas voulu. Que si Sa Sainteté le désire absolument, il faut obéir. Si cela est, écrivez-en à M. Berthe, à Turin, où je lui écris encore qu'il parte pour Rome, si vous ne lui mandez le contraire.

---

461. — A M. DURAND,

SUPÉRIEUR, A AGDE.

Il lui dit combien le support et la patience sont nécessaires aux supérieurs. — Il l'engage à prier le confrère dont il a à se plaindre de l'avertir de ses défauts. — Il le doit faire avertir par son admoniteur.

Janvier 1659.

Monsieur,

Je participe à la peine que vous a donné sujet d'avoir celui duquel vous m'écrivez : je veux croire qu'il fait cela bonnement, mais j'estime que, quand il aura fait réflexion sur toutes les circonstances qui se passèrent en cette rencontre, il verra qu'il n'y faut pas retourner souvent, et que vous aussi, Mon-

1. Louis Deu, né le 8 avril 1624, au village de Frenaye, diocèse du Mans; reçu à Paris le 20 mai 1651.

sieur, reconnaîtrez que c'est un petit exercice que Notre-Seigneur vous a envoyé pour vous façonner à la bonne conduite des personnes qui vous seront commises ; cela vous fera comme entrevoir combien grande a été la bonté de Notre-Seigneur à supporter ses apôtres et ses disciples, lorsqu'il était sur la terre, et combien il a eu à souffrir des bons et des mauvais. Cela même vous fera voir que les supériorités ont leurs épines comme les autres conditions, et que les supérieurs qui veulent bien faire leur devoir de parole et d'exemple ont beaucoup à souffrir de leurs inférieurs, non seulement des discoles, mais encore des meilleurs. Selon cela, Monsieur, donnons-nous à Dieu pour le servir en cette qualité, sans prétention d'aucune satisfaction du côté des hommes. Notre-Seigneur nous un donnera assez, si nous travaillons comme il faut à nous rendre les plus exacts à l'observance des règles, à l'acquisition des vertus propres aux vrais missionnaires, notamment à celles de l'humilité et de la mortification. Et il me semble, Monsieur, que vous ferez bien de dire à ce bon M. N., lorsqu'il fera sa communication ou en quelque autre rencontre, que vous le priez de vous avertir de vos manquements, puisque, dans l'emploi où vous êtes, il ne se peut que vous ne fassiez bien des fautes, non seulement en qualité de supérieur, mais aussi en celles de missionnaire et de chrétien ; qu'il ne se rebute pas, encore que la nature semble d'abord pâlir ou rougir, ou qu'il vous échappe quelque parole d'impatience, c'est ce qui arrive pour l'ordinaire dans le premier mouvement aux plus grands saints, l'animalité, toujours vivante en l'homme, prévenant ainsi la raison, laquelle, aidée de la grâce, tire des avantages indicibles des avertissements qu'on nous fait par charité. Il me semble, Monsieur, que vous ferez bien aussi de déclarer de temps en temps à votre famille que non seulement vous trouverez bon d'être averti par votre admoniteur, mais que vous auriez peine s'il ne vous avertis-

sait pas et s'il s'abstenait de m'écrire, selon que la règle ordonne et l'usage de toutes les communautés bien réglées, et que vous les assurez que vous ne verrez point les lettres qu'ils m'écriront, ni celles que je leur écrirai. O Monsieur! que la misère humaine est grande, et la patience nécessaire aux supérieurs!... Je finis en me recommandant à vos prières, que je vous prie d'offrir à Dieu, à ce qu'il me pardonne les fautes incomparables que je commets tous les jours dans la qualité que j'ai, qui en suis le plus indigne de tous les hommes et pire que Judas envers Notre-Seigneur, etc.

---

462. — A M. CRUCHETTE,

CHANOINE ET CHANTRE, A TARBES.

Il lui expose les raisons qui l'éloigneraient d'accepter la fondation de Bétharram[1].

29 janvier 1659.

Monsieur,

J'ai vu par une de vos lettres le souvenir et la charité que vous avez pour nous, et en particulier pour moi qui le mérite si peu: je vous en remercie très humblement. Je suis fort édifié, Monsieur, d'apprendre que vous êtes toujours appliqué au bien, éclairant la ville et le pays par paroles et par œuvres, et répandant partout une bonne odeur et une odeur de suavité.

Il est vrai qu'on a pensé à notre petite Compagnie pour Bétharram; et feu M. Charpentier a été le premier qui m'en a fait la proposition, il y a près de vingt ans; et de temps en temps on nous en a parlé; mais jusqu'à maintenant Dieu ne nous a pas trouvés dignes de le servir en ce saint lieu; aussi est-il vrai que nous sommes de pauvres gens, comme vous savez; on ne désiste pourtant pas ne nous y désirer, particulièrement quelques messieurs du parlement de Navarre; et

1. Lieu de pèlerinage à la sainte Vierge, très fréquenté dans le Béarn.

M. Laneplan, qui est un gentilhomme député en cour par les états de Béarn, nous a témoigné ces jours-ci avoir charge de savoir notre disposition. On m'a dit que Mgr de Lescar, qui vient d'être sacré, me veut faire l'honneur de m'en venir parler; or, pour vous dire mes pensées là-dessus:

Premièrement, je crains que notre chétiveté, qui est grande pour le nombre, la qualité et la vertu des ouvriers, nous empêche encore d'accepter l'honneur qu'on nous présente.

Deuxièmement, la coutume de ces messieurs de Bétharram est d'y attendre les pénitents, et la nôtre est de les aller chercher chez eux. Il serait difficile à nos prêtres, qui se sont donnés à Dieu pour aller de village en village évangéliser les pauvres, de renoncer aux missions pour s'attacher à une seule église et ne travailler qu'à la dévotion d'un peuple passant, qui ne peut recevoir les instructions nécessaires pour se convertir à Dieu comme il faut. Ils pourraient toutefois se rendre tous au logis aux fêtes principales, que le concours y est grand; mais il faudrait trouver un moyen, dans les intervalles, que, pendant qu'une partie s'acquitterait des obligations du dedans, l'autre pût vaquer aux emplois du dehors.

Troisièmement, il n'y a que trois prêtres en la chapelle qui nous veulent céder leurs places, et il y en a quatre qui ne veulent pas nous y recevoir; et cependant c'est une nécessité que, pour nous y établir, tous y consentent, autrement nous ne pourrions pas nous y résoudre. Que si ceux qui ont de la peine à cela veulent continuer leur demeure et leurs exercices en cette maison, et néanmoins agréer que nous y soyons introduits, nous pourrions en ce cas convenir avec eux de ce qu'il leur faudrait pour leur entretien, et ils pourraient vivre avec nous, ainsi que les religieux qui nous ont reçus à Saint-Lazare y ont vécu.

Quatrièmement, enfin, Monsieur, j'ai grande peine aux

veilles qui se font la nuit dans cette église, et fort souvent; je sais bien qu'elles se font à bonne intention, et je veux croire qu'il n'en est encore arrivé aucun fâcheux inconvénient; mais je sais aussi qu'il en peut survenir, et que ce n'est pas sans sujet que l'Église, qui du commencement permettait ces veilles, les a depuis retranchées. Je vous supplie de me mander si elles sont fréquentes à Bétharram, et en quels jours elles arrivent.

Je suis bien aise, Monsieur, puisque vous désirez être informé de l'état de cet affaire, de vous en dire les difficultés, et de vous assurer aussi que, si elles peuvent être levées, le dessein se pourra aussi exécuter; et en ce cas, ce nous sera aussi une grande bénédiction de pouvoir contribuer en quelque chose à l'honneur qui est rendu à Notre-Seigneur et à sa glorieuse Mère en ce saint lieu; et j'en serai d'autant plus aise que vous en êtes proche, et que nous y recevrons votre protection, votre assistance et vos conseils, ainsi que par avance vous nous les offrez, etc.

---

463. — AU FRÈRE BARREAU,

CONSUL, A ALGER.

Il le félicite de sa sortie de prison, et il lui expose les raisons pour lesquelles il diffère de lui envoyer l'argent attendu. — Il l'engage à refuser avec fermeté de s'engager pour les autres.

Paris, 31 janvier 1659.

Mon cher frère,

J'ai reçu votre lettre de trois dates, dont la dernière est du 2 de ce mois. Nous avons été longtemps à votre sujet entre l'espérance et la crainte ; mais l'espérance a toujours prévalu, parce qu'elle avait son fondement en Dieu, qui protège les siens. Et en effet, il vous a délivré non seulement de la mort et des maux violents que nous appréhendions, mais même de la prison où vous avez été mis, au sujet du bastion; et,

bien que vous ne soyez pas encore quitte de la prétention des Turcs pour ce regard, si est-ce qu'ils pourront vous laisser en paix, dans l'attente qu'ils ont qu'on leur renverra les hommes que M. Piquet leur a enlevés : à quoi on travaille.

Je ne vous dirai rien de particulier sur les choses que vous me mandez, sinon que, Dieu aidant, nous vous tirerons de vos anciens engagements, et de ceux dont vous faites mention en votre nouvelle liste. Mais il faut vous donner un peu de patience, jusqu'à ce qu'il y ait sûreté à vous envoyer de l'argent. On estime qu'il n'y en a aucune pour le présent, quelque mine que les Turcs fassent, et certes, il y a sagesse d'attendre que les choses obscures et présentes soient éclaircies. Vous n'avez pas seulement sujet de craindre les créanciers de Piquet, mais encore ceux de Rappiot, qui sans doute veillent pour découvrir si on vous enverra quelque chose, pour se jeter dessus. On ne nous conseille pas de rien risquer non plus par la voie de Tunis, qu'on n'ait assurance de M. Le Vacher qu'il n'y a rien à craindre. Il y a longtemps qu'il n'a plus écrit, qui est un mauvais signe.

Il y a huit jours que j'ai envoyé à M. Get trois mille livres pour la subsistance des missionnaires d'Alger et de Tunis. Si M. Le Vacher a fait des avances pour vous, il est juste que votre part serve à son remboursement ; sinon, M. Get vous en fera tenir la moitié par la première occasion sûre. Je vous prie, mon cher frère, de bien ménager ce que le bon Dieu vous envoie, et d'être exact à garder les dépôts, pour les pouvoir rendre à point nommé. C'est l'argent des esclaves que l'on vous confie, c'est d'où dépend leur liberté, et peut-être leur salut ; si vous alliez divertir cet argent pour d'autres fins, ou le prêter pour racheter d'autres esclaves, au préjudice de ceux à qui il appartient, vous vous mettriez en grand danger de ne le pouvoir rendre quand ils en auront besoin, et par conséquent de vous rendre coupable devant Dieu et devant

les hommes. Il ne faut qu'un peu de fermeté pour vous défaire de ces importuns qui vous empruntent : dites-leur que vous n'avez rien à vous, ni le moyen de payer vos dettes ; qu'il vous est défendu de vous engager pour autrui, et semblables raisons contre lesquelles vous ne pouvez aller en conscience.

J'ai fait tenir vos lettres à monsieur votre frère. Tout va assez bien de deçà. Nous avons beaucoup prié Dieu pour vous, et nous continuerons, Dieu aidant. Si le bastion se rétablit, nous ferons recommander les intérêts du consul. Je vous embrasse avec toutes les tendresses de mon cœur, plein de reconnaissance vers la bonté de Dieu de la patience et de la protection qu'il vous donne. Je suis, en son amour, etc.

---

464. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT,

FILLE DE LA CHARITÉ, A USSEL.

Il la loue de n'avoir pas voulu soigner une dame de condition, les filles de la Charité se devant au service des pauvres. — Il l'encourage dans ses bonnes dispositions.

Paris, 9 février 1659.

Ma sœur,

Nous avons vu ici ce bon monsieur qui nous a porté votre lettre ; il a fait sa retraite céans, à dessein d'entrer ensuite au séminaire des Bons-Enfants. Vous me demandez mon avis sur la prière qu'une dame vous a fait faire de l'aller soigner en sa maladie. Je vous dirai à cela, ma sœur, que je suis bien aise de votre retenue pour ne rien faire d'extraordinaire sans notre ordre. Les filles de la Charité ne sont que pour les pauvres malades, qui n'ont personne pour les assister, et non pour les dames qui ont moyen de se faire servir. Il y en a à Paris de grande et de médiocre position, qui étant malades nous ont demandé de vos sœurs ; de quoi nous nous sommes excusés, pour beaucoup de raisons ; et je vous prie, ma sœur,

de vous en excuser aussi, lorsqu'on vous fera la même prière, si vous n'en avez une permission expresse de Mlle Le Gras ou de moi; et ne craignez pas que Mme la duchesse s'en plaigne, car elle veut bien que vous observiez vos règles, et si elle désire que vous passiez outre en quelque rencontre, elle s'adressera à nous pour vous en écrire.

Je loue Dieu, ma sœur, de ce que vous tâchez de vous surmonter en votre peine, et je pense que sa divine bonté a bien agréable la résistance que vous faites à la nature dans la pensée qu'elle a au changement. Il ne se peut qu'après un si long exercice, Dieu ne vous donne la paix et le repos. Je voudrais bien que ce fût en la manière que vous le souhaitez, mais vous voyez bien la difficulté qu'il y a d'envoyer une fille si loin pour prendre votre place. Si néanmoins l'occasion se présente de le faire, et que votre ennui continue, nous le ferons volontiers, pour vous donner cette satisfaction; mais, au nom de Dieu, ayez patience, et ne faites plus la mutine vers Mlle Le Gras, en refusant de lui écrire. Elle vous estime et vous chérit, et vous devez lui rendre compte de vos personnes et de vos exercices; faites-le donc, je vous prie, et priez Notre-Seigneur pour moi, qui suis, en son amour, etc.

---

465. — A MA SŒUR FRANÇOISE MESNAGE,

FILLE DE LA CHARITÉ, A NANTES.

Il lui permet de renouveler les vœux, mais pour un an. — Il la félicite de la confiance qu'elle a en son directeur.

Paris, 12 février 1659.

Ma sœur,

Je loue Dieu des bonnes dispositions qu'il vous donne pour vous rendre de plus en plus agréable à ses yeux. Vous parviendrez à ce bonheur si vous pratiquez bien l'humilité, la douceur et la charité envers les pauvres et envers vos

sœurs. Je prie Notre-Seigneur, qui nous a donné l'exemple de ces vertus, qu'il vous fasse cette grâce.

C'est assez de renouveler vos vœux pour un an, après lequel vous les pourrez renouveler pour un autre, si vous avez cette dévotion, je vous en donne la permission. Vous me demandez à faire ce renouvellement tous les mois, mais si vous le faites pour un an, vous le faites pour douze mois en même temps, sans qu'il soit nécessaire de le faire chaque mois. Vous le pouvez néanmoins faire pendant cette année-là aussi souvent que vous le voudrez faire, non pour contracter une nouvelle obligation de les accomplir, puisque la première vous y engage assez, mais pour témoigner à Dieu que vous êtes bien aise de vous être donnée tout à lui, et pour vous exciter à une nouvelle affection de lui être fidèle.

Il n'est pas besoin que personne me mande vos déportements, car je sais qu'ils sont bons et que vous désirez de les rendre meilleurs. Vous faites bien de vous estimer infirme, et si vous le croyez bien, Notre-Seigneur sera votre force. Continuez à vous défier de vous-même et à vous confier en lui.

Les deux sœurs que vous avez en la Compagnie travaillent à la vertu, grâce à Dieu, et sont fort affectionnées à leur vocation, comme vous à la vôtre. Plaise à Dieu de vous y conserver et de vous y bénir !

Je rends grâces à Dieu de la confiance que vous avez en monsieur votre directeur, et des assistances qu'il vous rend avec tant de soin et de charité.

Je ne vous envoie pas la médaille que vous me demandez, parce que je n'en ai aucune. Lorsqu'on m'en enverra de Rome, je vous en ferai part. Cependant je me recommande à vos prières, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

466. — A LA SŒUR NICOLLE HARAN,

FILLE DE LA CHARITÉ, A NANTES.

Il promet de faire ce qui sera possible pour envoyer du renfort. — Elles ne doivent pas se préoccuper quand les exigences du service des malades les forcent de ne pas observer leur règlement. — M. Alméras ne pouvant voyager, il enverra quelque autre missionnaire les visiter.

Paris, 12 février 1659.

Ma sœur,

J'ai reçu votre lettre du premier de ce mois. La première fois que je parlerai à Mlle Le Gras, nous verrons s'il est temps de vous décharger de la conduite, ou s'il est à propos de vous la laisser pour encore. Je lui proposerai aussi de faire à présent ce qui se fit au commencement, qui est de nommer une assistante.

De plus, je lui présenterai le besoin que vous avez de secours, n'étant que six filles pour cent vingt malades; c'est un grand travail pour si peu d'ouvrières : plaise à Dieu de vous fortifier et de mettre entre vous une grande union! car étant toutes bien unies vous en serez plus fortes.

Ne vous mettez pas en peine si vos emplois vous empêchent d'être exactes à l'oraison et aux règles, parce que la charité étant la reine des vertus, il faut tout quitter pour elle; mais lorsqu'elle vous permettra de pratiquer le règlement sans préjudicier au soin des malades, il le faudra faire pour vous rendre plus agréables à Dieu, et par conséquent plus propres pour procurer le salut et le soulagement des pauvres.

J'ai grande reconnaissance de la consolation et des bons offices que vous recevez de M. le vicaire de Sainte-Croix. Dieu lui rende la charité qu'il vous fait, et vous fasse la grâce d'en mériter la continuation et de profiter de ses bons avis!

M. Alméras n'est plus en état de vous aller voir, comme nous l'espérions il y a quelque temps. Il est trop infirme

pour voyager. Mais au lieu de lui nous y enverrons quelque autre.

Mlle Le Gras se porte assez bien, grâce à Dieu, et moi aussi, quoique j'aie été un peu malade, et que je sois obligé de garder la chambre pour mon mal de jambes.

Il est vrai que nous avons promis deux ou trois prêtres pour le prochain embarquement de Madagascar, et non davantage; mais pour des filles je n'en ai pas ouï parler: s'il y en va quelques-unes à ce voyage, comme on vous a dit, elles ne sont pas de votre Compagnie, laquelle Dieu continue de bénir par sa miséricorde. Je le prie qu'il vous remplisse de sa patience, de sa sagesse et de sa bonté; c'est en son amour que je suis votre, etc.

---

467. — A M. DUPONT FOURNIER,

AVOCAT, A ARRAS.

Il le dissuade d'aspirer à l'état ecclésiastique.

3 mars 1659.

Monsieur,

Monsieur votre fils qui est à Cahors[1], m'ayant adressé une lettre pour vous faire tenir, me prie en même temps de favoriser le dessein que vous avez de vous retirer en un séminaire. C'est, Monsieur, ce que je ferais volontiers sans les difficultés que j'y trouve: premièrement, on paye pension partout, et pension considérable, et je ne sais à qui m'adresser qui puisse et qui veuille contribuer à payer la vôtre, ainsi que je me suis déjà fait l'honneur de vous écrire; deuxièmement, votre âge avancé ne vous permet pas de vous réduire à une vie réglée et à vous assujettir aux exercices d'un séminaire; en troisième lieu, je ferais conscience, pour la même

1. M. François Fournier, né à Laval, le 2 février 1625; fut reçu à Paris le 12 août 1644. Il fut, sous M. Alméras, secrétaire de la Congrégation.

raison, de contribuer à vous faire entrer dans les ordres sacrés, particulièrement en celui de la prêtrise, parce qu'il y a malheur pour ceux qui y entrent par la fenêtre de leur propre choix, et non par la porte d'une légitime vocation.

Cependant le nombre de ceux-là est grand, parce qu'ils regardent l'état ecclésiastique comme une condition douce, en laquelle ils cherchent plutôt le repos que le travail; et de là sont venus les étranges ravages que nous voyons en l'Église, car on attribue aux prêtres l'ignorance, les péchés et les hérésies qui la désolent. C'est pourquoi saint Jean Chrysostome a dit qu'il y aura peu de prêtres de sauvés; et pourquoi ? c'est que Dieu ne donne pas les grâces qu'il faut pour s'acquitter de cet état sacré, sinon à ceux que sa bonté y appelle, et il n'y appelle jamais aucun en qui il ne voie les qualités propres ou à qui il n'ait dessein de les donner; pour tous les autres, il les laisse faire, et permet, pour châtiment de leur témérité, qu'ils fassent plus de mal que de bien et qu'enfin ils se perdent. Il faut donc être appelé de Dieu à cette sainte profession; ce qui se voit en Notre-Seigneur même, qui était Prêtre éternel, et qui néanmoins n'a pas voulu se mettre dans l'exercice de cet état qu'après ce témoignage du Père éternel qui dit: *C'est ici mon Fils bien-aimé, écoutez-le.*

Cet exemple, joint à l'expérience que j'ai des désordres arrivés par les prêtres qui n'ont pas tâché de vivre selon la sainteté de leur caractère, fait que j'avertis ceux qui me demandent mon avis pour le recevoir, de ne s'y engager pas, s'ils n'ont une vraie vocation de Dieu, une intention pure d'honorer Notre-Seigneur par la pratique de ses vertus, et les autres marques assurées que sa divine bonté les y appelle. Et je suis si fort dans ce sentiment, que, si je n'étais pas prêtre, je ne le serais jamais; c'est ce que je dis souvent à tels prétendants, et ce que j'ai dit plus de cent fois en prêchant au peuple de la campagne.

Selon cela, Monsieur, je me donne la confiance de vous dire, au nom de Notre-Seigneur, qu'il me semble que vous ferez bien de vous tenir en la condition où Dieu vous a mis et de vous accommoder aux incommodités que vous y avez; c'est votre croix, et peut-être que votre salut y est attaché. Vous avez sujet de le croire aussi, parce que vous avez toujours vécu en cette condition, en homme d'honneur et en homme de bien, dont Dieu vous réserve les fruits pour l'autre vie, puisqu'il ne vous fait trouver en vos vieux jours que de l'amertume. Bienheureux sont ceux qui souffrent en ce monde, car ils seront consolés en l'autre : c'est une sentence du Fils de Dieu, après laquelle je n'ai plus rien à vous dire, sinon que je prie sa Majesté infinie d'être votre force pour marcher jusqu'au bout par la voie qu'elle vous a marquée, pour parvenir à votre dernière fin qui est Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre, etc.

---

468. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui fait savoir que, loin de s'opposer à la fondation d'une Compagnie faisant des vœux et donnant des missions, il sera heureux de voir le nombre des ouvriers s'augmenter.

14 mars 1659.

Monsieur,

Mgr le nonce m'a fait l'honneur de me venir voir et de me dire que les pères de la Doctrine chrétienne, ayant obtenu de faire des vœux simples, comme nous les faisons, voulaient aussi faire des missions comme nous, et qu'il venait pour me demander si nous trouvions à redire à cela. Je lui ai répondu que tant s'en faut que cela nous fasse de la peine, que nous serions bien aises que tant eux que beaucoup d'autres religieux et prêtres s'employassent de la bonne sorte à l'instruction et au salut des peuples. Sur cela, il m'en a de-

mandé une déclaration par écrit, et a ajouté que ces bons pères seraient bien aises que notre Compagnie leur communiquât les privilèges qu'elle a. Ce qui m'a donné sujet de dire à monseigneur que, si ces bons pères nous donnent par écrit ce qu'ils prétendent de nous, nous verrons ce que nous aurons à faire. J'ai cru devoir vous donner connaissance de ceci pour en avoir votre avis, etc.

---

469. — A UN ÉVÊQUE.

Il déclare ne pouvoir, en conscience, permettre l'entrée du monastère de la Visitation, sans une vraie nécessité, à moins que l'évêque ne lui en donne l'ordre.

30 mars 1659.

Monseigneur,

Votre autorité et les raisons que vous me faites l'honneur de me dire touchant l'entrée des dames de Bouillon à Sainte-Marie me pressent si fortement que je n'oserais alléguer aucune difficulté, si je ne savais que vous, Monseigneur, le trouveriez hors de propos.

Le concile de Trente défend aux évêques et aux supérieurs des maisons religieuses de donner permission d'entrer dans les monastères des religieuses, sinon en cas de nécessité ; et, comme cette entrée n'est pas tout à fait dans ce cas, voilà précisément la difficulté. D'où je pense ne pouvoir accorder telle permission sans offenser Dieu ; et cela est l'avis et le jugement d'un docteur dans lequel j'ai grande confiance. C'est ce qui m'a fait résoudre, déjà depuis plusieurs années, à ne jamais donner cette sorte de permission qu'en cas de nécessité ; et je l'ai refusée à un grand nombre de dames, même à des princesses, l'une desquelles est Mme de Carignan, qui ne me le pardonnera jamais. Et je vous le dirai à vous seul, Monseigneur, que ces sortes d'entrées apportent du déchet dans les communautés religieuses, et que l'on voit une grande

différence entre les maisons du même ordre qui accueillent ces entrées et celles qui n'en veulent pas.

Que si enfin, Monseigneur, vous me faites l'honneur de me commander de faire autrement, je le ferai, parce que j'ai une entière confiance que vous, Monseigneur, me commanderez toujours ce qui sera selon la volonté de Dieu, en l'amour de qui je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

---

470. — A Mgr DE GUESPREYRE,

SEIGNEUR DUDIT LIEU, A GUESPREYRE.

Il lui dit que l'on n'admet dans les maisons de la Mission que les personnes qui se présentent pour faire les exercices spirituels, ou pour faire partie de la Communauté.

Paris, 6 avril 1659.

Monsieur,

La mémoire de feu M. de Vincy nous est trop précieuse pour ne recevoir pas avec joie les occasions de servir tous ceux de sa famille, particulièrement vous, Monsieur, qui êtes des plus considérables et qui nous témoignez tant de bonté par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dont je vous remercie très humblement.

Pour réponse, je vous dirai, Monsieur, que nous ne recevons céans que deux sortes de personnes : l'une est de ceux qui veulent faire une confession générale, et se disposer à bien servir Dieu, chacun selon sa condition; à quoi nous tâchons de les aider pendant sept ou huit jours seulement, après lesquels ils se retirent; et l'autre est de ceux qui se veulent donner à Dieu pour toute leur vie, dans notre Compagnie, qui n'est pas une religion, mais une communauté de prêtres séculiers, dédiée au service du pauvre peuple des champs.

Il se présente quelquefois des ecclésiastiques qui demandent à passer quelque temps parmi nous, pour se former aux

fonctions de leur état, et ceux-ci nous les adressons au séminaire des Bons-Enfants, où ils sont reçus à pension et instruits de toutes les choses convenables, autant de temps qu'il leur plaît. Si le jeune homme dont vous me faites l'honneur de me parler est de cette qualité, et qu'il veuille y entrer aux mêmes conditions que les autres, je le recommanderai au supérieur, afin qu'il en ait un soin particulier.

Que s'il veut être missionnaire, il faudrait savoir si c'est pour être frère coadjuteur (d'autant que nous ne le pourrions pas recevoir en cette condition, en ayant plus qu'il ne nous en faut), ou si c'est pour entrer dans les ordres sacrés, parce qu'en ce cas il est nécessaire qu'il ait un titre, et qu'il ait étudié tout au moins jusqu'en philosophie, autrement nous ne pourrions pas l'admettre parmi nous. Je me donne la confiance de vous dire l'état des choses, Monsieur, afin que vous ayez agréable de nous excuser si nous ne pouvons aller contre notre usage ordinaire. Vous savez que le bon ordre des communautés dépend de l'observance de leurs règles. S'il se présente quelque autre occasion où je vous puisse obéir, je le ferai avec respect et affection, étant de même, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

471. — A M. DESDAMES,

PRÊTRE DE LA MISSION, A VARSOVIE.

Il l'encourage dans la peine que lui cause son inaction forcée.

Paris, vendredi saint, 11 avril 1659.

Monsieur,

La sainte passion de Notre-Seigneur vous fasse tout faire et souffrir pour son amour!

J'ai reçu votre lettre du 6 mars. Vous m'avez fait plaisir de me parler ouvertement sur le secours que vous nous aviez demandé. Nous disposons tout de bon quelques-uns

pour vous aller joindre; mais nous attendons, selon votre avis, que vous ayez de quoi les entretenir et l'occasion de les occuper. J'avoue que l'oisiveté est souvent une pierre d'achoppement, et que les missionnaires la doivent éviter plus que toutes les personnes du monde; mais aussi leur bonheur n'est pas d'être toujours employés, mais de faire incessamment la volonté de Dieu, ainsi que Notre-Seigneur l'a faite. Or il l'a faite diversement, activement et passivement, par faire et par non-faire. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne souffriez de la peine d'être si longtemps privé des principales fonctions de la Compagnie; mais, outre que vous les exercez en partie (en tant que vous servez les âmes pour l'éternité, et faites voir aux ecclésiastiques comment ils doivent être, par les vertus que vous pratiquez), vous avez aussi le moyen d'honorer le non-faire de Notre-Seigneur en ce que vous ne voguez pas à pleines voiles, je veux dire, de tout votre zèle, dans les vastes occupations des ouvriers apostoliques.

Ayez patience, Monsieur, vous serez quelque jour établi sur beaucoup, parce que vous êtes fidèle en peu. Je dis la même chose à M. Duperroy, que j'embrasse très affectionnément au pied de la croix de Notre-Seigneur ; je dis vous et lui, de qui je suis, en son amour crucifié, Monsieur, votre, etc.

---

472. — A M. LEMERCIER,

CLERC, A ROME.

Il lui indique à quelles conditions il consent à le recevoir de nouveau dans la Compagnie.

Paris, 18 avril 1659.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, qui m'a été envoyée par madame votre mère. Je suis tout attendri des

sentiments que Dieu vous donne, et je remercie sa divine bonté de la disposition où vous êtes de rentrer en la liberté des enfants de Dieu, c'est-à-dire, de n'avoir point de volonté, ainsi qu'il est nécessaire en notre vocation. Je vous prie de me mander si vous êtes bien établi dans le renoncement de vos propres sentiments pour vous soumettre en tout et toujours à vos supérieurs, et si vous êtes prêt à rentrer au séminaire, parce que cela est nécessaire pour vous lier solidement à la Compagnie, à cause que vous en êtes sorti. En ce cas-là vous pourrez en assurer M. Jolly, qui vous recevra en sa maison, ou bien vous pourrez vous en venir à Richelieu, selon la première lettre que je vous ai écrite, qui est encore à Lyon entre les mains de M. Laforcade. Je laisse ces deux maisons à votre choix, afin que vous trouviez moins de difficulté à suivre l'attrait de Dieu. Mais cela suppose que vous soyez bien déterminé à vous laisser conduire à l'égard de vos études, et à recommencer les exercices du séminaire. Moyennant cela, Monsieur, vous jouirez d'une grande paix et recevrez mille bénédictions de Dieu pour le service de son Église, vous ayant déjà prévenu de beaucoup de grâces pour cela. Je prie Notre-Seigneur qu'il accomplisse en vous sa sainte volonté. Je suis, de toute mon affection, en son amour, etc.

---

473. — A M. HERBRON[1],

PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS.

Il lui annonce que le départ pour Madagascar est retardé. — Il le félicite de ses dispositions, l'engage à se tenir prêt à partir, s'il est désigné. — S'il ne l'est pas, il aura même récompense de Dieu, qui couronne les intentions.

Paris, 19 avril 1659.

Monsieur,

J'ai différé de faire réponse à votre lettre parce que j'en attendais d'une personne à qui j'avais écrit au sujet du

1, François Herbron, né en 1617, à Alençon; reçu le 20 août 1653.

voyage de Madagascar; ensuite j'ai appris qu'il ne se fera pas à ce printemps. M. le maréchal de la Meilleraie, qui n'a point de vaisseaux, avait envoyé en Hollande pour en avoir un; mais on le lui a refusé, ce qui l'a obligé de remettre la partie à l'automne. Je ne sais si alors il n'arrivera pas encore de retardement. Les hommes proposent et Dieu dispose; et la Providence a déjà tant de fois rompu leurs mesures et empêché ce dessein qu'il ne s'en faut rien promettre. Nous devons néanmoins toujours tendre, pour notre égard, à l'exécution de l'entreprise, en tant qu'elle regarde la gloire du Maître que nous servons, qui donne souvent à la persévérance les succès qu'il a refusés aux premiers efforts, et qui se plaît de beaucoup éprouver ses ouvriers, avant de leur abandonner les œuvres difficiles, afin de leur faire mériter, par le service de leur foi, de leur espérance et de leur amour, la grâce d'aller répandre ces vertus dans les âmes qui ne les ont point.

Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de ce que ces trois lampes ne sont pas seulement toujours allumées en vous, mais de ce qu'elles s'enflamment toujours de plus en plus du désir d'aller éclairer ces peuples éloignés, qui vivent et meurent dans les ténèbres de l'infidélité. Je prie sa divine bonté qu'elle accomplisse en vous son bon plaisir pour cela. Je ne sais pas encore quelle sera sa disposition sur le choix de votre personne, mais j'espère que vous vous tiendrez toujours prêt à répondre à sa voix, en cas qu'il vous appelle aux pays étrangers; car, quand il ne vous y appellerait pas, vous ne laisseriez pas d'avoir la récompense d'un apôtre, et avec cela vous aurez la gloire de mourir pour le salut de votre patrie.

Je voudrais dire les mêmes choses à M. Turpin [1], mais ne

1. Turpin Pierre, né à Roy, 9 avril 1629; reçu à Paris 16 novembre 1655.

pouvant faire deux lettres, je vous prie que celle-ci serve pour vous et pour lui. Je suis, de tous les deux, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

474. — A M. DESDAMES,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il le prie de s'abandonner à la conduite de la Providence, qui permettra le développement des œuvres quand sera arrivé le moment qu'elle a marqué.

Paris, 25 avril 1659.

Monsieur,

Il y a trois ou quatre semaines que je n'ai reçu de vos lettres. La dernière est celle par laquelle vous m'avez informé de ce qui s'est passé en votre voyage de Cracovie, et je ne vous ai pas écrit depuis la réponse que je vous y ai faite, où vous avez vu que nous sommes résolus à différer de vous envoyer des hommes jusqu'à ce que la Providence fasse naître l'occasion de les employer et de les entretenir de delà; ce qui pourra arriver lorsque nous y penserons le moins.

Le bon Dieu ne se gouverne pas dans ses œuvres selon nos vues et nos souhaits. Nous devons nous contenter de faire valoir le peu de talents qu'il nous a mis en main, sans nous mettre en peine d'en avoir de plus grands ou de plus étendus. Si nous sommes fidèles en peu, il nous constituera sur beaucoup, mais cela est de son ressort, et non pas de nos soins. Laissons-le faire et resserrons-nous dans notre coquille.

La Compagnie a commencé sans aucun dessein de notre part; elle s'est multipliée par la seule conduite de Dieu, et a été appelée en Pologne par des ordres supérieurs, sans que nous y ayons contribué que de la seule obéissance. Continuons, Monsieur, d'en user de même; Dieu aura fort agréable cet abandon, et nous serons en paix.

L'esprit du monde est remuant et veut tout faire. Laissons-le là : nous ne voulons pas choisir nos voies, mais marcher par celles qu'il plaira à Dieu de nous prescrire. Estimons-nous indignes qu'il nous emploie et que les hommes pensent à nous, et nous voilà bien. Offrons-nous à lui pour tout faire et pour tout souffrir à sa gloire et à l'édification de son Église. Il n'en veut pas davantage. S'il en désire les effets, ils sont en lui et non pas en nous : élargissons fort notre cœur et notre volonté en sa présence, sans nous déterminer à ceci ou à cela, jusqu'à ce que Dieu ait parlé. Prions-le qu'il nous fasse la grâce de travailler cependant à la pratique des vertus que Notre-Seigneur pratiquait en sa vie cachée.

Je le prie qu'il vous anime de son esprit et le bon M. Duperroy, afin que vous les possédiez toutes au plus haut degré. Je suis de tous les deux, en l'unique bon plaisir de Dieu, Monsieur, votre, etc.

---

475. — A M. PESNELLE,

SUPÉRIEUR A GÊNES.

Il témoigne sa gratitude envers Dieu pour tous les biens qu'il accorde à la Compagnie, et sa reconnaissance pour les bienfaiteurs. — Il rappelle l'entière soumission due au cardinal archevêque, et le devoir de ne pas chercher les œuvres, mais d'attendre l'appel de la Providence.

Paris, 9 mai 1659.

Monsieur,

Votre lettre du 22 avril étant pleine de sujets de consolation, je ne sais par où commencer pour en remercier Dieu. Je l'ai déjà fait en général et en particulier pour les grâces spéciales que Dieu vous a faites dans les missions et par vous aux pécheurs et aux plus obstinés ; pour le don considérable et extraordinaire que vous a fait le seigneur Emmanuel Brignole, et pour le dessein que nosseigneurs du Sénat ont

d'envoyer des missionnaires en Corse[1], et d'assigner une somme tous les ans à cet effet; et ne pouvant à mon gré faire seul ce remerciement à Dieu, j'ai eu recours à la Compagnie pour m'aider à ce juste devoir, à laquelle j'ai donné connaissance, pour la consoler, de toutes ces bénédictions du Ciel.

Je n'ai point de paroles, Monsieur, et n'en attends pas qui puissent exprimer à ce vertueux et charitable gentilhomme ma reconnaissance de l'incomparable charité qu'il vous a faite. Je prie Notre-Seigneur qu'il la lui fasse connaître. Je me donnerai l'honneur de lui en témoigner quelque chose par une lettre, sitôt que Dieu me donnera le loisir de la lui faire; pour aujourd'hui, je ne le puis. Je tâcherai d'en écrire une autre à Mgr le cardinal en même temps. Après Dieu, nous avons l'obligation à Son Éminence de ce bienfait et de tous les autres. Nous ne pouvons pas offrir audit seigneur Brignole d'aller faire mission à son marquisat que sous le bon plaisir de Mgr le cardinal, ni vous ne devez vous engager, sans son agrément, d'aller travailler en Corse. Nous ne sommes pas obligés seulement de suivre ses ordres, mais encore de nous accommoder à ses intentions.

Au reste, la bonté de Dieu est bien grande sur la Compagnie, de penser à elle pour son service en tant de lieux et de manières, et de faire qu'à cause des petits services que nous rendons au pauvres gens, les grands et les riches nous assistent. Ils nous excitent même à continuer et à nous étendre. Si Notre-Seigneur permet que le dessein qu'on a formé pour l'instruction et le salut de ces insulaires réussisse, à la bonne heure, il faudra répondre à la vocation. Mais nous devons nous tenir à la maxime que Dieu nous a fait la grâce de garder jusqu'à présent, de n'aller jamais au-devant des emplois,

1. L'île de Corse dépendait de la république de Gênes depuis le XIVe siècle. Elle fut cédée à la France par un traité signé le 15 mai 1768, entre le roi Louis XV et la république de Gênes.

pour nous les procurer directement ou indirectement. Nous devons gémir devant Dieu de voir tant de besoins dans l'Église, et prier la divine bonté qu'elle ait agréable d'y remédier et d'envoyer de bons ouvriers à sa vigne; mais de nous offrir aux hommes pour aucun lieu, à moins qu'on nous y appelle, il s'en faut bien donner de garde. Ce que nons avons à faire, Monsieur, est de nous fort humilier, et de nous abandonner parfaitement à Dieu.

Vous me donnez sujet de revenir à M. Emmanuel Brignole, sur la grande affection que vous dites qu'il a pour notre chétive Compagnie, pour vous répondre qu'un de mes étonnements est qu'un seigneur de sa condition et de sa piété mette son cœur en si bas lieu, pour élever notre indignité à l'honneur de sa bienveillance et aux effets de sa bonté. Nous prions Dieu qu'il en soit sa récompense. Notre maison de Rome recevra une grande bénédiction, s'il a agréable de se servir d'elle pour les saintes intentions qu'il a.

Je loue Dieu des nouveaux séminaristes que vous avez reçus. Tant s'en faut que vous ayez mal fait, qu'il me semble que c'est le contraire, de vous être employé vers Mgr le cardinal pour faire recevoir en son séminaire, moyennant pension, les deux jeunes hommes clercs qui vous ont demandé d'entrer en la Compagnie et qui n'ont pas assez d'étude pour cela. Ce sera un moyen pour eux de parvenir à ce qu'ils prétendent, et à vous de les mieux connaître pour juger si Dieu le veut.

Pour ces garçons qui veulent être frères coadjuteurs, puisque vous en avez reçu un à l'épreuve, c'est assez pour le présent, puisque vous n'en avez pas besoin davantage; vous pourrez donc ne pas refuser les autres, mais les remettre.

Il ne faut pas douter, Monsieur, que je ne vous offre souvent et tendrement à Dieu avec vos conduites et vos exercices; et je ne me contente pas de cela, mais je recommande

à la Compagnie d'en faire de même. Que Dieu soit votre esprit, votre force, votre prétention, votre vertu, votre succès et votre gloire! Pour moi, je suis, en son amour, votre tout dévoué, etc.

---

476. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il l'engage à s'abandonner à la Providence, qui fournira la facilité d'avoir une maison, quand l'heure en sera venue. — Il lui annonce la générosité d'un gentilhomme en faveur de la mission de Gênes. — Il bénit Dieu du succès qu'il donne aux travaux de ses confrères.

Paris, 9 mai 1659.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 14 avril. Il ne faut s'étonner si on ne vous parle plus de vous donner une maison, parce que c'est une affaire de Dieu, qui fera cela par des manières imprévues et des moyens extraordinaires, et peut-être quand nous n'y penserons point. Ce que nous avons à faire est de nous abandonner à sa conduite, et de nous estimer heureux de pouvoir honorer en quelque chose la pauvreté de Notre-Seigneur, qui n'avait aucun couvert à lui. Si on avait jamais ouï ou vu personne, voulant servir à Dieu et se confier à sa bonté, manquer des choses convenables à son état, nous aurions quelque sujet de nous empresser pour nos besoins; mais nous n'avons qu'à les commettre à sa providence, nous rendre fidèles à nos obligations, et tenir pour assuré que, tôt ou tard, Dieu pourvoira à ce qu'il sait nous être nécessaire pour les desseins qu'il a sur nous. Qu'avons-nous à faire d'autre chose?

Je vous prie, Monsieur, de nous aider à remercier Dieu de la charité qu'un gentilhomme de Gênes a faite à notre famille du même lieu, qui est de lui promettre deux mille livres par an, pendant sa vie, pour sa subsistance. Qui peut lui avoir donné ce mouvement, que Dieu? Mgr le cardinal

y a contribué, mais la grâce de cette résolution ne peut venir que du Ciel.

Vous m'avez grandement réjoui par l'assurance que vous me donnez que Mgr le cardinal Bagny est guéri. Je vous prie de l'assurer que je ne pouvais recevoir une plus sensible consolation, et que nous prierons Dieu qu'il le conserve à son Église, pour la fin que tous les gens de bien souhaitent de deçà.

Je loue Dieu des missions que vos ouvriers font, et des grâces que Dieu leur fait, et par eux au pauvre peuple. Vous pouvez faire état, et eux aussi, des prières de cette communauté ici, qui les offre souvent à Notre-Seigneur, pour la santé de vos personnes et la bénédiction de vos emplois.

Je vous envoie un mémoire de la part de Mgr de Chartres [1]. C'est assez de vous dire que c'est de lui, pour vous porter à faire ce qu'il désire. Je vous en prie néanmoins en mon particulier.

Nous n'avons que de bonnes nouvelles de deçà, grâce à Dieu, sinon que les gelées ont ruiné les vignes, quasi partout ce royaume, et la plupart des seigles. Dieu a voulu modérer par ces pertes la joie qu'on avait de la paix générale, qu'on tient pour certaine. Je suis, encore plus assurément, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

477. — A M. PESNELLE,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il l'engage à supporter généreusement sa croix : tous les supérieurs ont à souffrir des défauts de caractère de leurs inférieurs. — Il faut s'abandonner à la conduite de Dieu. — Il lui semble qu'il y a lieu de différer l'établissement en Corse; pour le moment on n'y pourrait donner mission.

Paris, 16 mai 1659.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 29 avril. Je ne doute pas que les

1. Ferdinand de Neuville de Villeroi, évêque de Chartres, de 1657 à 1690.

croix de votre charge ne vous paraissent telles que vous me mandez; mais, à mon avis, elles ne sont grandes que parce que vous les regardez comme telles; pour le moins ne sont-elles pas extraordinaires, car tous ceux qui conduisent en ont de pareilles. Ils ont des esprits difficiles à gouverner, et des naturels différents qui se portent aux choses diverses et souvent peu convenables, qu'il faut supporter et néanmoins tâcher de réduire avec douceur, patience et dextérité, à l'amour de la règle et de l'obéissance. Continuez d'agir ainsi que vous avez fait jusqu'à présent. Avec cela, Monsieur, anéantissez-vous devant Dieu, reconnaissant que vous n'êtes rien, qu'un instrument inutile et capable de tout gâter. Mais, tel que vous êtes, abandonnez-vous à sa divine conduite, plein de confiance qu'elle sera elle-même la conduite de vos conduites, la force de votre esprit et de votre corps, et l'âme de votre famille. Je vous prie donc de prendre courage et d'espérer que tout ira bien, lors même qu'il vous semblera le contraire.

Je suis grandement consolé de l'honneur que la république de Gênes nous fait, de jeter les yeux sur la petite Compagnie pour l'employer en son royaume de Corse. Nous avons également désir et obligation de lui obéir, et plaise à Dieu de nous en rendre dignes. Mais il se rencontre deux difficultés en l'établissement proposé, outre celles que vous marquez, dont la première est que nous n'avons pas pour le présent des hommes formés pour y envoyer : vous savez qu'il faut qu'ils parlent italien; où les prendre (vous avez besoin des vôtres, et la maison de Rome des siens, aussi bien que celle de Turin)? et la deuxième est que nous ne pouvons travailler utilement dans nos diocèses si nous ne sommes employés et soutenus par nosseigneurs les évêques. Or il arriverait un contraire effet en cette île-là, si la subsistance des ouvriers se prend sur ceux de qui ils doivent dépendre, parce que

cela fera qu'ils le regarderont de mauvais œil. Pour ces raisons, il est à souhaiter que ce dessein se diffère, et qu'on se contente d'une mission semblable à celle que feu M. Blatiron y a faite ; laquelle vous pourriez entreprendre au temps le plus commode, pourvu que Mgr le cardinal l'ait agréable, et peut-être que la maison de Rome vous pourrait aider.

Je loue Dieu des vœux que M. Antoine Bruno a faits, et je prie sa divine Majesté qu'elle lui fasse la grâce de vivre conformément à ces prémisses. Je suis, en son amour, votre, etc.

P.-S. Je me donne l'honneur d'écrire à Mgr le cardinal.

M. l'agent de Gênes nous a fait l'honneur de venir céans, et moi, étant hors d'état d'aller chez lui, je lui ai envoyé aujourd'hui M. Alméras, qui est revenu plein d'admiration de sa bonne façon, de sa grande civilité, de son bel esprit et de son bon naturel.

---

478. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il s'humilie devant Dieu et garde le silence au sujet de reproches immérités. — Il demande dispense pour un missionnaire irrégulier, par suite d'une difformité de la main ; et, comme il va partir pour Madagascar, divers privilèges si la dispense est refusée. — Il ne sait quel bâtiment il choisira pour le départ, et explique les raisons de son hésitation.

Paris, 16 mai 1659.

Monsieur,

Je n'ai qu'à louer Dieu de toutes les choses que vous me mandez par votre lettre du 21 avril, et à vous remercier en particulier de ce que vous allez travailler pour Mme la duchesse d'Aiguillon à son affaire de Lorette ; que vous avez fait prendre la date que Mgr de Sarlat a désirée, de la provision de Chavagnac, et de l'absolution d'irrégularité pour ce curé du diocèse de Sens que nous avons reçue, et

pour l'expédition de l'affaire de Mgr de Pamiers, que vous nous faites espérer.

Quant à ce que Mgr le cardinal de Sainte-Croix vous a dit, nous n'avons qu'à nous bien humilier devant Dieu, adorant toujours les ordres de sa conduite sur nous, sans nous mettre en peine de ce qui nous regarde, mais seulement de nous bien acquitter du devoir que nous avons vers Notre-Seigneur et vers les âmes qu'il a rachetées.

Nous vous avons envoyé le portrait de la main gauche de notre frère Étienne [1], qui est si difforme qu'elle ne semble pas une main : elle est comme une masse de chair ronde, où il ne paraît que le bout du pouce et d'un autre doigt, dont néanmoins il se peut servir en certaines choses. Quand nous le reçûmes en la Compagnie, ce fut à condition que nous ne le ferions pas prêtre, et lui-même ne s'attend pas encore de l'être, quoiqu'il témoigne affection pour cela, à cause du zèle que Dieu lui donne pour aller évangéliser les infidèles. Mais parce qu'il y a longtemps qu'il sent ce mouvement de quitter son pays et d'employer ses biens et sa vie pour la propagation de la foi; qu'il a toujours travaillé solidement à la vertu; qu'il a même étudié en théologie; qu'il a les marques d'une vraie vocation pour les pays éloignés, et que nous avons résolu de l'envoyer à Madagascar au premier embarquement : nous avons pensé qu'il y servirait Dieu plus utilement s'il était prêtre, et que peut-être, en cette considération, on le dispensera de son irrégularité. Je vous prie de faire un effort pour lui obtenir cette dispense, de laquelle je ne doute pas qu'on ne fasse l'adresse à MM. les grands vicaires de Paris; et en ce cas, se sera à eux de juger s'il y a danger de lui faire prendre les ordres sacrés, et la volonté de Dieu nous sera connue par ce moyen-là. Peut-être vous enverrons-nous au premier jour un crayon de cette main irrégulière.

1. Voir page 56, n° 320.

Que si on lui refuse cette dispense, vous tâcherez, s'il vous plaît, Monsieur, de lui obtenir au moins : premièrement, une permission pour baptiser dans l'église avec cérémonie, en l'absence des prêtres ; deuxièmement, de toucher les vases et choses sacrés ; troisièmement, de lire tous les livres défendus ; quatrièmement, d'exorciser les possédés ; cinquièmement, de recevoir les quatre mineurs ; sixièmement, de prêcher dans l'église ; septièmement, de pouvoir porter sur soi la sainte hostie, comme on la portait en la primitive Église, afin de s'en communier en l'absence des prêtres. Il vous prie de plus de demander pour lui la bénédiction de notre saint père le Pape et une indulgence plénière pour l'heure de sa mort, et de lui envoyer, s'il vous plaît, une grammaire, un dictionnaire et un catéchisme arabes. Et si on vous accorde la première grâce, qui comprend quasi toutes les autres, à savoir, d'être élevé au saint sacerdoce, je vous prie de nous envoyer, à même temps, un *extra tempora* pour lui faire prendre tous les ordres, entre ci et le mois de septembre, où l'embarquement doit se faire.

Je vous envoie un petit mémoire à part, de quelques autres *extra tempora* dont nous avons besoin, et d'une dispense d'âge pour notre frère de Marthe [1], que nous pourrons envoyer en cette mission étrangère, pour laquelle il sent aussi de l'attrait : ce sera un très bon sujet. Je ne vous parle pas des facultés pour personne, n'ayant pas encore bien déterminé ceux que nous y enverrons. Je vous les nommerai quelque temps avant leur départ.

On dit que deux vaisseaux feront ce voyage : l'un envoyé par M. le maréchal de la Meilleraie, et l'autre par la Compagnie des Indes, qui depuis longtemps a commencé à négocier en ladite île, mais qui a discontinué depuis quelques années

1. Ignace-Joseph de Marthe, né le 19 mars 1637, à Arras ; reçu à Paris le 7 juillet 1654.

d'y envoyer des navires par quelque mésintelligence, et peut-être aussi parce que ledit sieur maréchal a entrepris sur eux. On pense qu'ils y veulent envoyer à présent pour ramener les hommes qu'ils y ont envoyés, ou pour essayer d'y maintenir leurs gens et leur pouvoir. Mgr l'évêque d'Héliopolis s'est associé avec eux pour son passage et celui de ses gens en l'Inde, où ils s'en vont travailler. Nous sommes fort en peine de savoir par lequel de ces vaisseaux nous devons envoyer les nôtres. Il semble qu'ils seraient sûrement en ce dernier; mais aussi, si ces messieurs ne continuent pas leur navigation, et M. le maréchal ne nous voulant plus recevoir dans la sienne, pour nous être séparés de lui en cette occasion, nous ne pourrions plus envoyer personne en ce pays-là. Nous verrons.

J'espérais de vous envoyer une lettre aujourd'hui pour le Pape, mais ce ne pourra être qu'à la huitaine, pour joindre ma très humble prière à celles qui lui sont faites de tous côtés, en faveur de la canonisation du grand serviteur de Dieu, François de Sales. Ceux qui en font faire la poursuite ont désiré mon suffrage, à cause, comme je pense, de ce que vous avez fait pour Mgr l'évêque du Puy. Il est à propos qu'en attendant ma lettre, et après que vous l'aurez reçue, vous agissiez conformément à cela, je veux dire, avec zèle, pour contribuer à ce qu'il plaise au Saint-Siège de déclarer saint ce digne prélat qui a vécu en saint, témoignant au moins par vos paroles, si vous n'y pouvez faire autre chose, le désir que vous et moi, et toute la petite Congrégation, avons pour ce grand bien. qui consolera grandement toute l'Église.

Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

479. — A UN FRÈRE DE LA MISSION

Il lui dit qu'il ne trouvera de paix que dans le renoncement à sa volonté. — Il a forcé la main au supérieur pour avoir son changement ; le nouveau changement qu'il sollicite lui préparerait les mêmes regrets : qu'il se regarde comme étant où Dieu le veut, et qu'il répare le passé par une entière soumission.

Paris, 28 mai 1659.

Mon cher frère,

J'ai reçu votre lettre, qui m'a appris la peine où vous étiez. Je crois bien que Dieu vous fait sentir les fâcheuses suites d'un changement recherché ; car c'est sa coutume de faire comprendre à ceux qui ont entrepris de le servir que leur repos est dans l'obéissance, et jamais dans l'accomplissement de leur propre volonté. Et souvenez-vous que vous ne trouverez jamais le calme de votre esprit, à la suite de Notre-Seigneur, si vous ne vous renoncez, parce que lui-même a dit qu'il faut faire ce renoncement pour aller après lui, et porter sa croix tous les jours.

Vous avez ouï cela cent fois, et cependant vous ne vous appliquez pas cette leçon : pour le moins vous avez témoigné le contraire par les fréquentes instances que vous avez faites pour sortir de X..., quelque prière qu'on vous ait faite d'y avoir patience. Vous y trouviez quelques difficultés, et je vous disais qu'il y en avait partout. Il a fallu enfin vous contenter ; mais ce contentement n'a guère duré, vous me le mandez vous-même. Notre-Seigneur appelle joug l'observance de ses maximes, pour nous dire que c'est un état de soumission et un état rude pour ceux qui s'en veulent tirer, mais doux et suave pour ceux qui l'aiment et s'y captivent. Mon cher frère, voulez-vous trouver la paix de votre cœur et mille bénédictions de Dieu ? n'écoutez plus ni votre jugement ni votre volonté. Vous en avez déjà fait le sacrifice à Dieu, gardez-vous bien d'en reprendre l'usage. Laissez-vous conduire, et assurez-vous que ce sera Dieu qui vous conduira, mais à la liberté

de ses enfants, à un comble de consolations, à un grand progrès en la vertu, et à votre bonheur éternel.

Je vous dis tout ceci parce que vous me proposez encore de vous changer; autrement j'aurais imité la bonté de Dieu qui ne nous reproche jamais les fautes qu'il nous a pardonnées. Je n'aurais plus pensé à la vôtre si je ne vous croyais en danger d'en faire encore une pareille, et pour cela je vous représente la peine qui vous surviendra si celle que, vous souffrez ne vous rend plus soumis. Tenez pour constant que, si on vous envoyait ailleurs parce que vous le demandez, vous n'y seriez pas plutôt arrivé que vous diriez ce que vous dites où vous êtes : que vous êtes là par votre choix, plutôt que par la volonté de Dieu, ayant obligé vos supérieurs de vous y envoyer contre leur sentiment; et cette pensée vous inquiéterait incessamment.

Et afin de vous ôter ce ver de la conscience, à présent, au lieu où vous êtes, demeurez-y parce que la sainte obéissance vous l'ordonne, et ne vous y considérez plus par votre volonté, mais par celle de Dieu ; demandez-lui pardon du passé et n'y pensez pas davantage : faites résolution de ne plus écouter votre esprit, si vous ne voulez être séduit ; car sa qualité est telle qu'elle vous troublera partout, si vous ne me croyez.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous anime du sien, lui qui a été si soumis qu'il s'est comparé à une bête de charge, qui est tellement indifférente qu'on en fait tout ce qu'on veut, en quelque lieu et en quelque temps que ce soit. Si nous étions dans cette disposition, Dieu nous mènerait bientôt à notre perfection. Je suis, en son amour, votre, etc.

---

480. — A LA MÈRE SUPERIEURE

DES FILLES DE LA VISITATION SAINTE-MARIE, A PARIS.

Il lui envoie sa supplique au Souverain Pontife et sa lettre à M. Jolly.

Saint-Lazare, 6 juin 1659.

Ma chère Mère,

Puisque vous avez désiré de moi que j'écrivisse à notre Saint-Père pour la canonisation du bienheureux évêque de Genève, je le fais, quoique avec confusion, étant si indigne d'obtenir une telle grâce. C'est néanmoins avec une grande joie, tant parce que j'honore extrêmement la mémoire de ce bienheureux que j'estime comme un des plus grands saints du ciel, qu'à cause que je suis bien aise de seconder vos bons desseins, et tâcher de servir en cette occasion. Je vous envoie donc la lettre pour la faire tenir par la voie qu'il vous plaira, et aussi celle qui s'adresse à M. Jolly, si vous voulez que ce soit lui qui la présente, afin qu'en tout cas il fasse de sa part tout ce qu'il pourra pour contribuer à cette bonne œuvre.

Je vous renvoie aussi des copies des lettres que d'autres personnes ont écrites, plus considérables que moi, qui ne suis qu'un pauvre misérable, mais qui suis tout rempli néanmoins de désir de vous servir en toutes rencontres, et vous témoigne que je suis, en l'honneur de Notre-Seigneur, votre, etc.

A SA SAINTETÉ LE PAPE ALEXANDRE VII[1].

Très Saint Père,

Je sais que toute la France et que plusieurs nations demandent avec instance à Votre Sainteté qu'elle daigne inscrire

1. Alexandre VII (Fabio Chigi) était né à Sienne, le 12 février 1599. Il fut créé cardinal par le Pape Innocent X; il fut élu pour le remplacer le 17 avril 1655. Le conclave avait duré quatre-vingts jours. Il mourut le 21 mai 1667.

l'illustrissime et révérendissime François de Sales, évêque de Genève, au nombre des saints. Je n'ignore pas non plus que Votre Sainteté honore avec la plus grande vénération sa mémoire, tant pour les singulières vertus qui ont brillé en lui, que pour les livres d'éminente piété qu'il a écrits. C'est ce qui fait qu'elle paraît se porter assez d'elle-même à cette œuvre, et qu'elle n'a pas besoin, pour l'accomplir, des prières d'autrui, surtout de la part d'un homme si misérable et si inconnu que je suis.

Cependant, Très Saint Père, comme cet excellent serviteur de Dieu en a usé avec moi avec assez de familiarité, et qu'il a daigné m'admettre fréquemment à ses entretiens, soit au sujet de l'Institut des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, dont il a été l'instituteur et le fondateur, soit sur d'autres sujets se rapportant à la piété, j'ai admiré en lui tant et de si grandes vertus, qu'il m'est bien difficile de garder le silence en cette occasion, et que je ne puis être le seul à me taire.

La foi, l'espérance et la charité, et les autres vertus chrétiennes tant cardinales que morales, paraissaient comme

BEATISSIME PATER,

Satis novi totam Galliam compluresque nationes a Sanctitate Vestra enixe petere, ut illustrissimum ac reverendissimum Franciscum Salesium Gebennensem episcopum in sanctorum numerum adscribere dignetur; nec etiam me fugit Sanctitatem Vestram, ejus memoriam, tum ob singulares virtutes quibus claruit, tum ob eximiæ pietatis quos edidit libros, maxima veneratione colere : quæ quidem efficiunt ut in id opus satis ex se videatur propendere; neque aliis precibus opus sit ad hanc rem consequendam, præsertim ex parte hominis tam abjecti, et nullius nominis, qualis ego sum. Cum tamen alias, Beatissime Pater, hic optimus Dei servus me satis familiariter usus sit, et ad sua, tum de Instituto Monialium Visitationis B. Mariæ, quarum institutor ac fundator fuit, tum de aliis rebus ad pietatem pertinentibus colloquia, me frequenter admittere dignatus sit, tot tantasque virtutes in illo perspexi, ut mihi silentium in hac re difficillimum sit, nec possim solus non loqui. Fides, spes, caritas, cæteræque virtutes tum cardinales, tum morales christianæ ipsi quodam modo innatæ videbantur; omnesque simultalem in illo bonitatem, meo quidem judicio, componebant, ut cum aliquando, post

innées en lui, et toutes composaient chez lui, du moins à mon jugement, un tel fonds de bonté, qu'étant tombé une fois malade après un entretien avec lui, et rappelant souvent dans mon esprit la suavité et l'exquise mansuétude de son caractère, je ne cessais de m'écrier : « Oh ! que Dieu est bon, puisque si bon est l'évêque de Genève ! »

Si seul entre tous, Très Saint Père, je pensais ainsi à son sujet, je croirais pouvoir me tromper; mais comme tout le monde partage avec moi ces sentiments, que manque-t-il, Très Saint Père, pour la consommation d'un si saint ouvrage, que la ratification de Votre Sainteté, laquelle porte François de Sales au catalogue des saints, et le propose aux honneurs et au culte de tout l'univers ?

C'est ce que tous les prêtres de notre Congrégation et moi, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous lui demandons par nos très humbles prières. Que le Dieu très bon et très grand daigne, pendant de longues années, la garder en santé pour le bien de son Église.

Très Saint Père, de Votre Sainteté, etc.

aliqua cum illo colloquia in morbum incidissem, et sæpius ejus morum suavitatem ac eximiam mansuetudinem animo meo revolverem, sæpissime intromitterem has voces : O quam bonus Deus! cum tam bonus sit Gebennensis episcopus!

Si ego solus inter omnes, Beatissime Pater, erga illum ita affectus essem, me falli posse existimarem; sed cum ita omnes mecum sentiant, quid aliud, Beatissime Pater, ad tam sancti operis consummationem desideratur, quam ut rata Vestræ Beatitudinis voluntas accedat, et Franciscum Salesium in Sanctorum album relatum sacro illo honore toti orbi colendum proponat. Id ego et omnes nostræ Congregationis sacerdotes, ad Sanctitatis Vestræ pedes provoluti, humillimis ab ea precibus contendimus. Deus autem optimus maximus eamdem suæ Ecclesiæ quam diutissime servet incolumem.

Beatissime Pater, Sanctitatis Vestræ, etc.

481. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui annonce qu'il a écrit au Souverain Pontife pour demander la canonisation du bienheureux évêque de Genève, et le prie de faire parvenir sa supplique quand les religieuses de la Visitation la lui auront envoyée.

Paris, 12 juin 1659.

Monsieur,

Comme je suis l'un de ceux qui ont le plus d'estime pour le bienheureux évêque de Genève et d'ardeur pour sa canonisation, je prends la confiance de manifester l'une et l'autre à notre Saint Père le Pape par la lettre que je me donne l'honneur de lui écrire, ainsi que font quantité de prélats et autres personnes insignes en piété et en mérite ; et, bien que je ne sois qu'un pauvre et très indigne prêtre, je dois néanmoins ce témoignage à la vérité et au souhait de nos mères de Sainte-Marie, d'autant plus que j'ai eu le bonheur de voir et d'admirer la haute vertu de leur saint patriarche, non seulement en ses œuvres admirables, mais en sa personne sacrée, l'ayant vu agir et ouï parler en plusieurs occasions tant publiques que privées.

Je vous prie, Monsieur, si ces bonnes mères vous adressent mon paquet, de le rendre vous-même et de vous employer pour cette sainte œuvre en toutes les manières qu'elles le désireront, en quoi vous ferez une chose très agréable à notre Compagnie, et à moi très sensible, qui suis plein de vénération pour la mémoire de ce saint prélat et d'affection pour son saint ordre de la Visitation.

Je suis aussi, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre, etc.

482. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MONTPELLIER.

Il lui dit qu'il l'a envoyé parce qu'il pensait que tout était disposé. — La Compagnie ne s'engage jamais pour un temps, et si Dieu nous veut en ces contrées, où les besoins sont grands, il saura l'y fixer. — Il lui souhaite le courage et la force nécessaires : les commencements seront difficiles. — Il va envoyer un supérieur à Marseille.

Paris, 13 juin 1659.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 3. Je rends grâces à Dieu de ce qui s'est passé à votre arrivée, et de la manière dont vous vous y êtes conduit. Je vois bien que je me suis trop hâté ; mais c'est la presse que l'on m'a faite d'y envoyer quelqu'un qui m'a obligé de vous en prier, croyant que tout y était disposé.

C'est contre le bon ordre et notre usage de nous engager en un lieu pour un temps et non à perpétuité; mais si le bon Dieu nous veut à Montpellier, il trouvera bien le moyen de nous y affermir, et s'il ne le veut pas, nous ne devons pas le désirer; quoi qu'il en soit, le serviteur qui sera trouvé fidèle en peu sera constitué sur beaucoup.

Vous êtes heureux de vous trouver sous un prélat de si haut mérite, plein de bonnes intentions, et en un diocèse où l'hérésie ayant établi son trône, vous donne un beau champ pour contribuer à y jeter de bons fondements de piété. Vous devez avoir pour but principal, en l'éducation des ecclésiastiques, de les dresser à la vie intérieure, à l'oraison, au recueillement et à l'union avec Dieu ; d'autant plus que les esprits de Montpellier sont naturellement ouverts à la dissipation.

Vous y aurez de la peine ; mais la grâce de Dieu et vos exemples vous y aideront beaucoup : ce n'est pas l'ouvrage d'un jour, mais de plusieurs années; ce n'est pas non plus une entreprise qui réussisse vers toutes sortes de personnes ; mais

toutes en pourront profiter peu ou prou, et quelques-uns se rendront spirituels et maîtres en la vertu, pour en enseigner ensuite la pratique aux lieux où ils se trouveront.

Vous aurez encore à souffrir pour le temporel; mais patience, les commencements sont toujours difficiles aux œuvres d'importance. Vous voilà en état d'honorer l'incertitude des moyens pour subsister, où Notre-Seigneur s'est trouvé lui-même, et où il a voulu que les apôtres se soient trouvés en l'établissement de l'Église.

Nous n'avons encore destiné personne pour Marseille; mais puisque vous voilà arrivé à Montpellier, nous allons penser sérieusement à y envoyer quelques-uns, et avec eux un frère qui les pourra quitter à Avignon, pour vous aller trouver à Montpellier. Plaise à Dieu de vous donner les forces de corps et d'esprit pour la conduite et le succès de son œuvre! Vous aurez besoin particulièrement de support et d'une grande douceur vers ceux que la providence de Dieu commettra à vos soins, afin qu'ils aient confiance en vous pour les gagner à Dieu. Si ceux qui composent à présent le séminaire se retirent, ce sera peut-être le mieux; ne vous en mettez pas en peine, il vous en viendra d'autres.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. J'envoie par l'occasion du frère N. cinq cents livres pour la subsistance des missionnaires, ce avec les cinquante livres que vous avez reçues, et quatre-vingts livres pour les avances qu'on vous a faites jusqu'à présent.

Mgr de Montpellier m'a fait l'honneur de m'écrire; mais comme c'est en réponse de celle que je me suis donné l'honneur de lui faire, je ne l'importunerai point d'une seconde lettre si tôt.

---

483 — A M. DEMURARD,

SEIGNEUR DE SAINT-JULIEN, TRÉSORIER DE FRANCE.

Il lui écrit pour le prier de rendre ses bonnes grâces à son second fils qui, ne se sentant nulle vocation ecclésiastique, a résigné un bénéfice et se propose de se marier.

14 juin 1659.

Monsieur,

Voici la seconde lettre que j'ai l'honneur de vous écrire au sujet d'un de vos plus jeunes enfants que nous avons dans notre séminaire de Saint-Charles. J'ai appris qu'il se trouve dans votre disgrâce, et la connaissance que j'ai de sa conduite me donne la confiance de vous entretenir. Je vous supplie, Monsieur, de l'avoir pour agréable.

Il y a environ deux mois qu'il vint céans me dire l'état où il se trouvait. Il me fit entendre qu'il était bénéficier, et que néanmoins il ne se sentait pas porté à vivre ecclésiastiquement, ayant plus d'inclination pour le mariage que pour le célibat, et il me demanda mon avis pour savoir ce qu'il avait à faire pour le mieux.

Je ne voulus pas porter de jugement sur cette question, et me contentai de lui dire que c'était une affaire à décider entre Dieu et lui, et que s'il faisait une retraite spirituelle pour consulter Dieu, il y aurait sujet d'espérer que sa divine bonté lui ferait connaître son bon plaisir.

Quelque temps après, Monsieur, votre aîné, que je ne connaissais pas, vint aussi me parler pour savoir si nous pourrions recevoir céans un jeune homme rebelle aux volontés de son père. Je lui dis que, pourvu que ce fût ordonné par le magistrat, nous le recevrions. Et en effet, l'ayant mené céans avec permission de l'enfermer, nous le reçûmes.

Ce jeune homme me fit dire qu'il était ce même à qui j'avais dit de faire une retraite, et je me le fis amener. Je l'ai reconnu ; et il me dit qu'il avait en effet fait les exercices spi-

rituels à Saint-Sulpice, et que, de l'avis de son directeur, il avait résolu de se marier plutôt que de brûler, selon le conseil de saint Paul, et que, croyant ne pouvoir pas remettre son bénéfice à un de ses frères, selon votre souhait, Monsieur, parce qu'il ne le jugeait pas assez capable, il l'avait résigné à une personne qui l'était, pour mettre sa conscience à couvert; et que c'était là le sujet pour lequel vous l'aviez fait arrêter.

Là-dessus j'envoyai prier monsieur votre aîné de me venir voir; je lui dis que, s'il me croyait, il remettrait son frère en liberté, parce que j'étais assuré que le Parlement entendant ses raisons le mettrait dehors, et qu'il valait mieux que ce fût à vous et à lui qu'il eût obligation de sa sortie que non pas à la justice. A quoi il se rendit, après s'être consulté avec d'autres; et, les ayant fait embrasser en ma présence, ils s'en allèrent ensemble en ville.

Or, après cela, Monsieur, je me sens obligé de vous supplier de ne pas condamner ce fils, s'il a agi de cette façon, et d'agréer la résignation qu'il a faite de son bénéfice, comme aussi de lui laisser la liberté pour le mariage qu'il veut contracter; de le rétablir dans les droits que la nature lui a donnés, et de l'honorer de votre affection paternelle pour les raisons importantes qui le concernent. Je vous en prie par la clémence de Dieu envers nous, qui sommes ses enfants, et des enfants ingrats, et qui cependant trouvons miséricorde toutes les fois que nous recourons à lui.

Votre qualité de père vous invite d'avouer pour votre enfant celui-ci, qui n'avait rien fait qui le rendît indigne de cette grâce, dans la circonstance de son procédé, qui l'a rendu plutôt louable que répréhensible. Il se voyait périr, comme un homme qui se noie, et il a cherché le moyen de se sauver; car, s'il vous a désobéi en se démettant de son bénéfice entre les mains d'un autre que celui que vous lui aviez commandé,

il a cru devoir plutôt suivre l'intention de Dieu et de l'Église, qui l'ont obligé de choisir le plus capable; et s'il se marie contre votre volonté, il le fait par un bon principe, qui est pour éviter d'offenser Dieu; il le fait parce qu'il est en âge pour le faire, et il le fait parce que des personnes sages et de piété le lui ont conseillé.

Enfin, Monsieur, vous auriez un jour du regret d'avoir vu au monde un homme dans la nécessité et de l'avoir abandonné, pour avantager d'autres enfants qui ne sont pas plus vôtres que lui.

Peut-être me direz-vous, Monsieur, que pour le punir vous pensez à ne lui rien donner de votre succession ? Oh ! Monsieur, que cela serait éloigné de l'esprit de Notre-Seigneur, si vous le priviez par quelque ressentiment de la nature et de votre propre esprit ! car, le bien patrimonial et temporel vous ayant été donné en récompense de vos services, ce serait vous rendre coupable si vous vouliez vous en servir pour une vaine gloire et non pour un bien véritable. Oh ! qu'à Dieu ne plaise ! Au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, prenez avis de quelques personnes sages et désintéressées, pour ne rien faire en tout ceci que ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de votre mort. C'est la très humble prière que je vous fais, vous suppliant très humblement de me pardonner si j'ai pris la liberté de vous écrire sur un sujet qui vous touche de si près. L'affection que j'ai pour votre service et pour le repos de votre famille m'y oblige, parce que Notre-Seigneur m'a rendu, en son amour, Monsieur, votre, etc.

---

484. — AU COMTE D'OBIDOS,

A LISBONNE.

Il le remercie d'avoir protégé un de ses prêtres, jeté sur la côte de Portugal.]

17 juin 1659.

Monseigneur,

J'ai reçu avec toute l'humilité et le respect possibles votre lettre, où vous témoignez une déférence extraordinaire envers moi, et une si grande bienveillance pour les miens ; et ce que vous me dites m'a rempli d'une extrême confusion, en voyant combien je suis loin de posséder ces belles qualités de l'esprit que votre bonté a bien voulu m'attribuer, sans que j'eusse rien fait pour le mériter.

En effet, je vous le demande, qu'y a-t-il à louer dans un homme qui ne possède rien et dont le père est un pauvre laboureur ?

Cela n'empêchera cependant pas, illustrissime Seigneur, que nous ne consacrions très humblement à Votre Excellence, et l'obéissance de cette petite Compagnie, et les services de mon humble personne; et nous le faisons, croyez-moi, d'autant plus volontiers, que nous ne voudrions pas passer pour des ingrats qui oublient la grandeur de vos bienfaits envers nous, et la charité remarquable que vous avez

Sancti Lazari, XV kalend. Jul. 1659.

Domine,

Tuam epistolam qua singulari me honore atque meos humanitate prosequeris, omni animi submissione, atque reverentia recepi; ita mente mihi subripuit ut non vulgari pudore sim perfusus, cum longe absint a me præclaræ illæ animi dotes, quas tua mihi benignitas, sine ullis meis meritis, tribuendas putat ? Quid enim, obsecro, laudandum in eo, cui omnia desunt, quique patrem suum agnoscit pauperem agricolam ? Quod sane non obstabit, illustrissime Domine, quin obsequia exiguæ nostræ Societatis, meæque tenuitatis officia, illustrissimæ Dominationi Vestræ quam humillime consecremus. Quod quidem (mihi crede, eo libentius facimus, ne magnitudinis tuorum erga nos beneficiorum, et præcipue caritatis in sodalem nostrum exercitæ, sive hospitio ipsum excipiendo, sive innumeris aliis donis cumulando, immemores atque ingrati videamur. Et quoniam, illustrissime Domine, non

exercée envers notre confrère, en lui offrant l'hospitalité et en le comblant de nombreux présents.

Et puisque je sens qu'il m'est impossible, très illustre Seigneur, de répondre à tant de bontés de votre part, qu'en avouant ma faiblesse et mon impuissance absolue à les reconnaître, je supplie le Dieu tout-puissant de récompenser Votre Seigneurie illustrissime selon qu'elle le mérite, et d'enrichir chaque jour votre âme des plus grands trésors de sa divine grâce; je la prie aussi instamment, selon le bon vouloir de sa providence, d'exaucer vos désirs, d'augmenter vos vertus, et de combler votre très noble et très illustre famille de ses dons les plus excellents.

Tels sont nos vœux de chaque jour et la prière continuelle qu'adressera au Seigneur, dans l'humilité de son âme,

De Votre Seigneurie illustrissime, le très humble et très respectueux serviteur en Jésus-Christ, etc.

---

485. — A M. CORNUEL[1],

SUPÉRIEUR, A MONTMIRAIL.

Il lui expose les démarches qui sont faites pour lui offrir le pèlerinage de Bétharram. — Il lui demande son avis et lui en offre la supériorité.

Paris, 19 juin 1659.

Monsieur,

Je vous écris pour savoir l'état de votre santé et quelle est

alia ratione, tot piis virtutum officiis respondere me valere intelligo, quam profitendo, me tuis meritis satisfacere nullo modo posse, precor omnipotentem Deum illustrissimæ Dominationi Vestræ pro merito gratias referat, atque animam majoribus in dies divinæ gratiæ charismatis ditet; cumdemque supplex rogo pro sua providentia vota tua secundet, virtutes augeat et nobilissimam atque illustrissimam familiam excellentioribus suis donis cumulet. Hæc sunt quotidiana nostra vota, assiduæque preces, quas pro sua animi exiguitate fundet,

Illustrissime Domine, tui humillimus atque obsequentissimus in Christo servus.

1. M. Guillaume Cornuel, né à Bar-sur-Aube, diocèse de Langres, actuellement diocèse de Troyes, en 1621; reçu à Paris le 29 novembre 1644.

la pensée que Dieu vous donnera sur la proposition que je vais vous faire. Il est question d'un établissement[1] de la Compagnie dans un lieu de grande dévotion, et si ce n'est le second, au moins le troisième le plus fréquenté du royaume, où il se fait souvent des miracles. Nous y sommes appelés par Mgr l'archevêque de Lescar et le parlement de Navarre. Il y a un gentilhomme de cette ville du Béarn qui a été chargé de nous en faire la proposition. Il y a huit prêtres qui ont consenti à nous céder leurs places. C'est feu M. Charpentier qui les y a mis, et qui a relevé cette dévotion. Il y a plus de vingt ans que ce bon serviteur de Dieu nous y voulait établir, et de temps en temps il m'en a parlé; mais Dieu n'a jamais conduit ce dessein au point qu'il est. Toutefois ces propositions éloignées ont beaucoup servi à nous persuader que la résolution prise vient de Dieu, et que nous devions nous offrir à sa divine Majesté pour le servir en ce pays. Il s'agit donc d'examiner si nous sommes en état d'y envoyer quatre prêtres et un frère. Nous avons pensé à vous, d'autant plus que vous y êtes connu. Le pays est près des Pyrénées, la situation en est très belle et même porte à la dévotion; l'air y est aussi très salutaire, et je me persuade que ce pays vous sera plus favorable que celui de Montmirail. Reste à vous donner à Dieu, Monsieur, et à écouter ce qu'il vous dira sur ce sujet. Il y a dans cette maison quatre mille livres de revenu. Outre ce revenu, pour ceux qui desservent la chapelle, il y en a encore quelque autre. Les emplois de nos prêtres seront de confesser et de prêcher dans la maison, d'avoir soin d'un séminaire et de faire des missions dans le diocèse. Je vous prie, Monsieur, de me mander au plus tôt votre disposition de corps et d'esprit pour cette entreprise. Il y a sujet d'espérer que la sainteté du lieu, les miracles de la glorieuse Vierge et les grands biens que vous pourrez y faire, attireront sur votre

1. Il s'agissait du pèlerinage de Bétharram.

personne et sur votre gouvernement des grâces particulières. Je prie Notre-Seigneur qu'il nous fasse à tous celle de répondre toujours à son adorable volonté. Pour moi, je l'en prie de tout mon cœur, et suis, en son amour, etc.

---

486. — A M. DESDAMES,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il dit sa reconnaissance pour les bontés du roi et de la reine. — Il montre le prix d'un bon missionnaire, et conclut à la nécessité de demander au bon Dieu qu'il envoie des ouvriers bons et nombreux.

Paris, 20 juin 1659.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 30 avril. J'en ai été fort consolé, y voyant les assurances de votre santé et de celle de M. Duperroy, dont je rends grâces à Dieu, ensemble des présents que le roi et la reine ont faits à votre église. J'admire leur piété et l'attention que Leurs Majestés font à vos besoins. Il n'y a que Dieu qui puisse leur faire connaître les sentiments d'estime et de révérence que j'ai pour elles, et ma reconnaissance pour leurs bienfaits. Tout ce que je puis est d'assurer la reine, par vous, Monsieur, que nous prions Dieu très souvent qu'il ait agréable de conserver leurs personnes sacrées, de bénir leurs desseins et de donner la paix à leurs États.

Mgr de Posnanie a bien raison de souhaiter de voir la Compagnie dans l'exercice de ses fonctions en son diocèse, après un si long temps qu'il y a qu'elle y est établie ; mais aussi n'auriez-vous pas tant tardé de les entreprendre, sans les accidents qui sont arrivés, qui vous ont ôté les hommes et les moyens que vous aviez pour cela, Dieu l'ayant ainsi ordonné pour des raisons que nous devons adorer en lui, sans les connaître. Il y a sujet d'espérer qu'il en sera de vous comme des arbres fruitiers, car d'autant plus qu'un long et

rude hiver les resserre et les empêche de pousser, tant plus ils prennent de profondes racines et portent plus de fruits. Vous me mandez que ce bon prélat vous destine une église en sa ville épiscopale pour vous y établir avec le temps. Dieu en soit loué! je ne doute pas qu'il n'arrive un jour de delà ce qui nous arrive ici, savoir plus d'établissements à faire que nous n'en pouvons prendre, faute d'ouvriers. Il se présente peu de personnes disposées comme il faut à se donner à Dieu de la bonne manière, et entre celles qui commencent, il y en a peu encore qui réussissent. Oh! Monsieur, qu'un bon missionnaire est de grand prix! Il faut que Dieu les suscite et les façonne; c'est l'ouvrage de sa toute-puissance et de sa grande bonté. C'est pourquoi Notre-Seigneur nous a expressément recommandé de prier Dieu qu'il envoie de bons ouvriers à sa vigne; car en effet il ne s'en trouve point de bons, si Dieu ne les envoie, et de ceux-là il n'en faut que peu pour faire beaucoup; douze ont suffi pour établir l'Église universelle, malgré la sagesse humaine, la puissance du monde et la rage des démons. Prions Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il communique l'esprit apostolique à la Compagnie, puisqu'il l'a envoyée pour en faire l'office.

J'ai une grande affliction de la peine que se font les filles de la Charité; vous ferez bien de renvoyer la sœur Françoise en France, quand il s'en présentera l'occasion, le faisant agréer auparavant à la reine.

Tout va assez bien de deçà, et Dieu, par sa miséricorde, continue de bénir la Compagnie en toutes les manières. Priez sa divine bonté pour tous nos besoins et pour les miens en particulier. Je vous embrasse, avec le bon M. Duperroy, de toutes les tendresses de mon cœur, et je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

487. — A M. N...,

CLERC DE LA MISSION.

Il loue son zèle pour les missions étrangères. — Il l'engage à s'établir dans la sainte indifférence, et à bien étudier afin d'être prêt pour toutes les fonctions de la Compagnie.

Paris, 26 juin 1659.

Monsieur,

C'est avec joie que j'ai reçu votre lettre, et avec reconnaissance vers la bonté de Dieu que j'ai vu votre disposition pour administrer l'Évangile et les sacrements aux peuples éloignés. Cette sainte semence que Notre-Seigneur a jetée dans votre cœur pourra porter des fruits en son temps, et des fruits de vie éternelle ; cultivez-la bien, sans néanmoins vous départir de la sainte indifférence que nous devons avoir pour les lieux et les emplois. Et comme vous êtes à présent appliqué à l'étude, faites-en votre principal soin, après celui de plaire à Dieu, et de vous rendre de plus en plus agréable à ses yeux par la pratique des vertus. Tâchez de vous rendre bien capable de toutes les fonctions de la Compagnie, et puis nous penserons à vous, à qui je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

488. — AU FRÈRE BARREAU,

CONSUL, A ALGER.

Il l'engage à ne pas se fier aux dispositions meilleures que montrent les Turcs. — Il consultera pour savoir s'il est prudent de renvoyer M. Le Vacher et l'argent. — Il lui rappelle qu'il ne doit répondre que dans la mesure des ressources disponibles. — Qu'il ne doit jamais emprunter, ni se servir de l'argent qui lui est confié. — Il lui interdit tout trafic.

Paris, 27 juin 1659.

Mon cher frère,

J'ai reçu votre lettre du 3 de mai, qui m'apprend en ce moment l'adoucissement des Turcs et la bonne réussite des affaires. Dieu en soit loué! Mais je crains fort qu'ils ne soient tels qu'ils paraissent. Il y a toujours sujet de crainte de la part d'une telle gent, et qu'ayant toujours quelque souvenir

du passé, ils ne se payent un jour sur les Français de ce qui leur est dû, lorsqu'ils le pourront faire avantageusement. J'écris à M. Le Vacher qu'il s'informe, des barques qui viendront d'Alger, si l'on peut s'y assurer, et que je prendrai cependant conseil de deçà de personnes publiques et clairvoyantes, pour savoir si nous vous renverrons bientôt M. Le Vacher, avec l'argent ou une partie. Croyez-moi, mon cher frère, je souhaite autant que vous que cela se fasse. J'ai une grande peine (et plus grande que je ne vous puis dire) de vous savoir seul, embarrassé comme vous êtes. Mais jusqu'à présent Dieu a fait voir que les retardements passés étaient de l'ordre de sa providence; et nous ne voyons pas encore clairement quel est son bon plaisir sur le secours que vous attendez, je dis pour le temps et la manière de vous le donner. Je sais seulement que, comme nous ne cherchons que sa volonté toute pure, il nous fera la grâce de trouver en elle votre délivrance et notre repos. Je le prie cependant qu'il vous donne patience pour attendre.

Je remercie sa divine bonté de ce que, par sa grâce, vous avez maintenu votre crédit et votre protection aux esclaves pour qui vous avez tant de tendresse.

Vous devez bien vous garder de divertir les sommes à autre dessein que celui pour lequel on vous les a envoyées (à savoir, de tirer de l'un pour donner à l'autre), mais il faut garder à chacun ce qui lui appartient, pour être en état de le lui rendre quand il voudra. Les devoirs de la justice sont préférables à ceux de la charité. Et pour ce que vous dites qu'il y a des esclaves recueillis des marchands, auxquels vous ne pouvez refuser les trente piastres qui leur manquent pour s'en revenir, je vous dirai que, si vous avez de l'argent de reste (j'entends du vôtre), vous pouvez faire ces avances; mais de l'emprunter, ou de le prendre sur autrui, jamais vous ne devez le faire, non plus que de répondre ni de vous

engager pour qui que ce soit, autrement nous serions toujours à recommencer, et le pis est, c'est qu'il nous serait impossible de vous dégager une seconde fois. Il ne faut jamais plus parler de quêter à Paris pour votre sujet. C'est à vous à vous maintenir ou à vous retirer. De vous maintenir, il vous sera facile, si vous me croyez. Ne vous mêlez d'autre chose que de faire votre charge; n'ayez point de commerce, ni d'affaires avec personne du monde, qu'autant que votre office vous y oblige, et n'entreprenez jamais rien au delà de vos propres forces.

Quant à la solution que MM. de Gastines et Campou veulent donner, elle se peut faire de deux manières : ou bien en persuadant aux Turcs et les pressant de faire ce que ces messieurs désirent, ou bien en le faisant tout simplement. Je ne suis point d'avis que vous vous chargiez de leurs affaires. Il vaut mieux gérer en la première manière, à savoir par persuasion. Ils feront bien d'envoyer quelqu'un pour cela en Alger. Mais je trouve fort sage que vous agissiez pour eux par forme de composition, vous contentant d'exposer aux autorités les raisons et les intentions de vos commettants et de les presser de les suivre, parce qu'alors ils ne pourront pas vous reprocher de les avoir engagés à faire quelque chose contre leur gré ou leur profit. Les anges ont soin de nous en cette dernière façon : ils nous inspirent le bien doucement et quasi imperceptiblement, et nous laissent ensuite en pleine liberté de le faire ou de le laisser.

Ce n'est pas sans sujet que je vous prie de ne vous mêler plus que des affaires du consulat, car, outre le commerce où vous êtes ci-devant entré pour des diamants et autres choses, j'ai vu que depuis peu vous vous êtes chargé de faire venir des perles de France, et en avez écrit à monsieur votre frère.

Tout cela, mon cher frère, est hors de propos et contre la volonté de Dieu, qui ne vous a appelé de delà que pour

l'office et non pour le trafic. Je prie sa divine bonté qu'elle vous protège et vous bénisse. Je suis, en son amour, votre, etc.

---

489. — A M. LEJUGE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES.

Il loue sa disposition d'aller partout où la Providence l'enverra. — Il lui dit d'attendre, pour se rendre à Rome, que les chaleurs soient passées. — Il se charge d'arranger ses affaires de famille. — Il lui nomme le missionnaire auquel il devra remettre celles de la procure de Gênes.

Paris, 4 juillet 1659.

Monsieur,

Je suis bien aise que vous ne soyez pas parti pour Rome, pour les raisons que vous me mandez ; lorsque je vous ai prié d'y aller, je n'ai pas fait attention à la saison trop avancée, et serais bien marri de vous avoir exposé à un air dangereux.

Dieu soit loué, Monsieur, de ce que vous êtes prêt de faire partout sa très sainte volonté, et d'aller vivre et mourir quelque part qu'il aura agréable de vous appeler. C'est la disposition de ses bons serviteurs et des hommes apostoliques qui ne tiennent à rien ; c'est la marque des vrais enfants de Dieu, toujours en liberté de répondre aux desseins d'un si digne Père. Je l'en remercie pour vous, Monsieur, avec un grand sentiment de tendresse et de reconnaissance, ne doutant pas que votre cœur étant ainsi préparé ne reçoive les grâces du Ciel en abondance pour faire beaucoup de bien sur la terre, comme j'en prie sa divine bonté.

Vous pourrez donc vous tenir en état, s'il vous plaît, Monsieur, de partir pour Rome après les grandes chaleurs. Cependant je vous réglerai les affaires de votre maison paternelle, ainsi que vous le désirez, et je vous prie de donner connaissance à M. Sappia du revenu de votre famille et des affaires qui regardent votre procure, afin qu'il puisse en avoir

le soin en votre absence, selon l'information que vous lui en donnerez, et conformément aux ordres de son supérieur.

Je me recommande à vos prières, et je vous assure des miennes et des affections de mon cœur, qui chérit intimement le vôtre en celui de Notre-Seigneur, qui, de sa grâce, m'a rendu, en son amour, votre, etc.

---

490. — A M. FAVIER,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU BAILLIAGE DE TOUL.

Il lui témoigne sa reconnaissance des démarches qu'il a faites pour préparer une fondation ; mais il n'agira pas, attendant que Dieu manifeste sa volonté.

5 juillet 1659.

Monsieur,

Il faudrait avoir votre esprit et votre plume pour exprimer le respect avec lequel j'ai reçu votre lettre, et la parfaite reconnaissance que Dieu me donne pour votre exubérante charité. Je prie Notre-Seigneur, qui voit mes sentiments, qu'il ait agréable de vous les faire connaître. Je vous remercie cependant de toutes les affections de mon cœur, de tant de grâces dont vous nous comblez ; il faut bien que Dieu vous ait donné une grande participation à sa bonté, pour exercer incessamment la vôtre ainsi que vous faites envers une pauvre et chétive Compagnie telle qu'est la nôtre. Lui-même en sera aussi votre récompense, puisqu'il est la fin de toutes vos actions.

Et en particulier, Monsieur, je vous rends mille actions de grâces des avances que vous avez faites vers M. Dulys [1], pour l'obliger à nous établir à Notre-Dame des Trois-Épis [2], et de la disposition où vous êtes de venir ici pour la consommation de cette affaire, si besoin est. Mor Dieu! Monsieur,

1. Voir tome Ier, nº 81, page 151.

2. Pèlerinage très fréquenté du diocèse de Strasbourg. La sainte Vierge avait apparu, en 1491, à un forgeron, tenant à la main une tige de blé d'où sortaient trois épis.

de quels bienfaits nous prévenez-vous! nous ne pensions plus à la proposition qu'on nous en a ci-devant faite, lorsque vous avez pris la peine d'en écrire à M. de Mouchy, estimant que M. Dulys avait porté ses pensées ailleurs; et je ne sais encore ce qu'il en est, tant y a que nous n'avons vu personne de sa part; et si monsieur son neveu a été prié d'en traiter avec nous, il ne nous en a pas encore avertis; et nous n'avons garde de l'en solliciter, ayant pour maxime de n'agir jamais que passivement, ni faire agir pour nous établir en un lieu, voulant entièrement dépendre de la volonté de Dieu, à qui il appartient d'appeler : ce sera bien assez s'il nous fait la grâce de répondre à la vocation, sans aller au-devant. Si son bon plaisir nous veut en ce saint lieu, il nous le signifiera par ceux qui ont la puissance de nous y appeler; et nous attendons leur mouvement, comme j'attends de la miséricorde de Dieu les occasions de vous obéir, vous assurant que je serai toute ma vie, selon que j'y suis obligé, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

491. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR A ROME.

Il admire son dévouement qui lui fait préférer les intérêts de la Compagnie à ceux de sa santé. — Il lui prescrit les précautions à prendre, puisqu'il séjourne à Rome. — Il le remercie des commissions dont il s'est acquitté, et le prie de faire approuver un ouvrage d'Abelly.

Paris, 11 juillet 1659.

Monsieur,

Quand j'ai reçu votre lettre du 16 juin, je vous tenais hors de Rome, et j'étais fort consolé de la pensée que vous étiez à présent un peu à couvert des grandes chaleurs; mais, à ce que je vois, Monsieur, vous préférez les affaires de notre Compagnie au soin de votre propre vie : ce qui est de grand exemple, et j'en rends grâces à Dieu, et je prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même votre force et votre vie, comme il

l'est de tous ceux qui se nourrissent de son amour. Il ne faut pas laisser, Monsieur, de faire tout ce que vous pourrez au monde pour votre conservation. Ne sortez point pour tout, qu'en cas de nécessité. Envoyez quelque autre en ville solliciter les affaires et voir les personnes qu'il faudra; et quand il arrivera des choses pressées et importantes qu'autre que vous ne pourra faire, prenez un carrosse de louage pour vous mener, et je vous prie, Monsieur, de n'y manquer pas, non plus qu'à continuer de prendre de l'aigre de cèdre ou à user des autres rafraîchissements, et prendre les remèdes que le médecin vous ordonnera. Vous feriez contre l'intention de la Compagnie d'épargner la dépense en cette occasion, où il y va de votre santé qui nous est tant chère.

Je rends grâces à Dieu des longs et utiles travaux de vos ouvriers. Il faut bien que Dieu donne une force particulière à ceux qui le servent en la manière qu'ils font. Ne laissez pas, Monsieur, de les faire reposer et de les ménager. Je vous remercie, Monsieur, de la dispense que vous m'avez envoyée pour le frère Étienne. Nous la garderons sans lui en parler, n'étant pas à propos qu'il le sache, au moins pour le présent; nous verrons avec le temps.

Il est vrai, Monsieur, que la bonté de Mgr le cardinal de Gênes est très grande pour notre petite Congrégation; que pouvons-nous faire pour la reconnaître, que louer Dieu souvent de la lui avoir donnée, et, en avouant notre indignité pour mériter jamais une telle grâce, nous consoler de ce que Notre-Seigneur l'a méritée lui-même pour nous? Assurez bien Son Éminence et de nos prières pour sa conservation, tant importante à l'Église, et de notre parfaite reconnaissance pour ses grands et innombrables bienfaits.

J'ai fait savoir à Mme la duchesse d'Aiguillon ce que vous avez fait pour sa fondation. Elle m'a dit qu'elle vous écrirait aujourd'hui; je ne sais si elle m'enverra sa lettre. Elle a été

fort étonnée, voyant que M. l'abbé Tinty a raflé les seize cents écus des arrérages, par artifice, étant assurée de ne lui avoir jamais donné procuration pour les recevoir.

J'écrirai en Poitou au plus tôt, pour savoir si les ministres baptisent validement. Je n'ai pas encore ouï dire le contraire ; je vous écrirai la réponse qu'on m'en fera.

M. Levasseur (que M. d'Horgny mena à Rome, au dernier voyage qu'il y a fait, n'étant pour lors que clerc) fait instance qu'on lui lève et qu'on lui envoie les lettres de ses ordres majeurs qu'il reçut à Rome en 1653 et 1654, au carême et à Noël. Si vous pouvez les retirer commodément, je vous prie de le faire.

Je vous ai envoyé, il y a quelque temps, un livre de M. Abelly, intitulé : *Deffence de la hiérarchie de l'Église et de l'authorité légitime de notre saint Père le Pape et de nosseigneurs les évesques* contre la doctrine pernicieuse d'un libelle anonyme, qui a été brûlé depuis peu de la main d'un bourreau, par arrêt du conseil d'en haut. Je désire vous envoyer encore deux volumes du même livre, avec la réponse que les ennemis de la vérité y ont faite, et la réplique de M. Abelly. J'en ferai faire un paquet pour l'envoyer mardi à M. de Laforcade, par le messager de Lyon, afin qu'il vous le fasse tenir le plus promptement qu'il pourra. Je vous envoie par avance, dans ce paquet, une lettre que M. Abelly m'a écrite, où vous verrez l'importance qu'il y a d'autoriser son livre, qui ne contient qu'une bonne doctrine. Le moyen serait de le faire approuver à Rome, et de le faire traduire, à cet effet, en latin. Les jansénistes ni d'autres n'y trouveront rien à dire. Vous pourrez le mettre entre les mains de Mgr le cardinal dataire, afin qu'il ait agréable de commettre quelqu'un pour l'examiner, et en donner un exemplaire à Mgr Créag, pour en faire l'usage qu'il jugera à propos.

Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

492. — A M. DURAND,

SUPÉRIEUR, A AGDE.

Il regrette la conduite moins régulière de deux missionnaires auxquels il donne leur changement. — Il répond aux reproches que l'on fait à ceux qui sont les plus réguliers.

Paris, 18 juillet 1659.

Monsieur,

Je suis affligé avec vous, et avec sujet, du procédé de M. Brisjonc [1] et du frère Thierry [2]. Dieu leur fasse la grâce de leur ouvrir les yeux, pour voir le danger où ils sont de suivre ainsi les mouvements de la nature rebelle qui ne s'accorde jamais avec l'esprit de Jésus-Christ. Oh! qu'il est difficile, dit l'Écriture, que ceux qui tombent après avoir été éclairés se relèvent! Certes, ils ont grand sujet de craindre de s'égarer malheureusement, s'ils quittent la voie où Dieu les a mis; car comment feront-ils leur devoir dans le monde s'ils ne le font pas en la condition où ils sont, étant aidés de tant de grâces de Dieu et de secours spirituels et temporels, qu'ils n'auront pas hors de leur vocation?

Il ne faut pas néanmoins s'étonner de voir ainsi des esprits qui chancellent et s'échappent; il s'en rencontre dans les plus saintes compagnies, et Dieu le permet pour montrer aux hommes la misère de l'homme, pour donner sujet de crainte aux plus fermes et résolus, pour exercer les bons et pour faire pratiquer aux uns et aux autres diverses vertus. Il est à souhaiter que ce bon prêtre et ce pauvre frère conçoivent maintenant un regret de leurs fautes passées, qu'ils s'en proposent l'amendement, qu'ils s'en confondent, qu'ils se soumettent et réparent le mauvais exemple qu'ils ont donné.

Je prie Notre-Seigneur qu'il leur fasse cette grâce, et vous, Monsieur, de les aider à cela. Si donc vous les voyez en

1. François Brisjonc, né le 13 avril 1628; reçu le 7 août 1651.
2. Frère Jean Thierry, né à Cahors en 1628; reçu à Marseille en 1648.

cette disposition, bien revenus de leurs dérèglements, envoyez M. Brisjonc à la Rose et le frère à Cahors, donnez-leur l'argent qu'il leur faut pour y aller, et des lettres à MM. Cuissot [1] et Chrétien [2], supérieurs, pour leur dire que vous avez ordre de moi de les leur adresser. Je ne laisserai pas, par le premier courrier, de leur en donner avis, et de les prier de les recevoir.

Vous me mandez à leur sujet que la vertu de MM. Lebas et Dolivet est un peu à charge aux autres, et je le crois; mais c'est ceux qui ont moins de régularité, de ponctualité, de ferveur et de sollicitude pour leur propre avancement et celui de leurs frères. Oui, Monsieur, leur zèle et leur exactitude font de la peine à ceux qui n'en ont pas, parce que leur vigilance condamne leur lâcheté.

J'avoue que la vertu a deux vices à ses côtés, le défaut et l'excès; mais l'excès est louable en comparaison du défaut, et doit être plus supporté. Job se plaignait à Dieu de la rigueur de ses châtiments. Ses amis, qui avaient été témoins de sa justice, trouvèrent que ses plaintes n'étaient pas convenables à un homme juste; il leur sembla qu'il y avait de l'excès, et l'en reprirent. Mais Dieu s'en mit en colère : il fallut que, pour l'apaiser, ce saint lui offrît des sacrifices pour eux. Sa vertu était si grande et si agréable à Dieu qu'il avait raison de dire ce qu'il disait, et néanmoins ces gens l'en blâmèrent, et pourquoi? c'est qu'ils étaient comme ceux qui ont les yeux chassieux ou malades, qui ne peuvent regarder

1. M. Gilbert Cuissot, supérieur à Cahors, au moment où saint Vincent écrivait cette lettre, y resta de 1647 à 1662. Il avait déjà occupé plusieurs postes. Supérieur à Notre-Dame-de-la-Rose, de 1641 à 1645. Supérieur du séminaire des Bons-Enfants, de 1645 à 1647. Supérieur de Richelieu, de 1662 à 1666. Supérieur de Cahors, de 1668 à 1678. De nouveau à Cahors, de 1680 à 1684.

2. M. Jean Chrétien fut supérieur de Notre-Dame-de-la-Rose, de 1657 à 1662. Il avait été précédemment supérieur à Marseille, de 1644 à 1645.

les rayons du soleil sans en être offusqués. De même, ces deux bons missionnaires portant leurs vertus à un degré où les autres ne peuvent atteindre, ceux-ci s'imaginent qu'il y a de l'excès, et devant Dieu il n'y en a pas. Ils trouvent à redire à leur manière d'agir, parce qu'ils n'ont pas le courage de les imiter. Dieu nous fasse ici la grâce de trouver tout bon en Notre-Seigneur, de ce qui n'est pas mauvais !

Je vous remercie, Monsieur, de ce que vous êtes venu à Montpellier à la place de M. Get, et des choses que vous m'en écrivez, dont je suis consolé, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

493. — A M. STELLE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES.

Il le prémunit contre le trop grand désir de savoir. — Il a la science nécessaire, et dans les conversations ou les conférences il pourra suppléer à ce qui pourrait lui manquer.

Paris, 18 juillet 1659.

Monsieur,

J'ai reçu consolation de la lettre que vous m'avez écrite et de la demande que vous m'avez faite, parce qu'elles partent d'un cœur qui est tout à Dieu, et qui veut que rien ne manque aux services que vous lui rendez. Dieu soit loué, Monsieur, du désir qu'il vous donne d'être un missionnaire accompli, et de joindre en vous la science avec la vertu.

Vous avez, grâce à Dieu, travaillé à l'une et à l'autre, et vous êtes en voie de continuer. Vous avez déjà assez pour commencer les fonctions où Dieu vous a appelé : cela nous a paru ici pendant que vous y avez été, et cela paraît encore à ceux qui vous voient de delà. Le désir d'apprendre est bon, pourvu qu'il soit modéré.

La vertu a toujours deux vices à ses côtés, et cette affection de savoir peut être vicieuse, ou par le défaut ou par l'excès. La vôtre, grâce à Dieu, ne l'est pas en la première façon, et

afin qu'elle ne le soit pas en la seconde, souvenez-vous de l'avis de saint Paul qui nous recommande d'être sobres en la science. La médiocrité suffit, et celle que l'on veut avoir au delà est plutôt à craindre qu'à souhaiter par les ouvriers de l'Évangile, parce qu'elle est dangereuse; elle enfle, elle porte à paraître, à s'en faire accroire, et enfin à éviter les actions humbles, simples et familières, qui pourtant sont les plus utiles. C'est pourquoi Notre-Seigneur prit des disciples qui n'étaient pas capables d'en faire d'autres.

Assurez-vous, Monsieur, que l'expérience vous apprendra bientôt ce qui vous manque. Si vous n'êtes pas assez instruit pour le présent sur les matières plus difficiles et nécessaires, comme de l'usure, du mariage, etc., on s'en entretient en mission, dans les conversations, où l'on rapporte les opinions communes sur les questions proposées, et, dans les intervalles des missions, on en fait des conférences où l'on développe toutes les obscurités. J'écrirai à M. Pesnelle qu'il établisse cet usage de delà, afin que vous puissiez vous former tout à fait par ce moyen-là, et ainsi marcher sûrement au service des âmes.

O Monsieur! que nous sommes obligés à Dieu de nous avoir envoyés, comme il a envoyé son Fils éternel, pour leur salut. Espérons que, si nous y travaillons dans l'esprit de Notre-Seigneur, il nous donnera les lumières et les grâces qu'il faut pour y réussir. Si vous ne voulez savoir que Jésus-Christ crucifié, si vous ne voulez vivre que de sa vie, ne doutez pas, Monsieur, qu'il ne soit lui-même votre science et votre opération. Continuez de vous abandonner à lui, et de vous confier en sa vertu et sa suffisance : elle vous fera voir qu'il n'y a rien au monde de si grand et de si désirable que la justification des pécheurs, rien de si saint que d'y être employé, ni rien de si propre pour y faire un heureux progrès, que la manière que Dieu a inspirée à la Compagnie, qui a tant de

rapport à celle que Notre-Seigneur a prise pour illuminer le monde et le gagner à Dieu.

Comme donc vous aimez la fin de notre petit institut, vous en aimerez aussi les moyens, qui sont marqués dans nos règles. Et quand vous dites que vous avez quelque dégoût pour nos fonctions, ce n'est qu'un sentiment de la nature, qui craint la confusion qu'elle y pourra trouver, si elle ne surpasse ou n'égale les autres en la pratique et le succès; vous ne devez pas vous arrêter à cela, mais creuser toujours plus avant en l'amour de votre abjection et la tendance aux moindres offices; car ainsi Notre-Seigneur habitera en vous : il sera comme la vigne, et vous comme le sarment qui porte fruit, et qui portera des fruits abondants qui réjouiront le ciel. C'est la prière que je lui fais, qui suis, en son amour, votre, etc.

---

494. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il remercie Dieu de la bénédiction qu'il donne à ses travaux. — Il le prie de se ménager. — Il insiste sur la liberté que les missionnaires ont d'écrire au Supérieur général.

Paris, 18 juillet 1659.

Monsieur,

Quoique je n'aie pas reçu de vos chères lettres, j'ai néanmoins appris que Dieu a singulièrement béni vos travaux en vos dernières missions, et que par sa puissante grâce vous avez fait des accommodements en grand nombre et de fort difficiles et considérables; son saint nom en soit à jamais béni et glorifié, et fasse la grâce à ce peuple, que vous avez mis dans le bon chemin, d'y marcher droit par la pratique des bonnes œuvres qui conduisent au ciel, où vous aurez une ample récompense pour toutes celles que vous faites, qui vous mettent en état qu'une infinité d'âmes vous recon-

naissent un jour devant Dieu pour leur second rédempteur! Mais aussi se vérifie-t-il en vous ce proverbe : qu'on n'a rien sans peine, puisque vous en prenez tant pour réconcilier les hommes à Dieu et entre eux-mêmes. Voire je crains que vous preniez trop sur vous, et que vos fatigues aillent à l'excès ; car on me mande que vous vous êtes trouvé en de grandes faiblesses et abattements. Au nom de Dieu, Monsieur, reposez-vous bien dans cet intervalle, et modérez à l'avenir vos travaux. Vous exercerez plus de charité en vous conservant pour servir plus longuement le prochain, qu'en vous consumant bientôt pour le salut de quelques-uns. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour cette heure. Nous nous portons, grâce à Dieu, assez bien de deçà, et toutes choses y vont leur train ordinaire, comme elles font ailleurs en toutes nos maisons.

Mais, à propos de maisons, il faut que je vous dise encore ce mot, que j'ai déjà écrit à quelques autres supérieurs : que c'est l'usage en toutes les communautés, particulièrement en la nôtre, que chaque sujet a la liberté d'écrire au général sans montrer ses lettres à son supérieur, pour beaucoup de raisons, surtout afin qu'il puisse décharger son cœur et trouver quelque soulagement dans les peines intérieures où plusieurs se trouvent. Je ne doute pas que vous ne soyez bien aise que tous ceux de votre famille usent franchement de cette liberté. Je les embrasse tous et je suis de tout mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

P.-S. Il sera bien, Monsieur, que vous fassiez savoir à toute la Compagnie cette pratique.

---

495. — AU FRÈRE AUBIN GANTIER[1],

DE LA MISSION, A TURIN.

Il le remercie des nouvelles qu'il lui a données. — Il lui recommande de bien soigner son supérieur. — Il lui dit qu'il peut porter à la poste, sans le dire au supérieur, les lettres que les missionnaires lui apportent.

Paris, 18 juillet 1659.

Mon cher frère,

Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous m'avez données en me racontant les fruits des missions qui se sont faites de delà. Il paraît que le doigt de Dieu s'y est trouvé, et je veux croire que vos pauvres travaux et bons exemples y ont contribué. Dieu vous fasse la grâce, mon cher frère, de continuer de bien édifier le dedans et le dehors de la famille, en vous tenant toujours bas et toujours uni à Notre-Seigneur. Vous m'avez fait plaisir de me mander les autres choses qui se sont passées, dont je ferai usage.

Dieu aidant, continuez, je vous prie, vos soins et vos services charitabes au bon M. Martin dans les missions et ailleurs où il en aura le plus de besoin, et ne laissez pas de lui faire des bouillons de chapon pour le nourrir et le soutenir en ses accablements, quand l'assistant le juge à propos, nonobstant que d'autres y trouvent à redire. Vous savez que la conservation de ce bon serviteur de Dieu est importante pour le service des âmes et très chère à la Compagnie. Ne faites nulle difficulté de porter à la poste les lettres qui seront pour moi, quoique le supérieur ne les ait pas vues; il sait bien qu'il est loisible à chacun des missionnaires de décharger son cœur dans celui du Supérieur général. Je me recommande à vos prières et à celles de nos frères qui sont avec vous, que je salue cordialement. Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

1. Frère Aubin Gantier, né le 10 octobre 1627, à Espeaune, en Beauce, diocèse de Chartres; reçu à Paris le 8 août 1654. Il a fait les vœux à Turin le 9 février 1657, en présence de M. Martin.

496. — A LA SŒUR ANNE-MARGUERITE GUÉRIN,

DE LA VISITATION SAINTE-MARIE.

Il lui conseille d'employer l'argent laissé pour une fondation à acheter une maison convenable, mais modeste, et à assurer ce qui est nécessaire pour l'entretien de la communauté.

Saint-Lazare, 20 juillet 1659.

Ma chère sœur,

La lettre que vous m'avez écrite m'a fait prendre part (je dis très sensiblement) à la peine que vous souffrez, et le désir que j'ai que vous en soyez délivrée fait que je prie Notre-Seigneur qu'il ait agréable d'achever bientôt l'affaire dont vous me parlez, pour vous donner l'endroit où il veut être honoré par votre saint Institut. Je n'en approuve pas le retardement non plus que vous, mais je suis toujours dans le même sentiment touchant la grande maison de la rue Montorgueil. Je ne puis me persuader qu'on doive l'acheter ni en tout ni en partie : en tout, parce qu'étant d'un prix fort haut, elle serait capable de ruiner la maison où vous êtes; en partie, parce que la seule moitié consommerait tout votre fonds, ce qui n'est pas expédient; car il faut qu'il en reste quelque chose pour aider les sœurs de la fondation à se soutenir. Vous me dites qu'il faut peu pour nourrir huit filles. Je pense, ma chère sœur, qu'à Paris, tout bien compté, il ne faut pas moins de trois milles livres; où les prendrez-vous? Vous ajoutez que vous êtes obligée par le contrat d'employer à l'acquisition d'une maison ou d'un terrain le don de M. Leg et le don de feu M. et Mme Danfreuille; mais je réponds que l'on n'a pas dit que tout sera employé pour le logement, et il faut entendre que l'emploi en sera tout au profit de la fondation. C'est l'ordinaire que ceux qui donnent pour faire quelque acquisition veulent qu'il paraisse que ce qui a été donné a été appliqué à cela. Or, l'intention de ces défunts étant de fonder

une maison de votre ordre, ils n'ont pas prétendu vous donner juste quant au logis, et vous laisser dans l'impuissance de l'habiter et de le remplir, comme il arriverait si vous n'aviez pas de quoi vivre.

Quant à la dame qui veut se rendre bienfaitrice, à la bonne heure; cela viendra en son temps. J'avoue qu'il faut attendre quelque chose de la Providence; mais il ne faut pas tenter Dieu, qui, vous ayant donné honnêtement de quoi commencer, entend aussi que vous vous établissiez en vous obligeant à la règle de la pauvreté religieuse : il ne veut pas qu'on fasse une dépense superflue pour se commettre ensuite à sa providence.

Je ne puis que je ne vous dise ici, ma chère sœur, que nous voyons à Paris quantité de communautés ruinées, non par faute de la providence de Dieu, mais pour avoir fait des bâtiments magnifiques qui les ont non seulement épuisées, mais même obligées de s'engager; et comme l'esprit religieux se doit rapporter à Notre-Seigneur, qui a voulu vivre dans une extrême pauvreté sur la terre, jusqu'à n'avoir pas une pierre où reposer sa tête, aussi les personnes religieuses sont obligées dans ce qu'elles ont de garder un extérieur pauvre plutôt qu'agréable, et d'avoir les édifices proportionnés à leur profession. Néanmoins, ceux qui ont ces choses ne sont pas à blâmer s'ils ont eu de quoi les faire et de quoi subsister, et je ne voudrais pas vous empêcher d'en faire de même si vos forces pécuniaires le pouvaient permettre. Mais vous pouvez succomber sous le faix d'une maison si chère, et qui est très vieille : il y aura sans cesse à y refaire, comme nous l'expérimentons à présent dans Saint-Lazare, qui est aussi très vieux; il nous faut presque toujours des maçons, qui nous coûtent plus, comme nous le voyons par les comptes, qu'il ne faudrait pour le bâtir tout à neuf. Quelle responsabilité aurez-vous, ma chère sœur, si, pour avoir fait votre

dépense trop forte, votre fondation venait à défaillir ou votre monastère à s'incommoder, et cela pour n'avoir pas pratiqué et suivi la sainte pauvreté que vous avez vouée (comme, grâce à Dieu, vous l'observez en toutes et quantes choses)!

Il vous semble, dites-vous, que vous entendez continuellement les reproches intérieurs que vous fait feu Mme Danfreuille, de ce que ses dernières volontés ne sont pas encore accomplies. Ce n'est pas elle, ma chère sœur, qui vous parle ainsi; car elle est dans sa gloire, où elle ne veut que ce que Dieu veut, et Dieu ne veut que ce que vous pouvez, c'est-à-dire que vous ne cherchiez qu'un logement raisonnable, dont le prix soit médiocre, pour que vous ayez de quoi le payer, de quoi l'ajuster et de quoi subvenir aux besoins nécessaires. Il ne veut pas que vous alliez au delà, parce que vous n'en avez pas le moyen, et que la pauvreté que vous avez embrassée ne le peut souffrir. Il faut donc choisir un lieu propre à votre dessein et en proportion avec votre force et votre condition. Or, est-il possible qu'on n'ait pas pu en trouver jusqu'à présent ou qu'on n'en puisse trouver dans une ville si vaste et où il y a tant de sortes de logements? Je ne puis m'imaginer, ma chère sœur, que vous ne puissiez en trouver, si vous faites chercher. C'est ce que vous pouvez, et ce que je vous prie très humblement de faire, pour accomplir ce bon dessein que Dieu a commis à vos soins, et qu'il bénira, comme j'espère, par votre bonne conduite, ainsi qu'il a béni déjà les autres qui ont passé par vos mains, par la grâce qu'il a mise en vous et qui fait que j'ai une estime toute singulière et une tendresse bien sensible pour votre chère âme; et c'est dans ces sentiments que je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

497. — A M. PESNELLE,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il le remercie des détails qu'il lui a donnés sur sa famille. — Il demande que l'on renvoie un jeune homme malade. — Il indique la manière dont ceux qui ont des maux de tête doivent faire oraison. — Il admet un clerc à faire les vœux. — C'est en présence du supérieur qu'ils doivent être prononcés. — S'il y a inconvénient à ce que le supérieur s'éloigne de la maison, il y en aurait s'il n'allait pas en mission.

Paris, 25 juillet 1659.

Monsieur,

J'ai été fort aise de voir le détail de votre famille; je vous en remercie très affectionnément. Vous me l'avez fait d'une si bonne manière qu'il me semble voir les choses comme elles sont. Il y a sujet d'espérer qu'elles iront de bien en mieux par votre sage conduite, qui paraît humble, charitable, simple et judicieuse. Dieu se trouve toujours dans l'usage de ces vertus, particulièrement des deux premières, et à proportion que vous tâcherez de les mettre en œuvre, ne doutez pas, Monsieur, que Dieu n'opère en vous et par vous, et que tout ne réussisse à bien.

L'état du corps et de l'esprit de M. Carron ne requiert pas seulement qu'on diffère à le recevoir aux vœux, mais il n'est pas expédient qu'il les fasse, ni par conséquent qu'il demeure davantage en la Compagnie. Vous pourrez donc le prier de se retirer quand il lui plaira, et lui en dire la raison, qui est la crainte qu'il soit pulmonique et hors d'état de s'assujettir à une vie réglée, et d'être employé à nos fonctions. Vous lui donnerez quelque argent, s'il vous plaît, pour se pourvoir.

Quant au jeune homme de Chiavari [1], qui se plaint de la tête et de l'estomac, il faut lui faire cesser les applications de l'esprit, même de l'oraison; ou, s'il en fait, que ce soit passivement, recevant ce que Dieu lui donnera, sans qu'il

1. Ville de la province de Gênes (Italie).

cherche des pensées pour s'exciter aux affections. Il pourra faire quelque acte de foi et quelque préparation simple au commencement, et puis se tenir là parce que Dieu le veut, comme incapable de méditer et indigne de converser avec sa divine Majesté, sans autre soin que d'éviter de bander sa tête. Il lui pourra arriver beaucoup de distractions, mais n'importe, il ne les ira pas chercher, et, Dieu aidant, il ne s'entretiendra en aucune volontairement. Si le mal était grand, il le faudrait même dispenser de l'oraison quelque temps; et ce que je dis de lui, je le dis des autres qui pourront tomber dans la même incommodité, à quoi le directeur du séminaire doit prendre garde, recommandant souvent aux séminaristes de jeter en Dieu de simples regards, sans se concilier sa présence par quelques efforts sensibles, de s'abandonner à lui sans raisonnement, et de s'affectionner aux vertus sans les vouloir pénétrer par la connaissance ou l'imagination.

Le frère Minvielle[1] pourra être admis à faire les vœux à la fin de ses deux années. On ne peut empêcher qu'il n'ait des passions; mais Dieu lui fera la grâce, s'il lui plaît, de n'agir pas selon leurs mouvements, par l'attention qu'il fera aux vertus contraires.

C'est en la présence du supérieur que l'on doit faire et renouveler les vœux, ou de celui qu'il députera, et non pas du directeur du séminaire, en tant que directeur. Que si cela a été fait quelquefois en présence du directeur du séminaire de Saint-Lazare, c'est parce que je n'ai pu assister à cette sainte action, ni celui qui me représente; et, à cause de cela, j'ai prié quelqu'un de s'y trouver à ma place.

Il est vrai qu'il serait fort bon que le supérieur demeurât

1. Jean Minvielle, né en 1630, au bourg de Paire, diocèse de Lescar; reçu à Paris le 13 octobre 1657, a fait les vœux à Gênes le 13 octobre 1659, en présence de M. Pesnelle.

toujours à la maison, et vous avez raison de dire que ceux qui en ont le soin, en son absence, ont peine, à son retour, à se soumettre et de quitter l'habitude qu'ils ont prise de conduire et d'ordonner; mais aussi, quand le supérieur ne va pas en mission, il en arrive d'autres inconvénients plus considérables et plus à craindre.

Je vous envoie la lettre que monsieur votre frère m'a écrite ensuite de la vôtre qu'il a reçue. Je lui ai fait réponse que, puisque vous avez tant attendu, vous attendrez encore le temps qu'il demande; et, après lui avoir touché quelque raison pour laquelle vous vous sentez obligé d'entrer en partage, je l'ai assuré que vous avez toujours été dans cette résolution, comme il est vrai que vous me l'avez ainsi écrit de temps en temps. Nous verrons, lorsque monsieur votre frère qui est en voyage sera de retour, en quelle disposition ils seront. La mienne est d'être dans le temps et dans l'éternité, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

498. — A Mgr L'ÉVÊQUE D'AGDE[1].

Il lui fait remarquer que les missionnaires ne prêchent pas dans les campagnes pendant les trois mois d'été. — Si cependant il insiste, le prêtre qu'il demande sera à sa disposition.

26 juillet 1659.

Monseigneur,

Je prenais soin de trouver les ecclésiastiques que vous m'avez commandé de vous envoyer à Vézelay, lorsque Mme la présidente Fouquet, votre mère, m'a fait l'honneur de me dire que vous, Monseigneur, en aviez trouvé de bons dans ce pays-là, et qu'il suffisait de vous envoyer un missionnaire pour les exercer à vos desseins. J'ai dit à madite dame que nous étions tous à votre service, Monseigneur, prêts à vous obéir partout et à toute heure, mais que je me

1. Mgr Louis Fouquet, évêque d'Agde, de 1658 à 1702.

donnerais la confiance de vous représenter, comme je fais, avec toute la soumission que je le puis, que nous avons pour règle de cesser nos fonctions de la campagne depuis juillet jusqu'en octobre, tant à cause que le pauvre peuple est occupé à la moisson, et ensuite à la vendange, que parce que nos ouvriers, qui ont travaillé tout le reste de l'année au salut des âmes, ont besoin de ce temps-là pour délasser leurs corps et leurs esprits fatigués, afin de retourner en mission avec de nouvelles forces, depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Jean ou environ. Si vous avez agréable, Monseigneur, de différer vos missions jusqu'en octobre, nous vous enverrons alors le prêtre que vous désirez. Que si vous voulez absolument qu'il se rende au plus tôt auprès de vous, Monseigneur, j'écris à M. Thollard, à Troyes, qu'il se tienne prêt à partir dès que je lui manderai, quoiqu'il ne fasse que de revenir du travail. J'attendrai donc l'honneur de vos commandements, Monseigneur, dans une entière disposition de les accomplir avec l'aide de Dieu, et cela en toute autre occasion, comme étant par sa grâce et votre permission, en son amour, Monseigneur, votre, etc.

---

499. — AU FRÈRE MARIN,

DE LA MISSION, A N.

Il le console de la mort de sa mère, et le loue de ses bonnes dispositions.

Paris, 27 juillet 1659.

Mon cher frère,

J'ai été consolé de votre lettre et affligé de votre affliction; mais, comme vous savez, Dieu étant la cause de ces accidents qui nous privent de ce que nous avons de plus cher au monde, nous trouvons aussi en lui le remède à nos douleurs, en nous conformant à sa volonté. C'est en elle, mon cher frère, que vous aurez cherché le soulagement de

votre cœur, oppressé de la perte de votre chère mère, et où sans doute vous trouvez une abondante consolation. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous tienne lieu de père et de mère, et qu'il donne le repos éternel à cette bonne défunte, laquelle j'ai fait recommander aux prières de cette communauté ; j'en ai fait mettre de plus un billet à la sacristie et chargé le sacristain de faire célébrer plusieurs messes à son intention. Nous avons fait tenir vos lettres, et je n'ai pu m'empêcher de vous faire celle-ci pour rendre grâces à Dieu, comme je fais, de vous avoir rendu la santé, et prévenu d'une grâce particulière pour le servir fidèlement en l'observance des règles, la pratique des vertus, et en vous abandonnant à son adorable providence, pour tous les lieux et les emplois où elle aura agréable de vous appeler. A quoi je vous vois disposé par votre lettre, et je le savais déjà par la relation qu'on m'a faite de vous.

Continuez, mon cher frère, à donner à Dieu toutes les affections de votre cœur, les applications de votre esprit et les œuvres de vos mains, et espérez de grandes bénédictions de sa divine bonté ; demandez-lui miséricorde pour moi qui suis, en son amour, votre, etc.

---

500. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il dit quelle est sa joie en apprenant quels sont les fruits des missions. — Il témoigne sa parfaite indifférence dans l'affaire de l'union d'un bénéfice important.—Il demande des renseignements sur un autre bénéfice qui lui est proposé.

Paris, 1er août 1659.

Monsieur,

Il n'y a que quinze jours que je vous ai écrit. J'ai reçu depuis votre chère lettre du 12 juillet, qui m'a confirmé les bonnes nouvelles qu'on m'avait données de votre santé et du succès de vos missions; en quoi j'admire la bonté de Dieu

qui, après des fatigues capables d'abattre les plus forts, vous a ramené au gîte en bonne disposition, et qui a opéré, par des instruments faibles, des fruits qui surpassent la puissance des hommes, tels que sont la conversion des pécheurs obstinés et la réconciliation des ennemis, et des ennemis si acharnés, en si grand nombre, et qui avaient des haines mortelles et invétérées. Il paraît bien, Monsieur, que Notre-Seigneur a travaillé avec vous. Son saint nom en soit à jamais béni ! Je ne puis assez l'en remercier : c'est pourquoi je le prie qu'il soit lui-même sa louange et son remerciement de toutes les grâces qu'il vous a faites, et par vous au pauvre peuple. Oh ! Monsieur, combien lui sommes-nous obligés de nous avoir appelés à son service d'une si bonne manière !

Il faut bénir Dieu de l'opposition qu'on a formée à la poursuite de l'affaire Saint-Antoine. Comme nous ne désirons que les choses faisables, nous devons agréer cet empêchement. S'il ne vient pas de Dieu, sa providence le saura bien ôter. Il nous doit suffire que ceux qui ont entrepris la chose ne se rebuteront pas, s'ils ne la voient invincible du côté de deçà, sachant l'importance du dessein. Je suis toujours dans des sentiments de vénération et de reconnaissance pour Mgr le marquis, votre fondateur, qui ne cesse de vous faire et de vous procurer de nouvelles grâces. En quoi il imite Dieu, qui, depuis qu'il a commencé à faire du bien à une créature, continue de lui en faire toujours jusqu'au bout. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de ce que Mgr le nonce s'intéresse à l'avancement de l'état ecclésiastique, en la science et en la vertu, et de l'honneur que sa charité fait à notre petite Compagnie d'estimer qu'elle pourra contribuer à ce bien-là. Dieu lui en fasse la grâce, s'il lui plaît !

Il faut bien remercier M. le prieur de Saint-Soire de la bonté qu'il a de nous vouloir établir dans son prieuré-cure, et à la place de douze chanoines réguliers qui y sont, de qui

il espère obtenir le consentement, moyennant une pension pour chacun; et s'offre d'obtenir aussi celui de MM. de la Sainte-Chapelle de Tonnon, qui confèrent ces prébendes, et d'en faire faire l'union à Rome. C'est nous prévenir de beaucoup d'honneur, et de grâces que nous n'avons jamais méritées, dont je prie Notre-Seigneur qu'il soit sa récompense, quand même sa proposition ne réussirait pas, comme il est à craindre, ayant affaire à tant de personnes intéressées. La chose pourrait aussi souffrir difficulté de notre part, s'il fallait d'abord y envoyer autant de missionnaires qu'il y a de prébendes, ou que le revenu, après les pensions payées, ne fût pas suffisant pour les y entretenir; car nous serions bien empêchés de fournir un si grand nombre d'ouvriers, et ne pourrions pas aider à les y faire subsister. Vous me mandez que le revenu est petit, mais vous ne me dites pas quel il est. Je vous prie de me mander à quoi monte le revenu du prieuré et de chaque prébende, sur quoi il se prend, quelles sont les charges, et à quoi on nous voudrait obliger; car autrement nous ne pourrions pas prendre de résolution sur cette affaire.

Le repos que vous prenez avec toute la famille est d'autant plus agréable à Dieu qu'il est une préparation au travail. Reposez-vous donc bien, je vous en prie, et, au nom de Dieu, ménagez-vous dans les occasions que vous aurez de prodiguer votre santé. Elle est trop utile aux âmes et trop chère à la Compagnie pour n'en procurer pas la conservation. Pour moi, je la demande à Dieu, avec l'augmentation de ses grâces sur votre personne, votre conduite et votre famille, laquelle j'embrasse avec vous de toutes les tendresses de mon cœur, et je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

P.-S. Le révérend père général de Saint-Antoine m'a envoyé son grand-vicaire pour se plaindre du projet de l'union. Je lui ai dit simplement que j'avais ouï parler de cette

affaire, que nous ne recherchons jamais aucun établissement, que je l'assurais qu'on en a gardé la pratique jusqu'à présent, et que les missionnaires de Turin ne se mêleraient point de cette affaire, ni moi, mais que nous ne poùvions pas nous employer vers les puissances souveraines pour les détourner de faire ce qu'ils estiment avantageux pour le bien de leur État. Je dis cela à l'oreille de M. Martin seulement. Il ajouta que le roi de Naples a fait un traité de paix, d'autres fois, avec un duc de Savoie, dans lequel il est porté que Son Altesse royale ne pouvait désunir les bénéfices de son État qui dépendent de Saint-Antoine-de-Viennois, dont le roi est protecteur, sans son consentement, et qu'il espérait empêcher celle-ci par ce moyen.

---

501. — AU FRÈRE JEAN PARRE,

DE LA MISSION, A SAINT-QUENTIN.

Il lui donne ses instructions pour les secours qu'il y aura à distribuer aux plus pauvres paysans et aux églises sans ressources. — Il lui demande quand il compte pouvoir faire sa retraite.

Paris, 9 août 1659.

Mon cher frère,

J'ai reçu vos lettres des 29 juillet et 5 de ce mois. Je ne doute pas que vous n'ayez bien à souffrir, et qu'on ne vous contredise et qu'on ne vous chagrine. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre force pour réduire tout à son honneur.

Je n'ai rien à vous dire quant au service que vous rendez à Dieu et à la glorieuse Vierge, en la commission que Mgr de Noyon vous a donnée, sinon que vous pouvez encore continuer d'en avoir soin, autant que votre principal emploi vous le permettra, au sujet duquel je vous dirai, comme Mlle Viole vous a déjà écrit, que l'on destine quelque petite chose pour aider quelques pauvres gens à semer quelque petit morceau de terre, je dis les plus pauvres, qui sans secours ne pourraient pas le faire. On n'a pas pourtant rien de prêt, mais on fera

quelque effort pour amasser au moins cent pistoles pour cela, en attendant qu'il soit temps de semer; on vous prie cependant de voir en quels endroits de Champagne et de Picardie il se trouvera de plus pauvres gens qui aient besoin de cette assistance, je dis le plus grand besoin. Vous pourriez leur recommander en passant de préparer quelque morceau de terre, de labourer et fumer, et de prier Dieu qu'il leur envoie quelque semence pour y mettre, et, sans leur rien promettre, leur donner espérance que Dieu y pourvoira.

On voudrait faire aussi que tous les autres pauvres gens qui n'ont pas de terres gagnassent leur vie (tant hommes que femmes), en donnant aux hommes quelques outils pour travailler, et aux filles et femmes, des rouets et de la filasse ou de la laine pour filer, et cela, aux plus pauvres seulement. A cette heure que voilà la paix, chacun trouvera à s'occuper, et, les soldats ne leur ôtant plus ce qu'ils auront, ils pourront amasser quelque chose et se remettre peu à peu ; et pour cela, l'assemblée a pensé qu'il faut les aider à ce commencement, et leur dire qu'il ne faudra plus s'attendre à aucun secours de Paris.

Voyez donc, mon cher frère, où sont ces pauvres gens qui ont plus de nécessité d'être aidés pour la dernière fois, et ce qu'il faudrait à peu près pour cela; comme aussi pour couvrir les églises découvertes et ruinées, seulement à l'endroit de l'autel, pour y pouvoir dire la sainte messe avec quelque décence : j'entends les églises où les habitants sont dans l'impuissance de les remettre en cet état, et qui ne dépendent point d'aucun chapitre ou abbaye ou seigneur dîmier, qui sont obligés à les entretenir; car c'est à eux à faire ces réparations, et si vous nous mandez qui sont ces patrons bénéficiers et communautés, avec les noms des paroisses où seront telles églises désolées qu'ils sont tenus d'entretenir, on les en fera solliciter.

Tout cela vous obligera d'aller et de venir pour reconnaître où sera la véritable nécessité, pour en envoyer les mémoires, afin qu'on puisse faire quelque petit fonds pour y remédier. On n'a encore presque rien d'assuré, comme je vous ai dit ; mais on fera quelque effort quand vous nous aurez mandé ce qu'il faudra à peu près qui soit absolument nécessaire pour ces trois choses-là : les semences, les outils et les réparations.

Pour votre retraite, quand la pourrez-vous venir faire ? Est-elle incompatible avec le soin de la chapelle et les autres choses que vous avez à faire, dont je viens de vous parler ? Laisserez-vous tout là, pour venir vous récolliger, ou si vous remettrez votre retraite jusqu'à ce que tout cela sera fait ? Je vous prie de me dire votre avis. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

502. — A M. DESDAMES,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il énumère les fruits qui résulteraient de la fondation d'un séminaire. — Il cite le témoignage de l'évêque de Cahors. — Il annonce le prochain départ pour Madagascar, et demande des prières pour M. Le Vacher, de Tunis, exposé à la peste.

Paris, 15 août 1659.

Monsieur,

J'ai reçu celle du 18 juillet par laquelle vous me mandez la grâce que Notre-Seigneur vous a faite par l'incomparable bonté de la reine qui vous a donné le bénéfice de celui qui a précédé à la cure de Sainte-Croix, et auquel Sa Majesté l'avait fait donner ; ce dont je rends grâces à Dieu et à Sa Majesté, et prie sa divine bonté qu'elle soit la récompense de la reine et qu'elle lui impute le mérite des services que cette petite Compagnie pourra rendre à Dieu, en ce bénéfice et en tous ses emplois, dans le temps et l'éternité.

La pensée de Sa Majesté me semble être celle de Notre-Sei-

gneur, d'employer ce bénéfice à l'entretien d'un séminaire où les ecclésiastiques qui voudront prendre les ordres, obtenir des bénéfices, ou qui auront besoin de retraite pour se corriger de quelque vice et s'avancer de plus en plus à la vertu, pourront être reçus *gratis* à proportion du revenu. O Monsieur, que cette pensée me semble avoir les marques d'une pensée de Dieu ! J'espère que, s'il lui plaît de la bénir, elle fera du bien dans la Pologne.

Mgr l'évêque de Cahors me fit l'honneur de m'écrire, il y a quelque temps, que son clergé avait changé de face et que c'était grâce (Dieu merci !) à son séminaire, qui est composé d'environ cinquante ou soixante ecclésiastiques, où tous ceux qui veulent prendre les ordres sont obligés de passer un an ou dix-huit mois pour se former aux fonctions et à l'esprit ecclésiastiques. Il faut donc tendre là, et à cet effet vous envoyer pour le moins deux ecclésiastiques sur lesquels j'ai déjà jeté les yeux (et j'espère que Notre-Seigneur bénira leurs petits travaux), et les faire partir à la première commodité que vous me marquez, comme aussi les filles de la Charité que Sa Majesté demande.

Vous travaillerez donc selon cela aux choses qu'il faudra pour l'union du bénéfice.

Si ces cinq ou six ecclésiastiques dépendent *ad nutum* du titulaire dudit bénéfice, comme il semble que vous me dites, l'on pourra remplir ces places par les premiers qui seront élevés dans ledit séminaire; et c'est ce qui ferait voir bientôt l'effet d'icelui.

Nous prions Dieu incessamment pour le roi et la reine et pour le royaume, et nous y avons grande obligation, et je puis vous dire grande affection à ce que Dieu sanctifie Leurs Majestés et bénisse leur royaume. Nous sommes à présent dans un exercice qui est de rendre tous les prêtres de la Compagnie capables de servir indifféremment à la mission et aux sémi-

naires; et il semble qu'il plaît à Dieu d'y donner sa bénédiction.

Nous nous disposons à faire partir des missionnaires pour Madagascar. Je les recommande à vos prières, comme aussi M. Le Vacher de Tunis, qui est assiégé de la contagion et exposé à un grand danger de sa personne.

Je me suis proposé d'écrire à la reine pour la remercier des biens incomparables qu'elle fait à ses pauvres missionnaires; mais je ne le pourrai pas à cette fois à cause de quelque embarras, duquel je viens de sortir; aussi bien ne ferais-je qu'abuser du respect que je dois à Sa Majesté, que je lui témoignerai mieux par le silence que par ma lettre. Je lui fais ici un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle et vous supplie, Monsieur, de le lui témoigner. Je salue cependant M. Duperroy avec toutes les tendresses de mon cœur et embrasse tous les deux, prosterné en esprit à vos pieds, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre, etc.

---

503. — A M. DE FLACOURT,

A ROUEN.

Il lui demande des renseignements sur un départ pour Madagascar.

Paris, 18 août 1659.

Monsieur,

Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'honneur que vous me faites de vous ressouvenir de moi; votre lettre m'a beaucoup plu. Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse l'accommodement auquel vous travaillez. Notre frère Étienne se dispose à prendre les saints ordres pour les aller exercer à Madagascar, s'il plaît à Dieu. L'intendant de M. le maréchal dit que le vaisseau de ce bon seigneur partira le 24 d'octobre; j'espère en avoir des nouvelles dans peu, au cas qu'il ait agréa-

ble que nous soyons du voyage; sinon que ferons-nous? Pensez-vous, Monsieur, que messieurs de la Compagnie fassent le leur? Travaillent-ils à faire le leur? Serez-vous de la partie? En ce cas, quand sera-ce? Je vais bien avant et peut-être trop. Il me suffira que vous me disiez seulement ce qui se peut dire sans rompre le secret, et rien, si vous l'avez agréable.

Il n'y a pas d'apparence au bruit que font courir les Anglais; ceux qui sont revenus avec eux en sauraient quelque chose et le diraient.

Notre frère Étienne vous envoie un billet et vous prie.....

(Le reste manque.)

---

504. — A LA REINE DE POLOGNE.

Il lui témoigne sa reconnaissance pour ses bienfaits. — Il dit son édification, en apprenant qu'elle travaille de ses mains pour vêtir les pauvres.

Saint-Lazare, 22 août 1659.

Madame,

M. Desdames me mande, par sa dernière lettre, que Votre Majesté a donné à la mission de Varsovie le bénéfice de Clakitzi. Il est fort considérable, et cette grâce toute royale avec laquelle vous nous l'avez donné me fait prendre la confiance de remercier Votre Majesté. Or c'est, Madame, ce que je fais avec toute l'humilité et toute l'affection qui me sont possibles. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même votre récompense et qu'il glorifie le nom de Votre Majesté, pour le bien qu'il y a lieu d'espérer qui en proviendra.

M. Desdames me mande encore que le produit dudit bénéfice pourra donner commencement et quelque progrès au séminaire qui doit être établi, et qu'à cet effet nous lui envoyions douze prêtres; et c'est, Madame, ce que je ferai par la première commodité.

Il m'a mandé de plus comment Votre Majesté a dressé votre grand hôtel pour y faire élever de pauvres filles par celles de la Charité, et que déjà Votre Majesté les y a logées. Mlle Le Gras et nous, avons été fort touchés, comme aussi la plupart des pauvres filles de cette Compagnie qui se trouvèrent ici, il y a deux jours, à la conférence que je leur fis, et où je vis sensiblement la reconnaissance de ces pauvres filles, qui est si grande que jamais je ne les avais vues si touchées que pendant le récit que je leur fis du support et de la bonté que Votre Majesté a pour elles. Il en fut de même quand je leur dis que Votre Majesté filait et dévidait le fil qu'il faut pour coudre le linge des pauvres. Cela est sans exemple dans l'Église de Dieu. Nous savons bien que l'histoire nous fait voir une princesse qui filait le fil qui devait servir à couvrir son corps; mais je ne me ressouviens d'aucune qui ait porté la piété au point que Votre Majesté l'a fait en employant l'ouvrage de ses mains au service des pauvres. Et c'est, Madame, ce que je pense que Notre-Seigneur fait voir aux anges et aux âmes bienheureuses comme l'objet de leur admiration, et ce que l'Église voit avec joie en ce même esprit. Loué soit Dieu, Madame, des grâces auxquelles il fait participer Votre Majesté, et qu'il veuille bien vous conserver longtemps pour édifier de la sorte l'Église de Dieu.

Mlle Le Gras se dispose à envoyer à Votre Majesté, par la première commodité, deux filles de la Charité.

---

505. — A M. PESNELLE,

SUPÉRIEUR DES PRÊTRES DE LA MISSION, A GÊNES.

Il s'excuse d'envoyer des ouvrages qui traitent de questions controversées. — La Compagnie n'entre pas dans cet esprit de dispute, mais prie pour l'union des esprits. — Il nomme les officiers de la maison.

Paris, 22 août 1659.

Monsieur,

Il faut nous conformer à la volonté de Dieu en toutes choses et en particulier en la sortie de M. Carron.

Nous nous sommes donnés à Dieu pour ne prendre aucune part dans toutes ces contestations qui sont aujourd'hui entre tant de si saintes personnes, et entre des corps si considérables dans l'Église; et faisons profession de n'avoir céans, ni lire, tant d'écrits qui s'impriment et qui courent par Paris, et même dans les provinces, sur ce sujet. Nous nous contentons de prier Dieu qu'il unisse les esprits et les cœurs, et mette la paix en son Église. Selon cela vous prierez humblement Mgr le vicaire de nous excuser si nous ne vous envoyons tous ces imprimés.

Vous direz, s'il vous plaît, à M. Simon, quand M. Lejuge sera parti, que je le prie de faire l'office d'assistant; et tant lui que M. Sappia pourront être vos deux consulteurs ; et M. Pinon entrera alors à la direction du séminaire interne.

Nous vous recommanderons aux prières de la Compagnie selon votre désir; et je prie Notre-Seigneur dès à présent qu'il bénisse de plus en plus votre conduite, qui suis, en son amour, votre, etc.

---

506. — A M. FEYDIN[1],

PRÊTRE DE LA MISSION, A RICHELIEU.

Il le félicite de son zèle pour la prédication de l'Évangile. — Il lui annonce qu'il le choisit pour la mission de Madagascar, et lui nomme les missionnaires qui partiront avec lui. — Il fait l'éloge de M. Bourdaise, et l'engage à lui donner toute sa confiance.

Paris, 24 août 1659.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres qui m'ont extrêmement attendri le cœur, voyant les mouvements apostoliques que Dieu vous donne d'aller annoncer son nom à Madagascar, dont je rends grâces à sa divine bonté, et le prie qu'il soit son remerciement à lui-même de la participation qu'il vous donne à l'amplitude de sa mission sur la terre.

Je suis en doute si déjà je vous ai témoigné la même chose à cause de l'absence de notre frère Ducournau. Je vous dis donc derechef, Monsieur, que c'est volontiers.

J'adore la lumière et l'affection que Dieu vous donne pour le salut de ces pauvres gens, et notamment de ceux que la divine bonté s'est proposé de sauver par vous. Allez donc, Monsieur, allez, *in nomine Domini*. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous tienne par la main, qu'il vous défende et conserve dans les dangers qui se rencontrent sur la terre et sur la mer, de sorte que vous arriviez et vous retiriez là en parfaite santé, et qu'il lui plaise, par sa bonté infinie, vous remplir de son esprit pour le faire connaître et aimer par ce pauvre peuple, qui a tant de disposition à embrasser notre sainte foi.

Notre frère Étienne, que la Providence appelle au sacerdoce, et qui a pris aujourd'hui le sous-diaconat, et prendra demain le diaconat, et dimanche prochain la prêtrise, se dispose à ce grand et bienheureux voyage. J'espère que vous

1. Nicolas Feydin, né à Allanche, diocèse de Clermont, en Auvergne, le 25 mai 1620; reçu à Paris le 8 septembre 1653.

aurez aussi avec vous M. Boursades, qui a tant de zèle pour le salut de ces peuples.

Je vois bien la perte que fera la mission de Richelieu d'un si bon serviteur de Dieu ; mais j'espère que celui qui des pierres fait des enfants d'Abraham enverra quelque autre en votre place; mais ceci, je le dis plutôt à M. de Beaumont qu'à vous, et à sa famille, qui sera sans doute bien affligée de votre départ, que je sens moi-même avec tendresse. Allez donc derechef, Monsieur, dans la confiance que celui qui vous appelle aura le même soin de vous que de la prunelle de son œil. Ménagez-vous, ne vous exposez pas à toutes sortes de peines et de travail, surtout la première année que vous serez arrivé là, passé laquelle on dit que l'on s'y porte parfaitement bien : et, de fait, l'expérience nous a fait voir que ceux qui sont allés au ciel ont anticipé l'heure de leur nouvelle vie, vraisemblablement pour s'être exposés à de trop grands travaux.

Si vous trouvez en vie le bon M. Bourdaise, duquel vous représentez en quelque façon l'image, croyez-le bien, de ce côté-là, comme en toutes choses. C'est une personne des plus douces, des plus fortes, des plus sages, des plus zélées et des plus aimables que je connaisse. O Monsieur, que vous serez consolé de l'embrasser, surtout quand vous verrez en lui des traits de votre visage, de votre douceur, etc.

Allez donc encore derechef, Monsieur ; je prie Notre-Seigneur qu'il vous bénisse. Ressouvenez-vous, s'il vous plaît, en vos prières, d'un vieillard de quatre-vingt-trois ans, chargé de péchés, qui est, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

507. — A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE NARBONNE.

Il le prie avec instances de modérer son zèle, pour ne pas épuiser prématurément ses forces. — Sur sa demande, il lui enverra deux misssionnaires.

Paris, 29 août 1659.

Monseigneur,

Votre lettre m'a fait admirer le zèle incomparable que Dieu vous donne et les peines excessives que vous prenez pour la sanctification de votre diocèse. Il est à souhaiter, Monseigneur, que ce zèle ardent enflamme toutes les âmes qui vous sont commises, et à leur exemple tous les peuples voisins. J'ai consolation de vous le dire, parce que j'espère ce bienheureux effet de votre sainte conduite; mais je pense vous devoir dire aussi, Monseigneur, que je crains également que vous preniez trop sur votre personne sacrée, et que le corps ne puisse pas porter longtemps les fatigues que l'esprit lui donne. C'est pourquoi, Monseigneur, j'ose supplier très humblement Votre Grandeur de les modérer.

L'esprit malin, qui prévoit la gloire que Dieu tirera de votre chère conservation, ne demande pas mieux que de vous voir trop entreprendre d'abord pour vous voir bientôt abattu; et quand même Votre Grandeur aurait assez de forces corporelles pour continuer le travail commencé, il aurait assez de malice pour se servir de ce même travail pour casser votre esprit, sachant bien que, l'ayant une fois rebuté de vos saintes applications, il lui en saurait garder d'autres plus agréables et moins utiles, au lieu que, si vous avez agréable d'aller doucement en besogne, vous étendrez bien loin et bien au large les fruits de vos fonctions apostoliques.

Je supplie très humblement Votre Grandeur de pardonner à son vieil et ancien serviteur la liberté qu'il se donne de lui parler ainsi.

Quant au commandement que vous nous faites, Monsei-

gneur, de vous envoyer quelques ouvriers, je l'ai reçu avec respect et soumission. On m'avait déjà demandé quelques prêtres de votre part, mais j'entendais que c'était de ceux de notre assemblée des mardis. Mais puisque vous les voulez de notre Compagnie, nous tâcherons, Monseigneur, de vous en envoyer deux au temps que vous me faites l'honneur de me marquer.

Dieu nous rende dignes de vous obéir et de répondre à vos saintes intentions: je désire particulièrement cette grâce pour moi, qui suis, en son amour, votre, etc.

---

508. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il demande des prières pour obtenir que les desseins de la Providence s'accomplissent malgré les oppositions.

Paris, 29 août 1659.

Monsieur,

J'ai appris par votre lettre du 16 la rechute de M. des Mortiers, qui le met en danger. J'en suis fort en peine, et j'attends en patience l'événement de la maladie. Plaise à Dieu de le guérir! J'espère que cette visite lui profitera.

Il y a apparence que ces bons pères, qui traversent la poursuite que l'on fait à Rome en faveur d'un séminaire, se maintiendront en leur abbaye. Plaise à sa divine providence d'en ordonner pour le mieux, comme aussi, du palais d'où vous êtes proches, qui est à la disposition du Pape, et duquel Mgr le marquis doit parler à Mgr le nonce, pour représenter à Sa Sainteté le grand bien qu'elle fera de l'appliquer au grand séminaire, afin d'y recevoir et instruire les curés et autres ecclésiastiques du pays.

Comme c'est là une œuvre de Dieu, il le faut beaucoup prier pour cela, et pour ôter de nous, s'il lui plaît, tout ce

qui nous rend indignes de contribuer à ses desseins. Si sa divine bonté se veut servir de nous pour ledit séminaire, nous tâcherons de vous envoyer les hommes qu'il faudra.

Je suis, du cœur que Dieu seul connaît, en son amour, votre, etc.

---

509. — A M. DURAND,

SUPÉRIEUR, A AGDE.

Il l'encourage à supporter les croix. — Il lui trace la ligne de conduite à suivre pour obtenir les lettres patentes du roi.

Paris, 29 août 1659.

Monsieur,

M. Baillon, que vous me mandez être parti, par votre lettre du 18, n'est pas encore arrivé ici. Nous le recevrons volontiers.

Je vous compatis dans les peines que vous souffrez. Il ne se faut pas étonner des difficultés et encore moins s'en laisser abattre. On en rencontre partout, particulièrement dans l'emploi où vous êtes. C'est assez que deux hommes habitent ensemble pour se donner de l'exercice, et quand vous seriez seul, vous vous seriez à charge à vous-même, et un sujet de patience; tant il est vrai que notre vie est misérable et parsemée de croix. Je loue Dieu, Monsieur, du bon usage que vous faites des vôtres, ainsi que je me le persuade. J'ai trop vu de sagesse et de douceur en votre esprit pour douter qu'elles vous manquent en ces rencontres fâcheuses. Au reste, vous êtes seul qui m'avez écrit ce qui se passe. Je vous puis assurer que personne ne m'a fait aucune plainte de votre conduite, et que celui que vous me nommez paraît en être satisfait, et non pas mécontent; continuez d'agir vers lui ainsi que vous me mandez que vous faites.

Il me semble que vous avez bien fait de demander à Mgr de Narbonne une déclaration comme lui-même a fait faire

le bâtiment du séminaire en la manière qu'il est, étant évêque et comte d'Agde, afin de vous en servir au besoin. Vous ferez encore bien d'attendre que Mgr son successeur soit arrivé pour résoudre, avec messieurs de la ville, les clauses de leur délibération. Il agira doucement avec eux en ce commencement; et ainsi vous ne devez plus craindre que cela vous attire leur indignation.

Il est tellement vrai qu'il faut des lettres patentes du roi pour affermir votre établissement et, pour l'union de vos chapelles, que, sans cela, vous ne tenez rien. Vous ferez donc bien de travailler à obtenir le consentement des patrons de ces chapelles, s'il y en a, et celui de messieurs du chapitre, afin que sur iceux, Mgr l'évêque fasse l'union desdites chapelles, et que, sur cette union, nous obtenions du roi lesdites lettres, patentes; et pour faire cela validement, il est nécessaire que mondit seigneur d'Agde ait agréable de faire un nouvel acte d'érection de son séminaire, et qu'il en donne la direction perpétuelle à la Compagnie, parce que cette perpétuité manque au concordat que feu M. Duchesne fit avec M. de Narbonne, pour lors évêque d'Agde. Je vous enverrai une copie d'un de nos anciens établissements, pour servir de modèle à mondit Seigneur. Vous pourrez prendre avis de M. Laur, pour les formalités qu'il faut observer pour l'union des chapelles. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

510. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il exprime sa reconnaissance pour les bontés du cardinal Durazzo. — Il demande que Dieu permette qu'on s'en rende digne.

5 septembre 1659.

Monsieur,

J'admire de plus en plus l'infinie bonté de Dieu en celle de Mgr le cardinal Durazzo, qui n'a point de circonférence

pour nous : nous sommes l'objet de toutes ses bontés; nous devons nous humilier beaucoup et nous confondre en vue des obligations éternelles que nous lui avons. J'avoue que c'est tout ce que nous pouvons faire pour ne tomber tout à fait dans l'ingratitude; et je prie Notre-Seigneur qu'il nous rende moins indignes que nous ne sommes de rendre à Dieu les petits services pour lesquels Son Éminence nous honore de la grâce de sa bienveillance et de ses bienfaits, et qu'enfin sa divine Majesté soit elle-même sa récompense. Nous attendons la dernière résolution qui sera prise sur le traité du palais que Mgr le cardinal Bagny veut vendre.

Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

511. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MONTPELLIER.

Il le prie de prendre patience : les difficultés du commencement disparaîtront peu à peu.

Paris, 5 septembre 1659.

Monsieur,

Je ne doute pas que les affaires ne vous étonnent, tandis que vous n'en avez pas encore la connaissance. Tous les commencements sont un peu étranges, mais il faut avoir patience : cette nouveauté sera bientôt passée, et peu à peu vous trouverez de la facilité aux choses qui vous paraissent à présent obscures. Notre-Seigneur, qui vous en a donné le soin, vous donnera aussi l'intelligence requise pour y accomplir sa volonté. Je ne suis en peine que de votre santé; faites, je vous prie, tout ce que vous pourrez pour vous bien porter. Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

512. — A M. PESNELLE

SUPÉRIEUR A GÊNES.

Il étudie la délicate question des vacances, et énumère tous les inconvénients qui en résultent. — Il insiste pour que les professeurs ne dictent pas, mais se contentent d'expliquer l'auteur. — Il nomme le directeur du séminaire interne.

Paris, 5 septembre 1659.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 19 d'août.

Les vacances que vous proposez sont une chose fort délicate. Si on les accorde à quelques-uns, comme il y a quelquefois raison de le faire, les autres pensent avoir droit de les demander; et si on les donne une fois, on prétend de continuer toujours, en sorte que c'est ouvrir la porte aux plaintes que de la fermer à cet usage. Nous avons pourtant été obligés de le faire ici, où, dès le commencement, nous avons permis qu'on allât çà et là se promener pendant plusieurs jours, une fois l'an; mais nous fûmes obligés de réduire cela à un jour de chaque semaine, auquel on s'allait divertir à une, deux et trois lieues loin. Mais les inconvénients arrivés en l'une et en l'autre manière nous ont contraints de retrancher ces sorties, particulièrement depuis que nous avons fait enfermer quatre-vingts arpents de terre qui font un espace assez grand pour se récréer. Néanmoins nous avons souffert que les écoliers soient une fois allés passer quelques jours à une de nos fermes, mais ils se comportèrent si mal que je n'ai plus voulu permettre qu'on y soit retourné; et encore fraîchement qu'on m'a pressé sur cela, j'ai tenu ferme, par la grâce de Dieu.

Je ne veux pas dire que ce que nous faisons ici vous le fassiez de delà. Vous êtes logés trop étroitement pour n'envoyer pas les vôtres prendre un peu au large quelque honnête divertissement; toutefois, avant de résoudre cette question, je vous prie de me mander comment font les Jésuites, les pères

de l'Oratoire et les Théatins de Gênes : si leurs écoliers ont vacances et où ils vont. C'est un pas fort glissant que celui-ci. On n'a pas sitôt donné une liberté qu'on en demande une autre ; et vous le voyez, en ce qu'ayant donné quinze jours de relâche à vos étudiants, il y en a qui veulent aller à Notre-Dame de Savone, et une autre année ils voudront aller à Milan ou ailleurs. Ils tireront cela en coutume, et d'un abus on passe à plusieurs, et enfin au désordre. Voilà où cela va.

Quant à la difficulté où vous vous trouvez pour le soulagement de M. Simon, je pense que vous feriez bien de le décharger du séminaire interne et de ne lui donner qu'une leçon à faire, ce sera assez avec l'office d'assistant qu'il doit exercer. Pour l'autre leçon, vous prierez M. Philippe de la faire, et tous deux de ne donner point des écrits : vous les en prierez même de ma part. Je sais bien qu'il est quelquefois bon et qu'ils auront peine de s'empêcher de donner quelques notes ; mais la suite est à craindre, qui est que peu à peu on vient à donner des écrits tout entiers, qui, pour bons qu'ils soient, ne valent jamais mieux que ce que l'on trouve dans les livres. Il vaut donc mieux qu'ils s'en abstiennent entièrement.

Pour le séminaire interne, je persiste à vous prier d'en donner la direction à M. Pinon, au cas que M. Simon soit de cet avis. Cet emploi obligera ledit M. Pinon de faire plus d'attention sur soi pour bien édifier toute la maison. Les raisons contraires que vous me mandez ne doivent pas empêcher de faire un essai ; car nous ne pouvons vous envoyer personne plus propre ni qui parle italien comme il est nécessaire.

Je vous ferai savoir au premier jour si vous devez entrer en partage avec MM. vos frères, ou vous contenter d'une pension. Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

513. — A MADEMOISELLE DE CHANDENIER.

Il lui annonce qu'un ecclésiastique, recommandé par elle, peut venir faire sa retraite.

Saint-Lazare, 6 septembre 1659.

Mademoiselle,

Mademoiselle de Chandenier est assurée par son serviteur Vincent qu'elle est souveraine absolue en la maison de Saint-Lazare, et que ce bon ecclésiastique dont elle lui a écrit y sera le bienvenu pour y faire huit jours de retraite. Le reste du temps, il pourra le passer au séminaire des Bons-Enfants, parce que nous avons pour règle de ne recevoir céans personne que pour ce temps-là de huit jours. Et encore est-il à désirer qu'il attende jusqu'après l'ordination, qui commencera mercredi prochain et qui occupera pendant dix ou douze jours tous nos lits et notre monde. Si néanmoins il veut assister aux exercices de MM. les ordinands, très volontiers nous le recevrons. Ensuite il pourra faire sa retraite, et en ce cas il pourra être ici dix-huit jours.

---

514. — AU FRÈRE DEFRICOURT[1],

CLERC DE LA MISSION, A SAINTES.

Il lui expose les causes et les dangers de la tiédeur.

Saint-Lazare, 7 septembre 1659.

Mon cher frère,

Vous me mandez par votre dernière lettre que vous êtes dans la tiédeur, que vous n'avez d'affection ni pour les règles ni pour les exercices, et que vous espérez que j'y apporterai remède.

Je veux bien le faire, mon cher frère, et je le veux d'autant plus que votre peine m'est fort sensible, à cause de l'es-

1. Jean Defricourt, né le 7 mars 1635, à Nibat, diocèse d'Amiens; reçu à Paris le 20 juin 1656.

time et de l'affection que j'ai toujours eues pour vous; mais pour guérir votre mal il le faut connaître.

Pour moi, j'estime que c'est une langueur de la volonté et une paresse de l'esprit pour les choses que Dieu demande de vous; de cela je ne m'en étonne pas, parce que naturellement tous les hommes sont en cet état. Et si vous me demandez d'où vient donc la différence qui est entre eux, les uns étant généreux et les autres lâches, je réponds que ceux-là passent par-dessus les répugnances de la nature, et ceux-ci ne s'efforcent pas assez de les surmonter; que les premiers sont en paix, n'ayant pas le cœur partagé, pour l'avoir donné tout à Dieu; et que les autres sont dans l'inquiétude à cause que, en voulant aimer Dieu, ils ne laissent pas d'aimer d'autres choses hors de Dieu, et ces choses-là sont les aises du corps qui rendent l'âme pesante à la pratique des vertus. C'est ce qui engendre et qui nourrit la paresse, qui est le vice des ecclésiastiques. C'est l'état que Dieu a le plus en horreur. Aussi la tiédeur est un état de damnation.

Oh! mon cher frère, que nous avons grand sujet de trembler, vous et moi, sachant que celui-là est maudit qui fait l'œuvre de Dieu négligemment. Bon Dieu, quelle leçon nous faites-vous, par le laboureur des champs, les artisans des villes et les soldats qui vont à la guerre! Ils travaillent sans cesse, et souffrent beaucoup pour des choses qui périssent avec eux; et nous pour nous sauver, pour que Dieu soit honoré et servi sur la terre, et pour que la passion de Jésus-Christ soit efficacement appliquée aux âmes qu'il a créées pour le ciel, nous ne voulons prendre aucune peine ni vaincre nos mauvaises inclinations; j'appelle mauvaises toutes celles qui nous détournent des obligations de notre vocation, et cependant cette vocation nous engageant à la suite de Notre-Seigneur, nous oblige aussi de renoncer à nous-mêmes, c'est-à-dire à notre volonté, à notre jugement, à nos

satisfactions, aux biens, aux parents, etc., ce qui se fait par l'observance de nos règles et de nos fonctions; et alors la fidélité qui nous y apporte nous donnera le repos de l'esprit et la perfection désirée; mais il faut du courage pour frayer les difficultés.

Résolvez-vous donc, mon cher frère, pour une bonne fois, de passer par-dessus vos dégoûts; demandez souvent à Dieu la grâce de lui soumettre la partie intérieure. Voici le temps des retraites : j'espère que la vôtre servira à vous détacher entièrement des plaisirs de la vie présente, et à vous animer de zèle pour parvenir à l'éternelle. Le ciel souffre violence; il faut combattre pour l'emporter, et combattre jusqu'au bout les sentiments de la chair et du sang. Si vous le faites, mon cher frère, ce ne sera plus vous qui vivrez, mais Jésus-Christ vivra en vous, comme je l'en prie de tout mon cœur, qui suis, en son amour, mon cher frère, votre, etc.

---

515. — A S. É. Mgr LE CARDINAL DURAZZO.

Il lui exprime toute sa gratitude pour les bienfaits dont il comble les missionnaires.

Saint-Lazare, 12 septembre 1659.

Monseigneur,

Le supérieur de la mission de Rome m'ayant écrit que Votre Éminence nous continue partout les effets de son incomparable bonté, je lui ai fait savoir que je n'avais pas de paroles assez énergiques pour exprimer la reconnaissance que j'en ai. Et en effet, Monseigneur, j'ai cru qu'il vaudrait mieux garder un saint silence envers Votre Éminence que de la remercier indignement, me contentant de donner mon pauvre cœur à Dieu pour le prier de se donner lui-même la louange due à son infinie bonté, pour tant de grâces que la vôtre nous fait, et pour se rendre aussi lui-même votre récompense.

Mais depuis, ayant su, Monseigneur, la peine que Votre Éminence s'est donnée dans l'achat d'une maison pour nous, et l'aumône considérable qu'elle nous fait et nous procure, pour aider à la payer, je ne puis que je ne m'exclame de bonheur, et dans le sentiment de joie et d'admiration d'un tel bienfait, je m'écrie : O Monseigneur, que Votre Éminence nous est bonne, qu'elle est ingénieuse pour nous obliger, qu'elle est abondante en bénédictions pour nous avantager! Jamais rien ne nous a fait mieux connaître la suprême charité de Dieu que la vôtre, Monseigneur, qui est des plus grandes et des plus étendues entre celles que Dieu a suscitées sur la terre pour notre petite Compagnie. Que pouvons-nous faire, Monseigneur, que nous humilier devant Dieu et devant Votre Éminence et vous dire notre indignité, que de publier l'étendue de vos libéralités et de votre assistance, et de prier instamment Notre-Seigneur qu'il conserve longuement Votre Éminence pour le bien de la sainte Église et qu'enfin il soit votre gloire infinie dans toute l'éternité ?

C'est dans ces souhaits et ces sentiments que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

516. — A S. É. Mgr LE CARDINAL BAGNI.

Il lui offre l'hommage de sa reconnaissance.

Paris, 12 septembre 1659.

Monseigneur,

Je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il m'assiste pour faire un digne remerciement à Votre Éminence, de la grâce qu'elle nous a faite de nous loger dans Rome[1] et dans sa maison, et de nous la laisser à un prix moindre que sa juste valeur.

1. La maison actuelle de la Mission, à Monte-Citorio, a été bâtie sur le terrain cédé par le cardinal Bagni.

Or, Monseigneur, je n'ai point de paroles qui vous puissent exprimer assez la reconnaissance que j'en ai. Mais j'espère, Monseigneur, que Dieu, pour lequel Votre Éminence nous a fait cette charité, en soit sa grande et éternelle récompense.

Toute notre petite Compagnie sera obligée de le prier instamment pour vous, comme elle le prie déjà. C'est de sa part et de la mienne, Monseigneur, que je renouvelle à Votre Éminence les offres de notre obéissance perpétuelle, priant Dieu qu'il ait agréable de recevoir les petits services que les missionnaires lui rendront par l'entremise des bénédictions qu'ils recevront de Votre Éminence dans cette bénite maison, et de vous en attribuer les mérites, comme aussi de vous conserver longuement au monde pour le bien de toute l'Église et la consolation des pauvres.

C'est dans ces sentiments que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

517. — A S. É. Mgr LE CARDINAL BRANCACCIO.

Il lui témoigne sa reconnaissance de tous les services qu'il a rendus à la Compagnie.

Saint-Lazare, 12 septembre 1659.

Monseigneur,

De tous les biens que Dieu a faits à notre petite Compagnie, il me semble que celui qui nous est le plus sensible, c'est de l'avoir revêtue de l'honneur de votre bienveillance de qui nous recevons tant d'insignes faveurs. Je rends mille actions de grâces à Votre Éminence, Monseigneur, particulièrement des divers brefs que le Saint-Siège nous a accordés par suite de la vigilance et de la puissante recommandation de Votre Éminence, qui se plaît à déverser son incomparable bonté vers les personnes les plus indignes, comme nous sommes, qui pourtant, Monseigneur, tâcheront de ne se

rendre jamais ingrates, quoique nous soyons dans l'impuissance de reconnaître les grâces si singulières que nous avons reçues.

Plaise à Dieu, Monseigneur, pour l'amour duquel Votre Éminence nous les a faites, d'en être son éternelle récompense ! Nous en conserverons la mémoire à jamais, avec un désir inviolable de lui obéir, particulièrement moi, qui suis, par la grâce de Dieu, autant que personne du monde, de Votre Éminence, etc.

---

518. — AU R. P. HILARION,

ABBÉ DE SAINTE-CROIX-DE-JÉRUSALEM, A ROME.

Il le remercie des services rendus à la Compagnie.

Saint-Lazare, 12 septembre 1659.

Mon très révérend Père,

J'apprends quasi par toutes les lettres de M. Jolly que nous contractons tous les jours de nouvelles obligations envers Votre Révérence par les grâces indicibles qu'elle nous fait incessamment, et que depuis peu le Saint-Siège nous a accordé par son moyen deux brefs considérables ; de quoi, mon très révérend Père, je vous remercie avec tout le respect et la reconnaissance possibles. Mais parce que je ne suis pas digne de vous faire un remerciement proportionné à tant de bienfaits, je prie Notre-Seigneur qu'il en soit lui-même votre rétribution dans le ciel, qu'il conserve Votre Révérence longuement sur la terre, et que les grands biens qu'elle y fait aillent toujours croissant, à la gloire de Dieu et à l'édification de toute l'Église.

Nous prierons Dieu aussi, mon révérend Père, que s'il lui plaît de tirer quelque petit service de la Compagnie à cause des assistances continuelles qu'elle reçoit de votre

charité, sa divine bonté vous en attribue le mérite, et qu'elle nous fasse la grâce de vous rendre quelque petit service, particulièrement moi, qui vous renouvelle les offres de mon obéissance avec toute l'humilité et la reconnaissance que le peut, en l'amour de Notre-Seigneur, mon Révérend Père, votre, etc.

---

519. — A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE NARBONNE.

Il lui annonce le départ de trois missionnaires et de trois filles de la Charité, et il réclame pour eux l'indulgence du prélat.

12 septembre 1659.

Monseigneur,

Selon votre commandement, nous faisons partir aujourd'hui trois prêtres et trois filles de la Charité pour servir à vos saints desseins, qui auront l'honneur d'accompagner la mère supérieure de Sainte-Marie de Toulouse, votre sœur.

Le premier de ces prêtres, Monseigneur, se nomme M. Desjardins[1], qui a déjà été supérieur d'une de nos maisons qui est en Lorraine, et qui est capable de toutes nos fonctions; les autres deux n'y sont pas encore assez formés; c'est pourquoi, Monseigneur, je mande à M. Durand qu'il les occupe au séminaire et en la paroisse d'Agde, et qu'il vous envoie à leur place MM. Lebas et Dolivet, qui sont plus faits pour les missions et qui entendent le langage du pays.

Nous avons fait le mieux que nous avons pu, Monseigneur, pour tâcher de vous donner une entière satisfaction, ainsi que nous y sommes obligés, et à l'égard des hommes et à l'égard des filles; et néanmoins les uns et les autres auront besoin de la grâce de votre support; mais aussi, Monseigneur, avons-nous sujet d'espérer qu'avec celle de votre

1. Il était supérieur de la maison de Toul depuis 1657.

bénédiction, ils travailleront tous utilement. Je vous la demande pour eux et pour moi, humblement prosterné en esprit à vos pieds. Il y a une quatrième fille que nous envoyons à Cahors.

Je prie l'infinie bonté de Dieu, Monseigneur, de vous conserver longuement pour sa gloire. Je suis, en son amour, avec le respect et la reconnaissance que je vous dois, Monseigneur, votre, etc.

---

520. — PATENTE

DONNÉE AUX FILLES DE LA CHARITÉ ENVOYÉES A NARBONNE.

12 septembre 1659.

Vincent de Paul, supérieur général de la Congrégation de la Mission et directeur de la Confrérie et Communauté des filles de la Charité, servantes des pauvres malades des paroisses établies en cette ville de Paris et autres lieux de ce royaume; à nos très chères et bien-aimées filles en Jésus-Christ notre Sauveur, Françoise Carcireux, Anne Denoual et Marie Dhesse, filles de ladite Confrérie et Communauté de la Charité, salut en la dilection de Notre-Seigneur.

Mgr l'illustrissime et révérendissime archevêque de Narbonne, nous ayant fait l'honneur de nous demander trois filles de ladite Communauté pour assister les pauvres malades de ladite ville : nous, désirant satisfaire au commandement de mondit seigneur, et étant bien informé de votre probité, zèle, capacité et fidélité, en ce qui regarde le service des pauvres et l'observance de vos règlements, vous avons destinées et envoyées, et, par ces présentes, vous destinons et envoyons à mondit seigneur, pour l'effet que dessus; vous mandant de vous rendre au plus tôt en ladite ville de Narbonne, pour y recevoir les ordres que mondit seigneur vous y donnera, et y garder la manière de vivre que vous avez accoutumée dans

les autres lieux où vous avez été employées pour la même fin, et conformément à vosdits règlements ; priant Dieu cependant qu'il bénisse votre voyage, vous tienne toujours en sa protection et vous remplisse de ses grâces et bénédictions. Et pour donner plus de créance et d'autorité à tout ce que dessus, nous avons signé les présentes de notre main, fait contresigner par notre secrétaire, et y apposer notre sceau ordinaire. A Paris, le douzième jour du mois de septembre, l'an mil six cent cinquante-neuf.

---

521. — A M. D'HORGNY,

PRÊTRE DE LA MISSION, EN VISITE A RICHELIEU.

21 septembre 1659.

Monsieur,

Vous savez que notre petite Compagnie a pour règle, de même que toutes les communautés de l'Église de Dieu bien réglées, que chacun peut écrire au Général sans montrer sa lettre au supérieur particulier, et que ledit supérieur ne doit pas voir non plus les lettres que ledit Général envoie à ceux de cette maison-là. Cependant je suis averti que quelques supérieurs, qui sont peu en nombre, ont peine que cela se fasse ainsi, voulant tout voir et tout savoir ; et que cette curiosité, ôtant la liberté à ceux qui sont sous eux de décharger leurs cœurs et proposer leurs doutes à celui de qui seul, après Dieu, ils attendent quelque soulagement ou résolution, cause de fâcheux inconvénients par une telle contrainte. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de recommander à toutes nos familles où vous passerez, et même en plein chapitre, l'observance de cette règle, disant aux inférieurs d'écrire librement audit Général quand besoin sera, et qu'ils cachettent leurs lettres du sceau de la Communauté ; et à chaque supérieur, qu'ils leur donnent des cachets, qu'ils nous envoient leurs

lettres sans les voir, et qu'ils leur rendent pareillement celles qui sont cachetées du sceau du Général sans les ouvrir. Vous vous informerez exactement partout si cela s'y pratique, et demanderez, s'il vous plaît, à chaque particulier, s'il est libre, afin de nous en donner avis. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

522. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui dit de ne pas faire traduire le livre d'Abelly, et de se contenter de remettre des exemplaires aux personnes qui comprennent le français.

Paris, 26 septembre 1659.

Monsieur,

J'ai reçu votre chère lettre du 1er septembre. Nous devons trois grands remerciements pour la nouvelle aumône qui vous a été faite pour aider à payer la maison acquise. Le premier à Dieu, le second à Mgr le cardinal Durazzo, et le troisième au seigneur Emmanuel Brignole, à qui je me donnerai l'honneur d'écrire pour cet effet.

Je suis bien aise de ce que vous avez fait présenter au Pape le livre de M. Abelly, et des choses que vous me mandez sur ce sujet. J'ai communiqué votre lettre à M. Abelly, et nous avons estimé que, puisqu'on ne doute pas de delà des opinions qu'il a soutenues, et qu'on s'attache plutôt à la lecture des lois et des canons que des autres matières, particulièrement de celle de ce livre, il servirait de peu de le traduire en latin. C'est pourquoi, Monsieur, il suffira que vous fassiez la distribution des exemplaires que vous avez en notre langue aux seigneurs qui l'entendent, que vous jugerez plus capables de goûter et de soutenir la doctrine qu'il contient, et si vous en désirez davantage, nous vous en enverrons.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

P.-S. Je vous prie, Monsieur, de nous donner des nouvelles de la santé de notre Saint-Père, qui nous est si précieuse, et pour laquelle nous prions Dieu incessamment.

---

523. — A M. BOURDAISE,

SUPÉRIEUR, A MADAGASCAR.

Il lui dit son inquiétude à la pensée que peut-être cette lettre ne le trouvera plus en vie. — Il le remercie de la relation qu'il a envoyée de ses travaux, et de la part qu'il a prise aux pertes qu'a faites cette mission. — Il lui confie de nouveaux missionnaires, le priant de modérer leur zèle. — Il indique les accidents qui ont empêché qu'on ne vînt plus tôt à son secours.

Octobre 1659.

Monsieur,

Je vous dirai d'abord la juste appréhension où nous sommes que vous ne soyez plus en cette vie mortelle, dans la vue du peu de temps que vos confrères qui vous ont précédé, accompagné et suivi ont vécu en cette terre ingrate, qui a dévoré tant de bons ouvriers envoyés pour la défricher. Si vous êtes encore vivant, oh ! que notre joie en sera grande lorsque nous en serons assurés ! Vous n'auriez point de peine à le croire de moi, si vous saviez à quel point va l'estime et l'affection que j'ai pour vous, qui est aussi grande qu'aucune personne la puisse avoir pour une autre.

La dernière petite relation que vous nous avez envoyée nous ayant fait voir la vertu de Dieu en vous, et espérer un fruit extraordinaire de vos travaux, nous a fait jeter des larmes d'allégresse à votre sujet, et de reconnaissance envers la bonté de Dieu, qui a eu des soins admirables sur vous et sur ces peuples, lesquels vous évangélisez, par sa grâce, avec autant de zèle et de prudence de votre part, qu'il paraît de disposition de leur côté pour être faits enfants de Dieu. Mais à même temps nous avons pleuré de votre douleur et de votre perte en la mort de MM. Dufour, Prévôt et de Belleville, qui trouvèrent leur repos au lieu du travail qu'ils allaient chercher,

et qui augmentèrent vos peines, lorsque vous en espériez plus de soulagement. Cette séparation si prompte a été toujours depuis un glaive de douleur pour votre âme, comme la mort de MM. Nacquart, Gondrée et Mousnier l'avait été auparavant. Vous nous avez si bien exprimé votre ressentiment en nous donnant la nouvelle de leur décès, que j'ai été autant attendri de votre extrême affection que touché de ces grandes pertes.

Il semble, Monsieur, que Dieu vous traite comme il a traité son Fils; il l'a envoyé au monde établir son Église par sa passion, et il semble qu'il ne veut introduire la foi à Madagascar que par votre souffrance. J'adore ses divines conduites, et je le prie qu'il accomplisse en vous ses desseins. Il en a peut-être de bien particuliers sur votre personne, puisque, entre tant de missionnaires morts, il vous a laissé en vie : il semble que sa volonté, voulant le bien qu'ils ont désiré faire, n'en a pas voulu empêcher l'effet en les ôtant du monde, mais le produire par vous, en vous y conservant.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, nous avons grandement regretté la privation de ces bons serviteurs de Dieu; et nous avons eu grand sujet d'admirer en cette dernière occasion surprenante les ressorts incompréhensibles de sa conduite. Il sait que de bon cœur nous avons baisé la main qui nous a frappés, nous soumettant humblement à ses touches si sensibles, quoique nous ne puissions comprendre les raisons d'une mort si prompte en des hommes qui promettaient beaucoup, au milieu d'un peuple qui demande instruction, et après tant de marques de vocation qui ont paru en eux pour le christianisme.

Cette perte pourtant, non plus que les précédentes, ni les accidents qui sont arrivés depuis, n'ont pas été capables de rien rabattre de notre résolution à vous secourir, ni d'ébranler celle de ces quatre prêtres et du frère qui s'en vont vers vous,

lesquels, ayant eu de l'attrait pour votre mission, nous ont fait de longues instances pour y être envoyés.

Je ne sais qui sera plus consolé à leur arrivée, ou vous qui les attendez depuis si longtemps, ou eux qui ont un très grand désir de se voir avec vous. Ils regarderont Notre-Seigneur en vous, et vous en Notre-Seigneur, et dans cette vue ils vous obéiront comme à lui-même, moyennant sa grâce; pour cela, je vous prie de prendre leur direction; j'espère que Dieu bénira votre conduite et leur soumission.

Vous n'auriez pas été si longtemps sans être secouru si deux embarquements qu'on a faits n'avaient mal réussi; l'un s'est perdu sur la rivière de Nantes : il avait deux de nos prêtres et un frère qui furent sauvés par une protection spéciale de Dieu, et près de cent personnes y périrent. L'autre, étant parti l'année passée, fut pris des Espagnols, et quatre autres de nos prêtres et un frère qui étaient dedans sont revenus : de sorte qu'il n'a pas plu à Dieu qu'aucune aide ni consolation vous soit attribuée de ce côté-ci, mais il a voulu qu'elle vous soit venue immédiatement de lui seul; il a voulu être votre premier et votre second en cet ouvrage apostolique et divin, auquel il vous a appliqué, pour montrer que l'établissement de la foi est son affaire propre, et non pas l'œuvre des hommes. C'est ainsi qu'il en usa au commencement de l'établissement de l'Église universelle, choisissant seulement douze apôtres qui s'en allèrent séparés par toute la terre, pour y annoncer la venue et la doctrine de leur divin Maître. Mais cette sainte semence ayant commencé de croître, sa providence fit que le nombre des ouvriers s'augmenta, et elle fera aussi que l'Église naissante, se multipliant peu à peu, sera pourvue à la fin de prêtres qui subsisteront pour la cultiver et pour l'étendre.

Oh! Monsieur, que vous êtes heureux d'avoir jeté les premiers fondements de ce grand dessein qui doit envoyer tant

d'âmes au ciel, lesquelles n'y entreraient jamais, si Dieu ne versait en elles le principe de la vie éternelle, par les connaissances et les sacrements que vous leur administrez ! Que puissiez-vous par le secours de sa grâce continuer longtemps ce saint ministère, et servir de règle et d'encouragement aux autres missionnaires ! C'est la prière que toute la Compagnie lui fait souvent, car elle a une dévotion particulière de recommander à Dieu votre personne et vos emplois, et moi je l'ai très sensible. Mais en vain demanderions-nous à Dieu votre conservation, si vous-même n'y coopérez. Je vous prie donc, avec toutes les tendresses de mon cœur, d'avoir un soin très exact de votre santé et de celle de vos confrères.

Vous pouvez juger par votre propre expérience du besoin réciproque que vous avez les uns des autres, et de la nécessité que le pays en a. L'appréhension que vous avez eue que vos chers défunts n'aient avancé leur mort par l'excès de leurs travaux vous doit obliger de modérer votre zèle. Il vaut mieux avoir des forces de reste que d'en manquer.

Priez Dieu pour notre petite Congrégation, car elle a grand besoin d'hommes et de vertu pour les grandes et diverses moissons que nous voyons à faire de tous côtés, soit parmi les ecclésiastiques ou parmi les peuples. Priez aussi Notre-Seigneur pour moi, s'il vous plaît, car je ne la ferai pas longue, à cause de mon âge qui passe quatre-vingts ans, et de mes mauvaises jambes qui ne me veulent plus porter. Je mourrais content si je savais que vous vivez, et quel nombre d'enfants et d'adultes vous avez baptisés; mais si je ne le puis apprendre en ce monde, j'espère de le voir devant Dieu, en qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

524. — A M. DUPERROY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A VARSOVIE.

Il bénit Dieu des sentiments dans lesquels il est établi, et lui dit de prendre confiance.

Paris, 3 octobre 1659.

Monsieur,

Je vous écris un petit mot à la hâte pour vous accuser la réception de votre chère lettre du 16 août, qui m'a fort consolé à cause de la candeur de votre aimable cœur, vivement dépeinte en si peu de lignes qu'elle contient. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, des sentiments qu'il vous donne et du bénéfice que la reine a mis en vos mains pour donner moyen à la Compagnie de servir les peuples, ce qui nous obligera d'envoyer de delà plus de missionnaires que nous n'avions dessein, mais il y a difficulté de les envoyer avant le printemps, ainsi que je l'écris à M. Desdames.

Cependant je vous prie d'avoir patience, quoique vous ne fassiez pas le bien que vous voudriez en cette circonstance, et de considérer que le bon Dieu se contente de celui que vous faites ailleurs en attendant mieux; que vous n'êtes chargé de ce bénéfice que pour répondre aux desseins que sa divine bonté a sur la Compagnie pour l'avancement de sa gloire, et que, s'il était tombé en d'autres mains, il aurait peut-être servi à faire le contraire; Dieu nous a prévenus de trop de grâces pour craindre la tentation dont vous parlez. Vous êtes à Dieu et Dieu est à vous. O quel bonheur ! Il comprend tous les bonheurs, en sorte que tout ce qui ne tend pas là n'est que douleur et désolation. Notre-Seigneur, par sa grâce infinie, vous remplira de son esprit pour aider efficacement les âmes à se détacher des créatures et s'unir à leur souverain bien.

O que j'ai de joie, Monsieur, de savoir l'éloignement que vous avez pour le monde et pour les choses du monde qui périssent, pour ne vivre que de la vie de Jésus-Christ, qui

pour cela vous a attiré à son service et appelé en Pologne, où j'espère qu'il fera voir de plus en plus que c'est pour y étaler ses divines vertus et y magnifier ses bontés infinies. Je l'en prie de tout mon cœur, qui suis, en son amour, votre, etc.

---

525. — A M. LE MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE.

Il le félicite de sa guérison. — Il annonce qu'il envoie trois prêtres à Madagascar; un quatrième partira par l'autre Compagnie.

31 octobre 1659.

Monseigneur,

Je commence la présente par les actions de grâces que je rends à Dieu de ce qu'il vous a tiré de la longue et douloureuse maladie qu'il vous avait envoyée, et de ce que sa divine bonté vous a conservé pour continuer à étendre son empire parmi les peuples de Madagascar qui ne le connaissaient pas, et le prie que ce soit pour longues années, comme j'espère qu'il fera; il y a des Pères qui assurent que Dieu prolonge les jours de ceux que sa divine providence emploie aux œuvres extraordinaires qui regardent sa gloire.

De plus, Monseigneur, je remercie Votre Grandeur de la grâce qu'elle nous fait de nous donner part à ce saint emploi; nous ferons partir trois missionnaires le 4 du mois prochain. Je vous en aurais envoyé un quatrième, Monseigneur, si ce n'était la parole que j'avais donnée d'en donner deux à ces messieurs qui envoient aussi un vaisseau à Madagascar, tandis qu'on a été en doute si vous, Monseigneur, enverriez le vôtre pendant votre grande maladie.

L'un de ces prêtres est fils de feu M. Desbelles. Dieu lui a inspiré dès son enfance le désir d'employer sa vie en ce saint emploi; et il y a cinq ou six ans qu'il est entré dans notre chétive Compagnie à cet effet: il est plein de zèle, et si Notre-Seigneur le conserve, il y a sujet d'espérer qu'il lui rendra

service en ce pays-là. Les autres deux prêtres sont animés du même esprit, par la grâce de Dieu; M. Leblanc a quelque empêchement qui ne lui permet pas d'être de la partie. Nous envoyons avec ces prêtres un excellent chirurgien qui est aussi entré parmi nous, il y a quatre à cinq ans, à ce dessein; j'espère, Monseigneur, qu'il ne sera pas inutile sur votre vaisseau, et qu'il contribuera au salut du peuple de Madagascar.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'ordonner à celui qui commandera votre vaisseau de remettre entre les mains de nos missionnaires, à Madagascar, les hardes qu'ils apportent.

Il me reste, Monseigneur, à vous faire un renouvellement de mon obéissance perpétuelle et de celle de cette pauvre et chétive Compagnie de la Mission; je vous supplie très humblement, Monseigneur, de l'avoir pour agréable, et de me souffrir toujours la qualité de, Monseigneur, votre, etc.

---

526. — A M. DESBORDES.

Il refuse l'autorisation d'entrer dans l'intérieur du monastère de la Visitation.

Saint-Lazare, 4 novembre 1659.

Monsieur,

Il n'y a rien que je ne doive faire de ce que vous me commandez. Je sais que vous ne désirez rien qui ne soit raisonnable; et pour cela je prendrai la confiance de vous dire, Monsieur, que la chose que vous proposez souffre difficulté. Le Concile de Trente a défendu aux évêques et aux autres supérieurs des communautés religieuses de ne permettre l'entrée de leurs monastères aux personnes séculières qu'en cas de nécessité. Or l'entrée de Mme Collon à Sainte-Marie n'est pas de cette nature. Je me fais violence à moi-même pour le défendre, et j'ai de la peine de ne pouvoir vous com-

plaire en cela. Mais vous voyez, Monsieur, qu'il y va de la prudence et d'une communication dangereuse. Plusieurs autres dames, ainsi que des princesses, nous ont demandé la même chose; je leur ai fait la même réponse, même à des princesses du sang. Si donc je l'avais accordé à une, je ne pourrais pas me défendre envers les autres.

Je vous supplie, Monsieur, de m'excuser et de faire agréer mes excuses à M. et à Mme Collon, pour qui j'ai un grand respect et une grande affection de les servir. Pour vous, Monsieur, vous savez à quel point je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

527. — A LA SŒUR NICOLLE HARAN,

FILLE DE LA CHARITÉ, A NANTES.

Il recommande le support, la charité fraternelle, et aussi l'union avec Notre-Seigneur. — Il relève l'excellence de la vocation.

Paris, 8 novembre 1659.

Ma sœur,

Mardi dernier, 4 de ce mois, partirent d'ici trois de nos prêtres et un frère qui s'en vont à Nantes, et qui pourront vous aller voir à l'hôpital; c'est pourquoi je vous adresse la lettre que j'écris à M. Étienne, qui a la conduite des autres, pour la lui mettre en main, s'il vous plaît. Ils espèrent de s'embarquer au Port-Louis, sur un vaisseau qui part pour Madagascar; ils auront besoin de vos prières pour ce voyage, à ce qu'il plaise à Dieu de les conduire à bon port et bénir leur mission.

Je vous fais part des miennes, ma sœur, et à toutes ces bonnes filles qui sont avec vous, demandant à Notre-Seigneur, qui nous a recommandé l'union et le support, qu'il vous fasse la grâce de vous entr'aimer et de vous soulager les unes les autres; qu'il soit lui-même la force des faibles et la

vertu des fortes, la prière et l'oraison de celles qui n'en peuvent faire, et que sa divine volonté soit la règle de toutes dans la difficulté que vous trouvez à vous acquitter du petit règlement de vos pratiques en servant tant de malades. O mes sœurs, que c'est une bonne chose de n'en point faire d'autre que d'exercer la charité! c'est pratiquer toutes les vertus ensemble, et c'est vous faire une même chose avec Jésus-Christ que de coopérer avec lui au salut et à la consolation des pauvres. Si vous connaissiez votre bonheur tel qu'il est devant Dieu, certes le travail, les contradictions, les douleurs, les amertumes et la mort même vous paraîtraient douces et désirables, comme en effet elles le sont à qui veut se rendre digne des biens éternels de l'autre vie. Je salue nos chères sœurs et me recommande à leurs prières.

Mlle Le Gras ne se porte pas tout à fait bien; elle n'est pas néanmoins autrement malade; elle vous prépare quelque secours pour le vous envoyer, Dieu aidant, dans douze ou quinze jours. Il est aussi de vos sœurs bien loin d'ici, c'est à Narbonne et à Cahors; on en demande de beaucoup d'endroits, mais il ne plaît pas à Dieu qu'on en puisse envoyer partout que peu à peu. Je suis, en son amour, votre, etc.

---

528. — A M. GENTIL,

PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS.

Il lui rappelle que le premier savoir du procureur est de nourrir convenablement ses confrères.

9 novembre 1659.

Monsieur,

J'ai nouvelle d'une de nos maisons que la mauvaise nourriture qu'on y donne fait de mauvais effets dans les corps et dans les esprits, en sorte que si la personne qui a soin de la dépense et qui, pensant épargner, se porte à cet excès de ménagerie, ne fait un meilleur ordinaire après l'avertissement

que je lui en fais, et la lettre que je lui en écris, je serai contraint d'en mettre un autre à sa place, qui donne raisonnablement de quoi sustenter la famille, comme l'on fait à Saint-Lazare et ailleurs; car, faute de cela, plusieurs en sont indisposés.

Je vous dis ceci, Monsieur, à cause que vous êtes en pareil office, afin que vous ayez soin, s'il vous plaît, d'éviter semblables inconvénients, tâchant de donner de bon pain, de bonne viande, et de ne pas vendre le meilleur vin pour en donner de pire, ni exposer la communauté aux plaintes d'un avare traitement. J'ai été si touché de celles qu'on m'a faites de la maison dont je parle, que j'appréhende grandement que d'autres me donnent un même sujet d'affliction. J'espère que ce ne sera pas de votre côté. Je vous prie d'y faire attention, etc.

---

529. — A M. DESDAMES,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il apprend avec joie les progrès des armées royales. — Il accepte comme postulant un prêtre français qui se trouve en Pologne. — Il refuse de le décharger de la supériorité. — Il est heureux de la guérison de M. Duperroy.

Paris, 14 novembre 1659.

Monsieur,

Toutes vos lettres me consolent sensiblement, mais votre dernière, du 10 octobre, l'a fait d'une manière particulière pour toutes les bonnes choses que vous me mandez, dont je ne puis assez louer Dieu. Vous me dites premièrement que les armes du roi font de nouveaux progrès de tous côtés. N'est-ce pas là une nouvelle de grande consolation et digne d'une éternelle reconnaissance vers le Dieu des armées, qui prend la cause de l'Église en bénissant les desseins du roi et de la reine de Pologne? Vous me mandez que cette pieuse princesse est résolue de faire le plus de bien qu'elle pourra

pendant que Dieu la conserve au monde. Oh! Monsieur, que cette résolution est chrétienne! Plût à Dieu qu'elle fût dans le cœur de tous les grands et que tous les chrétiens comprissent bien l'obligation qu'ils ont d'aller croissant de vertu en vertu. Tout s'en va, la mort approche, et il n'y a que les bonnes œuvres qui demeurent.

Vous me parlez d'un bon prêtre français qui est chez vous, qui a été aumônier de Mgr Davaucourt, qui vous paraît humble et solide, et qui a dessein d'entrer parmi nous. A la bonne heure, Monsieur; s'il nous fait cet honneur de nous voir avec ce dessein, quand il sera de retour ici, nous en aurons grande joie.

Enfin, pour combler celle de mon pauvre cœur, vous m'assurez que M. Duperroy est parfaitement guéri de l'ouverture qu'il avait à la poitrine. Oh! que Dieu soit loué, Monsieur, d'une telle grâce! Je l'en remercie avec autant d'amour et de tendresse que je l'ai fait de longtemps d'aucun autre bienfait. Plaise à sa divine bonté de vous conserver, vous et lui, en parfaite santé et dans l'étroite union où, par la vertu du Saint-Esprit, vous vivez ensemble.

Je ferai attention, Dieu aidant, lorsque nous vous enverrons du secours (ce qui sera au printemps prochain), qu'il y ait un prêtre capable de conduire la paroisse et la maison en votre absence, pour vous donner moyen de faire quelques missions avec M. Duperroy et de commencer quelques exercices à l'égard de MM. les ecclésiastiques; mais de vous décharger de la supériorité, c'est à quoi il ne faut pas penser. Je sais bien que vous en seriez content, mais j'espère aussi que le bon Dieu le sera toujours de votre conduite, tandis que vous le laisserez gouverner, comme vous le faites.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. La Compagnie va son petit train partout, grâce à Dieu, qui, par sa providence adorable, a enfin permis que nous ayons une maison

à Rome. Priez-le que ce soit pour le mieux servir, et recommandez-lui tous nos besoins en général et mon âme en particulier, comme je fais souvent pour la vôtre, qui m'est très chère, et celle de M. Duperroy, que j'embrasse fort tendrement, et qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

530. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il se réjouit des fruits produits par les missions, et plus encore de la générosité des cardinaux qui ont procuré une maison, que du bienfait lui-même. — Il donne des nouvelles de Saint-Lazare.

Paris, 17 novembre 1659.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 25 octobre et beaucoup de joie des bonnes relations que vous avez des missions. Dieu soit loué des grâces qu'il fait aux ouvriers et au pauvre peuple.

Je ne puis assez le remercier de ce que vous avez pris possession de la maison de Mgr le cardinal Bagni. Il y a sujet d'espérer qu'il bénira ceux qui l'habiteront, par le mérite de ce bon seigneur qui vous l'a remise et de celui qui vous l'a procurée, j'entends Mgr le cardinal de Gênes, qui est admirable en sa bonté, aussi bien qu'en la confiance qu'il a en celle de Dieu. Nous n'avons donc qu'à l'admirer en toutes ses vertus, et à nous confondre de nous en voir tant éloignés, et par conséquent indignes de ses bienfaits.

Plaise à Notre-Seigneur de couronner sa vie apostolique d'une gloire immortelle et d'être lui-même notre vertu pour répondre aux attentes de ce bon cardinal!

Nous attendons la dernière résolution de Mgr le cardinal Antoine, touchant l'exécution de sa fondation qu'il a acceptée pour Lorette, puisqu'il n'a pas voulu se tenir à son dernier sentiment.

Je vous envoie une lettre et un mémoire qui m'a été adressé

par M. Riguorest, docteur, qui a la direction des prêtres du Grand-Hôpital, pour la réhabilitation d'un apostat qui est revenu à l'Église. Je vous prie de vous y employer.

Nous avons céans M. Lesoudier malade depuis deux mois; M. Perraud l'ayant été aussi jusqu'à l'extrémité, s'est trouvé mieux pendant quelques jours; mais l'hydropisie a succédé à la fièvre, en sorte que nous avons sujet de craindre qu'elle nous le ravisse.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

531. — A M. LE MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE

Il le prévient qu'il a fait avertir la Compagnie rivale que ses prêtres ne s'embarqueraient pas sur ses bateaux. — Il lui proteste de son dévouement.

Saint-Lazare, 22 novembre 1659.

Monseigneur,

Soudain après que j'ai reçu la lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire, j'ai envoyé prier M. Faxel de me venir voir, et l'ai prié de faire mes excuses à messieurs de la Compagnie, de ce que je ne pouvais leur donner des prêtres de la nôtre, parce que vous, Monseigneur, ne trouvez pas bon que je me sois engagé à leur en donner. Et j'ajoutai que nous étions obligés de prendre votre parti, à cause que nous avions notre confrère, M. Bourdaise, entre vos mains, et les chrétiens pour la conversion desquels il a plu à Dieu de se servir de notre chétive Compagnie, et lesquels nous sommes obligés d'assister, et pour la profession particulière d'être toujours votre très humble serviteur, et que je désire continuer jusqu'à la mort.

A quoi il me répondit qu'il en parlerait à messieurs de sa Compagnie, et qu'il pensait que leur dite Compagnie verrait bien que j'ai dû en user de la sorte. Selon cela, Monseigneur, vous pouvez voir que nous n'hésitons point à prendre votre

parti et à rompre avec ces messieurs, auxquels je vous donne ma parole, Monseigneur, derechef, que je ne leur donnerai pas de prêtres, ni de notre Compagnie ni d'ailleurs, et que j'écris à M. Étienne qu'il n'ait point de communication avec eux ni avec leurs gens.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de vous assurer que les choses seront exécutées de notre part ainsi que je vous dis, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

532. — A M. ÉTIENNE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A NANTES.

Il loue la conduite qu'il a tenue en quelque circonstance difficile. — Il lui indique qu'elle devra être sa manière d'agir à l'égard du maréchal de la Meilleraye et d'une Compagnie rivale. — Il le charge de la conduite des missionnaires qui partent avec lui.

Saint-Lazare, 22 novembre 1659.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 13. Je rends grâces à Dieu de vous avoir heureusement conduit à Nantes et si bien préparé aux adversités, comme il paraît que vous l'êtes par sa miséricorde. Vous avez raison de dire que le monde et l'enfer sont contraires aux desseins de Dieu, et que c'est une bonne marque pour en bien espérer, quand ils sont traversés.

J'ai été consolé de vous voir dans ces sentiments et dans ce bon usage des contradictions que vous n'attendiez pas. Il me semble que vous vous y êtes comporté avec la sagesse et la modération que la personne et le sujet requéraient. Les premières épreuves servent de fondement aux grâces que Dieu fait dans les occasions plus grandes; et ainsi j'espère que vous étant donné à Notre-Seigneur, pour tout faire et souffrir, rien ne sera capable de vous surprendre.

Ayant reçu la dernière lettre que M. le maréchal m'a fait l'honneur de m'écrire, j'ai envoyé prier M. Caset de me

venir voir. Je lui ai dit qu'ayant envoyé des prêtres à mondit seigneur pour le voyage de Madagascar, nous ne pouvions pas en donner à messieurs de la Compagnie, et que je le priais de leur en faire mes excuses; que nous étions obligés de préférer monseigneur, à cause qu'il nous a toujours reçus sur ses vaisseaux, préférablement à d'autres; qu'il a un de nos prêtres en sa puissance, et pareillement le petit nombre de catholiques instruits et baptisés par nos missionnaires. Il m'a répondu qu'il en avertira la Compagnie, et moi j'assure mondit seigneur le maréchal, par une lettre que j'envoie à Mme la duchesse d'Aiguillon pour la lui faire tenir, que nous ne leur donnerons aucun prêtre de notre Compagnie ni du dehors, pour ne nous vouloir qu'à Dieu et à lui, et n'avoir affaire avec d'autres.

C'est pourquoi, Monsieur, quand vous serez arrivé à Madagascar, si c'est le bon plaisir de Notre-Seigneur de vous y faire mener, je vous prie de n'avoir, ni vous ni les vôtres, aucune communication avec les gens de ces messieurs, mais de vous attacher de toute votre affection aux intérêts de ce bon seigneur, pour l'obligation que nous avons de lui obéir. C'est ce que je lui mande que vous ferez, et vous pourrez le lui confirmer. Je ne pense pas qu'après cette assurance il veuille exiger un serment de fidélité, ni de vous, ni d'aucuns. S'il le voulait faire, dites-lui qu'étant enfants de l'obéissance, il vous suffit de savoir quelle est l'intention de ceux qui vous envoient, pour n'aller jamais au contraire, et que c'est là votre serment.

Pour le transport de vos hardes à La Rochelle, où le navire doit aller, à la bonne heure, faites-le faire, si monseigneur vous fait la grâce de vous accorder le passage, et qu'il soit nécessaire que vous alliez vous embarquer à La Rochelle. En ce cas, vous me le ferez savoir, et je vous écrirai plus amplement. Cependant continuez de vous abandonner aux

soins amoureux de la Providence, et de vous confier en la bonté patiente de Dieu.

Pour la dispense que vous me demandez de prendre soin de la petite Compagnie, je vous prie de n'y pas penser, mais d'espérer de dessous les cendres de cette humilité, du côté de l'esprit de Notre-Seigneur; laissez-lui un peu votre direction et votre conduite; il est votre force en votre faiblesse, votre science en vos doutes, votre vertu en vos besoins. De votre côté, Monsieur, donnez-vous à lui, pour n'être à peine à personne, pour traiter un chacun avec douceur et respect, pour user toujours de prières et de paroles aimables, et jamais de mots rudes et injurieux; rien n'étant si capable de vous concilier les cœurs que cette manière d'agir humble et suave, ni par conséquent de vous faire parvenir à vos fins, qui sont de faire que Dieu soit servi et les âmes sanctifiées.

Je vous embrasse de toutes les tendresses de mon âme, et ces messieurs avec vous. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

P.-S. — Je pense que M. Feydin n'est pas encore fait pour parler en public, au moins pour prêcher; c'est pourquoi vous ferez bien de ne le presser pas sur ce point dans le vaisseau. Pour le catéchisme, vous verrez s'il voudra se hasarder à le faire. Je ne doute pas qu'il n'y réussisse, s'il peut surmonter sa timidité.

---

533. — A M. CABEL,

SUPÉRIEUR, A SEDAN.

Il lui annonce l'envoi d'une aumône. — Il lui demande s'il n'aurait pas des fonds disponibles pour venir en aide à un jeune protestant converti.

Paris, 22 novembre 1659.

Monsieur,

La source de l'aumône retranchée n'étant pas tarie, grâce à Dieu de qui la charité est infinie, j'ai charge de vous prier

de prendre deux cents livres pour les mois d'octobre et de novembre, qui s'en vont fâcheux, et d'en tirer une lettre de change sur Mlle Viole, trésorière des dames de la Charité, qui payera cette somme à lettre vue. Elle est sœur de M. Defito, avocat au parlement, et loge chez lui, à la rue de la Harpe. On ne veut pas que cette assistance passe davantage par Reims, et pour cela on vous a fait écrire qu'elle était cessée. C'est pourquoi vous ferez bien d'honorer le silence de Notre-Seigneur en cela. Je ne puis pas vous assurer de la continuation, mais voilà la disposition présente.

Un moyen pour mériter que Notre-Seigneur nous continue ses bienfaits est de les employer, à mesure que nous les recevons, selon son bon plaisir et pour la plus grande utilité du prochain.

Nous tâcherons de vous décharger bientôt, Dieu aidant, de la personne dont vous me parlez. Il nous faut auparavant trouver un prêtre propre pour vous l'envoyer à sa place.

Le jeune homme converti que vous avez vu naguère à Sedan vient pour la première fois avec un autre jeune homme aussi nouvellement converti, qui a commencé d'étudier avec succès, et qui est pour servir un jour l'Église aussi bien que l'autre, s'il peut continuer ses études. Il ne sait pas encore assez pour entrer au collège des Trente-Trois, et cependant il est obligé de sortir de la maison des Nouveaux Catholiques, où on a fait un passe-droit, le retenant plus longtemps que la règle ne porte, parce qu'on l'a reconnu gentil garçon ; mais on ne peut plus. On lui a dit que la reine a laissé à Sedan quelques fonds pour en faire de bonnes œuvres, et a désiré que je vous prie, comme je fais, de voir s'il pourrait partie ciper à cette charité, pour pouvoir subsister quelque temps en l'université. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

534. — A M. ÉTIENNE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A NANTES.

Il lui écrit au sujet d'un différend entre le maréchal de la Meilleraye et la Compagnie rivale.

Paris, 26 novembre 1659.

Monsieur,

Je reçus hier au soir votre dernière, écrite de la chambre de Mgr le maréchal, et un mémoire qui marque ses conditions d'accommodement; et un moment après j'envoyai un billet à M. Caset, par lequel je le priais de venir entendre la sainte messe céans ce matin; ce qu'il a fait.

Je lui ai communiqué votre lettre et le mémoire. Il m'a dit ensuite qu'il est très humble serviteur de Mgr le maréchal; qu'il communiquera à la Compagnie les conditions contenues dans le mémoire; qu'elle s'assemblera vendredi prochain, mais qu'il croit qu'elle ne les acceptera pas; et il m'a ajouté ensuite qu'il ne voyait pas de moyen plus juste ni plus satisfaisant raisonnablement un chacun, que celui qui fut projeté en la présence de mondit seigneur maréchal et auquel assista M. le premier président, et qui ne fut pas pour lors ni depuis agréé par mondit seigneur le maréchal, qui témoigna n'être pas satisfait d'une demande indiscrète d'un de la Compagnie, qui n'en est plus. Que s'il plaît à mondit seigneur de reprendre ces mêmes moyens d'accommodement et de prier M. le premier président d'achever cette affaire, la Compagnie y pourra entendre.

Voilà, Monsieur, ce qu'il m'a dit en attendant la dernière réponse que fera ladite Compagnie vendredi; et il m'a ajouté derechef qu'il est très humble serviteur de mondit seigneur le maréchal, et qu'en cette qualité il est obligé de lui dire que la Compagnie n'est pas résolue de se déprendre de son droit, et qu'elle procédera néanmoins avec le respect et la

révérence qu'elle doit à la grandeur de mondit seigneur le maréchal.

Et c'est, Monsieur, ce qui m'afflige, qu'un dessein si considérable à la gloire de Dieu soit traversé par ces fâcheuses rencontres, qui se peuvent accommoder facilement et promptement. Je prie Notre-Seigneur qu'il ait agréable de s'entremettre lui-même de cet accommodement. Je renouvelle ici les offres de mon obéissance perpétuelle et cordiale à mondit seigneur le maréchal, auquel vous direz, s'il vous plaît, que ladite Compagnie a reçu mes excuses et qu'elle cherche des prêtres.

Je vous prie de me donner de vos nouvelles par toutes les occasions qui se présenteront. Je salue très humblement vos très chers confrères, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

535. — AU FRÈRE PATTÉ,

DE LA MISSION, A BORD DU VAISSEAU EN PARTANCE POUR MADAGASCAR.

Il lui trace la conduite qu'il doit tenir à l'égard des huguenots embarqués sur le même vaisseau.

Décembre 1659.

Mon cher frère,

Je suis fort affligé de savoir que vous avez des hérétiques dans votre vaisseau, et par conséquent beaucoup à souffrir de leur part. Mais enfin Dieu est le maître, et il l'a ainsi permis pour des raisons que nous ne savons pas; peut-être pour vous obliger d'être plus retenu en leur présence, plus humble et plus dévot envers Dieu et plus charitable envers le prochain, afin qu'ils voient la beauté et la sainteté de notre religion, et qu'ils soient par ce moyen excités d'y revenir.

Il faudra soigneusement éviter toutes sortes de disputes et d'invectives avec eux, vous montrer patient et débonnaire en leur endroit, lors même qu'ils s'échapperont contre vous, ou

contre notre créance et nos pratiques. La vertu est si belle et si aimable, qu'ils seront contraints de l'aimer en vous, si vous la pratiquez bien.

Il est à souhaiter que, dans les services que vous rendez à Dieu sur le vaisseau [1], vous ne fassiez point acception de personne, et ne mettiez pas différence qui paraisse entre les catholiques et les huguenots, afin que ceux-ci connaissent que vous les aimez en Dieu. J'espère que vos bons exemples profiteront aux uns et aux autres. Ayez soin de votre santé, je vous en prie, et de celle de nos missionnaires, etc.

---

536. — A M. DE CHANDENIER,

ABBÉ DE TOURNUS.

Il lui témoigne sa reconnaissance et son désir que M. Jolly lui puisse donner une excellente hospitalité.

Paris, 5 décembre 1659.

Monsieur,

C'est avec toutes les tendresses de mon chétif cœur que je vous dis que j'ai consolation sensible de celle que vous avez en ces saints lieux de Rome. Je souhaite que M. Jolly soit assez heureux de vous accommoder en sa nouvelle habitation, et que de là Notre-Seigneur vous fasse voir la force de la grâce à l'égard de tant et tant de martyrs qui ont souffert pour lui. Hélas! qu'ai-je tant à cœur comme la reconnaissance des obligations incomparables que nous vous avons! C'est une atteinte de mon cœur qui ne se peut adoucir qu'en le disant, et en vous souhaitant toutes sortes de biens et de consolations partout où vous allez.

Il y a plusieurs maisons de Carmélites qui ne reçoivent point le bref; il y en a d'autres qui l'ont reçu; car on ne s'est

1. Ce frère était un habile chirurgien. Voir la lettre à M. le maréchal de la Meilleraye, 31 octobre 1659, n° 525.

point expliqué du tribunal auquel elles appellent; il faudra voir.

Votre chère famille se porte bien, Dieu merci; l'on attend avec patience votre retour, et grand désir qu'il arrive bientôt.

M. Berthe me mande que sa fièvre quarte l'a quitté, et qu'il s'en va partir au plus tôt pour se rendre auprès de vous; peut-être aura-t-il ce bonheur avant que la présente vous soit rendue.

Dieu a disposé de M. l'abbé de Bulion, et lui de son bien en œuvres pies. Quelqu'un m'a dit qu'il nous a considérés. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit sa récompense. Il a donné trente mille livres à la bourse cléricale, dont j'ai grande joie, et en remercie Notre-Seigneur, en l'amour duquel je salue M. de Saint-Jean avec toutes les tendresses de mon cœur, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

537. — A M. PESNELLE,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il l'engage à ménager ses forces. — Il se réjouit de l'accroissement du séminaire interne. — Il lui parle de ses arrangements de famille.

Paris, 12 décembre 1659.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 19. Je rends grâces à Dieu des services que vous rendez au peuple des montagnes, et de la bénédiction que Dieu donne à vos travaux. Je crains beaucoup pour votre santé, parmi les fatigues et les incommodités que vous y souffrez. Je vous prie de vous ménager, et je prie Notre-Seigneur de vous fortifier de sa grâce et ceux qui sont avec vous, que j'embrasse en esprit avec vous.

Je loue Dieu aussi de ce que vous avez reçu deux nouveaux séminaristes internes. Je n'ose pas vous dire de n'en recevoir davantage, puisque jusqu'à présent rien n'a manqué à votre

maison. Il y a sujet d'espérer que Dieu, qui lui a toujours fourni le nécessaire, et qui a fait toutes choses de rien, pourvoira à tout. Je l'en prie de tout mon cœur.

M. votre frère m'a écrit que, puisque la pension que vous lui demandez est pour notre communauté, je considère qu'il est surchargé de deux mille livres de pension vers son puîné, et que le bien donné à Mlle votre sœur va à huit ou neuf cents livres de rente, et que s'il nous paye cinq cents livres pour vous, il ne lui resterait pas deux mille livres de revenu pour lui : il désire donc que je réduise votre pension à quatre cents livres, et que je le décharge des trois années échues depuis la mort de feu M. votre père. Je ne lui ai pas encore fait réponse ; mais je vais lui mander que cette pension est pour vous et non pas pour cette maison, et que, si vous l'avez prié de nous la remettre, vous m'avez écrit aussi de vous la faire tenir ; et qu'ainsi ce n'est point à moi à lui accorder la diminution qu'il demande. Peut-être vous en écrira-t-il. Vous en userez comme il vous plaira. Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

538. — A MADEMOISELLE D'HAUTERIVE.

Il la remercie de ses bontés pour les missionnaires de la Rose, et annonce qu'il rendra un service demandé.

Paris, 17 décembre 1659.

Mademoiselle,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec le respect que je vous dois et avec le désir de vous servir et toute votre famille, qui a toujours eu de la bonté pour nous. Je vous remercie très humblement, Mademoiselle, des témoignages que vous en donnez incessamment à nos prêtres de la Rose et que vous m'en donnez par votre lettre. Plaise à Dieu de nous en faire mériter la con-

tinuation par notre obéissance. Je vous rendrai toujours la mienne, Mademoiselle, et à messieurs vos enfants avec joie et reconnaissance; et nous délivrerons volontiers à celui qui doit venir les prendre les cinq cents livres que vous nous recommandez de lui donner. J'écris à M. Chrétien qu'il les reçoive de vous, et je prie la bonté de Dieu qu'il continue ses bénédictions sur votre chère âme et sur votre maison, vous assurant que je suis de l'une et de l'autre, en son amour, votre, etc.

---

539. — A M. DUPONT,

SUPÉRIEUR, A TRÉGUIER.

Il se réjouit des fruits que produira la visite. — Il lui donne des nouvelles de la Compagnie.

Paris, 17 décembre 1659.

Monsieur,

Je vous fais la présente pour rendre grâces à Dieu de la consolation que vous avez reçue de la visite et des fruits que M. d'Horgny m'en a fait espérer par la bonne volonté de toute la famille et par votre douce et aimable conduite. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous anime tous de son esprit pour faire incessamment des œuvres agréables à son Père et utiles à son Église.

Voici une lettre de M. Laurence, prêtre de la Compagnie, qui est à Turin, où il travaille à la vertu et aux missions avec édification. Je vous prie de la rendre à son adresse et de m'en envoyer la réponse.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà qui mérite de vous être écrit. Nous avons les ordinands céans et plusieurs ouvriers à la campagne. Nous avons M. Perraud en danger d'une hydropisie qui lui est arrivée ensuite d'une grande maladie. M. Lesoudier n'est pas encore guéri, mais il se

porte mieux, et le reste de la communauté assez bien. Il est vrai que mes jambes ne me veulent plus porter. Priez pour moi, s'il vous plaît; priez pour tous les besoins de la Compagnie et pour quatre de nos prêtres et un frère qui sont sur le point de s'embarquer pour Madagascar. M. d'Horgny ne les trouvera pas à Nantes ni au Port-Louis, parce que le vaisseau étant allé à La Rochelle prendre ses victuailles, ils y sont allés aussi. J'embrasse votre cœur et votre famille avec toutes les tendresses de mon cœur.

Il faut recevoir avec actions de grâces et grande reconnaissance le bienfait que M. le trésorier offre au séminaire, puisque c'est le sentiment de Mgr de Tréguier.

Je suis, avec consolation, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

540. — A M. EDME MONESTIER,

SUPÉRIEUR, A AGEN.

Il lui annonce la visite de M. d'Horgny. — Il se réjouit du nombre des séminaristes. — Il lui dit d'exposer nettement les besoins à l'évêque, qui doit y pourvoir.

Paris, 17 décembre 1659.

Monsieur,

La dernière que j'ai reçue de votre part est du 22 novembre. Je compatis à votre peine, et j'espère que Dieu vous en délivrera bientôt par la présence de M. d'Horgny qui s'approche de vous. Il est sur son retour de Bretagne; et après qu'il aura passé quelques jours à Luçon et à Saintes, il passera en Guyenne.

Je loue Dieu de ce que vous avez sept ecclésiastiques dans les exercices du séminaire, outre votre jeunesse qui étudie. Plaise à Dieu de multiplier vos forces et vos emplois pour l'avancement de la gloire de Dieu!

Vous ferez bien de faire entendre vos besoins temporels à Monseigneur, afin qu'il ait agréable d'y remédier. C'est

son œuvre, et vous ne devez pas craindre de l'importuner, pourvu que vous y procédiez opportunément et humblement, et que, après vous être bien expliqué, vous n'alliez pas souvent rebattre les mêmes choses. Dieu vous anime de son esprit, et soit votre unique joie et votre éternelle gloire. Je suis, en son amour, votre, etc.

---

541. — A M. CABEL,

SUPÉRIEUR A SEDAN.

Il fait savoir qu'il ne peut se charger d'un jeune homme. — Il se réjouit d'apprendre que le maréchal a échappé à un grave accident. — Il approuve la prudence de sa conduite. — Il lui donne des nouvelles de la Compagnie.

Paris, 17 décembre 1659.

Monsieur,

J'ai reçu trois ou quatre de vos lettres, et j'ai accepté celle de change.

J'ai fait donner quelques petites douceurs à Régnier; mais de le mettre en condition, c'est ce que je ne puis pas faire, tant pour la qualité de son esprit, dont je ne veux pas répondre, que pour ne savoir à qui m'adresser. Je ne sors plus, et l'on fait grande difficulté de se charger de tels jeunes gens qui ne savent rien faire, s'ils ne payent pension; et de nous en charger nous-mêmes, nous ne le pouvons pas : nous ne sommes que trop surchargés d'ailleurs.

Libouchamp est à Paris au même collège où Mistort a fait une retraite céans, en habit long.

Dieu soit loué, Monsieur, d'avoir préservé Mgr le maréchal et toute sa famille de l'état du feu causé par la poudre. La protection de Dieu paraît manifestement sur cette illustre famille, en cet accident, qui n'a pas eu les mauvais effets qui en arrivent pour l'ordinaire.

Votre conduite me paraît bonne à l'égard du seigneur dont vous me parlez, et faites savoir que je l'approuve à

ceux qui disent qu'il faudrait le presser au bien. Il n'est pas de ceux qui se laissent persuader. Il se conduit plus par ses propres lumières que par celles d'autrui, quoiqu'il fasse usage des bons avis qu'on lui donne, quand ils sont bons, et quand on les lui donne par simple proposition. Continuez-lui les vôtres de cette façon. C'est ainsi que les anges agissent envers nous : ils nous inspirent le bien, et ne nous pressent pas de le faire. C'est une pensée que j'ai tirée de feu le cardinal de Bérulle, et l'expérience m'a fait voir qu'on gagne plus sur les esprits de procéder de cette sorte que de les solliciter d'entrer en nos sentiments et de vouloir l'emporter sur eux. C'est l'ordinaire de l'esprit malin d'user d'empressement, et c'est son propre d'inquiéter les âmes.

Je ne sais ce que c'est que *temporaux romains*, nommez-les autrement si vous voulez qu'on vous les envoie.

Je rends grâces à Dieu des forces qu'il donne à M. Florent[1] et du bon usage qu'il en fait. Plaise à sa bonté infinie de le fortifier toujours davantage pour votre soulagement et l'édification du dedans et du dehors!

Nous avons quatre prêtres à La Rochelle sur le point de s'embarquer pour Madagascar sur un vaisseau de M. le maréchal de la Meilleraye, savoir : MM. Étienne, Feydin, Daveroult et Desfontaines, avec le frère Patté, qui est bon chirurgien. Priez pour eux, s'il vous plaît, et pour le bon M. Perraud qui tend à sa fin. M. Lesoudier se porte mieux, et le reste de la Communauté assez bien. Pour moi, j'ai de si mauvaises jambes qu'elles ne me veulent plus porter. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

1. Jean-Baptiste Florent, né à Lille, en 1622; reçu à Paris le 11 novembre 1645.

542. — A M. DESDAMES,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il lui enverra des secours au printemps. — Il fait des vœux pour le retour de la cour à Varsovie. — Il lui donne des nouvelles de la Compagnie, et souhaite que bientôt il en puisse faire les œuvres en Pologne.

Paris, 19 décembre 1659.

Monsieur,

J'ai reçu depuis deux jours votre lettre du 25 octobre, que je devais avoir reçue il y a trois semaines. Il y a environ un mois que je n'ai reçu que celle-là de votre part et environ autant que je ne vous en ai donné des miennes. C'est que je n'avais rien à vous dire, vous ayant déjà mandé diverses fois que nous attendions le printemps à vous envoyer du secours; et en effet, quand il sera venu, nous ferons partir, Dieu aidant, quelques prêtres, un frère et les filles que la reine demande, et je ferai attention à ce qu'entre les missionnaires il y en ait un de mise, pour les raisons que vous me marquez.

Dieu veuille que la cour revienne à Varsovie avec la paix ou la victoire, et surtout avec une parfaite disposition de Leurs Majestés. Ce sont les grâces que nous demandons souvent à Dieu par esprit de reconnaissance pour les obligations immortelles que nous leur avons. Vous me consolez infiniment de me dire l'exercice continuel de la charité inépuisable de la reine, qui fait ressentir à tout le monde combien Dieu, de qui tout bien procède, est bon et secourable. Oh! qu'elle s'amasse de grands trésors au ciel, et qu'elle fait une belle leçon à tous les grands de la terre par les grandes aumônes qu'elle fait et les soulagements qu'elle procure à tous les affligés!

Pour nouvelles, je vous dirai que nous avons quatre prêtres et un frère (que vous ne connaissez pas, comme je crois), à La Rochelle, sur le point de s'embarquer pour Madagascar.

Ce sont : MM. Étienne, qui est de Paris, Feydin, qui est d'Auvergne, Daveroult et Desfontaines, qui sont d'Artois, et le frère Patté, qui est de Normandie, bon chirurgien. Nous avons un seul malade céans, c'est M. Perraud, atteint d'hydropisie, dont il est en danger. Mes jambes se rendent tous les jours plus mauvaises et ne me veulent plus porter. Nous avons les ordinands céans qui nous édifient fort, et une troupe de missionnaires à la campagne qui travaillent avec fruit. Quand sera-ce, Monsieur, que vous rendrez quelque service à Dieu et au public en ces emplois ? Ce ne sera pas si tôt que vous le souhaitez, mais ce sera lorsqu'il plaira à Dieu vous en donner le moyen. Je suis, en son amour, Monsieur, votre, etc.

---

543. — A LA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

FILLE DE LA CHARITÉ.

Il bénit Dieu des fruits de salut dont le zèle des filles de la Charité est récompensé. — Il repousse comme une calomnie certaines accusations portées contre une sœur, et il indique le moyen d'en tirer un grand profit spirituel.

20 décembre 1659.

Ma chère sœur,

J'ai été fort consolé d'apprendre, par les lettres que vous avez écrites à Mlle Le Gras, et par notre frère Jean Parre, le bien que Dieu fait par vous et par notre sœur, et la bénédiction qu'il donne à votre petite famille et à vos emplois. Je l'en remercie de tout mon cœur, et je prie sa divine bonté qu'elle continue à sanctifier vos âmes et à bénir vos exercices pour l'édification du prochain. Je n'ai pu m'empêcher de vous donner ce témoignage de ma joie et de ma reconnaissance.

J'ai su le bruit qui a couru de notre sœur Marthe ; j'ai peine à croire ce qu'on m'en a dit, et sujet de me persuader le contraire. C'est une calomnie pour elle et une humiliation pour vous. Dieu permet qu'il en arrive à ceux qui le servent ; et il

est même dit que ceux qui croiront en Jésus-Christ et le suivront seront persécutés : il faut s'attendre à cela, et, au lieu de s'en étonner, s'estimer bien heureuse de souffrir quelque chose. C'est un bien selon Dieu d'être traité comme Notre-Seigneur, quoique cela paraisse un mal selon le monde ; or le divin Sauveur a été injurié, accusé, méprisé injustement ; pourquoi nous plaindrons-nous s'il nous honore de ses livrées? Vous ferez donc bien, ma sœur, de ne point vous arrêter aux paroles qu'on dit, et de n'entrer jamais en justification ; les discours qui n'ont pas la vérité pour fondement s'évanouissent comme la fumée, et les âmes qui s'abandonnent à Notre-Seigneur, pour tout faire et pour tout souffrir, seront justifiées par lui et auront l'honneur et le mérite de lui ressembler. Confiez-vous en sa vertu, ma sœur, et ne doutez pas que sa bonté infinie ne vous fortifie dans les épreuves qu'il voudra faire de votre patience, si véritablement vous méprisez tous les sujets d'opprobre et de confusion qui vous peuvent venir de la part des hommes.

Je le prie qu'il vous fasse cette grâce, et à notre bonne sœur, que je salue avec toutes les tendresses de mon cœur, et vous avec elles, étant de toutes deux, en l'amour de Notre-Seigneur, après m'être recommandé à ses prières et aux vôtres, ma sœur, votre affectueux frère, etc.

---

544. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il s'inquiète de sa santé. — Il lui fait observer les inconvénients qu'il y aurait si sa maison des missionnaires se trouvait en dehors de la ville. — Il lui annonce que le Pape a ordonné que les exercices des ordinands se fissent à Rome par les prêtres de la Compagnie.

Paris, 26 décembre 1659.

Monsieur,

Je viens de recevoir présentement la vôtre du 11 de ce mois. Elle m'a d'abord sensiblement consolé, vous voyant

en mission ; mais, dans la suite, j'ai trouvé un rabat-joie, qui est le retour de votre fièvre quarte, que j'appréhendais fort. Peut-être vous êtes-vous trop hâté de sortir ; mais peut-être aussi que Dieu en a ordonné de la sorte pour le mieux. Il faut adorer sa conduite et s'y soumettre. Je vous prie de ne rien épargner pour vous guérir, et Notre-Seigneur d'accomplir en vous sa sainte volonté.

Je rends grâces à Dieu de ce que vos prêtres travaillent et que Dieu leur donne la force de se soutenir.

Il faut respecter la dévotion de ce bon gentilhomme qui fait bâtir une petite église hors de la ville de Turin, et quelques chambres, à dessein d'y loger la Compagnie. Il faut louer Dieu de sa bonne volonté, et admirer l'application continuelle que Mgr le marquis a pour votre établissement, que Dieu donnera enfin à ses soins et à son mérite. Il faudra faire ce qu'il commandera, touchant la proposition de ce bon gentilhomme. Il semble que la volonté de Dieu nous sera connue par lui.

Néanmoins, Monsieur, il semble aussi qu'en vous logeant ainsi à l'écart de la ville vous vous mettez hors d'état d'avoir un séminaire et de servir aux ordinations, à quoi pourtant vous devez viser, parce que tôt ou tard, Dieu aidant, sa providence vous y emploiera, si vous êtes en lieu propre.

Je vous dirai, sur cela, que le Pape a ordonné que les exercices des ordinands se feront désormais à Rome par les prêtres de la Compagnie, et, si Dieu bénit cela, on pourra les faire ailleurs. Je vous dis ceci, Monsieur, afin que vous regardiez à tout pour ne rien exclure de nos fonctions, s'il est possible, dans les occasions qui se présentent. Il vaut mieux attendre un peu que de s'engager en un lieu trop incommode. Mgr le marquis est pourtant le maître, et moi, je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

545. — A Mme LA DUCHESSE D'AIGUILLON.

Il la prie de ne pas venir à l'assemblée des dames, parce qu'il ne pourra y être. — Il annonce que, sur la réponse du cardinal Antoine, M. Jolly a prié Sa Sainteté de faire exécuter une fondation déjà acceptée.

Paris, 30 décembre 1659.

Je remercie très humblement Mme la duchesse d'Aiguillon de la peine qu'elle veut bien prendre de venir demain à Saint-Lazare au sujet de l'assemblée, et je la supplie de nous réserver cet honneur pour une autre fois, à cause d'une petite nouvelle incommodité qui m'est survenue à la jambe, pour laquelle je suis dans quelques petits remèdes qui m'empêcheront d'avoir la consolation et le bonheur de la voir.

Pour le reste, je me porte assez bien, comme à l'ordinaire, par la grâce de Dieu.

Par la dernière lettre que j'ai reçue de Rome, on me mande que Mgr le cardinal Antoine a donné sa dernière résolution, disant qu'il ne peut permettre que la fondation de madite dame soit à charge à la Sainte-Chapelle, ce qui a fait déterminer M. Jolly de s'adresser au Pape et de lui présenter une supplique pour faire entendre à Sa Sainteté que, ladite fondation ayant été déjà acceptée, il y a justice de la faire exécuter.

---

546. — A M. BARRY,

SUPÉRIEUR, A NOTRE-DAME DE LORM.

Il lui parle des dangers courus en mer par des missionnaires qu'on a cru naufragés. — Il lui donne divers conseils. — Il se réjouit du bien que font les jésuites dans une mission.

Paris, 4 janvier 1660.

Monsieur,

Je prie Notre-Seigneur qu'en cette nouvelle année il renouvelle nos cœurs en son esprit et qu'il les unisse en lui pour toute l'éternité.

Avant de répondre à votre lettre, je recommande à vos

prières et à celles de votre communauté l'âme de notre bon M. Perraud, qui décéda céans le 26 décembre, après quatre ou cinq mois de maladie, laquelle, lui ayant servi de purgatoire, nous donne sujet d'espérer qu'il jouit maintenant de la récompense de ses travaux, car il a travaillé longtemps avec fruit à la vigne du Seigneur et à la pratique des vertus.

Ces jours passés, je pensais être obligé de vous recommander M. Étienne et notre frère Patté comme défunts, mais ils sont ressuscités ; nous les avons tenus pour morts, et Dieu leur a conservé la vie comme par miracle. Ils partirent de Nantes le 6 décembre sur une petite barque qui portait leurs hardes, pour aller à La Rochelle où se fait l'embarquement de M. le maréchal de la Meilleraye pour Madagascar, et où MM. Daveroult, Feydin et Desfontaines étaient allés par terre. Il ne fallait que vingt-quatre heures pour faire ce trajet de mer, et il s'est passé trois semaines avant qu'on ait appris aucune nouvelle certaine de cette barque. On m'écrivit de tous côtés qu'elle avait péri ; et à la fin nous avons été obligés de le croire, voyant la lettre d'un jeune homme de Paris à Mme sa mère, où il dit qu'étant en la même barque il s'était vu la mort entre les dents, et que, s'étant jeté à corps perdu sur un petit esquif avec un autre, ils virent périr en même temps ladite barque et trente personnes qui étaient dedans, et qu'il n'y avait que lui et son camarade qui se fussent sauvés. Il dit de plus que M. Étienne, à l'instance du capitaine et des matelots qui se voyaient perdus, leur donna à tous l'absolution générale, un moment avant le naufrage.

Cette lettre, nous ayant été communiquée, donna le comble à notre douleur ; mais le lendemain nous reçûmes des lettres de M. Étienne qui nous ont comblés de joie. Elles nous ont assuré qu'après qu'il eut prononcé cette absolution, un souffle de vent fut envoyé de Dieu si favorablement qu'il leur fit éviter un banc de sable où ils allaient échouer ; et que, encore qu'ils

aient été quinze jours durant dans un extrême péril, l'orage ayant rompu leurs mâts et leurs voiles et n'ayant point de vivres pour se soutenir, la bonté de Dieu, toutefois, les avait conduits à Saint-Jean-de-Luz, qui est un port de mer de France sur la frontière d'Espagne, où ils ont rétabli leur barque et leurs forces abattues, et enfin ils sont arrivés à La Rochelle, où ils ont relevé le courage de MM. Daveroult, Feydin et Desfontaines qui étaient tous désolés, pensant avoir perdu leur supérieur. Nous en étions ici dans une consternation inconcevable ; mais le bon Dieu, à qui seul appartient de mortifier et de vivifier, nous a également consolés en nous redonnant ces deux siens serviteurs que nous croyions noyés. Je vous prie de nous aider à l'en remercier et de lui bien recommander le voyage et la mission de ces cinq missionnaires.

Pour revenir à votre chère lettre du 17 décembre, je loue Dieu du rétablissement des pères Jésuites en leur collège de Montauban, et des autres bonnes nouvelles que vous me donnez. Plaise à sa divine bonté que les bons effets que vous en espérez ensuivent.

Je vous ai déjà mandé d'envoyer au séminaire de Richelieu le jeune homme d'Hibernie qui demande d'entrer parmi nous, en écrivant à M. de Beaumont que notre intention est qu'il le reçoive. Informez-vous bien des qualités des autres qui le veulent imiter ; et, sachant leur âge et leur capacité, leurs mœurs et leurs dispositions de corps et d'esprit, vous me les manderez, et nous verrons.

Nous acquitterons, Dieu aidant, les trois cents livres que M. Agan vous a fait espérer, quand il lui plaira et qu'il commandera.

Puisque monseigneur ne trouve pas bon que vous preniez de vos séminaristes plus de cent ou six vingts livres de pension, vous ferez bien de vous en tenir là, si vous pouvez vous échapper ; mais si vous ne pouvez pas sans vous enga-

ger, représentez-lui humblement que ce n'est pas assez, eu égard à la cherté des vivres et au peu de revenus que vous avez.

J'ai été consolé d'apprendre que les révérends pères Jésuites font des missions aux environs de Lorm. Plaise à Dieu d'envoyer grand nombre de tels ouvriers en son Église, et de nous faire la grâce d'aimer ce saint emploi et de nous y appliquer de tout notre petit pouvoir dans l'esprit de Notre-Seigneur, à qui seul il appartient de convertir les âmes. C'est en son amour que je suis, de toute la mienne, etc.

---

547. — A M. DESDAMES,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il l'engage à soigner sa santé. — Il refuse de le décharger de la conduite, et l'engage à se confier en Notre-Seigneur. — Il lui parle de ses infirmités.

Paris, 30 janvier 1660.

Monsieur,

J'ai reçu votre chère lettre du 19 décembre, où je vois que vous êtes exercé souvent de diverses indispositions qui pourtant ne durent pas; j'en suis en peine, et je le serais encore plus si je ne savais que Dieu fait tout pour le mieux et que vous souffrez avec fruit, parce que vous souffrez avec amour en Jésus-Christ. Je vous prie néanmoins de faire ce que vous pourrez pour vous bien porter, car en santé, si vous avez à souffrir, ce sera par le travail, et alors votre souffrance sera utile à plusieurs et aura du rapport à celle de Notre-Seigneur qui s'est consumé pour tout le monde. Nous prions Dieu de deçà qu'il vous conserve et fortifie de plus en plus, pour pouvoir exprimer longuement en votre personne les effets de sa charité et de ses travaux; et comme il a aimé les siens jusqu'au bout et ne les a point abandonnés, je vous prie aussi d'avoir patience en votre conduite jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de vous en décharger.

Je suis édifié de l'instance que vous faites pour cela et de la vue que Dieu vous donne de votre insuffisance, et il est à souhaiter que tous les supérieurs aient les mêmes sentiments, mais aussi ne doit-on pas gouverner les autres par soi-même, mais par Notre-Seigneur, qui a assez de capacité pour vous et pour lui. Je le prie qu'il vous anime à cet effet de son esprit, qui dit humilité, douceur, support, patience, vigilance, prudence et charité. Vous trouverez en lui toutes ces vertus, et, si vous laissez faire, il les exercera en vous et par vous. Vivez en cette confiance, Monsieur, et demeurez en paix; je ferai pourtant attention à votre désir, afin de vous envoyer quelqu'un propre pour vous soulager, si nous ne pouvons vous décharger. Nous avons envoyé au séminaire des Bons-Enfants trois de nos jeunes prêtres qui ont bien étudié en philosophie et en théologie pour se former de plus en plus, à dessein de vous les envoyer après Pâques, Dieu aidant.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà, chacun se porte assez bien, à la réserve de nos infirmes ordinaires, dont je suis du nombre. Les jambes me manquent et je ne puis plus descendre ni dire la sainte messe.

Priez Notre-Seigneur qu'il ait agréable de me faire miséricorde et de me souffrir pour le temps et pour l'éternité en son amour, Monsieur, votre, etc.

---

548. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il lui souhaite une prompte guérison. — Il le félicite de son abandon à la Providence. — Il loue le zèle des missionnaires qui travaillent sous sa conduite.

Paris, 5 février 1660.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 14 janvier, et j'ai appris avec douleur que la fièvre quarte vous a repris pour la troisième fois. Dieu veut se réserver à lui seul la gloire de votre santé,

laquelle, j'espère, il vous donnera à ce printemps, et je l'en prie de tout mon cœur. Faites, de votre côté, ce que vous pourrez pour cela.

Un parfait abandon à la Providence, tel que le vôtre, vaut plus que tout autre établissement. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous y confirme, pour honorer, par votre pauvreté, l'état où il se trouvait sur la terre, quand il disait que les oiseaux avaient des nids et les renards des trous, mais que pour lui il n'avait pas un lieu pour s'y retirer.

Je rends grâces à sa bonté de ce que vos ouvriers travaillent avec fruit et avec affection, et je la supplie qu'elle leur continue ses bénédictions, et à vous la plénitude de son esprit, pour conduire toutes choses à sa plus grande gloire.

Je vous prie d'assurer de mon entière obéissance et de ma parfaite reconnaissance le bon M. de Luzerne, et de me recommander à ses prières comme je fais aux vôtres et à celles de votre petite communauté, que je salue très cordialement.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà, où je suis à la vie et à la mort, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

549. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MARSEILLE.

Il expose les motifs pour lesquels il tient à ce qu'il conserve la charge de supérieur à Marseille.

Paris, 6 février 1660.

Monsieur,

Mgr l'archevêque de Narbonne nous a écrit une lettre par laquelle il dit que Mgr de Montpellier, ne voulant plus entretenir son séminaire, est résolu d'envoyer ses ecclésiastiques aux séminaires circonvoisins, et sur cela il a formé le désir de vous avoir à Narbonne pour divers desseins qu'il a; sur quoi je me donne l'honneur de lui répondre : que la maison de Marseille étant une des plus importantes de la Compagnie,

après celles de Rome et de Paris, elle requiert aussi un supérieur des plus capables, surtout à présent, à cause de l'état des choses et de l'expérience que nous avons que tout n'y va pas bien, ni ne pourra bien aller si vous n'y êtes; que la présence du roi et de Mgr le cardinal fera que peut-être on réunira les galères à Marseille, et qu'en ce cas nous sommes obligés de recevoir les aumôniers et de commencer un séminaire; que pour cela et pour les affaires de Barbarie, comme pour les autres emplois d'ancienne et de nouvelle fondation, tous fort considérables, il faut un homme exercé, intelligent, vigilant et propre à tout, comme, par la grâce de Dieu, vous l'êtes.

C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de ne vous engager à rien, mais de regarder la maison de Marseille comme votre maison pour y retourner le plus tôt que vous le pourrez. Il se peut faire que le long temps que vous y avez demeuré, les peines que vous y avez eues et les incommodités des yeux que vous y avez souffertes vous en aient donné quelque dégoût; mais ce dégoût ne doit point prévaloir sur la grâce que Dieu a mise en vous pour cette famille-là, où il y a apparence que vous aurez de plus belles occasions que jamais d'y avancer la gloire de Dieu; et ainsi votre présence y est nécessaire, quand ce ne serait que pour dresser quelqu'un aux affaires et à la conduite d'icelle, qui puisse les soutenir, en cas que la Providence vous appelle ailleurs.

Que si Mgr de Montpellier ne s'est pas encore déclaré à vous, je pense, Monsieur, que, puisque son séminaire traîne comme il fait, vous ferez bien de le disposer doucement et adroitement d'agréer votre retour à Marseille; mais ne lui témoignez pas que je vous en ai écrit. Je vous prie d'honorer en cette rencontre le silence de Notre-Seigneur à l'égard de la présente et de qui que ce soit, et suis, en son amour, votre, etc.

550. — A M. DE LA FOSSE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES.

Il énumère les raisons pour lesquelles la Congrégation doit prendre soin des filles de la Charité, et non des religieuses.

7 février 1660.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu des sentiments qu'il vous a donnés touchant ce que je vous ai écrit des religieuses : j'en suis fort consolé, voyant que vous avez connu l'importance des raisons que la Compagnie a eues de s'éloigner de leur service, pour ne mettre pas d'empêchement à celui que nous devons au pauvre peuple. Et parce que vous désirez être éclairci du sujet qui nous a fait prendre soin des filles de la Charité, en demandant pourquoi la Compagnie, qui a pour maxime de ne pas s'occuper des religieuses, se mêle de ces filles-là :

Je vous dirai, Monsieur, 1° que nous ne blâmons pas l'assistance des religieuses; au contraire, nous louons ceux qui les servent comme les épouses de Notre-Seigneur, qui ont renoncé au monde et à ses vanités pour s'unir à leur souverain bien; mais tout ce qui est loisible aux autres n'est pas expédient pour nous.

2° Que les filles de la Charité ne sont pas religieuses, mais des filles qui vont et viennent comme des séculiers : ce sont personnes de paroisse sous la conduite des curés où elles sont établies; et si nous avons la direction de la maison où elles sont élevées, c'est parce que la conduite de Dieu, pour donner naissance à leur petite Compagnie, s'est servie de la nôtre, et vous savez que des mêmes choses que Dieu emploie pour donner l'être aux choses, il s'en sert pour les conserver.

3° Notre petite Compagnie s'est donnée à Dieu pour servir le pauvre peuple corporellement et spirituellement, et cela dès son commencement, en sorte qu'en même temps qu'elle a travaillé au salut des âmes par les missions, elle a établi un

moyen de soulager les malades par les confréries de la Charité; ce que le Saint-Siège a approuvé par les bulles de notre institution. Or, la vertu de miséricorde ayant plusieurs opérations, elle a porté la Compagnie à différentes manières d'assister les pauvres; témoin le service qu'elle rend aux forçats des galères et aux esclaves de Barbarie; témoin ce qu'elle fait pour la Lorraine en sa grande désolation, et depuis pour les frontières ruinées de Champagne et de Picardie, où nous avons encore un frère incessamment appliqué à la distribution des aumônes. Vous êtes vous-même témoin, Monsieur, du secours qu'elle a porté aux peuples des environs de Paris, accablés de famine et de maladies, ensuite du séjour des armées. Vous avez eu votre part en ce grand travail, et vous en avez pensé mourir, ainsi que beaucoup d'autres qui ont donné leur vie pour la conserver aux membres souffrants de Jésus-Christ, lequel en est maintenant leur récompense, et un jour il sera la vôtre. Les dames de la Charité de Paris sont encore autant de témoins de la grâce de notre vocation pour contribuer avec elles à quantité de bonnes œuvres qu'elles font et dedans et dehors la ville.

Cela posé, les filles de la Charité étant entrées dans l'ordre de la Providence comme un moyen que Dieu nous donne de faire, par leurs mains, ce que nous ne pouvons pas faire par les nôtres, en l'assistance corporelle des pauvres malades, et de leur dire par leurs bouches quelque mot d'instruction et d'encouragement pour le salut; nous avons aussi obligation de les aider à leur propre avancement dans la vertu pour se bien acquitter de leurs exercices charitables.

Il y a donc cette différence entre elles et les religieuses, que les religieuses n'ont pour fin que leur propre perfection, au lieu que ces filles sont appliquées comme nous au salut et soulagement du prochain; et si je dis avec nous, je ne dis rien de contraire à l'Évangile, mais fort conforme à l'usage

de la primitive Église, car Notre-Seigneur prenait soin de quelques femmes qui le suivaient; et nous voyons dans les canons des apôtres qu'elles administraient les vivres aux fidèles et qu'elles avaient relation aux fonctions apostoliques.

Si l'on dit qu'il y a danger pour nous de converser avec ces filles, je réponds que nous avons pourvu à cela, autant qu'il se pouvait faire, en établissant cet ordre dans la Compagnie, de ne les visiter jamais chez elles dans les paroisses, et elles-mêmes ont pour règle de faire leur clôture de leur chambre, et de n'y laisser jamais entrer les hommes, singulièrement les missionnaires; en sorte que si moi-même je me présente pour entrer, qu'elles me fermeront la porte : ce qui s'observe exactement de part et d'autre, grâce à Dieu.

Que si elles viennent ici, dans leur maison, tous les mois, rendre compte de leur intérieur et se confesser à un de nos prêtres, vous savez qu'il y en a deux ou trois destinés pour les entendre, de qui l'âge et la vertu sont au-dessus de toute crainte; et si nous en envoyons d'autres aux deux hôpitaux proche d'ici, ce n'est pas tant à cause des filles qui y sont employées, que des autres personnes qui les habitent, lesquelles Dieu a confiées aux soins de la Compagnie pour l'âme et pour le corps. J'espère, Monsieur, que ce que je viens de répondre à votre difficulté ne vous déplaira pas, et je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

551. — A M. DESDAMES,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il se réjouit de le voir en bonne santé, mais il s'afflige des nouvelles qu'il reçoit des affaires de Pologne. — Il lui annonce le danger où se trouvent M. Portail et Mlle Le Gras.

Paris, 13 février 1660.

Monsieur,

Je n'ai pas plutôt reçu et lu votre chère lettre du 10 janvier que j'y réponds, pour vous dire que d'un côté elle m'a

apporté une grande joie à cause de la santé que Dieu vous continue et du soin que sa divine Majesté prend de votre petite famille ; je l'en remercie de tout mon cœur. Mais d'une autre part je suis en peine de ce que vous ne recevez pas mes lettres. Il faut pourtant agréer toutes les dispositions de la Providence qui gouverne sagement toutes choses.

C'est un nouveau sujet d'affliction que la nouvelle invasion des Moscovites qui ont repris Grodno et donné l'épouvante au peuple de Varsovie, quoiqu'ils n'aient pas approché ; comme au contraire l'espérance qu'on a de la paix avec la Suède, dont on traite effectivement, nous console fort. Plaise à Dieu de bénir ce traité au contentement de la Pologne, afin qu'elle ait plus de moyens de repousser cet ancien ennemi qui la trouble. Nous attendrons assurance de cette paix avant de faire partir le secours que nous vous préparons, et nous nous règlerons pour le temps et la manière de leur voyage aux nouvelles que vous nous écrirez.

Je rends grâces à Dieu de ce que les filles de la Charité se portent bien et font bien. Pour la sœur Françoise, il faut qu'elle ait patience à la suite de la reine, puisque Sa Majesté ne l'emploie qu'au service des pauvres qui sont ses maîtres et qu'il est difficile de la faire revenir de deçà pour le présent. Encouragez-la tant que vous pourrez.

Voici une lettre que Mlle Le Gras lui écrivait la semaine passée. Elle est tombée malade depuis, au point que nous n'osons espérer qu'elle en relève, ce qui nous afflige fort; et ce qui comble notre douleur est que M. Portail est aussi grièvement malade ; ils ont reçu tous deux le saint viatique en même jour. Je les recommande à vos prières et à celles du bon M. Duperroy que j'embrasse avec vous de toutes les tendresses de mon âme. Je suis bien aise qu'il travaille à réparer l'église de Vitkiski, et marri de ce que cela vous sépare et vous incommode. Dieu, par sa bonté infinie, veuille vous

réunir et vous soulager. Vous avez bien fait de vous excuser vers Mgr l'évêque pour ne pas divertir l'argent destiné à cette réparation à autre usage; vous ne pouviez pas faire autrement, vu la nécessité de l'église. J'ai oublié de le dire à M. Duperroy, par ma dernière, qui répond à la sienne, où il me parle de cette affaire. Ayez soin de vous conserver et lui aussi. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

552. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui recommande la prudence et lui dit d'apporter un grand soin dans le choix des postulants italiens.

Paris, 20 février 1660.

Monsieur,

J'ai considéré ce que vous me mandez de l'ordination, et j'entrevois que tout de bon on se défie de nous, touchant la nationalité : c'est pourquoi il est important que vous ne demandiez rien, et ne fassiez demander que seulement les choses ordinaires; et que même vous n'en proposiez aucune qui soit extraordinaire, ni au Pape, ni à pas un de nosseigneurs les cardinaux, car il semble que Dieu veut que la Compagnie se tienne à Rome dans la réserve qu'elle a eue ailleurs, de n'aller pas au-devant des emplois, ni des moyens de les soutenir, mais de s'humilier devant sa Majesté, comme indigne de lui rendre aucun service, avec cette disposition néanmoins de nous commettre à sa conduite et de nous laisser aller aux ordres de sa providence, comme des instruments grossiers entre les mains d'un bon ouvrier.

De ce qu'on vous a dit qu'avec le temps les missionnaires obtiendront ce qu'ils voudront, on peut inférer qu'on rapporte cela au temps que la famille sera toute composée d'Italiens, qui est ce qu'on désire. Pour cela, Monsieur, il est expédient de n'en recevoir que de bien choisis, tâchant de les

bien connaître avant de leur accorder l'entrée au séminaire. Je vous prie derechef de ne faire aucune proposition nouvelle pour chose qui nous regarde, sans m'en donner avis auparavant. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

553. — A M. GET,

SUPÉRIEUR, A MARSEILLE.

Il lui annonce la mort de M. Portail. — Il l'engage à retourner à Marseille.

Paris, 27 février 1660.

Monsieur,

Il a plu à Dieu de nous priver du bon M. Portail. Il décéda le samedi 14 de ce mois, qui était le neuvième de sa maladie, laquelle commença par une espèce de léthargie, qui s'est changée en fièvre continue et en d'autres accidents. Il eut depuis l'esprit et la parole assez libres; il avait toujours appréhendé la mort, mais la voyant approcher, il l'a envisagée avec paix et résignation, et il m'a dit, plusieurs fois que je l'ai visité, qu'il ne lui restait aucune impression de sa crainte passée; il a fini comme il a vécu, dans le bon usage des souffrances, la pratique des vertus, le désir d'honorer Dieu et de consumer ses jours comme Notre-Seigneur en l'accomplissement de sa volonté. Il a été l'un des deux premiers qui ont travaillé aux missions, et il a toujours contribué aux autres emplois de la Compagnie, à laquelle il a rendu de notables services; en sorte qu'elle aurait beaucoup perdu en sa personne, si Dieu ne disposait de toutes choses pour le mieux, et ne nous faisait trouver notre bien où nous pensons recevoir du dommage. Il y a sujet d'espérer que ce sien serviteur nous sera plus utile au ciel qu'il n'eût été sur la terre. Je vous prie, Monsieur, de lui rendre les devoirs accoutumés. Lors de son trépas, Mlle Le Gras était aussi à l'extrémité, et nous pensions qu'elle s'en irait devant lui;

mais elle vit encore et se porte mieux, grâce à Dieu, qui n'a pas voulu nous accabler d'une double affliction.

Je viens de recevoir votre lettre du 17, qui m'a grandement consolé, non tant pour y voir la parfaite disposition que Dieu vous donne pour suivre en tout et partout les ordres de son bon plaisir, dont je n'ai jamais douté, que pour l'expédient qu'il vous a inspiré de retourner à Marseille sans bruit et avec l'agrément de Mgr de Montpellier. J'approuve donc, Monsieur, que vous lui demandiez permission d'y aller pour les affaires pressantes de la maison, et non seulement je l'approuve, mais je vous en prie, même d'y mener, quand vous pourrez, M. Parisy, si vous voyez que ce bon prélat s'en puisse passer ; vous ne le ferez pas néanmoins dans le cas que cela le dût contrister; vous le lui laisserez encore pour continuer quelque temps les exercices commencés.

Quand vous serez à Marseille, je me donnerai l'honneur de lui écrire pour lui représenter les difficultés de votre retour à Montpellier et pour le supplier de vous en dispenser, sauf à lui offrir de lui envoyer quelque autre prêtre au lieu de vous, si votre retraite le fâche, et qu'il soit résolu de maintenir son séminaire, ou s'il a d'autres sentiments, de rappeler ensuite M. Parisy et le frère Duchesne, que je salue affectueusement; je fais espérer par cet ordinaire à M. Delespinay qu'il vous verra bientôt, et je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre conduite partout, et éternellement la vie et la gloire de votre âme, que la mienne chérit tendrement. Je suis, en l'amour de ce même Seigneur, votre, etc.

---

554. — A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION.

Il expose les motifs qui la peuvent décider à prendre une détermination.

29 février 1660.

Ma chère sœur,

C'est avec toute la confusion imaginable que je vous demande pardon du retardement que j'ai apporté à vous faire réponse; mes embarras et mes infirmités en sont la cause et m'obligent même à présent à vous écrire d'une autre main que la mienne.

Dans l'indifférence où Dieu vous a mise pour sortir ou pour demeurer au lieu où vous êtes, c'est une chose à vider entre lui et vous que le choix que vous avez à faire de l'un ou de l'autre. Il est juste qu'après avoir tant travaillé et travaillé avec tant de bénédiction vous retourniez en votre monastère pour vous y reposer, et si vous le faites, vous ne ferez rien contre le bon plaisir de Dieu; mais peut-être aussi, ma chère sœur, que si vous vous privez de cette consolation pour l'amour de Notre-Seigneur, qui nous appelle au plus parfait, il aura plus agréable la continuation de vos services à la Madeleine qu'il ne l'aurait ailleurs; la grâce de la persévérance est la plus importante de toutes, c'est elle qui couronne toutes les autres grâces, et la mort qui nous trouve les armes à la main est la plus glorieuse et la plus désirable.

Naturellement on souhaite aller mourir chez soi, au milieu de ses proches et entre les bras des personnes qu'on chérit; mais tous ne se laissent pas aller à cette délicatesse, il n'y a que les esprits trop tendres. Notre-Seigneur a voulu finir comme il a vécu; sa vie ayant été rude et pénible, sa mort a été rigoureuse et cruelle, sans mélange d'aucune consolation humaine; c'est pour cela que plusieurs ont eu cette dévotion, d'aimer à mourir seuls et abandonnés des hommes, dans la confiance d'avoir Dieu seul pour les secourir. Je suis

assuré, ma chère sœur, que vous ne cherchez que lui, et qu'entre les bonnes œuvres qui se présentent à faire, vous préférez toujours celles où il y a plus de sa gloire et moins de votre intérêt. Si donc il vous fait connaître qu'en préférant le séjour de la Madeleine à tout autre vous ferez une action très agréable pour lui et de plus grande édification pour le public, je ne doute pas que vous ne suiviez le meilleur; et ainsi, ma chère sœur, je vous répète ici ce que je vous ai dit au commencement : que c'est entre Dieu et vous que se doit résoudre la question.

M. le théologal m'a fait l'honneur de m'en venir parler en faveur de la maison; je ne lui ai pas témoigné que vous m'ayez donné aucune part à cette affaire; je lui ai dit seulement que je savais votre disposition; et en effet, je vous prie de me mander le mouvement que Dieu vous donnera, après que vous vous serez donnée à lui de nouveau pour que sa volonté s'accomplisse parfaitement en vous. Je suis, en son amour, ma sœur, votre, etc.

---

555. — A MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

FILLE DE LA CHARITÉ.

Il lui annonce la mort de M. Portail et la maladie de Mlle Le Gras.

3 mars 1660.

Ma chère sœur,

J'ai reçu votre lettre et ma bonne part à votre peine. Il est vrai que le bon Dieu nous a ôté le bon M. Portail, qui décéda le 14 février, et que Mlle Le Gras était alors en grand danger, et l'a été depuis. Ce sont de rudes coups pour votre petite Compagnie, mais venant de la main paternelle de Dieu, il faut les recevoir avec soumission et espérer de sa bonté que les filles de la Charité profiteront de cette visite; c'est lui qui les a appelées, et ce sera lui qui les maintiendra; il ne détruit

jamais son œuvre, mais il la perfectionne; et, pourvu qu'elles soient fermes en leur vocation et fidèles en leurs exercices, il les bénira toujours en leurs personnes et en leurs emplois.

Je vous prie, ma sœur, de continuer de votre côté à bien faire votre office, et à demeurer en paix; si vous le faites, vous serez plus agréable à Dieu qu'en faisant autrement. Grâce à Dieu Mademoiselle se porte mieux; sa grande maladie a été une grande inflammation sur le bras gauche, auquel il a fallu faire trois incisions, et la dernière se fit avant-hier; elle souffrait beaucoup, comme vous pouvez penser, et quoiqu'elle n'ait plus de fièvre, elle n'est pas pourtant tout à fait hors de danger, à cause de son âge et de sa faiblesse. On fait ce qu'on peut pour la conserver; mais c'est l'ouvrage de Dieu qui, l'ayant conservée depuis vingt ans contre les apparences humaines, la conservera encore autant qu'il sera expédient pour sa gloire. Nous vous donnerons avis, ma sœur, de ce qui arrivera de cette fâcheuse maladie, ainsi qu'aux autres sœurs éloignées.

Je vous prie derechef d'être en repos pour l'événement, parce que le contraire trouble l'âme et déplaît à Dieu; il gouverne toutes choses avec sagesse et avec amour, et demande de nous une entière et amoureuse résignation à sa conduite : certes, c'est le grand secret de la vie spirituelle de lui abandonner tout ce que nous aimons, en nous abandonnant nous-mêmes à tout ce qu'il veut, dans une parfaite confiance que tout en ira mieux; c'est pour cela qu'il est dit que tout tourne à bien à ceux qui servent Dieu. Servons-le donc, ma sœur, mais servons-le selon son gré et laissons-le faire; il vous tiendra lieu de père et de mère, il sera votre consolation et votre vertu, et enfin la récompense de vos travaux. Priez-le pour moi, qui suis, en son amour, ma sœur, votre, etc.

556. — A MA SŒUR JEANNE LACROIX,

FILLE DE LA CHARITÉ.

Il lui annonce la mort de M. Portail et de Mlle Le Gras, et l'engage à bien supporter cette épreuve.

Paris, 16 mars 1660.

Ma chère sœur,

Il a plu à Dieu de disposer de M. Portail, il y a environ un mois, et hier de Mlle Le Gras. Ces nouvelles vous surprendront d'abord ; j'espère que, voyant le bon plaisir de Dieu là dedans, vous vous y conformerez et que vous ferez comme nos chères sœurs de decà, qui ont édifié un chacun par la paix et union qu'elles ont fait paraître en ces accidents ; faites-le donc, ma chère sœur, et priez Dieu pour ces deux défunts ; appliquez, s'il vous plaît, vos premières communions à leur intention, et à ce qu'il plaise à Dieu d'être lui-même la conduite de votre petite Compagnie ; renouvelez, en cette occasion, le bon propos que vous avez fait en y entrant, d'y vivre et d'y mourir en vraie fille de la Charité; continuez pour cela vos bons exercices.

On n'a rien changé au gouvernement ; les mêmes sœurs que notre défunte avait mises pour lui servir de conseil sont continuées jusqu'à ce qu'on en élise une à la place de la même défunte, laquelle sera enterrée demain en l'église de Saint-Laurent, auprès de nos chères sœurs défuntes, et seulement avec les mêmes cérémonies qu'on a observées aux enterrements de chacune d'elles. Vivez donc en paix, en attendant que vous ayez de nos nouvelles, et donnez avis de ceci aux sœurs qui sont avec vous aux environs, s'il y en a.

Je suis, de toutes, et de vous particulièrement, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

557. — A M. SAINT-MARTIN,

A DAX.

Il le prie de lui renvoyer la lettre qui contient le récit de sa captivité.

18 mars 1660.

Monsieur,

Je vous conjure, par toutes les grâces qu'il a plu à Dieu de vous faire, de me faire celle de m'envoyer cette misérable lettre qui fait mention de la Turquie. Je parle de celle que M. Dages a trouvée parmi les papiers de monsieur son père. Je vous prie derechef, par les entrailles de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de me faire au plus tôt la grâce que je vous demande [1].

---

558. — A MADAME MARIE GIRARDIN,

A TROYES.

Paris, la veille de Pâques, 27 mars 1660.

Madame,

M. Dupuich m'ayant fait savoir que vous avez encore donné huit cents livres à rente viagère à notre pauvre maison de Troyes, et que vous vous contentez de quarante livres chaque année pour cette rente, je me trouve obligé, Madame, de vous faire un très humble remerciement de cette grande charité, comme je fais avec toute l'humilité et la reconnaissance qui me sont possibles.

Mais comme je ne suis pas digne de reconnaître un tel bienfait, je prie Notre-Seigneur, pour l'amour duquel vous nous le faites, qu'il en soit votre récompense. C'est une prière que nous serons toujours obligés de lui faire, et tout ensem-

1. Voir le nº 1 dans le premier volume des lettres. Le frère Ducournau fait connaître, par sa lettre à M. de Saint-Martin, comment saint Vincent fut privé de cette précieuse lettre.

ble nous aurons l'obligation de vous servir, quand il plaira à sa divine bonté de nous en donner les occasions. Pour mon particulier, Madame, je le ferai toute ma vie avec grande affection.

Nous vous payerons aussi exactement votre rente pendant votre vie, laquelle je prie Dieu qu'il prolonge pour longues années. Je ratifie volontiers la promesse que M. Dupuich vous en a faite, et je consens que cette lettre y soit jointe pour votre sûreté, et même, Madame, si vous en désirez une déclaration plus authentique, je la vous enverrai. Une bonté si effective que la vôtre me fait souhaiter de vous complaire et de vous obéir en toutes choses, étant comme je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

559. — A MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

FILLE DE LA CHARITÉ.

Il l'exhorte à une grande pureté d'intention.

Paris, 3 avril 1660.

Ma chère sœur,

Tout est en paix de deçà; nos sœurs y sont à édification et contentent les dames, grâce à Dieu, par l'union qui paraît en elles, par leurs soins et leur bonne conduite. Continuez à prier Dieu pour elles et pour moi qui ne puis les voir ni leur parler, à cause de mes mauvaises jambes qui me font garder la chambre, quoiqu'à cela près je me porte bien.

J'ai été consolé de votre lettre, voyant l'usage que vous et votre compagne avez fait de notre perte, en vous appuyant sur Notre-Seigneur seul, en qui vous trouvez tout ce qu'il vous est et tout ce que vous pouvez désirer. Dieu soit loué, ma sœur, de ce qu'il est l'unique fondement de vos espérances! aussi est-ce lui qui vous a appelée pour vivre de sa vie, et pour entrer en ses opérations, par l'exercice de la

charité. Ayez-le donc toujours en vue, ma sœur, pour former vos œuvres sur ses intentions et tout votre intérieur sur ses exemples. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

560. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui recommande la soumission au cardinal Durazzo.

Paris, 16 avril 1660.

Monsieur,

Nous devons recevoir les avis du cardinal Durazzo comme des ordres du Ciel, et faire sans hésiter tout ce qu'il commande. La bienveillance dont il honore la Compagnie est une grande bénédiction pour elle, par laquelle Dieu nous fait ressentir souvent les effets de son adorable bonté. Mais ce que j'admire le plus et dont je ne puis assez remercier Notre-Seigneur ni ce saint cardinal, est qu'il daigne entrer dans le particulier de nos petites affaires, et prendre part aux moindres choses comme aux plus importantes. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

561. — A M. RIVET,

SUPÉRIEUR, A SAINTES.

Il lui donne des conseils sur la manière de recevoir le roi.

Paris, 9 mai 1660.

Monsieur,

Vous êtes en peine de ce que vous avez à faire et à dire en cas que le roi aille chez vous; je ne pense pas que cet honneur vous arrive; néanmoins vous pourrez savoir de M. de Saint-Jean, chapelain ordinaire de la reine-mère, qui est de nos bons amis, ou de quelqu'un des aumôniers du roi, qui vont devant Sa Majesté, et qui arriveront à Saintes avant elle, la manière dont on a coutume de la rece-

voir en une maison particulière comme la vôtre, où l'on ne fait point de harangue, ce me semble. Toutefois, si on vous conseille de lui en faire, je vous envoie une copie du projet de celle que j'envoie à Richelieu, où la cour pourra passer et aller à la paroisse, laquelle étant desservie par nos prêtres, ils seront par conséquent obligés d'accueillir Leurs Majestés avec cérémonie et de leur parler; vous pourrez prendre sur ce modèle celle qui vous pourra convenir, et tâcher de dire courtement et posément ce que vous direz.

Nous avons céans plusieurs prélats et beaucoup de monde à l'occasion de Mgr de Chalon-sur-Saône [1], qui a été sacré ce matin en notre église, où Mgr d'Oléron [2] le fut aussi dernièrement. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

562. — A MA SŒUR MARGUERITE CHÉTIF,

FILLE DE LA CHARITÉ, A ARRAS.

Il énumère les raisons pour lesquelles on ne peut prendre vis-à-vis d'une postulante l'engagement de la garder toujours dans la Compagnie.

Paris, 24 mai 1660.

Ma chère sœur,

Mes incommodités et mes embarras ordinaires vous demandent excuse pour moi de ce que je ne vous ai pas fait réponse plus tôt. Celle que vous ferez à cette bonne fille, qui, pour entrer en votre Compagnie, veut être assurée pour sa vie, est de lui dire que cela ne se peut, et qu'on n'a pas donné cette assurance à pas une, et qu'on ne la donnera à aucune de celles qui y entreront, de crainte que, se relâchant aux exercices, elles deviennent scandaleuses et se rendent indignes de la grâce de leur vocation; car, quand ce malheur arrive à quelque esprit mal fait, n'est-il pas raisonnable de

1. Mgr Jean de Maupeou; il avait été nommé en 1658; il administra ce diocèse jusqu'en 1677.

2. Mgr François de Maytie, évêque d'Oléron, de 1659 à 1682.

retrancher ce membre gangrené, afin qu'il ne vienne à gâter les autres ? Vous savez néanmoins, ma sœur, que l'on ne met personne dehors que fort rarement, et seulement pour de grièves fautes, et jamais pour des manquements communs, ni même extraordinaires, s'ils ne sont fréquents et notables ; encore ne le fait-on que le plus tard qu'on peut, et après avoir longtemps supporté les chutes d'une telle personne, et employé vainement les remèdes propres à sa correction. On use surtout de cette charité envers celles qui ne sont pas tout à fait nouvelles, et encore plus envers les anciennes, de sorte que, s'il en sort plusieurs, c'est que ce sont elles-mêmes qui s'en vont, ou par légèreté d'esprit, ou parce que, ayant été lâches et tièdes au service de Dieu, Dieu même les vomit et les rejette avant que les supérieurs pensent à les renvoyer.

De dire que celles qui sont fidèles à Dieu et soumises à la sainte obéissance sortent de la Compagnie, c'est ce qui n'arrive pas, grâce à Dieu, ni à l'égard de celles qui se portent bien, ni envers celles qui sont infirmes : on fait ce qu'on peut pour les conserver toutes, et on prend tous les soins possibles des unes et des autres jusqu'à la mort.

Si donc cette bonne fille d'Arras veut se résoudre à entrer chez vous et y mourir, elle sera traitée de même avec grande bonté ; mais dites-lui, s'il vous plaît, que c'est à elle d'assurer sa vocation par des bonnes œuvres, selon le conseil de l'apôtre saint Pierre, et pour cela, elle se doit appuyer en Dieu seul et espérer de lui la grâce de la persévérance. Que si elle en veut être assurée de la part des hommes, il y a apparence qu'elle cherche autre chose que Dieu : il la faut laisser là et ne s'en plus mettre en peine. Je ne doute pas, ma chère sœur, que vous n'ayez été vivement touchée de la privation de votre chère Mère ; mais, Dieu soit béni ! vous lui avez dit qu'il a bien fait de vous l'ôter, et que vous ne voudriez pas qu'il en fût autrement.

Vous n'avez pas encore une autre supérieure. Nous avons nommé M. d'Horgny pour directeur en la place de feu M. Portail; c'est le plus ancien de nos prêtres, des plus sages et des plus affectionnés à votre petit Institut. La sœur Jeanne Gressier, qui assistait la chère défunte, continue son office d'assistante en la maison, et elle répond à celles du dehors; et il me semble que toutes sont contentes et que tout va bien, grâce à Dieu, à la ville et aux champs. Cependant vous avez pensé que tout était perdu; mais sa divivine bonté ayant donné commencement et croissance à la Charité, il faut espérer qu'elle la soutiendra et perfectionnera : à quoi vos exemples contribueront, Dieu aidant. Oui, ma sœur, j'espère qu'en vous comportant en vraie fille de la Charité, comme vous avez fait jusqu'à présent, vous inviterez efficacement Notre-Seigneur à bénir et multiplier l'œuvre de ses mains pour le soulagement et le salut de ses pauvres membres qui sont nos maîtres. Je dis la même chose à ma sœur Radegonde, que je salue, et j'espère le même de toutes les sœurs qui ont bonne volonté, etc.

---

563. — A M. DESDAMES,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il approuve sa conduite. — Il l'engage à s'occuper de l'union d'un bénéfice, et indique la marche suivie en France pour cette sorte d'affaire. — Il donne des détails sur M. de Chandenier, dont il annonce la mort.

Paris, 28 mai 1660.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 31 avril, qui m'a d'autant plus consolé qu'elle est un peu ample. J'ai été bien aise de voir l'état de votre temporel et les remèdes que vous avez apportés au besoin de votre village pour l'âme et pour le corps. Vous avez bien fait d'en changer l'économe, de faire réparer les vieux bâtiments de votre cure, puisqu'il y avait

nécessité de le faire, et que vous prévoyiez du profit. Continuez de temps en temps à nous mander ce qui se passera en vos affaires, qui ne pourront aller que de bien en mieux, s'il plaît à Dieu d'affermir la paix que vous dites être conclue de delà. Dieu en soit loué, Monsieur! j'en ai une joie que je ne vous puis exprimer, comme aussi de la santé et du retour du roi et de la reine. Plaise à sa bonté de leur donner, et à tous leurs États, un plein et durable repos !

Il est à désirer, Monsieur, que l'union du bénéfice de Vitkiski se fasse au plus tôt, pendant qu'il plaît à Dieu de nous conserver Leurs Majestés. Mais, quant à la manière, voici l'ordre qui s'observe en France pour les unions : le titulaire du bénéfice le résigne entre les mains de l'évêque ou du Pape, pour être uni à la Compagnie; sur cette résignation l'on obtient le consentement du patron et des autres parties intéressées, s'il y en a, particulièrement de l'évêque, lorsque l'union se fait à Rome; et quand elle se fait par l'évêque même, on la fait confirmer par le Saint-Siège, et ensuite on obtient des lettres patentes du roi, qui agrée et autorise cette union, et ensuite on fait enregistrer ces lettres en parlement. Le motif de l'union peut être l'érection d'un séminaire dont la direction perpétuelle est attribuée à la Compagnie; mais l'union se fait à la Compagnie même. Mandez-moi si l'usage de delà est semblable ou différent à celui de France, et en quoi il diffère.

Je salue fort cordialement le bon M. Duperroy et je recommande à ses prières et aux vôtres l'âme de feu M. l'abbé Chandenier, qui est mort en Savoie en revenant de Rome. C'était une personne de condition, neveu de feu Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, qui, par une singulière piété, s'était retiré céans depuis cinq ou six ans, avec M. l'abbé de Moustier-Saint-Jean, son frère, qui a fait le voyage de Rome avec lui, et qui est de retour depuis quelques jours

avec M. Berthe et un autre prêtre de la Compagnie, qui les ont accompagnés. Ce cher défunt était fort détaché des créatures, fort humble et mortifié, fort récolligé et intérieur, fort gai, sage, judicieux et exemplaire, tout à Dieu et fort zélé pour l'avancement de l'état ecclésiastique et le salut des peuples ; enfin nous ne voyons point son pareil ; la perte en est grande pour l'Église et très grande pour cette maison qu'il édifiait merveilleusement. Nous devons nous entretenir ce soir de ses vertus admirables, qui sont plutôt les vertus de Notre-Seigneur exercées par lui en ce sien serviteur. Ceci vous fera demander s'il était missionnaire ? A quoi je vous dirai qu'il l'était d'affection il y a longtemps, mais étant très indigne d'avoir pour confrère un tel prélat, nous ne l'avons reçu en la Compagnie qu'un ou deux jours avant sa mort ; et alors il en a fait de si grandes instances qu'il a fallu lui donner cette consolation. Son corps a été porté en notre petite chapelle d'Annecy. Tout ce que Dieu fait est bien fait : sans cette foi nous serions inconsolables d'une telle privation.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

564. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il témoigne sa reconnaissance pour le cardinal Durazzo.

Paris, 4 juin 1660.

Monsieur,

Je ne sais par quelle digne reconnaissance répondre à l'immense bonté de Mgr le cardinal Durazzo, qui daigne abaisser le cœur et les yeux de Son Éminence jusqu'à notre petite Compagnie, et les étendre sur tous ses besoins présents et futurs. Plaise à Notre-Seigneur, qui a versé en sa

belle âme ses divines inclinations pour l'exercice de la miséricorde, qu'il la glorifie éternellement pour les grâces qu'elle nous fait!

---

565. — AU R. P. CHASTELLAIN,

RELIGIEUX ET DIRECTEUR DE L'HOPITAL DE JOIGNY.

Il lui parle d'un enfant envoyé de Joigny. — Il le félicite de l'ordre établi dans l'hôpital de cette ville. — Il le remercie de ses prières.

Paris, 8 juin 1660.

Mon Révérend Père,

Je vous demande pardon de ne vous avoir fait réponse plus tôt. Peut-être êtes-vous en peine de ce bon enfant que vous nous avez envoyé. Nous l'avons reçu, et je l'ai bien recommandé aux filles de la Charité qui en ont le soin. Il se porte bien, et il y a sujet d'espérer que la bonne semence que vous avez jetée en cette âme innocente portera des fruits en son temps, étant bien cultivée.

Je rends grâces à Dieu, mon Révérend Père, des biens qui se font en votre hôpital, pour le bon ordre que vous y avez mis et la conduite que vous en avez. Je prie sa divine bonté qu'elle continue à bénir l'un et l'autre, et qu'elle vous conserve longuement pour le soulagement et le salut des pauvres. La consolation que Mgr le R. P. de Gondi en reçoit me console grandement, et j'admire son application continuelle aux œuvres de miséricorde, par lesquelles il sanctifie son âme de plus en plus et mérite que Dieu répande de nouvelles bénédictions sur sa famille affligée ; à quoi vos prières peuvent beaucoup contribuer.

Je vous remercie très humblement, mon Révérend Père, de celles que vous faites pour notre petite Compagnie et pour moi. Nous en ressentirions sans doute les effets, si je n'y mettais empêchement par mes très grandes misères.

Ne laissez pas, s'il vous plaît, de nous continuer cette

charité. Je vous offre en reconnaissance mon très humble service, et s'il plaît à Dieu me donner occasion de vous le le rendre, ce me sera une joie bien sensible, étant comme je suis, en son amour, votre, etc.

---

566. — A M. DESDAMES,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il lui annonce que de tous côtés on demande des ouvriers. — Il parle de diverses missions données par d'autres Compagnies.

Paris, 18 juin 1660.

Monsieur,

Il y a trois semaines, ce me semble, que je n'ai reçu de vos lettres; il me tarde qu'il m'en arrive. Plaise à Dieu que les nouvelles soient meilleures que le bruit n'en a couru de deçà. Pour moi, je n'ai rien de nouveau à vous dire. Toutes choses vont leur petit train en la Compagnie, et il me semble qu'elle travaille partout à la vertu et à la vigne du Seigneur, dans les manières qu'il le demande d'elle, et, par sa miséricorde, avec le succès que nous pouvons désirer.

On nous demande des hommes de tous côtés, mais nous en manquons. O Dieu ! Monsieur, qu'un bon missionnaire est un grand trésor, et qu'il y a peu de gens au monde qui veuillent servir Dieu et voir l'Église dans la pureté de la foi, dans le détachement des créatures et l'abnégation de soi-même ! Cependant, c'est ainsi que notre sainte religion a été établie et répandue, c'est ainsi qu'elle se maintient, c'est ainsi qu'il faut tâcher de relever les brèches arrivées par le relâchement des ouvriers apostoliques et évangéliques. Demandons sans cesse à Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il en envoie de bons, et qu'il anime de son esprit l'état ecclésiastique.

Quelques prêtres de Normandie, conduits par le père Eudes, de qui je pense que vous avez ouï parler, sont venus

faire une mission dans Paris avec une bénédiction admirable. La cour des Quinze-Vingts est bien grande, mais elle était trop petite pour contenir le monde qui venait aux prédications.

En même temps un grand nombre d'ecclésiastiques sont sortis de Paris pour aller travailler en d'autres villes : les uns sont allés à Châteaudun et les autres à Dreux, et tous ont fait des fruits qui ne se peuvent exprimer; et à tout cela nous n'avons point de part, parce que notre partage est le pauvre peuple des champs. Nous avons la consolation seulement de voir que nos petites fonctions ont paru si belles et si utiles, qu'elles ont donné de l'émulation à d'autres pour s'y appliquer comme nous et avec plus de grâces que nous, non seulement au fait des missions, mais encore des séminaires, qui se multiplient beaucoup en France. Il s'est même trouvé une compagnie à Rome qui, voyant que le Pape envoyait les ordinands aux pauvres prêtres de la Mission, comme on fait à Paris, a demandé qu'on les lui envoyât à elle, s'offrant de leur faire faire les exercices, ce qu'elle aurait fait sans doute avec succès, si Sa Sainteté l'avait jugé à propos. Il y a sujet de louer Dieu du zèle qu'il excite en plusieurs pour l'avancement de sa gloire et le salut des âmes.

Voici des lettres de Marseille, je vous prie de faire tenir celle qui s'adresse à Patto, si vous pouvez.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

567. — A M. TRISTAN.

Il lui annonce le départ d'une postulante qui n'a pu vaincre certaines répugnances.

Paris, 22 juin 1660.

Monsieur,

La bonne fille que vous nous aviez fait la grâce de nous adresser s'en étant retournée, il y a trois ou quatre jours,

avec quelques-uns de messieurs ses parents, qui étaient venus pour la voir, je ne pus me donner l'honneur de vous écrire pour lors, comme je fais à présent, pour vous dire, Monsieur, que, selon vos bons et sages conseils, nous l'avons mise en occasion de s'éprouver dans quelqu'un des emplois auxquels elle avait difficulté; mais elle a reconnu que sa répugnance augmentait au lieu de diminuer ; elle s'est résolue à se retirer, comme elle a fait, après en avoir obtenu notre consentement, lequel nous lui avons accordé en supposant le vôtre, Monsieur, que vous n'auriez pu lui refuser, la voyant hors d'espérance de se vaincre dans ses aversions. Elle est trop sincère pour manquer à vous les exprimer, et elle est assez à Dieu pour le bien servir en quelque condition qu'elle soit, moyennant sa grâce ; car il lui en a donné une bonne volonté, et il lui a fait la grâce de se comporter si bien de deçà qu'elle nous a laissé cette espérance, quoiqu'elle n'y ait pas reçu tout le bon exemple, ni la satisfaction qu'il était à désirer. Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il vous conserve et qu'il me donne quelque bonne occasion de vous obéir, comme étant, en son amour, Monsieur, votre, etc.

---

568. — A UNE RELIGIEUSE

DE LA VISITATION SAINTE-MARIE.

Il la console et l'encourage dans ses épreuves.

Paris, 27 juin 1660.

Ma sœur,

Je vous demande pardon d'avoir tant tardé à vous faire réponse; c'est à cause de mes embarras et de mes incommodités qui me font échapper beaucoup de choses que je voudrais bien faire, si je n'en étais empêché.

Maintenant, ma chère sœur, je vous dirai que je compatis sensiblement à vos peines, qui sont longues et diverses ; c'est

une croix étendue qui embrasse votre esprit et votre corps, mais elle vous élève au-dessus de la terre : c'est ce qui me console. Vous devez aussi vous consoler de vous voir traitée comme Notre-Seigneur l'a été, et honorée des mêmes marques d'amour par lesquelles il nous a aimés ; ses souffrances étaient intérieures et extérieures, et les intérieures ont été continuelles et sans comparaison plus grandes que les autres. Pourquoi pensez-vous, ma chère sœur, qu'il vous exerce de la sorte ? c'est pour la même fin qu'il a souffert, à savoir, pour vous purger des péchés et pour vous orner de ses vertus, afin que le nom de son Père soit sanctifié en vous et que son royaume vous advienne. Au nom de Dieu, ma chère sœur, demeurez en paix et ayez une parfaite confiance en sa bonté; je ne connais pas une âme au monde qui en ait plus de sujet que vous. Ne vous arrêtez point aux pensées contraires, défiez-vous de vos pressentiments, et croyez plutôt à ce que je vous dis et à la connaissance que j'ai de vous, qu'à tout ce que vous pourriez penser ou dire.

Vous avez mille raisons de vous réjouir en Dieu et de tout espérer de lui par Notre-Seigneur qui habite en vous; et après la recommandation qu'il vous fait de renoncer à vous-même, je ne vois autre chose que vous ayez sujet d'appréhender, non pas même le péché, qui est le seul mal que nous devons le plus craindre, parce que vous faites pénitence du passé et que vous le haïssez trop pour le commettre à l'avenir. Dites donc à Dieu, comme David : « Rendez-moi, Seigneur, la joie de votre assistance salutaire et me confirmez de l'esprit principal. » Excitez-vous vous-même à cette joie, tant par la considération des malheurs que vous avez évités en quittant le monde et des grâces qu'il vous fait en religion, que par la bénédiction d'être du nombre des enfants de Dieu et des épouses de son Fils, qui est la grâce des grâces, qui comprend tous les biens et qui vous met dès ce monde en

possession de la gloire éternelle. Soyez-en fort reconnaissante, remerciez-en Dieu souvent, et demandez-lui miséricorde pour moi, qui crains mon ingratitude et qui suis, en l'amour de Jésus-Christ, votre, etc.

---

569. — A MA SŒUR FRANÇOISE DE GARCIREUX,

FILLE DE LA CHARITÉ, A ALET.

Il se réjouit du bien que Dieu a opéré par elle, et lui recommande l'humilité, la reconnaissance envers Dieu et la fidélité aux pratiques de la Compagnie.

Paris, 9 juillet 1660.

Ma sœur,

J'ai plus tardé que je ne voulais à répondre à votre lettre, à cause de mes embarras. Je rends grâces à Dieu de toutes les choses que vous m'avez mandées, qui m'ont fort consolé ; il paraît que Dieu est avec vous et qu'il vous a conduite pendant que vous avez travaillé au diocèse d'Alet, puisque, d'un côté, il vous a préservée des dangers qui vous ont menacée, et que d'un autre il a tiré gloire de vos emplois. Tout cela requiert beaucoup d'humilité et de reconnaisance de votre part.

Avouez devant Dieu que vous n'avez fait que le mal ; car il arrive toujours des imperfections dans les bonnes œuvres, quand ce ne serait que d'empêcher que le bien que Dieu fait soit plus grand et plus pur, par le peu de foi et de fidélité des instruments dont il se sert. Ce serait encore pire de s'attribuer de l'honneur, qui n'est dû qu'à sa divine bonté. Je sais, ma sœur, que, grâce à Dieu, vous ne faites pas cette faute-là ; continuez de préférer la confusion à la louange, de vous défier toujours de vous-même et de vous abandonner à Dieu, afin qu'il dispose de vous selon son bon plaisir et non selon vos sentiments ; soyez ferme aux petites pratiques de la Compagnie autant que vos emplois vous le permettront;

traitez vos sœurs avec amour et cordialité, compatissez à leurs petites infirmités. Je loue Dieu de la satisfaction que vous en avez et de l'édification que le prochain en reçoit.

Si monseigneur vient à Paris, nous tâcherons de régler toutes choses avec lui, afin que vous ayez la liberté de vivre et d'agir selon l'esprit et la coutume de votre Compagnie, laquelle va assez bien partout, grâce à Dieu. Il n'y a rien de nouveau de deçà, sinon que nous travaillons à élire une sœur pour supérieure; priez Dieu pour cela et pour tous les autres besoins. Je me recommande moi-même à vos prières et à celles de vos sœurs, que je salue. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

570. — A MA SŒUR ANNE DENOUAL,

FILLE DE LA CHARITÉ, A NARBONNE.

Il remercie Dieu de l'avoir délivrée d'une fâcheuse tentation d'antipathie, l'engage à bien supporter la séparation de quelques-unes de ses compagnes, et lui donne divers avis pour la conduire à la perfection.

Paris, 9 juillet 1660.

Ma sœur,

J'ai été bien aise de recevoir de vos nouvelles, et encore plus d'apprendre les grâces que Dieu vous fait. Je l'en remercie de tout mon cœur, et je le prie qu'il vous fasse celle de lui être bien fidèle. Il a permis que vous soyez tombée en l'aversion qui vous a fait tant de peine, pour vous faire connaître que de vous-même vous n'êtes capable d'autre chose; et enfin il a changé cette antipathie en affection, pour établir en vous l'union et la charité, qui sont si nécessaires que vous les devez demander incessamment à sa bonté, pour vous et pour votre Compagnie, et faire tout ce que vous pourrez pour les acquérir et les conserver. Humiliez-vous toujours; estimez-vous la plus imparfaite; considérez en vos sœurs le bien et en vous les défauts, et quelque sentiment contraire

qui vous arrive, tâchez d'en détourner votre pensée et de vous élever en Dieu, pour vous incliner ensuite à aimer tout ce qu'il aime, et en la manière qu'il veut que vous l'aimiez. Supportez en patience la séparation, puisqu'elle procède de la Providence, et non de votre choix; vous avez fait votre possible, et vos sœurs aussi, pour être rejointes ensemble, sans avoir pu obtenir de monseigneur cette consolation. Après cela, il faut se soumettre à la volonté de Dieu et demeurer en paix, dans l'espérance que tout ira bien; car, pour l'ordinaire, le bon Dieu trouve son compte là où nous ne trouvons pas notre satisfaction. Laissez-le faire, ma sœur; confiez-vous fort en son assistance; soyez exacte à vos oraisons du matin et à vous recommander souvent à lui le reste de la journée; ayez dessein en toutes vos œuvres de l'honorer et de lui plaire; ayez le moins de communication que vous pourrez avec les personnes du dehors; suivez les avis de M. Desjardins et de la sœur Françoise, et vous verrez que Notre-Seigneur bénira votre âme et vos exercices; mais, quand vous ne le verriez pas, Notre-Seigneur ne laissera pas de les avoir agréables et de vous sanctifier insensiblement, tandis que vous lui serez fidèle. Je prie Notre-Seigneur que ce soit toujours et en toutes choses. Je suis, en son amour, ma sœur, votre, etc.

---

571. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il bénit Dieu des fruits produits par les missions. — Il l'engage à se reposer et à faire reposer ses confrères.

Paris, 16 juillet 1660.

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 3, qui m'a d'autant plus consolé qu'elle est l'unique depuis environ six semaines. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, du retour de la famille à

Turin en bonne santé, et des bénédictions qu'il a plu à sa bonté de répandre sur elle et sur les peuples qu'elle a évangélisés. Vous ne me pouviez donner de plus agréables nouvelles, ni qui me donnent une reconnaissance plus sensible vers Notre-Seigneur de toutes les grâces qu'il vous fait; je l'en remercie de tout mon cœur. Reposez-vous donc, Monsieur, et faites reposer ces messieurs qui ont tant travaillé. Il est bien juste, dans cet intervalle, de rétablir les forces perdues, et de se renouveler en Notre-Seigneur, qui est le principe de la vie et de la vertu des prêtres, par l'exercice de l'oraison et la grâce du recueillement, pour continuer ensuite la conquête des âmes avec de nouvelles armes, qui, étant prises dans l'arsenal des saintes Écritures, seront toujours victorieuses, si elles sont maniées dans l'esprit de Notre-Seigneur. J'embrasse avec votre cher cœur votre petite communauté de toute l'étendue de mon affection.

La Compagnie est toujours en même état de deçà, et Dieu continue, ce me semble, de la bénir partout. Nous n'avons point de malades pour le présent; il est vrai que je souffre un peu de mes mauvaises jambes, qui ne me laissent reposer la nuit, ni marcher le jour, ni seulement me tenir debout; hors cela, je me porte assez bien. M. Alméras est allé à Richelieu, à cause du passage du roi et de la nouvelle reine [1]. Il est maintenant sur son retour.

Je me recommande à vos prières, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

1. Marie-Thérèse d'Autriche, que Louis XIV avait épousée le 9 juin.

572. — A M. PESNELLE

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il l'engage à supporter les légers défauts de ses confrères

Paris, 30 juillet 1660.

Monsieur,

Il ne faut pas vous attendre à voir jamais votre maison sans défauts, mais pourvu qu'il n'y en arrive de griefs ou de scandaleux, il faut se résoudre à supporter les autres, et néanmoins faire ce qui se peut pour les diminuer, tant en la qualité qu'en la quantité. Après la conversion des pécheurs, pour entière qu'elle soit, il reste toujours quelques imperfections pour leur exercice, comme il paraît dans les apôtres qui suivaient Jésus-Christ, et qui pourtant s'entretenaient entre eux de plusieurs choses répréhensibles. Je ne vois pas d'autre remède aux manquements généraux, qui, par la grâce de Dieu, ne sont pas grands, que les avertissements en public et en particulier, avec la prière et la patience. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

573. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il se réjouit de le savoir en meilleure santé. — Il lui annonce la mort d'un frère décédé à Sedan.

Paris, 30 juillet 1660.

Monsieur,

J'ai reçu votre chère lettre du 17. Je loue Dieu du repos que la famille prend, et de la santé dont elle jouit après de pénibles travaux. Il me semble que vous vous mettez du nombre, puisque vous ne me dites rien de votre fièvre quarte, ce qui augmente notablement ma joie. Je prie Notre-Seigneur qu'il ait agréable de vous renouveler tous en son esprit, afin que toutes vos opérations soient les siennes, et que les fruits qui en réussiront soient des fruits de la vie éternelle.

Il a plu à Dieu de nous ôter un de nos meilleurs frères; c'est Sirven, qui était à Sedan la règle vivante de la Compagnie, homme sage et intelligent, bienfaisant à tout le monde, qui s'adonnait volontiers au soulagement des pauvres malades et à la consolation des affligés. Toute la ville, qui l'aimait fort, a témoigné un grand regret de sa privation, même les hérétiques qui étaient édifiés de sa modestie et de sa charité. Nous avons grand sujet de croire que Dieu a couronné son âme dans le ciel, lui donnant le royaume qu'il a préparé à ses bien-aimés, qui exercent sur la terre les œuvres de miséricorde, ainsi qu'a fait ce sien serviteur. Néanmoins, Monsieur, il ne faut pas laisser de prier pour lui dans l'incertitude des jugements de Dieu, qui met toute l'Église en prières même pour les justes trépassés.

Il ne faut pas penser à recevoir Vaugin, qui est sorti de la Compagnie; mais donnez-lui jusqu'à cinquante écus, si vous les avez, et qu'il désire les toucher de delà. Nous les rendrons ici (sur votre lettre de change) à qui vous me marquerez. Cependant je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

574. — A M. ALMÉRAS,

PRÊTRE DE LA MISSION, A TOURS[1].

Il se réjouit de le savoir mieux portant, grâce aux bons soins qui lui sont donnés à l'Oratoire de Tours.

Paris, 4 août 1660.

Monsieur,

J'ai été sensiblement touché de la première nouvelle de votre maladie, craignant que la fièvre ne survînt à votre grand abattement; mais voyant par votre seconde lettre

1. Saint Vincent, à l'occasion de la paix générale et du mariage du roi, avait envoyé M. Alméras à Richelieu, pour y saluer Leurs Majestés, qui s'y arrêtaient. C'est en revenant de ce voyage que M. Alméras tomba malade à Tours, et fut soigné à l' Oratoire.

qu'au lieu de cela votre faiblesse est beaucoup diminuée, mon affliction l'est aussi. Dieu en soit loué, Monsieur! il n'appartient qu'à lui de mortifier et de vivifier. Je suis fort consolé de vous savoir à l'Oratoire, où vous trouvez la charité comme en son trône royal, qui vous fait ressentir ce qu'elle est par les douceurs et les assistances que vous recevez de ces bons pères : je prie Notre-Seigneur qu'il en soit leur récompense.

Vous avez déjà reçu la vie dans leur maison de Bourbon, où vous avez été tenu pour mort, et j'espère que vous recevrez à présent la santé dans celle de Tours, où vous avez déjà trouvé du soulagement. Je me donnerai l'honneur, au premier jour, d'en remercier le R. P. Séguenot par une lettre exprès. Cependant ne vous hâtez pas de venir, attendez que vous ayez des forces assez pour le voyage : prenez tout l'argent qu'il vous faudra.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

575. — AU FRÈRE GAUDOIN,

DE LA MISSION, AU MANS.

Il lui donne la permission de faire les saints vœux, et lui indique en quels sentiments il se doit établir.

Paris, 7 août 1660.

Mon cher frère,

J'ai reçu votre lettre avec joie, et elle m'a renouvelé les sentiments de tendresse que j'ai toujours eus pour vous. Je rends grâces à Dieu de l'oblation que vous lui voulez faire par les vœux qui sont en usage en la Compagnie, et je prie son saint Esprit, qui vous en a donné les mouvements, qu'il les accomplisse en vous. Je prie M. Laudun de vous admettre à cette sainte action, qui sera celle de toute votre vie la plus agréable à Dieu, si vous la faites en esprit de sacrifice, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Heureux serez-vous, mon cher

frère, d'être crucifié avec lui pour la gloire de son Père et le salut des peuples, parce que vous règnerez aussi avec lui pendant toute l'éternité. *Amen.*

Je vous envoie la reconnaissance que vous avez désirée pour la somme que vous avez laissée entre les mains de M. Maillard.

Je me recommande à vos prières; je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

576. — A Mgr L'ÉVÊQUE DE LESCAR.

Il s'excuse de son retard involontaire à répondre : il vient d'apprendre que sa lettre, écrite l'année précédente, a été égarée. — Répondant à des avances faites par l'évêque de Lescar, il indique d'abord en quel sens la proposition ne pourrait être acceptée, puis en quelles conditions l'union se pourrait faire.

Paris, 11 août 1660.

Monseigneur,

J'ai su que Votre Grandeur n'a pas reçu la lettre que je me suis donné l'honneur de lui écrire l'an passé, en réponse au commandement qu'elle m'avait fait de lui envoyer quatre de nos prêtres pour Bétharram; mais je ne l'ai appris certainement que depuis peu de jours que j'en ai été assuré par M. le premier président de Pau, pour lequel il y avait une lettre dans le même paquet, qu'il n'a pas non plus reçue. Je suis très affligé, Monseigneur, de la peine où vous avez été par la perte de ce paquet, et du sujet que vous avez eu de douter de mon obéissance. Certes, je serais un ingrat si j'avais manqué de vous la témoigner en cette occasion, où votre bonté nous fait la grâce de nous appeler non seulement en votre diocèse, mais en un poste des plus avantageux du royaume, pour y rendre quelque service à Dieu : de quoi, Monseigneur, nous sommes infiniment obligés à Votre Grandeur. Il est vrai qu'elle m'en a parlé dans un terme obscur, qui, étant pris au pied de la lettre, nous mettrait hors d'état

de nous prévaloir de votre bonne volonté. C'est, Monseigneur, qu'après m'avoir dit que vous aviez tiré le consentement de ces messieurs de Bétharram, vous ajoutez que nos prêtres y seront reçus comme membres dudit corps. Ce qui m'a obligé et m'oblige encore de représenter très humblement à Votre Grandeur que cette proposition d'entrer comme membres de ce corps est incompatible avec ce que nous sommes, qui composons un corps de missionnaires, parce que ceux que nous enverrions ne pourraient pas être en même temps membres de la Mission et membres de la Communauté de Bétharram ; il faudrait qu'ils sortissent de l'une pour entrer dans l'autre, puisque ce sont deux corps différents, si ce n'est que des deux on n'en fasse qu'un, qu'on unisse le corps de la Mission à la Communauté de Bétharram, ou le corps de Bétharram à la Compagnie de la Mission.

Celle-ci, Monseigneur, s'unirait volontiers à l'autre, si elle le pouvait, et elle laisserait la qualité de Congrégation de la Mission pour prendre le nom de la Communauté de Bétharram. Mais, parce que notre petit Institut est approuvé par les papes, les rois de France, le parlement de Paris, et par d'autres cours souveraines, sous le nom de Mission, nous ne pouvons pas quitter ce nom-là pour en prendre un autre sans le consentement de toutes ces puissances et celui de nos bienfaiteurs, qui ont traité avec nous qui faisons le corps de la Mission. Et je pense aussi, Monseigneur, que ce n'est pas votre intention que cela se fasse. Nous ne saurions non plus le faire que du consentement des maisons qui composent notre même Compagnie, même des personnes, ce qui est très difficile.

De dire maintenant qu'il n'y aura que ces quatre prêtres qui se détacheront de la Mission pour s'incorporer à la Communauté de Bétharram, c'est, Monseigneur, ce qu'ils ne peuvent faire, s'étant donnés à Dieu pour vivre et pour

mourir missionnaires dans la même Congrégation de la Mission.

De dire aussi que la Communauté de Bétharram, si considérable par son institution, par l'approbation des seigneurs évêques de Lescar, par la sainteté du lieu, et par la grâce des miracles qui s'y font, s'unira à notre dite Congrégation et qu'elle en prendra le nom, les règles et la manière d'agir, c'est ce que ces messieurs auraient peine de faire et Votre Grandeur d'approuver, non sans sujet, vu notre chétiveté.

Voici, Monseigneur, comme l'on a procédé à l'union qui a été faite de la maison de Saint-Lazare-lez-Paris à notre Congrégation. Il y avait des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et le prieur, de leur consentement, me vint offrir leur maison, dans le collège des Bons-Enfants où nous demeurions, ce que nous acceptâmes; et ayant traité avec eux sous le bon plaisir de Mgr l'archevêque, qui en était le (*mot illisible*), lui-même en fit l'union et nous mit en possession de cette maison et de tous les biens en dépendances, à condition de payer audit prieur et à chacun des religieux la pension dont nous étions convenus; de faire le service divin et d'accomplir toutes les charges, comme aussi qu'il leur serait loisible d'habiter avec nous et de s'en retirer, ainsi que bon leur semblerait; et quoique du commencement cette union fût traversée par un monastère du même ordre, elle fut néanmoins confirmée par lettres patentes du roi, deux arrêts du parlement, et ensuite par notre Saint-Père le pape.

Il semble donc, Monseigneur, qu'on pourrait procéder à cette union de Bétharram de cette manière, si on désire de nous y établir solidement.

Peut-être que l'on dira que, supposé ladite union de Bétharram à la Mission, les exercices de dévotion ne s'y pratiqueront plus comme ils s'y pratiquent à cette heure, et qu'on n'y verra plus que les seules pratiques des autres mai-

sons de la Mission. Mais on répond que les prêtres de la Mission s'obligeront d'exercer audit Bétharram tous les devoirs de piété accoutumés : de dire l'office divin, de maintenir la musique, de recevoir les pèlerins, d'acquitter les fondations et d'entretenir les bâtiments; bref, de satisfaire à toutes les obligations, et particulièrement de payer à MM. les ecclésiastiques qui nous auront subtitués à leurs places telle pension que vous, Monseigneur, ordonnerez. Pour cela, il serait à propos de nous faire voir un état de tout le revenu fixe et casuel et de toutes les charges anciennes et nouvelles qu'on voudra nous imposer.

L'on pourra objecter aussi que, cette union faite, MM. les ecclésiastiques de Bétharram qui ne voudront se faire missionnaires seront obligés de se retirer. Mais cela ne sera pas, car s'ils veulent demeurer dans la maison et y travailler aux mêmes charges et conditions qu'ils ont fait jusqu'à présent, il leur sera loisible.

L'on pourra finalement objecter que Mgr l'évêque n'aura plus l'autorité qu'il avait sur ladite chapelle. A quoi je réponds, Monseigneur, que vous y aurez toujours le même pouvoir que vous y avez à l'égard du service divin et de l'administration des saints sacrements, et que vous en avez bien davantage sur lesdits prêtres de la Mission que vous en avez sur ces messieurs de Bétharram ni sur aucuns de votre diocèse, parce que les missionnaires se sont donnés à Dieu et à messeigneurs les prélats pour leur obéir comme les serviteurs de l'Évangile à leur maître, en sorte que, leur disant : Allez en tel lieu prêcher, catéchiser et faire les autres fonctions de la Mission, ils sont obligés d'y aller, et quand ils les rappellent, de revenir; et quand ils leur disent : Faites cela, ils le doivent faire, selon notre Institut.

Mais pour le regard de la conduite intérieure des familles et des personnes de notre Congrégation, en quelque lieu

qu'elles soient, elle demeure à leur Supérieur général. C'est à lui à les changer, à les appeler et rappeler d'une maison à une autre, de nommer les supérieurs particuliers et les autres officiers, d'envoyer de temps en temps des visiteurs de sa part en chaque lieu pour y maintenir la charité et l'observance des règles, recevoir les comptes de la dépense et de la recette, etc.

Voilà, Monseigneur, ce que contenait ma première lettre. Je suis honteux de vous faire une si longue et si ennuyeuse répétition. Le désir que nous avons que toutes choses soient bien éclairées, pour prévenir les difficultés qui pourraient naître du contraire, m'a obligé de m'étendre de la sorte. Je supplie très humblement Votre Grandeur de ne l'avoir pas désagréable et de croire qu'en quelque manière qu'il lui plaira de recevoir les choses susdites, je serai à jamais, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble, etc.

---

577. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui dit le peu de fonds qu'il fait sur un séminaire pour les missions étrangères que l'on voulait établir à Rome et confier à la Compagnie.

Paris, 13 août 1660.

Monsieur,

Je loue Dieu de ce que le dessein qu'on a formé à Rome d'y établir un séminaire pour les missions étrangères soit revenu à vous ; il y a apparence que, si Dieu en veut l'exécution, il se servira de votre famille pour y travailler, et qu'il lui donnera sa bénédiction pour cela ; mais, humainement parlant, il sera malaisé de trouver des hommes bien propres et bien résolus pour cette vie apostolique. A la vérité, il s'en pourra présenter qui entreront volontiers au séminaire ;

mais pour entreprendre volontiers ces missions lointaines avec le détachement et le zèle qu'il faudrait, il s'en trouvera peu. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

578. — A M. PESNELLE,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il insiste sur le devoir de faire une heure d'oraison, même les jours de repos, à moins de raisons urgentes.

Paris, 13 août 1660.

Monsieur,

Notre règle nous ordonnant de faire tous les jours une heure d'oraison mentale n'excepte pas les jours qu'on repose; et ainsi, Monsieur, il la faut faire ces jours-là d'une heure entière, de même que si on n'avait pas reposé : il n'est pas juste de prendre ce repos sur l'action la plus importante du jour. On doit pourtant s'accommoder à la nécessité des affaires : on a quelquefois des choses à expédier qui ne se peuvent remettre ni compatir avec son heure d'oraison; à la bonne heure, on a égard à tels empêchements, après néanmoins les avoir considérés devant Dieu et trouvés raisonnables, car Dieu ne nous demande rien qui soit contraire à la raison; mais il est expédient de consulter la même règle dans tous les doutes et les difficultés qui nous arrivent pour nous y conformer autant qu'il est possible. Mgr le prince de Conti sera un jour notre juge, au moins le mien : il est admirable en sa fidélité à l'oraison; il en fait tous les jours deux heures, l'une le matin et l'autre le soir; et quelque grandes préoccupations qu'il ait et quelque monde qui l'environne, il n'y manque jamais. Il est vrai qu'il n'est pas si attaché aux heures qu'il ne les avance ou ne les retarde, selon l'exigence des affaires. Plaise à Dieu de nous donner cet attrait pour nous unir à Notre-Seigneur, en qui je suis votre, etc.

579. — A M. ALMÉRAS,

PRÊTRE DE LA MISSION, A RICHELIEU.

Il lui exprime le regret que lui cause son absence, et l'engage à se bien soigner.

Paris, 18 août 1660.

Monsieur,

Vos lettres ne m'ont pas seulement ôté la consolation que j'avais de votre prochaine arrivée, mais m'ont affligé sensiblement en m'apprenant les nouvelles défaillances où vous êtes tombé, qui vous ont éloigné de nous lorsque nous pensions que vous en étiez fort proche. Dieu soit loué, Monsieur, de toutes ses dispositions sur nous! Certes, j'aurais bien de la peine à les porter si je les regardais hors du bon plaisir divin qui ordonne tout pour le mieux.

Vous avez très bien fait de vous en retourner à Richelieu, où je vous prie, Monsieur, de prendre tout le repos et les soulagements possibles. Toute cette communauté ressent vivement votre mal, elle redouble ses instances auprès de sa divine bonté pour votre conservation; et je ne puis vous dire la part que j'y prends; mais vive la volonté de Dieu! Pour moi, je suis toujours exercé de mes infirmités, et le bon Dieu, qui m'abat, me soutient néanmoins dans l'état misérable auquel je vis. La Compagnie souffre de la privation de votre présence. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

580. — A M. PESNELLE,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il le blâme d'avoir permis à un professeur de philosophie de dicter son cours.

Paris, 20 août 1660.

Monsieur,

Vous me marquez les raisons que vous avez eues de permettre à M. Simon de donner des écrits, et vous êtes en

doute si vous avez mal fait. Oui, Monsieur, vous avez mal fait, non du côté de M. Simon, qui par la grâce de Dieu est assez capable pour cela, mais pour ce que cette façon d'enseigner n'est pas la plus assurée, ni la plus utile, et qu'elle n'a pas été jugée convenable par la Compagnie, mais bien sujette à divers inconvénients par plusieurs docteurs des plus habiles qui fussent pour lors, et qui soient à présent. Ce qui m'oblige de vous dire qu'il vaudrait mieux ne point enseigner la philosophie que de la montrer de cette sorte. De quelque façon que cela se fasse, j'approuve que vous y fassiez étudier, pour cette fois seulement, les deux séminaristes qui sont sur la fin de leur séminaire.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

581. — A M. ALMÉRAS,

PRÊTRE DE LA MISSION, A RICHELIEU.

Il se réjouit de l'amélioration de sa santé. — Il l'engage à faire tout son possible pour se guérir et revenir promptement, la Compagnie ayant besoin de lui.

22 août 1660.

Monsieur,

Votre lettre et celle de notre frère Gauthier, qui m'a écrit l'état de votre indisposition, m'ont ôté d'une grande peine, par l'espérance qu'elles me donnent de votre prochain rétablissement, fondée sur beaucoup de raisons dont je rends grâces à Dieu. Quand sera-ce donc, Monsieur, que nous aurons la consolation entière de vous savoir remis? Oh! que je le souhaite! Oh! que Dieu nous fera une grande grâce! Je la lui demande souvent, non seulement pour mon intérêt particulier, qui n'est pas petit, puisque, étant plein d'estime et de tendresse pour vous, je suis le premier qui souffre de votre mal et de votre absence, mais encore pour le bien de la Compagnie, laquelle ayant reçu de vous, par la grâce de

Dieu, une grande édification, a encore besoin de votre secours et de vos exemples.

Je vous dis ceci, Monsieur, avec sentiment de reconnaissance envers Dieu et envers vous; et je n'en dis pas davantage, parce que cela suffit pour la fin que je prétends, qui est de vous montrer que vous ferez un sacrifice à Dieu de vous conserver et de vous guérir; je vous en supplie très humblement. Mais cela dépend-il de moi, me direz-vous? Oui, ce me semble, Monsieur, en tant que cela dépend du repos et des remèdes qui sont en votre pouvoir, et surtout du bon plaisir de Dieu, qui ne vous refusera pas les forces de corps et d'esprit nécessaires aux desseins qu'il a sur vous dans la Compagnie, si vous le lui demandez par son Fils, Notre-Seigneur, qui, ayant suscité la même Compagnie pour son service, vous y a aussi appelé si utilement par sa grâce. N'épargnez donc rien de ce qui peut contribuer à votre santé et à l'avancement de votre retour, après lequel nous soupirons. Ne vous engagez pourtant pas au voyage que de l'avis des médecins, particulièrement pendant les chaleurs. Nous aurons patience. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

582. — A M. PEAN.

Il s'excuse de n'avoir pas expérimenté une méthode de controverse qu'il proposait.

Paris, 23 août 1660.

Monsieur,

Je suis très fâché que nous n'ayons pas fait usage de la grâce que vous nous avez offerte : la raison est que la Compagnie a été appliquée à ses exercices ordinaires, et puis chacun se flatte de savoir la méthode de la controverse; mais j'espère, moyennant la grâce de Dieu, que nous nous prévaudrons quelque jour des lumières particulières que vous avez

et que vous communiquez à tout le monde par vos écrits. Je vous renvoie cependant votre Apologie et l'ordre des conférences, et je vous renouvelle les sentiments avec lesquels je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

583. — A MADAME SAUJON,

DAME D'HONNEUR DE MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

Il réfute la prétention qu'avaient quelques religieuses de la Visitation de choisir leur supérieur. — Il demande à Dieu de bénir une œuvre qu'il lui a fait proposer.

Paris, 25 août 1660.

Madame,

J'ai reçu votre commandement avec grande affection de vous obéir ; je vous demande pardon de ce que je ne vous fis hier réponse : je me trouvai trop embarrassé.

Il est vrai, Madame, que quelques maisons de Sainte-Marie présentent à nosseigneurs les évêques les ecclésiastiques qu'elles désirent pour leurs supérieurs; mais tous les évêques ne les veulent pas recevoir, prétendant que c'est à eux à les choisir et à les nommer. Je vais écrire à la mère de la rue Saint-Antoine pour la prier de me mander en vertu de quoi elles pensent avoir ce droit-là, et comment elles en ont usé, et, si elles ont quelque écrit, de me l'envoyer.

J'ai une grande confusion de l'honneur que vous m'avez fait, Madame, d'être venue ici avec M. de Bretonvillier, et que j'aie été privé de la consolation de vous voir par mes misères et incommodités; et je l'ai encore plus grande de la confiance dont vous m'honorez, en étant si indigne que je le suis, particulièrement à l'égard d'une œuvre si importante qu'est celle dont vous me faites la grâce de me parler, laquelle j'estime, je respecte et je loue comme ayant été inspirée de Dieu à ce saint homme qui en est l'auteur; et je prie sa divine bonté qu'elle ait agréable de la bénir en la vue de tant de

bonnes âmes qui y prennent part. Je m'estimerais bienheureux, Madame, si je pouvais vous complaire en quelque chose ; assurez-vous qu'il ne s'en présentera jamais occasion que je ne tâche de le faire avec toute l'humilité et l'affection que vous doit, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

584. — A M. MARTIN,

SUPÉRIEUR, A TURIN.

Il lui dit de ne pas se préoccuper de l'acquisition d'une maison. — Il l'engage à ne pas s'inquiéter de quelques malaises, qui ne sont pas un indice du retour de la fièvre.

Paris, 27 août 1660.

Monsieur,

J'ai reçu vos lettres du 28 juillet et du 14 courant. Il faut avoir patience dans le retardement d'une maison ; Dieu vous la donnera quand il en sera temps et lorsque vous aurez assez honoré la pauvreté de Notre-Seigneur qui n'en avait point, ni seulement une pierre pour y reposer sa tête. Notre famille de Rome a été dix-huit ou vingt ans logée à louage. Pourvu que la vôtre soit fidèle à ses règlements pour bien établir le royaume de Dieu et sa justice en soi et en autrui, rien ne lui manquera. Mais il faut premièrement travailler à cela, comme vous faites, grâce à Dieu, et, vous confiant en la Providence pour le reste, demeurer en paix.

Outre cette raison, vous en avez une autre pour ne vous mettre pas en peine d'un logement : c'est que Mgr le marquis y pense assez pour vous, et, à ce que vous me mandez, il donne la même pensée à d'autres, jusqu'à vouloir céder la qualité de fondateur à qui voudra vous donner plus que lui. J'admire sa grande bonté, et je prie Notre-Seigneur qu'il nous rende moins indignes que nous ne sommes d'en recevoir les effets et de les reconnaître.

Ne craignez pas la fièvre : il y a grande apparence qu'elle

ne s'en est pas allée pour revenir, et que le bon Dieu ne veut pas nous affliger encore de ce côté-là. Les frissons que vous sentez quand il fait un peu froid ne sont pas des indices du retour de cette fièvre, parce qu'ils ne procèdent pas d'une cause intrinsèque, mais d'un accident extérieur, duquel vous êtes plus susceptible par un effet de la fièvre passée qui vous a affaibli. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous rétablisse en vos premières forces, pour lui continuer vos services avec autant de vigueur et de fruit que jamais. J'ai bonne espérance qu'il le fera, si vous faites de votre côté tout ce qui est à désirer pour vous bien porter.

Nous n'avons rien de nouveau; nos malades se portent mieux, grâce à Dieu, et M. Alméras aussi, qui, étant parti de Richelieu pour s'en revenir ici, a été contraint de s'y faire rapporter depuis Tours, à cause d'une grande faiblesse où il s'est trouvé.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

585. — A Mgr LE CARDINAL DE RETZ[1].

Monseigneur,

J'ai sujet de penser que c'est ici la dernière fois que j'aurai l'honneur d'écrire à Votre Éminence, à cause de mon âge et d'une incommodité qui m'est survenue, qui peut-être me vont conduire au jugement de Dieu. Dans ce doute, Monseigneur, je supplie très humblement Votre Éminence de me pardonner si je lui ai déplu en quelque chose. J'ai été assez misérable pour le faire sans le vouloir, mais je ne l'ai jamais fait avec dessein.

1. Saint Vincent prépara les deux lettres suivantes peu de temps avant sa mort, comme pour dire adieu et rendre ses derniers devoirs aux deux bienfaiteurs à qui sa Congrégation était le plus obligée. Comme elles sont sans date, nous croyons devoir les placer après les lettres écrites dans le mois d'août 1660.

Je prends aussi la confiance, Monseigneur, de recommander à Votre Éminence sa petite Compagnie de la Mission, qu'elle a fondée, maintenue et favorisée, et qui, étant l'ouvrage de ses mains, lui est aussi très soumise et très reconnaissante comme à son père et à son prélat; et tandis qu'elle priera Dieu sur la terre pour Votre Éminence et pour la maison de Retz, je lui recommanderai au ciel l'une et l'autre, si sa divine bonté me fait la grâce de m'y recevoir, selon que je l'espère de sa miséricorde et de votre bénédiction, Monseigneur, que je demande à Votre Éminence, prosterné en esprit à ses pieds, étant comme je suis, à la vie et à la mort, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

586. — AU R. P. DE GONDI,

PRÊTRE DE L'ORATOIRE, PÈRE DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RETZ.

Monseigneur,

L'état caduc où je me trouve, et une petite fièvre qui m'a pris, me fait user, dans le doute de l'événement, de cette précaution en votre endroit, Monseigneur, qui est de me prosterner en esprit à vos pieds, pour vous demander pardon des mécontentements que je vous ai donnés par ma rusticité, et pour vous remercier très humblement, comme je fais, du support charitable que vous avez eu pour moi, et des innombrables bienfaits que notre petite Compagnie, et moi en particulier, avons reçus de votre bonté. Assurez-vous, Monseigneur, que, s'il plaît à Dieu de me continuer le pouvoir de le prier, je l'emploierai, en ce monde et en l'autre, pour votre chère personne et pour celles qui vous appartiennent, désirant être, au temps et en l'éternité, votre, etc.

587. — A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE NARBONNE.

Il remercie le prélat de sa bienveillance, le prie de ne pas exiger que l'on rende des comptes, et de laisser au Supérieur général le droit exclusif sur le personnel.

Paris, 17 septembre 1660.

Monseigneur,

J'admire le support que Votre Grandeur a pour moi, qui ne suis bon qu'à exercer sa patience, et la bonté paternelle qu'elle conserve pour notre petite Compagnie, nonobstant nos longueurs et nos difficultés à exécuter ses commandements. Je lui demande très humblement pardon de notre rusticité, et je la remercie de sa constance invincible à nous faire et à nous vouloir du bien.

Nous allons faire, Monseigneur, l'un des plus grands efforts que nous ayons encore faits pour vous envoyer les missionnaires que vous demandez; mais je supplie Votre Grandeur d'agréer que je lui dise tout simplement que, relisant encore aujourd'hui le projet de l'union de votre séminaire à notre Compagnie, nous y avons remarqué plusieurs choses contraires à nos usages. Il semble que Votre Grandeur nous veuille obliger à rendre compte du temporel, qui est une chose à laquelle aucun prélat ne nous a engagés, ni dedans, ni dehors le royaume, où nous sommes établis; nous n'avons pas même voulu prendre la maison de Saint-Lazare avec cette sujétion, quoique le lieu fût très avantageux pour notre Congrégation. Et comme Mgr l'archevêque de Paris nous pressait de l'accepter avec cette condition, nous lui dîmes que nous en sortirions plutôt que d'y demeurer avec cette obligation; et il eut la bonté de nous en décharger pour nous retenir, parce que sans cela nous nous serions retirés.

Et quant au pouvoir de renvoyer de votre séminaire ceux de notre Compagnie dont Votre Grandeur ne voudra plus

se servir, permettez-moi, Monseigneur, s'il vous plaît, de vous dire qu'en tous les lieux où nous sommes fondés nosseigneurs les prélats ont jugé à propos de laisser au Supérieur de la Congrégation la direction des personnes de la même Congrégation, en sorte que c'est lui qui les rappelle et qui en envoie d'autres à leurs places; c'est ce que nous avons fait jusqu'à maintenant.

Votre Grandeur nous obligera beaucoup si elle fait son acte d'union en la manière que l'ont fait les autres prélats de France et d'Italie : l'espérance qu'elle nous donne de ne vouloir pas que notre petit Institut souffre aucune atteinte en son diocèse me fait prendre la confiance, Monseigneur, de vous représenter les choses qui le peuvent blesser, afin que, selon votre prudence et charité ordinaires, vous ayez agréable de les éviter. Daignez, Monseigneur, agréer les sentiments de profond respect et de parfaite obéissance dans lesquels, etc.

---

588. — A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il exprime sa reconnaissance pour le cardinal Durazzo, qui a fait rejeter un projet de missions en Corse préjudiciable à la Compagnie.

Paris, 24 septembre 1660.

Monsieur,

Vous m'avez mis en admiration de la bonté nonpareille de Mgr le cardinal Durazzo, quand vous m'avez dit qu'il a fait une assemblée pour concerter la réponse à faire à Gênes touchant la proposition de Corse, et que, l'ayant trouvée désavantageuse à la Compagnie en la manière qu'on l'a conçue, Son Éminence a mandé que la chose n'était pas faisable de cette sorte, mais bien en faisant un établissement fixe de missionnaires dans l'un des évêchés de ce royaume-là, sous obligation de parcourir les autres

diocèses, et en leur assignant un autre fonds pour leur subsistance, qui ne les rende pas odieux aux évêques, comme ferait celui qu'on propose de prendre sur eux. O Dieu! quelle charité en ce saint cardinal! Oh! quelle obligation nous lui avons de nous avoir tirés de cette affaire, si doucement et si adroitement! car j'espère qu'on ne pensera plus à nous, au moins pour nous y engager en la première façon et que, si on nous en parle, ce sera pour suivre le sentiment de Son Éminence, qui est si convenable à ce que nous pouvons et devons désirer.

J'écris à M. Simon, en l'absence de M. Pesnelle, qu'il s'en faut tenir à cela; et je prie l'infinie bonté de Dieu qu'elle nous assiste pour concevoir une reconnaissance proportionnée aux obligations infinies que nous avons à mondit seigneur. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

TABLE CHRONOLOGIQUE

1655

M. Philippe Le Vacher, prêtre de la Mission, a Alger. — Il le loue de l'union qui règne entre les missionnaires. — Il exalte l'excellence du ministère qui leur est confié, et les exhorte à se préparer à la souffrance... 1

A M. le gouverneur du comté de Foix. — Il le prie, de la part de l'évêque de Pamiers, d'aider ce prélat dans la répression de certains abus..... 3

M. Le Pelletier. — Il s'excuse d'avoir oublié sa recommandation pour l'admission d'une pauvre femme à l'hôpital, et prie qu'on l'envoie comme surnuméraire, parce qu'il n'y a aucune place vacante..... 4

M. N..., prêtre de la Mission. — Il le félicite d'avoir résisté à la tentation de quitter sa vocation..... 5

M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il énumère les raisons que l'on a de faire les vœux dans la Compagnie, et réfute les objections qu'on oppose... 6

M. Ozenne, supérieur, a Varsovie. — Il le charge de quelques commissions. — Il lui annonce le retour à Paris de M. Berthe, éloigné de Rome par ordre du roi. — Il raconte le martyre d'un jeune homme qui, après avoir apostasié à Alger, a noblement réparé sa faute..... 13

M. Get, supérieur, a Marseille. — Il témoigne le désir de se décharger des consulats de Tunis et d'Alger..... 16

M. de Chandenier, abbé de Moutiers-Saint-Jean. — Il lui envoie plusieurs pièces importantes. — Connaissant ses dispositions, il rejette les ouvertures qu'on lui fait de nommer l'abbé de Chandenier à un évêché. — Il lui donne des nouvelles..... 16

A monseigneur le marquis de Pianezze, chef du conseil de S. A. royale de Savoie. — Il ne peut accepter la clause introduite dans le traité de fondation, que six missionnaires soient employés à prêcher et confesser dans la ville de Turin..... 18

M. Blatiron, prêtre de la Mission, a Rome. — Il l'encourage à poursuivre l'approbation des vœux, malgré toutes les oppositions qu'il rencontre. 20

M. Chiroye, supérieur, a Luçon. — Il l'engage à résigner une cure entre les mains de son évêque..... 21

M. N..., prêtre de la Mission. — Il l'exhorte à une grande soumission à la volonté de Dieu..... 22

M. Ozenne, supérieur, a Varsovie. — Les bruits de guerre entre la Suède et la Pologne l'ont porté à faire des démarches près de l'ambassadeur de France en Pologne pour protéger les missionnaires, et à contremander un départ de missionnaires et de filles de la Charité. — Il fait des vœux pour la persévérance de la première postulante. — Il exprime sa reconnaissance pour M. de Fleury. — Il annonce un départ pour Madagascar..... 23

M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il le félicite de la charité avec laquelle il vient en aide aux missionnaires de Rome..... 24

M. Ozenne, supérieur, a Varsovie. — Il exprime sa douleur de la guerre que la Suède fait à la Pologne, et sa confiance qu'il ne sera fait aucun mal aux missionnaires. — Il annonce l'envoi de missionnaires à Madagascar... 25

M. Charrin, de Lyon. — Il lui donne les raisons qui s'opposaient à l'acceptation d'une fondation qu'il voulait faire..... 26

M. N..., prêtre sorti de la Congrégation. — Il lui dit que, craignant qu'il ne soit pas plus fidèle à de nouvelles obligations qu'aux premières, il a donné la cure qu'il sollicite à un bon prêtre qui remplira ses devoirs exactement..... 28

M. Ozenne, supérieur, a Varsovie. — Il exprime sa douleur de la guerre : il prie et fait prier pour le triomphe des armées de Pologne. — Il désire que les missionnaires soient soumis au bon plaisir de Dieu et le servent selon les circonstances. — Il demande qu'on renvoie de la Compagnie un missionnaire, s'il refuse de se soumettre à la règle. — Il se réjouit de l'admission d'un prêtre polonais..... 29

M. Thomas, prêtre d'Angoulême. — Il énumère les raisons qui le forcent à refuser la cure qu'il lui offrait..... 30

M. de Beaumont, prêtre de la Mission, a Richelieu, et directeur du séminaire interne. — Il lui dit que c'est uniquement par la patience et la longanimité qu'il parviendra à former les séminaristes à la mortification. — Il lui trace la conduite à tenir à l'égard de la duchesse d'Orléans..... 31

M. Chrestien, supérieur, a la Rose. — Il l'engage à se soumettre à la volonté de Dieu, qui lui impose le fardeau de la supériorité, et aussi à ne pas redouter la chaire, où il réussira en adoptant la méthode de la Compagnie.. 32

M. Langlois, prêtre de la Mission, a Saintes. — Il l'engage à ne pas se laisser décourager par les difficultés qu'il rencontre dans la conduite du séminaire..... 33

M. Ozenne, supérieur, a Varsovie. — Il espère le triomphe des armes de Pologne, et fait prier à cet effet. — Il l'excite à la confiance, lui demande de ses nouvelles et lui donne celles de la Compagnie..... 34

M. le marquis de Pianezze, premier ministre des États de Savoie.—Il annonce l'envoi de quatre missionnaires, et insiste pour qu'ils ne soient employés qu'aux fonctions de l'Institut. — Il lui recommande les missionnaires. 35

M. Get, supérieur, a Marseille. — Il ne permet pas à un missionnaire de se

rendre dans sa famille pour raison de santé, et lui offre de se rendre à Notre-Dame-de-la-Rose..... 36

M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il lui annonce la réception du bref confirmant les vœux et réglant la question de dépendance à l'égard des évêques..... 37

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il lui annonce la réception du bref portant l'approbation des vœux de la Compagnie..... 38

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il fait l'historique de la question des vœux dans la Compagnie, et dit en quels sentiments de joie a été accueilli le bref qui les confirme. — On a résolu de ne pas acquérir une propriété à Rome, à cause de la cure qui y est annexée..... 39

M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il le remercie des prières qu'il fait pour la propagation de la Compagnie. — Utilité de cette dévotion..... 41

M. Coglée, supérieur, a Sedan. — Il le détourne de la pensée de faire un jour de retraite tous les vendredis, et lui dit de se confier à Notre-Seigneur par rapport à son emploi..... 42

M. Chiroye, supérieur, a Luçon. — Il lui demande de remettre une cure aux mains de l'évêque, qui n'aurait pas pour agréable qu'on la confiât à quelqu'un qui ne serait pas de la Compagnie..... 42

M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il ne doit pas s'attrister de ses tentations, mais se confier en Dieu..... 43

M. Martin, supérieur, a Turin. — Il se réjouit du bon accueil fait aux missionnaires, et dit en quel esprit de simplicité et d'humilité ils doivent commencer leurs missions. — Il donne des nouvelles de Pologne..... 44

M. Martin, supérieur, a Turin. — Il indique la somme nécessaire pour une fondation. — Il l'engage à commencer petitement les missions, et le blâme d'avoir demandé des lettres de recommandation..... 46

M. Fouquet, procureur général. — Il le remercie de la protection qu'il lui offre pour la défense de quelques intérêts..... 47

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il doit se confier à Notre-Seigneur, qui se servira de lui pour faire le bien en la charge où il est établi. — Il indique la conduite à tenir à l'égard des offrandes faites par les évêques, les ordinands et les exercitants. — Il rappelle que l'acte d'acceptation du bref a été signé par la communauté, en présence de notaire..... 48

M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il lui donne des nouvelles de sa santé.— Il regrette que M. Martin ait demandé au cardinal-archevêque de Gênes des lettres de recommandation. — La mission de Turin doit avoir l'humilité pour base..... 49

M. Rivet, supérieur, a Saintes. — Il l'exhorte à la confiance en Dieu, qui le soutiendra dans la charge qu'il remplit. — Il l'engage à ne pas négliger de s'occuper du séminaire pour ne songer qu'aux missions..... 50

M. de Chandenier, abbé de Tournus. — Il lui annonce l'envoi des bulles qui confèrent à son frère l'abbaye de Moustier-Saint-Jean, et lui adresse ses félicitations..... 52

M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il l'engage à conserver sa santé pour l'employer aux besoins du prochain..... 53

1656

A M. le marquis de Chandenier. — Il annonce qu'il a écrit à ses frères, les abbés de Chandenier, leur exposant le pour et le contre au sujet d'un prieuré, mais sans incliner pour aucun parti..... 54

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il loue Dieu des travaux des missionnaires de Rome, et réfute M. Jolly qui, par humilité, déclarait ne rien faire. 55

M. Étienne, clerc de la Mission. — Il témoigne sa reconnaissance pour l'offre qui est faite du prieuré de Saint-Martin, et cependant remet à plus tard la réponse définitive, afin de connaître mieux la volonté de Dieu. 56

A M. l'abbé Malleray, a Nantes. — Il propose diverses combinaisons pour le remplacement d'une sœur employée à la pharmacie. — Si on ne les accepte pas, il s'en tiendra aux termes du traité, qui n'oblige pas les filles de la Charité à préparer les remèdes..... 58

M. Martin, supérieur, a Turin. — Il lui parle du voyage que son frère vient de faire à Rome. — Il le félicite du succès de sa seconde mission. — Il l'engage à la douceur et patience envers ses confrères, qu'il doit forcer à étudier et à parler l'italien, pour se rendre propres aux missions..... 59

M. Pesnelle, prêtre de la Mission, a Rome. — Il lui adresse des paroles de consolation à l'occasion de la mort de son père, et le dissuade du projet de venir en France..... 60

M. de Chandenier, abbé de Moustier-Saint-Jean. — Il s'excuse d'avoir tardé à écrire. — Il accuse réception d'une procuration, et le remercie..... 63

A Sa Majesté la reine régente. — Il lui fait ses condoléances à l'occasion des troubles de l'État. — Il lui apprend les prières publiques ordonnées par l'assemblée du clergé, et la disposition des prélats de voter des subsides. — Il regrette que quelques missionnaires se soient attiré la disgrâce de la reine..... 64

M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il expose combien peu il faut compter sur les enfants qu'on élèverait dans l'espoir de préparer des vocations pour le séminaire interne..... 65

M. de Beaumont, supérieur, a Richelieu. — Il loue son désir de n'être pas chargé de la supériorité. — Il l'engage à ne rien entreprendre d'important que de l'avis de ses consulteurs. — Ne rien changer sans l'assentiment du Supérieur général..... 67

M. N..., prêtre de la Mission, a la Rose. — Il exalte le bonheur de l'âme qui se consacre à Dieu par les saints vœux..... 68

M. Rivet, prêtre de la Mission, a Saintes. — Il déclare qu'on ne peut refuser l'absolution à un docteur qui refuserait de souscrire à la censure portée par la Sorbonne contre certaines propositions du docteur Arnault.... 69

M. Coglée, supérieur, a Sedan. — Il l'autorise à faire une aumône à des enfants, pour qu'ils puissent continuer leurs études. — Si rien n'indique des talents remarquables, il vaut mieux donner un métier aux enfants que leur apprendre le latin. — Il interdit de manger en ville, ou de rien changer aux usages de la Compagnie, sans l'autorisation du Supérieur général. 70

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il témoigne de sa satisfaction d'apprendre qu'une mission doit être donnée à la paroisse de Saint-Jean-de-Latran. 72

M. Serre, supérieur, a Saint-Méen. — Il le blâme d'avoir admis provisoirement dans sa maison un prêtre qu'il n'y pourra recevoir d'une manière définitive..... 73

M. de Beaumont, supérieur, a Richelieu. — Il énumère les motifs pour lesquels nous devons refuser le secours ordinaire de notre ministère aux religieuses. — C'est en mission seulement que nous pouvons absoudre des cas réservés..... 74

M. de Clinvilliers, officier de cavalerie. — Il le prie de recevoir comme cavalier, dans un de ses régiments, un jeune gentilhomme pauvre... 75

M. Dupont, supérieur, a Tréguier. — Il l'exhorte à se mettre à la disposition de Mgr de Tréguier, et à tout faire pour établir l'union dans sa maison au moyen de l'humilité. — Il trace la règle à suivre à l'égard des lettres que les missionnaires reçoivent ou écrivent..... 76

M. N..., prêtre de la Mission, a Gênes. — Il le remercie du secours qu'il a donné à la mission d'Agen.—Il le félicite de son zèle et l'engage à se maintenir dans la sainte indifférence..... 78

M. N..., prêtre de la Mission, a Notre-Dame-de-la-Rose. — Il lui souhaite la persévérance et l'exhorte à l'humilité..... 79

M. N..., prêtre de la Mission, a Saint-Méen. — Il l'encourage à supporter quelques tentations, et l'exhorte à la confiance en son supérieur..... 80

A sœur Françoise Ménage, fille de la Charité, a l'hopital de Saint-René de Nantes. — Il la loue de ses bonnes dispositions. — Il l'engage à estimer sa vocation, à en remercier Dieu : c'est ainsi qu'elle persévérera. — Il l'engage à vivre dans une grande union avec ses compagnes. — Il la fortifie contre les épreuves qui peuvent survenir, et lui donne des nouvelles de Mlle Le Gras..... 82

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il le charge de négocier pour obtenir un bref contre les duellistes..... 84

M. Serre, supérieur, a Saint-Méen. — Il énumère les qualités que doivent avoir les filles qui veulent être admises en la Compagnie des filles de la Charité. — Il demande que l'on prie l'évêque de Saint-Malo d'attendre qu'on puisse lui envoyer des filles de la Charité. — Il ne peut trouver mauvais qu'on reçoive ses diocésains qui entrent dans la Congrégation, puisqu'on lui donne des missionnaires pour son séminaire..... 86

A un clerc de la Mission, a Gênes.—Il le félicite de sa disposition à accepter un emploi dont cependant il ne se juge pas capable. — Il l'encourage à supporter les tentations qui le tourmentent..... 87

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il approuve tout ce qu'il a fait au sujet d'une maison dont le Pape veut disposer. — Il lui trace la ligne de conduite à tenir en cas de peste..... 89

M. Martin, supérieur, a Turin. — Il l'exhorte à l'humilité, en reconnaissance des grâces que Dieu lui fait et des succès qu'il donne à son zèle. — Il remercie Dieu de la bienveillance de Madame Royale, et de l'offre que l'on fait de l'église du Très-Saint-Sacrement. — Il promet du renfort, et

donne des nouvelles de la Compagnie..... 91
M. Ozenne, supérieur, en Silésie. — Il lui fait part des inquiétudes que lui causent la maladie de M. Desdames et les dangers auxquels sont exposés les missionnaires enfermés dans Varsovie. — Il se réjouit des progrès des armes du roi de Pologne..... 94
M. Martin, supérieur, a Turin. — Il l'encourage à supporter une contradiction. — Il remercie Dieu des bénédictions données aux missions. — Il lui promet du renfort..... 96
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il demande que l'on diffère les vœux d'un frère dont la conduite n'a pas été satisfaisante. — Il donne les raisons qui le déterminent à désigner M. Berthe pour une mission au Liban. — Il fait prier pour Rome menacée de la peste..... 98
M. Martin, supérieur, a Turin. — Il rappelle que nous ne devons jamais parler contre les lois des princes. — Il le loue de sa prudence à l'égard d'autres religieux. — Il enverra les missionnaires promis, quand les missions de Bourgogne et de Picardie seront terminées. — On ne peut imposer à un missionnaire de dire tous les jours la messe pour une intention déterminée..... 101
M. Du Perroy, prêtre de la Mission, a Varsovie.— Il lui fait part des craintes que lui ont causées la maladie de M. Desdames et les dangers du siège. — Il le remercie de son dévouement à son confrère. — Il lui annonce l'entrée de son frère au séminaire interne..... 103
A la sœur Jeanne Lepeintre, fille de la Charité, a Chateaudun. — Il loue ses bonnes dispositions, puis il lui reproche deux voyages faits sans permission..... 105
A ma sœur N..., fille de la Charité, a Richelieu. — Il lui donne des avis sur la nécessité de combattre les antipathies naturelles, et sur la conduite à tenir à l'égard de son directeur..... 108
M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il promet de remplacer les missionnaires qui ont été rappelés et laissent en ce moment la mission en souffrance, mais le bien général l'emporte sur le bien particulier. — Il loue sa générosité qui le porte à s'offrir pour visiter les pestiférés, et remet la décision au cardinal..... 110
M. Martin, supérieur, a Turin. — Il s'occupe du personnel de sa maison. — Il lui indique le but des deux œuvres de dames de Charité..... 111
M. Edme Barry, supérieur, a Notre-Dame-de-Lorm. — Il souhaite que la présence des missionnaires tourne à la gloire de Dieu, à l'honneur de la sainte Vierge, et que le séminaire grandisse en nombre et en vertu..... 113
M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il lui défend de s'exposer à la contagion : il doit se conserver pour la conduite de la famille..... 114
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il est heureux de voir le dévouement des missionnaires, mais il ne peut permettre que le supérieur s'expose... 115
A madame Le Goux, dont le fils était dans la Congrégation. — Il la remercie du consentement qu'elle donne à la vocation de son fils. — Elle n'aura aucune dépense à faire, soit qu'il demeure, soit qu'il se retire. 115
M. Delville, prêtre de la Mission, a Arras. — Il témoigne sa joie du succès

des missions. — Il annonce le prochain départ des filles de la Charité. — Il dit les qualités que doivent avoir les postulantes, et celles qu'il requiert des aspirants à la Compagnie. — Il montre que l'on ne doit pas être surpris des défections. — Il indique les conditions que doivent remplir ceux qui se présentent, puis il lui donne des nouvelles..... 117

M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il loue son dévouement et celui d'un de ses confrères, tous deux s'étant exposés à la contagion pour aller assister un bienfaiteur atteint de peste, qui a refusé leur ministère pour ne pas compromettre leur vie..... 121

A monseigneur le duc de Noirmoutiers. — Il proteste de son respect envers les bienfaiteurs et les seigneurs des terres sur lesquelles la Compagnie est établie..... 122

M. Rivet, prêtre de la Mission, a Saintes. — Il lui trace la conduite à tenir à l'occasion de certains bruits qui l'épouvantent. — Il l'engage à payer les frais de maladie d'un serviteur, et de plus à lui donner ses gages intégralement..... 123

M. Ozenne, supérieur, en Silésie. — Il s'afflige d'être sans nouvelles. — Il espère que la Pologne se relèvera comme l'a fait la France, après des crises semblables..... 125

M. Get, supérieur, a Marseille. — Il lui annonce le départ de deux missionnaires qui lui porteront un des ouvrages qu'il a demandés, mais non pas l'autre, publié par Port-Royal, parce que l'on doit craindre que la doctrine n'en soit pas saine..... 127

A monseigneur l'évêque d'Acqs. — Il l'assure de son dévouement. — Il lui donne les motifs du retard apporté au règlement d'une affaire, au sujet de laquelle il lui demande des renseignements. — Il lui donne des nouvelles d'une personne qui étudie au séminaire des Bons-Enfants..... 128

A ma sœur Haran, fille de la Charité, a Nantes. — Il lui annonce l'arrivée à Nantes de deux missionnaires. — Il l'interroge en détail sur l'état de sa maison, et l'exhorte à donner à ses sœurs l'exemple de toutes les vertus. — Accident arrivé à Mlle Le Gras..... 130

M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il demande que les missionnaires soient à la disposition du cardinal-archevêque, s'il leur mande de s'exposer pour les pestiférés ; mais il ne veut pas qu'ils s'offrent..... 132

A ma sœur Marguerite Chétif, fille de la Charité, a Arras. — Il l'engage à s'adonner généreusement à l'œuvre qui lui est confiée, malgré le peu d'attrait qu'elle éprouve. — Il l'engage à se confesser à M. Delville, quand il sera à Arras, mais il n'y peut résider habituellement..... 133

A ma sœur Marguerite Chétif, fille de la Charité, a Arras. — Il développe les motifs pour lesquels il importe de ne rien changer au costume..... 135

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il dit la peine que lui cause la contagion qui règne en Italie. — Il développe les raisons pour lesquelles il défend que, sans ordre, les missionnaires s'exposent à la contagion. — Il témoigne ses bonnes dispositions à l'égard de la Compagnie de Saint-Sulpice, mais il désire qu'elle ne prenne pas le nom des missionnaires..... 137

A un frère de la Mission, a Agen. — Il l'engage à surmonter la tentation qui

le porte à demander son changement, et donne les raisons pour lesquelles il refuse de le lui accorder..... 139
M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il témoigne sa joie de la disposition où sont les missionnaires de se dévouer, mais en demeurant dans la voie de l'obéissance. — Il remercie Notre-Seigneur qui a fourni à quelques-uns l'occasion de s'exposer..... 144
M. Martin, supérieur, a Turin. — Il lui donne des nouvelles de la Compagnie, et demande à Dieu de l'assister dans la mission si considérable qu'il a entreprise. — Il lui recommande de se ménager..... 145
A un frère de la Mission. — Il donne une grande leçon d'humilité à un frère coadjuteur, qui avait la prétention de se croire appelé à convertir l'univers..... 147

1657

M. Delville, prêtre de la Mission, a Arras. — Il l'engage à user d'un grand discernement dans le choix des postulants, à ne pas se laisser influencer par les sollicitations. — Il indique la marche à suivre pour les faire admettre, et insiste sur la nécessité d'une vraie vocation..... 150
A monseigneur l'évêque d'Alet. — Il l'invite avec instance à venir loger à Saint-Lazare pendant son séjour à Paris..... 152
M. Delville, prêtre de la Mission, a Arras. — Il le blâme d'avoir fait imprimer un travail où il faisait l'éloge de la Compagnie..... 153
M. Martin, supérieur, a Turin. — Il remercie Dieu du bien opéré dans une grande mission. — Il dit toute sa reconnaissance pour les bienfaits dont ils sont comblés par le fondateur. — Il lui dit que M. Jolly est chargé de lui envoyer de Rome un missionnaire italien..... 155
A la sœur Marguerite Chétif, fille de la Charité, a Arras. — Il l'encourage à persévérer dans sa vocation..... 157
Aux prêtres de la compagnie fondée par M. Olier. — Il les console de la mort de leur fondateur..... 159
A Son Éminence le cardinal Bagny. — Il lui offre ses félicitations à l'occasion de sa promotion..... 160
M. Levazeux, supérieur, a Annecy. — Il lui rappelle que nous ne devons pas chercher à faire des établissements, mais attendre que nous soyons appelés par la Providence. — Il lui reproche d'avoir traité une affaire importante sans avoir pris son avis. — Il lui demande des renseignements..... 161
M. Duperroy, prêtre de la Mission, a Opole. — Il lui exprime la peine qu'il éprouve de son état, sa reconnaissance pour tous ceux qui l'ont soigné. — Il lui propose de rentrer en France, si son état le permet.. 163
M. Desdames, prêtre de la Mission, a Varsovie. — Il compatit à ses afflictions. — Il fait prier pour lui. — Il bénit Dieu de sa générosité.... 164
M. Desdames, prêtre de la Mission, a Varsovie. — Il le félicite de la générosité qui lui fait braver tous les fléaux pour demeurer au milieu de ses paroissiens, donnant ainsi un bel exemple à la Compagnie. — Il dit ses

inquiétudes sur la santé de M. Duperroy..... 166
M. Get, supérieur, a Marseille. — Il lui dit la peine que lui cause la conduite tenue à l'égard des consuls de Tunis et d'Alger, et ses inquiétudes pour les MM. Le Vacher. — Il envoie de l'argent pour les forçats..... 168
M. Ozenne, supérieur, en Silésie. — Il se réjouit de le savoir en bonne santé, et dit toute sa peine du danger où se trouve M. Duperroy. — Toute la communauté prie pour sa conservation..... 169
M. Duport, prêtre de la Mission, a Gênes. — Il dit la peine que lui cause la contagion de Gênes, et trace la conduite que les missionnaires doivent tenir..... 170
M. Duchot, chanoine de Bayeux. — Il accepte la proposition de se charger du pèlerinage de Notre-Dame-de-la-Délivrande..... 172
A monseigneur l'évêque de Pamiers. — Il le prie de vouloir bien de nouveau faire l'entretien à l'ordination de septembre..... 173
M. Duport, prêtre de la Mission, a Gênes. — Il exprime sa consolation de la générosité avec laquelle les missionnaires se sont offerts au cardinal, et de la manière dont leurs propositions ont été agréées, mais il demande qu'on n'insiste pas davantage..... 173
M. Blatiron, supérieur, a Gênes. — Il lui fait part de ses inquiétudes et de sa peine. — Il le prie de prendre toutes les précautions possibles pour éviter le danger..... 175
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il souhaite que Dieu préserve la maison de Rome de la contagion. — Il lui expose que, le roi de France ne voulant pas nommer de consul à Alger et à Tunis, il serait nécessaire que le Saint-Siège autorisât MM. Le Vacher à en faire les fonctions. — Il le remercie d'un don fait à Saint-Lazare..... 176
M. Bélart, prêtre de la Mission. — Il lui reproche trop d'âpreté, qui irrite et éloigne les séminaristes, et aussi de ne vouloir pas recevoir d'avertissements de son supérieur..... 178
A monseigneur l'évêque d'Angers. — Il se montre disposé à répondre au désir que l'évêque d'Angers manifeste de fonder une maison de missionnaires dans son diocèse..... 181
M. Duperroy, prêtre de la Mission, a Opole. — Il l'encourage à supporter ses souffrances..... 181
M. Get, supérieur, a Marseille. — Il lui demande de nouveau des renseignements sur son séminaire, et lui donne des nouvelles de Pologne et de Madagascar..... 182
M. Pesnelle, prêtre de la Mission, a Rome. — Il lui annonce qu'il fait venir de Paris un missionnaire dont la présence peut contribuer à l'heureuse solution d'une affaire importante. — Il le félicite de n'être plus tourmenté de peines d'esprit. — Il lui recommande de prendre soin de la santé de M. Jolly..... 184
M. Cabel, prêtre de la Mission, a Sedan. — Il le félicite de sa manière d'agir, et l'engage de s'occuper à prévenir les procès parmi ses paroissiens, — Il lui donne des nouvelles de Gênes, de Madagascar et de Pologne. 186
Au frère Barreau, de la Mission, consul a Alger. — Il lui dit la vive part

qu'il prend à ses peines, et l'extrême impuissance où il se trouve de lui venir en aide. — Il lui donne des nouvelles de Gênes et de Madagascar. 189

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL BAGNY. — Il lui expose l'impossibilité d'envoyer un prêtre français du clergé séculier. — Il propose un missionnaire... 191

M. N..., PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES. — Il réfute les prétextes sur lesquels il s'appuie pour quitter la Compagnie et entrer dans un ordre religieux 193

A LA SŒUR FRANÇOISE MESNAGE, FILLE DE LA CHARITÉ, A NANTES. — Il lui dit que, si elle ne peut faire une retraite préparatoire au renouvellement des vœux, elle y supplée par un plus grand recueillement, et soit tranquille 195

M. L'ABBÉ DE SAINT-JUST, GRAND VICAIRE DE LYON. — Il énumère les inconvénients qu'il y aurait si une autre Compagnie prenait le nom de la Mission 196

M. JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME. — Il dit ses inquiétudes au sujet d'un missionnaire de Gênes, dont il n'a pas de nouvelles. — Il dit sa pensée sur un projet de séminaire pour les missions étrangères. — Il le prie de se charger d'une commission délicate concernant l'évêque du Puy..... 199

A MADAME LA DUCHESSE DE LIANCOURT. — Il lui expose les mesures prises à la suite de la mort de la fondatrice de l'œuvre de la Providence, et la prie de vouloir bien continuer à en être la bienfaitrice..... 202

M. DURAND, SUPÉRIEUR, A AGDE. — Il rappelle combien l'esprit d'oraison est nécessaire aux missionnaires. — Il l'excite à la confiance en Dieu, qui ne permettra pas que, par suite de la disette, il manque du nécessaire. — Il lui trace la conduite à tenir à l'égard des religieux..... 204

M. CABEL, PRÊTRE DE LA MISSION, A SEDAN. — Il lui recommande les fils de l'intendant de la maison du duc de Richelieu, et le prie de veiller à ce qu'ils demeurent bons chrétiens..... 206

M. JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME. — Il demande à Dieu de donner bénédiction à ses missionnaires qui travaillent dans la campagne. — Il lui communique un projet de séminaire pour les missions étrangères dont le nonce lui a parlé 207

M. CABEL, SUPÉRIEUR, A SEDAN. — Il le félicite du rétablissement d'un missionnaire, et compatit aux souffrances du plus grand nombre. — Il le prie d'être plus bref dans ses prédications. — L'humilité attirera bénédiction sur sa conduite, qui doit être douce et ferme. — Il regrette que la pauvreté de Saint-Lazare ne lui permette pas d'aider le père d'un missionnaire..... 209

M. GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE. — Il lui parle des affaires de l'hôpital. — Il refuse de le décharger de la conduite, au moins pour le moment.. 212

A LA SŒUR ANNE HARDEMONT, FILLE DE LA CHARITÉ, A USSEL. — Il bénit Dieu des grâces qu'il lui accorde, et exalte l'excellence de sa vocation..... 214

M. DELVILLE, PRÊTRE DE LA MISSION, A ARRAS. — Il le blâme d'avoir accepté une cure, et donne les raisons de son refus de ratifier cet acte..... 215

M. JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME. — Il lui parle de la mission de Madagascar. — Il demande le sens précis d'une réponse de la sacrée Congrégation con-

cernant les consulats. — Il demande si l'on verrait inconvénient à ce que les missionnaires distribuassent des remèdes aux indigents..... 216
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il le charge de diverses commissions. — Il dit que souvent les affaires les plus avantageuses n'aboutissent pas, parce que personne ne s'en occupe sérieusement. — Il le remercie du succès de toutes celles qu'il lui a confiées. — Il l'engage à accepter l'établissement offert à Saint-Jean-de-Latran 219

1658

A monseigneur le duc de la Meilleraye. — Il développe les motifs pour lesquels il désire envoyer des missionnaires à Madagascar. — Il réfute une accusation portée contre les missionnaires..... 222
M. Delville, prêtre de la Mission, a Arras. — Il énumère les qualités que doivent avoir les filles qui désirent être admises dans la Compagnie des Filles de la Charité..... 224
M. Desdames, prêtre de la Mission, a Varsovie. — Il le loue de la générosité et de la constance de sa conduite..... 225
M. Ozenne, supérieur, a Varsovie. — Il lui donne des nouvelles de la Compagnie..... 226
M. Durand, supérieur, a Agde. — Il lui trace sa ligne de conduite soit avec ses confrères, soit quand on lui propose quelque chose qui n'est pas conforme à la fin de l'Institut..... 228
M. Get, supérieur, a Marseille. — Il lui parle des affaires de l'hôpital. — Il blâme la conduite des consuls d'Alger et de Tunis. — Il annonce l'apparition d'un bref autorisant la lecture des livres défendus..... 229
M. Dupont, supérieur, a Tréguier. — Il lui dit de ne pas recevoir de postulant sans l'agrément du Supérieur général, auquel il doit faire connaître les qualités physiques et morales du sujet..... 232
M. Pinon, père d'un missionnaire. — Il le loue de ses bonnes dispositions. — Il lui expose que les missionnaires ne sont pas religieux et conservent la propriété de leurs biens patrimoniaux..... 233
M. Get, supérieur, a Marseille. — Il dit sa douleur des nouvelles avanies subies par le frère Barreau. — Il est nécessaire de le rappeler, mais ce n'est pas une raison d'abandonner l'œuvre..... 234
A monseigneur le cardinal Brancaccio. — Il lui annonce un envoi de livres. — Il lui exprime sa reconnaissance pour ses bontés, et le prie d'agréer l'offre d'un bréviaire..... 237
M. Dupuich, supérieur, a Troyes. — Il lui envoie, malgré ses instances, la patente de supérieur..... 238
M. Martin, supérieur, a Turin. — Il bénit Dieu du succès dont il couronne ses travaux, et l'exhorte à une grande humilité..... 238
M. N..., prêtre de la Mission, a Marseille. — Il se dit consolé de ses bonnes dispositions, et le prémunit contre le désir de la supériorité..... 240
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il montre que l'opposition faite à l'expédition de la bulle d'union de Saint-Méen ne repose sur aucun fonde-

ment..... 242
A NOS CHERS FRÈRES EN JÉSUS-CHRIST, LES PRÊTRES, CLERCS ET COADJUTEURS LAÏQUES DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION..... 243
M. DUPONT, SUPÉRIEUR, A TRÉGUIER. — Il lui refuse la permission d'accepter deux bénéfices, et l'engage à renoncer à la pensée d'aller dans son pays..... 245
A MADEMOISELLE CHAMPAGNE, NOVICE EN L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE SÉZANNE. — Il lui donne les raisons qui doivent la prémunir contre le découragement..... 247
A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE PAMIERS. — Il lui témoigne sa reconnaissance des bontés qu'il a pour la Compagnie..... 250
M. RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES. — Il lui demande d'exposer à Mgr l'évêque les motifs que nous avons de ne pas nous charger des religieuses..... 251
M. MOISET, A LA FÈRE. — Il ne peut le recevoir dans la Compagnie, d'abord à raison de son âge trop avancé, puis parce qu'il est marié..... 252
M. N..., VICAIRE GÉNÉRAL DE SOISSONS. — Il affirme la légitimité d'une ordonnance synodale. — Il remercie de l'offre qui est faite d'une abbaye, mais il voit les plus grandes difficultés à la réalisation. — Il donne les raisons qui ont empêché de donner une mission..... 253
M. BÉCU, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU. — Il peut envoyer les postulantes, même sans dot, si elles ont bonne vocation et volonté. — Ce qu'il payera pour la location de la maison des sœurs est une aumône faite aux pauvres... 255
M. JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME. — Il loue Dieu de la disposition du Pape, par suite du rapport fait par le cardinal Durazzo, et de sa volonté que les missionnaires exercent à Rome les mêmes ministères qu'à Gênes..... 256
A MONSEIGNEUR LE MARQUIS DE PIANEZZE. — Il l'assure de sa profonde reconnaissance..... 257
A MA SŒUR HARDEMONT, FILLE DE LA CHARITÉ, A USSEL. — Il lui affirme qu'elle se trompe en pensant qu'on l'a envoyée au loin pour se débarrasser d'elle. — Il lui annonce la mort et les maladies des sœurs envoyées à Calais, où elle-même devait être envoyée..... 258
M. PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÊNES. — Il énumère les qualités que doivent avoir les postulants : les grands talents ne sont pas nécessaires, mais bien la bonne volonté et la vertu..... 260
A MA SŒUR AVOYE VIGNERON, FILLE DE LA CHARITÉ, A USSEL. — Il lui rappelle qu'on ne parvient au ciel que par les souffrances. — Il faut souffrir pour l'amour de Jésus-Christ, ne jamais se décourager, prier avec persévérance. — Obéir aux supérieurs pour l'amour de Dieu. — Faire son office du mieux possible, et commettre le reste à Dieu..... 261
M. PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÊNES. — Il loue ses humbles sentiments à l'égard de la supériorité dont il est chargé. — Il l'engage à établir la pratique de demander pardon quand on a offensé un confrère ; — à reprendre ceux qui manquent au règlement ; — à témoigner sa reconnaissance au cardinal-archevêque..... 264
M. DES BORDES, AUDITEUR A LA COUR DES COMPTES, A PARIS. — Il lui annonce

la perte d'un procès et le prie de l'aider à remercier Dieu de cette affliction, qu'il regarde comme une grâce..... 266

A Son Éminence le cardinal de Retz, archevêque de Paris. — Il le prie de donner une nouvelle approbation aux Règles, qui ont été imprimées, après correction de quelques fautes de transcription et modification de quelques points peu importants..... 267

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il bénit Dieu en apprenant que l'on aura une maison et que l'on sera chargé des ordinands. — Il fait observer que l'on peut accepter la paroisse, à cause du séminaire; — que l'on ne peut rien payer aux religieux que l'on remplacerait ; — qu'on ne peut se charger de nourrir ni les ordinands ni les séminaristes..... 268

M. Desdames, supérieur, a Varsovie. — Il témoigne sa douleur de la mort de M. Ozenne. — Il expose les difficultés que présenterait actuellement un établissement à Cracovie. — Il suggère la pensée de réunir de jeunes Polonais pour former un séminaire interne. — Il nomme M. Desdames supérieur pour la cure de Sainte-Croix..... 270

A monseigneur l'évêque de Tréguier. — Il expose les motifs du changement d'un missionnaire et proteste de sa déférence pour le prélat..... 272

A monseigneur l'évêque de Bayonne. — Il le remercie de l'assistance qu'il a donnée aux missionnaires revenant d'Espagne..... 273

M. Martin, supérieur, a Turin. — Il lui recommande la patience et le support en présence de quelques petites difficultés de famille. — Il lui indique certains moyens d'y remédier..... 273

Au frère Barreau, consul, a Alger. — Il développe les raisons qui font différer le départ de M. Le Vacher et l'envoi de l'argent. — Il lui donne des nouvelles de la Compagnie..... 275

M. Pesnelle, supérieur, a Gênes. — Il l'exhorte à l'humilité. — Il lui dit qu'on ne peut admettre dans la Compagnie un épileptique. On n'admet pas les étrangers à vivre avec les missionnaires..... 277

M. de la Fosse, prêtre de la Mission, a Troyes. — Il lui donne les raisons pour repousser comme tentation la pensée de quitter sa vocation... 279

M. Thollard, prêtre de la Mission, a Troyes. — Il l'engage à faire les vœux et répond à ses objections..... 281

M. Bienvenu, prêtre de la Mission, au Mans. — Il énumère les raisons qui l'obligent à garder ses vœux, et réfute les objections..... 283

Au révérend père Silvestre, capucin. — Il lui fait ses observations sur un Mémoire en faveur des chrétiens soumis à la domination des Turcs.. 285

M. Bienvenu, prêtre de la Mission, au Mans. — Il lui dit que sa santé n'est qu'un prétexte qui ne peut le dispenser de ses vœux..... 287

M. Dalton, prêtre de la Mission, a Troyes. — Il le félicite de ses bonnes dispositions et l'autorise à faire les saints vœux. — Il exprime son regret de ne pouvoir venir au secours des pauvres Irlandais qui sont à Troyes..... 289

M. Fleury, prêtre de la Mission, a Saintes. — Il exalte la grâce que Dieu lui a faite de travailler à étendre son règne dans ces contrées désolées par l'hérésie, et la bénédiction qui accompagne et récompense ses efforts. — Il

le prémunit contre les pièges que le démon pourrait lui tendre..... 290
M. Desbordes. — Il lui donne les raisons qui l'empêchent de poursuivre un procès..... 293
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il approuve le sens et les termes de la lettre écrite au cardinal archevêque de Tolède. — Il déplore les caprices d'un clerc qui voudrait étudier selon sa fantaisie. — Il ratifie la réponse donnée au secrétaire de la Congrégation de la Propagande, au sujet d'un emploi proposé..... 295

1659

M. Durand, supérieur, a Agde. — Il lui dit combien le support et la patience sont nécessaires aux supérieurs. — Il l'engage à prier le confrère dont il a à se plaindre de l'avertir de ses défauts. — Il le doit faire avertir par son admoniteur..... 298
M. Cruchette, chanoine et chantre, a Tarbes. — Il lui expose les raisons qui l'éloigneraient d'accepter la fondation de Bétharram..... 300
Au frère Barreau, consul, a Alger. — Il le félicite de sa sortie de prison, et il lui expose les raisons pour lesquelles il diffère de lui envoyer l'argent attendu. — Il l'engage à refuser avec fermeté de s'engager pour les autres..... 302
A la sœur Anne Hardemont, fille de la Charité, a Ussel. — Il la loue de n'avoir pas voulu soigner une dame de condition, les filles de la Charité se devant au service des pauvres..... 304
A ma sœur Françoise Mesnage, fille de la Charité, a Nantes. — Il lui permet de renouveler les vœux, mais pour un an. — Il la félicite de la confiance qu'elle a en son directeur..... 305
A la sœur Nicolle Haran, fille de la Charité, a Nantes. — Il promet de faire ce qui sera possible pour envoyer du renfort. — Elles ne doivent pas se préoccuper quand les exigences du service des malades les forcent de ne pas observer leur règlement. — M. Alméras ne pouvant voyager, il enverra quelque autre missionnaire les visiter..... 307
M. Dupont Fournier, avocat, a Arras. — Il le dissuade d'aspirer à l'état ecclésiastique..... 308
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il lui fait savoir que, loin de s'opposer à la fondation d'une Compagnie faisant des vœux et donnant des missions, il sera heureux de voir le nombre des ouvriers s'augmenter..... 310
A un évêque. — Il déclare ne pouvoir, en conscience, permettre l'entrée du monastère de la Visitation, sans une vraie nécessité, à moins que l'évêque ne lui en donne l'ordre..... 311
A monseigneur de Guespreyre, seigneur dudit lieu, a Guespreyre. — Il lui dit que l'on n'admet dans les maisons de la Mission que les personnes qui se présentent pour faire les exercices spirituels, ou pour faire partie de la Communauté..... 312
M. Desdames, prêtre de la Mission, a Varsovie. — Il l'encourage dans la

peine que lui cause son inaction forcée..... 313
M. Lemercier, clerc, a Rome. — Il lui indique à quelles conditions il consent à le recevoir de nouveau dans la Compagnie..... 314
M. Herbron, prêtre de la Mission, au Mans. — Il lui annonce que le départ pour Madagascar est retardé. — Il le félicite de ses dispositions, l'engage à se tenir prêt à partir, s'il est désigné. — S'il ne l'est pas, il aura même récompense de Dieu, qui couronne les intentions..... 315
M. Desdames, supérieur, a Varsovie. — Il le prie de s'abandonner à la conduite de la Providence, qui permettra le développement des œuvres quand sera arrivé le moment qu'elle a marqué..... 317
M. Pesnelle, supérieur, a Gênes. — Il témoigne sa gratitude envers Dieu pour tous les biens qu'il accorde à la Compagnie, et sa reconnaissance pour les bienfaiteurs. — Il rappelle l'entière soumission due au cardinal-archevêque, et le devoir de ne pas chercher les œuvres, mais d'attendre l'appel de la Providence..... 318
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il l'engage à s'abandonner à la Providence, qui fournira la facilité d'avoir une maison, quand l'heure en sera venue. — Il lui annonce la générosité d'un gentilhomme en faveur de la mission de Gênes. — Il bénit Dieu du succès qu'il donne aux travaux de ses confrères..... 321
M. Pesnelle, supérieur, a Gênes. — Il l'engage à supporter généreusement sa croix : tous les supérieurs ont à souffrir des défauts de caractère de leurs inférieurs. — Il faut s'abandonner à la conduite de Dieu. — Il lui semble qu'il y a lieu de différer l'établissement en Corse ; pour le moment on n'y pourrait donner mission..... 322
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il s'humilie devant Dieu et garde le silence au sujet de reproches immérités. — Il demande dispense pour un missionnaire irrégulier par suite d'une difformité de la main ; et, comme il va partir pour Madagascar, divers privilèges si la dispense est refusée. — Il ne sait quel bâtiment il choisira pour le départ..... 324
A un frère de la Mission. — Il lui dit qu'il ne trouvera de paix que dans le renoncement à sa volonté. — Il a forcé la main au supérieur pour avoir son changement ; le nouveau changement qu'il sollicite lui préparerait les mêmes regrets : qu'il se regarde comme étant où Dieu le veut, et qu'il répare le passé par une entière soumission..... 328
A la mère supérieure des filles de la Visitation-Sainte-Marie, a Paris. — Il lui envoie sa supplique au Souverain Pontife et sa lettre à M. Jolly. 330
A Sa Sainteté le Pape Alexandre VII..... 330
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il lui annonce qu'il a écrit au Souverain Pontife pour demander la canonisation du bienheureux évêque de Genève, et le prie de faire parvenir sa supplique quand les religieuses de la Visitation la lui auront envoyée..... 333
M. Get, supérieur, a Montpellier. — Il lui dit qu'il l'a envoyé parce qu'il pensait que tout était disposé. — La Compagnie ne s'engage jamais pour un temps, et si Dieu nous veut en ces contrées, où les besoins sont grands, il saura l'y fixer. — Il lui souhaite le courage et la force nécessaires : les

commencements seront difficiles. — Il va envoyer un supérieur à Marseille..... 334

M. Demurard, seigneur de Saint-Julien, trésorier de France. — Il lui écrit pour le prier de rendre ses bonnes grâces à son second fils qui, ne se sentant nulle vocation ecclésiastique, a résigné un bénéfice et se propose de se marier 336

Au comte d'Obidos, a Lisbonne. — Il le remercie d'avoir protégé un de ses prêtres, jeté sur la côte de Portugal..... 339

M. Cornuel, supérieur, a Montmirail. — Il lui expose les démarches qui sont faites pour lui offrir le pèlerinage de Bétharram. — Il lui demande son avis et lui en offre la supériorité..... 340

M. Desdames, supérieur, a Varsovie. — Il dit sa reconnaissance pour les bontés du roi et de la reine. — Il montre le prix d'un bon missionnaire, et conclut à la nécessité de demander au bon Dieu qu'il envoie des ouvriers bons et nombreux..... 342

M. N..., clerc de la Mission. — Il loue son zèle pour les missions étrangères. — Il l'engage à s'établir dans la sainte indifférence, et à bien étudier, afin d'être prêt pour toutes les fonctions de la Compagnie..... 344

Au frère Barreau, consul, a Alger. — Il l'engage à ne pas se fier aux dispositions meilleures que montrent les Turcs. — Il consultera pour savoir s'il est prudent de renvoyer M. Le Vacher et l'argent. — Il lui rappelle qu'il ne doit répondre que dans la mesure des ressources disponibles. — Qu'il ne doit jamais emprunter, ni se servir de l'argent qui lui est confié. — Il lui interdit tout trafic..... 344

M. Lejuge, prêtre de la Mission, a Gênes. — Il loue sa disposition d'aller partout où la Providence l'enverra. — Il lui dit d'attendre, pour se rendre à Rome, que les chaleurs soient passées. — Il se charge d'arranger ses affaires de famille. — Il lui nomme le missionnaire auquel il devra remettre celles de la procure de Gênes..... 347

M. Favier, lieutenant général du bailliage de Toul. — Il lui témoigne sa reconnaissance des démarches qu'il a faites pour préparer une fondation ; mais il n'agira pas, attendant que Dieu manifeste sa volonté..... 348

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il admire son dévouement qui lui fait préférer les intérêts de la Compagnie à ceux de sa santé. — Il le remercie des commissions dont il s'est acquitté, et le prie de faire approuver un ouvrage d'Abelly..... 349

M. Durand, supérieur, a Agde. — Il regrette la conduite moins régulière de deux missionnaires auxquels il donne leur changement. — Il répond aux reproches que l'on fait à ceux qui sont les plus réguliers..... 352

M. Stelle, prêtre de la Mission, a Gênes. — Il le prémunit contre le trop grand désir de savoir. — Il a la science nécessaire, et dans les conversations ou les confréries, il pourra suppléer à ce qui pourrait lui manquer... 354

M. Martin, supérieur, a Turin. — Il remercie Dieu de la bénédiction qu'il donne à ses travaux. — Il le prie de se ménager. — Il insiste sur la liberté que les missionnaires ont d'écrire au Supérieur général..... 356

Au frère Aubin Gantier, de la Mission, a Turin. — Il le remercie des nou-

velles qu'il lui a données. — Il lui recommande de bien soigner son supérieur. — Il lui dit qu'il peut porter à la poste, sans le dire au supérieur, les lettres que les missionnaires lui apportent..... 358

A LA SŒUR ANNE-MARIE GUÉRIN, DE LA VISITATION-SAINTE-MARIE. — Il lui conseille d'employer l'argent laissé pour une fondation à acheter une maison convenable, mais modeste, et à assurer ce qui est nécessaire pour l'entretien de la communauté..... 359

M. PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÊNES. — Il le remercie des détails qu'il lui a donnés sur sa famille. — Il demande que l'on renvoie un jeune homme malade. — Il indique la manière dont ceux qui ont des maux de tête doivent faire oraison. — Il admet un clerc à faire les vœux. — C'est en présence du supérieur qu'ils doivent être prononcés. — S'il y a inconvénient à ce que le supérieur s'éloigne de la maison, il y en aurait s'il n'allait pas en mission..... 362

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AGDE. — Il lui fait remarquer que les missionnaires ne prêchent pas dans les campagnes pendant les trois mois d'été. — Si cependant il insiste, le prêtre qu'il demande sera à sa disposition.. 364

AU FRÈRE MARTIN, PRÊTRE DE LA MISSION, A N. — Il le console de la mort de sa mère, et le loue de ses bonnes dispositions..... 365

M. MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN. — Il dit quelle est sa joie en apprenant quels sont les fruits des missions. — Il témoigne sa parfaite indifférence dans l'affaire de l'union d'un bénéfice important. — Il demande des renseignements sur un autre bénéfice qui lui est proposé..... 366

AU FRÈRE JEAN PARRE, DE LA MISSION, A SAINT-QUENTIN. — Il lui donne ses instructions pour les secours qu'il y aura à distribuer aux plus pauvres paysans et aux églises sans ressources. — Il lui demande quand il compte pouvoir faire sa retraite..... 369

M. DESDAMES, SUPÉRIEUR, A VARSOVIE. — Il énumère les fruits qui résulteraient de la fondation d'un séminaire. — Il cite le témoignage de l'évêque de Cahors. — Il annonce le prochain départ pour Madagascar..... 371

M. DE FLACOURT, A ROUEN. — Il lui demande des renseignements sur un départ pour Madagascar..... 373

A LA REINE DE POLOGNE. — Il lui témoigne sa reconnaissance pour ses bienfaits. — Il dit son édification, en apprenant qu'elle travaille de ses mains pour vêtir les pauvres..... 374

M. PESNELLE, SUPÉRIEUR DES PRÊTRES DE LA MISSION, A GÊNES. — Il s'excuse d'envoyer des ouvrages qui traitent de questions controversées. — La Compagnie n'entre pas dans cet esprit de dispute, mais prie pour l'union des esprits. — Il nomme les officiers de la maison..... 376

M. FEYDIN, PRÊTRE DE LA MISSION, A RICHELIEU. — Il le félicite de son zèle pour la prédication de l'Évangile. — Il lui annonce qu'il le choisit pour la mission de Madagascar, et lui nomme les missionnaires qui partiront avec lui. — Il fait l'éloge de M. Bourdaise..... 377

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE NARBONNE. — Il le prie avec instances de modérer son zèle, pour ne pas épuiser prématurément ses forces. — Sur sa demande, il lui enverra deux missionnaires..... 379

M. Martin, supérieur, a Turin. — Il demande des prières pour obtenir que les desseins de la Providence s'accomplissent, malgré les oppositions. 380
M. Durand, supérieur, a Agde. — Il l'encourage à supporter les croix. — — Il lui trace la ligne de conduite à suivre pour obtenir les lettres patentes du roi..... 381
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il exprime sa reconnaissance pour les bontés du cardinal Durazzo. — Il demande que Dieu permette qu'on s'en rende digne..... 382
M. Get, supérieur, a Montpellier. — Il le prie de prendre patience : les difficultés du commencement disparaîtront peu à peu..... 383
M. Pesnelle, supérieur, a Gênes. — Il étudie la délicate question des vacances, et énumère tous les inconvénients qui en résultent. — Il insiste pour que les professeurs ne dictent pas, mais se contentent d'expliquer l'auteur. — Il nomme le directeur du séminaire interne..... 384
A mademoiselle de Chandenier. — Il lui annonce qu'un ecclésiastique, recommandé par elle, peut venir faire sa retraite..... 386
Au frère Defricourt, clerc de la Mission, a Saintes. — Il lui expose les causes et les dangers de la tiédeur..... 386
A S. É. monseigneur le cardinal Durazzo. — Il lui exprime toute sa gratitude pour les bienfaits dont il comble les missionnaires..... 388
A S. É. monseigneur le cardinal Bagni. — Il lui offre l'hommage de sa reconnaissance..... 389
A S. É. monseigneur le cardinal Brancaccio. — Il lui témoigne sa reconnaissance de tous les services qu'il a rendus à la Compagnie..... 390
Au R. P. Hilarion, supérieur de Sainte-Croix-de-Jérusalem, a Rome. — Il le remercie des services rendus à la Compagnie..... 391
A monseigneur l'archevêque de Narbonne. — Il lui annonce le départ de trois missionnaires et de trois filles de la Charité, et il réclame pour eux l'indulgence du prélat..... 392
Patente donnée aux filles de la Charité envoyées a Narbonne..... 393
M. d'Horgny, prêtre de la Mission, en visite a Richelieu..... 394
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il lui dit de ne pas faire traduire le livre d'Abelly, et de se contenter de remettre des exemplaires aux personnes qui comprennent le français..... 395
M. Bourdaise, supérieur, a Madagascar. — Il lui dit son inquiétude à la pensée que peut-être cette lettre ne le trouvera plus en vie. — Il le remercie de la relation qu'il a envoyée de ses travaux, et de la part qu'il a prise aux pertes qu'a faites cette mission. — Il lui confie de nouveaux missionnaires, le priant de modérer leur zèle. — Il indique les accidents qui ont empêché qu'on ne vînt plus tôt à son secours..... 396
M. Duperroy, prêtre de la Mission, a Varsovie. — Il bénit Dieu des sentiments dans lesquels il est établi, et lui dit de prendre confiance..... 400
A M. le maréchal de la Meilleraye. — Il le félicite de sa guérison. — Il annonce qu'il envoie trois prêtres à Madagascar; un quatrième partira par l'autre Compagnie..... 401
M. Desbordes. — Il refuse l'autorisation d'entrer dans l'intérieur du monas-

tère de la Visitation..... 400
A la sœur Nicolle Haran, fille de la Charité, a Nantes. — Il recommande le support, la charité fraternelle, et aussi l'union avec Notre-Seigneur. — — Il relève l'excellence de la vocation..... 403
M. Gentil, prêtre de la Mission, au Mans. — Il lui rappelle que le premier savoir du procureur est de nourrir convenablement ses confrères.... 404
M. Desdames, supérieur, a Varsovie. — Il apprend avec joie les progrès des armées royales.—Il accepte comme postulant un prêtre français qui se trouve en Pologne. — Il refuse de le décharger de la supériorité. — Il est heureux de la guérison de M. Duperroy..... 405
M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il se réjouit des fruits produits par les missions, et plus encore de la générosité des cardinaux qui ont procuré une maison, que du bienfait lui-même..... 407
M. le maréchal de la Meilleraye. — Il le prévient qu'il a fait avertir la Compagnie rivale que ses prêtres ne s'embarqueraient pas sur ses bateaux. — Il lui proteste de son dévouement..... 408
M. Étienne, prêtre de la Mission, a Nantes. — Il loue la conduite qu'il a tenue en quelque circonstance difficile. — Il lui indique quelle devra être sa manière d'agir à l'égard du maréchal de la Meilleraye et d'une Compagnie rivale. — Il le charge de la conduite des missionnaires qui partent avec lui..... 409
M. Cabel, supérieur, a Sedan. — Il lui annonce l'envoi d'une aumône.—Il lui demande s'il n'aurait pas des fonds disponibles pour venir en aide à un jeune protestant converti..... 411
M. Étienne, prêtre de la Mission, a Nantes.—Il lui écrit au sujet d'un différend survenu entre le maréchal de la Meilleraye et la Compagnie rivale..... 413
Au frère Patté, de la Mission, a bord du vaisseau en partance pour Madagascar. — Il lui trace la conduite qu'il doit tenir à l'égard des huguenots embarqués sur le même vaisseau..... 414
M. de Chandenier, abbé de Tournus. — Il lui témoigne sa reconnaissance et son désir que M. Jolly lui puisse donner une excellente hospitalité... 415
M. Pesnelle, supérieur, a Gênes. — Il l'engage à ménager ses forces. — Il se réjouit de l'accroissement du séminaire interne. — Il lui parle de ses arrangements de famille..... 416
A mademoiselle d'Hauterive. — Il la remercie de ses bontés pour les missionnaires de la Rose, et annonce qu'il rendra un service demandé.. 417
M. Dupont, supérieur, a Tréguier. — Il se réjouit des fruits que produira la visite. — Il lui donne des nouvelles de la Compagnie..... 418
M. Edme Monestier, supérieur, a Agen. — Il lui annonce la visite de M. d'Horgny. — Il se réjouit du nombre des séminaristes. — Il lui dit d'exposer nettement les besoins à l'évêque, qui doit y pourvoir..... 419
M. Cabel, supérieur, a Sedan. — Il lui fait savoir qu'il ne peut se charger d'un jeune homme. — Il se réjouit d'apprendre que le maréchal a échappé à un grave accident. — Il approuve la prudence de sa conduite.... 420
M. Desdames, supérieur, a Varsovie. — Il lui enverra des secours au prin-

temps. — Il fait des vœux pour le retour de la cour à Varsovie. — Il lui donne des nouvelles de la Compagnie, et souhaite que bientôt il en puisse faire les œuvres en Pologne..... 422

A LA SŒUR MATHURINE GUÉRIN, FILLE DE LA CHARITÉ. — Il bénit Dieu des fruits de salut dont le zèle des filles de la Charité est récompensé. — Il repousse comme une calomnie certaines accusations portées contre une sœur, et il indique le moyen d'en tirer un grand profit spirituel..... 423

M. MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN. — Il s'inquiète de sa santé. — Il lui fait observer les inconvénients qu'il y aurait si sa maison des missionnaires se trouvait en dehors de la ville. — Il lui annonce que le Pape a ordonné que les exercices des ordinands se fissent à Rome par les prêtres de la Compagnie..... 424

A MADAME LA DUCHESSE D'AIGUILLON. — Il la prie de ne pas venir à l'assemblée des dames, parce qu'il ne pourra y être. — Il annonce que, sur la réponse du cardinal Antoine, M. Jolly a prié Sa Sainteté de faire exécuter une fondation déjà acceptée..... 426

1660

M. BARRY, SUPÉRIEUR, A NOTRE-DAME DE LORM. — Il lui parle des dangers courus en mer par des missionnaires qu'on a cru naufragés. — Il lui donne divers conseils. — Il se réjouit du bien que font les jésuites dans une mission..... 426

M. DESDAMES, SUPÉRIEUR, A VARSOVIE. — Il l'engage à soigner sa santé. — Il refuse de le décharger de la conduite, et l'engage à se confier dans Notre-Seigneur. — Il lui parle de ses infirmités..... 429

M. MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN. — Il lui souhaite une prompte guérison. — Il le félicite de son abandon à la Providence. — Il loue le zèle des missionnaires qui travaillent sous sa conduite..... 430

M. GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE. — Il expose les motifs pour lesquels il tient à ce qu'il conserve la charge de supérieur à Marseille..... 431

M. DE LA FOSSE, PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES. — Il énumère les raisons pour lesquelles la Congrégation doit prendre soin des filles de la Charité, et non des religieuses..... 433

M. DESDAMES, SUPÉRIEUR, A VARSOVIE. — Il se réjouit de le voir en bonne santé, mais il s'afflige des nouvelles qu'il reçoit des affaires de Pologne. — Il lui annonce le danger où se trouvent M. Portail et Mlle Le Gras.... 435

M. JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME. — Il lui recommande la prudence et lui dit d'apporter un grand soin dans le choix des postulants italiens..... 437

M. GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE. — Il lui annonce la mort de M. Portail. — Il l'engage à retourner à Marseille..... 438

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION. — Il expose les motifs qui la peuvent décider à prendre une détermination..... 440

A MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN, FILLE DE LA CHARITÉ. — Il lui annonce la mort de M. Portail et la maladie de Mlle Le Gras..... 441

A MA SŒUR JEANNE LACROIX, FILLE DE LA CHARITÉ. — Il lui annonce la mort de M. Portail et de Mlle Le Gras, et l'engage à bien supporter cette épreuve..... 443
M. SAINT-MARTIN, A DAX. — Il le prie de lui renvoyer la lettre qui contient le récit de sa captivité..... 444
A MADAME MARIE GIRARDIN, A TROYES..... 444
A MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN, FILLE DE LA CHARITÉ. — Il l'exhorte à une grande pureté d'intention..... 445
M. JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME. — Il lui recommande la soumission au cardinal Durazzo..... 446
M. RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES. — Il lui donne des conseils sur la manière de recevoir le roi..... 446
A MA SŒUR MARGUERITE CHÉTIF, FILLE DE LA CHARITÉ, A ARRAS. — Il énumère les raisons pour lesquelles on ne peut prendre vis-à-vis d'une postulante l'engagement de la garder toujours dans la Compagnie..... 447
M. DESDAMES, SUPÉRIEUR, A VARSOVIE. — Il approuve sa conduite. — Il l'engage à s'occuper de l'union d'un bénéfice. — Il donne des détails sur M. de Chandenier, dont il annonce la mort..... 449
M. JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME. — Il témoigne sa reconnaissance pour le cardinal Durazzo..... 451
AU R. P. CHASTELLAIN, RELIGIEUX ET DIRECTEUR DE L'HÔPITAL DE JOIGNY. — Il lui parle d'un enfant envoyé de Joigny. — Il le félicite de l'ordre établi dans l'hôpital de cette ville. — Il le remercie de ses prières..... 452
M. DESDAMES, SUPÉRIEUR, A VARSOVIE. — Il lui annonce que de tous côtés on demande des ouvriers. — Il parle de diverses missions données par d'autres Compagnies..... 453
M. TRISTAN. — Il lui annonce le départ d'une postulante qui n'a pu vaincre certaines répugnances..... 454
A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION-SAINTE-MARIE. — Il la console et l'encourage dans ses épreuves..... 455
A MA SŒUR FRANÇOISE DE GARCIREUX, FILLE DE LA CHARITÉ, A ALET. — Il se réjouit du bien que Dieu a opéré par elle, et lui recommande l'humilité, la reconnaissance envers Dieu et la fidélité aux pratiques de la Compagnie. 457
A MA SŒUR ANNE DENOUAL, FILLE DE LA CHARITÉ, A NARBONNE. — Il remercie Dieu de l'avoir délivrée d'une fâcheuse tentation d'antipathie, l'engage à bien supporter la séparation de quelques-unes de ses compagnes, et lui donne divers avis pour la conduire à la perfection..... 458
M. MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN. — Il bénit Dieu des fruits produits par les missions. — Il l'engage à se reposer et à faire reposer ses confrères.. 459
M. PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÊNES. — Il l'engage à supporter les légers défauts de ses confrères..... 461
M. MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN. — Il se réjouit de le savoir en meilleure santé. — Il lui annonce la mort d'un frère décédé à Sedan..... 461
M. ALMÉRAS, PRÊTRE DE LA MISSION, A TOURS. — Il se réjouit de le savoir mieux portant, grâce aux bons soins qui lui sont donnés à l'Oratoire de Tours..... 462

Au frère Gaudoin, de la Mission, au Mans. — Il lui donne la permission de faire les saints vœux, et lui indique en quels sentiments il se doit établir..... 463

A monseigneur l'évêque de Lescar. — Il s'excuse de son retard involontaire à répondre : il vient d'apprendre que sa lettre, écrite l'année précédente, a été égarée. — Répondant à des avances faites par l'évêque de Lescar, il indique d'abord en quel sens la proposition ne pourrait être acceptée, puis en quelles conditions l'union se pourrait faire..... 464

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il lui dit le peu de fonds qu'il fait sur un séminaire pour les missions étrangères que l'on voulait établir à Rome et confier à la Compagnie..... 468

M. Pesnelle, supérieur, a Gênes. — Il insiste sur le devoir de faire une heure d'oraison, même les jours de repos, à moins de raisons urgentes..... 469

M. Alméras, prêtre de la Mission, a Richelieu. — Il lui exprime le regret que lui cause son absence, et l'engage à se bien soigner..... 470

M. Pesnelle, supérieur, a Gênes. — Il le blâme d'avoir permis à un professeur de philosophie de dicter son cours..... 470

M. Alméras, prêtre de la Mission, a Richelieu. — Il se réjouit de l'amélioration de sa santé. — Il l'engage à faire tout son possible pour se guérir et revenir promptement, la Compagnie ayant besoin de lui..... 471

M. Péan. — Il s'excuse de n'avoir pas expérimenté une méthode de controverse qu'il proposait..... 472

A madame Saujon, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans. — Il réfute la prétention qu'avaient quelques religieuses de la Visitation de choisir leur supérieur. — Il demande à Dieu de bénir une œuvre qu'il lui a fait proposer..... 473

M. Martin, supérieur, a Turin. — Il lui dit de ne pas se préoccuper de l'acquisition d'une maison. — Il l'engage à ne pas s'inquiéter de quelques malaises, qui ne sont pas un indice du retour de la fièvre..... 474

A monseigneur le cardinal de Retz..... 475

Au R. P. de Gondi, prêtre de l'Oratoire, père de monseigneur le cardinal de Retz..... 476

A monseigneur l'archevêque de Narbonne. — Il remercie le prélat de sa bienveillance, le prie de ne pas exiger que l'on rende des comptes, et de laisser au Supérieur général le droit exclusif sur le personnel..... 477

M. Jolly, supérieur, a Rome. — Il exprime sa reconnaissance pour le cardinal Durazzo, qui a fait rejeter un projet de mission en Corse préjudiciable à la Compagnie..... 478

TABLE ANALYTIQUE

DES DEUX VOLUMES

I. — PERSONNAGES AUXQUELS SONT ADRESSEES LES LETTRES DE SAINT VINCENT DE PAUL

(Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page.)

ABBÉS.

Alix, curé de Saint-Ouen-l'Aumône (près Pontoise). I, 188, 23 novembre 1646.

Chandenier (de), abbé de Moustiers-Saint-Jean. II, 16, 27 avril 1655. — 63, 8 février 1656.

Chandenier (de), abbé de Tournus. II, 52, 28 décembre 1655. — 415, 5 décembre 1659.

Cruchette, chanoine et chantre, à Tarbes. II, 300, 29 janvier 1659.

Duchot, chanoine de Bayeux. II, 172, 14 juillet 1657.

Fleury (de), aumônier de la reine de Pologne. I, 335, 19 août 1650.

Malleray. II, 58, janvier 1656.

N..., prêtre sorti de la Congrégation. II, 28, 22 septembre 1655.

Saint-Martin (de), chanoine à Dax. II, 444, 18 mars 1660.

Saint-Remy (de), chanoine-archidiacre de Langres. I, 380, 17 juin 1651.

Thomas, prêtre d'Angoulême. II, 30, 25 septembre 1655.

Vergnes (du), official de Cahors. I, 281, 4 septembre 1649.

CARDINAUX.

Bagni. II, 160, 18 mai 1657. — 191, 22 septembre 1657. — 389, 12 septembre 1659.

Barberini (Antoine). I, 493, 3 octobre 1653.

Barberini (François). I, 324, 15 juillet 1650.

Brancaccio. II, 237, 8 avril 1658. — 390, 12 septembre 1659.

Chigi. I, 492, 3 octobre 1653.

Durazzo, archevêque de Gênes. I, 159, 1646. — II, 388, 12 septembre 1659.

Mazarin. I, 165, 24 mai 1646. — 343, 14 septembre 1650. — 436, 5 juillet 1652. — 456, 11 septembre 1652.

N... I, 181, 4 octobre 1646.

N..., préfet de la Propagande. I, 102, 1641.

Pamphili, neveu du pape Innocent X. I, 349, 4 novembre 1650.

Retz (de), archevêque de Paris. II, 267, 5 septembre 1658.—475 (sans date).

DAMES.

Aiguillon (Mme la duchesse d'). II, 426, 30 décembre 1659.
Chandenier (Mlle de). II, 386, 6 septembre 1659.
Dames (les) de la Charité. I, 278, 11 février 1649.
Dufay (Mlle). I, 133, 1643.
Goux (Mme Le). II, 115, 11 août 1656.
Hauterive (Mlle d'). II, 417, 17 décembre 1659.
Liancourt (Mme la duchesse de). II, 202, 18 octobre 1657.
Saujon (Mme), dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans. II, 473, 25 août 1660.

DOCTEURS EN SORBONNE.

Lagault (Jérôme). I, 428, 21 juin 1652.
Lestoc (de), curé de Saint-Laurent. I, 31, 1632.

ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES.

Acqs (Jacques Desclaux, évêque d'). I, 221, 2 octobre 1647. — II, 128, 24 septembre 1656.
Agde (Louis Fouquet, évêque d'). II, 364, 26 juillet 1659.
Agen (Barthélemy d'Elbène, évêque d'). I, 304, 1650.
Alet (Pavillon, évêque d'). I, 227, 31 janvier 1648. — II, 152, 30 janvier 1657.
Angers (N..., évêque d'). II, 181, 8 août 1657.
Bayonne (Jean d'Olce, évêque de). II, 273, 22 septembre 1658.
Béziers (Clément de Bonzi), évêque de). I, 49, septembre 1636.
Boulogne (François de Perrochel, évêque de). I, 183, 31 octobre 1646. — 510, 18 mars 1654.
Cahors (Alain de Solminihac, évêque de). I, 219, 30 juillet 1647. — 360, 31 décembre 1650. — 487, 5 juillet 1653.
Férentilly (N..., évêque de). I, 527, 16 octobre 1654.
France (les évêques de). I, 368, 1er février 1651.
Lescar (N..., évêque de). II, 464, 11 août 1660.
Limerick (N..., évêque de). I, 182, 15 octobre 1646.
Luçon (N..., évêque de). I, 374, 23 avril 1651.
Mans (Philibert de Beaumanoir de Lavabdin, évêque du). I, 286, 1er octobre 1649.
N... (Ingoli, évêque de). I, 205, 1er avril 1647.
N... (N..., évêque nouvellement élu). I, 269, 5 novembre 1648. — 327, 20 juillet 1650.
N... (N..., évêque de). II, 311, 30 mars 1659.
Narbonne (N..., archevêque de). II, 379, 29 août 1659. — 392, 12 septembre 1659. — 477, 17 septembre 1660.
Pamiers (Étienne de Caulet, évêque de). II, 173, 24 juillet 1657. — 250, 26 juin 1658.
Sarlat (N..., évêque de). I, 406, 23 mars 1652.
Toulouse (Charles de Montchal, évêque de). I, 68, janvier 1639.
Tréguier (Grangier de Liverdis, évêque de). I, 405, 28 janvier 1652. — II, 272, 17 septembre 1658.

FILLES DE LA CHARITÉ.

Chétif (Marguerite). II, 133, 30 septembre 1656. — 135, 21 octobre

1656. — 157, 18 février 1657. — 447, 24 mai 1660.

Denoual (Anne). II, 458, 9 juillet 1660.

Filles de la Charité. I, 206, 24 avril 1647. — 434, 23 juin 1652.

Garcireux (Françoise de). II, 457, 9 juillet 1660.

Gras (Mlle Le), fondatrice des Filles de la Charité. I, 17, 30 octobre 1626. — 20, 18 janvier 1628. — 22, 6 mai 1629. — 23, 7 décembre 1630. — 28, 30 septembre 1631. — 29, 31 octobre 1631. — 47, 1635. — 65, 1er octobre 1638. — 142, 1644. — 166, 25 mai 1646. — 253, 5 septembre 1648. — 492, 6 août 1653.

Guérin (Mathurine). II, 423, 20 décembre 1659. — 441, 3 mars 1660. — 445, 3 avril 1660.

Haran (Nicolle). II, 130, 27 septembre 1656. — 307, 12 février 1659. — 403, 8 novembre 1659.

Hardemont (Anne). I, 373, 16 avril 1651. — 383, 30 juillet 1651. — II, 214, 29 novembre 1657. — 258, 10 août 1658. — 304, 9 février 1659.

Lacroix (Jeanne). II, 443, 16 mars 1660.

Lepeintre (Jeanne). I, 307, 23 février 1650. — II, 105, 23 juillet 1656.

Ménage (Françoise). II, 82, 17 mai 1656. — 195, 29 septembre 1657. — 305, 12 février 1659.

N... II, 108, 26 juillet 1656.

Vigneron (Avoye). II, 261, 24 août 1658.

FRÈRES DE LA MISSION.

Barreau, consul à Alger. I, 172, 24 août 1646. — 177, 6 septembre 1646. — 341, septembre 1650. — 355, décembre 1650. — 371, 1651. — 464, 29 mars 1653. — 496, 17 octobre 1653. — II, 189, 14 septembre 1657. — 275, 11 octobre 1658. — 302, 31 janvier 1659. — 344, 27 juin 1659.

Defricourt (Jean). II, 386, 7 septembre 1659.

Gantier (Aubin). II, 358, 18 juillet 1659.

Gaudoin. II, 463, 7 août 1660.

Leclerc (Pierre). I, 293, 1650.

Lemercier (clerc). II, 314, 18 avril 1659.

Marin. II, 365, 27 juillet 1659.

N... (clerc). II, 87, 16 juin 1656. — 344, 26 juin 1659.

N... I, 364, 1651. — 424, 12 juin 1652. — 444, 16 août 1652. — II, 139, 11 novembre 1656. — 147, 10 décembre 1656. — 328, 28 mai 1659.

Parre (Jean). II, 369, 9 août 1659.

Patte (Philippe). II, 414, décembre 1659.

Rivet (Jacques). I, 282, 5 septembre 1649.

MAGISTRATS.

Bouthillier (Léon Le), comte de Chavigny, ministre d'État. I, 367, 27 janvier 1651.

Delvères, intendant général de la justice en Touraine. I, 167, 8 juillet 1646.

Demurard, seigneur de Saint-Julien, trésorier de France. II, 336, 14 juin 1659.

Desbordes, auditeur à la Cour des Comptes, à Paris. II, 266, 3 septembre 1658. — 293, 21 décembre 1658. — 402, 4 novembre 1659.

Favier, lieutenant général du bailliage de Toul. II, 348, 5 juillet 1659.

Foix (le gouverneur du comté de). II, 3, 1655.

Fouquet, procureur général. II, 47, 15 décembre 1655.

Haye-Vantelay (de La), conseiller du roi et son ambassadeur dans le Levant. I, 506, 25 février 1654.
Marbeuf (de), président du parlement de Rennes. I, 179, 8 septembre 1646.
N... (magistrat). I, 140, 13 décembre 1643.
Rethel (le gouverneur et les échevins de). I, 378, 20 mai 1651.
Valençay (le bailli de), ambassadeur à Rome. I, 501, 9 novembre 1653.

PAPES.

Alexandre VII. II, 330, 6 juin 1659.
Innocent X. I, 336, 25 août 1650. — 346, 4 novembre 1650. — 448, 16 août 1652.

PRÊTRES DE LA MISSION.

Alméras (René). I, 215, 10 mai 1647. — 264, 23 octobre 1648. — 285, 10 septembre 1649. — 295, 13 janvier 1650. — 303, 4 février 1650. — 311, 25 mars 1650. — 330, 5 août 1650. — 335, 19 août 1650. — 362, 3 janvier 1651. — II, 462, 4 août 1660. — 470, 18 août 1660. — 471, 22 août 1660.
Bajoue (Émerand). I, 472, 3 mai 1653.
Barry (Edme). II, 113, 2 août 1656. — 426, 4 janvier 1660.
Beaumont (de). II, 31, 3 octobre 1655. — 67, 5 mars 1656. — 74, 23 avril 1656.
Bécu (Benoît). II, 255, 14 juillet 1658.
Bélart. II, 178, 6 août 1657.
Berthe. I, 469, 23 avril 1653. — 519, 3 juillet 1654.
Bienvenu (Étienne). II, 283, 26 octobre 1658. — 287, novembre 1658.
Blatiron (Étienne). I, 97, 9 octobre 1640. — 105, 3 septembre 1641. — 202, 8 mars 1647. — 228, 14 février 1648. — 340, 2 septembre 1650. — 363, 6 janvier 1651. — 443, 16 août 1652. — 462, 23 mars 1652. — II, 6, 19 février 1655. — 20, 9 juillet 1655. — 24, 1er septembre 1655. — 37, 22 octobre 1655. — 41, 12 novembre 1655. — 43, 19 novembre 1655. — 49, 17 décembre 1655. — 53, 31 décembre 1655. — 66, 3 mars 1656. — 110, 28 juillet 1656. — 114, 11 août 1656. — 121, 1er septembre 1656. — 132, 29 septembre 1656. — 144, 1er décembre 1656. — 175, 27 juillet 1657.
Bourdaise (Toussaint). II, 396, octobre 1659.
Bourdet. I, 168, 23 juillet 1646. — 174, 1er septembre 1646.
Breton (Le). I, 84, 1er juillet 1640.
Cabel. II, 186, 9 septembre 1657. — 206, 2 novembre 1657. — 209, 17 novembre 1657. — 411, 22 novembre 1659. — 420, 17 déc. 1659.
Chiroye. I, 96, 6 octobre 1640. — 155, 3 mai 1645. — II, 21, 1er août 1655. — 42, 14 novembre 1655.
Chrestien. II, 32, 3 octobre 1655.
Codoing. I, 58, 27 décembre 1637. — 100, 15 novembre 1640. — 108, 7 décembre 1641. — 113, 31 décembre 1641. — 115, 9 février 1642. — 118, 17 mars 1642. — 123, 25 mars 1642. — 124, 1er avril 1642. — 125, 25 mai 1642. — 126, 2 juillet 1642. — 129, 21 novembre 1642. — 136, 27 février 1643. — 137, 5 mai 1643. — 138, 15 mai 1643. — 139, 10 juillet 1643. — 147, 14 avril 1644. — 147, 13 mai 1644. — 149, 15 juillet 1644. — 150, 6 août 1644.
Coglée. I, 331, 13 août 1650. — 353, 4 décembre 1650. — II, 42, 13 novembre 1655. — 70, 13 avril 1656.

Cornaire. I, 323, 15 juin 1650. — 344, 20 septembre 1650.
Cornuel. II, 340, 19 juin 1659.
Coudray. I, 20, 1628. — 26, 20 juillet 1631. — 27, août 1631. — 37, 5 juillet 1633. — 39, 17 janvier 1634. — 41, 16 février 1634. — 42, 25 juillet 1634.
Dalton. II, 289, 2 novembre 1658.
Delville. II, 117, 28 août 1656. — 150, 6 janvier 1657. — 153, 7 février 1657. — 215, 28 novembre 1657. — 224, 18 janvier 1658.
Desdames. I, 479, 6 juin 1653. — II, 164, 8 juin 1657. — 166, 21 juin 1657. — 225, 1er février 1658. — 270, 13 septembre 1658. — 313, 11 avril 1659. — 317, 25 avril 1659. — 342, 20 juin 1659. — 371, 15 août 1659. — 405, 14 novembre 1659. — 422, 19 décembre 1659. — 429, 30 janvier 1660. — 435, 13 février 1660. — 449, 28 mai 1660. — 453, 18 juin 1660.
Dufour (Antoine). I, 247, 24 juillet 1648.
Dufour (Claude). I, 203, 31 mars 1647. — 218, 15 juin 1647. — 351, 3 novembre 1650. — 352, 26 novembre 1650. — 416, 24 avril 1652.
Duperroy. II, 103, 21 juillet 1656. — 163, 1er juin 1657. — 181, 24 août 1657. — 400, 3 octobre 1659.
Dupont. II, 76, 3 mai 1656. — 232, 16 mars 1658. — 245, 19 juin 1658.
Duport. II, 170, 13 juillet 1657. — 173, 27 juillet 1657.
Dupuich. II, 238, 10 avril 1658.
Durand. II, 204, novembre 1657. — 228, 1er mars 1658. — 298, janvier 1659. — 352, 18 juillet 1659. — 381, 29 août 1659.
Durot. I, 72, 2 décembre 1639.
Étienne. II, 56, 30 janvier 1656. — 409, 22 novembre 1659. — 413, 26 novembre 1659.
Escart (Pierre). I, 87, 25 juillet 1640. — 93, 26 août 1640. — 98, 14 novembre 1640. — 114, 2 février 1642.
Feydin. II, 377, 24 août 1659.
Fleury. II, 290, 6 novembre 1658.
Fosse (de la). II, 279, 16 octobre 1658. — 433, 7 février 1660.
Fournier. I, 494, 12 octobre 1653.
Gautier. I, 250, juillet 1648.
Gentil. II, 404, 9 novembre 1659.
Get. II, 16, 16 avril 1655. — 36, 21 octobre 1655. — 127, 22 septembre 1656. — 168, 22 juin 1657. — 182, 31 août 1657. — 212, 23 novembre 1657. — 229, 15 mars 1658. — 234, 5 avril 1658. — 334, 13 juin 1659. — 383, 5 septembre 1659. — 431, 6 février 1660. — 438, 27 février 1660.
Gicquel. I, 288, 5 décembre 1649.
Grimal (François). I, 143, 13 février 1644.
Guérin. I, 134, 12 février 1643.
Herbron (François). II, 315, 19 avril 1659.
Horgny (d'). I, 164, 2 mars 1646. — 173, 31 août 1646. — 184, 8 novembre 1646. — 200, 1er mars 1647. — 211, 2 mai 1647. — 214, 9 mai 1647. — 237, 25 juin 1648. — 254, 10 septembre 1648. — 415, 19 avril 1652. — 425, 13 juin 1652. — 427, 13 juin 1652. — 482, 20 juin 1653. — 490, 27 juillet 1653. — II, 394, 21 septembre 1659.
Husson (Martin). I, 467, 13 avril 1653.
Jolly. II, 38, 22 octobre 1655. — 39, 29 octobre 1655. — 48, 17 décembre 1655. — 55, 7 janvier 1655. — 72, 14 avril 1656. — 84, 19 mai 1656. — 89, 23 juin 1656. — 98, 14 juillet 1656. — 115, 11 août 1656. — 137, 27 octobre 1656. — 176, 3 août 1657. — 199, 12 octobre 1657. — 207, 16 novembre 1657. — 216, 21 décembre 1657. — 219, 28 dé-

cembre 1657. — 242, 10 mai 1658. — 256, 19 juillet 1658. — 268, 6 septembre 1658. — 295, 27 décembre 1658. — 310, 14 mars 1659. — 321, 9 mai 1659. — 324, 16 mai 1659. — 333, 12 juin 1659. — 349, 11 juillet 1659. — 382, 5 septembre 1659. — 395, 26 septembre 1659. — 407, 17 novembre 1659. — 437, 20 février 1660. — 446, 16 avril 1660. — 451, 4 juin 1660. — 468, 13 août 1660. — 478, 24 septembre 1660.

Langlois. II, 33, 10 octobre 1655.

Lambert. I, 62, 30 janvier 1638. — 153, 17 avril 1645. — 296, 15 janvier 1650. — 310, mars 1650. — 316, 10 avril 1650. — 325, 17 juillet 1650. — 338, 26 août 1650. — 393, 21 décembre 1651. — 399, 3 janvier 1652. — 407, 29 mars 1652. — 430, 21 juin 1652. — 437, 5 juillet 1652.

Lebas. I, 519, 10 juillet 1654.

Legros (Jean-Baptiste). I, 491, 15 août 1653.

Lejuge. II, 347, 4 juillet 1659.

Léonard. I, 275, 1649.

Levazeux. II, 161, 1er juin 1657.

Martin. I, 198, dernier février 1647. — 226, 1er décembre 1647. — 379, 16 juin 1651. — 382, 7 juillet 1651. — II, 44, 26 novembre 1655. — 46, 10 décembre 1655. — 59, 4 février 1656. — 91, 23 juin 1656. — 96, 7 juillet 1656. — 101, 14 juillet 1656. — 111, 28 juillet 1656. — 145, 1er décembre 1656. — 155, 16 février 1657. — 238, 12 avril 1658. — 273, 27 septembre 1658. — 356, 18 juillet 1659. — 366, 1er août 1659. — 380, 29 août 1659. — 424, 26 décembre 1659. — 430, 5 février 1660. — 459, 16 juillet 1660. — 461, 30 juillet 1660. — 474, 27 août 1660.

Moiset. II, 252, 10 juillet 1658.

Monestier (Edme). II, 419, 17 décembre 1659.

N..., assistant de la Maison de Rome. I, 397, 21 décembre 1651. — 409, 29 mars 1652. — 421, juin 1652.

N..., au Mans. I, 191, 24 novembre 1646. — 193, 1er janv. 1647. — 312, 27 mars 1650. — 359, 28 déc. 1650.

N... I, 34, 1632. — 38, 9 juillet 1633. — 161, février 1646. — 271, décembre 1648. — 289, 1650. — 290, 1650. — 314, avril 1650. — 389, 26 novembre 1651. — 411, 4 avril 1652. — 413, 16 avril 1652. — 418, 21 mai 1652. — 477, 4 juin 1653. — 483, 2 juillet 1653. — 524, 7 octobre 1654. — II, 5, 2 janvier 1655. — 22, 1er août 1655. — 68, avril 1656. — 78, 6 mai 1656. — 79, 7 mai 1656. — 80, 17 mai 1656. — 193, 26 septembre 1657. — 240, 5 mai 1658.

N..., missionnaire. I, 35, 1633. — 67, 1638.

N..., supérieur des prêtres de la Mission. I, 236, juin 1648.

Nacquart (Charles). I, 229, 22 mars 1648.

Ozenne. I, 514, 3 avril 1654. — 516, 29 mai 1654. — 520, 10 juillet 1654. — 522, 11 septembre 1654. — 525, 9 octobre 1654. — II, 13, 19 mars 1655. — 23, 27 août 1655. — 25, 3 septembre 1655. — 29, 24 septembre 1655. — 34, 15 octobre 1655. — 94, 7 juillet 1656. — 125, 18 septembre 1656. — 169, 6 juillet 1657. — 226, 6 février 1658.

Pesnelle. II, 60, 4 février 1656. — 184, 31 août 1657. — 260, 25 août 1658. — 264, 30 août 1658. — 277, 15 octobre 1658. — 318, 9 mai 1659. — 322. 16 mai 1659. — 362, 25 juillet 1659. — 376, 22 août 1659. — 384. 5 septembre 1659. — 416,

12 décembre 1659. — 461, 30 juillet 1660. — 469, 13 août 1660.
Portail. I, 44, 1er mai 1635. — 48, 15 août 1636. — 196, 14 février 1647. — 223, 4 octobre 1647. — 235, 8 mai 1648.
Prêtres. Aux prêtres, clercs et coadjuteurs laïques de la Congrégation de la Mission. II, 243, 17 mai 1658.
Rivet. I, 270, 15 novembre 1648. — 306, 20 février 1650. — II, 50, 19 décembre 1655. — 69, 5 avril 1656. — 123, 17 sept. 1656. — 251, 7 juillet 1658. — 446, 9 mai 1660.
Sergis. I, 51, 29 septembre 1636. — 53, 19 octobre 1636.
Serre. II, 73, 1656. — 86, 14 juin 1656.
Stelle. II, 354, 18 juillet 1659.
Supérieurs (les) des Maisons de la Congrégation. I, 370, 10 avril 1651.
Thibaut. I, 318, 12 avril 1650.
Thollard. II, 281, 16 octobre 1658.
Tristan. II, 454, 22 juin 1660.
Vacher (Philippe Le). I, 356, décembre 1650. — 489, 15 juillet 1653. — II, 1, 1655.
Vageot (Philippe). I, 419, 22 mai 1652.
Valois (M. Patrice). I, 442, août 1652.
Zelazewski. I, 511, 27 mars 1654.

REINES.

Anne d'Autriche, reine de France. I, 402, 16 janvier 1652. — 439, 15 juillet 1652. — 454, 5 septembre 1652. — II, 64, 3 mars 1656.
Gonzague (Marie de), reine de Pologne. I, 384, 6 septembre 1651. — 453, 1er septembre 1652. — II, 374, 22 août 1659.

RELIGIEUX, RELIGIEUSES.

Ariste (la révérende mère Françoise-Madeleine). I, 106, 16 novem. 1641.
Césaire (le P.), carme déchaussé, en Hollande. I, 451, 31 août 1652.
Champagne (Mlle), novice en l'abbaye de Notre-Dame de Sézanne. II, 247, 25 juin 1658.
Dinet (le P. Jacques), jésuite. I, 371, 14 avril 1651.
Gondi (le R. P. de), prêtre de l'Oratoire, père du cardinal de Retz. II, 476 (sans date).
Guérin (Anne-Marguerite), visitandine. II, 359, 20 juillet 1659.
Lionne (Catherine-Agnès), visitandine. I, 329, 20 juillet 1650.
Marie-Agnès (la mère), visitandine. I, 500, 1653.
N..., chartreux. I, 460, 1653.
N..., visitandine. I, 216, 19 mai 1647. — 501, 1654. — II, 440, 29 février 1660. — 445, 27 juin 1660.
Saint-Sulpice (Compagnie des prêtres de), fondée par M. Olier. II, 159, 17 avril 1657.
Sylvestre (le R. P.), capucin. II, 285, 30 octobre 1658.
Turpin (Marie-Euphrosine), visitandine. I, 55, 23 février 1637.

SEIGNEURS.

Chandenier (le marquis de). II, 54, 4 janvier 1656.
Commet (de), avocat en la cour présidiale d'Acqs. I, 1, 24 juillet 1607. — 11, 28 février 1608.
Flacourt (de). II, 373, 18 août 1659.
Guespreyre (de), seigneur de Guespreyre. II, 312, 6 avril 1659.
Meilleraye (duc de La). II, 222, 12 janvier 1658. — 401, 31 octobre 1659. — 408, 22 novembre 1659.
Monchia (Christophe ne). I, 387, 20 octobre 1651.
N..., seigneur de Normandie. I, 499, 23 octobre 1653.

Noirmoutiers (duc de). II, 122, 1er septembre 1656.
Obidos (comte d'). II, 339, 17 juin 1659.
Pianezze (marquis de), chef du conseil de S. A. R. de Savoie. II, 18, 4 mai 1655. — 35, 19 octobre 1655. — 257, 9 août 1658.
Poyanne (marquis de). I, 459, 1er de l'an 1653.

SUPÉRIEURS D'ORDRES OU DE COMMUNAUTÉS.

Autier (d'), supérieur des missionnaires du Très-Saint-Sacrement. I, 366, 15 janvier 1651.
Bollain (Anne-Marie), supérieure du monastère de Sainte-Magdeleine, I, 69, 1639.
Bourdoise, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. I, 101, 6 février 1641.
Chantal (Mme de), fondatrice de la Visitation. I, 70, 15 août 1639. — 91, 26 août 1640. — 104, 9 juin 1641.
Chastellain (le R. P.), religieux et directeur de l'hôpital de Joigny. II, 452, 8 juin 1660.
Dulys, prieur de Notre-Dame-des-Trois-Épis, en Alsace. I, 151, 1644.
Hilarion (le R. P.), abbé de Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome. II, 391, 12 septembre 1659.
N..., supérieure des filles de la Visitation-Sainte-Marie, à Paris. II, 330, 6 juin 1659.
N.., supérieur général des religieux de Grandmont. I, 403, 24 janvier 1652.
N..., supérieure des religieuses de Richelieu. I, 391, 20 décembre 1651.
Sillery (Noël Brulart de), commandeur de l'ordre de Malte. I, 58, juillet 1637.

VICAIRES GÉNÉRAUX.

Abelly (Louis), à Bayonne. I, 74, 14 janvier 1640.
Bassencour (de), à Périgueux. I, 369, 1er avril 1651.
Midot, à Toul. I, 321, 8 juin 1650.
N..., à Soissons. II, 253, 10 juillet 1658.
Perriquet, à Bayonne. I, 103, 31 mars 1641.
Saint-Just, à Lyon. II, 196, 5 octobre 1657.

DIVERS.

Charrin, à Lyon. II, 26, 10 septembre 1655.
Clinvilliers (de), officier de cavalerie. II, 75, 30 avril 1656.
David (Mlle), sœur d'un missionnaire. I, 440, 30 juillet 1652.
Dupont-Fournier, avocat à Arras. II, 308, 3 mars 1659. — 418, 17 décembre 1659.
Fonteneil (de). I, 43, 7 décembre 1634. — 46, 29 août 1635.
Girardin (Mme Marie), à Troyes. II, 444, 27 mars 1660.
Lœus (du), bienfaiteur de la Congrégation. I, 485, juillet 1653.
Maurice. I, 422, 8 juin 1652.
Mère (la) de saint Vincent, à Pouy. 14, 17 février 1610.
Norais, ami de la Congrégation. I, 276, 5 février 1649.
Pasquier, bienfaiteur. I, 305, 1650.
Péan. II, 472, 23 août 1660.
Pelletier (Le). II, 4, 1655.
Pinon, père d'un missionnaire. II, 233, 24 mars 1658.
Propagande (la sacrée Congrégation de la). I, 390, 10 décembre 1651. — 504, 1654.

II. — MATIÈRES TRAITÉES DANS LES LETTRES DE SAINT VINCENT DE PAUL

A

Abeille. En faisant son miel « aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose », l'abeille nous enseigne à avoir « un esprit vraiment humble et humilié, autant dans les honneurs que dans les mépris ». I, 25.

Abelly (Louis), vicaire général à Bayonne, puis évêque de Rodez. La première *Vie de saint Vincent* a paru sous son nom. Le saint lui adresse quelques avis importants touchant les religieux relâchés; il vaut mieux leur parler d'abord doucement et charitablement, que de les frapper de toutes les censures ecclésiastiques. I, 75.

Achmet Ier, fils et successeur du sultan Mahomet III, conclut (1604) avec Henri IV un traité pour la délivrance des chrétiens esclaves en Barbarie. I, 7.

Admirault (Claude), prêtre de la Mission, né à Chinon, diocèse de Tours, en 1632. Saint Vincent annonce son départ pour Marseille. II, 127.

Agitations. « Dieu permet quelquefois ces grandes agitations qui ébranlent les États les plus fermes, pour faire ressouvenir les souverains de la terre qu'ils relèvent de sa royauté, et qu'ils ne sont pas sans dépendance plus que leurs propres sujets; mais, cela fait, il les rétablit; enfin, il abaisse et relève quand il lui plaît et qui bon lui semble. » II, 126.

Aides, impôts levés sur les deniers et marchandises. I, 167.

Aiguillon. Résultats merveilleux d'une mission prêchée dans cette ville en 1637, sous la direction de M. de Sergis. I, 59.

— (Mme la duchesse d'). Saint Vincent la prie de ne pas venir le lendemain à Saint-Lazare, parce que les incommodités dont il souffre l'empêcheraient de la voir; il lui apprend une réponse défavorable du cardinal Antoine à la fondation qu'elle voulait faire à Rome, et ajoute que M. Jolly a présenté une supplique au Pape pour le prier de faire exécuter cette fondation, puisqu'elle avait été acceptée. II, 426.

Albon (le comte d'). Son serment de ne plus se battre en duel. II, 84.

Alchimie. Saint Vincent esclave d'un mahométan adonné à la recherche de la pierre philosophale : opérations auxquelles il le voyait se livrer. I, 5.

Alexandre VII (Fabio Chigi), né à Sienne en 1599, élu pape en 1655. Saint Vincent s'excuse, en quelque sorte, de demander la canonisation « du bienheureux évêque de Genève; mais il a été fréquemment admis à ses entretiens, et il a admiré en lui de si grandes vertus, qu'il lui est bien difficile de garder le silence à cette occasion. » II, 330.

Alix, curé de Saint-Ouen-l'Aumône

(près Pontoise). Le saint l'engage à souffrir avec patience, et lui reproche de lui avoir dédié un livre. I, 188.

Alméras (René), prêtre de la Mission, né à Paris, paroisse Saint-Gervais, le 5 avril 1613, devint, après la mort de saint Vincent, le deuxième supérieur général de la Congrégation. Le saint l'engage à ne pas s'appuyer sur les moyens humains pour la conduite de la maison de Rome, où il remplaçait M. d'Horgny comme supérieur. I, 215. — Il lui écrit de ne pas se préoccuper de la sortie de quelques-uns; de ne pas leur donner d'argent: nulle communauté ne le fait; d'agir plus efficacement pour obtenir l'approbation des vœux et des règles; enfin il examine et réfute les motifs qui ont pu le déterminer à demander d'être déchargé des fonctions de supérieur. 264. — Il attribue aux troubles de France le peu de reconnaissance témoigné par le cardinal Mazarin pour les services de Mgr de Férentilly; il attend avec patience, comme l'expression de la volonté de Dieu, la réponse du Pape touchant les vœux et règlements de la Compagnie; il le félicite d'espérer de Dieu seul le succès de ses démarches, et lui apprend la mort édifiante d'un jeune frère à Saint-Lazare. 285. — Saint Vincent le charge de le justifier auprès de M. d'Authier de plusieurs fausses allégations; il relève son courage, l'engage à la modération, et lui recommande de ne recevoir quiconque se présentera comme missionnaire, à moins qu'il n'ait sa lettre d'obédience. 295. — Il lui rappelle que la Compagnie n'a, jusqu'alors, recherché ni directement, ni indirectement, aucun établissement : elle se conservera dans cette maxime et attendra l'appel de la Providence. 303. — Il l'exhorte à la confiance en Dieu, de qui dépend le succès des affaires. Les œuvres de Dieu ne se font pas quand nous le souhaitons, mais quand il lui plaît; il faut donc attendre avec résignation son bon plaisir. 311. — Il le félicite de ne plus chercher avec empressement, ni même avec désir, un établissement dans Rome: il faut laisser ce soin à la Providence ; il le prie de rappeler aux missionnaires que leurs règles leur défendent de diriger des religieuses, et qu'ils ne doivent le faire que sur l'ordre exprès des évêques. 330. — Il témoigne de la répugnance à agir pour empêcher d'autres communautés de prendre le nom de *missionnaires*, quoique ce soit l'avis de quantité de personnes clairvoyantes. Si c'est un mal, il semble nécessaire, et ce serait en vain qu'on s'y opposerait. 334. — Il l'engage à poursuivre, sans se décourager, l'approbation des vœux; il les croit indispensables pour prévenir la dissolution de la Compagnie; sans le vœu de stabilité, au premier dégoût ou à la première occasion de s'établir dans le monde, plusieurs s'en iront. 362. — Il lui exprime l'affliction qu'il a éprouvée en apprenant ses nouvelles défaillances, et par suite l'impossibilité où il avait été de revenir à Paris ; il le prie de prendre tous les repos et tous les soulagements possibles. 476. — Il exprime sa joie d'apprendre que M. Alméras est mieux portant, grâce aux bons soins qu'il reçoit à

l'Oratoire de Tours; il en remerciera M. Séguenot. II, 462. — Il se réjouit de l'amélioration de sa santé et de l'espérance de son prochain rétablissement; il le prie de ne rien épargner de ce qui peut contribuer à l'avancement de son retour à Paris, après lequel il soupire, 471.

Alzon (d'). Il fait serment de ne plus accepter aucun duel. II, 84.

Angers (l'évêque d'). Le saint le remercie de ce qu'il a daigné se servir de « si pauvres et si chétifs ouvriers » que les missionnaires; il se déclare disposé à remplir les vœux du prélat, qui voudrait en fonder une maison dans son diocèse. II, 181.

Anne d'Autriche, reine de France. Saint Vincent la remercie d'avoir accordé la charge de gentilhomme ordinaire de la maison du duc d'Anjou à une personne qu'il lui avait recommandée. I, 402. — Il lui donne avis que les gens de guerre, au mépris des ordres du roi, viennent enlever les blés non seulement dans la plaine de Saint-Denis, mais entre la Chapelle et la Villette, et courent sur les propriétaires qui veulent faire leur moisson, 436. — Il la prie d'agir sur les membres du synode pour empêcher un esprit remuant et dangereux d'être nommé ministre de la religion se disant réformée, 454. — Il lui présente ses sentiments de condoléance à l'occasion des troubles de l'État; il lui apprend les prières publiques ordonnées et pratiquées par l'assemblée du clergé, et la disposition où il a trouvé la plupart des prélats de voter des subsides; il termine en exprimant le regret que quelques missionnaires se soient attirés la disgrâce de sa Majesté. II, 64.

Anthropomorphite. Qui donne à Dieu une figure humaine. I, 7.

Apostasie de la sœur de M. Escart; conseils que saint Vincent lui adresse à ce sujet. I, 95.

Apostolique (vie). La vie apostolique a été préférée à la vie contemplative, qui est en soi très sainte, par saint Jean-Baptiste et par Jésus-Christ. I, 249.

Arabie. Saint Vincent offre à la Propagande des missionnaires pour l'Arabie. I, 102.

Ariste (la Révérende mère Françoise-Madeleine). Le saint lui écrit au sujet d'un différend survenu entre les Carmélites et les Visitandines de Rouen; il lui renouvelle ses offres de service et exprime ses vœux pour Mgr l'évêque de Troyes, alors gravement malade. I, 106.

Arnaud (Antoine), que les jansénistes ont surnommé le *Grand*, né à Paris en 1612, se fit recevoir docteur en théologie et publia, à l'instigation de Saint-Cyran, le livre : *De la fréquente communion*, qui, sous prétexte de corriger les abus que l'on faisait, suivant lui, de l'Eucharistie, avait pour but de détourner les fidèles de ce sacrement. Il devint bientôt après un des plus ardents fauteurs des doctrines de Jansénius. — Comment saint Vincent appréciait ses opinions, et notamment son ouvrage *De la fréquente communion*. I, 255-264.

Asselinier (Jacques), prêtre de la Mission, né à Dieppe en 1633. Saint Vincent annonce son prochain départ pour Marseille. II, 127.

Assistance que les filles de la Charité doivent aux malades. Cette assis-

tance s'exerce de deux manières : corporellement et spirituellement : « corporellement, en les servant et en leur administrant la nourriture et les médicaments ; et spirituellement, en instruisant les malades des choses nécessaires au salut, et procurant qu'ils fassent une confession générale de toute leur vie passée. » I, 77.

Attestation d'envois de secours en nature à Palaiseau, où ils ont été distribués par quatre prêtres de la Mission, assistés d'un chirurgien. I, 422.

Aumusse. Fourrure employée par les chanoines. I, 33.

Azor (Jean), jésuite espagnol, occupe un rang distingué parmi les théologiens. II, 11.

B

Babylone. Saint Vincent, captif en Barbarie, songe aux Israélites captifs à Babylone, et il exprime sa douleur par le chant du psaume : *Super flumina Babylonis*. I, 8.

Bagni (Jacques), archevêque d'Athènes, nonce du Pape à Paris. Il annonce à saint Vincent que sa Compagnie a été choisie par la Propagande pour la mission de Madagascar. I, 230. — Le saint lui présente ses félicitations à l'occasion de sa promotion au cardinalat, et lui renouvelle les offres « de ses petits services et de son obéissance perpétuelle, » 160. — Il lui montre l'impossibilité d'envoyer un prêtre français en Écosse, comme le prélat le lui avait demandé; il lui propose d'envoyer un missionnaire avec un frère hibernais pour l'Hibernie, un anglais pour l'Angleterre, un écossais pour l'Écosse, 191. — Il le remercie de la grâce qu'il a faite aux missionnaires de les loger dans Rome et dans sa maison, et de la leur laisser à un prix moindre que sa juste valeur, 389.

Bagot (le R. P.), de la Compagnie de Jésus, né à Rennes en 1590, ami de saint Vincent. Il lui avait rapporté des détails édifiants sur la régularité et la vertu des missionnaires de Rome. I, 136.

Bail (Louis), né à Abbeville, docteur en Sorbonne, pénitencier de Notre-Dame de Paris. Saint Vincent l'avait consulté au sujet des vœux de sa Compagnie. I, 224.

Baius ou de Bay (Michel), né en 1513 à Mélin, dans le Hainaut, professa l'Écriture sainte à l'université catholique de Louvain, dont il devint chancelier puis inquisiteur général. Il fut accusé de faire revivre plusieurs points de l'hérésie de Calvin ; l'université de Louvain lui défendit d'enseigner, la Sorbonne le censura en 1560, et Pie V condamna comme hérétiques 76 propositions tirées de ses ouvrages. Plusieurs de ces propositions condamnées furent soutenues par Jansénius. I, 238.

Bajoue (Émerand), prêtre de la Mission, né en 1609 à Ceaux, diocèse de Poitiers. Saint Vincent lui exprime ses sentiments d'estime et de tendresse, et l'engage à renoncer à la pensée de résigner son son bénéfice de Notre-Dame-de-Lorm et la cure de Saint-Aignan ; il lui annonce la prochaine arrivée de M. Liebbe, pour enseigner au séminaire de Monteichs (Montech). I, 472.

Balam, ferme appartenant à la Congrégation de la Mission. II, 211.

Barberini (le cardinal Antoine). Saint Vincent lui renouvelle les offres des services très humbles de sa petite Compagnie pour la délivrance des domestiques du prélat, capturés par les pirates d'Alger; il lui demande sa protection pour la Congrégation, et principalement pour la maison de Rome. I, 493.

— (le cardinal François). Saint Vincent le remercie d'avoir mis à la disposition des missionnaires son abbaye de Saint-Sauveur. I, 324.

Barreau (Jean), frère de la Mission, né en 1612, paroisse de Saint-Jean-en-Grève, à Paris. Saint Vincent lui dit qu'il est heureux d'apprendre son arrivée à Alger, et qu'il demande à Dieu de bénir son séjour et sa conduite en cette contrée; il lui mande quelques nouvelles de la Compagnie : d'un côté le succès des missions à Gênes; de l'autre, la persécution à Saint-Méen. I, 172. — Il lui donne de sages avis pour la position délicate qu'il occupe à Alger, et spécialement lui prescrit de ne rien faire sans consulter celui qui lui a été donné comme conseiller, 177. — Il l'encourage à supporter sa captivité, par la pensée que Notre-Seigneur a été, comme lui, pris et emprisonné; il l'assure qu'il a été si fort touché de sa lettre, qu'il veut en faire part à la communauté; enfin, il le prie de se conserver dans la soumission au bon plaisir de Dieu. 341. — Il le console, et il lui donne l'assurance que tous les efforts sont faits pour sa délivrance, 355. — Il lui écrit qu'il a été très consolé d'apprendre sa délivrance, et qu'il s'est empressé d'en informer son père; il lui présente la captivité qu'il vient de subir comme une marque de sa prédestination, 371. — Il lui annonce l'arrivée prochaine d'un visiteur; il l'entretient du rachat de plusieurs captifs, et lui donne des nouvelles des missionnaires de Pologne, d'Italie et d'Hibernie, 464. — Il le loue de ne plus tenir table ouverte, et se réjouit de la parfaite entente qui règne entre lui et M. Le Vacher; il traite ensuite des intérêts de divers captifs, 496. — Il lui dit combien il est touché des maux qu'il a endurés, et son impuissance à lui procurer la somme qu'il a dû promettre pour recouvrer la liberté, car les guerres ont affaibli les meilleures familles et beaucoup resserré les bourses; il lui apprend la mort de plusieurs missionnaires à Gênes et à Madagascar, II, 189. — Il lui expose les motifs qui font retarder le départ de M. Le Vacher, ainsi qu'un envoi d'argent; il l'exhorte à la patience, lui apprend qu'il est parti, depuis peu, dix ou douze missionnaires pour l'Italie, et que la mission de Pologne a perdu M. Ozenne, 275. — Il le félicite de sa mise en liberté et lui dit qu'il diffère de lui envoyer de l'argent, parce qu'il n'y a présentement aucune sécurité; il le prie d'avoir de la fermeté pour se défaire des importuns qui lui empruntent, et de leur dire qu'il lui est défendu de s'engager pour autrui, 302. — Il l'engage à ne pas trop se fier aux dispositions meilleures des Turcs, « il y a toujours sujet de crainte de la part d'une telle gent »; il prendra conseil pour savoir s'il renverra bientôt M. Le Vacher avec l'argent ou une partie; il lui rappelle qu'il doit se garder de divertir les sommes « à

autre dessein que celui pour lequel on les lui a envoyées »; il lui interdit d'emprunter ou de s'engager au delà des sommes disponibles; enfin il lui défend de faire aucun trafic, 344.

Barry (Edme), prêtre de la Mission, né en 1613, au diocèse de Cloyne, en Hibernie, partit pour l'Irlande en 1647, avec sept autres missionnaires; il rentra en France en 1652, pour échapper à la persécution de Cromwell. I, 395.—Saint Vincent lui écrit au sujet du transfert du séminaire de Montauban à Notre-Dame-de-Lorm; il souhaite que la présence des missionnaires tourne à la gloire de Dieu, à l'honneur de la sainte Vierge, et que le séminaire multiplie en nombre et en vertu pour la sanctification du diocèse. II, 113. — Il lui raconte les dangers courus en mer par M. Étienne et le frère Patté, qu'on avait crus naufragés ; il lui indique la conduite à tenir à l'égard des protestants, et se réjouit d'apprendre que les Pères jésuites font des missions aux environs de Lorm, 426.

Barricades. Journée des Barricades, 27 août 1648. I, 253.

Bassencour (de), grand vicaire de Périgueux. Le saint lui écrit que, pour se conformer au désir de l'évêque, « il prie MM. Bayard et Landin de s'en revenir au plus tôt »; il ajoute l'expression de ses sentiments d'humilité et d'obéissance. I, 369.

Beaucaire. Importance de la foire de cette ville au XVIIe siècle. I, 4.

Beaudoin (Daniel), prêtre de la Mission, né en 1632, à Montrelez, diocèse de Nantes. Il s'était plaint, en 1655, du dépérissement de sa santé, et avait demandé à saint Vincent l'autorisation d'aller passer six mois dans sa famille. Le saint refusa en disant que les rois malades ne quittaient pas leurs États, ni les évêques malades leurs diocèses, ni les curés malades leurs paroisses. II, 36.

Beaumanoir de Lavardin (Philibert de), évêque du Mans de 1648 à 1671. Saint Vincent le prévient que les bénéfices qu'il a conférés depuis son sacre sont demandés au roi par quantité d'ecclésiastiques. Les compétiteurs soutiennent que la collation a été nulle, parce que le prélat n'avait pas fait enregistrer son serment de fidélité à la chambre des comptes. Il le prie donc de remplir au plus tôt cette formalité, afin d'ôter tout prétexte à ces compétitions. I, 286.

Bautru (de), intendant général de la justice, en Anjou. Lettre que lui adresse saint Vincent, au sujet d'un nouvel impôt, nuisible aux intérêts de la Compagnie. I, 167.

Beaumont (Pierre de), prêtre de la Mission, né à Sens en 1617. Comme il avait été emprisonné à Rennes, saint Vincent demande son élargissement au président du parlement de Rennes. I, 179. — Il lui dit que c'est uniquement par la patience et la longanimité qu'il parviendra à former les séminaristes à la mortification; elle ne s'acquiert que par des actes réitérés; il est d'avis que la maison de Richelieu rende ses devoirs à la duchesse d'Orléans quand elle sera à Champigny, et il indique la conduite à tenir en cette circonstance. II, 31. — Il le loue de son désir d'être déchargé de ses fonctions de supérieur, mais il trouve dans ce

désir même le fondement des qualités d'un supérieur. Il le prie de recourir à Dieu pour lui demander son appui, et de ne rien entreprendre d'important que de l'avis de ses consulteurs, comme aussi de ne rien changer sans le consentement du supérieur général, 67. — Il lui rappelle que les missionnaires ont pour règle, vis-à-vis des religieuses, de « ne s'engager jamais à les confesser, prêcher ni diriger, » et qu'ils ne peuvent absoudre des cas réservés au Pape que dans le seul temps des missions, 74.

Bécan (Martin), jésuite, confesseur de l'empereur d'Autriche Ferdinand II, auteur d'une somme de théologie dont l'abrégé s'appelait vulgairement le *Petit Bécan*. I, 20.

Bécu (Benoît), prêtre de la Mission, né à Braches, diocèse d'Amiens, en 1602. Saint Vincent lui dit qu'il peut envoyer les deux postulantes qui veulent entrer parmi les filles de la Charité, pourvu qu'elles aient assez de force et de résolution pour cet état; il le prie de payer la location du logis que les sœurs occupent; c'est une aumône qu'il fera aux pauvres qu'elles soulagent. II, 255.

Bélart (Honoré), prêtre de la Mission, né à Montreuil, diocèse d'Amiens, en 1630. Saint Vincent lui reproche une aigreur et une âpreté qui irritent et éloignent les séminaristes; il lui dit que s'il n'a pas remarqué ces défauts, c'est qu'il a bien peu d'humilité; enfin il le blâme de ne vouloir recevoir aucun avertissement de son supérieur. II, 178.

Benoist, prêtre de la Mission, envoyé à Richelieu. I, 63.

Belleville (Mathurin de), prêtre de la Mission, né en 1624, à Brix, diocèse de Coutances. II, 26.

Berthe (Thomas), prêtre de la Mission, né en 1622, à Donchéry, diocèse de Reims. I, 197. — Saint Vincent se réjouit de son heureuse arrivée à Rome, et lui indique les motifs sur lesquels il doit se fonder pour demander l'approbation des vœux qui se font déjà dans la Compagnie, avec l'approbation de l'ordinaire, sans que les missionnaires soient pour cela religieux, 469. — M. Berthe fut rappelé de Rome en France sur l'ordre du roi, parce qu'il avait reçu dans la maison de Rome, par commandement exprès du Pape, le cardinal de Retz, disgracié. II, 14.

Bérulle (le cardinal de), fondateur de l'Oratoire. Saint Vincent rapporte que la reine mère lui ayant un jour fait commandement de renvoyer un prêtre qui s'était retiré à l'Oratoire, le cardinal répondit qu'il ne pouvait pas ôter à Dieu un jeune homme qui s'était donné à lui. I, 284.

Bétharram. Lieu de pèlerinage à la sainte Vierge, très fréquenté, dans le Béarn. Saint Vincent expose les motifs qui empêcheraient l'union des prêtres qui desservaient ce sanctuaire à ceux de la Mission. II, 300. — Il écrit à Mgr l'évêque de Lescar, relativement aux conditions d'union entre les prêtres de la communauté de Bétharram ceux de la Mission, 464.

Béziers (Mgr l'évêque de). Saint Vincent lui fait connaître les relations des missionnaires avec les évêques, et leurs conditions d'existence; il s'excuse de ne pouvoir lui envoyer aussitôt les ouvriers qu'il demande. I, 143.

Bien (le). Rarement fait-on le bien sans peine : « Le diable est trop subtil et le monde trop corrompu pour ne pas s'efforcer d'étouffer une bonne œuvre en son berceau. » II, 2.

Bienvenu (Étienne), prêtre de la Mission, né à Meung-sur-Yèvre en 1630, au diocèse de Bourges. Saint Vincent lui exprime sa surprise de voir qu'il songe à quitter la Compagnie; il lui rappelle toutes les raisons qui l'obligent à garder ses vœux; il le conjure de ne pas écouter la nature, mais plutôt de la combattre, parce que le ciel souffre violence. II, 283. — Il lui écrit qu'il s'afflige de le voir persister dans son dessein de se retirer de la Compagnie; il ajoute que quand il serait vrai qu'il fût atteint de quelque infirmité notable, ce ne serait pas un motif suffisant pour rompre la promesse qu'il a faite à Dieu de vivre et de mourir en la Compagnie; il ne peut donc ni ne veut, de parole ni par écrit, l'autoriser à sortir, 287.

Blatiron (Étienne), prêtre de la Mission, né le 6 janvier 1614, à Saint-Julien-de-Capel, diocèse de Clermont, en Auvergne, fut supérieur de la maison de Gênes. Saint Vincent le félicite sur sa conduite régulière et l'engage à être fidèle à l'oraison, à l'exercice de la présence de Dieu, aux examens, à la lecture spirituelle. I, 97. — Il l'encourage dans ses peines, 105. — Le saint remercie Dieu qui lui conserve la santé et le bénit en ses emplois, 202. — Il lui exprime sa joie du zèle et de la fidélité des missionnaires de Gênes, dont il cite les exemples à la communauté de Saint-Lazare, 228. — Il l'engage à ne pas prendre l'habitude de rendre des comptes à l'archevêché de Gênes, et lui dit les motifs d'éviter cette sujétion fâcheuse ; il lui conseille de ne pas admettre les hommes et les femmes dans les mêmes Charités; ils ne s'entendraient pas : cette expérience a été faite à Joigny et à Montmirail, 340. — Il lui dit qu'il éprouve une double et une triple consolation de lui écrire en ce jour (6 janvier), qui est celui de sa naissance, de son baptême et de son entrée dans la Compagnie, qui, « en vous recevant, ajoute-t-il, a reçu de Dieu un présent inestimable », 365. — Il le rassure touchant l'état présent de la maison de Gênes; Dieu tirera des forces des faiblesses qui s'y trouvent; il ajoute que M. Ennery n'a pas assez d'onction pour aller en Corse, pays dont le peuple doit être gagné par la douceur et la cordialité, 443. — Il lui annonce la mort de M. Cuérin, supérieur de la maison d'Annecy, et de M. Lambert, supérieur de celle de Varsovie; il fait l'éloge de ces deux missionnaires, 462. — Saint Vincent énumère les raisons qui existent de faire des vœux dans la Compagnie et réfute les objections qu'on oppose. II, 6. — Il l'engage à poursuivre l'approbation des vœux, malgré toutes les oppositions qu'il rencontre : « Les œuvres de Dieu ont leur moment; sa providence les fait pour lors, et non plus tôt ni plus tard », 20. — Il le félicite de la charité avec laquelle il a envoyé deux missionnaires de la maison de Gênes à celle de Rome, pour permettre à M. Jolly « de donner satisfaction à tant de grands prélats et cardinaux qui ont dévotion

d'employer la Compagnie en leur diocèse », 24. — Il lui annonce qu'il a reçu le bref du Pape approuvant les vœux tels qu'ils se font dans la Compagnie, et plaçant celle-ci sous la dépendance des évêques pour toutes les fonctions extérieures, et leur donnant pouvoir absolu sur les séminaires, les ordinations et les missions, 37. — Il le remercie des prières qu'il fait pour la propagation de la Compagnie; c'est une importante et utile dévotion, 41. — Il l'engage à puiser dans les tentations qu'il éprouve un motif pour « se confier davantage en Dieu », 43. — Le saint lui donne des nouvelles de sa santé et lui exprime le regret que M. Martin ait demandé au cardinal-archevêque de Gênes une lettre de recommandation pour l'archevêque de Turin; cette nouvelle fondation fera des progrès, si elle a l'humilité et l'abjection pour bases. 49. — Il lui dit qu'il craint que ses grands travaux n'épuisent peu à peu ses forces et ne finissent par l'accabler; il le prie d'éviter que cet inconvénient n'arrive, car la moisson est grande et il y a peu d'ouvriers, 53. — Il est d'avis que c'est un moyen bien long et bien hasardeux d'élever des enfants dans l'espoir de les voir entrer un jour au séminaire interne; car les enfants que l'on prend avant l'âge de faire un choix de vie sont changeants; plus tard, ils disent qu'ils n'ont pas de vocation, et ils s'en vont : saint Vincent cite plusieurs exemples à l'appui de son sentiment, 66. — Il lui promet de remplacer peu à peu les ouvriers tirés de la maison de Gênes; leur départ a causé un certain préjudice; mais le bien général doit l'emporter sur le bien particulier; il exalte sa résolution d'aller servir les pestiférés en cas de maladie, mais il laisse au cardinal Durazzo le soin de se prononcer en dernier ressort sur ce point, 110. — Il le prie de ne pas s'exposer à la contagion; que ses prêtres aillent assister les pestiférés, à la bonne heure; mais lui doit se conserver pour la conduite de la famille, 114. — Il lui témoigne sa douleur de la mort de M. Christophe de Monza, bienfaiteur de la Compagnie; il loue le dévouement de M. Blatiron et de M. Lejuge, qui, tous deux, ont voulu exposer leur vie pour assister M. de Monza, frappé de la peste; il exalte la charité de ce dernier, qui a mieux aimé se priver de leur secours que de les voir en danger à cause de lui, 121. — Il lui recommande de nouveau que les missionnaires se tiennent à la disposition du cardinal-archevêque de Gênes pour le service des pestiférés; mais, sauf le cas d'un ordre du prélat, qu'ils se contentent de s'offrir à Dieu en esprit, 132. — Il remercie Dieu de la disposition qu'il donne aux missionnaires de Gênes de faire un sacrifice de leur vie en l'exposant, si besoin est, pour l'assistance des pestiférés, mais en l'exposant par obéissance; il bénit Notre-Seigneur de ce qu'il a fourni à M. Lucas l'occasion de se dévouer, ainsi qu'aux missionnaires de Varsovie, 144. — Le saint lui fait part de sa douleur et de ses appréhensions au sujet du fléau qui sévit à Gênes; il le prie encore de prendre toutes les précautions possibles pour éviter la contagion, 175.

Bollain (la Mère Anne-Marie). Saint Vincent l'engage à ne pas abandonner l'œuvre de la Madeleine, fondée pour les jeunes filles repenties. I, 69.

Bon (M. Le), ancien prieur de Saint-Lazare. Saint Vincent écrit à tous les supérieurs des maisons de la Congrégation pour leur annoncer la mort du bon M. le prieur de Saint-Lazare, et pour demander des messes et des communions à son intention. I, 370.

Bonacina (Martin), de Milan, auteur d'un ouvrage de droit canon et d'une théologie morale. I, 119.

Bonheur de ceux qui se consacrent à Dieu par les vœux de religion; « ils vivent purement de l'esprit de Jésus-Christ, et répandent, avec l'odeur de sa vie divine, le mérite de ses saintes actions, l'édification des âmes pour lesquelles il est mort et ressuscité ». II, 68.

Bonzi (Clément de), évêque de Béziers de 1628 à 1659. Saint Vincent lui fait connaître les relations des missionnaires avec les évêques, et leurs conditions d'existence; il s'excuse de ne pouvoir lui envoyer aussitôt les ouvriers qu'il demande. I, 49.

Bordes (M. des), auditeur à la Cour des comptes, à Paris. Comme « les bons amis se font part du bien et du mal qui leur arrive », saint Vincent lui annonce que la Compagnie a perdu le procès relatif à la ferme d'Orsigny; il lui demande de l'aider à remercier Dieu de cette affliction, car les afflictions sont des grâces, surtout quand elles sont bien reçues. II, 266.

Borromée (saint Charles) déplorait la facilité avec laquelle on donnait l'absolution à toutes sortes de pécheurs; mais il ne recommandait rien tant que la fréquente communion. I, 260.

Bossuet. Lettre qu'il écrivit à saint Vincent de Paul, après la mission prêchée à Metz par une vingtaine de prêtres de la Conférence de Saint-Lazare, que saint Vincent y avait envoyés sous la conduite de M. l'abbé de Chandenier, à la demande de la reine régente. II, 227.

Bourdaise (Toussaint), prêtre de la Mission, né à Blois en 1618. Saint Vincent lui écrit à Madagascar, et lui dit d'abord la juste appréhension où il est qu'il ne soit plus en cette vie mortelle; il le remercie de la dernière relation qu'il a envoyée de ses travaux, et de la part qu'il a prise aux pertes qui ont affligé cette mission; il lui annonce l'envoi de quatre missionnaires et d'un frère, lui indique les empêchements successifs qui ont retardé leur embarquement; enfin il lui recommande d'avoir un soin très exact de sa santé et de celle de ses confrères. II, 396.

Bourdet (Jean), prêtre de la Mission, né en 1614, à Saint-Babel, diocèse de Clermont. Saint Vincent énumère les raisons pour lesquelles les visites ont été adoptées dans la Compagnie; il réfute les objections de M. Bourdet, démontre que ces visites se font d'une manière sage et profitable, et le prie de se convaincre de leur importance et de faire exécuter à Saint-Méen les ordonnances des visiteurs. I, 168. — Après l'expulsion des missionnaires de l'abbaye de Saint-Méen, qu'ils tenaient de l'évêque de Saint-Malo, saint Vincent représente à M. Bourdet la nécessité de plaider, bien que ce soit contre les maximes

de la Compagnie; car ici c'est un prélat qui est en cause, et il s'agit du bien de l'Église et des pauvres. La justice de la cause est évidente; c'est pourquoi il faut généreusement souffrir pour elle, 174.

Boudoise, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Le saint le prie de recevoir chez lui un jeune ecclésiastique, comme aussi les autres qui voudraient y aller de Saint-Lazare. Il lui demande en retour de lui permettre de recevoir aussi ceux de ses pensionnaires qui voudraient entrer à Saint-Lazare. I, 101.

Bourdonnet (M. de). Son serment de ne plus accepter aucun duel. II, 85.

Bourgoing (le Père). Il avait été remplacé, en 1613, par saint Vincent de Paul, comme curé de Clichy; plus tard, il recueillit la succession du cardinal de Bérulle, et fut après lui général de l'Oratoire. Saint Vincent invoque son opinion au sujet d'un exorcisme. I, 291.

Bouthillier (Léon Le), comte de Chavigny, ministre d'État. Saint Vincent lui présente ses hommages à l'occasion du renouvellement de l'année, et lui envoie une relation de l'état pitoyable auquel sont réduits les pauvres gens de la frontière de Picardie et de Champagne. I, 367.

Brancaccio (le cardinal). Saint Vincent lui annonce l'envoi des livres qu'il avait demandés; il le remercie de la bienveillance et de la protection qu'il accorde à la Compagnie, et le prie d'agréer l'offre d'un bréviaire « de l'impression du Louvre ». II, 237. — Il lui témoigne sa reconnaissance pour tous les bienfaits qu'il a accordés aux missionnaires, et spécialement pour divers brefs qu'il a obtenus à leur Compagnie. II, 390.

Brancas (le comte de). Il fait serment de ne plus se battre en duel. II, 84.

Brandon (Philibert de), évêque de Périgueux, de 1646 à 1652. Saint Vincent s'engage à lui envoyer les meilleurs sujets de sa Compagnie pour diriger son séminaire. I, 281.

Breslais (René de), évêque de Troyes, d'octobre 1604 au 2 novembre 1641. Vœux de saint Vincent pour sa conservation. I, 108.

Brèves (François-Savary de), un des plus habiles négociateurs des règnes de Henri IV et de Louis XIII. Son zèle pour délivrer les chrétiens, et surtout les Français, esclaves en Barbarie. I, 7.

Brienne (Mme de), femme du ministre d'État; elle était dame de la Charité. I, 279.

Brin (Girard), prêtre de la Mission, né en 1618, dans un village près de Cassel, en Hibernie, partit pour l'Irlande en 1647, avec sept autres missionnaires; il mourut en ce pays, après avoir subi la persécution sous le protectorat de Cromwell. I, 395.

Brisacier, supérieur des Missions étrangères, prononça l'oraison funèbre de Mme la duchesse d'Aiguillon; il était opposé aux vœux. I, 268. — Il veut appliquer à l'hôpital du nom de Jésus la fondation qu'un de ses frères avait faite pour l'entretien de six personnes pauvres, mais le directeur de l'hôpital refuse. II, 4.

Buglose. Lieu de pèlerinage à la sainte Vierge, où saint Vincent s'était rendu en 1623 avec sa famille, et lui avait fait ses adieux. Une maison de missionnaires y fut fondée en 1706. I, 222.

C

Cabel (Pierre), prêtre de la Mission, né en 1617, à Cheséry, au diocèse de Genève. Saint Vincent le félicite de sa manière d'agir, mais il l'engage à s'occuper de prévenir les procès parmi ses paroissiens; il lui donne des nouvelles de Gênes, où il meurt de la peste cinq à six mille personnes chaque semaine; il lui annonce la mort de MM. Dufour, Prévost et de Belleville, en allant à Madagascar, et le nouveau siège, la prise et le pillage de Varsovie par les Suédois. II, 186. — Il lui recommande les deux fils de M. Desmarest, intendant du duc de Richelieu, qui sont à la citadelle de Sedan, et le prie de les voir et de les aider à vivre chrétiennement, 206. — Il lui témoigne sa joie du rétablissement de M. Sirven, et il compatit aux souffrances de la communauté de Sedan, dont plusieurs membres sont incommodés; il l'engage à être plus bref dans ses prédications; il l'exhorte à remplir ses fonctions de supérieur avec humilité, simplicité, droiture et force d'esprit, à être « ferme dans la fin et suave dans les moyens »; il regrette que la pauvreté de Saint-Lazare ne lui permette pas de secourir le père de M. Daisne; il lui recommande, ainsi qu'aux autres membres de la famille de Sedan, de se garder de toute innovation, 209. — Il lui écrit de faire une lettre de change de deux cents livres sur Mlle Viole, trésorière des Dames de la Charité: c'est une aumône qu'on lui avait retranchée et qu'on lui rend; il lui demande s'il ne pourrait pas venir en aide à un jeune protestant converti, à l'aide de fonds laissés, dit-on, à Sedan par la reine, pour des bonnes œuvres, 411.

Calon, docteur en Sorbonne, avait travaillé, dès 1626, avec saint Vincent. I, 198.

Calvin. Il « nie trente fois qu'il fasse Dieu auteur du péché, quoiqu'il fasse ailleurs tous ses efforts pour maintenir cette maxime détestable. I, 257.

Captivité de saint Vincent en Barbarie. I, 1-11.

Carcasse. Saint Vincent appelait son corps sa « misérable carcasse ». I, 106.

Catéchisme. Nécessité de le bien faire; tout le fruit des missions s'obtient par le catéchisme. I, 63; le peuple en a besoin et en profite davantage que d'une prédication; c'est la manière employée par Notre-Seigneur pour instruire et convertir le monde, 68.

Caulet (François-Étienne de), évêque de Pamiers (1644-1680). Saint Vincent demande au gouverneur du comté de Foix d'aider ce prélat dans la répression de certains abus. II, 3.

Cérémonies. Elles sont grandement recommandées dans les saintes Écritures, « où elles vont quasi de pair avec les divins commandements ». I, 288.

Césaire (le P.), carme déchaussé, en Hollande. Saint Vincent lui expose la misère du temps, qui le met dans l'impossibilité de rendre les services demandés à un jeune homme que ce Père protège. I, 451.

Cévennes. Situation religieuse du peuple de ces montagnes en 1634. I, 85.

Chambre mixte. Chambre de justice

mi-partie ecclésiastique et mi-partie laïque. I, 3.

Champagne (Mlle), novice en l'abbaye de Notre-Dame-de-Sézanne, nièce de Mlle Dufresne. Saint Vincent l'encourage à vaincre la répugnance qu'elle éprouve pour les exercices religieux, et développe les motifs pour lesquels elle ferait bien « de se raidir contre les difficultés ». II, 247.

Champs (les pauvres gens des). « Les pauvres gens des champs réfugiés à Paris (juin 1652) sont en grandissime nombre et en égale nécessité ; on a commencé de les assister corporellement, et je me suis offert à leur faire faire des missions, selon cette maxime du droit, qui veut que l'on prenne son bien où on le trouve. Nous avons obligation de les aller servir aux champs, quand ils y sont; ils sont notre partage, et présentement qu'ils viennent à nous, chassés par la rigueur de la guerre, il semble que nous soyons plus obligés de travailler à leur salut dans l'affliction où ils sont ». I, 426.

Chancelade, abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au diocèse de Cahors. I, 219.

Chandenier (de), abbé de Tournus. Saint Vincent lui annonce l'envoi des bulles qui confèrent à son frère l'abbaye de Moustier-Saint-Jean, et lui adresse ses félicitations. II, 52.— Il lui exprime de nouveau sa reconnaissance pour toutes les obligations de la Compagnie envers lui; il souhaite que M. Jolly lui donne la meilleure hospitalité dans la nouvelle maison de Rome; il lui adresse quelques nouvelles de France, 415.

—abbé de Moustier-Saint-Jean. Saint Vincent lui envoie plusieurs pièces importantes; il l'assure que, connaissant ses dispositions, il rejette toutes les ouvertures tendant à le faire nommer à un évêché ; enfin il lui donne des nouvelles. II, 16. — Il s'excuse de n'avoir pas écrit plus tôt; il a reçu et transmis la procuration relative au prieuré de Chandenier; il envoie deux créations de pensions; enfin il le prie de lui mander si les bulles que M. Jolly lui a adressées de Rome lui sont parvenues. II, 63.

Chandenier (le marquis de), frère des abbés de Chandenier de Rochechouart, hôtes de Saint-Lazare. Saint Vincent lui annonce qu'il a écrit à ses frères, au sujet du prieuré de Chandenier, et qu'il s'est borné à leur exposer le pour et le contre, ne croyant pas qu'il appartînt à « un pauvre prêtre comme lui » de porter un jugement dans une affaire de cette importance. II, 54.

—(Mlle de). Saint Vincent lui annonce qu'un ecclésiastique, recommandé par elle, sera le bienvenu à Saint-Lazare pour y faire huit jours de retraite. II, 386.

Changement. Réfutation des prétextes suggérés à un religieux par l'esprit malin pour lui faire demander son changement. II, 139.

Chantal (Mme de), fondatrice, avec saint François de Sales, de la Visitation. Elle est consolée par saint Vincent dans une peine au sujet de son fils. I, 21. — Saint Vincent lui témoigne sa satisfaction pour la lettre qu'il a reçue d'elle; il lui parle des moyens qu'on prend pour l'affermissement des maisons de la Congrégation, et lui exprime les sentiments de la plus profonde humilité, 70. — Il la remercie de

la charité avec laquelle elle traite ses missionnaires ; il a reçu avec la plus grande paix sa communication relative au choix d'un visiteur pour les maisons de la Visitation, 91. — Il lui exprime sa satisfaction des avis qu'elle donnait aux missionnaires, et de la conduite de la supérieure actuelle de la Visitation de Paris, ainsi que de la précédente, 104. — Après la mort de Mme de Chantal, son âme apparaît à saint Vincent sous la forme d'un globe lumineux, 112.

Charrin, à Lyon. Le saint lui expose les raisons pour lesquelles il ne peut accepter une fondation que M. Charrin voulait faire en faveur de la Compagnie. II, 26.

Chartreux (un Père). Saint Vincent, consulté par ce religieux, l'exhorte à s'attacher à son état, et lui indique les motifs propres à l'y déterminer. I, 460.

Chasteté. Avis aux filles de la Charité pour conserver leur chasteté. I, 79.

Chefs (les deux), ou la prétendue égalité de saint Pierre et de saint Paul, réfutée de tous points par les mêmes auteurs, dont on allègue des passages pour l'établir. I, 181.

Chétif (Marguerite), fille de la Charité, à Arras. Le saint l'exhorte à s'adonner généreusement au soulagement des pauvres d'Arras, malgré le peu d'attrait qu'elle y éprouve; il l'engage à se confesser à M. Delville, quand il sera à Arras, car il doit aller et venir, pour les fonctions de sa charge; il ajoute que Mlle Le Gras est encore souffrante des suites de sa chute. II, 133. — Il lui expose les raisons pour lesquelles il ne peut l'autoriser à changer de coiffure, 135. — Il l'encourage contre les tentations qu'elle éprouve de quitter sa vocation ; elle ne doit pas s'arrêter à ses dispositions présentes, mais à celles qu'elle avait quand elle est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité; il l'engage à modérer ses travaux et à les proportionner à ses forces, 157.

Chastellain (le Père), religieux et directeur de l'hôpital de Joigny. Saint Vincent lui donne des nouvelles d'un enfant que le P. Chastellain lui avait envoyé de Joigny ; il le félicite de l'ordre établi dans l'hospice de cette ville, ce qui console grandement le R. P. de Gondi ; il le remercie de ses prières et le prie de les lui continuer. II, 452.

Chigi (le cardinal). Saint Vincent lui offre les « chétifs services de la Congrégation de la Mission », et le prie de prendre cette Compagnie sous sa protection, et notamment les prêtres de la Mission de Rome; il le remercie de son affection pour le bienheureux évêque de Genève. I, 492.

Chiroye (Jacques), prêtre de la Mission, né en 1614, à Auppegard, près Dieppe, diocèse de Rouen. Saint Vincent lui confie la conduite de la Maison de Luçon; il l'engage à accepter cette charge, à avoir bonne confiance en Dieu, à se donner à lui, à lui demander d'être lui-même le directeur et le supérieur de sa Maison. I, 96. — Il lui adresse une relation de la maladie, des derniers moments, des vertus de M. Robiche ; il ajoute quelques détails sur les regrets de la population de Marseille, et les témoignages de vénération qu'elle a prodigués aux restes de ce saint missionnaire, 155. Il le prie de résigner au plus tôt

une cure entre les mains de l'évêque de Luçon, ajoutant qu'il n'encourrait aucune responsabilité devant Dieu, si, après cela, l'évêque venait mal pourvoir ce bénéfice par le choix d'un homme qui ne s'acquitterait pas de son devoir. II, 21. — Il lui demande de nouveau de remettre sa cure aux mains de l'évêque de Luçon, qui n'aurait pas pour agréable qu'on la confiât à un prêtre étranger à la Compagnie, 42.

Chrestien (Jean), prêtre de la Mission, né en 1606, à Oncourt, diocèse de Toul. I, 197; fut supérieur à Marseille et à Notre-Dame-de-la Rose. II, 353. — Saint Vincent l'engage à se soumettre à la volonté de Dieu, qui lui impose le fardeau de la supériorité, et à ne pas craindre de prêcher; il s'en acquittera avec fruit et succès, s'il observe la méthode de la Compagnie, 32.

Christophe, frère de la Mission. Saint Vincent rapporte un trait de foi et de courage, par lequel il s'était signalé dans un naufrage. II, 146.

Clinvilliers (de), officier de cavalerie. Saint Vincent le prie de recevoir, dans une de ses compagnies de cavalerie, un jeune gentilhomme pauvre, M. de la Perre, fils d'un maître des comptes de Chambéry et petit-neveu du « bienheureux évêque de Genève ». II, 75.

Clusel (du). Il fait le serment de ne plus accepter aucun duel. II, 84.

Codoing (Bernard), prêtre de la Mission, né à Agen en 1610. Il est envoyé à Richelieu. I, 63. — Saint Vincent lui écrit au sujet de la mort du commandeur de Sillery, dont il loue les vertus, 100. — Il lui recommande expressément de ne rien conclure sans l'avis du supérieur général, 108. — Il l'engage à ne pas différer son voyage à Rome; il lui indique la méthode à suivre dans l'enseignement de la théologie aux séminaristes; il ajoute un mot sur la douleur que lui a causée la mort de Mme de Chantal et sur la vision qu'il a eue à son sujet, 113. — Il lui parle de l'achat d'une maison à Annecy, d'un projet de séminaire auquel il ne peut souscrire; il lui prescrit de se mettre en route pour Rome, 115. — Il revient sur la manière d'enseigner la théologie; sur sept membres de la Compagnie consultés, cinq ont été d'avis qu'il fallait s'attacher à l'explication d'un bon auteur, et non faire des dictées; motifs en faveur de cette décision, réfutation des objections qu'elle pourrait soulever, 118. — Il le reprend de ne pas tenir compte des décisions prises à Saint-Lazare et de se laisser trop emporter à ses opinions, 123. — Il l'avertit de se défier des ferveurs qui viennent de la nature, 124. — Il lui fait part des consolations qu'il a reçues de ses deux lettres; le petit nombre d'ouvriers de la Compagnie ne lui permet pas d'accepter, quant à présent, les missions étrangères; toutefois, lorsqu'il plaira à Sa Sainteté de l'y envoyer, elle ira très volontiers. 125. — Le saint lui exprime ses vœux pour la prospérité de plusieurs communautés nouvelles: l'essentiel est que Dieu soit servi; il le supplie de nouveau d'agir avec une sage lenteur, 126. — Il le conjure encore de ne rien faire d'important, ni surtout de nouveau, sans lui demander conseil, et de pratiquer l'humilité et la simplicité; il

termine par un avis relatif aux vœux, 129. — Il lui recommande de ne pas restreindre la liberté d'écrire au supérieur général, et lui dit qu'il a été fort consolé d'apprendre, par le P. Bagot, la vertu et la rérégularité des missionnaires de Rome, 136. — Il l'engage à lui laisser désormais le choix des personnes dont il a besoin : « un supérieur de congrégation connaît mieux ceux qu'il a en charge que qui que ce soit », 137. — Il lui raconte les circonstances de la mort de Louis XIII, auprès duquel il est resté durant trois jours, 138. — Il lui dit que l'établissement du supérieur général à Rome souffre de grandes difficultés, 139. — Il le prie de ne pas s'empresser « pour l'extension de la Compagnie, ni pour les apparences extérieures », 147. — Il l'autorise à accepter les propositions d'un cardinal, qui veut confier un petit séminaire aux prêtres de la Mission; il lui exprime en même temps son peu de confiance dans le succès des établissements de ce genre, dont la plupart n'ont d'ailleurs pas réussi, 147. — Il l'avertit de ne pas traiter avec qui que ce soit, ni avec quelque avantage que ce puisse être, si les conditions ne sont pas conformes aux fins de la Compagnie, 149. — Il lui reproche de se presser trop en toutes choses, et le prie de ne pas « se laisser emporter à l'impétuosité des mouvements de l'esprit, car *qui s'empresse recule aux choses de Dieu* », 151.

Coglée (Marc), prêtre de la Mission, né en 1614, à Carric, diocèse de Lismore, en Irlande. Saint Vincent l'engage à se confier à Notre-Seigneur et à agir toujours humblement, suavement et à la bonne foi; il compatit aux besoins de sa maison éprouvée par la maladie; il ajoute qu'un supérieur ne peut déposer que les officiers de la maison nommés par lui. I, 253. — Il le détourne de la pensée de faire un jour de retraite tous les vendredis, et lui dit de se confier à Notre-Seigneur par rapport à son emploi. II, 42. — Il l'autorise à faire acheter des livres à des enfants pauvres, afin de leur donner les moyens d'étudier; mais il estime qu'il n'est pas à propos de continuer; car, à moins que quelque bon esprit ne se fasse remarquer par un avancement extraordinaire, il vaut mieux donner un métier aux enfants que de leur apprendre le latin. Le saint termine en réprimandant M. Coglée d'avoir mis en délibération la question de savoir si les missionnaires iraient manger en ville; puisque cela est contraire aux usages de la Compagnie; il le prie de faire cesser les abus sur ce point et de ne plus rien changer sans l'avis du supérieur général, 70.

Comédiens. Saint Vincent cite comme exemple aux prédicateurs la conduite des comédiens, « qui ont changé leur manière de parler, et qui ne récitent plus leurs vers avec un ton élevé, comme ils faisaient autrefois, mais avec une voix médiocre et comme parlant familièrement ». I, 67.

Commencements. Dans la vie spirituelle, on fait peu d'état des commencements; on regarde le progrès et la fin. Judas avait bien commencé, mais il a mal fini; et saint Paul a bien fini, quoiqu'il eût mal commencé. I, 97.

Commet (de), avocat à la Cour prési-

diale d'Acqs. Saint Vincent lui raconte comment, dans un voyage par mer de Marseille à Narbonne, il est pris par des pirates turcs, vendu à un pêcheur, puis à un alchimiste, enfin à un renégat qu'il convertit, et avec lequel il rentre en France. I, 1. — Il lui écrit de Rome qu'il continue ses études, entretenu par le vice-légat. Espérance d'un bénéfice. Il demande ses lettres d'ordination, 11.

Communion. De la *Fréquente communion*, ouvrage publié par le docteur Arnaud, à l'instigation de Saint-Cyran, et dont le but était de détourner de l'Eucharistie. Saint Vincent consacre une longue lettre, adressée à M. d'Horgny, à Rome, à la réfutation de ce livre. I, 254 à 264.

Condé (Charlotte de Montmorency, princesse de); elle était dame de la Charité. I, 279.

Conditions d'existence de la Congrégation. Les prêtres de la Mission sont sous l'obéissance des évêques, pour aller dans tous les endroits de leurs diocèses où il leur plaît de les envoyer « prêcher, catéchiser et faire faire confession générale au pauvre peuple; pour enseigner l'oraison mentale, la théologie pratique et nécessaire, les cérémonies de l'Église à ceux qui doivent prendre les ordres », et pour recevoir chez eux ceux qui sont prêtres, « afin de renouveler la dévotion que Notre-Seigneur leur avait donnée en prenant les ordres. » I, 50.

Conduite de Dieu « sur ceux qu'il destine à quelque chose de grand et de bien particulier pour son service ». I, 193.

— Intérieure des familles et des personnes de la Congrégation. « En quelque lieu qu'elles soient, cette conduite demeure à leur supérieur général. » II, 467.

Conduite de Saint Vincent chez M. de Gondi. Il avait « pour maxime de regarder M. le général en Dieu, et Dieu en lui, et de lui obéir de même, et à feu Madame comme à la Sainte Vierge, et de ne se présenter devant eux, si ce n'est qu'ils l'y appelassent ou pour quelque affaire pressante ou d'importance ». I, 52.

Conférences des ecclésiastiques. Leurs commencements; elles se tiennent tous les huit jours à Saint-Lazare; leur but est d'abord la propre perfection de ceux qui en font partie; et ensuite de faire connaître et servir Dieu dans leurs familles et de procurer sa gloire dans les personnes ecclésiastiques et parmi les pauvres. I, 38.

Confiance. Il faut s'établir dans la confiance en Dieu; et « quand toute la terre s'élèverait pour nous détruire, il n'en sera que ce qu'il plaira à Dieu ». I, 421.

Confrérie de la Charité de Montreuil; son union avec celle du Saint-Nom-de-Jésus; son but; devoirs des confrères; prescriptions pour la garde de l'argent de la Confrérie. I, 18.

Confréries de la Charité; devouement des dames qui en font partie; leur but. I, 87.

Constitutions de la Congrégation de la Mission. Ces Constitutions ne furent imprimées qu'au bout de trente-trois ans d'existence de la Compagnie. Saint Vincent exhorte tous les membres à les pratiquer fidèlement, les assurant qu'il n'y trouveront rien qui ne les porte à la fuite des vices ou à l'acquisition

des vertus et à la pratique des maximes évangéliques. II, 243.

Contemplative (vie). « La vie contemplative est plus parfaite que l'autre; elle ne l'est pas toutefois plus que celle qui embrasse tout ensemble la contemplation et l'action. » I, 204.

Controverses. Saint Vincent prescrit d'éviter les controverses; de n'y convier ni les ministres protestants, ni qui que ce soit. Il faut, au contraire, « humblement et familièrement enseigner les vérités » controversées, « montrant que ce qu'on dit vient des entrailles de compassion et de charité et non d'indignation ». I, 64.

Conti (le prince de). Saint Vincent le cite comme un modèle de fidélité à l'oraison mentale; il en faisait « tous les jours deux heures, l'une le matin et l'autre le soir », sans y manquer jamais. II, 469.

Coqueret, docteur du collège de Navarre, ami de saint François de Sales. Saint Vincent l'avait consulté au sujet des vœux de sa Compagnie. I, 225.

Cornaire (Guillaume), prêtre de la Mission, né en 1614 à Teussy, diocèse de Besançon. Saint Vincent passe en revue les motifs qui peuvent le détourner des soins spirituels qu'il donne aux malades de l'hôpital du Mans. Il l'encourage par la pensée que son œuvre « est une des plus saintes et des plus sanctifiantes qui soient sur la terre », et par les fruits nombreux qui couronnent ses efforts. I, 323.— Il le félicite de son zèle pour l'assistance des malades, et il l'exhorte à les visiter, malgré la défense des administrateurs, 344.

Cornet (Nicolas), né à Amiens en 1592, docteur en théologie de la maison et société de Navarre. Saint Vincent l'avait consulté au sujet des vœux de sa Compagnie. I, 225.

Cornuel (Guillaume), prêtre de la Mission, né à Bar-sur-Aube en 1621. Saint Vincent lui apprend que le pèlerinage de Bétharram est offert à la Compagnie par l'archevêque de Lescar et le parlement de Navarre; il lui dit qu'il se propose de le nommer supérieur de ce nouvel établissement et le prie de lui mander au plus tôt ce qu'il en pense. II, 340.

Cossant, ecclésiastique de Béziers. I, 49.

Coudray (François du), prêtre de la Mission, né à Amiens en 1586, l'un des trois premiers compagnons de saint Vincent. Le saint lui demande des nouvelles de la Compagnie, et parle de trois conversions dues à sa douceur, à son humilité et à sa patience. I, 20; il le félicite d'être dans la Ville sainte, où il l'avait envoyé pour négocier l'approbation de la Compagnie auprès du pape Urbain VIII, 26; il lui exprime cinq maximes fondamentales et essentielles de l'existence de la Congrégation, 27; il lui indique les conditions et les avantages de l'union avec une autre communauté, 39; il le dissuade de faire une nouvelle traduction de la Bible et l'exhorte à travailler à l'instruction du pauvre peuple, 41; il le charge d'obtenir des indulgences pour les confrères de la Charité et lui peint le dévouement des dames qui en font partie, 42; il l'engage à se rendre à Richelieu, lui indique le chemin à suivre et lui recommande la soumission au bon vouloir de Dieu, 58.

Cœur. Dieu nous demande notre cœur. « Il n'a que faire ni de notre savoir, ni de nos bonnes œuvres, s'il n'a notre cœur; et ce cœur-là, il ne le veut pas, si nous le lui donnons hors du lieu où il nous le demande. » I, 365.

Cruchette (M.), chanoine et chantre à Tarbes. Saint Vincent le remercie de son souvenir et lui expose les raisons qui l'empêcheraient d'accepter l'union à la Compagnie de la Mission de celle des prêtres de Bétharram; il ajoute que si les difficultés étaient levées, il serait heureux de contribuer à l'honneur qui est rendu en ce lieu à Notre-Seigneur et à sa glorieuse Mère. II, 300.

Cuissot (Gilbert), prêtre de la Mission, né en 1607 à Moulins, en Bourbonnais, fut successivement supérieur à Notre-Dame-de-la-Rose, au séminaire des Bons-Enfants, à Richelieu et à Cahors. II, 353.

D

Daisne (Chrétien), prêtre de la Mission, né à Sedan en 1624. Saint Vincent lui fait dire par M. Cabel que la pauvreté de Saint-Lazare ne lui permet pas de faire assister son père. II, 211.

Dalton (Philippe), prêtre de la Mission, né à Guliny, diocèse de Cashel en Hibernie. Saint Vincent le félicite de la disposition où il est de se consacrer à Dieu dans la Compagnie, et il l'autorise à prononcer ses vœux en présence de M. Dupuich; il exprime le regret de ne pourvoir secourir les pauvres irlandais qui sont à Troyes. II, 289.

Dames de la Charité. Le saint leur donne l'assurance qu'il prie incessamment pour elles, et les supplie de « demander à Dieu miséricorde pour lui »; il se préoccupe de la conduite à tenir à l'égard des œuvres, et particulièrement de l'Hôtel-Dieu, de la Charité et des « pauvres enfants trouvés »; il propose d'emprunter, s'il est nécessaire, pour faire face aux besoins les plus pressants. I, 278.

Dalvie (Mlle). Jeune fille que son humeur mélancolique fit passer pour obsédée du démon. Saint Vincent, à qui elle avait fait une confession générale, et qui s'était opposé à son entrée en religion, écrit à son père pour lui exprimer son sentiment sur l'état dans lequel elle lui paraît être. Il ajoute que contrairement à son avis, MM. de Bourlemont l'ont fait entrer en un monastère de *Jacobines*, ou religieuses domicaines. I, 290.

David (Jean), prêtre de la Mission, né en 1627 à Mézières, diocèse de Reims. Il mourut en secourant les habitants d'Étampes et des environs; saint Vincent annonce sa mort à sa sœur et fait l'éloge de ses vertus. I, 140.

— (Mlle), sœur de M. David. Le saint lui apprend que son frère a succombé en secourant les habitants d'Étampes et des environs; il lui représente les motifs qui doivent contribuer à l'adoucissement de sa peine. I, 440.

Décret de la sacrée congrégation de la Propagande interdisant l'établissement en France d'une nouvelle congrégation de missionnaires. I, 391.

Dédicace d'une édition du *Hortus Pastorum* à saint Vincent de Paul. I, 189.

Defricourt (Jean), frère de la Mis-

sion, né en 1635 à Nibat, au diocèse d'Amiens. Saint Vincent lui expose les causes et les dangers de la tiédeur dans laquelle il lui a écrit qu'il se trouvait, et lui rappelle que le ciel souffre violence et qu'il faut combattre pour l'emporter. II, 386.

Dégout. Le dégoût de toutes les choses périssables est un bien plus estimable que tous les honneurs et tous les biens de la terre. I, 51.

Delvères, intendant général de la justice en Touraine. Saint Vincent implore sa protection au sujet d'un nouvel impôt établi par le maire et les échevins de la ville d'Angers, et le prie de faire retrancher cet impôt qui nuit gravement aux intérêts de la Compagnie. I, 167.

Delville (Guillaume), prêtre de la Mission, né en 1608 à Tilloy-lez-Bapaume, diocèse d'Arras. Saint Vincent lui exprime la joie qu'il a ressentie en apprenant le succès de ses missions; il lui annonce le prochain départ de plusieurs filles de la Charité pour Arras; il indique les qualités que doivent avoir les postulantes et celles qu'il exige des aspirants qui veulent entrer dans la Compagnie; ceux-ci doivent, s'ils ne sont tout à fait pauvres, apporter de quoi s'habiller la première fois; il termine par quelques nouvelles relatives aux missionnaires de Rome, de Gênes et de Varsovie. II, 117. — Il le prie d'user d'un grand discernement pour le choix des postulants qu'il envoie à Saint-Lazare, et de ne pas se laisser influencer par les sollicitations; il estime qu'il faut user de beaucoup de précautions pour n'être pas trompé, et il recommande de les faire toujours composer en sa présence et d'envoyer leurs compositions à Saint-Lazare, avec des notes exactes sur leurs mœurs, âge, santé, qualités, etc. 150. — Il le blâme d'avoir fait imprimer un travail à la louange de la Compagnie comme d'une chose fort opposée à l'humilité; il le prie de ne plus rien faire qui regarde la Compagnie sans l'en avertir auparavant; enfin, il l'exhorte à la pratique de l'humilité par divers exemples. 153. — Il le blâme d'avoir accepté la cure de Saint-Jean, à Arras, et il lui indique les raisons pour lesquelles, après avoir consulté son conseil, il ne peut ratifier cette acceptation. 215. — Il lui indique les conditions que doivent remplir, les qualités que doivent posséder, les filles qui se présentent pour être admises dans la Compagnie des filles de la Charité. 224.

Démon. « Le démon peut aboyer, mais non pas mordre; il peut faire peur, mais non du mal. » I, 289.

Demurard, seigneur de Saint-Julien, trésorier de France. Saint Vincent le prie de rendre ses bonnes grâces à son second fils, qui, ne se sentant nullement porté vers l'état ecclésiastique, a résigné un bénéfice et se propose de se marier; il le supplie de ne pas le déshériter. II, 336.

Denoual (Anne), fille de la Charité, à Narbonne. Saint Vincent remercie Dieu de l'avoir fait triompher de l'aversion qu'elle éprouvait pour une de ses sœurs, et d'avoir changé cette antipathie en affection; il lui adresse divers avis particuliers. II, 458.

Desbordes, conseiller au parlement. Saint Vincent lui expose les rai-

sons qui l'empêchent de poursuivre un procès. II, 293. — Il refuse d'autoriser Mme Collon à visiter le monastère de la Visitation. Il ajoute qu'il a fait la même réponse à d'autres dames, à des princesses, et même à des princesses du sang. 402.

Desclaux (Jacques), évêque de Dax de 1639 à 1658. Saint Vincent lui écrit au sujet d'un bénéfice en vue d'un établissement de missionnaires dans son diocèse. I, 221. — Il lui exprime ses sentiments de respect et d'obéissance; il lui dit que la peste qui sévit à Rome a retardé l'affaire dont il avait chargé les missionnaires de poursuivre la conclusion; il lui donne des nouvelles d'une personne qui a étudié au séminaire des Bons-Enfants. II, 128.

Desdames (Cuillaume), prêtre de la Mission, né à Rouen en 1622. Saint Vincent compatit à ses afflictions, tant spirituelles que corporelles; il le prie de veiller à sa conservation; il lui apprend que la peste sévit à Gênes, et la maison des missionnaires leur a été prise pour y mettre ceux qui seront atteints de la contagion. II, 164. — Il le félicite de sa constance inébranlable au milieu des diverses afflictions qu'il a souffertes : la guerre, la peste, la famine, malgré lesquelles il est resté au milieu du troupeau que lui avait commis la Providence; il lui fait part de ses inquiétudes sur la santé de M. Duperroy, et lui annonce que le frère Barreau a été jeté en prison par les Turcs. 166. — Il lui offre ses souhaits de nouvelle année, et il remercie Dieu de lui avoir donné une fermeté et une constance qui sont un exemple pour toute la Compagnie; il espère que sa vertu, de plus en plus fortifiée par Dieu, servira de fondement immuable à la mission de Pologne. 225. — Il lui dit combien est grande la douleur que lui cause la mort de M. Ozenne; il lui montre les difficultés que présenterait actuellement un établissement à Cracovie; il croit que le moyen de fournir de bons missionnaires à la Pologne serait de réunir une douzaine de jeunes Polonais pour former un séminaire interne; il nomme M. Desdames supérieur, et lui envoie les actes qui le présentent pour la cure de Sainte-Croix à Mgr de Posnanie. 270. — Il l'encourage dans la peine que lui cause son inaction forcée; il lui promet de nouveaux ouvriers, lorsqu'il aura de quoi les entretenir et l'occasion de les occuper. 313. — Il le prie de s'abandonner à la conduite de la Providence, qui permettra le développement des œuvres lorsque le moment sera venu. 317. — il lui exprime sa reconnaissance pour les bienfaits accordés par le roi et la reine de Pologne aux missionnaires de ce pays; il montre le prix d'un bon missionnaire: Dieu seul le peut former; il faut donc lui demander d'envoyer de bons ouvriers à sa vigne. 342. — Il remercie Dieu et la reine de Pologne de ce que celle-ci a fait attribuer un bénéfice aux missionnaires de Varsovie; il énumère les fruits qui résulteraient de la fondation d'un séminaire; il cite un témoignage de Mgr de Cahors sur les séminaires; il annonce un prochain départ de missionnaires pour Madagascar; il demande des prières pour eux et pour M. Le Vacher de

Tunis, exposé à la peste. 371. — Il lui dit qu'il ne peut assez louer Dieu pour toutes les bonnes choses qu'il lui a mandées : les progrès des armées royales de Pologne, la perfection croissante de la reine, le désir d'un bon prêtre français d'entrer dans la Compagnie, enfin la guérison de M. Duperroy; mais il refuse de le décharger de ses fonctions de supérieur. 405. — Il promet de lui envoyer au printemps quelques prêtres, un frère et des religieuses; il souhaite que la cour revienne à Varsovie avec la paix ou la victoire; il lui apprend le prochain départ de plusieurs missionnaires pour Madagascar. 422. — Il le prie de faire tout ce qu'il pourra pour se bien porter, mais il refuse de le décharger des fonctions de supérieur, lui disant de se confier en Notre-Seigneur, qui exercera en lui et par lui toutes les vertus nécessaires au supérieur. 429. — Il se réjouit de le savoir en bonne santé, mais s'afflige de la nouvelle agression des Moscovites contre la Pologne; il lui apprend que M. Portail et Mlle Le Gras sont très gravement malades. 435. — Il lui dit qu'il a été bien aise de voir l'état de son temporel et les succès qu'il a obtenus; il l'engage à s'occuper au plus tôt d'unir à la Compagnie le bénéfice de Vitkiski, et il lui indique la marche suivie en France en pareil cas; enfin, il lui annonce la mort de M. l'abbé de Chandenier de Tournus, dont il fait l'éloge. 449. — Il lui exprime sa joie de l'extension de la Compagnie : on lui demande des hommes de tous côtés, mais elle en manque; il ajoute que les fonctions des prêtres de la Mission ont paru si belles, qu'elles ont excité l'émulation d'autres Compagnies. 453.

Desgraves. Son serment de ne plus accepter de duel. II, 84.

Deu (Louis), prêtre de la Mission, né en 1624 au village de Frenaye, au diocèse du Mans. II, 298.

Diable. Le diable trompe les bonnes âmes en les incitant à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire; tandis que l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement on peut faire, afin qu'on le fasse persévéramment et longuement. I, 23.

Difficultés. Nous n'en manquons jamais, avec qui et en quelque lieu que nous soyons; les supporter pour l'amour de Dieu. I, 73.

Dinet (le P. Jacques), de la Compagnie de Jésus, né à Moulins en 1580, fut recteur des collèges d'Orléans, de Tours, de Paris et de Reims, provincial de France et de Champagne, et confesseur de Louis XIII et de Louis XIV. Il était intimement lié avec saint Vincent. Le saint lui demande des exemplaires de la lettre adressée au Pape par les évêques de France, et lui cite les noms de plusieurs prélats dont il espère recueillir la signature et de plusieurs autres qui ne lui ont point répondu. I, 371.

Directeur. Qu'il faut recourir à son directeur avec confiance, lui ouvrir son cœur avec simplicité et sincérité, « mais courtement, avec désir d'en profiter et résolution de s'en tenir à ce qu'il dira. » II, 109.

Direction. Il faut honorer la direction de Notre-Seigneur en la personne de son supérieur, l'estimer,

l'affectionner et lui obéir en cette qualité. I, 73.

Direction spirituelle. « C'est un lieu de conseil dans les difficultés, d'encouragement dans les dégoûts, de refuge dans les tentations, de force dans les accablements, enfin c'est une source de biens et de consolations quand le directeur est bien charitable, prudent et expérimenté.» I, 308.

Discours. Notre-Seigneur bénit le discours qu'on fait en parlant d'un ton commun et familier, parce qu'il a lui-même enseigné et prêché de la sorte. Cette manière, qui est plus naturelle, est aussi plus aisée que l'autre, qui est forcée, et le peuple la goûte mieux et en profite davantage. I, 67.

Dolivet (Julien), prêtre de la Mission, né Erréac, diocèse de Saint-Malo. Comme il était gravement malade à Agde, saint Vincent écrivait à M. Durand, son supérieur, qu'il était grandement affligé de le savoir en cet état, et le priait de ne rien épargner pour le conserver. II, 205.

Domestiques. « Il les faut beaucoup honorer et traiter doucement, cordialement et fort respectueusement, et surtout leur dire parfois quelque chose de Dieu. » I, 53.

Domino. Capuchon noir dont les chanoines se couvrent la tête. I, 33.

Doutrelet (Michel), frère de la Mission, né en 1626 à Rouen. Il avait fait des vœux en 1646, et il hésitait à les renouveler. I, 264.

Duchot, chanoine de Bayeux. Saint Vincent le remercie de ce qu'il veut bien appeler les missionnaires à Notre-Dame-de-la-Délivrance ; il accepte de se charger de ce pèlerinage. II, 172.

Ducournau (Bertrand), frère de la Mission, né en 1614 au bourg d'Amou, près de Dax. Il fut pendant seize ans le secrétaire de saint Vincent. Sa lettre à M. de Saint-Martin, chanoine à Dax ; comment le touchant récit de la captivité de saint Vincent est parvenu jusqu'à nous. I, 1.

Duels. Efforts de saint Vincent pour l'abolition des duels. Il charge M. Jolly, supérieur à Rome, d'obtenir un bref contre les duellistes. II, 84.

Dufour (Antoine), prêtre de la Mission, né en 1613 à Montdidier. Saint Vincent l'affermit dans la fidélité à sa vocation ; excellence des règles; M. Dufour les observe exactement ; supériorité de la vie apostolique sur la vie contemplative. I, 247.

Dufour (Claude), prêtre de la Mission, né en 1618 à Allanche, diocèse de Clermont, mort à Madagascar en 1656. Le saint le dissuade de céder à la tentation de se faire chartreux. I, 203. — Il le félicite de rester attaché à sa vocation, et lui peint l'émotion du prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu pendant une ordination à Saint-Lazare. 218. — Il lui annonce que le départ pour Madagascar est encore différé ; il l'engage à s'y préparer ; les pouvoirs sont arrivés de Rome ; il ne doit donc plus songer à se faire chartreux, mais s'offrir à Dieu « comme un ouvrier qu'il appelle à un emploi le plus relevé, le plus utile et le plus sanctifiant qui soit sur la terre ; » il le détourne de faire le pèlerinage de Notre-Dame-de-Liesse à cause des dangers. 416.

Duguin, prêtre de la Mission, né

en Hibernie en 1620. En 1649, il accompagna sur le continent le frère Patriarche, qui était affligé d'un dérangement d'esprit. I, 286.

Dulys, prieur de Notre-Dame-des-Trois-Épis, en Alsace. Saint Vincent le remercie de ce qu'il veut établir en son prieuré les prêtres de la Mission. Il ne peut en donner qu'un seul pour commencer ; il lui adjoindra un autre prêtre qui ne sera pas de la Compagnie, mais qui pourra faire les prédications dans la langue du pays. Toutefois, avant de rien conclure, il désire savoir quelles conditions seront imposées aux missionnaires. I, 151.

Duperroy (Nicolas), prêtre de la Mission, né en 1625 au village de Maulévrier, près Caudebec, au diocèse de Rouen. Saint Vincent lui fait part des craintes que lui ont causées la maladie de M. Desdames, les dangers des missionnaires de Varsovie, durant le siège de cette ville; il le remercie de son dévouement à son confrère, et lui annonce l'entrée de son frère au séminaire interne de Saint-Lazare. II, 103. — Il lui exprime sa douleur de le savoir malade, et supplie la divine Bonté de le fortifier de plus en plus; il souhaite qu'il revienne en France, si son état le permet et si M. Ozenne n'y voit pas d'obstacle; il lui annonce que son frère, qui était à Montmirail, vient de se retirer de la Compagnie à cause du mauvais état de sa santé. 163. — Il l'encourage à supporter ses souffrances, par la pensée que Dieu veut faire de lui un grand saint, puisqu'il le mène par la voie de la plus crucifiante de toutes les croix. 181. — Il bénit Dieu des sentiments qu'il lui inspire et du bénéfice que la reine a mis entre ses mains pour « donner moyen à la Compagnie de servir les peuples; » il l'exhorte à la patience et le félicite de son éloignement pour le monde. 400.

Dupont (Louis), prêtre de la Mission, né à Nemours, diocèse de Sens, en 1619. Saint Vincent l'exhorte à se mettre à la disposition de Mgr de Tréguier, et lui souhaite la grâce de Dieu pour établir l'union dans sa maison au moyen de l'humilité; il lui prescrit de voir les lettres qui sortent de sa communauté et celles qui viennent du dehors, excepté celles qui sont adressées au supérieur général ou écrites par lui aux membres de la Compagnie. II, 76. — Il lui prescrit de ne pas envoyer de postulants à Saint-Lazare sans les avoir éprouvés pendant quelque temps, et surtout sans avoir consulté le supérieur général, auquel il faut faire connaître les qualités physiques et morales des sujets, et dont il faut attendre la réponse. 232. — Il le remercie de son intention de procurer à la Compagnie deux bénéfices; mais il lui rappelle que, s'étant donné à Dieu comme il l'a fait, il ne peut ni recevoir ni retenir des bénéfices, surtout à la charge d'âmes; il ajoute que son désir d'aller en son pays pour y avoir plus de santé est un piège de l'esprit malin qui lui ferait quitter un bien présent et véritable pour un bien apparent et incertain. 245.

Dupont-Fournier, avocat à Arras. Saint Vincent le dissuade d'aspirer à l'état ecclésiastique et lui expose les motifs du conseil qu'il lui donne. II, 308.

Duport (Nicolas), prêtre de la Mis-

sion, né en 1619 à Soissons. Saint Vincent lui dit que les ravages de la peste à Gênes l'affligent au dernier point; il lui prescrit de renouveler au cardinal Durazzo l'offre que M. Blatiron lui a déjà faite de la famille en général et de chacun en particulier, pour l'assistance spirituelle des malades, mais il le prie en même temps de ne pas prévenir l'appel du prélat et de ne pas s'exposer sans un ordre de lui. II, 170. — Il exprime sa joie d'apprendre que les missionnaires se sont offerts au cardinal pour assister spirituellement les malades; il faut maintenant qu'ils attendent patiemment l'heure où leur charité sera appelée à s'exercer. 173.

Dupuich (François), prêtre de la Mission, né à Arras en 1616. Saint Vincent lui dit que les raisons qu'il apporte pour être déchargé de la supériorité le confirment dans la résolution de la lui donner tout à fait; il lui envoie donc la lettre qui l'établit le supérieur de la communauté de Troyes. II, 238.

Durand (Antoine), prêtre de la Mission, né en 1629 à Beaumont-sur-Oise, diocèse de Beauvais. Saint Vincent lui souhaite l'esprit d'oraison, car l'oraison est un grand maître pour un prédicateur; il l'excite à la confiance en Dieu, qui ne permettra pas que, par suite de la disette, il manque du nécessaire; il lui prescrit d'honorer et servir les religieux, quoiqu'ils ne lui rendent pas toujours la réciproque; il s'afflige grandement de la grave maladie de M. Dolivet. II, 205. — Il lui trace la conduite à tenir, soit dans ses rapports avec ses confrères, soit pour la solution des affaires importantes, soit pour les cas où l'on voudrait l'obliger à faire quelque chose qui ne serait pas conforme à la fin de l'Institut. 228. — Il lui dit combien le support et la patience sont nécessaires aux supérieurs, car les supérieurs qui veulent bien faire leur devoir de parole et d'exemple ont beaucoup à souffrir de leurs inférieurs, même des meilleurs; il l'engage à prier le confrère dont il a à se plaindre de l'avertir de ses défauts, et, de temps à autre, à déclarer à sa communauté qu'il trouve bon d'être averti par son admoniteur. 298. — Il s'afflige d'apprendre que deux membres de la maison d'Agde, M. Brisjonc et le frère Thierry, songent à quitter la Compagnie, et il envoie le premier à la Rose et le second à Cahors; il dit que la vertu a deux vices à ses côtés, le défaut et l'excès, mais que l'excès est louable en comparaison du défaut et doit être plus supporté. 352. — Il l'encourage à souffrir les croix dont cette vie est parsemée; il lui trace la conduite à suivre pour obtenir les lettres patentes du roi, absolument nécessaires à la fondation du séminaire d'Agde. 381.

Durazzo (le cardinal), archevêque de Gênes. En son nom et au nom de toute la Congrégation, saint Vincent le remercie de ses bienfaits envers les missionnaires; il attribue leurs succès aux vertus du cardinal, et lui souhaite de longues années et l'accomplissement de tous ses vœux. I, 159. — Il prescrit à M. Blatiron d'exposer au cardinal les raisons pour lesquelles les prêtres de la Mission se lient par des vœux, ainsi que la réfutation des objections qu'on avait faites contre ces mêmes vœux. II, 13. — Il dit au

prélat qu'il ne trouve pas de termes assez énergiques pour lui exprimer sa reconnaissance; il le remercie spécialement de l'achat d'une maison destinée aux missionnaires à Rome, et demande à Notre-Seigneur de le conserver longuement pour le bien de la sainte Église. 388.

Durot (Nicolas), prêtre de la Mission, né au bourg d'Oisemont, diocèse d'Amiens. Il est envoyé à Richelieu. I, 63. — Saint Vincent lui écrit à Toulouse qu'il regrette de ne l'avoir pas vu à Richelieu; il le félicite d'être avec M. de Sergis; il l'engage à être bien docile et à pratiquer la charité. 72.

Dussin, oncle de saint Vincent, auquel celui-ci demande de l'aider à s'acquitter envers ses créanciers. I, 13.

Duval (André), docteur en Sorbonne, ami de saint Vincent, qui l'avait consulté au sujet des vœux de sa Compagnie. I, 224.

E

Elbène (Barthélemy d'), évêque d'Agen de 1655 à 1663. Saint Vincent lui présente ses hommages et se met à sa disposition pour l'exécution d'une fondation. I, 304.

Emplois. « C'est à la divine Providence à nous appeler aux emplois pour lesquels elle nous a donné quelque talent. » II, 241.

Entrée. Saint Vincent écrit à un évêque qu'il ne peut, en conscience, autoriser l'entrée des dames de Bouillon au monastère de la Visitation. Les autorisations de ce genre sont prohibées par le concile de Trente, hors le cas de nécessité; il ajoute qu'il les a déjà refusées à un grand nombre de dames, et notamment à Mme la princesse de Carignan, laquelle ne lui pardonnera jamais ce refus. Toutefois, si l'évêque le lui commande, il accordera la permission. II, 312.

Enterrement des pauvres. Les dames de charité doivent assister à l'enterrement des pauvres de leur paroisse. I, 24.

Épernon (le duc d') voulait faire nommer M. Vincent évêque. I, 3.

Escart (Pierre), prêtre de la Mission, né en 1612 à Vouary-en-Vallin, diocèse de Sion, en Suisse. Saint Vincent, après lui avoir exprimé son affection et s'être recommandé à ses prières, l'exhorte à modérer son zèle et à agir avec condescendance et douceur. I, 87. — Il l'engage à ne pas entreprendre un voyage pour visiter sa famille, mais à imiter l'exemple de saint François Xavier, qui, s'en allant aux Indes, passa près de ses parents sans leur rendre visite. 95. — Il l'exhorte à éviter de blâmer son supérieur, comme certains disciples blâmaient Notre-Seigneur, n'ayant pas reconnu d'abord l'esprit dans lequel il agissait; il le prie de faire oraison sur cette lettre. 98. — Il le félicite d'être revenu à de meilleurs sentiments. 114.

Esprit d'humilité. Il consiste principalement à nous tenir dans une continuelle attention et disposition de nous humilier incessamment, en toutes occasions, tant intérieurement qu'extérieurement. I, 36. — Notre-Seigneur nous le donnera si nous le lui demandons. 37.

Estrades (Mgr Jean d'), évêque de Condom de 1647 à 1660. Le saint l'a prié de permettre au père Rivet,

qui était auprès de sa personne, de rentrer dans la Congrégation. I, 282.

Étienne (Nicolas), prêtre de la Mission, né à Paris en 1634, assassiné à Madagascar, en 1664, par Dian Manangue. Saint Vincent lui témoigne sa reconnaissance pour l'offre qu'il a faite à la Compagnie d'un prieuré situé au diocèse de Chartres, et dont M. Leferon, son oncle, à qui il appartient, consent à se dessaisir. Toutefois il remet à plus tard la réponse définitive, « afin de donner lieu à Notre-Seigneur de manifester ses volontés. » II, 56. — Il le loue de s'être comporté avec sagesse et modération dans une circonstance difficile; il lui indique quelle devra être, à Madagascar, sa manière d'agir à l'égard du maréchal de La Meilleraye et de la Compagnie des Indes; il le charge de la direction des missionnaires qui partent avec lui. 409. — Il lui écrit au sujet du différend survenu entre le maréchal de La Meilleraye et la Compagnie des Indes. 413.

Étude. La meilleure étude, c'est de travailler à la vertu; il n'en est pas de plus utile à soi-même et aux autres. I, 359.

Évêques de France. Saint Vincent les invite à signer une lettre au Souverain Pontife pour lui demander de se prononcer dans la question du jansénisme. I, 368.

F

Fabert (le maréchal). Il fait serment de ne plus accepter aucun duel. II, 84.

Fate ben, fratelli, Faites bien, frères. Nom vulgaire d'un hôpital tenu par les frères de Saint-Jean-de-Dieu à Rome. I, 9.

Favier, lieutenant général du bailliage de Toul. Saint Vincent lui témoigne sa reconnaissance pour les démarches qu'il a faites dans le but de confier aux prêtres de la Mission le pèlerinage de Notre-Dame-des-Trois-Épis, au diocèse de Strasbourg, mais il attendra le bon plaisir de Dieu, qui se manifestera par ceux qui ont puissance d'y appeler la Compagnie. II, 348.

Fay (Mlle du), dame de la Charité très zélée. I, 21. — Saint Vincent l'engage à se faire traiter soigneusement pour recouvrer ses forces, et à les bien ménager après pour servir Dieu ; avantages des souffrances. 133.

Félicitations. Saint Vincent adresse ses félicitations à un évêque nouvellement élu. I, 269.

Fénelon (Antoine de Salignac, marquis de), fils de François et de Marie de Bonneval, était né en 1621. Après avoir été un furieux duelliste, il fit serment, entre les mains de M. Olier, dans l'église Saint-Sulpice, le jour de la Pentecôte, de n'accepter aucun duel, et d'en détourner les autres. II, 84.

Feydin (Nicolas), prêtre de la Mission, né en 1620 à Allanche, au diocèse de Clermont en Auvergne. Saint Vincent le félicite de son désir d'aller prêcher l'Évangile à Madagascar, et lui annonce qu'il le choisit pour cette mission, avec le frère Étienne et M. Boursades; il l'engage à donner sa confiance à M. Bourdaise, dont il fait l'éloge. II, 377.

Filles de la Charité. Elles continuent la charité que Notre-Seigneur exerçait sur la terre. I, 65.—

Si elles sont fidèles à leurs devoirs, elles « auront mené une vie fort sainte et, de pauvres filles, elles deviendront de grandes reines au ciel. » 67. — Saint Vincent écrit à celles de la maison de Nantes, leur rappelle l'excellence de leur vocation, leur expose les motifs de se perfectionner dans leur saint état, l'utilité des tentations et en particulier de celles qui viennent de l'intérieur de la famille, et leur indique les moyens d'en triompher. 206.

Fin principale de la Congrégation de la Mission ; l'instruction du peuple de la campagne. I, 327.

Finesse du diable. Il fait entrevoir aux gens de bien une plus grande perfection, pour leur faire quitter celle où Dieu les veut. I, 204.

Flacourt (de), gouverneur de Madagascar au nom de la Compagnie des Indes, ou Compagnie d'Orient. Saint Vincent lui demande des renseignements sur un départ pour Madagascar, ajoutant qu'il va y envoyer le frère Étienne. II, 373.

Fleury (l'abbé de), docteur en Sorbonne, confesseur de Marie de Gonzague, reine de Pologne, à laquelle il avait été désigné par les solitaires de Port-Royal; il avait fait bon accueil aux prêtres de la Mission à leur arrivée en Pologne. I, 394. — Saint Vincent lui exprime sa joie de l'heureux accouchement de la reine de Pologne ; il lui dit que les missionnaires sont prêts à partir ; ils n'attendent qu'un ordre de la reine. 335.

— (Antoine), prêtre de la Mission, né à Buller, diocèse de Sion, en 1624. Saint Vincent lui représente le bonheur qu'il a de faire ce que Notre-Seigneur a fait : évangéliser les pauvres ; il bénit Dieu du succès qu'il accorde à ses efforts ; enfin il le prémunit contre les pièges que le démon pourra lui tendre, soit du côté du monde, soit du côté de ses parents, soit enfin du côté de ses occupations, par la fréquente répétition des mêmes choses. II, 290.

Foix (gouverneur du comté de). Voy. Trois-Villes.

Fondinare (Pierre de), prêtre de la Mission, né au Havre en 1621, sortit de la Congrégation en 1648. I, 264.

Fontaine (Louise-Eugénie de), supérieure du monastère de la Visitation de Paris, rue Saint-Antoine. Le saint fait son éloge. I, 105.

Fontenay-Mareuil (marquis de), ambassadeur de France à Rome, en 1647. Saint Vincent recommande à M. Alméras de le faire agir pour obtenir du Saint-Siège l'approbation des vœux et règlements de la Compagnie. I, 268.

Fonteneil (de), chanoine de Saint-Seurin, à Bordeaux, grand ami de saint Vincent. Le saint le remercie pour les services qu'il rend au pauvre peuple et, dans l'occasion, aux missionnaires. I, 43. — Il est prié de dissuader le frère de saint Vincent d'un voyage à Paris. 46.

Fosse (Jacques de La), prêtre de la Mission, né à Paris en 1621. Saint Vincent lui exprime sa surprise de le voir hésitant sur sa vocation, après dix-huit ou vingt ans passés dans la Compagnie ; il lui représente les raisons pour lesquelles il doit repousser la tentation de la quitter. II, 279.

Fouquet (François), évêque d'Agde (1643-1656), avait demandé des filles de la Charité pour les villes d'Agde et de Pézenas. II, 87.

— (Louis), évêque d'Agde, de 1958 à 1702. Saint Vincent lui représente que les missionnaires ne prêchent pas dans les campagnes pendant les trois mois d'été; il lui enverra donc en octobre, s'il veut attendre jusqu'à cette époque, le missionnaire qu'il a demandé pour diriger une mission à Vézelai; que s'il veut absolument faire donner cette mission de suite, il va écrire à M. Thollard de se tenir prêt à partir. II, 364.

— Procureur général. Saint Vincent le remercie de la protection qu'il a offerte à la Compagnie pour la défense de quelques intérêts. II, 47.

Four (du). Son serment de ne plus accepter aucun duel. II, 85.

Fournier (François), prêtre de la Mission, né à Laval en 1625, devint secrétaire de la Congrégation sous M. Alméras, qui fut élu supérieur après la mort de saint Vincent. Il est l'auteur de la *Vie* attribuée jusqu'à ce jour à Abelly. II, 308.

Francillon (François), frère de la Mission, né en 1621, à Ceaux, diocèse de Poitiers, accompagna M. Guérin à Tunis, et mourut victime de la rage des Turcs, qui l'attachèrent à la bouche d'un canon. I, 250.

François de Sales (saint), évêque de Genève. Guérison miraculeuse opérée par l'application d'un morceau de son rochet. I, 15.

G

Gallais (Guillaume), prêtre de la Mission, né en 1615 à Plouguenas, diocèse de Saint-Brieuc. I, 197.

Gambart (Adrien), né en 1600 au diocèse de Noyon, fut, sans appartenir à la Congrégation, un des premiers compagnons de saint Vincent, qui le donna pour confesseur au deuxième monastère de la Visitation. I, 408.

Garcireux (Françoise de), fille de la Charité, à Alet. Saint Vincent l'exhorte à ne pas s'attribuer la gloire de ses bonnes œuvres, mais à la rapporter à Dieu, à préférer la confusion à la louange, à « être ferme aux petites pratiques de la Compagnie. » II, 457.

Gaudoin (Melchior), frère de la Mission, né en 1620 en la paroisse de Surcamps, au diocèse d'Amiens. Saint Vincent l'autorise à prononcer ses vœux entre les mains de M. Laudin. II, 463.

Gantier (Aubin), frère de la Mission, né en 1627 à Espeaune, en Beauce. Saint Vincent le remercie des nouvelles qu'il lui a envoyées, concernant la mission de Turin; il lui recommande de bien soigner son supérieur, M. Martin; il lui dit qu'il peut porter à la poste, sans le dire à son supérieur, les lettres que les missionnaires lui apportent et qui sont adressées au supérieur général. II, 358.

Gautier (Denis), prêtre de la Mission, né à Langres en 1610. Saint Vincent lui fait part des épreuves des missionnaires atteints de la peste à Tunis et à Alger, et notamment de la mort de M. Guérin, enlevé par le fléau; il ajoute que la dernière conférence du vendredi soir a roulé sur les vertus de ce saint missionnaire. I, 250.

Gayon. Nom d'un frère de saint Vincent. I, 14.

Gentil (Mathurin), prêtre de la Mission, né en 1604 au bourg de Brou, diocèse de Chartres. Saint Vincent lui recommande d'éviter,

en sa qualité de procureur, de faire de mauvais effets dans les corps et dans les esprits en donnant une mauvaise nourriture ; il le prie, au contraire, de tâcher « de donner de bon pain, de bonne viande, et de ne pas vendre le meilleur vin pour donner le pire. » II, 404.

Get (Firmin), prêtre de la Mission, né en 1621, à Cheppy, diocèse d'Amiens ; fut supérieur de la maison de la Mission à Marseille. I, 197. — Saint Vincent lui exprime le désir de se décharger des consulats de Tunis et d'Alger, et le prie de s'informer « secrètement s'il y aurait quelque marchand de Marseille qui voulût prendre lesdits consulats et en rendre certaine somme par an aux prêtres de la Mission » qui seront dans ces parages. II, 16. — Il lui écrit qu'il ne permet pas à M. Beaudoin, sous prétexte du dépérissement de sa santé, d'aller passer six mois dans sa famille ; mais il l'autorise, s'il le veut, à se rendre à Notre-Dame de la Rose, au diocèse d'Agen, où la Compagnie a une maison dont le supérieur, M. Chrestien, le recevra volontiers. 37. — Il lui annonce le départ de deux missionnaires, MM. Admirault et Asselinier ; ils lui porteront l'un des deux ouvrages qu'il a demandés, mais non pas l'autre, publié par Port-Royal, car « une telle source, n'étant pas nette, donne sujet de craindre qu'il y ait quelque danger à boire dans les ruisseaux qui en procèdent. » 127. — Il est sensiblement touché des traitements rigoureux infligés aux consuls de Tunis et d'Alger, et il est aussi fort en peine de MM. Le Vacher, dont l'un est à Tunis et l'autre à Alger ; il le prie de chercher par quelle voie il pourrait donner un peu de consolation à ses confrères affligés. 168. — Il le prie de nouveau de lui faire connaître quel progrès le séminaire de Marseille a fait en la science et la piété ; il lui apprend que la ville de Varsovie a été « derechef assiégée, prise et pillée par les Suédois, » et la mission de cette ville ruinée ; enfin il a reçu de Nantes la nouvelle que MM. Dufour, Prévost et de Belleville, partis pour Madagascar, auraient péri, le dernier au cap Vert, et les deux autres à leur arrivée au lieu de la mission. 182. — Il lui annonce que le duc de Richelieu doit faire des démarches pour obtenir aux administrateurs de l'hôpital de Marseille le droit de prendre les médecins et chirurgiens qu'ils jugeront à propos ; il lui déclare qu'il ne peut, du moins pour le moment, le décharger de ses fonctions de supérieur « sans faire grand préjudice à la maison et aux affaires dont il a le soin. » 212. — Il lui mande de ne pas présenter ses comptes à M. le prévôt Bausset jusqu'à nouvel ordre ; il blâme la conduite des consuls d'Alger et de Tunis, MM. Barreau et Le Vacher, qui ont contracté des engagements qu'ils ne peuvent remplir ; il lui annonce que les missionnaires viennent d'être autorisés par un bref à lire certains livres défendus, mais ils doivent montrer ce bref aux évêques des lieux où ils sont, et obtenir la permission expresse du supérieur général. 229. — Il lui dit qu'il ne peut exprimer sa douleur des nouvelles avanies infligées par les Turcs au frère Barreau ; il demeure d'accord qu'il le faut rappeler, mais non abandon-

ner l'œuvre, car un missionnaire semble nécessaire en ce pays-là pour fortifier les esclaves en tout temps; il lui parle de différentes questions pécuniaires et lui annonce la mort de M. Senaux, dont il fait l'éloge. 234. — Il lui dit qu'il l'a envoyé à Montpellier parce qu'il pensait que tout était disposé; la Compagnie ne s'engage jamais pour un temps déterminé; si Dieu la veut à Montpellier, il trouvera bien le moyen de l'y affermir; il lui souhaite les forces de corps et d'esprit pour la conduite et le succès de son œuvre. 334. — Il le prie de prendre patience, peu à peu il trouvera de la facilité aux choses qui lui paraissent maintenant obscures. 383.

— (Nicolas), prêtre de la Mission, né à Cuppy, diocèse d'Amiens, en 1637. 213.

Gicquel (Jean), prêtre de la Mission, né en 1617 à Meneiac, diocèse de Saint-Malo. Le saint l'exhorte à se donner à Dieu « pour agréer toute sorte d'emplois » : il le prie d'apporter ses soins aux cérémonies qui « sont grandement recommandées dans les Écritures, » et de les faire telles qu'elles se font à Saint-Lazare. I, 288.

Gotescalc, célèbre hérésiarque bénédictin, né à Mayence vers 808, mort en 867, au monastère de Haut-Villiers. Ses doctrines sur la prédestination agitèrent durant un quart de siècle l'Église d'Occident. I, 242.

Gondi (Jean-François de), archevêque de Paris. I, 59.

— (Emmanuel de), comte de Joigny, père du cardinal de Retz. Après avoir été général de toutes les galères de France, il devint veuf et entra à l'Oratoire au mois d'avril 1627; il mourut le 29 juin 1662, à l'âge de 81 ans. II, 267. — Dans un admirable élan d'humilité, le saint lui écrit que, sentant sa fin prochaine, il se prosterne en esprit à ses pieds pour lui demander pardon des mécontentements qu'il lui a donnés par sa rusticité, et pour le remercier des innombrables bienfaits que la petite Compagnie de la Mission a reçus de sa bonté. 476.

Gondrée (Nicolas), prêtre de la Mission, né en 1620 à Assigny, diocèse d'Amiens, mort à Madagascar en 1649. Saint Vincent annonce à M. Nacquart que M. Gondrée sera son compagnon dans la Mission de Madagascar. I, 234.

Gonzague (Marie de), reine de Pologne. Saint Vincent lui annonce l'envoi de quatre missionnaires; il lui retrace les heureux résultats des séminaires en France, et il espère que l'archevêque de Wilna voudra bien en faire l'expérience dans son diocèse; il ajoute que plusieurs filles de la Charité sont prêtes à partir pour la Pologne au premier ordre, ainsi que plusieurs filles de la Visitation. I, 384. — Il lui offre l'expression de sa profonde gratitude pour tous les bienfaits accordés par elle et par le roi, son époux, soit à la Mission, soit aux missionnaires, et notamment pour l'achat d'une maison devant servir à leur établissement, et pour l'assignation d'un revenu considérable destiné à leur subsistance. 453. — Il la remercie d'avoir donné à la maison de Varsovie le bénéfice de Clakitzi, comme aussi d'avoir destiné un grand hôtel pour y faire élever des jeunes filles pauvres; il

admire qu'elle travaille de ses mains pour vêtir les pauvres. II, 374.

Goux (Jacques Le), prêtre de la Mission, né en 1633 à Delcon, diocèse du Mans. Saint Vincent remercie sa mère du consentement qu'elle donne à l'entrée de son fils dans la Congrégation de la Mission. II, 115.

— (Mme Le), mère de M. Le Goux, prêtre de la Mission. Saint Vincent la remercie de l'oblation qu'elle fait à Dieu de son fils, en lui permettant volontiers de se fixer dans la Compagnie ; il l'assure que quand même il viendrait à se retirer, la Compagnie ne réclamera jamais rien pour son entretien et sa nourriture. II, 115.

Grace. La grâce se trouve dans les tribulations. II, 81.

Grandmont (Ordre de). Cet ordre fut fondé vers 1076 par saint Étienne, dans l'abbaye de Limousin, au diocèse de Limoges. Saint Vincent s'excuse auprès du supérieur général de ne pas lui avoir envoyé plus tôt une lettre du roi. Il le prie de conférer un prieuré vacant de son ordre, au diocèse de Lodève, à un de ses religieux, nommé le père Fromont, afin qu'il fasse revivre la primitive observance. I, 403.

Gras (Mlle Le), née Louise de Marillac, fondatrice des filles de la Charité. Comment elle doit se conduire personnellement en l'absence de saint Vincent. I, 17. — Le saint la prie de ne pas se mettre en peine du sentiment ou du dissentiment de son fils pour la communauté de Saint-Lazare, mais de le livrer au vouloir et non-vouloir de Notre-Seigneur. 20.—Avis pour un voyage qu'elle doit faire ; établissement d'une confrérie de charité ; un mot sur sa vocation. 22. — Modération dans le zèle ; règles de conduite pour la trésorière des dames de Charité et pour l'enterrement des pauvres ; conseils sur l'humilité. 23. — Conseils de soumission, d'obéissance, d'humilité envers Mgr de Châlons. 28. — Consolations du refus qu'elle a essuyé de l'évêque de Châlons d'être autorisée à instruire les filles. 29.—Désirs qui semblent selon Dieu et ne le sont pas ; honorer la tranquillité du cœur de Notre-Seigneur. 47. — Grandeur des œuvres des filles de la Charité ; conseils pour bien passer le temps de leur voyage ; ce qu'elles auront à faire, arrivées à Richelieu. 65. — A l'occasion d'un danger auquel Mlle Le Gras avait échappé, le saint lui rappelle que l'on doit vivre de façon à n'être pas surpris par la mort, et lui dit qu'elle a un « nouveau sujet d'aimer Dieu plus que jamais ». 142. — Il lui envoie une lettre des administrateurs de l'hospice de Nantes, qui demandaient de filles de la Charité. 166. — Il lui apprend l'insuccès de la démarche qu'il a faite auprès du cardinal Mazarin, au sujet des troubles de la Fronde. 253. — Il l'engage à remercier Dieu des consolations qu'elle éprouve, et à les regarder comme l'annonce de quelque croix. 492.

Gras (Michel Le), fils d'Antoine Le Gras et de Louise de Marillac (Mlle Le Gras). Ses divers projets d'avenir, ses études, son mariage. I, 21.

Grimal (François), prêtre de la Mission, né à Paris en 1605. Saint Vincent lui recommande de ne pas se mêler des affaires séculières ; motifs de cette recommandation ; il

lui indique ensuite à quelles œuvres il doit s'employer. I, 143. — Il est envoyé à Agen pour l'exécution de la fondation de M. Pasquier. 304.

Guénégaud (Henri de), né en 1609, fut d'abord trésorier de l'Épargne, puis garde des sceaux de 1656 à 1669, époque à laquelle il fut remplacé par Colbert. Il avait été chargé d'annoncer à saint Vincent que la reine avait accordé la charge de gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou à une personne qu'il lui avait recommandée. I, 402.

Guérin (Julien), prêtre de la Mission, né à La Selle, diocèse de Bayeux, en 1605. Saint Vincent lui adresse des avis pour la direction de la maison d'Annecy : donner l'exemple de l'observation des règles; être ferme dans la fin et doux dans les moyens; prendre conseil de personnes qu'il désigne. I, 134. — Il est mort de la peste, à Tunis, en 1648; saint Vincent fait une conférence à Saint-Lazare sur ses vertus. 250.

— (sœur Anne-Marguerite), religieuse de la Visitation. Saint Vincent la conseille au sujet d'une fondation qu'elle doit faire pour remplir les volontés de deux bienfaiteurs, M. Leg et Mme Danfreuille; il la dissuade d'acheter une grande maison de la rue Montorgueil, l'engageant à ne chercher qu'un logement modeste, dont le prix soit médiocre, « pour qu'elle ait de quoi le payer, de quoi l'ajuster et de quoi subvenir aux besoins nécessaires ». II, 359.

— (Mathurine), fille de la Charité. Saint Vincent lui témoigne sa joie et sa reconnaissance envers Dieu pour le bien qu'il opère par elle; il regarde comme une calomnie certaines accusations portées contre la sœur Marthe; il l'engage à mépriser tous les sujets d'opprobre et de confusion qui viennent de la part des hommes. II, 423. — Il lui annonce la mort de M. Portail, la maladie de Mlle Le Gras, et l'engage à demeurer en paix, supportant avec résignation les épreuves envoyées de Dieu. 441. — Il se dit très consolé de la manière dont elle et sa compagne ont supporté la perte de M. Portail; il l'exhorte à avoir toujours en vue Notre-Seigneur, le modèle de la charité. 445.

Guérison miraculeuse. Attestation d'une guérison opérée par l'application d'un morceau du rochet de saint François de Sales, en faveur d'une religieuse du second monastère de la Visitation à Paris. I, 15.

Guespreyre (de), seigneur dudit lieu, à Guespreyre. Saint Vincent lui dit qu'on ne reçoit dans les maisons de la Mission que deux sortes de personnes : celles qui désirent faire les exercices de la retraite et celles qui veulent entrer dans la Congrégation. II, 312.

H

Haran (Nicolle), fille de la Charité, à Nantes. Saint Vincent lui annonce l'arrivée de deux missionnaires, dont l'un est M. Herbron; il l'interroge, point par point, sur l'état de sa maison, et l'exhorte à donner à ses sœurs l'exemple de toutes les vertus qu'elle veut leur voir pratiquer; il lui apprend que Mlle Le Gras est malade des suites d'une chute. II, 130. — Il promet de faire

ce qui sera possible pour lui envoyer du renfort; il lui dit qu'elle et ses sœurs ne se mettent pas en peine lorsque leurs emplois les empêchent d'être exactes à l'oraison et aux règles; il ajoute que M. Alméras n'étant plus en état de les aller voir, il enverra un autre missionnaire les visiter. 307.— Il lui envoie une lettre qu'elle devra remettre à M. Étienne, lors de son passage à Nantes en allant s'embarquer pour Madagascar, avec deux autres missionnaires; il lui recommande le support, la charité fraternelle, l'union avec Notre-Seigneur, et lui apprend que Mlle Le Gras est de nouveau souffrante. 403.

Hardemont (Anne), fille de la Charité à Hennebont. Saint Vincent lui adresse des remerciements pour M. Eudo, son bienfaiteur, et lui exprime le chagrin que lui cause l'indisposition de la sœur Geneviève, qui est avec elle à Hennebont; il lui annonce l'envoi d'une autre sœur, et l'exhorte à « porter doucement les peines d'esprit et de corps que la Providence lui donnera ». I, 375.— Il lui recommande de fort respecter M. Eudo et de suivre ses bons avis; d'avoir soin de ses sœurs et d'elle-même, et de vivre ensemble comme n'ayant qu'un cœur et qu'une âme. 383.— Il bénit Dieu des grâces qu'il lui a accordées et il exalte l'excellence de sa vocation, car, « en faisant ce qu'elle fait, elle accomplit la loi et les prophètes. » II, 214. — Il lui dit que Notre-Seigneur la conduit par la voie des saints, c'est-à-dire par les amertumes; il l'assure qu'elle se trompe en croyant que Mlle Le Gras l'a envoyée à Ussel pour se défaire d'elle; il lui apprend la maladie de quatre sœurs envoyées à Calais pour soigner les soldats blessés, et la mort de deux d'entre elles; il l'exhorte à mériter la couronne qui récompensera les vraies filles de la Charité et à ne plus songer soit à revenir à Paris, soit à être envoyée à Cahors. 258. — Il la félicite de n'avoir pas voulu soigner une dame de condition, les filles de la Charité n'étant que pour les pauvres malades; il la loue des efforts qu'elle fait pour surmonter son ennui et l'exhorte à la patience, promettant de la remplacer si la chose devient possible. 304.

Herbron (François), prêtre de la Mission, né à Alençon en 1617. Saint Vincent annonce son départ pour Nantes. II, 130. — Il lui apprend que le départ pour Madagascar est différé; il le félicite de ses dispositions pour les missions lointaines; il l'engage à se tenir prêt : s'il est désigné, il partira; s'il n'est pas désigné, il aura néanmoins la récompense d'un apôtre. 315.

Hérésies. Les progrès des hérésies dans l'Empire, en Suède, en Danemark, en Norwège, en Écosse, en Angleterre, en Irlande, en Bohême, en Hongrie, faisaient craindre à saint Vincent de voir l'Église anéantie en Europe et transférée aux nations infidèles. I, 173.

Hilarion (le R. P.), abbé de Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome. Saint Vincent le remercie « avec tout le respect et toute la reconnaissance possibles » des services qu'il a rendus à la Compagnie, et spécialement de deux brefs considérables que, par son moyen, cette même Compagnie a obtenus du Saint-Siège. II, 391.

Hopille, grand vicaire d'Agen, avait

envoyé à M. de Sergis quatre ou cinq curés pour travailler avec lui pendant la mission d'Aiguillon. I, 59.

Horgny (Jean d'), prêtre de la Mission, né en 1599 au village d'Estrées, diocèse de Noyon. Saint Vincent lui recommande instamment d'être « exact à tous les ordres » du supérieur général, quels qu'ils soient. I, 164. — Il exprime l'appréhension que Dieu n'anéantisse peu à peu l'Église en Europe, à cause de la corruption et des hérésies, pour communiquer l'Évangile aux infidèles. 173. — Il lui indique les moyens d'unir l'abbaye de Saint-Méen au séminaire de cette ville, dirigé par les prêtres de la Mission, et le charge de négocier cette union auprès du Saint-Siège. 184. — Impossibilité d'augmenter le nombre des missionnaires de la maison de Rome. Le Saint-Siège presse la Compagnie de se charger de la mission de Perse; choix d'un sujet pour Babylone. 200. — Il lui fait part de ses indécisions au sujet de l'évêché de Babylone, proposé par le Pape à la Congrégation ; il ne sait encore s'il y enverra M. Lambert. 211. — Les bénédictions accordées par Dieu aux missionnaires de la Compagnie lui font espérer que la divine bonté donnera à celle-ci des sujets capables pour la conduire. 214. — Le saint répond à un double reproche : le premier, de confier des emplois trop considérables aux frères coadjuteurs; le second, d'avoir pris parti contre le jansénisme. Au sujet de ce dernier point, il énumère les motifs qu'il a eus de se déclarer contre les opinions nouvelles; il découvre, surtout par les funestes effets qu'il a produits, le poison caché du livre de la *Fréquente communion* du docteur Arnaud; enfin il réfute brièvement les principaux points de la doctrine de Jansénius. 237. — Dans une nouvelle lettre très étendue, Vincent combat avec énergie les opinions du docteur Arnaud dans son livre de la *Fréquente communion*. 254. — Il mande à M. d'Horgny qu'il s'est entendu avec M. de Ventadour, lequel a promis que les prêtres de sa congrégation ne prendraient pas le nom de *missionnaires*. Il souhaite de bon cœur le succès de cette nouvelle fondation; il blâme le zèle exagéré de l'assistant de Rome. 415. — Il remercie Dieu du succès qu'il donne aux missions; il invite M. d'Horgny à s'en tenir aux principales fonctions de la Compagnie, hors le cas d'un commandement formel des évêques. 425. — Il l'engage à ne pas se préoccuper des desseins désavantageux d'un prélat pour la Compagnie, ni de la poursuite de M. de Ventadour, mais à mettre sa confiance en Dieu. 427. — Il le prie de continuer d'envoyer les récits des travaux de ses confrères, sans s'arrêter aux critiques de ceux qui ne goûtent pas ces récits. Il ne faut pas, à cause de la faiblesse de ces yeux chassieux, s'abstenir d'éclairer les autres par les exemples des plus fervents. 482. — Il lui prescrit de recommander dans toutes les communautés où il passera, et même en plein chapitre, l'observance de la règle d'après laquelle chaque membre de la Compagnie peut écrire au supérieur général sans montrer sa lettre au supérieur particulier. 394.

Huguier (Benjamin), né à Sézanne, en Champagne, en 1615, fut d'abord

procureur du Châtelet de Paris; puis, étant entré dans la Congrégation de la Mission, il fut envoyé en Barbarie et mourut à Alger en 1663, au milieu des pestiférés. I, 395.

Humilité de Notre-Seigneur dans ses prédications. Il a voulu prêcher sa doctrine avec un style beaucoup plus bas et plus ravalé que celui de ses apôtres; il gagna ses apôtres et ses disciples presque un à un, avec travail et fatigue, tandis que saint Pierre convertit cinq mille hommes dès sa première prédication. I, 36. — Il a permis qu'on lui reprochât publiquement le mal qu'il n'avait pas fait, et il n'a pas dit un mot pour se mettre à couvert de cette confusion. II, 180.

— de saint Vincent. « Ma misère est si grande, disait-il, que je suis toujours dans la poussière de mes imperfections, et, au lieu que l'âge de soixante-quatre ans que j'ai me devrait être un plus puissant aiguillon pour travailler à l'amendement de ma misérable vie, je ne sais comment cela se fait que j'y avance moins que jamais. » I, 87. — « Je suis un pauvre laboureur et un pécheur, et qui pis est, le plus abominable et détestable des pécheurs de la terre. » 104. — « Je suis moi-même le plus abominable des pécheurs. » II, 2. — « Ressouvenez-vous, s'il vous plaît, en vos prières, d'un pauvre vieillard de quatre-vingt-trois ans, chargé de péchés. » 378.

— Leçons d'humilité à un frère coadjuteur qui avait la prétention de se croire appelé à convertir l'univers. II, 147.

— vertu d'). « Elle consiste à aimer le mépris; bienheureux est celui qui est parvenu à ce degré, car il a trouvé un trésor caché et une source de grâce qui ne tarira jamais. » II, 80. — Cette vertu est un remède contre les antipathies naturelles: « car elle rend aimables ceux qui la pratiquent, et fait estimer le prochain plus que soi. » 108. — « L'humilité naît de la connaissance vraie que nous avons de nous-mêmes, et elle nous porte à nous cacher plutôt qu'à nous produire. » 147.

Husson (Martin), prêtre de la Mission, d'abord avocat au parlement, était fils de M. Husson, gouverneur du marquis de Richelieu, neveu de la duchesse d'Aiguillon. Saint Vincent le presse de la manière la plus vive de se rendre à Tunis. II, 467.

I

Illuminés. « Saint Paul dit que ceux qui ont été une fois illuminés et ont goûté la parole de Dieu, s'ils retombent, ne peuvent que très difficilement être renouvelés à pénitence. » I, 283.

Ignace (saint) de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, fit, avant sa mort, cent établissements de deux ou trois personnes chacun; il y envoyait des novices et parfois il était même obligé de les établir supérieurs. I, 200.

Ingoli (Mgr). Le saint lui annonce qu'il va envoyer, pour la coadjutorerie de Babylone, l'un des deux assistants que la Compagnie lui a donnés pour lui servir de conseillers. I, 205.

Innocent X, pape. Saint Vincent s'excuse de ne pouvoir aller en personne offrir ses hommages à Sa Sainteté, et lui adresse un

exposé des œuvres de la Congrégation de la Mission. I, 336, 346. — Il adresse au Pape un exposé des maux qui affligent la France : la maison royale divisée, le pays en proie aux factions, les cités renversées, les mystères de la religion profanés, le désordre et la ruine partout, et il prie le Pontife d'intervenir pour mettre un terme à tant de calamités, 448.

Inspirations. « Celles de Dieu sont douces, attrayantes et presque imperceptibles, au lieu que les mouvements de la nature et les suggestions du diable troublent et violentent l'âme par leurs efforts. » II, 81.

Intrigues. Les mêmes intrigues par lesquelles les hommes tâchent de nous nuire, Dieu s'en sert pour nous défendre. I, 421.

J

Jamain (Martin), clerc de la Mission, né en 1619 à Andieu, diocèse de Trèves. Saint Vincent annonce à M. Lambert la mort édifiante du frère Jamain, après une vie exemplaire; il fait l'éloge de ses vertus. I, 153.

Jansénius (Cornélius), né en 1585 au village d'Acquoi, près de Léerdan, en Hollande, étudia la théologie à Louvain et à Paris, et se lia avec l'abbé de Saint-Cyran. En 1635, il fut élevé au siège épiscopal d'Ypres et mourut de la peste trois ans après. Un de ses livres, l'*Augustinus*, qui ne fut publié qu'après sa mort, suscita de vives discussions dans l'Église et donna naissance au jansénisme. — Son dessein de discréditer les jésuites. I, 240.

Joannes, de Mauléon, esclave en Barbarie. Saint Vincent s'occupe de son rachat. I, 465.

Jolly (Edme), né en 1622 à Doue en Brie, d'abord gentilhomme de la suite du marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France à Rome, entra en 1646 dans la Congrégation de la Mission et en devint plus tard supérieur général. I, 269. — Saint Vincent lui fait l'historique des vœux dans la Compagnie, et dit avec quels sentiments de joie a été accueilli le bref qui les confirme; il ajoute qu'il a été résolu que la Compagnie n'acquerrait pas l'établissement de Saint-Jean-Mercatelli, à Rome, à cause de la cure qui y est attachée. II, 39. — Il l'exhorte à se confier entièrement en la bonté de Dieu et à souffrir qu'elle continue à faire son œuvre par lui; il indique la conduite à tenir à l'égard des offrandes faites par les évêques, les ordinands et les exercitants; il ajoute que l'acte d'acceptation du bref relatif aux vœux a été signé par la Communauté, en présence de notaire. 48. — Le saint loue Dieu de l'affection avec laquelle les missionnaires de Rome travaillent; il prie « derechef M. Jolly de modérer son travail et de se conserver. » 55. — Il lui témoigne sa satisfaction de ce qu'une mission doit être donnée dans la première paroisse du monde : Saint-Jean-de-Latran. 72. — Il le charge de négocier à Rome pour obtenir du Saint-Père un bref contre les duellistes. 84. — Il approuve pleinement ce qu'il a fait au sujet d'une maison dont le Pape veut disposer pour une œuvre pieuse; il lui trace ensuite la ligne de conduite à suivre en cas de peste. 89. — Il lui demande de ne pas recevoir un frère aux vœux

jusqu'à ce qu'il ait donné des témoignages de sa véritable conversion; il lui apprend qu'il a désigné M. Berthe pour une mission dans le Liban; motifs de ce choix; enfin, il ajoute qu'il fait prier pour Rome menacée de la peste et pour la conservation du Saint-Père. 98. — Il se dit grandement consolé de ce que toutes les personnes de la maison de Rome s'offrent de bon cœur à l'assistance des pestiférés, mais il prie M. Jolly de ne pas s'exposer, à cause du besoin que sa famille a de sa conduite. 115. — La douleur de saint Vincent va croissant à mesure que la contagion augmente à Rome et dans l'Italie; il renouvelle la recommandation pour les missionnaires de ne s'exposer au fléau que sur la volonté déclarée du Saint-Père ou de la Congrégation établie à cet effet; il témoigne de ses bons sentiments pour messieurs de Saint-Sulpice, mais il ne voudrait pas qu'ils prissent le nom de *missionnaires*. 137. — Il souhaite que Dieu préserve la maison de Rome de la contagion. Au sujet des consulats d'Alger et de Tunis, il dit que le roi de France ne voulant pas nommer de consuls à Alger ni à Tunis, il serait nécessaire que le Saint-Siège autorisât MM. Le Vacher à en faire les fonctions. 176. — Inquiétudes du saint au sujet de M. Simon, missionnaire à Gênes, dont il ne reçoit plus de nouvelles; il engage M. Jolly à ne pas mettre la Compagnie en avant pour le séminaire des Missions étrangères qui se doit fonder à Rome. A propos d'un livre de Mgr de Maupas du Tour, évêque du Puy, dans lequel le défunt évêque de Genève était qualifié de saint et de bienheureux avant sa béatification, et qui semblait, à cause de cela même, devoir être pour cette béatification une cause de retard, il le prie de s'enquérir de la conduite à suivre pour empêcher ce fâcheux résultat. 199. — Il prie Dieu de bénir les travaux des missionnaires qui travaillent dans la campagne romaine. Vincent communique à M. Jolly le projet du séminaire pour les missions étrangères qui doit se fonder à Rome et dont le nonce lui a fait part; il trouve qu'on a eu raison de ne pas confier la direction de ce séminaire à la Compagnie. 207. — Il lui annonce l'envoi d'une relation de M. Bourdaise concernant la mission de Madagascar, et lui exprime les inquiétudes que lui cause l'avenir de cette mission; il lui demande le sens précis d'une réponse de la sacrée Congrégation, qui semblait interdire aux missionnaires d'exercer le pouvoir consulaire; il le prie de s'informer si les prêtres peuvent, sans danger, « donner des remèdes aux pauvres gens pour certains maux dont ils sont atteints. » 216. — Il le prie de temporiser pour l'établissement proposé par le cardinal de Bagni; il y a des choses où l'on ne doit agir que passivement; il l'engage à accepter l'établissement qui lui est offert à Saint-Jean-de-Latran, et à recevoir les bons prêtres qui veulent s'exercer aux missions. 219. — Il lui semble que l'opposition du procureur général de Saint-Maur, à l'expédition de la bulle d'union de Saint-Méen à la Mission, ne repose sur aucun fondement sérieux; car les bénédictins réformés n'ont droit d'entrer dans une abbaye de Saint-Benoît que s'ils y sont appelés. 242.

— Il loue Dieu de ce que le Pape, après un rapport du cardinal Durazzo sur la conduite des missionnaires dans son diocèse, a ordonné qu'ils exerceraient leurs fonctions à Rome comme à Gênes et ailleurs. 256. — Il se réjouit d'apprendre que la question du logement des missionnaires dans la maison de Saint-Nicolas est presque tranchée, et qu'ils seront chargés des ordinands; il autorise M. Jolly à accepter la paroisse à cause du séminaire; car « les séminaristes apprennent mieux les fonctions curiales par la pratique que par la théorie »; mais qu'il se souvienne que la Compagnie ne peut rien payer ni pour dédommager les religieux supprimés, ni pour contenter d'autres personnes intéressées, et qu'elle ne peut pas davantage se charger de l'entretien des ordinands et des séminaristes. 268. — Il déplore les caprices du frère Leberger, qui voudrait étudier selon sa fantaisie, et il prie M. Jolly de lui découvrir la malignité de cette tentation; il approuve la réponse que ce dernier a faite au secrétaire de la Congrégation de la Propagande, au sujet d'un emploi qui était proposé à la Compagnie. 295. — Il lui fait savoir que, loin de s'opposer à la fondation de la congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne, qui feront aussi des vœux simples et donneront des missions, il a répondu au nonce, qui l'interrogeait sur ce point, qu'il serait heureux de voir s'augmenter le nombre des ouvriers. 310. — Il l'engage à s'abandonner à la Providence, qui fournira la facilité d'avoir une maison quand l'heure sera venue, et il cite la générosité d'un gentilhomme de Gênes, Emmanuel Brignole, envers la maison de Gênes. 321. — Il prie M. Jolly d'obtenir une dispense pour le frère Étienne, qu'une difformité de la main gauche rendait irrégulier; il développe les motifs propres à appuyer cette demande; il ajoute que le frère Étienne va partir pour Madagascar, et que si on lui refuse cette dispense, il faudrait au moins lui faire accorder certains privilèges; il exprime ses hésitations sur le choix d'un bâtiment; il annonce l'envoi d'une lettre destinée au Saint-Père pour demander la canonisation du grand serviteur de Dieu, François de Sales. 324. — Il le prie de faire parvenir sa supplique quand les religieuses de la Visitation la lui auront envoyée. 333. — Il admire le dévouement de M. Jolly, qui lui fait préférer les intérêts de la Compagnie au soin de sa propre vie; il lui prescrit les précautions à prendre pour sa santé; il le remercie de la dispense qu'il a obtenue au frère Étienne; enfin il lui demande de faire approuver à Rome l'ouvrage d'Abelly intitulé : *Défense de la hiérarchie de l'Église et de l'autorité légitime de notre saint Père le Pape et de nosseigneurs les évêques*. 349. — Il témoigne sa reconnaissance pour les bienfaits du cardinal Durazzo, archevêque de Gênes, envers la Compagnie; il prie la divine Majesté d'être elle-même la récompense de ce charitable prélat. 382. — Il loue Dieu du dessein qu'on a formé d'établir à Rome un séminaire pour les Missions étrangères et de le confier aux prêtres de la Mission ; mais il doute du succès de cette entreprise. 468. — Saint Vincent exprime son ad

miration et sa reconnaissance pour le cardinal Durazzo, archevêque de Gênes, qui a fait rejeter un projet de missions en Corse préjudiciable à la Compagnie. 478. — Il lui dit de ne pas faire traduire les livres d'Abelly, et de se contenter d'en remettre des exemplaires aux personnes qui entendent le français. 395. — Il se réjouit des grâces que Dieu fait aux missionnaires de Rome et au pauvre peuple de la campagne romaine; il ne peut exprimer sa joie de voir enfin les missionnaires installés dans la maison donnée par le cardinal Bagni, grâce à l'intervention dévouée du cardinal Durazzo ; il le charge de s'occuper de la réhabilitation d'un prêtre apostat. 407.

Joseph. Il allait en Égypte pour y souffrir les misères qui accompagnent l'esclavage, et il y trouva son bonheur et celui des siens. I, 51.

Judas. Son exemple est propre à inspirer l'humilité; il avait reçu de grandes grâces, et néanmoins il s'est perdu. I, 35.

Jugements téméraires. Notre-Seigneur les a souvent blâmés dans l'Évangile, et il a donné quantité de malédictions aux personnes qui jugent témérairement de leur prochain. I, 99.

L

Labadie (Jean), né à Bourg en Guyenne en 1610, se fit jésuite, puis essaya vainement d'entrer à l'Oratoire, tourna au jansénisme, embrassa la religion réformée à Montauban, et mourut en 1678 à Wiewert, en Hollande, après avoir fondé une secte d'illuminés. Il a publié plusieurs ouvrages pleins d'extravagances. I, 377, 454, 455.

Lacroix (Jeanne), fille de la Charité. Saint Vincent lui fait part de la mort de M. Portail et de celle de Mlle Le Gras ; il l'engage à prier pour les deux défunts et à se conformer au bon plaisir de Dieu. II, 443.

Lagault (Jérôme), né à Paris, docteur de la maison et société de Sorbonne, ami de saint Vincent. Il avait été à Rome avec François Hallier, autre docteur de Sorbonne, pour y combattre les intrigues des jansénistes. Vincent lui écrit à Rome et lui dit que les esprits sont, pour le moment, détournés des questions théologiques par le fléau de la guerre, mais que, cependant, le parti janséniste a fait circuler une lettre de saint Prosper qu'il a falsifiée dans son sens; il attribue à l'intercession de sainte Geneviève la retraite du duc de Lorraine, et donne quelques détails sur l'extrême détresse qui règne dans la capitale. I, 428.

Lambert aux Couteaux, prêtre de la Mission, né en 1606 au village de Fossemanant, paroisse de Proussel, diocèse d'Amiens. Saint Vincent lui annonce l'envoi de missionnaires à Richelieu, et lui indique la manière de traiter les controverses et la nécessité de bien faire le catéchisme. I, 62. — Il lui apprend la mort édifiante du frère Jamain, en qui il avait remarqué les vertus du vrai missionnaire : la simplicité, l'humilité, la douceur, la soumission. 153. — Il lui représente l'inexactitude du lever comme une cause de relâchement dans les communautés; il énumère tous les avantages que

procure le lever à l'heure réglementaire; il réfute les objections que l'on fait d'ordinaire contre ce point de la règle; enfin il prescrit les principaux moyens d'en assurer la fidèle observation. 296. — Il l'engage à ne pas poursuivre un changement relatif à l'aumônerie de Champigny sans se concerter avec les intéressés. 310. — Il lui donne divers avis touchant le temporel et lui réitère celui de ne faire aucun changement à l'aumônerie de Champigny sans le consentement des principaux officiers de Mme la duchesse d'Aiguillon; il ajoute que la Compagnie ne doit se mêler aucunement de faire recevoir personne dans les charges. 316. — Il lui trace la conduite à suivre en prévision du prochain voyage du roi à Richelieu, 325. — Il dit que les missionnaires doivent accepter les emplois que leur confient les évêques, mais non les rechercher, et que dans les œuvres, il faut se conformer aux intentions des fondateurs. 338. — Saint Vincent bénit la Providence de l'heureuse arrivée en Pologne de M. Lambert et de ses compagnons : MM. Desdames, Guillot et Zelazewski; il exprime ses espérances pour le succès de cette mission naissante; il ajoute quelques nouvelles relatives aux établissements de la Compagnie en France, en Irlande, en Barbarie. 393. — Il lui adresse ses vœux de bonne année et lui annonce l'envoi d'une relation touchant la mission des Hébrides; il est affligé de la maladie de la reine de Pologne; il remercie Dieu de la protection dont il couvre les missionnaires; enfin, il lui apprend qu'on va aviser aux moyens de secourir « la pauvre Champagne que les armées réduisent en un pitoyable état ». 399. — Il lui exprime sa douleur à la nouvelle de la mort du jeune fils du roi de Pologne; il lui dit qu'il souffre beaucoup de son absence et qu'il demande à Dieu une personne capable de le remplacer en ce pays; il se réjouit du retour du frère Casimir. 407. — Il lui apprend l'opposition de l'archevêque de Paris au départ des Filles de la Visitation pour Varsovie; une lettre de la reine (de Pologne) pourrait peut-être le faire changer d'avis : il y a encore à redouter l'opposition des parents de ces religieuses; il envoie cependant les pièces qui pourront aider à lever les obstacles; il décrit les maux qui affligent la capitale et les efforts des missionnaires et des filles de la Charité pour le soulagement de toutes les misères. 430. — Il lui annonce que les filles de la Charité sont prêtes à se rendre en Pologne à la première occasion, et que les missionnaires employés depuis deux ans à distribuer les secours en Champagne et en Picardie vont rentrer à Paris; il raconte les dangers courus à Saint-Lazare et à Saint-Charles. 438.

Langlois (Louis), prêtre de la Mission, né en 1616 à Paris, chargé de la direction du séminaire de Saintes. II, 51. — Saint Vincent l'exhorte à ne pas se laisser décourager par les difficultés qu'il rencontre dans la conduite du séminaire; qu'il attende au moins l'arrivée du visiteur, et si celui-ci trouve à propos de le décharger de cet emploi, on lui en donnera un autre. 33.

Layman (Paul), jésuite allemand,

digne de figurer parmi les plus grands docteurs de la théologie morale. II, 11.

Le Breton, prêtre de la Mission. Saint Vincent lui écrit au sujet de l'établissement de la Compagnie à Rome; les Missionnaires doivent être aux ordres du Souverain Pontife, comme les serviteurs du centurion de l'Évangile. I, 86.

Lébron (Charles-Jacques de Gélas de), évêque de Valence (1624-1654). I, 61.

Leclerc (Pierre), frère de la Mission, né à Meaux en 1624. Saint Vincent le loue de la simplicité avec laquelle il lui découvre son intérieur; il l'engage à persévérer dans sa vocation et le dissuade de vouloir changer de maison, parce que le changement de lieu ne nous délivre pas de nos tentations. I, 293.

Lejuge (Jérôme), prêtre de la Mission, né en 1611 à Diano, diocèse d'Albenga, en Italie. Saint Vincent loue sa disposition d'aller partout où la Providence l'enverra; il lui dit qu'il pourra se rendre à Rome après les grandes chaleurs; il ajoute qu'il se charge de régler lui-même ses affaires de famille et qu'il le prie de remettre entre les mains de M. Sappia celles de la procure de Gênes. II, 347.

Lemercier, clerc à Rome. Saint Vincent lui écrit qu'il consent à le recevoir de nouveau dans la Compagnie, mais à la condition qu'il renoncera à ses propres sentiments, et qu'il se soumettra en tout et toujours à ses supérieurs. II, 314.

Léonard, frère de la Mission, né à Paris en 1626. Saint Vincent le fortifie contre les ennuis inséparables de l'office de cuisinier; il l'exhorte à la patience et à continuer de « montrer autant de douceur et d'affabilité que la chaleur du climat et les ardeurs du feu le permettent ». I, 275.

Lepeintre (Jeanne), fille de la Charité. Saint Vincent l'exhorte à supporter avec patience les incommodités de son logement; il la félicite de l'humilité qui la porte à demander d'être déchargée des fonctions de supérieure; il lui fait ressortir les avantages de la direction spirituelle et l'utilité de n'avoir qu'un confesseur pour la maison, I, 307.— Il la loue du bon usage qu'elle fait des grâces que Dieu a mises en elle; puis il lui reproche d'avoir entrepris deux voyages sans l'avis de ses supérieurs. II, 105.

Lerond (Mme), tonnelière, esclave à Tunis. Saint Vincent adresse au frère Barreau l'argent nécessaire au rachat de cette femme. I, 465.

Lescar (Mgr l'évêque de). Saint Vincent s'excuse de son retard apparent à répondre à une demande du prélat qui désirait avoir quatre prêtres de la Mission pour Bétharram; il vient d'apprendre que sa réponse écrite l'année précédente a été égarée; il expose les motifs pour lesquels il ne peut accepter la proposition dans les termes où elle lui a été faite; mais il indique à quelles conditions l'union pourrait se faire entre les missionnaires et les prêtres de Bétharram. II, 464.

Lestoc (M. de), docteur de Sorbonne et curé de Saint-Laurent. Saint Vincent lui écrit au sujet de l'établissement de la Congrégation en la maison de Saint-Lazare. I, 31.

Levacher (Jean), prêtre de la Mission, né à Ecouen en 1619, partit pour Tunis en 1647, y exerça les

fonctions de consul, puis à Alger, où il mourut martyr le 29 juillet 1683. I, 395.

— (Philippe), prêtre de la Mission, né à Écouen en 1622, mort à Alger en 1679, après vingt-neuf ans d'un ministère laborieux dans les pays barbaresques. Le saint l'exhorte à employer les voies douces auprès des prêtres et religieux et des autres captifs, et de ne se servir des sévères que dans l'extrémité; il lui recommande de ne pas attaquer trop promptement ni trop ouvertement les abus, comme aussi d'éviter les Turcs et les renégats, n'étant point chargé de leurs âmes, mais seulement de celles des « pauvres chrétiens captifs »; enfin, il souhaite de le voir modérer son ardeur et peser mûrement les choses avant de les résoudre. I, 356. — Il lui fait l'éloge de M. Martin Husson, envoyé comme consul à Alger, et il le prie de lui faire bon accueil et « de lui déférer, surtout dans l'exercice du consulat ». 489. — Il se réjouit de l'union qui règne entre les missionnaires à Alger; il exalte l'excellence du ministère qui leur est confié et les exhorte à se préparer à la souffrance. II, 1.

Levazeux (Achille), prêtre de la Mission, né en 1620 à Bonneval, au diocèse de Chartres, fut quelque temps à la Mission de Rome. I, 402. — Saint Vincent lui rappelle que les prêtres de la Mission ne doivent pas chercher à faire des établissements, mais attendre que la Providence les appelle; il le blâme d'avoir conclu une affaire importante sans avoir attendu son avis; il le prie de lui mander en détail l'état des choses. II, 161.

Lever. Sept principaux avantages que l'on retire en se levant au moment où l'on entend le réveil. I, 297. — « La grâce de la vocation tient à l'oraison, et la grâce de l'oraison à celle du lever. » 299.

— Heure du lever pour les filles de la Charité, et manière de le sanctifier. I, 80.

Liancourt (le duc de). Il fait serment de ne plus se battre en duel. II, 84.

— (la duchesse de). Elle aide par ses aumônes les filles de la Charité qui travaillent à Richelieu. I, 67. — Saint Vincent lui expose les mesures prises relativement à l'œuvre de la Providence, à la suite de la mort de Mlle Pollalion, fondatrice de cette œuvre, et la prie de vouloir bien continuer à en être la bienfaitrice. II, 202.

Limerick (l'évêque de). Le saint lui annonce l'envoi de huit missionnaires en Hibernie. I, 182.

Lionne (Catherine-Agnès), religieuse professe du monastère de la Visitation du faubourg Saint-Jacques. Saint Vincent approuve sa nomination comme supérieure d'un nonveau monastère à Abbeville. I, 329.

Liverdis (Grangier de), évêque de Tréguier de 1646 à 1679. Saint Vincent lui expose qu'il a rappelé M. Plunket parce qu'il ne parlait pas bien français et que la leçon qu'il aurait dû faire était faite par M. Dupont; il promet de lui envoyer un autre missionnaire, et proteste de sa déférence pour le prélat; il ajoute un mot d'éloges sur l'abbé Livery, son neveu, actuellement en retraite à Saint-Lazare. II, 272.

Loisy en Brie. Situation de ce pays

au point de vue religieux en 1626. I, 17.

Louis (saint), roi de France, parfait modèle de soumission à la volonté de Dieu, par la tranquillité avec laquelle il s'en revint de la terre sainte sans avoir réussi dans son dessein. I, 30.

— XIII, roi de France, fonda en 1643 la maison de la Mission de Sedan, dont Jacques Gallais fut le premier supérieur. I, 143. — A ses derniers moments, il fit demander saint Vincent pour l'assister, et celui-ci écrivait à M. Codoing qu'il n'avait jamais vu mourir personne plus chrétiennement. 138.

Lucas (Antoine), prêtre de la Mission, né à Paris le 20 juin 1600, un des premiers compagnons de saint Vincent. Son habileté dans la controverse. I, 26.

Luçon (l'évêque de). Saint Vincent lui annonce l'envoi d'un nouvel exemplaire de la lettre des évêques au Pape, pour le prier de se prononcer sur le jansénisme; il l'engage à la signer, réfute les objections qui pourraient le faire hésiter et montre la nécessité urgente d'une définition. I, 374.

Luillier (Hélène-Angélique), religieuse visitandine, ancienne supérieure de la Visitation de Paris, rue Saint-Antoine. Le saint loue l'humilité et la cordialité avec laquelle elle supportait ses infirmités. I, 105.

M

Madeleine. « Notre-Seigneur a jugé le soin de la Madeleine pouvoir être digne de sa bonté et de celle de la vierge Marie. » I, 56.

— (œuvre de la). Cette œuvre consiste à « donner la main aux âmes qui se vont perdant et qui vont incessamment déshonorant Dieu et remplissant les enfers, pour les tirer de la masse de perdition, les faire vivre selon Dieu, et enfin pour faire l'office de leur second rédempteur ». I, 55.

Magistrat (un). Saint Vincent le prie de protéger les prêtres de la Mission, dans la maison du Saint-Esprit, à Toul ; il lui expose comment les missionnaires se trouvent régulièrement établis en cette maison. I, 140.

Malades. Les malades d'esprit ont besoin d'être plus délicatement et plus charitablement choyés que les malades de corps. I, 49.

Malleray (l'abbé), à Nantes. Saint Vincent propose diverses combinaisons pour le remplacement de la sœur Henriette, employée à la pharmacie de l'hôpital de Nantes; il ajoute que si aucune n'est adoptée, il s'en tiendra aux termes du traité, qui n'oblige pas les filles de Charité à préparer les remèdes. II, 58.

Manquer. Il vaut mieux manquer à un homme que de faillir envers Dieu. I, 275.

Marbeuf (M. de), président du parlement de Rennes. Le saint lui demande l'élargissement d'un de ses prêtres, M. de Beaumont, mis injustement en prison pour l'affaire de Saint-Méen. (V. ce mot.) I, 179.

Marin, frère de la Mission. Saint Vincent le console de la mort de sa mère, et le loue de ses dispositions à observer les règles, à pratiquer les vertus, à s'abandonner à la Providence. II, 365.

Marseille. Voyage de saint Vincent à Marseille. I, 3.

Martin (Jean), prêtre de la Mission, né le 10 mai 1620 à Paris, reçu le 9 octobre 1638. Saint Vincent bénit Dieu des grâces accordées à M. Blatiron et à M. Martin ; la confiance en Dieu, principe du succès dans les œuvres; les vues humaines, causes d'insuccès. I, 198. — Il lui représente l'excellence de l'œuvre de la formation des ecclésiastiques ; il l'avertit qu'il éprouvera des difficultés, et l'engage à s'exercer à la douceur et à la patience, « vertus propres à vaincre les esprits revêches et durs ». 226. — Le saint se réjouit du bon accueil que les missionnaires ont reçu à Turin : il indique à M. Martin avec quel esprit d'humilité et de simplicité ils doivent commencer leurs missions, fuyant les ostentations et imitant l'exemple de saint François de Sales qui se borna, un jour qu'il prêchait à Paris, devant la cour, pour tout sermon, à réciter simplement la vie de saint Martin ; il termine en annonçant le retour de Pologne de MM. Guillot, Durand, Esseillard et Simon. II, 44. — Il lui indique la somme nécessaire pour une fondation ; il lui conseille de commencer petitement les missions, et le blâme d'avoir demandé une lettre de recommandation au cardinal de Gênes. 46. — Il bénit Dieu du succès accordé à la seconde mission de M. Martin ; il l'exhorte à la douceur envers ses confrères, qu'il doit forcer à étudier et à parler l'italien, pour se rendre plus promptement propres aux missions. 59. — Il le presse de s'humilier à cause des biens « qu'il plaît à Dieu de faire par son moyen » ; il remercie Dieu de la bienveillance de Madame Royale et de l'offre que l'on fait à la Compagnie de l'église du Très-Saint-Sacrement, propre pour les exercices d'un séminaire et des ordinands ; il promet d'envoyer prochainement un nouveau missionnaire à Turin. 91. — Il l'encourage à accepter une calomnie comme un contrepoids que Dieu a voulu donner au succès de ses missions ; il remercie Dieu des bénédictions accordées à ces mêmes missions, et en demande la continuation pour celle de Lucerne ; il lui promet l'envoi prochain de deux nouveaux missionnaires ; il lui donne des nouvelles de Pologne. 99. —Il lui représente que les missionnaires ne doivent jamais parler contre les lois et les impôts des princes ; il le loue de sa prudence au sujet d'un établissement dans lequel on offrait aux missionnaires de prendre la place de religieux ; il lui enverra M. Dheaume et un autre missionnaire, quand les missions de Bourgogne et de Picardie seront terminées ; il ajoute enfin qu'on trouvera difficilement deux missionnaires qui consentent à dire tous les jours la messe pour une intention déterminée. 101. — Il indique divers changements à faire dans le personnel de la maison de Turin ; il ajoute qu'il y a deux sortes de Dames de charité à Paris, et il énumère les œuvres auxquelles elles se dévouent. 111. — Saint Vincent donne des nouvelles de la Compagnie, du séminaire, du collège des Bons-Enfants et du séminaire de Saint-Charles, qui « vont croissant » ; des missionnaires de Pologne, éprouvés par la guerre et la peste, de

deux missionnaires et d'un frère embarqués pour Madagascar, et qu'une tempête a rejetés sur les côtes de France ; il ajoute qu'il prie Dieu de le faire sortir heureusement de la mission importante qu'il a entreprise, et il lui recommande de modérer ses occupations et de ménager sa santé. 146. — Il remercie Dieu du bien opéré dans une grande mission ; il le prie d'exprimer au marquis de Pianezze, fondateur de la maison de Turin, les sentiments de respect, de gratitude et d'obéissance de sa petite Compagnie pour tous ses bienfaits ; il ajoute que M. Jolly est chargé de lui envoyer de Rome un missionnaire italien nommé M. de Martinis. 155. — Il remercie Dieu des miséricordes spirituelles et temporelles que les peuples ont reçues par le moyen de M. Martin ; il l'engage à s'humilier devant Dieu, à qui revient la gloire de ces succès ; il est heureux de voir que M. le marquis de Pianezze recueillera dès ce monde une partie des fruits de sa charité ; il lui annonce la mort de M. Senaux. 238. — Il lui recommande la patience, le support et la prière à Dieu, pour remédier à des difficultés dans la vie intérieure de sa communauté ; il lui annonce la prochaine visite de M. Berthe et l'envoi d'exemplaires imprimés des Règles. 273. — Il remercie Dieu des bénédictions qu'il a données à ses derniers travaux ; il le prie de se ménager, car il exercera plus de charité en se conservant pour servir plus longuement le prochain, qu'en se consumant bientôt pour le salut de quelques-uns ; il lui rappelle et il le prie de rappeler à sa communauté qu'il est d'usage, dans la Compagnie, que chaque sujet ait la liberté d'écrire au général, sans montrer ses lettres à son supérieur. 356. — Il exprime de nouveau la joie qu'il éprouve des heureux résultats des missions à Turin ; il se place dans un état de parfaite conformité à la volonté de Dieu, au sujet d'un bénéfice important, dont l'union à la Compagnie semble devoir échouer ; il lui demande des renseignements sur un autre bénéfice dont l'union est également proposée. 366. — Il le sollicite de prier pour l'établissement d'un séminaire à Rome et à Turin, et pour l'accomplissement des desseins de la Providence, 380. — Il le prie d'attendre avec patience la possibilité d'acquérir une maison ; les missionnaires de Rome ont été dix-huit ou vingt ans logés à louage ; il l'engage à ne pas se préoccuper de quelques malaises qui ne sont pas un indice du retour de la fièvre. 474.

Martyre, en Angleterre, d'un prêtre de quatre-vingts ans, auquel on arrachait le cœur, et qui s'écriait qu'il aurait donné mille vies pour l'amour de Jésus-Christ. I, 105. — Récit du martyre d'un jeune homme, Majorquin de naissance, qui s'était fait Turc. Il eût bientôt un si grand remords de son apostasie, qu'il foula aux pieds le turban devant le pacha lui-même, en proclamant la divinité de la religion catholique, et mérita ainsi d'être brûlé vif trois jours après. 15.

Mata (le P. Paul de). Union des ecclésiastiques de Provence avec les prêtres de sa Congrégation. I, 83.

Mathurins réformés. On appelait

ainsi les membres de l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, fondé au XIIe siècle par Jean de Matha et Félix de Valois. I, 178.

MAUPAS DU TOUR (de), évêque du Puy, de 1641 à 1661. Devait aller à Rome pour la béatification de saint François de Sales. I, 220. — Ce prélat avait publié une *Vie* du défunt évêque de Genève, dans laquelle il le qualifiait de saint et de bienheureux, avant que le Saint-Siège ne l'eût béatifié. Son livre, exploité par les jansénistes, retarda la béatification qu'il avait pour but de hâter, 101.

MAURE (Louis de Rochechouart, comte de), marié à Anne Doni l'Attichy, parente de Mlle Le Gras. I, 254.

MAURICE. Saint Vincent le remercie de l'offre de deux prieurés à Saintes, mais, vu les difficultés des voyages en ces temps de troubles, il le prie de traiter l'affaire avec Mgr l'évêque, ajoutant qu'il pourra aussi s'en ouvrir avec M. Vageot, supérieur du séminaire. I, 422.

MAZARIN (le cardinal). Saint Vincent lui recommande M. de Douay pour être « principal des philosophes » du collège de Navarre. I, 165. — Il lui mande que Dinet, évêque de Mâcon, a résigné son évêché en faveur de l'abbé de Chandenier, dont il fait le plus sincère éloge. 343. — Il lui rend compte des démarches qu'il a faites pour la pacification, auprès du duc d'Orléans et du prince de Condé. 437. — Il le prie de ménager le retour du roi et de la reine à Paris. Il entre dans la discussion des motifs pour ou contre. 456.

MEILLERAYE (le duc de La). Saint Vincent lui expose les motifs pour lesquels il désire envoyer de nouveaux missionnaires à Madagascar; il réfute une accusation portée contre les missionnaires. II, 222. — Il lui annonce qu'il enverra sur son navire trois missionnaires et un chirurgien pour Madagascar, et que deux autres s'embarqueront sur le vaisseau de la Compagnie d'Orient ou des Indes. 401. — Il le prévient que, pour ne pas lui déplaire, il a fait avertir la Compagnie d'Orient que les prêtres de la Mission, partant pour Madagascar, ne s'embarqueront pas sur les bateaux de cette Compagnie; il lui proteste de son dévouement. 708.

MÉNAGE (Françoise), fille de la Charité, à l'hôpital Saint-René, de Nantes. Saint Vincent la loue de ses bonnes dispositions; il l'engage à estimer sa vocation, à en remercier Dieu, à vivre dans une grande union avec ses compagnes, à se préparer aux épreuves qui pourraient survenir; enfin, il lui apprend que Mlle Le Gras, après avoir été malade à l'extrémité, se trouve en voie de guérison. II, 82. — Il lui annonce le passage à Nantes d'un missionnaire entre les mains duquel elle pourra, comme elle le désire, renouveler ses vœux : il serait à souhaiter qu'elle fît une petite retraite pour s'y disposer; cependant qu'elle ne s'en mette pas en peine, si elle ne peut la faire commodément. 195. — Saint Vincent lui recommande l'humilité, la douceur, la charité envers les pauvres et envers ses sœurs; il lui permet de renouveler ses vœux, mais pour une année seulement, après laquelle elle pourra les renouveler pour une autre; il la fé-

licite de sa confiance envers son directeur. 305.

Merci (les Frères de la) pour la rédemption des captifs, ordre fondé à Barcelone en 1223, par saint Pierre Nolasque. I, 179.

Mère de saint Vincent. Le saint lui écrit qu'il regrette d'être retenu loin d'elle et de sa famille par le besoin de ses affaires. Il la prie de saluer ses frères et sœurs, et de lui donner de leurs nouvelles. I, 14.

Midot (l'abbé), grand vicaire de Toul, était fort lié avec saint Vincent de Paul. I, 62. — Le saint le félicite de sa nouvelle dignité, le remercie de services rendus, se met à sa disposition pour l'enregistrement d'une pièce; enfin, il s'offre à lui servir d'intermédiaire pour le réconcilier avec M. de Saussay. 321.

Minvielle (Jean), frère de la Mission, né en 1630 au bourg de Paire, diocèse de Lescar. Saint Vincent écrit à M. Pesnelle, supérieur à Gênes, qu'il autorise le frère Minvielle à prononcer ses vœux. II, 362.

Misère. La misère à Paris en 1652. Vingt mille personnes étaient réfugiées dans la capitale, où la charité devait pourvoir à leur existence. La campagne, à dix lieues à la ronde, offrait le plus triste spectacle. I, 452.

Missions. Nécessité d'y travailler : ceux qui connaissent le besoin que le maître de la moisson a d'ouvriers, et qui demeurent oisifs, seront coupables du sang de Jésus-Christ qu'ils laissent inutile faute d'application. I, 38.

Moiset (M.). Saint Vincent bénit Dieu du sacrifice qu'il veut lui faire de sa personne, mais il ne peut le recevoir dans la Compagnie, à cause de son âge trop avancé, et parce qu'il est marié. II, 251.

Monchia (Christophe de). Saint Vincent le remercie en toute humilité, comme l'un des plus insignes bienfaiteurs de la Compagnie à Gênes, et lui renouvelle l'expression de son dévouement. I, 387.

Monde. Le monde est un trompeur, puisqu'au lieu des satisfactions qu'il promet, il ne donne que des peines d'esprit. I, 272.

Monestier (Edme), prêtre de la Mission, né en 1618 à Runy, paroisse Saint-Marcel, au diocèse de Langres. Saint Vincent lui annonce la visite de M. d'Horgny, et lui dit d'exposer les besoins de sa maison à l'évêque d'Agen. II, 419.

Montchal (Charles de), archevêque de Toulouse. Saint Vincent lui fait connaître qu'une personne charitable vient d'instituer une rente de 500 livres pour la fondation d'un établissement de missionnaires en Languedoc, et il lui offre, avec son bon plaisir, de le servir dans son diocèse. I, 68.

Monte-Citorio. Quartier de Rome, dans lequel est située la maison de la Mission ; cette maison a été bâtie sur un terrain cédé par le cardinal Bagni, et avec des ressources fournies par la duchesse d'Aiguillon. II, 389.

Montebas (le vicomte de). Son serment de ne plus accepter de duel. II, 84.

Montorio (Pierre), vice-légat du Pape à Avignon. Il emmène saint Vincent à Rome, s'attache à lui et le protège. I, 9. — Il se fait enseigner par saint Vincent les choses curieuses que celui-ci avait apprises

durant sa captivité chez le vieil alchimiste turc. 12.

Moreau (Étienne), évêque d'Arras, de 1646 à 1670. Saint Vincent se réjouit du bon accueil qu'il a fait aux missionnaires envoyés dans son diocèse. II, 116.

Mort de Notre-Seigneur : elle a été rigoureuse et pleine d'angoisses, sans mélange d'aucune consolation humaine. C'est pour honorer cette mort que plusieurs saints ont eu la dévotion d'aimer à mourir seuls et d'être abandonnés des hommes, dans la confiance qu'ils auraient Dieu pour les secourir. I, 70.

— La plus glorieuse et la plus désirable est celle qui nous trouve les armes à la main pour le service de notre divin Maître. I, 70.

Mortification. « La mortification, non plus que les autres vertus, ne s'acquiert que par des actes réitérés. » II, 31.

N

Nacquart (Charles), prêtre de la Mission, né en 1617 à Trélons, diocèse de Soissons, mort à Madagascar en 1650. Saint Vincent lui annonce qu'il est désigné pour la mission de Madagascar; il lui indique les dispositions dans lesquelles il se doit établir, et la conduite qu'il aura à tenir, soit pendant la traversée, soit dans la mission; il lui propose l'exemple de saint François Xavier, lui désigne les principaux objets dont il devra se munir; enfin il lui apprend qu'il aura M. Gondrée pour compagnon. I, 229.

Nantes. Lettre des Pères des pauvres (administrateurs de l'hospice) de cette ville, réclamant avec instance des filles de la Charité pour le service de leurs malades. I, 166.

Narbonne (l'archevêque de). Saint Vincent le supplie très humblement de modérer son zèle, afin de ne pas épuiser prématurément ses forces ; il lui promet de lui envoyer deux missionnaires à l'époque indiquée par lui. II, 379. — Il lui annonce que pour répondre à sa demande de missionnaires, il lui envoie MM. Desjardins, Lebas et Dolivet, avec trois filles de la Charité ; il réclame pour eux son indulgence. 392. — Il le remercie de sa bienveillance; il lui promet un envoi de missionnaires, mais il le prie de ne pas obliger à lui rendre compte du temporel ceux qui seront chargés du séminaire ; il le prie également de ne pas s'attribuer le droit de renvoyer les missionnaires dont il ne voudra plus, mais de laisser la direction des personnes au supérieur général de la Congrégation. 477.

Noirmoutiers (le duc de). Saint Vincent proteste de son respect envers les bienfaiteurs de la Compagnie et envers les seigneurs sur les terres desquels elle est établie. II, 122.

Norais (M.), habitait près de la ferme d'Orsigny, qui appartenait à la Congrégation de la Mission, dont il était l'ami. Saint Vincent le console des peines qu'il éprouve par suite d'une longue maladie et du pillage de ses biens; il lui rappelle que les croix sont le plus excellent don de Dieu à une âme. I, 276.

Novateurs. Ils sèment des contradictions dans leurs livres, afin que si on les reprend sur quelques points, ils puissent s'échapper en

disant qu'ils ont dit ailleurs le contraire. I, 258.

O

Obéissance. Celle des filles de la Charité doit être prompte, gaie, entière, constante, persévérante en toutes choses, avec soumission de leur propre jugement et de leur volonté. I, 79.

Obidos (le comte d'), à Lisbonne. Saint Vincent le remercie d'avoir donné l'hospitalité à l'un de ses missionnaires, jeté sur les côtes du Portugal, et de l'avoir comblé de présents ; il lui offre ses services et ceux de sa Compagnie. II, 339.

Olce (Jean d'), évêque de Bayonne, de 1643 à 1681. Saint Vincent le remercie, « avec toute la tendresse de son cœur », de l'assistance qu'il a donnée à deux missionnaires venant d'Espagne. II, 273.

Olier, abbé de Pébrac, fondateur de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. I, 49. — Saint Vincent fut longtemps son confesseur et toujours son ami; il l'assista à ses derniers moments et consola ses prêtres affligés de la mort de leur père. 159.

Oraison. Saint François de Sales a enseigné à ses religieuses une sorte d'oraison que les malades même peuvent faire : c'est de se tenir doucement devant Dieu et lui montrer ses besoins, sans autre application d'esprit, comme un pauvre qui découvre ses ulcères et qui, par ce moyen, excite plus puissamment les passants à lui faire du bien, que s'il se rompait la tête à force de leur persuader sa nécessité. I, 418.

— La règle de la Compagnie de la Mission ordonne de consacrer chaque jour une heure à l'oraison, même les jours de repos. II, 469.

Orbais-l'Abbaye, dans le canton de Montmort (Marne). Abbaye de Bénédictins, dont un grand vicaire de Soissons avait proposé l'union à saint Vincent. Celui-ci n'accepta pas, à cause des difficultés que présentait la réalisation de ce projet. II, 254.

Ordinands (Exercices des). Comment ils se pratiquaient à Paris ; leur durée, leur utilité. I, 341. — Bénédictions accordées à ces exercices ; leurs fruits. 37.

Ozenne (Charles), prêtre de la Mission, né en 1613 au village de Nibas, près Saint-Valery, en Picardie, diocèse d'Amiens; l'un des plus anciens et des meilleurs membres de la Congrégation. I, 395. — Saint Vincent lui exprime ses regrets du départ de MM. Guillot et Zelazewski, qui ont abandonné la mission de Pologne; il se réjouit des progrès que font MM. Desdames et Duperroy dans la langue polonaise. 514. — Il lui annonce un prochain départ de missionnaires destinés à remplacer MM. Guillot et Zelazewski, et l'exhorte à supporter, pour l'amour de Dieu, qui saura bien garder sa petite « barquette », les assauts que lui livreraient d'autres communautés; il l'engage à se montrer de plus en plus soumis et confiant envers M. de Fleury, confesseur de la reine de Pologne. 516.—Le saint lui trace la conduite à tenir vis-à-vis de M. Zelazewski; il le prie de lui mander les particularités d'une éclipse de soleil qui doit avoir lieu un mois plus tard et qui préoccupe les esprits; enfin, il lui recom-

mande une grande déférence pour l'ancien curé de Sainte-Croix, dont la paroisse était alors confiée aux missionnaires, 520. — Il lui rapporte le sentiment de M. Cassandieux, « un des plus savants et des plus expérimentés du temps », pour dissiper des vaines terreurs causées par une éclipse de soleil, 522. — Affliction de saint Vincent à la nouvelle des progrès des armées moscovites en Pologne ; il prescrit aux missionnaires attachés à une cure, comme ceux de Varsovie, d'assister aux offices de la paroisse; il charge M. Ozenne de faire les démarches nécessaires pour obtenir que le missionnaire qui aura le titre de curé puisse être changé par le supérieur général de la Congrégation, 525. — Il lui annonce le retour à Paris de M. Berthe, éloigné de Rome par ordre du Roi, pour avoir donné l'hospitalité au cardinal de Retz. Il raconte le martyre à Alger d'un jeune homme qui, après avoir apostasié, a noblement réparé sa faute. II, 13. — Il lui écrit que les bruits de guerre entre la Suède et la Pologne l'ont porté à faire des démarches auprès de l'ambassadeur de France en Suède, « afin qu'il s'emploie vers ledit roi de Suède pour donner protection aux religieuses de Sainte-Marie, aux filles de la Charité et aux prêtres de la Mission de Varsovie, si besoin est » ; il fait des vœux pour la persévérance de la première postulante ; il exprime sa reconnaissance envers M. de Fleury, et annonce un départ de missionnaires pour Madagascar, 23. — Il témoigne sa douleur de la guerre que la Suède fait à la Pologne, et sa confiance qu'il ne serait fait aucun mal aux missionnaires, quand même la ville de Varsovie serait prise : « ce que le bon Dieu garde est bien gardé » ; il lui annonce le départ de MM. Dufour et Feydin, prêtres de la Mission, pour Madagascar, 25. — L'affliction croît en lui à mesure qu'il apprend les progrès des Suédois ; il prie et fait prier pour le triomphe des armées de Pologne; il souhaite que les missionnaires soient soumis au bon plaisir de Dieu et le servent selon les circonstances; il prescrit de renvoyer de la Compagnie M. Zelazewski, s'il ne promet de vivre désormais en vrai missionnaire; il se réjouit de l'entrée dans la Congrégation d'un nouveau prêtre polonais, 29. — Il espère le triomphe des armes de Pologne et, pour l'obtenir, il a recommandé à la Compagnie de renouveler ses prières et ses mortifications; il excite M. Ozenne à la confiance, le prie de lui écrire souvent, et lui annonce que M. Legros, en cours de visites, est tombé malade à Montauban, 34. — Il lui fait part des inquiétudes que lui cause la maladie de M. Desdames, et les dangers auxquels sont exposés les missionnaires enfermés dans Varsovie; il est fort consolé d'apprendre les progrès des armes du roi de Pologne, et il en bénit et fait remercier Dieu, 94. — Il éprouve une affliction plus grande qu'il ne peut dire d'être sans nouvelles de Pologne ; il espère que ce pays sera protégé de Dieu et se relèvera, comme la France, après des crises semblables, 125.—Il se réjouit de savoir M. Ozenne en bonne santé, ainsi que M. Desdames ; mais cette joie est mêlée d'une

grande affliction causée par l'état de M. Duperroy; la communauté ne cesse de le recommander à Dieu; il ajoute que le consul de Tunis a été chassé, et celui d'Alger bâtonné et mis en prison sans sujet, 170.—Il lui apprend les efforts tentés pour réunir la somme nécessaire à la rançon du frère Barreau, consul à Alger, le prochain départ de nouveaux missionnaires pour Madagascar, la reprise de la peste à Gênes, et l'envoi à Metz d'une vingtaine de prêtres de la Conférence de Saint-Lazare pour y faire une mission sous la conduite de M. l'abbé de Chandenier, 226.

P

Paillole (Marie de), sœur de saint Vincent. I, 14.

Palaiseau. Secours en nature que saint Vincent a fait distribuer aux habitants de cette ville. I, 422.

Pamiers (l'évêque de). Saint Vincent le prie de vouloir bien, de nouveau, faire les entretiens durant les exercices qui précèderont l'ordination de septembre. II, 173. — Il le remercie de toutes ses bontés pour la Compagnie et spécialement pour la maison de Cahors; il ajoute que la sœur du prélat l'avait fait demander une heure pour lui parler, mais qu'une indisposition l'a empêché de se rendre à cet appel; toutefois, sa santé s'améliorant, il ira la voir chez elle. 250. (Voy. *Caulet.*)

Pamphili (le cardinal), neveu du pape Innocent X. Saint Vincent le félicite de sa promotion au cardinalat, et le prie d'accorder sa protection à la « petite Congrégation de la Mission », dont il lui indique brièvement les œuvres. I, 349.

Paris. « Paris fourmille de pauvres (mai 1652), à cause que les armées ont contraint les pauvres gens des campagnes à s'y venir réfugier. » I, 420.

Parre (Jean), frère de la Mission, né en 1611 à Châtillon, près Châteaudun, diocèse de Chartres. Saint Vincent lui demande des renseignements pour préparer une dernière distribution de secours aux provinces qui avaient été affligées par la guerre; il s'agirait de donner aux paysans les plus pauvres de quoi ensemencer un peu de terre, aux filles et aux femmes, des rouets et de la filasse ou de la laine pour filer, et aux paroisses indigentes de quoi faire recouvrir leurs églises découvertes et ruinées. II, 369.

Pasquier (M.). Saint Vincent lui exprime sa vive reconnaissance pour une fondation qu'il veut faire et pour laquelle il réclame des prêtres de la Mission; il ajoute que rien ne sera conclu que de l'assentiment de Mgr l'évêque d'Agen. I, 305.

Patente donnée par le saint aux filles de la Charité envoyées à Narbonne : Françoise Carcireux, Anne Denoual et Marie Dhesse. II, 393.

— donnée par le saint à la sœur Catherine-Agnès Lionne, religieuse professe de la Visitation, à Paris, demandée comme supérieure par les religieuses de la Visitation d'Amiens, pour un nouvel établissement à Albeville. I, 320.

Patriarche, frère de la Mission, né en 1620 à Jersey, atteint d'un dérangement d'esprit, et, pour cette raison, ramené en France par M. Duguin. I, 286.

Patte (Philippe), frère de la Mission, né en 1620, à Vigny, diocèse de Rouen. Saint Vincent est fâché de

le savoir avec des hérétiques sur le vaisseau qui doit le conduire à Madagascar; il l'engage à être patient et débonnaire envers eux durant le trajet; il le prie de donner ses soins aussi bien aux huguenots qu'aux catholiques, car le frère Patte était très bon chirurgien. II, 414.

Paul III (Alexandre Farnèse), pape de 1534 à 1549, approuva l'Institut des jésuites. I, 271.

Paul IV (cardinal Caraffa), pape de 1655 à 1659, avait imposé aux jésuites l'obligation de faire l'office dans leurs églises. I, 271.

Paulin (Charles), de la Compagnie de Jésus, né à Orléans en 1595. Il fut confesseur du roi Louis XIV et le prépara à la première communion. I, 326.

Pauvreté. Quelle doit être la pauvreté des filles de la Charité : ménager le bien des pauvres comme le bien de Dieu, se contenter du vivre, du vêtir et du coucher; bref, vivre en pauvres et pour l'amour du Pauvre des pauvres, Jésus-Christ Notre-Seigneur. I, 78.

— dans la Compagnie de la Mission, le vœu de pauvreté n'ôte pas, à ceux qui l'ont fait, la liberté de disposer de leurs biens; mais ils ne doivent en user que d'après l'avis de leurs supérieurs. II, 234.

Pavillon (Nicolas), évêque d'Alet de 1637 à 1677. Saint Vincent lui présente ses hommages à l'occasion du nouvel an, le félicite de ses travaux apostoliques, et le prie de recevoir un diacre, M. de Benjamin, qui désire entrer au séminaire d'Alet. I, 227. — Il se réjouit d'apprendre que le prélat est député vers le roi par les états du Languedoc; il l'invite avec instance à venir reprendre, pendant son séjour à Paris, « son pauvre ancien logement de Saint-Lazare. » II, 152.

Péan. Saint Vincent s'excuse de n'avoir pas encore expérimenté une méthode de controverse que M. Péan lui avait proposée. II, 472.

Pébrac (abbaye de), en Auvergne. M. Olier, fondateur de la congrégation de Saint-Sulpice, en fut titulaire. I, 48.

Pelletier (Le). Le saint s'excuse d'avoir oublié sa recommandation pour l'admission d'une pauvre femme à l'hôpital; il prie qu'on l'envoie comme surnuméraire, parce qu'il n'y a aucune place vacante. II, 4.

Pénitence publique. Erreur du docteur Arnaud, qui prétendait qu'elle était la seule usitée dans l'Église primitive pour tous les péchés mortels. I, 256.

Péreyret (Jacques), né à Billom, docteur et professeur de philosophie et de théologie au collège de Navarre. Vincent l'avait consulté au sujet des vœux de sa Compagnie. I, 224.

Perfection. La perfection chrétienne consiste « en la persévérance invariable à l'acquisition des vertus et à l'avancement en icelles ». I, 97.

Perriquet, vicaire général de Bayonne. Le saint l'engage à ne pas quitter son poste auprès de Mgr l'évêque de Bayonne, pour prendre possession d'un bénéfice. I, 103.

Perrochel (François de), évêque de Boulogne de 1643 à 1675. Saint Vincent le félicite de son accord avec Mgr d'Alet et de son amour pour la pauvreté. I, 183. — Il l'interroge sur les dispositions de son official à l'égard des doctrines jansénistes. Ces doctrines avaient provoqué un différend entre l'évêque de Beauvais et son chapi-

tre, et l'official de Boulogne était l'un des commissaires désignés pour connaître de cette affaire. Vincent prie Mgr de Perrochel de la lui recommander comme « une affaire de Dieu ». 510.

Persécution. « La persécution se tourne en bien quand elle est bien reçue. » I, 427.

Pesnelle (Jacques), prêtre de la Mission, né à Rouen le 5 juin 1624, passa successivement dans les maisons de Rome, de Gênes et de Turin, où il mourut en 1684. Saint Vincent lui adresse des paroles de consolation au sujet de la mort de son père, et le dissuade du projet de venir en France pour recueillir sa part de bien; il l'engage à se contenter d'écrire à ses frères dans les termes qu'il lui indique. II, 60. — Il lui annonce qu'il fait venir à Paris M. Langlois, dont la présence doit contribuer à l'heureuse issue d'un procès; ce jugement pourra ensuite servir de précédent pour une affaire analogue dans laquelle M. Pesnelle est engagé; il le félicite de n'être plus tourmenté de peines d'esprit et lui dit de prendre soin de la santé de M. Jolly et de lui en donner des nouvelles certaines, 184. — Il lui recommande de bien examiner les dispositions de corps et les qualités d'esprit des postulants; les grands talents ne sont pas nécessaires, mais un esprit raisonnable et une bonne intention, 260. — Il lui indique brièvement les principaux moyens de maintenir l'union et l'exactitude dans la communauté ; ce sont : 1° « d'accoutumer ses missionnaires à s'entredemander pardon à genoux toutes les fois qu'il leur arrivera de dire ou de faire quelque chose qui altère tant soit peu la charité »; 2° de ne souffrir chez eux aucune transgression du règlement sans les avertir; il l'engage à renouveler souvent au cardinal-archevêque les témoignages de la reconnaissance de la Compagnie, et enfin à ne pas attendre la venue du visiteur pour redresser certains abus, 264. — Il l'exhorte à s'humilier beaucoup, à cause des grâces que Dieu lui a faites; il l'avertit de prendre garde à l'état du frère Emmanuel, qui lui paraît atteint d'épilepsie; enfin, il lui rappelle la maxime de n'admettre personne dans la Compagnie pour y demeurer libre, 277. — Il lui exprime sa reconnaissance envers Dieu pour les grâces accordées aux missions et pour « le don considérable et extraordinaire » que le seigneur Emmanuel Brignole a fait à la maison de Gênes; il lui rappelle qu'il ne faut pas aller au-devant des emplois, mais les attendre de la divine Providence, 318. — Il lui dit que ses croix ne sont grandes que parce qu'il les regarde comme telles; elles ne sont pas extraordinaires, car tous les supérieurs en ont de pareilles; il l'engage à s'abandonner à la conduite de la divine Providence, et lui expose les difficultés qui feront retarder l'établissement de la Compagnie en Corse, 322. — Il le remercie des détails qu'il lui a donnés sur sa communauté; il lui prescrit de renvoyer de la Compagnie un jeune homme malade de corps et d'esprit; il indique la manière de faire faire oraison à ceux qui ont des maux de tête; il l'autorise à admettre aux vœux le frère Minvielle; c'est en présence du supérieur ou d'une personne déléguée par lui que les

vœux doivent être prononcés; sans doute, il y a inconvénient à ce que le supérieur s'éloigne de sa maison; mais il y en aurait davantage s'il n'allait pas en mission, 362. — Il s'excuse de ce qu'il n'envoie pas à la maison de Gênes les ouvrages qui traitent des questions controversées : la Compagnie ne prend aucune part à ces contestations; elle se contente de prier Dieu qu'il unisse les esprits et les cœurs; il nomme M. Simon assistant, M. Sappia consulteur avec M. Simon, et M. Pinon directeur du séminaire interne à Gênes, 376. — Il lui dit que les vacances qu'il propose d'établir sont une chose fort délicate; et, avant de résoudre la question, il le prie de lui mander comment font les jésuites, les oratoriens et les théatins de Gênes, si leurs écoliers ont des vacances et où ils vont; il l'engage, pour le soulagement de M. Simon, à le décharger du séminaire interne et à ne lui donner qu'une leçon à faire; quant à l'autre leçon, M. Philippe en serait chargé; il insiste pour que les professeurs ne dictent pas, mais se contentent d'expliquer un auteur; enfin, il lui répète de donner à M. Pinon la direction du séminaire interne, 384. — Il le prie de ménager ses forces; il loue Dieu de l'accroissement du séminaire interne de Gênes; il lui dit qu'il a reçu de son frère une demande en réduction de la pension que ce dernier doit lui servir, 416. — Il lui rappelle que la règle ordonnant de faire tous les jours une heure d'oraison mentale n'excepte pas les jours de repos; car il n'est pas juste de prendre ce repos sur l'action la plus importante de la journée : il faut donc, à moins de raisons urgentes, accorder à l'oraison une heure entière, 469. — Il le blâme d'avoir permis à un professeur de philosophie du séminaire de Gênes de dicter son cours, parce que cette façon d'enseigner n'a pas été jugée convenable par la Compagnie, 470.

Pesse (de la), jeune gentilhomme de Savoie, fils d'un maître des comptes de Chambéry et petit-neveu de saint François de Sales. Vincent sollicite son admission dans un régiment de cavalerie. II, 76.

Pianezze (le marquis de), chef du Conseil de S. A. R. de Savoie. Saint Vincent lui écrit qu'il ne peut accepter la clause introduite dans l'acte de fondation de la maison de Turin, que six missionnaires seraient employés à prêcher et confesser dans la ville; parce que cette obligation est contraire aux constitutions mêmes de la Compagnie, dont les membres « sont entièrement dédiés au service des pauvres gens de la campagne et à procurer l'avancement spirituel de l'état ecclésiastique ». II, 18. — Il lui annonce l'envoi de quatre missionnaires, et il insiste pour qu'ils ne soient employés qu'aux fonctions de l'Institut, c'est-à-dire, qu'ils ne soient chargés ni de prêcher ni de confesser à Turin ou en d'autres villes épiscopales, ni de diriger des religieuses, car ce sont là des empêchements à évangéliser « les pauvres gens de la campagne »; enfin, il lui recommande les missionnaires, 35. — Il ne peut retenir plus longtemps l'expression de sa reconnaissance pour toutes les grâces qu'il répand sur « les pauvres missionnaires », 257.

Pinon, père d'un prêtre de la Mis-

sion. Saint Vincent le loue de la générosité avec laquelle il a consacré son fils à Dieu, ainsi que de ses bonnes dispositions; il lui explique que les missionnaires ne sont pas religieux, et que le vœu de pauvreté qu'ils font ne leur ôte pas la liberté de disposer de leurs biens; seulement, ils ne peuvent le faire que d'après l'avis de leurs supérieurs. II, 233.

— (Pierre), prêtre de la Mission, né à Tours en 1630. Lettre de saint Vincent à son père. II, 233.

Pollalion (Mlle), institutrice des Filles de la Providence, née à Paris en 1599, morte en odeur de sainteté en 1657. Vincent s'occupe d'assurer la durée de son œuvre. II, 202.

Portail (Antoine), prêtre de la Mission, né en 1590 à Beaucaire, diocèse d'Arles, fut le premier reçu dans la Congrégation de la Mission. Saint Vincent lui recommande l'humilité, à l'exemple de Jésus-Christ; il lui montre la nécessité et les avantages de cette vertu. I, 44. — Il s'oppose à la rentrée d'un frère à Paris, à cause de l'imminence d'un siège; il l'engage à la douceur et au support, 48. — Il le prie de dissuader les administrateurs de l'hôpital de Marseille de faire immédiatement un règlement. La Compagnie ne peut s'engager à donner deux de ses prêtres, et l'acte de fondation ne les y oblige pas. Situation précaire des missionnaires en Hibernie, 196. — Il lui apprend le renouvellement des vœux qui a eu lieu à Saint-Lazare, et lui trace le résumé de la petite exhortation qu'il a faite à cette occasion; il insiste sur l'importance de ces vœux, qu'il désire faire approuver du Saint-Siège, 223. — Il faut que le supérieur de l'hôpital de Marseille ait la liberté de changer les prêtres externes employés dans cet hôpital; se conformer en tout au mémoire précédemment envoyé; le transcrire à la suite du règlement, 235.

Port-Royal. Sentiments de saint Vincent de Paul à l'égard des livres publiés par Port-Royal. II, 127.

Postulants. Pour les recevoir dans la Compagnie, il suffit qu'ils aient une bonne santé, un esprit raisonnable et une bonne intention. Car, « pourvu que les missionnaires soient bien humbles, bien obéissants, bien mortifiés, bien zélés et pleins de confiance en Dieu, sa divine bonté s'en servira utilement partout ». II, 260.

Pouy. Petit village près de Dax (Landes), où naquit saint Vincent. I, 14.

Poyanne (le marquis de), d'une illustre famille de Béarn, la famille de Baylens, qui habitait le château de Poyanne, à quelques lieues de Dax. Vœux de saint Vincent en sa faveur. I, 221. — A l'occasion du premier jour de l'an 1653, le saint lui réitère l'expression de ses vœux et le remercie d'avoir protégé l'un de ses parents. II, 459.

Prêcher. Comment il faut prêcher. I, 65. Voy. *Discours*.

Prescience de Dieu. Les événements sont prévus de Dieu. Ils se produisent à telles époques et dans telles circonstances, non parce que Dieu a prévu qu'ils se produiraient ainsi; mais Dieu a prévu qu'ils se produiraient ainsi parce qu'ils se produisent ainsi. I, 6.

Prévoyance. — La prévoyance est bonne quand elle est soumise à Dieu, mais elle passe à l'excès quand on s'empresse pour éviter quelque

chose que l'on appréhende, parce que nous espérons plus de nos soins que de ceux de sa Providence, I, 409.

Procès. Saint Vincent expose les raisons qui l'empêchent de poursuivre un procès. II, 293.

Propagande. Le saint écrit au cardinal préfet de la Propagande pour lui offrir des missionnaires qui iraient évangéliser l'Arabie. I, 102. — Il représente à la sacrée Congrégation que M. Leblanc, prêtre de la Mission, choisi par elle pour être envoyé en Écosse, ne jouit pas d'une assez bonne santé pour supporter les fatigues de l'apostolat dans ce pays, 504.

Providence. Se fier pleinement à elle; « elle saura bien nous ménager ce qu'il nous faut ». I, 53.

Provisions. On appelait ainsi les lettres par lesquelles un bénéfice était dévolu à quelqu'un. I, 275.

R

Rachat de captifs dans les pays barbaresques. Saint Vincent adresse des instructions au frère Barreau, consul à Alger, pour le rachat de plusieurs captifs. I, 464, 497, 498.

Rappiot, marchand de Marseille qui avait abusé de la confiance du frère Barreau, et s'était enfui d'Alger après avoir fait banqueroute. II, 168.

Récompense des filles de la Charité: « de pauvres filles, elles deviendront de grandes reines au ciel ». I, 67.

Règlement de la Confrérie de la Charité unie avec celle du Nom-de-Jésus. I, 18. — Écrit par saint Vincent pour les Filles de la Charité, envoyées à l'Hôtel-Dieu d'Angers, « pour assister les pauvres malades de ladite ville, corporellement et spirituellement ». I, 77.

Religieuses. Saint Vincent prie la supérieure des religieuses de Richelieu « de trouver bon que, conformément à leurs règles, les missionnaires cessent de s'occuper de leur direction. C'est une résolution prise dès le commencement de la Congrégation, que ses membres ne se chargeraient jamais de la conduite des religieuses. Le saint ajoute que s'il sert lui-même de père spirituel aux filles de Sainte-Marie, c'est qu'il avait été établi comme tel par leur saint instituteur François-de-Sales, dix ans avant la fondation de la Mission. I, 391.

Renégat. Saint Vincent est acheté comme esclave par un renégat de Nice; il ramène son maître à la foi et se sauve avec lui des pays barbaresques. I, 7, 8. — Abjuration du renégat, sa pénitence, 9.

Renty (le baron de). Son serment de ne plus se battre en duel. II, 84.

Repos. Le repos, pour ceux qui ont entrepris de servir Dieu, se trouve dans l'obéissance et jamais dans l'accomplissement de leur propre volonté. II, 328.

Rethel. Saint Vincent écrit au gouverneur et aux échevins de cette ville qu'il n'est pas possible d'augmenter les secours que l'on y envoie chaque semaine pour le soulagement des plus pauvres. Les dames de la charité ont grand'peine à soutenir une dépense qui s'élève chaque mois à quinze mille livres pour la Champagne et la Picardie; il ajoute que l'intention des bienfaiteurs est que les ressources soient partagées entre les pauvres des villes et ceux des villages, pré-

férant les pauvres malades et les plus abandonnés. I, 378.

Retz (Jean-François de Gondi, cardinal de), archevêque de Paris. Il fut le principal instigateur de la journée des Barricades. I, 253. — Saint Vincent le prie de vouloir bien donner une nouvelle approbation aux règles de la Compagnie de la Mission; il l'assure que l'on n'a point touché à l'essentiel de ces règles, mais que l'on s'est borné à corriger quelques fautes qui s'étaient glissées dans les transcriptions, et à modifier certains points secondaires que l'expérience avait fait reconnaître difficiles à pratiquer. II, 267. — Il lui écrit pour la dernière fois, et le supplie très humblement de lui pardonner, s'il lui a déplu en quelque chose; il lui recommande la petite Compagnie de la Mission dont il a été le bienfaiteur, 475.

Richelieu (le cardinal de). Il fonde à perpétuité une maison de la Mission à Richelieu, tant pour ce duché que pour l'évêché de Luçon, et pour les ordinands et les exercitants du diocèse de Poitiers. I, 59.

Rivet (Louis), prêtre de la Mission, né en 1618 à Houdan, diocèse de Chartres. — Vincent lui prescrit la déférence à l'égard des vicaires généraux, et la patience à supporter les difficultés; exemple tiré de l'histoire des jésuites. I, 270. — Il l'engage à la douceur et à la patience, à l'exemple de Notre-Seigneur qui supportait la rusticité de ses disciples et qui supporte les plus grands pécheurs; il le prie d'exciter ses confrères à la confiance envers le supérieur de Saintes, 306. — Le saint l'exhorte à la confiance en Dieu : puisque la Providence l'a établi en la charge de supérieur, elle lui donnera les grâces convenables pour s'en bien acquitter; il ajoute qu'il ne doit pas négliger le séminaire pour faire son capital des missions seulement. II, 50. — Il déclare qu'il ne faudrait pas refuser l'absolution à un docteur qui n'aurait pas souscrit à la censure portée par la Sorbonne contre certaines propositions du docteur Arnaud, parce que ces propositions n'ont pas encore été condamnées par le Saint-Siège, 69. — Au sujet de certains bruits souterrains qui effraient les missionnaires de Saintes, saint Vincent lui dit de chercher d'abord d'où ils proviennent, des hommes ou de l'esprit malin, et, dans ce dernier cas, « il faudrait recourir aux bénédictions que l'Église permet en de telles vexations »; enfin, il l'engage à payer les frais de maladie d'un serviteur, et de plus à lui donner ses gages intégralement, 123. — Il le charge de représenter humblement à l'évêque de Saintes que les prêtres de la Mission ont pour règle « de ne se mêler nullement des religieuses »; il est vrai que lui-même s'occupe de la direction des filles de Sainte-Marie, mais il était chargé de ce soin avant que la Mission ne fût établie, 251.

— (Jacques), frère de la Mission, né en 1620 à Houdan, diocèse de Chartres. Saint Vincent le presse de quitter l'évêché de Condom et de se rendre à la Rose, à Agen, ou même à Richelieu; il combat la disposition où il est de quitter sa vocation, lui représentant qu'il a été appelé de Dieu, qu'il en a été comblé de grâces, et que Dieu « nous laisse aller de mal en pis

quand nous sortons de l'état où il nous a mis. » I, 282.

Romans, en Dauphiné. M. Codoing y donna une mission en 1637. I, 58.

Robiche (Louis), prêtre de la Mission, né en 1610, à Moreuil-la-Ferté, diocèse de Meaux. Le saint adresse à M. Chiroye, à Luçon, la relation des derniers moments et des funérailles de M. Robiche, auquel le peuple tout entier de Marseille a rendu solennellement les honneurs funèbres. I, 155.

Royaume. « Au royaume de la Charité, on aime mieux souffrir quelque incommodité que d'incommoder le prochain. » I, 106.

Ruses du diable. Voy. *Diable.*

S

Saint-Cyran (J. Duvergier de Hauranne, abbé de), né à Bayonne en 1581, suivit les cours de l'université de Louvain, et s'y lia avec Jansénius, dont il embrassa les opinions, qu'il propagea ensuite avec ardeur. — Son dessein de ruiner l'Église, I, 238; le livre de la *Fréquente communion* écrit à son instigation, 255; paroles que saint Vincent lui avait entendu dire, 258. — Non seulement il n'était pas disposé à se soumettre aux décisions du Pape, mais il ne croyait même pas aux conciles, 376.

Saint-Girard. Abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, au diocèse de Cahors, sous la dépendance de celle de Chancelade. I, 219.

Saint-Just (l'abbé de), grand vicaire à Lyon. Saint Vincent, ayant appris qu'il était question d'obtenir des lettres patentes pour l'érection d'une compagnie dont les membres s'appelleraient *Prêtres de la Mission*, représente à M. l'abbé de Saint-Just les inconvénients qui se produiraient si deux congrégations portaient le même nom. II, 196.

Saint-Lazare. Négociations pour l'établissement de la Mission dans cette maison. Propositions faites à Vincent par le prieur de Saint-Lazare; objections du saint. I, 31.

Saint-Méen. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Saint-Malo. Elle avait été unie par l'évêque de Saint-Malo à la maison de la Mission fondée au même lieu; mais cette union fut entravée par les bénédictins réformés, qui revendiquaient la propriété de l'abbaye. I, 172, 174, 179, 184.

Saint-Mesmes (le marquis de). Il jure de ne plus accepter de duels. II, 84.

Saint-Paul, paroisse de Paris. En 1652, les filles de la Charité de cette paroisse donnaient tous les jours des potages « à près de huit mille pauvres tant honteux que réfugiés, sans comprendre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles avaient sur les bras ». I, 433, 435.

Saint-Remy (de), chanoine, archidiacre de Langres. Saint Vincent refuse absolument d'accepter la dédicace d'un livre : « Une si chétive personne que je suis, dit-il, ne devant pas être nommée en public de la manière que vous me le proposez » ; il ajoute que les opinions nouvelles (le jansénisme) ont causé quelque trouble en une assemblée de Sorbonne, mais que les deux tiers des docteurs sont unanimes à les repousser. I, 380.

Saints. « C'est par leur patience dans les difficultés, et par leur persévérance dans les saintes entreprises, que les saints se sont rendus victorieux. » II, 81.

Salut. L'emploi au salut des âmes est propre aux enfants de Dieu. I, 56.

— L'on peut faire son salut partout; mais il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de se sauver dans un lieu ou dans un état où Dieu ne nous veut pas. I, 273.

Saujon (Mme), dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans. Le saint lui écrit qu'il n'admet pas la prétention qu'avaient certaines religieuses de la Visitation de choisir leur supérieur; il demande à Dieu de bénir une œuvre importante dont elle lui avait parlé. II, 473.

Savoie-Nemours (Henri de), archevêque de Reims, de 1651 à 1657. Saint Vincent signale, au gouverneur et aux échevins de Rethel, sa présence dans une assemblée de charité où l'on s'occupait du soulagement de la Champagne et de la Picardie. I, 378.

Semblanceaux. Abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, au diocèse de Cahors, sous la dépendance de celle de Chancelade. I, 219.

Senaux (Nicolas), prêtre de la Mission, né en 1619 à Auffay, diocèse de Rouen. Saint Vincent, après avoir annoncé sa mort à M. Get, ajoutait qu'il « était l'âme de la maison de Troyes, et un prêtre des plus sages, patients, doux et zélés de la Compagnie. » II, 237.

Sergis (Robert de), prêtre de la Mission, né en 1608 au village d'Amiers, près Pontoise, diocèse de Rouen. Saint Vincent lui écrit à l'armée, à Roye, en Picardie, pour lui donner des avis sur la conduite à tenir à l'égard d'un grand personnage auprès duquel il a été retenu. I, 51. — Il l'exhorte à s'abandonner avec confiance entre les mains de la Providence, qui s'occupe de lui d'une manière toute particulière, 53.

Serre (Louis), prêtre de la Mission, né en 1618 à Épinal. Saint Vincent le blâme d'avoir admis provisoirement dans la maison de Saint-Méen l'ancien recteur de Mordec, puisqu'il ne pourra pas le recevoir d'une manière définitive. II, 73. — Il lui indique les qualités que doivent avoir les filles qui veulent être admises dans la Compagnie des filles de la Charité; il le charge de prier l'évêque de Saint-Malo d'attendre qu'on puisse lui envoyer des Filles de la Charité; on en demande de plusieurs côtés, et « on ne sait comment faire pour subvenir à tout cela »; il ajoute que Mgr de Saint-Malo ne doit pas trouver mauvais qu'on reçoive ses diocésains qui veulent entrer dans la Congrégation, puisqu'on lui donne des missionnaires pour son séminaire et ses missions, 86.

Sevin (Nicolas), évêque de Sarlat de 1650 à 1659. Saint Vincent lui annonce qu'il n'a pas reçu une lettre que le prélat lui avait adressée; il ajoute qu'il l'a proposé comme modèle à un évêque qui songeait à quitter son diocèse pour aller à la cour solliciter une compensation de la perte d'une abbaye que la guerre lui avait ruinée en Saintonge. I, 406.

Silence. De quelle façon les premiers prêtres de la Mission observaient le silence. I, 31. — Une communauté qui l'observe exactement observe exactement le reste de la régularité; au contraire, dans une communauté où le silence ne s'observe pas, il est impossible que le reste de la régularité s'observe, 32.

Sillery (Noël Brulart de), comman-

deur de l'ordre de Malte, dit du Temple. Saint Vincent le remercie de sa générosité, et prie Notre-Seigneur d'être sa récompense. I, 58. — M. de Sillery promet, s'il vend son bien, de donner à la congrégation de Saint-Lazare le fonds de la rente qu'il lui avait assignée, 71. — Il fournit des ameublements aux missionnaires, 72. — Il mourut le 26 septembre 1640. « Sa mort a répondu à sa belle vie; il est allé au ciel comme un monarque qui va prendre possession de son royaume, avec une paix, une confiance, une douceur et une force qui ne se peuvent exprimer ». 100.

Silvestre (le R. P.), capucin. Saint Vincent le remercie de l'envoi d'un mémoire en faveur des chrétiens soumis à la domination des Turcs; et, puisque le R. Père lui a demandé son sentiment sur ce travail, il le trouve trop long et l'achat du gouvernement du mont Liban lui paraît une mesure très onéreuse et peu efficace. II, 285.

Simon, frère de la Mission, originaire du Mans, qui mourut à Saint-Lazare vingt mois après y être entré, et fut vivement regretté de saint Vincent. I, 286.

Simplicité. Imiter celle des premiers chrétiens, « desquels Pline le Jeune rapporte qu'ils avaient coutume de ne rien faire en cachette ni d'user d'équivoque ». II, 43.

Singlin (l'abbé), d'abord élevé par saint Vincent, avait été gagné au jansénisme par Saint-Cyran; il était, avec M. Arnaud, le « patriarche » de la secte. I, 487.

Sisgaud (d'Autier de), supérieur de l'institut des missionnaires du Très-Saint-Sacrement, était né à Marseille en 1609, se fit recevoir docteur en théologie, et fut nommé évêque de Bethléem, chapelle de Clamecy (Nièvre). Son institut avait été approuvé par le pape Innocent X en 1647. Saint Vincent lui affirme qu'il n'a jamais fait ni dit aucune chose contre sa congrégation, et qu'il est prêt à la servir à l'occasion. I, 366.

Solminihac (Alain de), évêque de Cahors. Vincent lui indique la marche à suivre pour faire approuver par le Saint-Siège les religieux de son abbaye de Chancelade et l'union de cette maison avec celles de Semblanceaux et de Saint-Girard. I, 219. — Après lui avoir fait les offres de son obéissance pour l'année qui commence et pour toute sa vie, le saint lui rend compte des négociations du P. Vitet, à Rome, pour la congrégation de Chancelade. 360. — Il lui annonce la condamnation de cinq propositions extraites des œuvres de Jansénius, et qui renfermaient sa doctrine. Les catholiques sont dans la joie; les chefs du parti janséniste semblent disposés à la soumission ; il faut remercier Dieu et « le prier qu'il achève de réunir les esprits », 486.

Souffrances. « On ne parvient au ciel que par les souffrances; c'est une règle générale; et, néanmoins, tous ceux qui souffrent ne seront pas sauvés; il n'y aura que ceux qui souffriront volontiers pour l'amour de Jésus-Christ, qui a le premier souffert pour nous. » II, 261.

Souville (M. de). Son serment de ne plus accepter aucun duel. II, 84.

Stelle ou Estelle (Gaspard), prêtre de la Mission, né au bourg de Rennes, diocèse de Sisteron. Saint Vincent lui rappelle la parole de

saint Paul, disant qu'il faut être sobre en la science, et il le prémunit contre le trop grand désir de savoir; il ajoute que s'il n'est pas assez instruit pour le présent sur les matières difficiles et nécessaires, il pourra compléter ses connaissances dans les conversations ou dans les conférences que M. Pesnelle établira à Gênes. II, 354.

Supérieure. A la mère supérieure des filles de la Visitation, à Paris. Saint Vincent lui envoie sa supplique au Souverain Pontife et sa lettre à M. Jolly, supérieur de la maison de Rome, pour demander la canonisation du bienheureux évêque de Genève. II, 330.

Supérieurs. Les supérieurs font le mieux qu'ils peuvent; ils ne font rien de quelque importance sans considération ni sans conseil, et il n'est pas loisible aux inférieurs de trouver à redire à leur conduite; sinon, ils auraient autant de contrôleurs que d'inférieurs. I, 424. — Vincent écrit à tous les supérieurs des maisons de la Congrégation, pour leur annoncer la mort de M. Le Bon, ancien prieur de Saint-Lazare. I, 370.

Supplique adressée par saint Vincent à la sacrée Congrégation de la Propagande, pour obtenir qu'elle s'oppose à l'établissement en France d'une nouvelle congrégation de missionnaires prêtres séculiers. I, 390.

T

Temat. Nom donné en Barbarie au bien que l'on tenait comme métayer du grand seigneur. I, 7.

Tendresses de l'apôtre pour le peuple qu'il a évangélisé. Un cœur vraiment apostolique doit s'affermir contre ces tendresses, passer par-dessus, et se rendre là où la sainte obéissance lui indique que Notre-Seigneur le demande. I, 60.

Tessonnière (Marie), connue sous le nom de Marie de Valence. Le cardinal de Bérulle, M. Olier et d'autres grands personnages de ce temps, mais surtout saint François de Sales, professaient pour elle une estime qui allait jusqu'à la vénération. Après sa mort, les peuples l'honorèrent comme une sainte. Saint Vincent écrit à M. Codoing de prendre congé d'elle avant de quitter le Dauphiné, et de recommander la « petite Compagnie » à ses prières. I, 61.

Tentations. C'est le propre de ceux qui veulent servir Dieu d'éprouver des tentations : Notre-Seigneur lui-même a été tenté ; après lui, qui pourrait en être exempt ? I, 312.

Théologie. De quelle manière elle doit être enseignée aux séminaristes. I, 113. — L'avis du saint et de cinq membres de la Compagnie, sur sept qu'il a consultés, est qu'il faut expliquer un auteur et ne pas dicter aux élèves des leçons écrites. Raisons de cette décision et réfutation des motifs contraires, 118.

Thibaut (Louis), prêtre de la Mission, né en 1618 à Ferrières, en Gâtinais, diocèse de Sens. Saint Vincent lui annonce la mort de sa sœur et le projet qu'ont formé son père et sa mère d'entrer en religion. Peut-être la Providence veut-elle les rapprocher de leurs fils, en appelant le père à Saint-Lazare et la mère chez Mlle Le Gras. Il termine en lui exposant les conseils qu'il leur a donnés touchant la disposition de leurs biens. I, 318.

Thierry (Jean), frère de la Mission, né à Cahors en 1628. Saint Vincent s'afflige d'apprendre qu'il songe à quitter la Compagnie ; il le change de maison. II, 352.

Thollard (Jacques), prêtre de la Mission, né en 1615 à Auxerre. Saint Vincent l'engage à faire les vœux ; s'il a bien demeuré vingt ans en la Compagnie, il y demeurera bien encore vingt ou trente autres années. Les objections qui lui viennent à l'esprit ne sont que des tentations, et elles n'ont point de fondement sérieux. II, 281.

Thomas, prêtre d'Angoulême. Saint Vincent lui écrit qu'il ne peut accepter la cure dont il voulait charger la Compagnie : 1° parce que les missionnaires ont pour règle de ne pas s'établir en un lieu, à moins qu'ils n'y soient appelés par l'évêque ; 2° parce que les cures les détournent de leurs fonctions qui sont « d'aller de village en village pour l'instruction et le salut des peuples ». II, 30.

Thérèse (sainte). « Lorsqu'elle se fit religieuse, elle avait une si grande répugnance à l'exécution de ce dessein, qu'elle en souffrait des convulsions dans tout son corps. » II, 133.

Tiédeur. La tiédeur « est une langueur de la volonté et une paresse de l'esprit pour les choses que Dieu demande de nous. C'est l'état qu'il a le plus en horreur ; c'est un état de damnation ». II, 387.

Trois-Épis (Notre-Dame des). Pèlerinage très fréquenté du diocèse de Strasbourg. La sainte Vierge y était apparue, en 1491, à un forgeron, tenant à la main une tige de blé d'où sortaient trois épis. II, 348.

Toulouse. Saint Vincent avait obtenu dans cette ville le grade de bachelier en théologie. I, 9.

Tranquillité d'esprit. « Sans la tranquillité d'esprit, il est difficile de réussir dans aucun exercice ; mais, comme elle dépend principalement de Dieu et de notre indifférence, il faut la chercher dans ces deux sources ». II, 22.

Tréguier (l'évêque de). Le saint lui représente que la bulle de fondation de la Compagnie défend aux missionnaires de confesser les personnes externes aux lieux où ils résident ; les anciens jugent qu'il y aurait inconvénient grave à contrevenir à cette défense ; c'est pourquoi il supplie le prélat de ne pas permettre que les missionnaires, qui sont dans son diocèse, donnent ce mauvais exemple à leurs confrères. I, 405.

Trois-Villes (le comte de), gouverneur du comté de Foix. Saint Vincent le prie, de la part de l'évêque de Pamiers, d'aider ce prélat dans la répression de scandales donnés par des ecclésiastiques. II, 3.

Tunis. Saint Vincent, captif à Tunis : le marché aux esclaves. I, 5.

Tunisie. Saint Vincent prie M. de la Haye Vantelay, ambassadeur du roi dans le Levant, de régler avec le grand seigneur les conditions d'existence du consul français en Tunisie. I, 506.

Turpin (la mère Marie-Euphrosine). Saint Vincent l'engage à accepter la direction de l'œuvre de la Madeleine, et motive ce conseil. I, 55.

U

Union d'une communauté avec une autre ; elle requiert même fin, mêmes moyens, même esprit. I, 39.

— De quelle manière s'est faite l'union de la maison de Saint-Lazare-lez-Paris à la Congrégation de la Mission. II, 466.

V

Vageot (Philippe), prêtre de la Mission, né en 1624 à Bellegarde, diocèse de Besançon. Saint Vincent le félicite des ressources que lui fournit la libéralité de l'évêque de La Rochelle; il le charge d'annoncer à M. Rivet la mort de son père; il lui donne des nouvelles de Paris et de la Compagnie. I, 419.

Valençay (le bailli de), ambassadeur de France à Rome. Saint Vincent lui adresse une lettre du roi pour lui recommander la Compagnie; il le remercie des marques d'intérêt qu'elle a déjà reçues de lui « en toutes les occasions »; il le prie de négocier, auprès de Sa Sainteté, une affaire relative au bien de cette « petite Compagnie ». I, 501.

Valence (Marie de). Voy. *Tessonnière*.

Valois (Patrice), prêtre de la Mission, né en 1619, à Libéric, en Hibernie. Saint Vincent lui apprend la mort de M. David, qui a succombé en soignant les malades à Étréchy. I, 442.

Valpuiseau. Saint Vincent encourage les Filles de la Charité de cette localité à supporter patiemment les maladies et autres épreuves; il ajoute que la misère est à son comble dans la capitale. I, 434.

Varsovie. Souffrances des missionnaires durant le siège de cette ville par les Suédois et pendant la contagion qui survint ensuite. II, 141, 144.

Ventadour (de), fondateur d'une congrégation qu'il voulait appeler du nom de *Missionnaires des Indes*. Saint Vincent charge l'assistant de la Mission de Rome d'agir auprès de la sacrée Congrégation de la Propagande pour que les membres de cette nouvelle congrégation ne puissent s'appeler *Missionnaires*. Il fait ressortir les inconvénients qui résulteraient de cette usurpation de nom. I, 397.

Vergnes (du), official de Cahors. Le saint lui écrit à Périgueux, où il était alors; il fait l'éloge de l'évêque de cette ville, Mgr de Brandon, à la disposition duquel il déclare se mettre pour « prendre soin de son séminaire, et cela quand il lui plaira ». I, 281.

Vérone (Alexandre), frère de la Mission, né en 1610 à Avignon. Sa vie fut publiée sous le titre de : *Miroir des frères coadjuteurs*. I, 237.

Vertu. « La vertu n'est vertu qu'autant qu'on fait des efforts pour la pratiquer. » II, 249.

Vigneron (Avoye), fille de la Charité à Ussel. Saint Vincent lui rappelle qu'on ne parvient au ciel que par les souffrances; il faut souffrir pour l'amour de Jésus-Christ et prier avec persévérance, car Notre-Seigneur n'a pas dit qu'on sera exaucé aussitôt qu'on aura prié; il la reprend d'imputer ses peines à Mlle Le Gras et de ne plus lui écrire; il l'exhorte à servir les pauvres de son mieux et à commettre le reste à la bonté de Dieu, sans se préoccuper de l'avenir de l'hôpital d'Ussel. II, 261.

Vierge (la Sainte). Saint Vincent attribue à son intercession d'avoir été délivré de captivité. I, 6.

Villeroy (Ferdinand de Neufville de), évêque de Saint-Malo de 1646 à 1657, et de Chartres de 1657

à 1690. — Saint Vincent envoie à M. Jolly, à Rome, un mémoire venant de ce prélat aux désirs duquel il le prie de se conformer. II, 322.

Vision. Attestation de la vision des globes relative à saint François de Sales et à Mme de Chantal. I, 110.

Visitation. Saint Vincent expose à une religieuse visitandine les motifs qui le déterminent à renoncer à la conduite de son Ordre; il indique, pour le remplacer, M. Ferret, le futur curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ou M. Abelly, le futur évêque de Rodez. I, 216.

Visites des communautés. Saint Vincent énumère à M. Bourdet tous les avantages que procure aux maisons religieuses le séjour des visiteurs ; il réfute les objections contraires; il justifie la manière dont les visites se pratiquent dans la Compagnie de la Mission. I, 168.

— aux parents. La perfection religieuse demande qu'on s'en abstienne à l'exemple de Notre-Seigneur qui, ayant ses parents à Nazareth, et pouvant travailler à leur salut, « aima mieux les laisser que de les aller visiter, voyant que son Père céleste n'y prendrait pas plaisir ». I, 94, 95.

Vocation. « C'est Notre-Seigneur seul qui a droit d'appeler aux fonctions évangéliques ; ce qui fait qu'il y a différence entre vocation et vocation, comme du soleil à la lune, et du jour à la nuit, parce que celle qui ne vient pas de Dieu n'est que l'ombre de la véritable vocation, quoiqu'elle soit couverte de beaux prétextes et des mêmes habits. » II, 151. — Nécessité de la vocation pour un prêtre : Dieu ne donne les grâces nécessaires à cet état sacré qu'à ceux qu'il a appelés. Notre-Seigneur lui-même, qui pourtant était prêtre éternel, n'a voulu commencer l'exercice de sa mission qu'après ce témoignage du Père éternel : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le », 309. — Il faut résister aux tentations que l'on aurait de quitter sa vocation ; « il ne faut pas se jouer de promettre des choses à Dieu et lui manquer de parole..., le jugement de Dieu est formidable à ceux qui partent de cette vie, desquels il est dit : Ils n'ont pas rempli leurs obligations », 5. — Conseils à une personne tentée de quitter sa vocation. I, 193.

Volonté divine. Elle se fait connaître par le moyen des supérieurs; c'est par eux que Dieu nous apprend ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. I, 364. — Être prêt de faire partout la volonté divine, et d'aller vivre et mourir quelque part qu'il lui soit agréable, « c'est la disposition de ses bons serviteurs et des hommes apostoliques qui ne tiennent à rien; c'est la marque des vrais enfants de Dieu, toujours en liberté de répondre aux desseins d'un si digne père ». II, 347.

Vœux des prêtres de la Mission. Ces vœux sont simples et, par là, ceux qui les font ne forment pas un ordre religieux pour lequel les vœux solennels sont requis; mais, d'autre part, ces vœux simples procurent aux missionnaires le bonheur de l'état religieux, en même temps qu'ils leur permettent de « demeurer dans le clergé et dans l'obéissance à nosseigneurs les prélats ». I, 224. — Saint Vincent énumère les raisons pour lesquelles les missionnaires font des vœux, savoir : 1° Ils sont plus agréables à Dieu,

imitant la perfection que Notre-Seigneur a embrassée sur la terre et fait embrasser à ses apôtres; 2° étant ainsi liés, et à cause même de leur promesse, ils travaillent plus fidèlement à l'acquisition des vertus nécessaires à leur vocation; 3° Dieu ayant voulu affermir les personnes de chaque état en leur vocation par des promesses expresses ou tacites, il est juste que les missionnaires aient quelque lien qui les attache à leur vocation pour toujours; 4° Dieu a inspiré à l'Église d'en user de la sorte, à cause de la légèreté de l'esprit humain, qui ne demeure jamais en même état; 5° cette pratique a été proposée par le supérieur général dans deux congrégations, et adoptée; 6° c'est une maxime des saints qu'une chose ayant été faite après beaucoup de prières et de conseils, il faut croire que c'est la volonté de Dieu qu'elle se fasse; 7° l'usage des vœux simples étant dans la Compagnie depuis son établissement, il n'y a point de raison de la changer sur le seul avis d'une ou de deux personnes de ladite Compagnie. II, 7, 9. — Réfutation de plusieurs motifs allégués pour se faire dispenser de ses vœux. I, 191.

Voyages. Avis pour les voyages; manière d'honorer la charité de Notre-Seigneur et les voyages qu'il a faits pour cette même fin, et par la même charité. I, 22. — Comment les filles de la Charité doivent se comporter en voyage; dans les voitures publiques et dans les hôtelleries, 66.

Z

Zamet (Mgr Sébastien), évêque de Langres de 1615 à 1655. I, 259.

Zelazewski (Stanislas-Casimir), prêtre de la Mission, né en 1629 à Varsovie, diocèse de Posen, en Pologne. Comme il avait manifesté l'intention de se retirer de la Compagnie, saint Vincent combat tous les prétextes par lesquels il prétend motiver sa sortie; son dégoût, sa mauvaise santé, les besoins de sa mère, etc.; il ajoute qu'il ne lui permettrait pas de demeurer avec les missionnaires et de s'occuper avec eux, s'il ne faisait plus partie de la Compagnie, « s'il n'était plus du corps ». I, 511. — Le saint recommande à M. Ozenne d'assister la mère de M. Zelazewski. II, 13.

Zèle. Nécessité de le modérer. I, 31. — Il faut qu'il soit selon la science, dit saint Paul; cela s'entend selon la science expérimentale, et parce que les jeunes gens n'ont point cette science expérimentale, pour l'ordinaire leur zèle va à l'excès, notamment en ceux qui ont de l'âpreté naturelle. Notre-Seigneur déclare l'oisiveté et la sensualité de Madeleine lui être plus agréables que le zèle moins discret de Marthe, 88. — « Le zèle qui sort de l'enclos de la charité du prochain n'est plus zèle, mais passion d'antipathie », 98.

FIN

Paris. — Imprimerie Pillet et Dumouulin, 5, rue des Grands-Augustins.

BX 4700 .V6 Z48 1882 v.2 SMC
Vincent de Paul,
Lettres de S. Vincent de
Paul, fondateur des Pretres
47231424
AWT-5458